

Ce document est extrait de la base de données
textuelles Frantext réalisée par l'Institut National de la
Langue Française (InaLF)

Histoire des révolutions arrivées dans le gouvernement de la République
romaine [Document électronique] / par M. l'abbé de Vertot

LIVRE 1

p1

Un prince d' une naissance
incertaine, nourri par
une femme prostituée, élevé
par des bergers, et depuis
devenu chef de brigands, jetta les
premiers fondemens de la capitale du
monde. Il la consacra au dieu de la
guerre dont il vouloit qu' on le crût
sorti ; il y admit pour habitans, des
gens de toutes conditions, et venus

p2

de differens endroits, grecs, latins,
albains et toscans, la plûpart pastres
et bandits, mais tous d' une valeur
déterminée. Un azile qu' il ouvrit en faveur
des esclaves et des fugitifs, y en
attira un grand nombre qu' il augmenta
depuis des prisonniers de guerre,
et il sçut de ses ennemis en faire ses
premiers citoyens.
Rome dans son origine étoit moins
une ville qu' un camp de soldats,
rempli de cabannes et entouré de
foibles murailles, sans loix civiles,
sans magistrats, même sans femmes
et sans enfans, et qui servoit seulement
d' azile à des aventuriers, que
l' impunité ou le desir de faire du butin

Livros Grátis

<http://www.livrosgratis.com.br>

Milhares de livros grátis para download.

avoient réunis. Ce fut d' une retraite de voleurs que sortirent les conquerans de l' univers.

à peine cette ville naissante fut-elle élevée au-dessus de ses fondemens, que ses premiers habitans se presserent de donner quelque forme au gouvernement. Leur principal objet fut de concilier la liberté avec l' empire ; et pour y parvenir, ils établirent une espece de monarchie mixte, et partagerent la souveraine puissance entre le chef ou le prince de la

p3

nation, un senat qui lui devoit servir de conseil, et l' assemblée du peuple. Romulus le fondateur de Rome en fut élu pour le premier roi ; il fut reconnu en même temps pour le chef de la religion, le souverain magistrat de la ville, et le general né de l' etat. Il prit, outre un grand nombre de gardes, douze licteurs, espece d' huissiers qui l' accompagnoient, quand il paroissoit en public. Chaque licteur étoit armé d' une hache d' armes, environnée de faisceaux de verges, pour désigner le droit de glaive, symbole de la souveraineté. Mais sous cet appareil de la royauté, son pouvoir ne laissoit pas d' être resserré dans des bornes fort étroites ; et il n' avoit gueres d' autre autorité que celle de convoquer le senat et les assemblées du peuple ; d' y proposer les affaires ; de marcher à la tête de l' armée quand la guerre avoit été résolue par un decret public, et d' ordonner de l' emploi des finances qui étoient sous la garde de deux tresoriers qu' on appella depuis *questeurs* .

Les premiers soins du nouveau prince furent d' établir différentes loix par rapport à la religion et au gouvernement

p4

civil, toutes également
nécessaires pour entretenir la société
entre les hommes ; mais qui ne furent
cependant publiées qu' avec le consentement
de tout le peuple romain. On
ne sçait pas bien quelle étoit la
forme du culte de ces temps si éloignez.
On voit seulement par l' histoire, que la
religion des premiers romains avoit
beaucoup de rapport avec leur origine.
Ils celebroident la feste de la déesse
Palès, une des divinitez tutelaires des
bergers. Pan Dieu des forêts avoit
aussi ses autels ; il étoit reveré dans
les fêtes lupercales ou des louves ;
on lui sacrifioit un chien. Plutarque
nous parle d' un dieu *consus* qui presidoit
aux conseils ; il n' avoit pour
temple qu' une grotte pratiquée sous
terre. On a donné depuis un air de mystere
à ce qui n' étoit peut être alors
qu' un pur effet du hazard ou de la
nécessité ; et on nous a débité que ce
temple n' avoit été ménagé sous terre,
que pour apprendre aux hommes que
les délibérations des conseils devoient
être secretes.
Mais la principale religion de ces
temps grossiers consistoit dans les
augures et dans les aruspices, c' est-à-dire

p5

dans les pronostics qu' on tiroit
du vol des oiseaux ou des entrailles
des bêtes. Les prêtres et les sacrificateurs
faisoient croire au peuple
qu' ils y lisoient distinctement les
destinées des hommes. Cette pieuse fraude
qui ne devoit son établissement qu' à
l' ignorance de ces premiers siecles,
devint depuis un des mysteres du
gouvernement, comme nous aurons lieu
de le faire observer dans la suite : et
on prétend que Romulus même voulut
être le premier augure de Rome,
de peur qu' un autre, à la faveur de
ces superstitions, ne s' emparât de la
confiance de la multitude. Il défendit
par une loi expresse qu' on ne fit aucune
élection, et que personne à l' avenir
ne fût élevé à la dignité royale,

au sacerdoce, ou aux magistratures publiques, et qu' on n' entreprît aucune guerre, qu' on n' eût pris auparavant les auspices. Ce fut par le même esprit de religion et par une sage politique qu' il interdit tout culte des divinités étrangères, comme capable d' introduire de la division entre ses nouveaux sujets. Le sacerdoce par la même loi devoit être à vie ; les prêtres ne pouvoient être élus avant l' âge

p6

de cinquante-ans. Romulus leur défendit de mêler des fables aux mystères de la religion, et d' y répandre un faux merveilleux sous prétexte de les rendre plus vénérables au peuple. Ils devoient être instruits des loix et des coutumes du pays, et ils étoient obligés d' écrire les principaux événemens qui arrivoient dans l' état ; ainsi ils en furent les premiers historiens et les premiers jurisconsultes. Il nous reste dans l' histoire quelques fragmens des loix civiles qu' établit Romulus. La première regarde les femmes mariées ; elle leur défend de se séparer de leurs maris sous quelque prétexte que ce soit, en même temps qu' elle permet aux hommes de les répudier, et même de les faire mourir, en y appelant leurs parens, si elles sont convaincues d' adultère, de poison, d' avoir fait fabriquer de fausses clefs, ou seulement d' avoir bû du vin. Romulus crut devoir établir une loi si sévère pour prévenir l' adultère, qu' il regarda comme une seconde ivresse, et comme le premier effet de cette dangereuse liqueur. Mais rien n' approche de la dureté des loix qu' il établit à l' égard des enfans. Il donna

p7

à leurs pères un empire absolu sur leurs biens et sur leurs vies ; ils pouvoient

de leur autorité privée les enfermer, les faire mourir, et même les vendre pour esclaves jusqu' à trois fois, quelque âge qu' ils eussent, et à quelque dignité qu' ils fussent parvenus. Un pere étoit le premier magistrat de ses enfans. On pouvoit se défaire de ceux qui étoient nez avec des difformitez monstrueuses ; mais hors de ce cas, tout meurtre étoit puni par la mort de celui qui l' avoit commis. Romulus qui n' ignoroit pas que la puissance d' un etat consiste moins dans son étendue, que dans le nombre de ses habitans, défendit par la même loi de tuer en guerre un ennemi qui se rendroit, ou même de le vendre. Il ne fit la guerre que pour conquerir des hommes, sûr de ne pas manquer de terres quand il auroit des troupes suffisantes pour s' en emparer. Ce fut pour reconnoître ses forces qu' il fit faire un dénombrement de tous les citoyens de Rome. Il ne s' y trouva que trois mille hommes de pied, et environ trois cens cavaliers. Romulus les divisa tous en trois tribus égales, et il assigna à chacune un

p8

quartier de la ville pour habiter. Chaque tribu fut ensuite subdivisée en dix curies ou compagnies de cent hommes qui avoient chacune un centurion pour les commander. Un prêtre sous le nom de Curion étoit chargé du soin des sacrifices ; et deux des principaux habitans, appelez *duumvirs* , rendoient la justice à tous les particuliers. Romulus occupé d' un aussi grand dessein que celui de fonder un etat, songea à assurer la subsistance de ce nouveau peuple. Rome bâtie sur un fond étranger, et qui dépendoit originaiement de la ville d' Albe, n' avoit qu' un territoire fort borné : on prétend qu' il ne comprenoit au plus que cinq ou six mille d' étendue. Cependant le prince en fit trois parts, quoiqu' inégales. La premiere fut consacrée

au culte des dieux ; on en réserva
une autre pour le domaine du
roi et les besoins de l' état ; la plus
considérable partie fut divisée en trente
portions par rapport aux trente curies,
et chaque particulier n' en eut
pas plus de deux arpens pour sa subsistance.
L' établissement du sénat succéda à

p9

ce partage. Romulus le composa de
cent des principaux citoyens : on en
augmenta le nombre depuis, comme
nous le dirons dans la suite. Le roi
nomma le premier sénateur, et il ordonna
qu' en son absence il auroit le
gouvernement de la ville ; chaque
tribu en élit trois, et les trente curies
en fournirent, chacune, trois autres ;
ce qui composa le nombre de
cent sénateurs, qui devoient tenir
lieu en même temps de ministres
pour le roi, et de protecteurs à l' égard
du peuple, fonctions aussi nobles
que difficiles à bien remplir.
Les affaires les plus importantes
devoient être portées au sénat. Le
prince, comme le chef, y présidoit
à la vérité : mais cependant tout s' y
décidoit à la pluralité des voix, et il
n' y avoit que son suffrage comme un
sénateur particulier. Rome, après
son roi, ne voyoit rien de si grand
et de si respectable que ces sénateurs.
On les nomma *peres* , et leurs descendants
patriciens , origine de la première
noblesse parmi les romains.
On donna aux sénateurs ce nom de
peres par rapport à leur âge, ou à
cause des soins qu' ils prenoient de

p10

leurs concitoyens. Ceux qui composoient
anciennement le conseil
de la république, dit Saluste,
avoient le corps affoibli par les
années, mais leur esprit étoit fortifié

par la sagesse et par l' experience.
Les dignitez civiles et militaires,
même celles du sacerdoce appartenoient
aux patriciens, à l' exclusion
des plebeïens. Le peuple obéissoit à
des magistrats particuliers qui lui rendoient
justice ; mais ces magistrats
recevoient les ordres du senat, qui
étoit regardé comme la loi suprême
et vivante de l' etat, le gardien et le
défenseur de la liberté.

Les romains, après l' établissement
du senat, tirerent de nouveau de chaque
curie dix hommes de cheval ; on
les nomma chevaliers, espece d' ordre
mitoyen entre le senat et le peuple :
Romulus en composa sa garde.
Ils combatoient également à pied et
à cheval, selon les occasions et la disposition
du terrain où ils se trouvoient.
L' etat leur fournissoit un cheval,
et ils étoient distinguez par un anneau
d' or ; mais dans la suite, quand
leur nombre fut augmenté, cette fonction
militaire fut changée en un simple

p11

titre d' honneur, et les chevaliers ne
furent pas plus attachez à la guerre que
les autres citoyens. Nous les verrons
au contraire se charger sous le nom
de *publicains* , de recueillir les tributs,
et tenir à ferme les revenus de la
republique.

Le troisième ordre de l' etat étoit
composé des *plebeïens* . De tous les
peuples du monde, le plus fier dès
son origine, et le plus jaloux de sa
liberté, a été le peuple romain. Ce
dernier ordre, quoique formé pour
la plûpart de pastres et d' esclaves,
voulut avoir part dans le gouvernement
comme les deux premiers. C' étoit
lui qui autorisoit les loix qui
avoient été digerées par le roi et le
senat ; et il donnoit lui-même dans
ses assemblées les ordres qu' il vouloit
executer. Tout ce qui concernoit la
guerre et la paix, la création des magistrats,
l' élection même du souverain
dépendoit de ses suffrages. Le senat

s' étoit seulement réservé le pouvoir
d' approuver ou de rejeter ses projets,
qui sans ce temperament et le concours
de ses lumieres eussent été
souvent trop précipitez et trop tumultueux.

p12

Telle étoit la constitution fondamentale
de cet etat qui n' étoit ni purement
monarchique, ni aussi entierement
républicain. Le roi, le senat
et le peuple étoient, pour ainsi dire,
dans une dépendance réciproque ; et
il résultoit de cette mutuelle dépendance
un équilibre d' autorité qui moderait
celle du prince, et qui assurait
en même temps le pouvoir du senat
et la liberté du peuple.
Romulus, pour prévenir les divisions
que la jalousie si naturelle aux
hommes, pouvoit faire naître entre
les citoyens d' une même république,
dont les uns venoient d' être
élevés au rang de sénateurs, et les
autres étoient restés dans l' ordre du
peuple, tâcha de les attacher les uns
aux autres par des liaisons et des
bienfaits réciproques. Il fut permis à ces
plebeïens de se choisir dans le corps
du senat des *patrons* qui étoient
obligés de les assister de leurs conseils et
de leur credit ; et chaque particulier
sous le nom de *client* s' attachoit de
son côté aux interêts de son patron.
Si ce sénateur n' étoit pas riche, ses
clients contribuoient à la dot de ses
filles, au payement de ses dettes ou de

p13

sa rançon, en cas qu' il eût été fait
prisonnier de guerre ; et ils n' eussent
osé lui refuser leurs suffrages s' il
briguoit quelque magistrature. Ces obligations
réciproques furent dans la
suite estimées si saintes, que ceux qui
les violaient passaient pour infames,
et il étoit même permis de les tuer

comme des sacrilèges.
Un temperament si sage dans le
gouvernement attiroit de tous côtez
de nouveaux citoyens dans Rome ;
Romulus en faisoit autant de soldats,
et déjà cet etat commençoit à se rendre
redoutable à ses voisins. Il ne manquoit
aux romains que des femmes
pour en assurer la durée ; Romulus
envoya des députez pour en demander
aux sabins, et pour leur proposer
de faire une étroite alliance avec Rome.
Les sabins occupoient cette contrée
de l' Italie qui est située entre le
Tibre, le Teveron et les Appennins.
Ils habitoient différentes bourgades,
dont les unes étoient gouvernées par
de petits princes, et d' autres par de
simples magistrats, et en forme de
république. Mais quoique leur gouvernement
particulier fût différent,
ils s' étoient unis par une espece de ligue

p14

et de communauté qui ne formoit
qu' un seul etat de tous les peuples de
cette nation. Ces peuples étoient les
plus belliqueux de l' Italie, et les plus
voisins de Rome. Comme le nouvel
établissement de Romulus leur étoit
devenu suspect, ils rejetterent la proposition
des romains : quelques-uns
ajouterent la raillerie au refus, et ils
demanderent à ces envoyez pourquoi
leur prince n' ouvroit pas un azyle en
faveur des femmes fugitives et des
esclaves de ce sexe, comme il avoit
fait pour les hommes ; que ce seroit le
moyen de former des mariages, où
de part et d' autre on n' auroit rien à
se reprocher.

Romulus n' apprit qu' avec un vif
ressentiment une réponse si piquante ;
il résolut de s' en vanger, et d' enlever
les filles des sabins. Il communiqua
son dessein aux principaux du senat ;
et comme la plûpart avoient été élevez
dans le brigandage, et dans la
maxime d' emporter tout par la force,
ils ne donnerent que des louanges à
un projet proportionné à leur caractere.

Il ne fut question que de choisir
les moyens les plus propres pour le
faire réussir ; Romulus n' en trouva

p15

point de meilleur que de célébrer à
Rome des jeux solennels. La religion
entroit toujours dans ces fêtes,
qui étoient précédées par des sacrifices,
et qui se terminoient par différentes
sortes de courses et par des
combats de lutteurs.

Les sabins les plus voisins de Rome
ne manquèrent pas d' y accourir au
jour destiné à cette solennité, comme
Romulus l' avoit bien prévu. On y vit
un grand nombre de ceniniens, de
crustuminiens et d' antemnates avec
leurs femmes et leurs enfans : tous ces
peuples étoient compris sous le nom
général de sabins, et faisoient partie
de cette communauté. Les uns et les
autres furent reçus par les romains
avec de grandes démonstrations de
joie ; chaque citoyen se chargea de
son hôte ; et après les avoir bien regalez,
on les conduisit, et on les plaça
commodément dans l' endroit où se
faisoient les jeux. Mais pendant que
ces étrangers étoient attachés à voir
le spectacle, les romains par ordre de
Romulus se jetterent l' épée à la main
dans cette assemblée ; ils enlevèrent
toutes les filles, et mirent hors de Rome
les peres et meres qui reclamoient

p16

en vain l' hospitalité violée. Leurs filles
répandirent d' abord beaucoup de larmes,
elles souffrirent ensuite qu' on les
consolât ; le temps à la fin adoucit
l' aversion qu' elles avoient pour leurs
ravisseurs, dont elles firent depuis des
époux légitimes. Cependant, l' enlèvement
de ces sabinnes causa une guerre
qui dura plusieurs années. Les ceniniens
furent les premiers qui firent
éclater leur ressentiment. Ils entrèrent
en armes sur les terres des romains.

Romulus marcha aussi-tôt contre eux,
les défit, tua leur roi, ou leur chef
appellé Acron, prit leur ville, et en
emmena tous les habitans qu' il obligea
de le suivre à Rome, où il leur
donna les mêmes droits et les mêmes
privileges qu' aux autres citoyens. Ce
prince rentra dans Rome chargé des
armes et des dépouilles de son ennemi
dont il s' étoit fait une espece de trophée,
et il les consacra à Jupiter Feretrien
comme un monument de sa
victoire, origine de la ceremonie du
triomphe chez les romains. Les antemnates
et les crustuminiens n' eurent
pas un sort plus favorable que les
ceniniens. Ils furent vaincus ; Antemnes
et Crustuminium furent prises.

p17

Romulus ne les voulut point détruire ;
mais comme le païs étoit gras
et abondant, il y établit deux colonies
qui lui servoient de ce côté-là comme
de gardes avancées contre les incursions
de ses autres ennemis. D' autres
sabins plus puissans, et qui prirent les
armes les derniers sous la conduite de
Tatius leur roi, surprirent par trahison
la ville de Rome, et penetrerent
jusques dans la place. Il y eut
un combat sanglant et très opiniâtré,
sans qu' on en pût prévoir le succès,
lorsque ces sabinnes qui étoient devenues
femmes des romains, et dont la
plûpart en avoient déjà eu des enfans,
se jetterent au milieu des combatans,
et par leurs prieres et leurs larmes suspendirent
l' animosité réciproque. On
en vint à un accommodement, les
deux peuples firent la paix ; et pour
s' unir encore plus étroitement, ces
sabins qui ne vivoient qu' à la campagne,
ou dans des bourgades, vinrent
s' établir à Rome. Ainsi ceux qui
le matin avoient conjuré la perte de
cette ville, en devinrent avant la fin
du jour les citoyens et les défenseurs.
Il est vrai qu' il en couta d' abord à
Romulus une partie de sa souveraineté :

p18

il fut obligé d' y associer Tatius le roi
des sabins ; et cent des plus nobles de
cette nation furent admis en même
temps dans le senat. Mais Tatius ayant
été tué depuis par des ennemis particuliers,
on ne lui donna point de successeur ;
Romulus rentra dans tous ses
droits, et réunit en sa personne toute
l' autorité royale.

Les sénateurs sabins, et tous ceux
qui les avoient suivis, devinrent insensiblement
romains ; Rome commença
à être regardée comme la plus
puissante ville de l' Italie ; on y comptoit
déjà jusqu' à quarante-sept mille
habitans tous soldats, tous animez du
même esprit, et qui n' avoient pour
objet que de conserver leur liberté,
et de se rendre maîtres de celle de
leurs voisins. Mais cette humeur feroce
et entreprenante les rendoit moins
dociles pour les ordres du prince ; d' un
autre côté l' autorité souveraine qui
ne cherche souvent qu' à s' étendre,
devint suspecte et odieuse dans le fondateur
même de l' état.

Romulus victorieux de cette partie
des sabins, voulut regner trop impérieusement
sur ses sujets et sur un
peuple nouveau qui vouloit bien lui

p19

obéir, mais qui prétendoit qu' il dépendît
lui-même des loix dont il étoit
convenu dans l' établissement de l' état.
Ce prince au contraire rappelloit
à lui seul toute l' autorité qu' il eût dû
partager avec le senat et l' assemblée
du peuple. Il fit la guerre à ceux de
Camerin, de Fidene, et à ceux de Veïe,
petites villes comprises entre les cinquante-trois
peuples, que Plinè dit
qui habitoient l' ancien *latium* , mais
qui étoient si peu considerables qu' à
peine avoient-ils un nom dans le temps
même qu' ils subsistoient. Romulus
vainquit ces peuples les uns après les
autres, prit leurs villes, dont il ruina
quelques-unes, établit des colonies

dans les autres, et tout cela de sa seule autorité. Le sénat fut offensé qu' il eût disposé sans sa participation du butin et des terres conquises sur les ennemis, et il souffroit impatiemment que le gouvernement se tournât dans une pure monarchie. Il se défit d' un prince qui devenoit trop absolu. Romulus âgé de cinquante-cinq ans, et après trente-sept de regne, disparut, sans qu' on ait pû découvrir de quelle maniere on l' avoit fait perir. Le sénat qui ne vouloit pas qu' on crût qu' il y

p20

eût contribué, lui dressa des autels après sa mort, et il fit un dieu de celui qu' il n' avoit pû souffrir pour souverain. L' autorité royale, par la mort de Romulus, se trouva confondue dans celle du sénat. Les sénateurs convinrent de la partager, et chacun sous le nom d' entre-roi gouvernoit à son tour pendant cinq jours, et jouissoit de tous les honneurs de la souveraineté. Cette nouvelle forme de gouvernement dura un an entier, et le sénat ne songeoit point à se donner un nouveau souverain. Mais le peuple qui s' apperçut que cet inter-regne ne servoit qu' à multiplier ses maîtres, demanda hautement qu' on y mît fin : il fallut que le sénat relâchât à la fin une autorité qui lui échapoit. Il fit proposer au peuple, s' il vouloit qu' on procedât à l' élection d' un nouveau roi, ou qu' on choisît seulement de magistrats annuels qui gouvernassent l' état. Le peuple par estime et par déference pour le sénat, lui remit le choix de ces deux sortes de gouvernemens. Plusieurs sénateurs qui goûtoient le plaisir de ne voir dans Rome aucune dignité au-dessus de la leur,

p21

inclinioient pour l' état républicain ;

mais les principaux de ce corps qui aspiraient secrètement à la couronne, firent décider à la pluralité des voix qu' on ne changeroit rien dans la forme du gouvernement. Il fut résolu qu' on procederoit à l' élection d' un roi ; et le sénateur qui fit le dernier durant cet inter-regne la fonction d' *entre-roi* , adressant la parole au peuple en pleine assemblée, lui dit : " elisez un roi, romains, le sénat y consent ; et si vous faites choix d' un prince digne de succéder à Romulus, le sénat le confirmera dans cette suprême dignité. " on tint pour cette importante élection une assemblée générale du peuple romain. Nous croyons qu' il ne sera pas inutile de remarquer ici qu' on comprenoit sous ce nom d' *assemblée du peuple* , non-seulement les plebeïens, mais encore les sénateurs, les chevaliers, et généralement tous les citoyens romains qui avoient droit de suffrage, de quelque rang et de quelque condition qu' ils fussent. C' étoient comme les états généraux de la nation, et on avoit appelé ces assemblées, assemblées du peuple, parceque les voix s' y comptant

p22

par tête, les plebeïens seuls plus nombreux que les deux autres ordres de l' état, décidoient ordinairement de toutes les délibérations, qui dans ces premiers temps n' avoient cependant d' effet qu' autant qu' elles étoient ensuite approuvées par le sénat : telle étoit alors la forme qui s' observoit dans les élections, celle du successeur de Romulus fut fort contestée. Le sénat étoit composé d' anciens sénateurs et des nouveaux qu' on y avoit aggrégez sous le regne de Tatius, cela forma deux partis. Les anciens demandoient un romain d' origine ; les sabins qui n' avoient point eu de roi depuis Tatius, en vouloient un de leur nation. Enfin après beaucoup de contestations, ils demeurèrent d' accord que les anciens sénateurs nommeroient

le roi de Rome, mais qu' ils seroient
obligez de le choisir parmi les
sabins. Leur choix tomba sur un sabin
de la ville de Cures, mais qui
demeuroit ordinairement à la campagne.
Il s' appelloit Numa Pompilius, homme
de bien, sage, moderé, équitable ;
mais peu guerrier, et qui ne pouvant
se donner de la consideration
par son courage, chercha à se distinguer

p23

par des vertus pacifiques. Il travailla
pendant tout son regne à la
faveur d' une longue paix, à tourner les
esprits du côté de la religion, et à
inspirer aux romains une grande crainte
des dieux. Il bâtit de nouveaux temples,
il institua des fêtes ; et comme
les réponses des oracles et les prédictions
des augures et des aruspices
faisoient toute la religion de ce peuple
grossier, il n' eut pas de peine à lui
persuader que des divinitez qui prédisoient
ce qui devoit arriver d' heureux
ou de malheureux, pouvoient
bien être la cause du bonheur ou du
malheur qu' ils annonçoient ; la veneration
pour ces êtres superieurs d' autant
plus redoutables qu' ils étoient
plus inconnus, fut une suite de ces
préjuges. Rome se remplit insensiblement
de superstitions ; la politique
les adopta et s' en servit utilement pour
tenir dans la soumission un peuple encore
feroce. Il ne fut même plus
permis de rien entreprendre qui concernât
les affaires d' etat sans consulter
ces fausses divinitez ; et Numa pour
autoriser ces pieuses institutions, et
s' attirer le respect du peuple, feignit
de les avoir reçues d' une nimphe appelée

p24

Egerie qui lui avoit revelé, disoit-il,
la maniere dont les dieux vouloient
être servis. Sa mort, après un

regne de 43 ans, laissa la couronne à Tullus Hostilius, que les romains élurent pour troisième roi de Rome. C' étoit un prince ambitieux, hardi, entreprenant, plus amateur de la guerre que de la paix, et qui sur le plan de Romulus ne songea à conserver son état que par de nouvelles conquêtes. Si la conduite pacifique de Numa avoit été utile aux romains pour adoucir ce qu' il y avoit de feroce et de sauvage dans leurs moeurs, le caractere fier et entreprenant de Tullus ne fut pas moins nécessaire dans un état fondé par la force et la violence, et environné de voisins jaloux de son établissement. Le peuple de la ville d' Albe faisoit paroître le plus d' animosité, quoique la plûpart des romains en tirassent leur origine, et que la ville d' Albe fût considerée comme la métropole de tout le latium. Differens sujets de plaintes réciproques et ordinaires entre des états voisins allumerent la guerre, ou, pour mieux dire, l' ambition seule, et un esprit de conquête, leur firent prendre les armes. Les romains et

p25

les albains se mirent en campagne. Comme ils étoient voisins, les deux armées ne furent pas long-temps sans s' approcher : on ne dissimuloit plus qu' on alloit combattre pour l' empire et la liberté. Comme on étoit prêt d' en venir aux mains, le general d' Albe, soit qu' il redoutât le succès du combat, ou qu' il voulût seulement éviter l' effusion du sang, proposa au roi de Rome de remettre la destinée de l' un et l' autre peuple à trois combatans de chaque côté, à condition que l' empire seroit le prix du parti victorieux. La proposition fut acceptée ; les romains et les albains nommerent chacun trois champions ; on voit bien que je veux parler des Horaces et des Curiaces. Je n' entrerai point dans le détail de ce combat, tout le monde sçait que les trois Curiaces et deux Horaces perirent dans ce fameux duel, et que

Rome triompha par le courage et l' adresse
du dernier des Horaces. Le romain
rentrant dans la ville victorieux
et chargé des armes et des dépouilles
de ses ennemis, rencontra sa soeur qui
devoit épouser un des Curiaces. Celle-ci
voyant son frere revêtu de la cotte
d' armes de son amant qu' elle avoit

p26

faite elle-même, ne put retenir sa
douleur ; elle répandit un torrent de
larmes ; elle s' arracha les cheveux, et
dans les transports de son affliction,
elle fit les plus violentes imprécations
contre son frere et même contre sa
patrie, qu' elle regardoit comme la
cause du combat et de la mort de celui
qu' elle devoit épouser.
Horace fier de sa victoire, et irrité
de la douleur que sa soeur faisoit éclater
mal-à-propos au milieu de la joye
publique, dans le transport de sa colere
lui passa son épée au travers du
corps : " va, lui dit-il, trouver ton
amant, et porte-lui cette passion
insensée qui te fait préférer un ennemi
mort à la gloire de ta patrie. "
tout le monde détestoit une action
si inhumaine et si cruelle. On arrêta
aussi-tôt le meurtrier, il fut traduit
devant les duumvirs juges naturels
de ces sortes de crimes : Horace fut
condamné à perdre la vie, et le jour
même de son triomphe auroit été celui
de son supplice, si par le conseil de
Tullus Hostilius il n' eût appelé de ce
jugement devant l' assemblée du peuple.
Il y comparut avec le même courage
et la même fermeté qu' il avoit

p27

fait paroître dans son combat contre
les Curiaces. Le peuple crut qu' en
faveur d' un si grand service il pouvoit
oublier un peu la rigueur de la loi :
Horace fut renvoyé absous, plutôt,

dit Tite-Live, par admiration pour son courage, que par la justice de sa cause. Nous n' avons rapporté cet événement que pour faire voir par le conseil que donna le roi de Rome à Horace d' en appeler au peuple, que l' autorité de cette assemblée étoit supérieure à celle du prince, et que ce n' étoit que dans le concours des suffrages du roi et des differens ordres de l' etat, que se trouvoit la véritable souveraineté de cette nation.

L' affaire d' Horace étant terminée, le roi de Rome songea à faire reconnoître son autorité dans la ville d' Albe, suivant les conditions du combat, qui avoient adjugé l' empire et la domination au victorieux. Ce prince en suivant l' esprit et les maximes de Romulus, ruina cette ville dont il transféra les habitans à Rome : ils y reçurent le droit de citoyens, et même les principaux furent admis dans le senat : tels furent les tulliens, les serviliens, les

p28

quintiens, les geganiens, les curiaces, et les cléliens, dont les descendans remplirent depuis les principales dignitez de l' etat, et rendirent de très-grands services à la république, comme nous le verrons dans la suite. Tullus Hostilius ayant fortifié Rome par cette augmentation d' habitans, tourna ses armes contre les sabins.

Le détail de cette guerre n' est point de mon sujet, je me contenterai de dire que ce prince après avoir remporté differens avantages contre les ennemis de Rome, mourut dans la trente-deuxième année de son regne ; qu' Ancus Martius petit-fils de Numa, fut élu en la place d' Hostilius par l' assemblée du peuple, et que le senat confirma ensuite cette nouvelle élection.

Comme ce prince tiroit toute sa gloire de son ayeul, il s' appliqua à imiter ses vertus paisibles et son attachement à la religion. Il institua

des ceremonies sacrées qui devoient
préceder les déclarations de guerre ;
mais ces pieuses institutions, plus
propres à faire connoître sa justice que
son courage, le rendirent méprisable
aux peuples voisins. Rome vit bien-tôt

p29

ses frontieres ravagées par les incursions
des latins, et Ancus reconnut
par sa propre experience que le
trône exige encore d' autres vertus
que la pieté. Cependant pour soutenir
toujours son caractere, avant que
de prendre les armes, il envoya aux
ennemis un heraut que les romains
appelloient Fecialien : ce heraut portoit
une javeline ferrée, comme la
preuve de sa commission. Etant arrivé
sur la frontiere, il cria à haute voix :
" écoutez Jupiter, et vous Junon,
écoutez Quirinus, écoutez dieux du
ciel, de la terre et des enfers, je
vous prens à témoin que le peuple
latin est injuste ; et comme ce peuple
a outragé le peuple romain, le
peuple romain et moi du consentement
du senat lui declarons la
guerre. "

on voit par cette formule que
nous a conservée Tite-Live, qu' il n' est
fait aucune mention du roi, et que
tout se fait au nom et par l' autorité
du peuple, c' est-à-dire de tout le corps
de la nation.

Cette guerre fut aussi heureuse
qu' elle étoit juste. Ancus batit les ennemis,
ruina leurs villes, en transporta

p30

les habitans à Rome, et réunit
leur territoire à celui de cette capitale.
Tarquin premier ou l' ancien, quoiqu' étranger,
parvint à la couronne
après la mort d' Ancus, et il l' acheta
par des secours gratuits qu' il avoit
donnez auparavant aux principaux du

peuple. Ce fut pour conserver leur affection et récompenser ses créatures, qu' il en fit entrer cent dans le sénat ; mais pour ne pas confondre les différents ordres de l' état, il les fit patriciens, au rapport de Denys D' Halicarnasse, avant que de les élever à la dignité de sénateurs qui se trouverent jusqu' au nombre de trois cents, où ils demeurèrent fixés pendant plusieurs siècles. On sera peut-être étonné que dans un état gouverné par un roi, et assisté du sénat, les lois, les ordonnances et le résultat des toutes les délibérations se fissent toujours au nom du peuple, sans faire mention du prince qui regnoit : mais on doit se souvenir que ce peuple généreux s' étoit réservé la meilleure part dans le gouvernement. Il ne se prenoit aucune résolution, soit pour la guerre ou pour la paix, que dans ses assemblées : on les appelloit en ce temps-là

p31

assemblées par Curies ; parcequ' elles ne devoient être composées que des seuls habitans de Rome divisés en trente curies. C' est-là qu' on créoit les rois, qu' on éliroit les magistrats et les prêtres, qu' on faisoit des lois, et qu' on administroit la justice. C' étoit le roi qui de concert avec le sénat convoquoit ces assemblées, et décidoit par un *senatus-consulte* , du jour qu' on devoit les tenir, et des matières qu' on y devoit traiter. Il falloit un second *senatus-consulte* pour confirmer ce qui y avoit été arrêté ; le prince ou le premier magistrat présidoit à ces assemblées qui étoient toujours précédées par des auspices et par des sacrifices, dont les patriciens étoient les ministres ordinaires. Mais cependant comme tout se décidoit dans ces assemblées à la pluralité des voix, et que les suffrages se comptoient par tête, les plebeïens l' emportoient toujours sur le sénat et les patriciens, en sorte qu' ils formoient ordinairement le résultat des

deliberations par préférence au senat
et aux nobles.
Servius Tullius, sixième roi de
Rome, prince tout républicain malgré

p32

sa dignité ; mais qui ne pouvoit
pourtant souffrir que le gouvernement
dépendît souvent de la plus vile
populace, resolut de faire passer toute
l' autorité dans le corps de la noblesse
et des patriciens, où il eseroit trouver
des vûes plus justes, et moins
d' entêtement. L' entreprise n' étoit pas
sans de grandes difficultez ; ce prince
avoit à faire au peuple de toute la
terre le plus fier et le plus jaloux de
ses droits ; et pour l' obliger à en relâcher
une partie, il falloit le sçavoir
tromper par l' appas d' un bien plus
considerable. Les romains payoient
en ce temps-là par tête certains impôts
au profit du trésor public ; et
comme dans leur origine la fortune
des particuliers étoit à peu près égale,
on les avoit assujettis au même tribut,
qu' ils continuerent de payer avec la
même égalité, quoique par la succession
des temps il se trouvât beaucoup de
difference entre les biens des
uns et des autres.
Servius, pour éblouir le peuple, et
pour connoître les forces de son etat,
representa dans une assemblée, que le
nombre des habitans de Rome et leurs
richesses étant considerablement augmentés

p33

par cette foule d' étrangers
qui s' étoient établis dans la ville, il
ne lui paroissoit pas juste qu' un pauvre
citoyen contribuât autant qu' un
plus riche aux charges de l' etat ; qu' il
falloit regler ces contributions suivant
les facultez des particuliers ; mais que
pour en avoir une connoissance exacte,
il falloit obliger tous les citoyens

sous les plus grandes peines, à en donner une déclaration fidele, et qui pût servir de règle aux commissaires que l'assemblée du peuple nommeroit pour faire cette repartition. Le peuple qui ne voyoit dans cette proposition que son propre soulagement, la reçut avec de grands applaudissemens, et toute l'assemblée d'un mutuel consentement donna au roi le pouvoir d'établir dans le gouvernement l'ordre qui lui paroîtroit le plus convenable au bien public. Ce prince, pour parvenir à ses fins, divisa d'abord tous les habitans de la ville, sans distinction de naissance ou de rang, en quatre *tribus*, appelées les tribus de la ville. Il rangea sous vingt-six autres tribus les citoyens qui demeuroient à la campagne, et dans le territoire de Rome. Il institua ensuite

p34

le cens, qui n'étoit autre chose qu'un rôle et un dénombrement de tous les citoyens romains, dans lequel on comprit leur âge, leurs facultés, leur profession, le nom de leur tribu et de leur curie, et le nombre de leurs enfans et de leurs esclaves. Il se trouva alors dans Rome et aux environs plus de quatre-vingt mille citoyens capables de porter les armes. Servius partagea ce grand nombre en six classes, et il composa chaque classe de différentes centuries de gens de pied. Il mit dans la première classe quatre-vingt centuries, dans lesquelles il ne fit entrer que des sénateurs, des patriciens, ou des gens distingués par leurs richesses ; et tous ne devoient pas avoir moins que cent mines ou dix mille dragmes de bien : ce qui pouvoit revenir en ces temps-là à un peu plus de mille écus de notre monnoye ; ce que nous n'osons pas cependant affirmer bien positivement à cause de la différence qui se trouve dans les opinions des sçavans sur la valeur et la variation des

monnoyes. On ne sçait pas plus
précisément si chaque centurie de cette

p35

premiere classe étoit composée de
cent hommes effectifs : il y a lieu de
croire au contraire que Servius dans
la vûe de multiplier les suffrages des
patriciens, avoit augmenté le nombre
de leurs centuries ; et il cachoit ce
dessein secret, sous le prétexte plausible
que les patriciens étant plus riches
que les plebeïens, une centurie composée
d' un petit nombre de ce premier
ordre, devoit autant contribuer
aux charges de l' etat qu' une centurie
complete de plebeïens.

Ces quatre-vingt compagnies de
la premiere classe furent partagées en
deux ordres. Le premier composé des
plus âgez, et qui étoient au-dessus
de 45 ans, étoit destiné pour la garde
et la défense de la ville ; et les quarante
autres compagnies formées des
plus jeunes depuis dix-sept ans jusqu' à
quarante-cinq, devoient marcher en
campagne, et aller à la guerre. Ils
avoient tous pareilles armes offensives
et défensives : les offensives étoient le
javelot, la pique ou la halebarde, et
l' épée ; et ils avoient pour armes défensives
le casque, la cuirasse et les cuissarts
d' airain.

On rangea encore sous cette premiere

p36

classe toute la cavalerie, dont
on fit douze centuries composées des
plus riches et des principaux de la
ville, et six autres compagnies de
ceux qui n' étoient pas d' un rang si
élevé. On y ajoûta deux autres centuries
d' artisans qui suivoient le camp
sans être armez ; et leur emploi consistoit
à conduire, et à dresser les machines
de guerre.

La seconde classe n' étoit composée

que de vingt centuries, et de ceux qui possedoient au moins la valeur de soixante et quinze mines de bien, c' est-à-dire un peu plus de deux mille livres de notre monnoye. Ils se servoient à peu près des mêmes armes que les citoyens de la premiere classe, et ils n' étoient distinguez que par l' écu qu' ils portoient au lieu de bouclier. Il n' y avoit pareillement que vingt centuries dans la troisième classe ; et il falloit avoir au moins cinquante mines de bien pour y entrer, c' est-à-dire un peu plus de cinq cens écus de notre monnoye. La quatrième classe étoit composée du même nombre de centuries que les deux précédentes ; et ceux qui étoient rangez dans cette classe, devoient

p37

avoir au moins vingt-cinq mines de bien, c' est-à-dire, environ sept cens cinquante livres de notre monnoye. Il y avoit trente centuries dans la cinquième classe ; et on avoit placé dans ces centuries tous ceux qui avoient au moins douze mines et demie de bien, c' est-à-dire un peu plus de trois cens livres de notre monnoye. Ils ne se servoient que de frondes pour armes, et ordinairement ils combattoient hors des rangs, et sur les aîles de l' armée. La sixième classe n' avoit qu' une centurie, et même c' étoit moins une centurie qu' un amas confus des plus pauvres citoyens. On les appelloit *proletaires* , comme n' étant utiles à la république que par les enfans qu' ils engendroient, ou *exempts* , à cause qu' ils étoient dispensez d' aller à la guerre. On avoit compris sous la seconde classe deux centuries de charpentiers et d' ouvriers de machines militaires, et il y en avoit deux autres de trompettes attachées à la quatrième classe. Toutes ces classes se partageoient comme la premiere entre les vieillards

qui restoient pour la défense de la ville, et les jeunes gens dont on formoit les legions qui devoient marcher en campagne. Elles composoient en tout cent quatre-vingt-treize centuries, commandées chacune par un centurion distingué par son experience et par sa valeur.

Servius ayant établi cette distinction entre les citoyens d' une même république, ordonna qu' on assembleroit le peuple par centuries, lorsqu' il seroit question d' élire des magistrats, de faire des loix, de declarer la guerre, ou d' examiner les crimes commis contre la république, ou contre les privileges de chaque ordre. L' assemblée se devoit tenir hors de la ville, et dans le champ de mars. C' étoit au souverain, ou au premier magistrat à convoquer ces assemblées comme celles des curies ; et toutes les délibérations y étoient pareillement précédées par les auspices, ce qui donnoit beaucoup d' autorité au prince et aux patriciens qui étoient revêtus des principales charges du sacerdoce. On convint outre cela qu' on recueilleroit les suffrages par centuries, au lieu qu' ils se comptoient auparavant par

tête, et que les quatre-vingt-dix huit centuries de la premiere classe donneroient leurs voix les premieres. Servius par ce reglement transporta adroitement dans ce corps composé des grands de Rome, toute l' autorité du gouvernement ; et sans priver ouvertement les plebeïens du droit de suffrage, il sçut par cette disposition le rendre inutile. Car toute la nation n' étant composée que de cent quatre-vingt-treize centuries, et s' en trouvant quatre-vingt-dix-huit dans la premiere classe, s' il y en avoit seulement quatre-vingt-dix-sept du même avis, c' est-à-dire une de plus que la

moitié des cens quatre-vingt-treize, l' affaire étoit conclue ; et alors la premiere classe composée, comme nous avons dit, des grands de Rome, formoit seule les decrets publics ; et s' il manquoit quelque voix, et que quelques centuries de la premiere classe ne fussent pas du même sentiment que les autres, on appelloit la seconde classe. Mais quand ces deux classes se trouvoient d' avis conformes, il étoit inutile de passer à la troisième. Ainsi le petit peuple se trouvoit sans pouvoir, quand on recueilloit les voix

p40

par centuries : au lieu que quand on les prenoit par curies, comme les suffrages se comptoient par tête, le moindre plebeïen avoit autant de credit que le plus considerable des senateurs. Depuis ce temps-là les assemblées par curies ne se firent plus que pour élire les *flamines* , c' est-à-dire les prêtres de Jupiter, de Mars, de Romulus, et pour l' élection du grand Curion, et de quelques magistrats subalternes dont on aura lieu de parler dans la suite. Nous ne sommes entrez dans un détail si exact de ce nouveau plan de gouvernement, que parceque sans cette connoissance il seroit difficile d' entendre ce que nous rapporterons dans la suite des differends qui s' éleverent entre le senat et le peuple romain au sujet du gouvernement. La royauté, après cet établissement, parut à Servius comme une piece hors d' oeuvre, et inutile dans un etat presque républicain. On prétend que pour achever son ouvrage, et pour rendre la liberté entiere aux romains, il avoit resolu d' abdiquer genereusement la couronne, et de réduire le gouvernement en pure république

p41

sous la regence de deux magistrats
annuels qui seroient élus dans
une assemblée generale du peuple romain.
Mais un dessein si heroïque
n' eut point d' effet par l' ambition de
Tarquin Le Superbe, gendre de
Servius, qui dans l' impatience de regner
fit assassiner son roi et son beau-pere.
Il prit en même temps possession du
trône sans nulle forme d' élection,
et sans consulter ni le senat, ni le
peuple, et comme si cette suprême
dignité eût été un bien hereditaire,
ou une conquête qu' il n' eût dûe qu' à
son courage et à sa valeur.
Une action si inhumaine le fit regarder
avec horreur par tous les gens
de bien. Tout le monde détestoit également
son ambition et sa cruauté :
parricide et tyran en même temps,
il venoit d' ôter la vie à son beau-pere,
et la liberté à sa patrie ; et comme il
n' étoit monté sur le trône que par ce
double crime, il ne s' y maintint que
par de nouvelles violences. Il ne
laissa pas de se conduire d' abord dans
sa tyrannie avec beaucoup d' habileté ;
il s' assura de l' armée qu' il regardoit
comme le plus ferme soutien
de sa puissance ; fier et cruel

p42

dans Rome, et à l' égard des grands
qui pouvoient s' opposer à ses desseins ;
mais doux, humain, et même familier
à l' armée et avec les soldats. Il
les récompensoit magnifiquement ;
plus d' une fois il leur abandonna des
villes ennemies au pillage. Il sembloit
qu' il ne fît la guerre que pour
les enrichir, soit qu' il en craignît les
forces réunies, ou qu' il voulût les
attacher plus étroitement à sa personne
et à ses interêts. Il embellit la ville
de differens édifices publics ; et comme
il faisoit travailler aux fondemens
d' un temple, on trouva bien
avant en terre la tête d' un homme
encore en chair, et qui s' étoit conservée
sans corruption ; ce qui fit
donner le nom de capitolé à ce temple,

et les devins et les augures qui
tiroient avantage des moindres événements,
prirent occasion de publier
que Rome seroit un jour la maîtresse
du monde et la capitale de l' univers.
Tarquin présidoit à ces différens
travaux ; mais toujours accompagné
d' une troupe de gardes qui lui
servoient en même temps de satellites et
d' espions. Ces esclaves du tyran répandus
dans les différens quartiers de

p43

la ville, observoient avec soin s' il ne
se formoit point secretement quelque
conspiration contre lui. Le moindre
soupçon étoit puni de la mort, ou du
moins de l' exil. Plusieurs sénateurs
des premiers de Rome perirent par des
ordres secrets sans d' autre crime, que
celui d' avoir osé déplorer le malheur
de leur patrie. Il n' épargna pas même
Marcus Junius qui avoit épousé une
tarquinie. Il le fit perir, et se défit
même du fils aîné de cet illustre
romain, parceque l' un et l' autre, quoique
ses alliez, ne se déclaroient pas
assez ouvertement pour son usurpation.
Lucius Junius un autre fils de
Marcus eût couru la même fortune,
si, pour échaper à la cruauté du tyran,
il n' eût feint d' être hébété, et d' avoir
perdu l' esprit ; ce qui lui fit donner
par mépris le nom de *brutus* , qu' il
rendit depuis si illustre, comme nous
le dirons dans la suite. Les autres
sénateurs incertains de leur destinée, se
tenoient cachez dans leurs maisons :
le tyran n' en consultoit aucun ; le
senat n' étoit plus convoqué ; il ne se
tenoit plus aucune assemblée du peuple.
Un pouvoir despotique et cruel
s' étoit élevé sur les ruines des loix et

p44

de la liberté. Les différens ordres de
l' état également opprimez, attendoient

tous avec impatience quelque
changement sans l' oser esperer, lorsque
l' impudicité de Sextus fils de Tarquin,
et la mort violente de la chaste
Lucrece firent éclater cette haine
generale que tous les romains avoient
contre le roi, et même contre la
royauté.

Personne n' ignore un événement si
tragique, nous dirons seulement pour
l' éclaircissement de ce qui doit suivre,
que cette vertueuse romaine ne pouvant
se résoudre à survivre à la violence
qu' on lui venoit de faire, fit appeller
son pere, son mari, ses parens
et les principaux amis de sa maison,
ausquels elle en demanda la vengeance.
Elle s' enfonça en même temps
un poignard dans le coeur, et tomba
morte aux pieds de son pere et de son
mari. Tous ceux qui se trouverent
presens à ce funeste spectacle, jetterent
de grands cris : mais pendant
qu' ils s' abandonnoient à leur douleur,
Lucius Junius, plus connu par le nom
de Brutus qu' on lui avoit donné à
cause de cet air stupide qu' il affectoit,
laissant, pour ainsi dire, tomber le

p45

masque, et se montrant à découvert :
" oui, dit-il, en prenant le poignard
dont Lucrece s' étoit frappée, je jure
de venger hautement l' injure qui lui
a été faite ; et je vous prens à témoins,
dieux tous-puissans, que
j' exposerai ma vie, et que je répandrai
jusqu' à la dernière goutte de
mon sang pour exterminer les Tarquins,
et pour empêcher qu' aucun
de cette maison, ni même que qui
que ce soit, regne jamais dans Rome. "
il fit passer ensuite ce poignard entre
les mains de Collatin, de Lucretius,
de Valerius, et de tous les assistans,
dont il exigea le même serment. Ce
serment fut le signal d' un soulèvement
general : tout le monde regardoit
comme un prodige ce changement si
prompt qui s' étoit fait en apparence
dans l' esprit de Brutus. Le peuple

l' envisageoit comme un miracle, et
une preuve sensible que le ciel s' interessoit
à la vengeance de Lucrece.

La pitié pour le sort de cette infortunée
romaine, et la haine des tyrans
firent prendre les armes au peuple ;
l' armée touchée des mêmes sentimens
se révolta ; et par un decret public les
Tarquins furent bannis de Rome. Le

p46

senat pour engager le peuple plus
étroitement dans la révolte, et pour
le rendre plus irréconciliable avec les
tarquins, souffrit qu' il pillât les meubles
du palais. L' abus que ces princes
avoient fait de la puissance souveraine,
fit proscrire la royauté même.

On dévoua aux dieux des enfers, et
on condamna aux plus cruels supplices
ceux qui entreprendroient de rétablir
la monarchie. L' etat républicain
succeda au monarchique ; le sénat
et la noblesse profiterent des débris
de la royauté ; ils s' en approprièrent
tous les droits ; Rome devint en
partie un etat aristocratique, c' est-à-dire
que la noblesse s' empara de la
plus grande partie de l' autorité souveraine.

Au lieu d' un prince perpetuel,
on élut pour gouverner l' etat deux
magistrats annuels tirez du corps du
senat, auxquels on donna le titre
modeste de *consuls* , pour leur faire connoître
qu' ils étoient moins les souverains
de la république, que ses conseillers,
et qu' ils ne devoient avoir
pour objet que sa conservation et sa
gloire.

Brutus l' auteur de la liberté fut élu
pour premier consul, et on lui donna

p47

pour collegue Collatin mari de Lucrece,
dans la vûe qu' il seroit plus
interessé que tout autre à la vengeance
de l' outrage qu' elle avoit reçu.

Mais cette république naissante
pensa être détruite dès son origine. Il
se forma dans Rome un parti en
faveur de Tarquin : quelques jeunes
gens des premiers de la ville, élevés
à la cour, et nourris dans la licence
et les plaisirs, entreprirent de rétablir
ce prince. La forme austère d'un
gouvernement républicain, sous lequel
les lois seules toujours inexorables
ont droit de régner, leur fit plus
de peur que le tyran même : accoutumés
aux distinctions flatteuses de la
cour, ils ne pouvoient souffrir cette
égalité humiliante qui les confondoit
dans la multitude. Ce parti grossissoit
tous les jours ; et ce qui est de plus
surprenant, les enfans même de
Brutus, et les aquiliens neveux de Collatin
se trouverent à la tête des mécontents.
Mais avant que la conspiration
éclatât, ils furent tous découverts,
et on prévint leurs mauvais desseins.
Brutus père et juge des criminels,
vit bien qu'il ne pouvoit sauver
ses enfans sans autoriser de nouvelles

p48

conjurations, et que c'étoit ouvrir
lui-même les portes de Rome à Tarquin.
Ainsi préférant sa patrie à sa
famille, et sans écouter la voix de la
nature, il fit couper en sa présence la
tête à ses deux fils comme à des
traîtres. Le peuple admira la triste
fermeté avec laquelle il avoit présidé
lui-même à leur supplice. Son autorité
en devint encore plus grande ; et
après la mort des deux fils du consul,
il n'y eut plus aucun romain
qui osât seulement penser au retour
de Tarquin. Collatin collègue de
Brutus par une conduite opposée à la
sienne, et pour avoir voulu sauver ses
neveux, se rendit suspect et fut déposé
du consulat. Le peuple jaloux,
et comme furieux de sa liberté, le
bannit de Rome, seulement parce-qu'il
étoit de la famille royale ; il
n'osa se fier à la haine déclarée que
ce romain faisoit paroître contre

Tarquin. Il craignit justement qu' étant parent du prince, il n' en eût l' esprit de domination, et qu' il ne fût plus ennemi du roi que de la royauté. Marcus Valerius fut mis en sa place, et Tarquin n' esperant plus rien du parti qu' il avoit dans Rome, entreprit

p49

d' y rentrer à force ouverte. Les romains s' y opposerent toujours avec une constance invincible ; on en vint aux armes, et dans la premiere bataille qui fut donnée auprès de la ville contre les tarquins, Brutus et Aronce fils aîné de Tarquin, s' entre-tuerent à coups de lance ; ainsi les deux premiers consuls de la république n' acheverent pas leur année de consulat. Valerius resta seul dans cette suprême dignité, le peuple en prit sujet de le soupçonner de vouloir regner seul. Une maison qu' il faisoit bâtir sur une éminence, augmenta ce soupçon ; ses envieux et ses ennemis publioient que c' étoit une citadelle qu' il faisoit construire pour en faire le siege de sa tyrannie. Mais ce grand homme dissipa la malignité de ces discours, et les fit tomber par sa moderation et la sagesse de sa conduite. Il fit abatre lui-même cette maison, l' objet de la jalousie de ses concitoyens, et le consul des romains fut obligé de loger dans une maison d' emprunt. Avant que de se donner un collegue, et pendant qu' il avoit seul toute l' autorité, il changea par une seule loi faite en faveur du peuple, toute la forme du gouvernement ;

p50

et au lieu que sous les rois les plebiscites ou ordonnances du peuple, n' avoient force de loi qu' autant qu' elles étoient autorisées par un senatus-consulte, Valerius publia une loi toute contraire, qui permettoit de porter

devant les assemblées du peuple
l' appel, soit du jugement des consuls,
soit des ordonnances du senat : par
cette nouvelle loi il augmenta les droits
du peuple ; et la puissance consulaire
se trouva affoiblie dès son origine.
Il ordonna en même temps qu' on
separât les haches des faisceaux que les
licteurs portoient devant le premier
consul, comme pour faire entendre
que ce magistrat n' avoit point le droit
de glaive, symbole de la souveraine
puissance : et dans une assemblée du
peuple, la multitude apperçut avec
plaisir qu' il avoit fait baisser les faisceaux
de ses licteurs, comme un hommage
tacite qu' il rendoit à la souveraineté
du peuple romain ; et pour
éloigner le soupçon qu' il fût capable
d' affecter la tyrannie, il fit publier une
autre loi qui permettoit de tuer sans
aucune formalité précédente, celui qui
aspireroit à se rendre maître de la liberté
de ses concitoyens. Il étoit porté

p51

par cette loi, que l' assassin seroit déclaré
absous de ce meurtre, pourvû
qu' il apportât des preuves des mauvais
desseins de celui qu' il auroit tué. Ce
fut par le même principe de moderation
qu' il ne voulut point être chargé
du dépôt de l' argent public qui se levoit
pour fournir aux frais de la guerre ;
on le porta dans le temple de Saturne,
et le peuple par son conseil
élut deux senateurs qu' on appella depuis
questeurs, qui furent chargez des
deniers publics. Il declara ensuite Lucretius
pere de Lucrece, son collegue
au consulat ; et il lui ceda même, à
cause qu' il étoit plus âgé, l' honneur
de faire porter devant lui les faisceaux
de verges, et toutes les marques de la
souveraine puissance.
Une conduite si pleine de moderation,
et des loix si favorables au peuple,
firent donner à un patricien le
nom de *publicola* , ou de populaire ;
et ce fut moins pour meriter ce titre,
que pour attacher plus étroitement le

peuple à la défense de la liberté publique,
qu' il relâcha de son autorité
par ces differens reglemens.
Le senat animé du même esprit,
et qui comprenoit de quelle consequence

p52

il lui étoit d' interesser le peuple
à la conservation de la république,
eut grand soin de sa subsistance
pendant la guerre et le siege
de Rome. Il envoya en differens endroits
de la campanie, et jusqu' à Cumes,
chercher du bled qu' on distribua
au peuple à vil prix, de peur que s' il
manquoit de pain, il ne fût tenté d' en
acheter aux dépens de la liberté commune,
et qu' il n' ouvrît les portes de
Rome à Tarquin.

Le senat voulut même que le peuple
ne payât aucun impôt pendant la
guerre. Ces sages senateurs se taxerent
eux-mêmes plus haut que les autres,
et il sortit de cette illustre compagnie
cette maxime si genereuse et
si pleine d' équité, " que le peuple
payoit un assez grand tribut à la république
en élevant des enfans qui
pussent un jour la défendre. "
mais une si juste condescendance
pour les besoins du peuple, ne dura
qu' autant que durerent le siege de Rome
et la crainte des armes de Tarquin.
à peine la fortune de la république
parut-elle affermie par la levée de ce
siege, qu' on vit éclater l' ambition des
patriciens : et le senat fit bien-tôt sentir

p53

qu' en substituant deux consuls tirez
de son corps en la place du prince,
le peuple n' avoit fait que changer de
maîtres, et que c' étoit toujours la même
autorité, quoique sous des noms
differens.

La royauté étoit à la verité abolie,
mais l' esprit de la royauté n' étoit

pas éteint ; il étoit passé parmi les patriciens. Le sénat délivré de la puissance royale qui le tenoit en respect, voulut réunir dans son corps toute l'autorité du gouvernement. Il possédoit dans les dignitez civiles et militaires attachées à cet ordre, la puissance, et même les richesses qui en sont une suite : et le premier objet de sa politique fut de tenir toujours le peuple dans l'abaissement et dans l'indigence. Ce peuple dont les suffrages étoient recherchés si ambitieusement dans les élections et dans les assemblées publiques, tomboit dans le mépris hors des *comices*. La multitude en corps étoit ménagée avec de grands égards, mais le plebeïen particulier étoit peu considéré ; aucun n'étoit admis dans l'alliance des patriciens. La pauvreté réduisit bien-tôt le peuple à des emprunts

p54

qui le jetterent dans une dépendance servile des riches ; ensuite vint l'usure, remède encore plus cruel que le mal ; enfin la naissance, les dignitez et les richesses mirent une trop grande inégalité parmi les citoyens d'une même république. Les vûes de ces deux ordres devinrent bien-tôt opposées : les patriciens pleins de valeur, accoutumés au commandement, vouloient toujours faire la guerre, et ils ne cherchoient qu'à étendre la puissance de la république au dehors ; mais le peuple vouloit Rome libre au dedans, et il se plaignoit que pendant qu'il exposoit sa vie pour subjuguier les peuples voisins, il tomboit souvent lui-même, au retour de la campagne, dans les fers de ses propres concitoyens, par l'ambition et l'avarice des grands : c'est ce qu'il faut développer, comme le fondement des révolutions dont nous allons parler. De toutes les manières de subsister que les besoins de la nature ont fait inventer aux hommes, les romains ne pratiquoient que le labourage et la guerre ; ils vivoient de leurs moissons,

ou de la récolte qu' ils faisoient

p55

l' épée à la main sur les terres de leurs ennemis. Tous les arts mécaniques qui n' avoient point pour objet ces deux professions, étoient ignorés à Rome, ou abandonnés aux esclaves et aux étrangers. Généralement parlant, tous les romains depuis les sénateurs jusqu' aux moindres plebeïens, étoient laboureurs, et tous les laboureurs étoient soldats : et nous verrons dans la suite de cette histoire, qu' on alloit prendre à la charuë de grands capitaines pour commander les armées. Tous les romains, même les premiers de la république, accoutumoient leurs enfans à de semblables travaux, et ils les élevoient dans une vie dure et laborieuse, afin de les rendre plus robustes et plus capables de soutenir les fatigues de la guerre. Cette discipline domestique avoit son origine dans la pauvreté des premiers romains : on fit ensuite une vertu d' un pur effet de la nécessité, et des hommes courageux regardèrent cette pauvreté égale entre tous les citoyens, comme un moyen de conserver leur liberté plus entière. Chaque citoyen n' eut d' abord pour vivre que deux arpens de terre, comme nous

p56

l' avons dit ; Rome étendit depuis peu à peu son territoire par les conquêtes qu' elle fit sur ses voisins. On vendoit ordinairement une moitié de ces terres conquises pour indemniser l' état des frais de la guerre, et l' autre moitié se réunissoit au domaine public que l' on le donnoit ensuite, ou gratuitement, ou sous un cens modique, et à rente aux plus pauvres citoyens pour les aider à subsister : tel étoit l' ancien usage de Rome sous ses rois, c' est-à-dire

pendant plus de deux cens ans.
Mais depuis l' extinction de la royauté,
les nobles et les patriciens qui se
regardoient comme les seuls souverains
de la république, s' approprièrent
sous differens prétextes la meilleure
partie de ces terres conquises
qui étoient dans leur voisinage, et à
leur bienséance ; et ils étendoient
insensiblement leur domaine aux dépens
de celui du public : ou bien sous des
noms empruntez, ils se faisoient adjudger
à vil prix les différentes portions
qui étoient destinées pour la
subsistance des plus pauvres citoyens.
Ils les confondoient ensuite dans leurs
propres terres, et quelques années de
possession, avec un grand credit, couvroient

p57

ces usurpations. L' état y perdoit
une partie de son domaine, et le
soldat après avoir répandu son sang
pour étendre les frontieres de la république,
se trouvoit privé de la portion
de terre qui lui devoit servir en
même temps de solde et de récompense.
L' avidité de certains patriciens ne
se bornoit pas à ces sortes d' usurpations.
Mais quand la récolte manquoit
dans des années steriles, ou par les
irruptions des ennemis, ils sçavoient
par des secours interessez, se faire un
droit sur le champ de leurs voisins.
Le soldat alors sans paye, et sans aucune
ressource, étoit contraint pour
subsister d' avoir recours aux plus riches.
On ne lui donnoit point d' argent
qu' à de grosses usures, et ces usures
étoient même en ce temps-là arbitraires,
si nous en croyons Tacite. Il falloit
que le debiteur engageât son petit
heritage, et souvent même ce cruel
secours lui coutoit la liberté. Les loix
de ces temps-là permettoient au creancier,
faute de payement, d' arrêter son
debiteur, et de le retirer dans sa maison
où il étoit traité comme un esclave.
On exigeoit souvent le principal et les

intérêts à coups de fouet et à force de tourmens ; on lui enlevait sa terre par des usures accumulées ; et sous prétexte de l' observation des loix, et d' une justice exacte, le peuple éprouvait tous les jours une injustice extrême.

Un gouvernement si dur dans une république naissante, excita bien-tôt un murmure general. Les plebeïens qui étoient chargez de dettes, et qui craignoient d' être arrêtez par leurs creanciers, s' adressoient à leurs patrons, et aux senateurs les plus desinteressez.

Ils leur représentoient leur misere, la peine qu' ils avoient à élever leurs enfans, et leur disoient qu' après avoir combattu contre les tarquins pour la défense de la liberté publique, ils se trouvoient exposez à devenir les esclaves de leurs propres concitoyens.

Des menaces secretes succederent à ces plaintes, et les plebeïens ne voyant point d' adoucissement à leurs peines, éclaterent à la fin sous le consulat de T. Largius et de Q. Clelius.

Rome, comme nous l' avons dit, étoit environnée de quantité de petits peuples, inquiets et jaloux de son

agrandissement. Les latins, les eques, les sabins, les volsques, les herniques et les veïens tantôt separez, et souvent réunis, lui faisoient une guerre presque continuelle. Ce fut peut-être à l' animosité de ces voisins, que les romains furent redevables de cette valeur et de cette discipline militaire, qui dans la suite les rendirent les maîtres de l' univers.

Tarquain vivoit encore, il avoit ménagé secretement une ligue puissante contre les romains : trente villes du pays latin s' interessèrent à son rétablissement. Les herniques et les volsques favoriserent cette entreprise :

il n' y eut que les peuples d' Etrurie
qui voulurent voir l' affaire plus engagée
avant que de se declarer ; et ils
resterent neutres dans la vûe de prendre
parti suivant les événemens.
Les consuls et le senat ne virent
pas sans inquiétude une conspiration
si generale contre la république ; on
songea aussi-tôt à se mettre en défense.
Comme Rome n' avoit point
d' autres soldats que ses citoyens, il
fallut faire prendre les armes au peuple ;
mais les plus pauvres, et ceux
sur-tout qui étoient chargez de dettes,

p60

declarèrent que c' étoit à ceux qui
jouissoient des dignitez et des biens de
la république à la défendre ; que pour
eux, ils étoient las d' exposer tous les
jours leurs vies pour des maîtres si
avares et si cruels. Ils refuserent de
donner leurs noms, suivant l' usage,
pour se faire enrôler dans les legions ;
les plus emportez disoient même,
qu' ils n' étoient pas plus attachez à
leur partie, où on ne leur laissoit pas
un pouce de terre en propriété, qu' à
tout autre climat, quelque étranger
qu' il fût ; que du moins ils n' y trouveroient
point de creanciers ; que ce
n' étoit qu' en sortant de Rome qu' ils
s' affranchiroient de leur tyrannie, et
ils menacerent hautement d' abandonner
la ville, si par un senatus-consulte
on n' abolissoit toutes les dettes.
Le senat inquiet d' une desobéissance
peu differente d' une révolte declarée,
s' assembla aussi-tôt : on ouvrit
differens avis. Les senateurs les plus
moderez opinerent en faveur du
soulagement du peuple. M. Valerius frere
de Publicola, et qui à son exemple
affectoit d' être populaire, représenta
que la plûpart des pauvres plebeiens
n' avoient été contraints de contracter

p61

des dettes que par les malheurs de la guerre ; que si dans la conjoncture où une partie de l' Italie s' étoit déclarée en faveur de Tarquin, on n' adoucissoit pas les peines du peuple, il étoit à craindre que le desespoir ne le jettât dans le parti du tyran, et que le senat pour vouloir porter trop loin son autorité, ne la perdît entierement par le rétablissement de la royauté. Plusieurs senateurs, et ceux surtout qui n' avoient point de debiteurs, se rangerent de son sentiment ; mais il fut rejetté avec indignation par les plus riches. Appius Claudius s' y opposa aussi, mais par des vûes différentes. Ce senateur austere dans ses moeurs, et severe observateur des loix, soutenoit qu' on n' y pouvoit faire aucun changement sans peril pour la république. Quoique sensible à la misere des particuliers qu' il assistoit tous les jours de son bien, il ne laissa pas cependant de declarer en plein senat qu' on ne pouvoit pas avec justice refuser le secours des loix aux creanciers qui voudroient poursuivre avec rigueur les debiteurs. Mais avant que d' entrer dans un plus grand détail de cette affaire, peut-être

p62

ne sera-t-il pas inutile de faire connoître particulièrement un patricien qui eut tant de part, aussi-bien que ses descendans, aux différentes révolutions qui agiterent depuis la république. Appius Clausus ou Claudius, étoit sabin de naissance, et des principaux de la ville de Régille. Des dissensions civiles dans lesquelles son parti se trouva le plus foible, l' obligerent d' en sortir. Il se retira à Rome qui ouvroit un asile à tous les étrangers. Il fut suivi de sa famille et de ses partisans, que Velleïus Paterculus fait monter jusqu' au nombre de cinq mille. On leur accorda le droit de bourgeoisie, avec des terres pour habiter,

situées sur la rivière du Tévérone : telle fut l'origine de la tribu claudienne. Appius qui en étoit le chef, fut reçu dans le sénat, et il s'y fit bien-tôt distinguer par la sagesse de ses conseils, et sur-tout par sa fermeté. Il s'opposa hautement à l'avis de Valerius, comme nous venons de le dire, et il représenta en plein sénat que la justice étant le plus ferme soutien des états, on ne pouvoit abolir les dettes des particuliers sans ruiner la foi publique,

p63

le seul lien de la société parmi les hommes. Que le peuple même en faveur de qui on sollicitoit un arrêt si injuste, en souffriroit le premier ; que dans de nouveaux besoins, les plus riches fermeroient leurs bourses ; que le mécontentement des grands n'étoit pas moins à craindre que le murmure du peuple, et qu'ils ne souffriroient peut-être pas qu'on annullât des contrats qui étoient le fruit de leur épargne et de leur tempérance. Il ajouta que personne n'ignoroit que Rome dans son origine n'avoit pas assigné une plus grande quantité de terres aux nobles et aux patriciens, qu'aux plebeïens. Que ceux-ci venoient encore de partager les biens des tarquins ; qu'ils avoient fait souvent un butin considérable à la guerre, et que s'ils avoient consumé ces biens dans la débauche, il n'étoit pas juste qu'on les en dédommageât aux dépens de ceux qui avoient vécu avec plus de sagesse et d'économie ; qu'après tout il falloit considérer que les mutins et ceux qui faisoient le plus de bruit, n'étoient que des plebeïens des dernières classes, et qu'on ne plaçoit ordinairement dans les batailles que sur les

p64

aîles ou à la queue des légions ; qu'ils

n' étoient la plûpart armez que de frondes ;
qu' il n' y avoit ni grands services
à esperer, ni beaucoup à craindre de
pareils soldats ; que la république ne
perdroit pas beaucoup en perdant des
gens qui ne servoient que de nombre ;
et qu' il n' y avoit qu' à mépriser la
sédition pour la dissiper, et pour voir
ces mutins recourir avec soumission à
la clemence du senat.

Quelques senateurs qui vouloient
trouver un milieu entre deux avis si
opposez, proposerent que les creanciers
ne pussent au moins exercer de
contrainte sur la personne de leurs
debiteurs. D' autres vouloient qu' on ne
remît les dettes qu' à ceux qui étoient
notoirement dans l' impuissance de les
acquitter ; et il y en eut qui pour
satisfaire en même temps à la foi publique,
et à l' interêt des creanciers,
proposerent de les payer des deniers
publics. Le senat ne prit aucun de ces
partis : il résolut de ne point donner
atteinte à des actes aussi solemnels que
des contrats ; mais afin d' adoucir le
peuple, et pour l' engager à prendre
plus volontiers les armes, il rendit un
senatus-consulte, qui accordoit une

p65

surséance pour toute sorte de dettes
jusqu' à la fin de la guerre.
Cette condescendance du senat
étoit un effet de l' approche de l' ennemi
qui s' avançoit du côté de Rome. Mais
plusieurs d' entre les plebeïens devenus
plus fiers par la même raison,
declarerent ou qu' ils obtiendroient une
abolition absolue de toutes les dettes,
ou qu' ils laisseroient aux riches et aux
grands le soin de la guerre, et la
défense d' une ville à laquelle ils ne
s' interessoient plus, et qu' ils étoient même
prêts d' abandonner. La fermeté
qu' ils faisoient paroître, leur attira
des compagnons. Le nombre des mécontents grossissoit
tous les jours ; et plusieurs
même d' entre le peuple qui
n' avoient ni dettes ni creanciers, ne
laissoient pas de se plaindre de la rigueur

du senat, soit par compassion pour ceux de leur ordre, ou par cette aversion secrète que tous les hommes ont naturellement pour toute domination. Quoique les plus sages et les plus riches des plebeïens, et sur-tout les cliens des nobles, n'eussent pas de part à la sedition ; cependant la separation dont menaçoient les mécontents,

p66

et le refus qu'ils faisoient obstinément de prendre les armes, étoient d'un dangereux exemple, sur-tout dans une conjoncture où la plupart des latins commandez par les fils et le gendre de Tarquin étoient aux portes de Rome. Le senat pouvoit à la verité faire faire procès aux plus mutins, et aux chefs de la sedition ; mais la loi *valeria* qui autorisoit les appels devant l'assemblée du peuple, ouvroit un asile à ces seditieux, qui ne pouvoient manquer d'être absous par les complices de leur rebellion. Le senat pour éluder l'effet de ce privilege si préjudiciable à son autorité, résolut de créer un magistrat suprême également au dessus du senat même, et de l'assemblée du peuple, et auquel on déferât une autorité absolue. Pour obtenir le consentement du peuple, on lui représenta dans une assemblée publique, que dans la necessité de terminer ces dissensions domestiques, et de repousser en même temps les ennemis, il falloit donner à la république un seul chef, au dessus même des consuls, qui fût l'arbitre des loix, et comme le pere de la patrie : et de peur qu'il ne s'en rendît

p67

le Tyran, et qu'il n'abusât de cette autorité suprême, qu'il ne falloit la lui confier que pour l'espace de six mois. Le peuple ravi de voir créer un nouveau

magistrat au dessus des consuls et du senat, consentit à son élection : on convint que le premier consul seroit en droit de le nommer, et on lui accorda ce privilege comme pour le dédommager de l' autorité qu' il perdoit par sa création. Clelius nomma aussitôt T. Largius son collegue : ce fut le premier romain, qui sous le titre de *dictateur* , parvint à cette suprême dignité, qu' on pouvoit regarder dans une république comme une monarchie absolue, quoique passagere. En effet, dès qu' il étoit nommé, lui seul avoit pouvoir de vie et de mort sur tous les citoyens, de quelque rang qu' ils fussent, et sans qu' il y eût aucune voye d' appel. L' autorité et les fonctions des autres magistrats cessoient ou lui étoient subordonnées : il nommoit le general de la cavalerie, qui étoit à ses ordres, et qui lui servoit comme de capitaine de ses gardes. Il avoit des licteurs armez de haches comme les rois ; il pouvoit lever des

p68

troupes ou les congédier selon qu' il le jugeoit à propos. Il décidoit de la guerre et de la paix, sans être obligé de prendre l' avis ni du senat ni du peuple ; et après que son autorité étoit expirée, il ne rendoit compte à personne de tout ce qu' il avoit fait pendant son administration.

T. Largius étant revêtu de cette grande dignité, nomma sans la participation du senat et du peuple, Spurius Cassius Viscellinus pour general de la cavalerie ; et quoiqu' il fût le plus modéré du senat, il affecta de faire toutes choses avec hauteur pour se faire craindre du peuple, et pour le faire rentrer plutôt dans son devoir. La fermeté de ce magistrat jetta une grande crainte dans les esprits ; on vit bien que sous un magistrat si absolu, et qui ne manqueroit pas de faire un exemple du premier rebelle, il n' y avoit point d' autre parti à prendre que celui de la soumission.

Le dictateur assis dans une haute chaire, et comme dans un trône qu' il avoit fait mettre dans la place publique, et environné de ses licteurs armez de leurs haches, fit appeller tous les citoyens les uns après les autres.

p69

Les plebeïens sans oser remuer, se présenterent docilement pour être enrollez ; et chacun rempli de crainte se rangea sous ses enseignes. La guerre se fit ensuite avec succès ; l' ennemi fut repoussé et défait proche le lac Régille : deux fils de Tarquin, son gendre, et cinquante mille latins perirent dans cette bataille. Ce fut ainsi que l' habile dictateur sçut par une conduite également ferme et modérée tourner contre l' étranger l' animosité qui étoit entre les citoyens. Mais la paix et la fin de la dictature firent bien-tôt renaître ces dissensions domestiques, que la guerre n' avoit que suspendues. Les creanciers recommencerent à poursuivre leurs debiteurs, et ceux-ci renouvelerent leurs murmures et leurs plaintes. Cette grande affaire excita de nouveaux troubles, et le senat voulant en prévenir les suites, fit tomber le consulat à Appius Claudius dont il connoissoit la fermeté. Mais de peur qu' il ne la portât trop loin, on lui donna pour collegue Servilius, personnage d' un caractere doux et humain, et agreable aux pauvres et à la multitude. Ces deux magistrats ne manquerent

p70

pas de se trouver d' avis opposez. Servilius par bonté et par compassion pour les malheureux, inclinait à la suppression des dettes, ou du moins il vouloit qu' on diminuât du principal ces interêts usuraires et accumulez qui l' excedoient considerablement. Il

exhortoit le senat à en faire un règlement qui soulageât le peuple, et qui assurât pour toujours la tranquillité de l' état.

Mais Appius severe observateur des loix, soutenoit avec sa fermeté ordinaire, qu' il y avoit une injustice manifeste à vouloir soulager les debiteurs aux dépens de la fortune de leurs creanciers ; que ce projet alloit même à la ruine de la subordination necessaire dans un etat bien policé ; que la condescendance que Servilius vouloit qu' on eût pour les besoins du peuple, ne seroit regardée par les mutins que comme une foiblesse déguisée, et feroit naître de nouvelles prétentions ; qu' au contraire rien ne marqueroit mieux la puissance de la république, que la juste severité dont on useroit envers ceux qui par leurs cabales et leur desobéissance avoient violé la majesté du senat.

p71

Le peuple instruit de ce qui s' étoit passé dans le senat, et informé des dispositions différentes des deux consuls, donne autant de louanges à Servilius, qu' il répand d' imprécations contre Appius. Les plus mutins s' atroupent de nouveau ; on tient des assemblées secretes de nuit, et dans des lieux écartez : tout est en mouvement, lorsque la calamité d' un particulier fait éclater le mécontentement public, et excite une sédition generale.

Un plebeïen chargé de fers vint se jeter dans la place publique comme dans un asile. Ses habits étoient déchirez ; il étoit pâle et défiguré ; une grande barbe, et des cheveux negligez et en desordre rendoient son visage affreux. On ne laissa pas de le reconnoître ; et quelques personnes se souvinrent d' avoir été à la guerre avec lui, et de l' avoir vû combattre avec beaucoup de valeur. Il montrait lui-même les cicatrices des blessures qu' il avoit reçues en différentes occasions ; il nommoit les consuls, les tribuns

et les centurions sous lesquels il avoit servi, et adressant la parole à une multitude de gens qui l' environnoient, et qui lui demandoient avec empressement

p72

la cause de l' état déplorable où il étoit réduit, il leur dit, que pendant qu' il portoit les armes dans la dernière guerre qu' on avoit faite contre les sabins, non seulement il n' avoit pû cultiver son petit heritage, mais que les ennemis même dans une course après avoir pillé sa maison, y avoient mis le feu. Que les besoins de la vie, et les tributs qu' on l' avoit obligé de payer malgré cette disgrâce, l' avoient forcé de faire des dettes ; que les interêts s' étant insensiblement accumulés, il s' étoit vû réduit à la triste nécessité de céder son heritage pour en acquitter une partie. Mais que le créancier impitoyable n' étant pas encore entièrement payé, l' avoit fait traîner en prison avec deux de ses enfans ; que pour l' obliger à accélérer le paiement de ce qui restoit dû, il l' avoit livré à ses esclaves, qui par son ordre lui avoient déchiré le corps : en même temps il se découvrit et montra son dos encore tout sanglant des coups de fouet qu' il avoit reçus. Le peuple déjà en mouvement, et touché d' un traitement si barbare, poussa mille cris d' indignation contre les patriciens. Ce bruit se répandit en

p73

un instant dans toute la ville, et on accourut de tous côtes dans la place. Ceux qu' un pareil sort retenoit dans les chaînes de leurs créanciers, échapent ; il se trouve bien-tôt des chefs et des partisans de la sédition. On ne reconnoît plus l' autorité des magistrats ; et les consuls qui étoient accourus pour arrêter ce désordre par

leur presence, entourez du peuple en fureur, ne trouvent plus ni respect ni obéissance dans le citoyen. Appius odieux à la multitude, alloit être insulté, s' il n' eût échapé à la faveur du tumulte. Servilius, quoique plus agreable au peuple, se vit réduit à quitter sa robe consulaire ; et sans aucune marque de sa dignité il se jette dans la foule, caresse, embrasse les plus mutins, et les conjure, les larmes aux yeux, d' appaiser ce desordre. Il s' engage d' assembler incessamment le senat, et il leur promet d' y prendre les interêts du peuple avec autant de zele et d' affection que pourroit faire un plebeïen ; et pour preuves de sa promesse, il fait publier par un heraut, défense d' arrêter pour dettes aucun citoyen, jusqu' à ce que le senat y eût pourvû par un nouveau reglement.

p74

Le peuple sur sa parole se separa, le senat s' assembla aussi-tôt. Servilius exposa la disposition des esprits, et la necessité dans une pareille conjoncture de relâcher quelque chose de la severité des loix. Appius au contraire toujours invariable dans ses premiers sentimens, s' y opposa constamment. La diversité d' avis fit naître de l' aigreur entre eux : Appius qui ne pouvoit s' empêcher de joindre à l' utilité de ses conseils l' austerité de son caractere et la dureté de ses manieres, traite publiquement son collegue de flateur et d' esclave du peuple. Servilius de son côté lui reproche sa fierté, son orgueil, et l' animosité qu' il faisoit paroître contre les plebeïens. Le senat se partage entre ces deux grands hommes ; chacun prend parti suivant sa disposition ou ses interêts. La difference des avis et l' opposition des sentimens excitent de grands cris dans l' assemblée. Pendant ce tumulte, arrivent à toute bride des cavaliers qui rapportent qu' une armée de volsques marchoit droit à Rome. Cette nouvelle fut reçûe bien

differemment par le senat et par le peuple. Les sénateurs, leurs cliens, et

p75

les plus riches d'entre le peuple prirent les armes. Mais ceux qui étoient chargés de dettes, montrant leurs chaînes, demandoient avec un souris amer si de pareils ornemens meritoient qu'ils exposassent leurs vies pour les conserver : et tous ces plebeïens refuserent opiniâtrément de donner leurs noms pour se faire enrôler.

La ville étoit dans cette agitation qui précède ordinairement les plus grandes révolutions ; les consuls divisez ; le peuple desobéissant à ses magistrats, et les volsques aux portes de Rome. Le senat qui craignoit presque également le citoyen et l'ennemi, engagea Appius à se charger de la défense de la ville, dans la vûe que le peuple suivroit plus volontiers son collègue en campagne. Servilius étant destiné pour s'opposer aux ennemis, conjure le peuple de ne le pas abandonner dans cette expedition ; et pour l'obliger à prendre les armes, il fait publier une nouvelle défense de retenir en prison aucun citoyen romain qui voudroit le suivre en campagne, ni d'arrêter ses enfans ou de saisir son bien : et par le même edit il s'engage au nom du senat de donner au

p76

peuple à son retour toute satisfaction au sujet des dettes. Cette declaration n'eut pas été plutôt publiée, que le peuple courut en foule se faire enrôler, les uns par affection pour le consul qu'ils sçavoient leur être favorable, et les autres pour ne pas rester dans Rome sous le gouvernement severe et imperieux d'Appius. Mais de tous les plebeïens il n'y en eut point qui se fissent enrôler plus

volontairement, ni qui montrassent plus de courage contre l' ennemi, que ceux même qui avoient eu le plus de part au dernier tumulte. Les volsques furent défaits, et le consul pour récompenser le soldat de la valeur qu' il avoit fait paroître, lui abandonna le pillage du camp ennemi dont il s' étoit rendu maître, sans en rien réserver, suivant l' usage, pour le trésor public.

Le peuple à son retour le reçut avec de grands applaudissemens, et il attendoit avec confiance l' effet de ses promesses. Servilius n' oublia rien pour dégager sa parole, et pour porter le senat à accorder une abolition generale des dettes. Mais Appius qui regardoit tout changement dans les loix comme

p77

dangereux, s' opposa hautement aux intentions de son collegue. Il autorisa de nouveau les creanciers qui traînoient leurs debiteurs en prison ; et les applaudissemens qu' il en recevoit des riches, et les imprécations des pauvres, concouroient également à entretenir la dureté de ce magistrat. Ceux qu' on arrêtoit en appelloient à Servilius ; ils lui représentoient les promesses qu' il avoit faites au peuple avant la campagne, et les services qu' ils avoient rendus à la guerre. On crioit tout haut devant son tribunal, ou qu' en qualité de consul et de premier magistrat il prît la défense de ses concitoyens, ou que comme general il n' abandonnât pas les interêts de ses soldats. Mais Servilius d' un caractere doux et timide, n' osa se declarer ouvertement contre le corps entier des patriciens ; et en voulant ménager les deux partis, il les offensa tous deux, en sorte qu' il ne put éviter la haine de l' un, et le mépris de l' autre. Le peuple se voyant abandonné de Servilius, et persecuté par son collegue, s' assemble tumultuairement, confere, et prend la résolution de ne devoir son salut qu' à lui-même, et

d' opposer la force à la tyrannie. Les debiteurs poursuivis jusques dans la place par leurs creanciers, y trouvent un asile assuré dans la foule ; la multitude en fureur frappe, écarte et repousse ces impitoyables creanciers qui implorent en vain le secours des loix. Une nouvelle irruption des volsques, des sabins et des eques, hausse encore le courage du peuple, qui refuse ouvertement de marcher contre l' ennemi. A. Virginius et T. Vetustus qui avoient succédé dans le consulat à Appius et à Servilius, tenterent par un coup d' autorité de dissiper ce tumulte. Ils en firent arrêter les chefs, mais le peuple toujours furieux les arracha des mains des licteurs, et les consuls éprouverent dans cette occasion combien la majesté sans la force est peu considerée. Une desobéissance si declarée, et peu differente d' une révolte, allarma le senat, qui s' assembla extraordinairement. T. Largius que nous avons vû dictateur, opina le premier. Cet ancien magistrat si respectable par sa sagesse et par sa fermeté, dit qu' il voyoit avec beaucoup de douleur Rome comme partagée en deux nations, former

comme deux villes differentes. Que la premiere n' étoit remplie que de richesses et d' orgueil, et la seconde de misere et de rebellion. Que dans l' une et dans l' autre on ne voyoit ni justice, ni honneur, ni même de bienséance, et que la fierté des grands n' étoit pas moins odieuse, que la desobéissance du petit peuple. Qu' il étoit cependant obligé d' avouer qu' il prévoyoit que l' extrême pauvreté du peuple entretiendroit toujours la dissension, et qu' il ne croyoit pas qu' on pût rétablir l' union et la concorde entre ces deux ordres, que par une abolition generale des dettes.

D' autres senateurs étoient d' avis
qu' on restraingnît cette grace en faveur
de ceux qui dans les dernieres guerres
avoient servi utilement la république ;
et ils représentoient que c' étoit
une justice qui leur étoit dûe, et que
la parole de Servilius y étoit même
engagée.

Appius, quand ce fut son rang à
opiner, s' opposa également à ces deux
avis : tant de mutineries, dit-il,
" ne procedent pas de la misere du
peuple, c' est bien plutôt l' effet d' une
licence effrenée qu' il plaît à des

p80

séditieux d' appeller du nom de
liberté. Tout ce desordre n' a pris
naissance que de l' abus que le peuple
fait de la loi *Valeria* ; on viole
impunément la majesté des consuls,
parceque les mutins ont la faculté
d' appeller de la condamnation du
crime devant les complices même
de ce crime ; et quel ordre peut-on
jamais esperer d' établir dans un etat
où les ordonnances des magistrats
sont soumises à la révision et au
jugement d' une populace qui n' a
pour regle que son caprice et sa fureur ?
Seigneurs, ajoûta Appius, il faut
créer un dictateur dont les jugemens
soient sans appel ; et ne craignez
pas après cela qu' il y ait des
plebeïens assez insolens pour
repousser les licteurs d' un magistrat
qui sera maître de disposer
souverainement de leurs biens et de leurs
vies. "

les jeunes senateurs jaloux de
l' honneur du senat, et ceux sur-tout
qui étoient interessez dans l' abolition
des dettes, se declarerent pour l' avis
d' Appius ; ils vouloient même lui
déferer cette grande dignité : ils disoient
qu' il n' y avoit qu' un homme aussi ferme

p81

et aussi intrépide, qui fût capable de faire rentrer le peuple dans son devoir. Mais les anciens sénateurs et les plus modérés, trouverent que cette souveraine puissance étoit assez formidable d'elle-même, sans en revêtir encore un homme naturellement dur et odieux à la multitude. L'un des consuls par leur avis nomma pour dictateur Manius Valerius fils de Volesius. C'étoit un consulaire âgé de plus de soixante et dix ans, et d'une maison dont le peuple n'avoit à craindre ni orgueil ni injustice.

Le dictateur, plebéien d'inclination, nomma pour général de la cavalerie Quintus Servilius frère de celui qui avoit été consul, et qui trouvoit comme lui qu'il y avoit de la justice dans les plaintes du peuple : il convoqua ensuite une assemblée générale dans la place des comices. Il y parut avec une contenance grave et modeste tout ensemble ; et adressant la parole au peuple, il lui dit ; qu'il ne devoit pas craindre que sa liberté ni la loi *Valeria* qui en étoit le plus ferme appui, fussent en danger sous un dictateur de la famille de Valerius Publicola. Qu'il n'étoit point monté

p82

sur son tribunal pour les séduire par de fausses promesses ; qu'il falloit à la vérité marcher aux ennemis qui s'avançoient du côté de Rome, mais qu'il s'engageoit en son nom, et de la part du sénat, de leur donner au retour de la campagne une entière satisfaction sur leurs plaintes ; " et en attendant, dit-il, par la puissance souveraine dont je suis revêtu, je déclare libres vos personnes, vos terres et vos biens. Je suspends l'effet de toute obligation dont on pourroit se servir pour vous inquiéter : venez nous aider à vous conquérir de nouvelles terres sur nos ennemis. "

ce discours remplit le peuple d'espérance et de consolation. Tout le

monde prit les armes avec joye, et on leva dix legions completees : on en donna trois à chaque consul, le dictateur s' en reserva quatre. Les romains marcherent aux ennemis par differens endroits ; les volsques et les sabins furent defaits ; les eques demanderent la paix, et ne l' obtinrent que par la perte d' une partie de leur territoire que le dictateur partagea entre les plus pauvres citoyens de Rome.

p83

Le senat qui craignoit que les soldats de retour ne demandassent au dictateur l' execution de ses promesses, lui fit dire et aux deux consuls, de retenir toujours le soldat sous les enseignes, sous pretexte que la guerre n' étoit pas terminée. Les deux consuls obéirent ; mais le dictateur dont l' autorité étoit indépendante du senat, licentia son armée. Il declara ses soldats absous du serment qu' ils avoient prêté en s' enrôlant ; et pour donner une nouvelle preuve de son affection pour le peuple, il tira de cet ordre quatre cens des plus considerables qu' il fit entrer dans celui des chevaliers. Il fut ensuite au senat, et il demanda qu' on eût par un senatus-consulte à dégager sa parole, et à abolir toutes les dettes. Les plus anciens senateurs et les plus gens de bien, si on en excepte Appius, étoient de cet avis. Mais la cabale des riches l' emporta, et ils étoient soutenus par les jeunes senateurs qui croyoient qu' on diminueoit de l' autorité du senat tout ce qu' on proposoit en faveur du soulagement du peuple. Il y en eut même plusieurs qui se prévalant de l' extrême bonté du dictateur, lui

p84

reprocherent qu' il recherchoit avec

bassesse les applaudissemens d' une vile
populace. Sa proposition fut rejetée
avec de grands cris ; et on lui fit
sentir que s' il n' eût pas été au-dessus des
loix par sa dignité, le senat lui
auroit fait rendre compte du congé qu' il
avoit donné à ses soldats, contre
l' avis du senat, et dans une conjoncture
où les ennemis de la république
étoient encore en armes.

" je vois bien, leur dit ce
venerable vieillard, que je ne vous suis
pas agreable : on me reproche
d' être trop populaire ; fassent les dieux
que tous les défenseurs du peuple
romain qui s' élèveront dans la
suite, me ressemblent, et soient aussi
moderez que je le suis. Mais n' attendez
pas que je trompe des citoyens,
qui sur ma parole ont pris
les armes, et qui au prix de leur
sang viennent de triompher de vos
ennemis. Une guerre étrangere et
nos dissensions domestiques ont été
cause que la république m' a honoré
de la dictature. Nous avons la
paix au dehors, et on m' empêche
de l' établir au dedans ; ainsi mon
ministere devenant inutile, j' ai résolu

p85

d' abdiquer cette grande dignité.
J' aime mieux voir la sédition,
comme personne privée, qu' avec le
titre de dictateur. " en finissant ces
mots, il sortit brusquement du senat,
et convoqua une assemblée du peuple.
Quand l' assemblée fut formée, il
y parut avec toutes les marques de sa
dignité ; il rendit graces d' abord au
peuple de la promptitude avec laquelle,
sur ses ordres, il avoit pris les
armes ; et il donna en même temps de
grandes louanges à la valeur et au
courage qu' il avoit fait paroître
contre les ennemis de la république.
Vous avez, dit-il, en bons citoyens
" satisfait à votre devoir. Ce seroit
à moi à m' acquiter à mon tour de
la parole que je vous ai donnée ;
mais une brigue plus puissante que

l' autorité même d' un dictateur,
empêche aujourd' hui l' effet de mes
sinceres intentions. On me traite
publiquement d' ennemi du senat ;
on censure ma conduite ; on me fait
un crime de vous avoir abandonné
les dépouilles de nos ennemis, et
sur-tout de vous avoir absous du
serment militaire. Je sçai de quelle
maniere dans la force de mon âge j' aurois

p86

repoussé de pareilles injures ;
mais on méprise un vieillard plus
que septuagenaire : et comme je ne
puis ni me vanger, ni vous rendre
justice, j' abdique volontiers une
dignité qui vous est inutile. Si
cependant quelqu' un de mes concitoyens
veut encore se plaindre de l' inexécution
de ma parole, je lui abandonne
de bon coeur le peu de vie
qui me reste, il peut me l' ôter sans
que je m' en plaigne, ni que je m' y
oppose. "
le peuple n' écouta ce discours qu' avec
des sentimens de respect et de
veneration : tout le monde lui rendit la
justice qui lui étoit dûe, et il fut
reconduit par la multitude jusques en sa
maison, avec autant de louanges que
s' il eût prononcé l' abolition des
dettes. Le peuple tourna toute son indignation
contre le senat qui l' avoit
tant de fois trompé. On ne garde plus
alors aucunes mesures ; les plebeïens
s' assemblent publiquement, et les avis
les plus violens sont les plus agreables
à la multitude. Les deux consuls
qui tenoient encore les soldats
engagez par leur serment, sous prétexte
d' un avis qu' ils s' étoient fait donner

p87

que les ennemis armoient de nouveau,
se mirent en campagne de concert
avec le senat. Le peuple qui sentit

l'artifice, ne sortit de Rome qu'avec fureur ; les plus emportés proposèrent même avant que d'aller plus loin, de poignarder les consuls, afin de se dégager tout d'un coup du serment qui les tenoit attachés sous leurs ordres. Mais les plus sages, et ceux qui avoient la crainte des dieux, leur ayant représenté qu'il n'y avoit point de serment dont on pût se dégager par un crime, ces soldats prirent un autre parti. Ils résolurent d'abandonner leur patrie, et de se faire hors de Rome un nouvel établissement. Ils levèrent aussitôt leurs enseignes, changèrent leurs officiers, et par les conseils et sous la conduite d'un plebéien appelé Sicinius Bellutus, ils se retirent, et vont camper sur le Mont Velie situé à trois mille de Rome, et appelé depuis le *mont sacré* .

Une desertion si générale, et qui paroissoit être le commencement d'une guerre civile, causa beaucoup d'inquiétude au sénat. On mit d'abord des gardes aux portes de la ville, tant pour sa sûreté, que pour empêcher le

p88

reste des plebéiens de se joindre aux mécontents. Mais ceux qui étoient chargés de dettes, les plus mutins et les plus séditieux, s'échaperent malgré cette précaution ; et Rome vit à ses portes une armée redoutable composée d'une partie de ses citoyens prêts à tourner ses armes contre ceux qui étoient restés dans la ville.

Les patriciens se partagèrent aussitôt : les uns à la tête de leurs cliens et des plebéiens qui n'avoient point voulu prendre de part à la sédition, occupent les postes les plus avancés ; d'autres se fortifient à l'entrée de la ville ; les vieillards se chargent de la défense des murailles, et tous montrent également du courage et de la fermeté.

Le sénat, après ces précautions, députa aux mécontents pour leur offrir une amnistie, et les exhorte à revenir

dans la ville ou sous leurs enseignes.
Mais cette démarche faite trop tôt,
et dans la première chaleur de la
sédition, ne servit qu' à faire éclater
l' insolence du soldat. Les députés furent
renvoyés avec mépris, et on leur donna
pour toute réponse ; que les patriciens
éprouveraient bien-tôt à quels
ennemis ils avaient à faire.

p89

Le retour de ces envoyés augmenta
le trouble dans la ville. Les deux
consuls dont la magistrature expirait,
indiquèrent l' assemblée pour l' élection
de leurs successeurs ; personne dans une
conjoncture si fâcheuse ne se présenta
pour demander cette dignité ; plusieurs
même la refusèrent. Enfin on
obligea Posthumius Cominius, et
Spurius Cassius Viscellinus personnages
consulaires, de l' accepter, et le sénat
fit tomber sur eux les suffrages, parcequ' ils
étaient également agréables
aux nobles et aux plébéiens, et que
Cassius sur-tout s' étoit toujours ménagé
avec beaucoup d' art entre les
deux partis.

Les premiers soins des nouveaux
consuls furent de convoquer le sénat
pour délibérer sur les moyens les plus
promptes et les plus faciles de rétablir
la paix et l' union entre les différents
ordres de l' état.

Menenius Agrippa personnage consulaire,
illustre par l' intégrité de ses
mœurs, auquel on demanda le premier
son avis, opinait qu' il falloit renvoyer
de nouveaux députés aux mécontents,
avec un plein pouvoir de
finir une affaire aussi fâcheuse, aux

p90

conditions que ces commissaires jugeroient
les plus utiles à la république.
Quelques sénateurs trouvoient que
c' étoit commettre la dignité du sénat,

que de députer de nouveau à des rebelles qui avoient reçu si indignement ses premiers envoyez. Mais Menenius représenta qu' il n' étoit pas temps de s' arrêter à une vaine formalité ; que le salut de la république, et une nécessité indispensable à laquelle les dieux même cedoient, obligeoient le senat de rechercher le peuple. Que Rome la terreur de ses voisins, étoit comme assiegée par ses propres citoyens ; qu' à la verité ils n' avoient encore fait aucun acte d' hostilité, mais que c' étoit par cette même raison qu' il falloit empêcher le commencement d' une guerre qui ne pouvoit être que funeste à l' etat, quel qu' en fût le succès.

Il ajoûta que les sabins, les volsques, les eques et les herniques, tous ennemis irreconciliables du nom romain, se seroient déjà joints aux rebelles, s' ils n' avoient peut-être pas jugé plus à propos de laisser les romains s' affoiblir, et se détruire par leurs propres divisions. Qu' il ne falloit pas esperer

p91

de grands secours de leurs allies ; que les peuples de la Campanie et de la Toscane n' avoient qu' une foi douteuse, et toujours soumise aux événemens ; qu' on n' étoit gueres plus assuré des latins, nation jalouse de la superiorité de Rome, et toujours avide de la nouveauté. Que les patriciens se trompoient, s' ils se flatoient de pouvoir résister avec leurs cliens et leurs esclaves à tant d' ennemis domestiques et étrangers, qui s' uniroient pour détruire une puissance qui leur étoit odieuse.

M Valerius dont nous venons de parler, et qui avoit l' esprit aigri contre le senat, ajoûta à l' avis de Menenius, qu' on devoit tout craindre des desseins des mécontens, dont la plûpart avoient déjà abandonné le soin de leurs heritages et la culture des terres, comme des gens qui renonçoient

à leur patrie, et qui songeoient à s' établir ailleurs. Que Rome alloit être deserte, et que le senat pour être trop inflexible, en détruisoit la force par la retraite forcée de la plûpart des habitans. Que si on avoit voulu suivre ses conseils pendant sa dictature, on auroit pû par l' abolition des dettes,

p92

conserver l' union et la paix entre les differens ordres de l' etat ; mais qu' il ne falloit pas se flater que le peuple tant de fois trompé par les vaines promesses du senat, se contentât à présent de cette abolition. Qu' il craignoit bien que les mauvais traitemens qu' il avoit essayez, ne l' engageassent à demander encore des sûretez pour la conservation de ses droits et de sa liberté.

Qu' on ne pouvoit disconvenir que la plûpart des plebeiens se voyoient dépouillez de leurs heritages ; qu' on enchaînoit les malheureux comme des criminels, et qu' ils se plaignoient peut-être avec justice, que les nobles et les patriciens, au préjudice de la constitution originaire de l' etat, ne travailloient qu' à se rendre seuls maîtres du gouvernement. Que la creation d' un dictateur, invention moderne du senat, rendoit inutile la loi *valeria* , le refuge du peuple, et l' asile de la liberté. Que cette puissance absoluë confiée à un seul homme, en feroit quelque jour le tyran de sa patrie ; que ces nouveutez et ces changemens avoient leur source dans les maximes imperieuses d' Appius Claudius, et de ses semblables, qui ne paroissoient

p93

occupez que du dessein d' établir la domination des nobles sur les ruines de la liberté publique, et de réduire des citoyens libres à la vile condition de sujets et d' esclaves du senat.

Appius se leva quand ce fut son tour à parler, et adressant la parole à M Valerius : si vous vous étiez renfermé, lui dit-il, à dire simplement votre avis, sans m'attaquer si injustement, vous ne vous seriez pas exposé à entendre aujourd' hui des veritez peu agreables. Mais avant que de les exposer à la vûe de cette compagnie, il est juste de répondre à vos calomnies. Dites-moi, Valerius, quels sont les romains que j' ai poursuivis en justice, pour les obliger de me payer ce qu' ils me devoient ? Nommez les citoyens que j' ai retenus dans les chaînes ; allez jusqu' au Mont Velie, et cherchez parmi cette foule de mécontents s' il y en a un seul qui se plaigne qu' il n' a quitté la ville que par la crainte que je ne le fisse arrêter. Tout le monde sçait au contraire que j' ai traité mes debiteurs comme mes cliens et mes amis ; que

p94

sans égard à d' anciennes dettes, je les ai secourus gratuitement dans leurs besoins, et qu' autant qu' il a été en moi les citoyens ont toujours été libres. Ce n' est pas que je prétende proposer ma conduite pour regle de celle des autres ; je soutiendrai toujours l' autorité des loix en faveur de ceux qui y auront recours. Je suis même persuadé qu' à l' égard de certains debiteurs, et de ces gens qui passent leur vie dans la molesse et les débauches, il y a autant de justice à s' en faire payer, qu' il est honnête et genereux de remettre les dettes à des citoyens paisibles et laborieux, mais qui par malheur sont tombez dans une extrême indigence : telle a été ma conduite, et telles sont ces maximes imperieuses qu' on me reproche. Mais je me suis, dit-on, déclaré le partisan des grands, et c' est par mes conseils qu' ils se sont emparez du gouvernement. Ce crime, messieurs, ajoûta Appius

en se tournant vers les principaux
du senat, m' est commun avec
vous. Le gouvernement vous appartient,
et vous êtes trop sages
pour l' abandonner à une populace

p95

effrenée, à cette bête feroce qui
n' écoute que ses flateurs, mais aussi
dont les esclaves deviennent souvent
les tyrans : et c' est, messieurs,
ce que nous avons à craindre de M
Valerius, qui n' ayant de consideration
dans la république que par les
dignitez dont nous l' avons honoré,
s' en sert aujourd' hui pour ruiner
nos loix, pour changer la forme de
notre gouvernement, et pour se
frayer par ses bassesses un chemin
à la tyrannie. Vous l' avez entendu,
et vous avez pû appercevoir, qu' étant
mieux instruit que nous des desseins
pernicieux des rebelles, il vous
prépare à de nouvelles prétentions ;
et sous prétexte de demander des
garants de la liberté du peuple, il ne
cherche qu' à opprimer celle du senat.
Mais venons au principal sujet
qui nous a assemblez aujourd' hui. Je
dis donc que c' est ébranler les fondemens
d' un etat que d' en changer
les loix, et qu' on ne peut donner
atteinte aux contrats des particuliers,
sans blesser la foi publique,
et sans ruiner ce contrat original
qui a formé les premieres societéz

p96

entre les hommes. Accorderez-vous
aujourd' hui à des séditieux qui sont
à la veille de tourner leurs armes
contre leur patrie, ce que vous avez
sagement refusé plusieurs fois à des
citoyens soumis, et à des soldats
qui combattoient sous vos enseignes ?
Songez que vous ne pouvez
vous relâcher sur l' article des dettes,

que vous n' ouvriez en même
temps la porte à de nouvelles prétentions.
Bien-tôt les chefs de la sédition,
de concert avec M Valerius,
vous demanderont qu' ils se
puissent allier dans nos familles. Ils
voudront ensuite être admis aux
premieres dignitez de l' etat. Fassent
les dieux tutelaires de Rome,
que son gouvernement ne tombe
pas à la fin entre les mains d' une
vile populace, qui vous punisse de
votre foiblesse, et qui vous bannisse
vous-même de votre patrie ! On
veut vous faire peur des armes des
rebelles, mais n' avez-vous pas pour
ôtages leurs femmes et leurs enfans ?
Viendront-ils attaquer à force ouverte
une ville qui renferme ce
qu' ils ont de plus cher ? Mais je veux
qu' ils n' ayent pas plus d' égards pour

p97

les liaisons du sang que pour les
loix du gouvernement : ont-ils des
generaux, des vivres et l' argent
necessaire pour se soutenir dans une
pareille entreprise ? Que deviendront-ils
pendant l' hyver qui est
proche, sans pain, sans retraite et
sans pouvoir s' écarter, qu' ils ne tombent
entre nos mains ? S' ils se refugient
chez nos voisins, n' y trouveront-ils
pas, comme à Rome, le
gouvernement entre les mains des
grands ? Des rebelles et des transfuges
en peuvent-ils esperer d' autre
condition que celle de malheureux
esclaves ? Mais peut-être qu' on
craint qu' ils ne joignent leurs
armes, et qu' ils ne viennent assieger
Rome destituée d' habitans necessaires
pour sa défense, comme si les
forces de la république consistoient
dans les seuls rebelles. Mais n' avez-vous
pas parmi les patriciens
une jeunesse florissante et pleine de
courage ? Nos cliens qui forment
la plus saine partie de la république,
ne sont-ils pas attachez comme
nous à ses interêts ? Armons

même, s' il le faut, nos esclaves :
faisons-en un peuple nouveau et un

p98

peuple soumis. Ils ont appris à notre service et par nos exemples à faire la guerre. Avec quel courage ne combattront-ils pas si la liberté est le prix de leur valeur ? Mais si tous ces secours ne vous paroissent pas encore suffisans, rappelez vos colonies. Vous sçavez par le dernier dénombrement du cens, que la république nourit dans son sein cent trente mille chefs de famille, à peine en trouvera-t-on la septième partie parmi les mécontents. Enfin plutôt que de recevoir la loi de ces rebelles, accordez aux latins le droit de citoyens de Rome qu' ils vous demandent depuis si long-temps. Vous les verrez accourir aussi-tôt à votre secours, et vous ne manquerez ni de soldats ni de citoyens. Pour reduire mon sentiment en peu de paroles, je suis persuadé qu' il ne faut point envoyer de députés aux rebelles, ni rien faire qui marque de la frayeur ou de l' empressement. Que s' ils rentrent d' eux-mêmes dans leur devoir, on doit les traiter avec moderation ; mais il faut les poursuivre les armes à la main, s' ils persistent dans leur revolte.

p99

Un avis si plein de fermeté fut suivi, quoique par des vûes differentes, par la faction des riches, et par tous les jeunes senateurs. Les deux consuls au contraire plebeïens d' inclination, et qui vouloient gagner l' affection de la multitude, et les vieillards naturellement timides, soutenoient que la guerre civile étoit le plus grand malheur qui pût arriver dans un etat. Ils étoient appuyez par

ceux du sénat qui ne considéraient
que l'intérêt de la liberté publique,
et qui craignoient qu'il ne s'élevât du
corps même du sénat quelque homme
ambitieux et entreprenant, qui à
la faveur de ces divisions, se rendît seul
maître du gouvernement. Mais à peine
furent-ils écoutés, on n'entendoit
de tous côtés que des cris et des menaces.
Les plus jeunes sénateurs fiers
de leur naissance, et jaloux des prérogatives
de leur dignité, s'emportèrent
jusqu'à faire sentir aux consuls
qu'ils leur étoient suspects. Ils leur
remontèrent qu'ils représentoient la
personne des rois, qu'ils en avoient
l'autorité et celle du sénat à soutenir
contre les entreprises du peuple ; et
les plus violents protestèrent que si on

p100

il y donnoit la moindre atteinte, ils prendroient
les armes pour conserver dans
leur ordre une puissance qu'ils avoient
reçue de leurs ancêtres.
Les deux consuls qui vouloient favoriser
le peuple, après avoir conféré
en secret, résolurent de laisser
calmer les esprits, et de remettre la
décision de cette grande affaire à la première
assemblée. Ils travaillèrent pendant
cet intervalle à gagner ceux qui
leur avoient été le plus opposés ; et
pour intimider sur-tout les jeunes
sénateurs, ils les menacèrent de les priver
du droit de suffrage. Comme on
n'avoit point encore déterminé à Rome
quel âge étoit nécessaire pour
pouvoir donner sa voix dans le sénat,
les deux consuls firent avertir
les plus jeunes sénateurs de se comporter
à l'avenir avec plus de modestie
dans une assemblée si respectable,
sinon qu'ils sauroient bien les
en exclure en fixant l'âge que devoit
avoir un sénateur. Les jeunes sénateurs
entendirent bien ce langage, et
comme ils craignoient plus de perdre
leur dignité que leur honneur, ces
romains qu'on croyoit si fermes et
si courageux, plièrent sous la menace

des consuls, et les firent assurer qu' ils
les trouveroient toujours disposez à
suivre leurs sentimens. Ces deux magistrats
employèrent ensuite un autre
artifice contre la cabale des riches,
qui s' oppoient toujours opiniâtrément
à l' abolition des dettes. Ils leur
firent dire que si dans la prochaine
assemblée du senat ils ne prenoient
des résolutions plus conformes au bien
commun de tous les citoyens, ils porteroient
cette affaire devant le peuple ;
qu' on ne pouvoit sans injustice
lui en refuser la connoissance, suivant
ce qui s' étoit pratiqué même pendant
le gouvernement des rois ; et que si
une fois l' assemblée du peuple en étoit
saisie, il étoit à craindre qu' il ne portât
plus loin son autorité, et qu' il ne
se fit justice des vexations qu' il prétendoit
avoir souffertes de la part des
patriciens.

Les senateurs qui avoient embrassé
l' avis d' Appius avec le plus de chaleur,
virent bien par le tour que les
consuls donnoient à cette affaire,
qu' elle leur alloit échapper, s' ils persistoient
dans leurs premiers sentimens. La crainte de
tomber entre les mains du peuple
les ébranla ; les larmes

et les cris des femmes et des enfans
qui embrassoient leurs genoux,
et qui leur redemandoient leurs peres
et leurs maris, acheverent de les
gagner : et le senat s' étant rassemblé,
la plus grande partie se declara pour
la réunion. Appius toujours inébranlable
dans ses sentimens, et incapable
d' en changer que par la force de
la raison, resta presque seul de son
avis avec quelques uns de ses parens
qui par honneur n' oserent l' abandonner.
Les consuls triomphoient d' avoir
réduit le senat, presque malgré lui,
à suivre leur avis : Appius persuadé
que toute negociation avec les rebelles

alloit à la diminution de l' autorité
du senat, adressant la parole aux deux
consuls : " quoique vous paroissiez
résolus, leur dit-il, de traiter avec
le peuple aux conditions qu' il lui
plaira de vous prescrire, et que même
ceux qui étoient du sentiment
contraire en ayant changé par foiblesse
ou par intérêt ; pour moi je
declare encore une fois qu' à la verité
on ne peut avoir trop d' égard à
la misere d' un peuple soumis et fidele ;
mais je soutiens que toute negociation

p103

est dangereuse tant qu' il
aura les armes à la main. "
comme le senat avoit pris son parti,
ce discours ne fut écouté qu' avec
peine, et on le regarda comme celui
d' un homme zélé à la verité pour la
gloire du senat ; mais trop prévenu
de son habileté, et incapable, soit par
vanité, soit par la dureté de son humeur,
de changer jamais de sentiment.
Le senat sans s' y arrêter, nomma
dix commissaires pour traiter avec les
mécontens, et il les choisit parmi ceux
de son corps qui s' étoient toujours declarez
en faveur du peuple. T Largius,
Menenius Agrippa, et M Valerius,
étoient à la tête de cette députation,
tous trois consulaires, et
dont deux avoient gouverné la république,
et commandé ses armées
en qualité de dictateurs : ils
s' acheminerent avec leurs collegues
vers le camp. Cette grande nouvelle
y étoit déjà passée : les soldats
sortirent en foule pour recevoir ces
anciens capitaines, sous lesquels ils
avoient été tant de fois à la guerre.
La honte et la colere étoient confondues
sur le visage de ces rebelles, et

p104

on voyoit encore au travers du mécontentement

public un reste de cet ancien respect que produit la dignité du commandement, sur-tout quand elle est soutenue par un grand mérite. La présence seule de ces grands hommes eût été capable de faire rentrer les rebelles dans leur devoir, si des esprits dangereux n'eussent pris soin d'entretenir le feu de la division. Sicinius Bellutus s'étoit emparé, comme nous l'avons dit, de la confiance de ces soldats : c'étoit un plebeïen ambitieux, mais habile, grand artisan de discordes, et qui vouloit trouver son élévation dans les troubles de l'état. Il étoit soutenu dans ses vûes par un autre plebeïen appelé Lucius Junius, comme l'ancien libérateur de Rome, quoique d'une famille bien différente : il affectoit même le surnom de Brutus, par une vanité ridicule de se comparer à cet illustre patricien. Ce plebeïen conseilla à Sicinius de traverser d'abord la négociation des députés, et de faire naître de nouveaux obstacles à la réunion et à la paix, afin de pénétrer quel avantage ils en pourroient tirer, et à quel prix on voudroit l'acheter. " le sénat

p105

a peur, lui dit-il ; nous sommes les maîtres si nous savons nous prévaloir des conjonctures : laissez parler ces graves magistrats ; je me charge de leur répondre au nom de nos camarades, et je me flatte que ma réponse leur sera également utile et agréable. "

ces deux chefs du parti plebeïen, étant convenus des différents rôles qu'ils devoient jouer, Sicinius introduisit les députés dans le camp. Tous les soldats les environnerent, et après qu'ils eurent pris leur place dans un endroit d'où ils pouvoient être entendus par la multitude, on leur dit d'exposer leur commission. M Valerius prenant la parole, dit qu'il leur apportoit une heureuse nouvelle ; que le sénat vouloit bien oublier leur faute ;

qu' il les avoit même chargez de leur accorder toutes les graces qui se trouveroient conformes au bien commun de la patrie ; que rien ne les empêchoit de rentrer dans la ville, d' aller revoir leurs dieux domestiques, et de recevoir les embrassemens de leurs femmes et de leurs enfans qui soupiroient après leur retour. Sicinius lui répondit qu' avant que

p106

le peuple fit cette démarche, il étoit juste qu' il exposât lui-même ses griefs et ses prétentions, et qu' il vît ce qu' il devoit esperer de ces promesses si magnifiques du senat ; et il exhorta en même temps ceux des soldats qui voudroient défendre la liberté publique, de se présenter. Mais un profond silence regnoit dans l' assemblée ; chacun se regardoit, et ces soldats ne se sentant point le talent de la parole, n' osoient se charger de soutenir la cause commune. Pour lors ce plebeïen qui avoit pris le nom de Brutus, se leva comme il en étoit convenu secretement avec Sicinius, et adressant la parole aux soldats : il semble, mes compagnons, leur dit-il, à voir ce morne silence, que vous soyez encore obsedez par cette crainte servile dans laquelle les patriciens et vos creanciers vous ont retenus si long-temps. Chacun cherche dans les yeux des autres s' il y démêlera plus de resolution qu' il ne s' en trouve lui-même, et aucun de vous n' est assez hardi pour oser dire en public ce qui fait le sujet ordinaire de vos entretiens particuliers. Ignorez-vous que vous êtes libres ? Ce camp,

p107

ces armes, ne vous assurent-ils pas que vous n' avez plus de tyrans ? Et si vous en pouviez encore douter,

la démarche que vient de faire le
senat, ne suffiroit-elle pas pour
vous en convaincre ? Ces hommes
si imperieux et si superbes viennent
nous rechercher : ils ne se servent
plus ni de commandemens severes,
ni de menaces cruelles ; ils nous invitent
comme leurs concitoyens à
rentrer dans notre commune patrie,
et nos souverains ont la bonté de
venir jusques dans notre camp nous
offrir une amnistie generale. D' où
vient donc ce silence obstiné après
des graces si singulieres ? Si vous
doutez de la sincerité de leurs promesses ;
si vous craignez que sous
l' appas de quelques discours flateurs
on ne cache vos anciennes chaînes,
que ne parlez-vous ? Et si vous n' osez
ouvrir la bouche, écoutez du
moins un romain assez courageux
pour ne rien craindre, que de ne
pas dire la verité.
Pour lors se tournant vers Valerius :
vous nous invitez, lui dit-il,
à rentrer dans Rome ; mais vous ne
dites point à quelles conditions. Des

p108

plebeiens pauvres, mais libres, peuvent-ils
se réunir à des nobles si riches
et si ambitieux ? Et quand même
nous serions convenus de ces
conditions, quelle sûreté donneront-ils
de leurs paroles, ces fiers
patriciens, qui se font un merite
dans leur corps d' avoir trompé le
peuple ? On ne nous parle que de
pardon et d' amnistie, comme si nous
étions vos sujets, et des sujets
rebelles : c' est ce qu' il faut approfondir.
Il est question de sçavoir qui a
tort du peuple ou du senat ; lequel
de ces deux ordres a violé le premier
cette société commune qui
doit être entre les citoyens d' une
même république.
Pour en juger sans préoccupation,
souffrez que je rapporte simplement
un certain nombre de faits
dont je ne veux pour témoins que

vous-même et vos collègues.
Notre état a été fondé par des
rois, et jamais le peuple romain
n' a été plus libre ni plus heureux
que sous leur gouvernement. Tarquin
même le dernier de ces princes,
Tarquin si odieux au sénat et
à la noblesse, nous étoit aussi favorable

p109

qu' il vous étoit contraire.
Il aimoit les soldats, il faisoit cas
de la valeur, il vouloit qu' elle fût
toujours récompensée : et on sçait
qu' ayant trouvé des richesses immenses
dans Suesse capitale des sabins,
dont il s' étoit rendu maître, il
aima mieux abandonner le butin à
son armée que de se l' approprier ;
en sorte qu' outre les esclaves, les
chevaux, les grains et les meubles,
il en revint encore à chaque soldat
cinq mines d' argent.
Cependant pour vanger vos propres
injures, nous avons chassé ce
prince de Rome ; nous avons pris
les armes contre un souverain qui
ne se défendoit que par les prières
qu' il nous faisoit de nous séparer de
vos intérêts, et de rentrer sous sa
domination. Nous avons depuis taillé
en pièces les armées des veïens
et de Tarquinie qui vouloient le rétablir
sur le trône. La puissance
formidable de Porsenna, la famine
qu' il a fallu endurer pendant un long
siège, des assauts, des combats continuels,
rien enfin a-t-il pû ébranler
la foi que nous vous avons donnée ? Trente
villes des latins s' unissent

p110

pour rétablir les tarquins ;
qu' auriez-vous fait alors si nous
vous avons abandonnés ? Et si nous
nous étions joints à vos ennemis ?
Quelles récompenses n' aurions-nous

pas obtenue de Tarquin, pendant
que le senat et les nobles auroient
été les victimes de son ressentiment ?
Qui est-ce qui a dissipé cette ligue
si redoutable ? à qui êtes-vous redevable
de la défaite des latins,
n' est-ce pas à ce même peuple,
l' auteur d' une puissance que vous
avez depuis tournée contre lui ?
Car quelle récompense avons-nous
tirée du secours si utile de
nos armes ? La condition du peuple
romain en est-elle devenue plus
heureuse ? L' avez-vous associé à vos
charges et à vos dignitez ? Nos pauvres
citoyens ont-ils seulement trouvé
quelque soulagement dans leur
misere ? N' a-t-on pas vû au contraire
nos plus braves soldats accablez sous
le poids des usures, gemir dans les
fers d' impitoyables creanciers ? Que
sont devenues tant de vaines promesses
d' abolir à la paix toutes les
dettes que la dureté des grands leur
avoit fait contracter ? à peine la

p111

guerre a-t-elle été finie, que vous
avez également oublié nos services
et vos sermens. Que venez-vous
donc faire ici ? Pourquoi vouloir encore
seduire ce peuple par l' enchantement
de vos paroles ? Y a-t-il des
sermens assez solennels pour fixer
votre foi ? Que gagnerez-vous après
tout dans une réunion formée par
artifice, entretenue avec une défiance
réciproque, et qui ne se terminera
à la fin que par une guerre
civile ? Evitons de part et d' autre
de si grands malheurs ; profitons du
bonheur de notre separation ; souffrés
que nous nous éloignons d' un
pays où l' on nous enchaîne comme
des esclaves, et où devenus fermiers
de nos propres heritages, nous sommes
réduits à les cultiver pour le
profit de nos tyrans. Nous trouverons
notre patrie par tout où il nous
sera permis de vivre en liberté ; et
tant que nous aurons les armes à la

main, nous sçaurons bien nous ouvrir
une route à des climats plus
fortunez.

Un discours si hardi renouvela
dans l' assemblée le fâcheux souvenir
de tant de maux dont le peuple se

p112

plaignoit ; chacun s' empressoit de citer
des exemples de la dureté des patriciens.
Les uns avoient perdu leurs
biens, d' autres se plaignoient d' avoir
gémi long-temps dans les prisons de
leurs creanciers, plusieurs montroient
encore les vestiges des coups qu' ils
avoient reçus, et il n' y en avoit
aucun qui dans l' intérêt general ne trouvât
encore une injure particuliere à
vanger.

T Largius chef de la députation,
crut devoir répondre à tant de plaintes,
et il le fit avec cette exacte équité,
et la droiture qui lui étoit si naturelle.
Il dit qu' on n' avoit pû empêcher
des gens qui avoient prêté leur
bien de bonne foi, d' en exiger le payement ;
et qu' il étoit sans exemple dans
tout etat bien policé, que le magistrat
refusât le secours des loix à ceux
qui le reclamoient, tant que ces loix
et la coutume servoient de regle
dans le gouvernement. Que cependant
le senat vouloit bien entrer en
connoissance des besoins du peuple,
et y remedier par de nouveaux reglemens ;
mais aussi qu' il étoit de sa justice
de distinguer ceux qui par une
sage conduite meritoient les secours

p113

de la république, de certaines gens
qui n' étoient tombez dans la pauvreté
que par la paresse et l' intemperance ;
que des séditieux qui ne paroissent
occupez que du soin d' entretenir la
division entre le senat et le peuple,
ne meritoient pas plus de grace, et

que la république gagneroit beaucoup
en perdant de tels citoyens.
T Larius alloit continuer un discours
plus sincere que convenable à
la conjoncture présente, lorsque
Sicinius irrité de ce qu' il venoit de dire
au sujet des chefs de la sédition, l' interrompit
brusquement, et adressant
la parole à l' assemblée : " vous voyez,
mes compagnons, leur dit-il, par le
discours superbe de ce patricien, ce
que vous devez esperer de sa negociation,
et quel traitement on vous
prépare à Rome, si le senat peut
une fois vous retenir sous sa puissance ;
et se tournant tout d' un coup
vers les députez : proposez nettement,
leur dit-il, les conditions
qu' on offre pour notre retour, ou
sortez à l' instant de ce camp où l' on
n' est pas disposé à vous souffrir plus
long-temps. "
Menenius qui vit bien que de pareilles

p114

explications n' étoient propres
qu' à aigrir les esprits, prit la parole,
et s' adressant à son tour à toute l' assemblée,
il représenta qu' ils n' étoient
pas venus dans le camp seulement
pour justifier la conduite du senat ;
que ces sages magistrats attentifs au
bien public, avoient recherché avec
soin les malheureuses causes de leurs
divisions ; qu' ils avoient reconnu que
l' extrême indigence des plebeïens et
la dureté de leurs creanciers en étoient
la veritable origine, et que pour y
remedier tout d' un coup ils avoient
déterminé par un consentement unanime,
et par l' autorité souveraine dont
ils étoient revêtus, de casser toutes
les obligations, et de declarer les pauvres
citoyens quittes de toute dette :
et qu' à l' égard de celles qu' on pourroit
contracter dans la suite, il y seroit
pourvû par un reglement nouveau,
et qui seroit concerté entre le
peuple et le senat : qu' on en feroit
ensuite un senatus-consulte qui auroit
force de loi, et que tout ce qu' ils

étoient de commissaires dans l' assemblée
offroient au peuple leurs propres
vies, et qu' ils se dévouoient eux et
leurs enfans aux dieux infernaux s' ils
manquoient à leur parole.

p115

Cet habile magistrat voyant les esprits
adoucés par sa promesse, et cherchant
à diminuer la jalousie qui étoit
entre les pauvres et les riches, leur
représenta combien il étoit nécessaire
que dans un état il y eût une partie
des citoyens plus riche que l' autre : et
on prétend que pour faire goûter
cette maxime à ce peuple encore féroce
et grossier, il eut recours à cet apologue
si connu d' une conspiration de
tous les membres du corps humain
contre l' estomac, sous prétexte que
sans travailler il jouissoit lui seul du
travail de tous les autres. Après en
avoir fait l' application au peuple et
au sénat, il leur représenta que cet
auguste corps, comme l' estomac, répandoit
dans les différens membres
qui lui étoient unis la même nourriture
qu' il recevoit, mais bien mieux
préparée, et que c' étoit de lui seul
qu' ils tiroient leur vie et leurs forces.
" ne sont-ce pas les patriciens,
ajouta-t-il, qui les premiers se sont
déclarés pour la liberté ? à qui êtes-vous
redevables de l' établissement
de la république ? Dans les plus
grands périls, de quel côté tournez-vous
les yeux, et d' où sont sortis

p116

ces conseils généreux qui ont sauvé
l' état ? Rien n' est plus cher à cette
sage compagnie que votre conservation
et votre union. Le sénat vous
aime tous avec l' affection raisonnable
d' un père, mais sans s' abaisser
aux caresses infidèles d' un flatteur.
Vous demandez l' abolition des dettes,

il vous l' accorde ; mais il ne
vous l' accorde que parce qu' il la croit
juste et utile au bien de la patrie.
Revenez donc avec confiance dans le
sein de cette mere commune qui
nous a tous nouris dans des sentimens
également genereux et libres.
Recevez nos embrassemens pour
prémices de la paix ; rentrons tous
ensemble dans Rome ; allons de
concert y porter les premieres nouvelles
de notre réunion, et fassent
les dieux protecteurs de cet empire,
qu' elle soit celebrée dans la suite par
de nouvelles victoires contre nos
ennemis. "
le peuple ne put entendre un discours
si touchant sans répandre des
larmes ; tous ces plebeïens, comme
de concert, s' adressant à Menenius,
s' écrierent qu' ils étoient contens, et qu' il
les ramenât dans Rome. Mais ce faux

p117

Brutus qui venoit de parler si vivement
contre le senat, arrêta cette
saillie. Il dit au peuple, qu' à la verité
il devoit être satisfait pour le présent
par l' abolition des dettes ; mais qu' il
ne pouvoit dissimuler que l' avenir lui
faisoit peur, et qu' il craignoit que le
senat ne se vangeât un jour de la
justice qu' il avoit été forcé de leur rendre,
à moins, ajoûta-t-il, qu' on ne
trouve les moyens d' assurer l' etat et
la liberté du peuple contre les entreprises
d' un corps si ambitieux.
Quelle sûreté pouvez-vous exiger,
repartit Menenius, autre que
celle que vous donnent nos loix et
la constitution de la république ?
Accordez-nous, lui répondit Brutus,
deux officiers qui ne puissent être
tirez que de l' ordre des plebeïens.
Nous ne demandons point qu' ils
soient distinguez par les marques honorables
de la magistrature, ni qu' ils
en ayent la robe bordée de pourpre,
ni la chaise curule, ni les licteurs.
Nous laissons volontiers toute cette
pompe à des patriciens, fiers de leur

naissance ou de leurs dignitez, il nous suffit que nous puissions élire tous les ans deux plebeïens qui soient seulement

p118

autorisez pour empêcher les injustices qu' on pourroit faire au peuple, et qui défendent ses interêts publics et particuliers. Si vous êtes venus ici avec une volonté sincere de nous donner la paix, vous ne pouvez rejeter une proposition si équitable. Le peuple qui est toujours de l' avis du dernier qui parle, applaudit aussi-tôt au discours de Brutus. Les députez furent extrêmement surpris d' une pareille demande ; ils s' éloignerent un peu de l' assemblée pour conferer ensemble, et après y être retournez, Menenius leur dit qu' ils demandoient une chose bien extraordinaire, qui même dans la suite pourroit être la source de nouvelles dissensions, et qui passoit absolument leurs instructions et leurs pouvoirs ; que cependant M Valerius et lui en alloient faire leur rapport au senat, et qu' ils ne seroient pas long-temps sans en rapporter la réponse. Ces deux commissaires se rendirent en diligence à Rome ; on convoqua aussi-tôt l' assemblée du senat, où ils exposerent les nouvelles prétentions du peuple. M Valerius s' en rendit le protecteur, il représenta qu' il ne falloit

p119

pas esperer de pouvoir gouverner un peuple guerrier, soldat et citoyen tout ensemble, comme on pourroit faire de paisibles bourgeois qui n' auroient jamais quitté leurs foyers domestiques. Que la guerre et l' exercice continuel des armes inspiroient une sorte de courage peu compatible avec cette servile dépendance qu' on vouloit exiger de ces braves soldats : qu' il y

avoit même de la justice à traiter avec de grands égards un peuple genereux, qui aux dépens de son sang avoit éteint la tyrannie ; qu' il étoit d' avis de leur accorder les officiers particuliers qu' ils demandoient ; et que peut-être de pareils inspecteurs ne seroient pas inutiles dans un etat libre, pour veiller sur ceux qui parmi les grands seroient tentez de porter leur autorité trop loin.

Appius ne put entendre ce discours sans fremir d' indignation. Il prit les dieux et les hommes à témoin de tous les maux que causeroit à la république une pareille innovation dans le gouvernement : et comme si son zele et sa colere lui eussent tenu lieu d' inspiration, il prédit au senat que par un excès de facilité il alloit laisser établir

p120

un tribunal qui s' élèveroit insensiblement contre son autorité, et qui la détruiroit à la fin. Mais ce genereux senateur fut peu écouté, et on ne regarda ses remontrances que comme le discours d' un homme attaché avec opiniâtreté à son sentiment, et chagrin de ce qu' on ne le suivoit pas. Le parti contraire prévalut ; la plûpart des senateurs las de ces divisions, vouloient la paix à quelque prix que ce fût ; ainsi presque d' un commun accord on consentit à la creation de ces nouveaux magistrats, qui furent appellez *tribuns du peuple* . Il en fut fait un *senatus-consulte* qui renfermoit en même temps l' abolition des dettes ; les envoyez du senat le porterent au camp, comme le sceau de la paix. Il sembloit que le peuple n' eût plus rien qui le retînt hors de Rome ; mais les chefs de la sédition ne souffrirent point qu' on se separât avant qu' on eût procedé à l' élection des nouveaux magistrats du peuple. L' assemblée se tint dans le camp même ; les commissaires y présiderent de la part du senat ; on prit

les auspices ; les voix et les suffrages
furent recueillis par Curies, et on élut

p121

deux tribuns, qui en même temps,
ou peu après, en associerent trois
autres. Brutus et Sicinius furent les
premiers romains qui parvinrent à cette
dignité ; mais comme ils craignoient
le ressentiment de senat, et qu' ils n' ignoroient
pas que la politique ne permet
gueres de pardonner à des chefs
de sédition, ils eurent l' habileté d' interesser
la nation entiere dans leur
conservation. Le peuple avant que de
quitter le camp, declara par leur
conseil la personne de ses tribuns sacrée ;
il en fut fait une loi, par laquelle
il étoit défendu sous peine de
la vie de faire aucune violence à un
tribun, et tous les romains furent
obligez de jurer par les sermens les
plus solennels l' observation de cette
loi : le peuple ensuite sacrifia aux
dieux sur la montagne même qu' on
appella depuis le *mont sacré* , d' où il
rentra dans Rome à la suite de ses tribuns
et des députez du senat.

LIVRE 2

p122

Les tribuns du peuple qui n' avoient été
créés que pour empêcher l' oppression
des plebeïens, tâchent de détruire
l' autorité du senat. Origine des ediles
plebeïens. De quelle maniere les
tribuns vinrent à bout de se faire
donner le droit de convoquer les
assemblées du peuple. Coriolan se
declare hautement contre les entreprises
des tribuns. Caractere de ce patricien.
Les tribuns veulent l' obliger à
rendre compte de sa conduite devant
l' assemblée du peuple. Coriolan refuse

de reconnoître l' autorité de ce tribunal. Le senat intervient d' abord en sa faveur, mais à la fin il l' abandonne, et donne un arrêt qui renvoye la décision de ce differend à l' assemblée du peuple. Coriolan est condamné à un exil perpetuel. Il se retire chez les volsques, à qui il vient à bout de faire prendre les armes contre les romains. Il entre sur leurs terres à la tête d' une nombreuse armée. Tout plie devant lui ; Rome même avoit toute à craindre, lorsqu' elle se voit délivrée

p123

de danger par la sagesse et la prudence de deux romaines, entre autres, dont l' une étoit la femme, et l' autre la mere de Coriolan. Rome par l' établissement du tribunal, changea une seconde fois la forme de son gouvernement. Il étoit passé, comme nous venons de le voir, de l' etat monarchique à une espece d' aristocratie, où toute l' autorité étoit entre les mains du senat et des grands. Mais par la creation des tribuns, on vit s' élever insensiblement, et comme par degrez, une nouvelle démocratie dans laquelle le peuple, sous differens prétextes, s' empara de la meilleure partie du gouvernement. Il sembloit d' abord que le senat n' eût rien à craindre des tribuns, qui n' avoient d' autre pouvoir que celui de s' interesser à la défense de tous les plebeïens. Ces nouveaux magistrats n' avoient même dans leur origine ni la qualité de senateurs, ni tribunal particulier, ni juridiction sur leurs concitoyens, ni le pouvoir de convoquer les assemblées du peuple. Habillez comme de simples particuliers, et escortez d' un seul domestique appelé

p124

viateur , et qui étoit comme un valet

de ville, ils demeuroient assis sur un banc au dehors du senat, et ils n' y étoient admis que lorsque les consuls les faisoient appeller pour avoir leur avis sur quelque affaire qui concernoit les intérêts du peuple. Toute leur fonction se réduisoit à pouvoir s' opposer aux ordonnances du senat par ce mot latin *veto* , qui veut dire *je l' empêche* , qu' ils mettoient au bas de ses decrets, quand ils les croyoient contraires à la liberté du peuple, et cette autorité étoit même renfermée dans les murailles de Rome, et tout au plus à un mille aux environs : et afin que le peuple eût toujours dans la ville des protecteurs prêts à prendre sa défense, il n' étoit point permis aux tribuns de s' en éloigner un jour entier, si ce n' étoit dans les *feries latines* . C' étoit par la même raison qu' ils étoient obligez de tenir la porte de leurs maisons ouvertes jour et nuit pour recevoir les plaintes des citoyens qui auroient recours à leur protection. De semblables magistrats sembloient n' avoir été instituez que pour empêcher seulement l' oppression des malheureux ; mais ils ne se continrent pas

p125

long-temps dans un état si plein de moderation. Il n' y eut rien dans la suite de si grand et de si élevé où ils ne portassent leurs vûes ambitieuses. Nous les verrons bien-tôt entrer en concurrence avec les premiers magistrats de la république ; et sous prétexte d' assurer la liberté du peuple, ils n' eurent pour objet que de ruiner insensiblement l' autorité du senat.

Une des premieres démarches de ces tribuns fut de demander permission au senat de choisir deux plebeïens, qui sous le titre d' *ediles* , les pussent secourir dans la multitude des affaires dont ils se disoient accablez dans une aussi grande ville que Rome, et sur-tout au commencement d' une nouvelle magistrature.

Le senat toujours divisé, et qui

avoit perdu de vûe le point fixe de son gouvernement, se laissa entraîner au gré de ces ambitieux ; on leur accorda encore cette nouvelle demande. Telle fut l' origine des ediles plebeïens, creatures et ministres des premiers tribuns, et qui n' étoient d' abord que leurs agens, mais qui s' attribuerent dans la suite l' inspection sur les édifices publics ; le soin des temples, des

p126

bains, des aqueducs, et la connoissance d' un grand nombre d' affaires qui étoient auparavant du ressort des consuls : nouvelle brèche que les tribuns firent à l' autorité du senat. Cependant les senateurs les plus populaires se flatoient, en relâchant quelque chose de leurs droits, d' avoir au moins rétabli le calme dans la république. Rome en effet paroissoit tranquille, et il sembloit que la réunion du peuple avec les patriciens fût sincere et durable. Mais le feu de la division caché au fond des coeurs, ne tarda gueres à se rallumer ; une famine qui survint l' année suivante, sous le consulat de T Geganius, et de P Minucius, servit de prétexte aux tribuns pour se déchaîner de nouveau contre les grands et le senat. Sp Icilius étoit cette année le premier des tribuns, et Brutus et Sicinius pour demeurer toujours à la tête des affaires, étoient passez du tribunat à la charge d' ediles. Ces séditieux dont le credit ne subsistoit que par la mesintelligence qu' ils entretenoient entre les deux ordres de la république, publioient avec malignité que les patriciens ayant leurs greniers remplis de grains,

p127

avoient procuré la disette publique, pour se dédommager par le prix excessif qu' ils les vendroient, de l' abolition

des dettes ; que c' étoit une nouvelle
sorte d' usure inventée par ces tyrans
pour avoir à vil prix le peu de
terres qui restoient aux pauvres plebeïens.
Cependant ces tribuns ne pouvoient
ignorer que c' étoit le peuple
même, et sa desertion sur le mont sacré,
dans la saison qu' on sème les bleds,
qui avoient causé cette disette, parce-que
dans ce desordre general où la
plûpart des mécontents songeoient à
s' établir ailleurs, les terres étoient
demeurées incultes et sans être ensemencées.
Mais ces artisans de discorde
ne cherchoient que des prétextes ; ils
sçavoient bien que les moins vrai-semblables
étoient toujours des raisons
solides pour une populace qui manquoit
de pain, et ils ne décrioient le
gouvernement que pour s' en rendre
les maîtres, ou du moins pour le changer
suivant leurs intérêts.
Le senat n' opposoit à ces invectives
que des soins constans et genereux,
et une application continuelle
à pourvoir aux necessitez du peuple.

p128

Il faisoit acheter du bled de tous côtes ;
et parceque les peuples voisins
de Rome et jaloux de son agrandissement,
refusoient d' en fournir, on fut
obligé d' en envoyer chercher jusqu' en
Sicile. P Valerius fils du fameux
publicola , et L Geganius frere du consul
furent chargez de cette commission.
Cependant comme les tribuns continuoient
à répandre des bruits desavantageux
à la conduite du senat pour
tâcher de soulever le peuple, les consuls
convoquerent une assemblée du
peuple pour le détromper, et pour
lui faire voir par les soins qu' on avoit
pris de sa subsistance, l' injustice et la
malignité de ses tribuns. Ceux-ci leur
disputerent la parole ; et comme dans
cette concurrence les uns et les autres
parloient en même temps, aucun n' étoit
entendu. On représenta en vain
aux tribuns qu' ils n' avoient aucun
pouvoir de traiter directement avec

le peuple, et que leurs fonctions se bornoient au seul droit d'opposition, quand même on auroit fait au peuple quelque proposition contraire à ses intérêts ; ceux-ci renvoyoient les consuls à l'assemblée du sénat comme au seul endroit où ils pouvoient

p129

présider. Mais ils soutenoient avec opiniâtreté, qu'il leur appartenait par préférence aux autres magistrats, de prendre la parole dans les assemblées du peuple. Ces prétentions réciproques augmentèrent le tumulte, la dispute s'échauffoit insensiblement, et les plus emportés de chaque parti étoient prêts d'en venir aux mains, lorsque Brutus qui n'étoit cette année qu'édile, comme nous l'avons dit, crut à la faveur de ce désordre pouvoir étendre l'autorité des tribuns, et s'adressant aux deux consuls, il leur promit d'appaiser la sédition s'ils vouloient bien lui permettre de parler en public. Les consuls qui trouvoient dans cette permission que leur demandoit un plébéien en présence de ses tribuns, une nouvelle preuve du droit qu'ils avoient de présider à toute assemblée du peuple romain, consentirent qu'il pût dire librement son avis, ne doutant pas que, comme il sçavoit que sous le nom d'assemblée du peuple, on comprenoit également les sénateurs et les chevaliers aussi bien que les plébéiens, il ne portât les tribuns à se désister de leurs prétentions. Mais

p130

Brutus avoit une vûe bien différente, et au lieu d'adresser la parole au peuple ou aux tribuns, il se tourna vers le consul Geganius qui avoit été un des commissaires que le sénat avoit envoyés sur le mont sacré : " vous

souvenez-vous, lui dit-il, que dans le temps que nous travaillions de concert à la réunion des deux ordres de la république, aucun patricien n'interrompit ceux qui étoient chargés des intérêts du peuple, et qu'on en convint même exprès, afin que chaque parti pût exposer ses raisons avec plus d'ordre et de tranquillité ? Je m'en souviens fort bien, répondit Geganius. Pourquoi donc, continua Brutus, interrompez-vous aujourd'hui nos tribuns, dont la personne est sacrée, et revêtue d'une magistrature publique ? Nous les interrompons avec justice, répartit Geganius, parcequ'ayant convoqué nous-mêmes l'assemblée, suivant le privilège de notre dignité, la parole nous appartient. " le consul ajouta avec trop de précipitation, et sans prévoir les conséquences d'un pareil discours, *que si les tribuns avoient convoqué l'assemblée*, bien loin de les interrompre,

p131

il ne voudroit pas même les venir écouter, quoi qu'en qualité de simple citoyen romain, il eût droit d'assister à toutes les assemblées du peuple. Brutus n'eut pas plutôt entendu ces dernières paroles, qu'il s'écria transporté de joie : " vous avez vaincu, plebeïens : tribuns, cédez la place aux consuls ; qu'ils haranguent aujourd'hui tant qu'il leur plaira, demain je vous ferai voir quelle est la dignité et la puissance de vos charges ; faites seulement que par vos ordres et sous votre convocation le peuple se rende ici de bonne heure : si j'abuse de sa confiance et de la vôtre, je suis prêt d'expier des promesses téméraires par la perte de ma vie. " on fut obligé de congédier l'assemblée, à cause de la nuit qui survint durant ces disputes ; le peuple se sépara dans l'impatience de voir le lendemain l'effet des promesses de Brutus :

et les patriciens se retirèrent de leur côté, méprisant les discours d' un particulier, incapable, à ce qu' ils prétendoient, de donner plus d' étendue à la fonction de tribun, que la voye

p132

de simple opposition qui lui avoit été attribuée sur le mont sacré. Mais Brutus plus habile que ne le croyoit le senat, fut trouver le tribun Icilius, il passa une partie de la nuit à conferer avec lui et avec ses collegues, et il leur fit part de ses desseins. " il n' est question pour réussir, leur dit-il, que de faire voir au peuple, que le tribunat lui devient inutile, si les tribuns n' ont pas le pouvoir de convoquer les assemblées pour lui représenter ce qui est de son interêt ; le peuple ne nous refusera jamais de passer une loi qui ne peut que lui être avantageuse ; toute la difficulté consiste à prévenir le senat et les patriciens qui pourroient s' y opposer : pour cela il faut tenir l' assemblée le plus matin qu' on pourra, et se saisir de bonne heure de tous les postes qui environnent la tribune aux harangues. " ses collegues ayant approuvé son projet, envoyerent dans les differens quartiers de la ville solliciter les principaux plebeïens de se rendre dans la place à la pointe du jour avec le plus de monde qu' il leur seroit possible. Les tribuns de leur côté s' y trouverent avant le jour, et

p133

par le conseil de Brutus ils s' emparerent d' abord du temple de Vulcain où se plaçoient ordinairement ceux qui vouloient haranguer. Une foule innombrable de peuple eut bien-tôt rempli la place. Icilius prit la parole, et pour renouveler l' aigreur et l' animosité dans les esprits, il commença

par rappeler tout ce que le peuple avoit souffert de l' avarice et de l' inhumanité des grands avant l' établissement du tribunat. Il représenta ensuite que la misere publique n' auroit point eu de fin, s' il ne se fût trouvé deux citoyens assez courageux pour s' opposer à la tyrannie des patriciens. Qu' après l' abolition des dettes, ces mêmes patriciens se servoient de la famine pour réduire de nouveau le peuple dans la servitude, et qu' ils prétendoient interdire aux tribuns l' usage de la parole dans les assemblées, de peur qu' ils n' éclairassent le peuple sur ses véritables interêts. Que cette tyrannie visible rendoit le tribunat inutile ; et qu' il falloit ou que le peuple renonçât lui-même à cette magistrature, ou que par une nouvelle loi il autorisât ses magistrats à convoquer des assemblées pour y traiter

p134

de ses droits ; et qu' il fût défendu alors sous de grièves peines, de les interrompre et de les troubler dans l' exercice de leurs charges.

Ce discours fut reçu à l' ordinaire avec de grands applaudissemens. Le peuple s' écria aussi-tôt qu' il proposât la loi lui-même. Il l' avoit dressée pendant la nuit, et la tenoit toute prête, de peur que si on eût été obligé d' en remettre la publication à la prochaine assemblée, le senat et les patriciens ne s' y fussent trouvez pour s' y opposer : ainsi il la lut tout haut, et elle étoit conçûe en ces termes.

" que personne ne soit assez hardi pour interrompre un tribun qui parle dans l' assemblée du peuple romain. Si quelqu' un viole cette loi, qu' il donne caution sur le champ de payer l' amende à laquelle il sera condamné : s' il le refuse, qu' il soit mis à mort et ses biens confisquez. "

le peuple autorisa cette loi par ses suffrages. Les consuls ayant voulu la rejeter, en disant que ce n' étoit qu' une loi surprise par artifice, et

dans une assemblée furtive faite sans auspices et sans convocation legitime, les tribuns declarerent hautement

p135

qu' ils n' auroient pas plus d' égards pour les senatus-consultes que le senat en auroit pour ce plebiscite. Ce fut le sujet de beaucoup de disputes où tout se passa en reproches de part et d' autre, mais sans jamais en venir aux voyes de fait. Enfin le senat, comme un bon pere, ceda à l' opiniâtreté des plebeïens qu' il regardoit toujours comme ses enfans. La loi fut reçûe par un consentement general des deux ordres ; le peuple content d' avoir augmenté la puissance de ses tribuns, supportoit la famine avec patience ; et dans sa misere il conservoit encore assez d' équité pour respecter ces grands hommes qui lui resistoient avec tant de courage et de fermeté.

La ville demeura quelque temps tranquille ; mais l' abondance produisit ce que la famine n' avoit pû faire ; et une flotte chargée de grains, et qui arriva aux côtes de Rome, fournit une nouvelle occasion aux tribuns d' étendre leur pouvoir, et de ralumer la sédition.

P Valerius et L Geganius que le senat avoit envoyez en Sicile, comme nous l' avons dit, en revinrent avec

p136

un grand nombre de vaisseaux chargez de bled sous le consulat de M Minucius et de A Sempronius. Gelon tyran de Sicile en avoit fait présent de la meilleure partie, et les envoyez du senat avoient acheté le surplus des deniers publics : il étoit alors question du prix qu' on y mettroit, les tribuns furent mandez dans le senat pour en dire leur avis. Les senateurs qui n' avoient

pour objet que de rétablir une parfaite intelligence entre le peuple et le sénat, opinèrent à ce qu'on distribuât gratuitement aux plus pauvres le bled qui venoit de la libéralité de Gelon, et qu'on vendît à vil prix celui qui auroit été acheté des deniers publics. Mais quand ce fut à Coriolan à dire son avis, ce sénateur à qui l'institution du tribunat étoit odieuse, soutint que cette condescendance du sénat pour les besoins du peuple, ne serviroit qu'à nourrir son insolence ; qu'on ne le retiendroit jamais dans le devoir que par la misère, et que le temps étoit enfin venu de vanger la majesté du sénat violée par des séditeux, dont les chefs, par un nouveau crime, avoient extorqué des dignitez comme la récompense de leur rébellion.

p137

Ce fut ainsi que s'expliqua ce sénateur en présence même des tribuns. Mais avant que de rapporter les suites de cette affaire, je ne crois pas que nous puissions nous dispenser de faire connoître un peu plus particulièrement un homme qui va jouer un si grand rôle dans cet endroit de l'histoire, et dont la fortune eut plus d'éclat que de bonheur. Caius Marcius Coriolanus descendoit par une fille de Numa Pompilius second roi de Rome. On lui avoit donné le surnom de Coriolan pour avoir emporté l'épée à la main corioles une des principales villes des volsques. Ayant perdu son père dès sa plus tendre jeunesse, il fut élevé avec un grand soin par sa mère appelée Veturie, femme d'une austère vertu, et qui n'avoit rien oublié pour inspirer ses sentimens à son fils. Coriolan étoit sage, frugal, désintéressé, d'une probité exacte, attaché inviolablement à l'observation des loix. Avec ces vertus paisibles jamais on n'avoit vû une si haute valeur, et tant de capacité pour le métier de la guerre ; il sembloit qu'il fût né

general ;

p138

mais il étoit dur et imperieux
dans le commandement ; severe aux
autres comme à lui-même ; ami
genereux ; implacable ennemi ; trop fier
pour un républicain. Content de la
droiture de ses intentions, il alloit au
bien sans ménagement et sans ces insinuations
si necessaires dans un etat,
dont l' égalité et la moderation faisoient
le fondement. Il avoit demandé
le consulat l' année précédente, et la
plûpart des senateurs persuadez qu' un
si grand capitaine rendroit des services
importans à l' etat, s' il étoit revêtu
de cette dignité, l' avoient briguée
en sa faveur. Ce fut un titre d' exclusion
à l' égard du peuple que cette
recommandation des grands. Les tribuns
qui redoutoient ce courage élevé,
et cette grande fermeté de Coriolan,
avoient fait envisager aux plebeïens
les sollicitations du senat comme une
conspiration secrete contre
leur ordre, c' est ce qui fit que le peuple
lui refusa ses suffrages. Ce refus
lui fut très-sensible, et jetta dans son
esprit de vifs ressentimens qu' il fit éclater
dans cette occasion. " si le peuple
prétend, disoit-il en plein senat,
avoir part à nos liberalitez, s' il demande

p139

des vivres à vil prix, qu' il
rende au senat ses anciens droits, et
qu' il efface jusqu' aux traces des dernieres
séditions. Pourquoi verrai-je
dans la place et à la tête du peuple,
des magistrats inconnus à nos peres,
former dans l' enceinte de la même
ville comme deux républiques differentes ?
Souffrirai-je un Sicinius,
un Brutus regner imperieusement
dans Rome, moi qui n' ai pû y souffrir
des rois ? Serai-je réduit à ne

regarder qu' avec crainte des tribuns
qui ne doivent leur puissance
qu' à notre propre foiblesse ? Ne souffrons
pas plus long-temps une telle
indignité, et rendons à nos consuls
cette autorité legitime qu' ils doivent
avoir sur tout ce qui porte le
nom romain. Si Sicinius en est mécontent,
qu' il se retire une seconde
fois avec ces rebelles qui nourrissent
son insolence et qui soutiennent sa
tyrannie. Le chemin du mont sacré
leur est encore ouvert, il ne nous faut
que des sujets soumis et paisibles,
et il vaudroit encore mieux s' en passer
que de partager avec une vile
populace le gouvernement et les
dignitez de l' etat. "

p140

les senateurs les plus âgez, ceux
sur-tout qui avoient ménagé la réunion,
trouvoient plus de hauteur que
de prudence dans un discours si vehement.
Les jeunes senateurs au contraire
qui n' en prévoyoient pas les suites,
lui donnoient de grandes louanges.
Admirateurs de la vertu de Coriolan,
ils se récrierent qu' il étoit le
seul qui eût le courage d' un veritable
romain : chacun se reprochoit comme
une lâcheté inexcusable, le consentement
qu' il avoit donné à l' érection
du tribunat : on parloit tout
haut de l' abolir ; et le plus grand nombre
de voix alloit à rétablir le gouvernement
de la république sur ses anciens
fondemens.
Les tribuns que les consuls avoient
fait entrer dans le senat, comme nous
l' avons dit, voyant cette espece de
conjuracion contre leur ordre, en
sortirent pleins de fureur, invoquant
publiquement les dieux vangeurs du
parjure, et les prenant à témoin
des sermens solemnels par lesquels le
senat avoit autorisé l' établissement du
tribunat. Ils assemblerent le peuple
tumultuairement, et ils crioient du
haut de la tribune que les patriciens

avoient formé une conspiration pour
les faire perir avec leurs femmes et
leurs enfans, à moins que les plebeïens
ne remissent leurs tribuns enchaînez
en la puissance de Coriolan ;
que c' étoit un nouveau tyran qui s' élevoit
dans la république, et qui
vouloit leur mort ou leur servitude.
Le peuple prend feu aussi-tôt, il
pousse mille cris confus remplis d' indignation
et de menaces. Rome à peine tranquille,
voit renaître une sédition plus
dangereuse que la première.
Il n' est plus question de se retirer sur
le mont sacré, le peuple qui a, pour
ainsi dire, essayé ses forces, pretend
disputer aux patriciens l' empire de
Rome au milieu de Rome même : on
ne parle pas moins que d' aller sur le
champ arracher Coriolan du sénat
pour l' immoler à la haine publique.
Mais les tribuns qui le vouloient perdre
plus sûrement, sous prétexte d' observer
les formes de la justice, l' envoient
sommer de venir rendre compte
de sa conduite devant l' assemblée
du peuple, dans la vûe s' il obéissoit,
d' être les maîtres et les arbitres
de la vie de leur ennemi, ou de le
rendre plus odieux au peuple s' il refusoit

de reconnoître son autorité.
Coriolan naturellement fier et hautain,
ayant renvoyé l' appariteur avec
mépris, comme les tribuns l' avoient
bien prévû, ceux-ci se firent suivre
aussi-tôt par une troupe des plus mutins
d' entre les plebeïens, et ils furent
l' attendre à la sortie du sénat
pour l' arrêter. Ils le rencontrèrent
accompagné à son ordinaire d' une foule
de ses cliens, et d' un grand nombre
de jeunes sénateurs attachez à sa personne,
et qui se faisoient honneur
de suivre son avis dans le sénat, et
ses exemples à la guerre. Les tribuns
ne l' eurent pas plutôt apperçu, qu' ils

ordonnerent à Brutus et à Icilius qui
faisoient cette année la fonction d' ediles,
de le conduire en prison.
Mais il n' étoit pas aisé d' executer une
pareille commission, et l' entreprise
étoit aussi hardie qu' extraordinaire.
Coriolan et ses amis se mettent en défense.
On repousse les ediles à coup
de poing : c' étoient les seules armes
d' usage en ce temps-là, dans une ville
où l' on ne prenoit l' épée que quand
on en sortoit pour marcher aux ennemis.
Les tribuns irrités de cette
résistance, appellent le peuple à leur

p143

secours ; les patriciens de leur côté
accourent pour défendre un des plus
illustres personnages de leur corps. Le
tumulte s' augmente, on en vient aux
injures et aux reproches. Les tribuns
se plaignent qu' un simple particulier
ose violer une magistrature sacrée. Les
senateurs leur demandent à leur tour
par quelle autorité ils osent faire
arrêter un sénateur et un patricien d' un
ordre supérieur au peuple, et s' ils
prétendent s' ériger en tribuns du sénat
comme ils le sont du peuple. Pendant
ces disputes, arrivent les consuls
qui écartent la foule ; et autant
par prières que par autorité, ils obligent
le peuple à se retirer.
Mais les tribuns n' en demeurèrent
pas là ; ils convoquèrent l' assemblée
pour le lendemain. Les consuls et le
sénat qui virent le peuple courir dès
la pointe du jour à la place, s' y rendirent
de leur côté en diligence pour
prévenir les mauvais desseins de ces
magistrats séditionnaires, et pour les
empêcher de faire prendre au peuple
qu' ils gouvernoient, quelque résolution
précipitée, et contraire à la dignité
du sénat et au salut de Coriolan.
Leur présence n' empêcha point

p144

ces tribuns de se déchaîner à leur ordinaire
contre tout l' ordre des patriciens.

Tournant ensuite l' accusation
contre Coriolan, ils rapportèrent le
discours qu' il avoit tenu dans le senat
au sujet de la distribution des grains.

On lui fit un nouveau crime de ce
grand nombre d' amis que sa vertu
attachoit à sa suite, et que les tribuns
appelloient les satellites du tyran.

" c' est par son ordre, disoient-ils, en
adressant la parole au peuple, que vos
ediles ont été maltraitez. Il ne cherchoit
par ces premiers coups qu' à engager
la querelle ; et si nous n' avons
pas eu plus de moderation que lui,
peut-être qu' une guerre civile auroit
armé vos citoyens les uns contre les
autres. " après s' être épuisés en invectives
pour rendre Coriolan plus odieux
à la multitude, ils ajoutèrent que s' il
y avoit quelque patricien qui voulût
entreprendre sa défense, il pouvoit
monter dans la tribune et parler au
peuple.

Minucius premier consul se presenta,
et après s' être plaint en general,
et avec beaucoup de moderation,
de ceux qui saisissoient le moindre
prétexte pour exciter de nouveaux

p145

troubles dans la république, il remontra
au peuple, que bien loin qu' on
pût accuser le senat et les patriciens
d' avoir procuré la famine, tout le
monde sçavoit que ce malheur n' étoit
arrivé que par la desertion du
peuple, et par la faute de ceux qui
avoient negligé l' année précédente de
cultiver et de semer leurs terres. Qu' il
ne lui seroit pas plus difficile de détruire
les autres calomnies dont on
les entretenoit dans des harangues seditieuses,
comme si le senat eût formé
le projet d' abolir le tribunat, et
de faire perir tout le peuple par la
famine. Que pour faire tomber tout
d' un coup des discours si faux et si injurieux,
il leur declaroit que le senat

en qui résidoit l' autorité legitime de la république, confirmoit de nouveau la puissance des tribuns avec tous les droits qui y avoient été attachez sur le mont sacré : qu' à l' égard de la distribution des grains, il laissoit le peuple maître et arbitre d' y mettre lui-même tel prix qu' il jugeroit à propos.

Le consul après un préambule si propre à adoucir les esprits, et à se concilier la bienveillance du peuple,

p146

ajouta, comme par un doux reproche, qu' il ne pouvoit s' empêcher de les blâmer de la précipitation avec laquelle ils se laissoient entraîner aux premiers bruits que répandoient quelques mutins. Qu' il étoit bien surprenant qu' ils voulussent faire un crime au senat des differens avis qui se proposoient, avant même qu' il eût rien statué. " souvenez-vous, leur dit-il, que pendant votre retraite sur le mont sacré, vos voeux, vos requêtes et vos prieres se bornoient à obtenir l' abolition des dettes. à peine vous eut-on accordé une si grande grace, que vous vous fîtes comme un nouveau droit de la facilité du senat, pour demander la creation de deux magistrats de votre corps, dont toute l' autorité, de votre propre aveu, devoit être renfermée à empêcher qu' un plebeïen ne pût être opprimé par un patricien : nouvelle grace qui nous attira vos remercimens, et qui parut remplir tous vos souhaits. On ne vous vit point dans ces temps fâcheux, lors même que la sedition étoit la plus échauffée, demander qu' on diminuât l' autorité du senat, ou qu' on changeât la forme de notre gouvernement. De quel

p147

droit donc vos tribuns prétendent-ils

aujourd' hui porter leurs vûes et leur censure sur ce qui se passe dans nos conseils ? Quand s' est-on avisé de faire un crime à un sénateur pour avoir dit librement son avis dans le sénat ? Quelles loix peuvent vous autoriser à poursuivre avec tant d' animosité son exil ou sa mort ? Mais je suppose que par un renversement inouï de tout ordre, le corps entier du sénat fût justiciable de vos tribuns. Supposons encore, si on le veut, qu' il soit échappé à Coriolan quelque chose de trop dur en disant son avis, n' est-il pas de votre équité d' oublier quelques paroles vaines et qui se sont perdues en l' air, en faveur de ses services réels dont avez vous-même recueilli tout le fruit ? Conservez la vie à un excellent citoyen, conservez à la patrie un grand capitaine ; et si vous ne le voulez pas absoudre comme innocent, donnez-le du moins comme criminel à tout le sénat qui vous en prie par ma bouche. Ce sera là le lien qui en nous réunissant, servira au sénat comme d' un nouveau motif pour l' engager à vous continuer ses bienfaits. Au lieu que si vous persistiez

p148

à vouloir perdre ce sénateur, peut-être que l' opposition que vous y trouveriez de la part des patriciens, produiroit des maux qui vous feroient repentir d' avoir poussé trop loin votre ressentiment. "

ce discours fit impression sur la multitude, et tourna les esprits du côté de la paix et de l' union. Sicinius en fut consterné : mais dissimulant ses mauvais desseins, il donna de grandes louanges à Minucius et à tous les sénateurs, d' avoir bien voulu s' abaisser jusqu' à rendre compte au peuple de leur conduite, et de n' avoir pas même dédaigné d' interposer leurs prières et leurs offices en faveur de Coriolan. Se tournant ensuite vers ce sénateur : " et vous excellent citoyen, lui dit-il d' un ton ironique, ne soutiendrez-vous

pas aujourd' hui devant le peuple ces avis
si utiles à la république,
que vous avez proposez si
hardiment dans le senat ? Ou plutôt
pourquoi n' avez-vous pas recours à
la clemence du peuple romain ? Apparemment
que Coriolan croit indigne
de son courage de s' abaisser jusqu' à
demander pardon à ceux qu' il a
voulu perdre. " l' artificieux tribun lui

p149

parloit ainsi, parcequ' il étoit persuadé
qu' un homme du caractere de Coriolan,
incapable de plier et de changer
d' avis, aigriroit de nouveau le peuple
par la fierté de ses réponses. Il ne fut
pas trompé dans ses esperances ; car
bien loin que Coriolan s' avouât
coupable, ou qu' il tâchât d' adoucir le
peuple comme avoit fait Minucius,
il ruina au contraire l' effet du discours
de ce consul par une fermeté
à contre-temps, et par la dureté de ses
expressions. Il se déchaîna avec plus
de force qu' il n' avoit encore fait,
contre les entreprises des tribuns ; et il
declara qu' il n' y avoit qu' un senatus-consulte
qui pût obliger un patricien
et un senateur à rendre compte devant
l' assemblée du peuple d' un avis
qu' il auroit ouvert dans le senat : mais
que si quelqu' un se tenoit offensé de
ce qu' il avoit dit, il pouvoit le citer
devant les consuls et les senateurs
qu' il reconnoissoit pour ses juges naturels,
et devant lesquels il seroit
toujours prêt de rendre compte de sa conduite.
Les jeunes senateurs charmez de
l' intrépidité qu' il faisoit paroître, et
ravis qu' il se trouvât quelqu' un qui

p150

osât dire tout haut ce qu' ils pensoient
tous, s' écrierent qu' il n' avoit rien
avancé qui ne fût conforme aux loix :
mais le peuple qui se croyoit méprisé,

résolus de lui faire sentir son pouvoir.
On lui fit son procès sur le champ,
comme à un rebelle, et à un citoyen
qui refusoit de reconnoître l' autorité
du peuple romain. Sicinius après
avoir conféré en secret avec ses
collegues, sans daigner même recueillir
les suffrages de l' assemblée, prononça
contre lui une sentence de mort ; et il
ordonna qu' on le précipitât du haut de
la roche trapeïenne : supplice dont
on punissoit les ennemis de la patrie.
Les ediles, ministres ordinaires de
toutes les violences des tribuns, s' avancerent
pour se saisir de sa personne ;
mais le senat et tout ce qu' il y
avoit de patriciens dans l' assemblée,
accoururent à son secours. Ils le mirent
au milieu d' eux, et s' étant faits
des armes des premiers objets que
l' indignation et la colere leur présentoient,
ils paroissoient resolu d' opposer
la force à la violence.
Le peuple qui craint toujours quand
on ne le craint point, refusa son
secours aux ediles, et demeura comme

p151

en suspens, soit qu' il n' osât attaquer
un gros où il voyoit ses magistrats et
ses capitaines, soit qu' il trouvât que
ses tribuns eussent poussé l' animosité
trop loin, en condamnant un citoyen
à mort pour de simples paroles.
Sicinius qui craignoit que Coriolan ne lui
échapât, fit approcher Brutus son conseil
et son oracle, aussi seditieux que
lui, mais moins emporté, et qui avoit
des vûes plus étendues. Il lui demanda
secretement son avis sur l' irresolution
du peuple qui déconcertoit tous ses
desseins.
Brutus lui dit qu' il ne devoit pas
se flater de pouvoir faire perir Coriolan,
tant qu' il seroit environné de
toute la noblesse qui lui servoit de
gardes ; qu' on murmuroit même dans
l' assemblée de ce qu' il vouloit être en
même temps juge et partie ; que le
peuple qui passe en un instant de la colere
la plus violente à des sentimens

de compassion, avoit trouvé trop de
rigueur dans la condamnation de mort ;
que dans la disposition où il voyoit
les esprits, il ne réussiroit pas assurément
par les voyes de fait, mais que
sous le prétexte toujours specieux de
ne vouloir rien faire que dans les formes,

p152

il devoit exiger du senat que
Coriolan pût être jugé par l' assemblée
du peuple, et sur-tout qu' il falloit
obtenir à quelque prix que ce fût
que l' assemblée seroit convoquée par
tribus où les voix se comptoient par
tête, de peur que si on donnoit les suffrages
par centuries, les patriciens et
les riches qui seuls en composoient le
plus grand nombre, ne sauvassent Coriolan.
Sicinius s' étant déterminé à suivre
cet avis, fit signe au peuple qu' il vouloit
parler : et après qu' on lui eut donné
audience : " vous voyez, romains,
leur dit-il, qu' il ne tient pas aux
patriciens qu' on ne répande aujourd' hui
beaucoup de sang, et qu' ils sont prêts
d' en venir aux mains pour soustraire
à la justice l' ennemi déclaré du peuple
romain. Mais nous leur devons
de meilleurs exemples, nous ne ferons
rien avec précipitation. Quoique
le criminel soit assez convaincu par
son propre aveu, nous voulons bien
lui donner encore du temps pour preparer
ses défenses. Nous t' ajournons,
dit-il en s' adressant à Coriolan, à comparoître
devant le peuple dans vingt-sept
jours. à l' égard de la distribution

p153

des grains, si le senat n' en prend pas
le soin qu' il doit, les tribuns y donneront
ordre eux-mêmes ; et là-dessus
il congedia l' assemblée. "
le senat pendant cet intervalle,
pour se rendre le peuple favorable,
fixa la vente des grains au plus bas prix

qu' ils eussent été même avant la famine,
et les consuls entrèrent en
conférence avec les tribuns sur l' affaire
de Coriolan, dans la vûe de les
adoucir, et de reduire ces magistrats
populaires à se conformer aux anciennes
regles du gouvernement. Minucius
qui portoit la parole, leur représenta
que depuis la fondation de
Rome on avoit toujours rendu ce
respect au senat, de ne renvoyer aucune
affaire au jugement du peuple
que par un senatus-consulte ; que les
rois même avoient eu cette déference
pour un corps si auguste. Qu' il les
exhortoit à se conformer aux usages de
leurs ancêtres. Mais que s' ils avoient
des griefs considerables à proposer
contre Coriolan, ils s' adressassent au
senat qui leur feroit justice, et qui
sur la nature du crime et la solidité
des preuves, le renverroit par un senatus-consulte
au jugement du peuple

p154

qui pour lors seulement seroit en
droit de faire le procès à un citoyen.
Sicinius s' opposa avec son insolence
ordinaire à cette proposition, et il declara
qu' il ne souffriroit jamais que
l' on décidât par un senatus-consulte
de l' autorité du peuple romain. Ses
collegues aussi mal intentionnez, mais
plus habiles dans la conduite de leurs
desseins, virent bien qu' ils se rendroient
odieux même aux plebeïens,
s' ils s' éloignoient si ouvertement des
formes ordinaires de la justice ; ainsi ils
obligerent Sicinius à se désister de son
opposition sous prétexte de condescendance
pour les consuls. Mais cette
complaisance apparente leur coutoit
d' autant moins, qu' ils étoient bien
resolus, si le senatus-consulte ne leur
étoit pas favorable, de se fonder sur
la loi *valeria* pour en appeller
devant l' assemblée du peuple, et par là
cette affaire devoit toujours revenir à
leur tribunal, et il n' étoit au plus
question que de sçavoir si elle y
seroit portée en premiere ou en seconde

instance.

Ainsi ces tribuns convinrent sans peine que le sénat déciderait à son ordinaire, si le peuple devait prendre

p155

connaissance de cette accusation ; et ils demandèrent seulement qu'ils pussent être entendus dans le sénat sur les griefs qu'ils prétendaient proposer contre l'accusé.

Les consuls et les tribuns étant convenus de cette forme préliminaire, on introduisit le lendemain ces magistrats du peuple dans le sénat. Decius un de ces tribuns, quoique le plus jeune, portait la parole, et on lui avait déferé cet honneur, à cause de son éloquence et de la facilité de s'énoncer en public ; qualité indispensable dans tout gouvernement populaire, et sur-tout à Rome où le talent de la parole n'était pas moins nécessaire pour s'avancer, que le courage et la valeur : ce tribun s'adressant à tout le sénat : vous savez, pères conscrits, leur dit-il, qu'ayant chassé les rois par notre secours, vous établîtes dans la république la forme du gouvernement qui s'y observe, et dont nous ne nous plaignons pas. Mais vous n'ignorez pas aussi que dans tous les différends que de pauvres plebeïens eurent dans la suite avec des nobles et des patriciens, ces plebeïens perdaient toujours leur procès, parce-que

p156

leurs parties étoient leurs juges, et que tous les tribunaux n'étoient remplis que de patriciens. Cet abus obligea P Valerius Publicola, ce sage consul et cet excellent citoyen, d'établir la loi qui permettoit d'appeler devant le peuple des ordonnances du sénat et du jugement des consuls. Telle est la loi appelée *valeria* ,

qu' on a toujours regardée comme la
baze et le fondement de la liberté publique.
C' est à cette loi que nous
avons recours aujourd' hui, si vous
nous refusez la justice que nous demandons
contre un homme noirci du
plus grand crime qu' on puisse commettre
dans une république. Ce n' est
point un seul plebeïen qui se plaint,
c' est le corps entier du peuple romain
qui demande la condamnation
d' un tyran qui a voulu faire mourir de
faim ses concitoyens, qui a violé
notre magistrature, et repoussé la force
à la main nos officiers et les ediles
de la république. C' est Coriolan que
nous accusons d' avoir proposé l' abolition
du tribunat, cette magistrature
consacrée par les sermens les plus
solemnels. Qu' est-il besoin après cela
de senatus-consulte pour juger un

p157

pareil crime ? Ne sçait-on pas que ces
decrets particuliers du senat n' ont
lieu que dans des affaires imprévûes
et extraordinaires, et sur lesquelles les
loix n' ont encore rien statué ? Mais
dans l' espece dont il s' agit, où la loi
est si formelle, où elle dévoue si
expressément aux dieux infernaux ceux
qui la violeront ; n' est-ce pas se rendre
complice du crime que d' en vouloir
douter ? Ne craignez-vous point
que par ces retardemens affectez de
prononcer contre le criminel, sous prétexte
de la nécessité imaginaire d' un
senatus-consulte, le peuple ne se persuade
que Coriolan n' a été que l' interprete de vos
sentimens ?

Je sçai que plusieurs parmi vous
se plaignent que ce n' a été que par
violence qu' on a arraché votre
consentement pour l' abolition des dettes,
et l' établissement du tribunat. Je veux
même que dans ce haut degré de puissance
où vous vous étiez élevez depuis
l' expulsion des rois, il ne vous
ait été ni utile ni même honorable
d' en relâcher une partie en faveur du
peuple ; mais vous l' avez fait, et tout

le senat s' y est engagé par les
sermens les plus solennels. Après l' établissement

p158

de ces loix sacrées, et qui
rendent la personne de nos tribuns
inviolables, irez-vous au gré du
premier ambitieux revoquer ce qui
fait la sûreté et le repos de l' état ?
Vous ne le ferez pas assurément, et
j' en répons tant que je verrai dans
cette assemblée les venerables magistrats
qui ont eu tant de part à la réunion
qui s' est faite sur le mont sacré :
devoit-on seulement souffrir qu' on
mît un si grand crime en délibération ?
Coriolan est le premier qui par des
avis seditieux a tâché de rompre ces
liens sacrez, qui à la faveur de nos
loix unissent les differens ordres de
l' état. C' est lui seul qui veut détruire
la puissance tribunitienne l' asile du
peuple, le rempart de la liberté, et
le gage de notre réunion. Pour arracher
le consentement du peuple, il
veut faire réussir un crime par un plus
grand crime. Il ose dans un lieu saint
et au milieu du senat proposer de laisser
mourir le peuple de faim. Ne songeoit-il
point cet homme cruel et insensé
tout ensemble, que ce peuple
qu' il vouloit faire mourir avec tant
d' inhumanité, plus nombreux et plus
puissant qu' il ne souhaite, réduit au

p159

desespoir, se seroit jetté dans les maisons
des plus riches, qu' il auroit
enfoncé ces greniers et ces caves qui recellent
tant de biens, et qu' il auroit
ou succombé sous la puissance des patriciens,
ou qu' eux-mêmes auroient
été exterminés par une populace en
furie, qui n' auroit pris alors la loi
que de la nécessité et de son ressentiment ?
Car afin que vous ne l' ignoriez pas,
nous ne nous serions pas laissez consumer

par une famine fomentée par
nos ennemis. Mais après avoir pris à
témoin les dieux vangeurs de l' injustice,
nous aurions rempli Rome de
sang et de carnage. Tel eût été le funeste
succès des conseils de ce perfide
citoyen, si des sénateurs plus affectionnés
à la patrie n' en avoient empêché
l' exécution. C' est à vous, pères conscrits,
que nous adressons nos justes
plaintes. C' est votre secours et la sagesse
de vos ordonnances que nous
reclamons pour réduire cet ennemi
public à venir devant tout le peuple
romain assemblé par tribus, rendre
compte de ses pernicious conseils.
C' est là, Coriolan, que tu dois soutenir
tes premiers sentimens si tu l' oses ; ou

p160

les excuser sur la précipitation de ta
langue. Quitte si tu m' en crois, tes
maximes hautaines et tyranniques.
Fais-toi plus petit, rends-toi semblable
à nous, prends même des habits
de deuil si conformes à l' état présent
de ta fortune. Implore la pitié de tes
concitoyens, et peut-être que tu en
obtiendras la grace et le pardon de tes
fautes.

Ce tribun ayant cessé de parler,
les consuls demandèrent l' avis de
l' assemblée : ils commencerent par
les consulaires et par les sénateurs
les plus anciens. Car en ce temps-là,
dit Denis D' Halicarnasse, les jeunes
sénateurs n' étoient pas assez présomptueux
pour se croire capables d' ouvrir
un avis. Cette jeunesse modeste
et retenuë, sans oser parler, déclaroit
seulement son sentiment par quelque
signe, et en passant du côté qui lui
paroissoit le plus juste. Ce fut de cette
maniere si respectueuse d' opiner qu' ils
furent appelez sénateurs *pedaires* ,
parcequ' on ne connoissoit leur avis
que par le parti où ils alloient se ranger :
aussi disoit-on communément
qu' un avis pedaire ressembloit à une
tête sans langue.

p161

Tous les senateurs par differens motifs attendoient les uns avec impatience, d' autres avec inquiétude, quel seroit le sentiment d' Appius Claudius. Quand ce fut son tour pour opiner : vous sçavez, peres conscripts, leur dit-il, que pendant long-temps je me suis souvent opposé tout seul à la trop grande facilité avec laquelle vous accordiez au peuple toutes ses demandes. Je ne sçai si je ne me suis pas même rendu importun par les funestes présages que je faisois de la réunion que l' on vous proposoit avec ces deserteurs de la république. L' événement n' a que trop justifié mes justes soupçons. On tourne contre vous aujourd' hui cette partie de la magistrature que vous avez relâchée à des seditieux. Le peuple vous punit par vos propres bien-faits ; il se sert de vos graces pour ruiner votre autorité. C' est en vain que vous vous cachez à vous-même le peril où se trouve le senat ; vous ne pouvez ignorer qu' on veut changer l' ancienne forme de notre gouvernement. Les tribuns pour faire réussir leurs desseins secrets, vont comme par degrez à la tyrannie. D' abord on n' a demandé que l' abolition

p162

des dettes, et ce peuple aujourd' hui si fier, et qui veut s' ériger en juge souverain des senateurs, crut alors avoir besoin d' une amnistie pour la maniere peu soumise dont il avoit demandé cette premiere grace. Votre facilité a fait naître de nouvelles prétentions : le peuple a voulu avoir ses magistrats particuliers. Vous sçavez avec quelle force je m' opposai à ces nouveautez ; mais malgré mon opposition on se relâcha encore sur cette demande. On accorda des tribuns au peuple, c' est à dire des chefs perpetuels de sedition. Le peuple enyvré de fureur, voulut même qu' on

consacrât d' une maniere particuliere
cette nouvelle magistrature, ce qu' on
n' avoit pas fait pour le consulat la
premiere dignité de la république.
Le senat consentit à tout, moins par
bonté que par foiblesse ; on declara
la personne des tribuns sacrée et inviolable ;
on en fit une loi. Le peuple
exigea qu' elle fût autorisée par les sermens
les plus solennels, et ce jour-là,
messieurs, vous jurâtes sur les autels
votre propre perte et celle de vos
enfans. Qu' ont produit tant de graces ?
Votre facilité n' a servi qu' à vous attirer

p163

le mépris du peuple, et à augmenter
l' orgueil et l' insolence de ses
tribuns. Ils se sont faits eux-mêmes
des droits nouveaux ; et ces magistrats
modernes, qui devoient vivre comme
de simples particuliers, convoquent
aujourd' hui les assemblées du
peuple, et à notre insçû font recevoir
des loix par les suffrages d' une vile
populace.
C' est cependant à ce tribunal si
odieux qu' on cite aujourd' hui un senateur,
un citoyen de votre ordre,
Coriolan ce grand capitaine, et cet
homme de bien en même temps, encore
plus illustre par son attachement
aux interêts du senat que par sa valeur.
On ose faire un crime à un senateur
d' avoir dit son avis en plein
senat avec cette liberté si digne d' un
romain, et si vous-même ne lui aviez
pas servi de bouclier et de rempart,
on auroit assassiné à vos yeux un de
vos plus illustres citoyens. La majesté
du senat alloit être violée par ce
meurtre, on perdoit à votre égard le
respect dû à votre dignité, et vous
perdiez vous-même la liberté et l' empire.
La fermeté et le courage que vous

p164

fites paroître dans cette occasion, a
comme réveillé ces furieux de leur
yvresse. Il semble qu' ils soient honteux
aujourd' hui d' un crime qu' ils
n' ont pû achever ; ils se désistent des
voyes de fait qui ne leur ont pas réussi ;
et ils ont recours en apparence à
la justice et aux regles de droit.
Mais quelle est cette justice, dieux
immortels, que ces hommes de sang
veulent introduire ! Ils tâchent avec
des manieres soumises de surprendre
un *senatus-consulte* qui les mette en
état de pouvoir traîner au supplice le
meilleur de vos citoyens. On vous
cite la loi *valeria* comme la regle de
votre conduite ; mais ne sçait-on pas
que cette loi qui autorise les appels
devant l' assemblée du peuple, ne regarde
que les pauvres plebeïens, qui
destituez de protection, pourroient
être opprimez par le credit d' une cabale
puissante ? Le texte de la loi y est
formel : il est expressément porté qu' il
sera permis à un citoyen condamné
par les consuls, d' en appeller devant
le peuple. Publicola par cette loi
ouvroit seulement un asile aux malheureux,
qui pouvoient se plaindre d' avoir
été condamnez par des juges prévenus.

p165

L' objet de la loi n' étoit que de
faire revoir leur procès ; et quand
vous avez consenti depuis à l' établissement
des tribuns, ni vous ni même
le peuple n' avez prétendu en creant
ces nouveaux magistrats, que de donner
à cette loi des protecteurs, et
aux pauvres des avocats, qui les empêchassent
d' être opprimez par les
grands. Qu' a de commun une pareille
loi avec l' affaire d' un sénateur d' un
ordre supérieur au peuple, et qui n' est
comptable qu' au sénat de sa conduite ?
Pour faire voir que la loi *valeria*
ne regarde que de simples plebeïens,
depuis dix-neuf ans qu' elle est
établie, que Decius me montre un
seul patricien qui en vertu de cette
loi ait été traduit en jugement devant

le peuple, et notre dispute sera terminée. Quelle justice y auroit-il donc après tout, de livrer un sénateur à la fureur des tribuns, et que le peuple fût juge dans sa propre cause, comme si ce peuple dans ses assemblées tumultueuses, et conduit par des magistrats seditieux, étoit sans préjugé, sans haine et sans passion ? Ainsi, messieurs, je vous conseille avant que de rien statuer, de songer sérieusement

p166

que dans cette occasion vos intérêts sont inseparables de ceux de Coriolan. Du reste, je ne suis point d'avis qu'on révoque les grâces que vous avez faites au peuple, de quelque manière qu'il les ait obtenues ; mais je ne puis m'empêcher de vous exhorter à refuser courageusement dans la suite tout ce qu'on prétendra obtenir de vous contre votre propre autorité, et contre la forme de notre gouvernement.

On voit par ces discours si opposez de Decius et d'Appius que l'affaire de Coriolan ne servoit que de prétexte à de plus grands intérêts. Le véritable sujet de la dispute et de l'animosité des deux partis, rouloit sur ce que les nobles et les patriciens prétendoient que par l'expulsion des rois ils avoient succédé à leur autorité, et que le gouvernement devoit être purement aristocratique ; au lieu que les tribuns tâchoient par de nouvelles loix de le tourner en démocratie, et d'attirer toute l'autorité dans l'assemblée du peuple qu'ils gouvernoient à leur gré. Ainsi l'ambition, l'intérêt et la jalousie animoient ces différens partis, et faisoient craindre aux plus sages une

p167

nouvelle séparation, ou une guerre civile.

C' est ce que M Valerius ce consulaire qui avoit eu tant de part à la réunion sur le mont sacré, représenta au senat en des termes également forts et touchans. C' étoit un véritable républicain, et qui souffroit impatiemment que les nobles et ceux de son ordre affectassent une distinction et un empire toujours odieux dans un état libre. Comme il avoit une éloquence douce et insinuante, il dit d' abord beaucoup de choses en general à la louange de la paix, et sur la nécessité d' entretenir l' union dans la république. De là il passa à l' affaire de Coriolan, et il fut d' avis qu' on en renvoyât la connoissance à l' assemblée du peuple. Il soutint que le senat en cedant quelque chose de son autorité, en assureroit la durée ; qu' elle seroit plus ferme si elle étoit moindre, et que rien n' étoit plus propre à desarmer le ressentiment du peuple contre cet illustre accusé, que de lui en abandonner le jugement : que la multitude charmée de cette déférence, s' abstiendrait de prononcer contre un homme qu' elle sçavoit être si cher au

p168

senat : que pour achever de l' adoucir, il étoit d' avis que tous les sénateurs se répandissent dans l' assemblée, et que par des manieres plus douces et plus populaires ils tâchassent chacun de son côté de gagner les plebeïens qui étoient de leur connoissance. Valerius se tournant ensuite vers Coriolan, le conjura dans les termes les plus touchans de donner la paix à la république : " allez Coriolan, lui dit-il, vous présenter vous-même genereusement au jugement du peuple ; c' est la seule maniere de vous justifier, qui soit digne de vous ; c' est le moyen le plus propre à imposer silence à ceux qui vous accusent d' affecter la tyrannie. Le peuple charmé de voir ce grand courage plier enfin sous la puissance de ses tribuns, ne se resoudra jamais à prononcer contre Coriolan ;

au lieu que si vous persistez à mépriser
ce tribunal, si vous déclinez sa
justice, et si vous vous obstinez à
n' être jugé que par les consuls, vous
commettrez le senat avec le peuple,
et vous allumerez une cruelle
sedition. Vous seul en serez le flambeau
fatal ; et qui sçait jusqu' où se portera
l' incendie ? Représentez-vous l' image

p169

affreuse d' une guerre civile ; les loix
sans force ; les magistrats sans pouvoir ;
la fureur et la violence regner
dans les deux partis ; le fer et le feu
briller de toutes parts, et vos citoyens
s' égorger les uns les autres ; la femme
vous demande son mari, le pere ses
enfants, tous vous chargent d' imprécations ;
enfin représentez-vous Rome
à qui les dieux avoient promis de si
grandes destinées, succomber sous les
fureurs des deux partis, et s' ensevelir
sous ses propres ruines. "

Valerius qui aimoit sincerement sa
patrie, attendri par l' idée de ces grands
malheurs, ne put retenir des larmes
qui lui échapoient malgré lui, et ces
larmes d' un consulaire venerable par
son âge et par ses dignitez encore plus
éloquentes que son discours, toucherent
la plûpart des senateurs, et disposerent
les esprits à la paix.

Pour lors Valerius se voyant maître
de l' assemblée, éleva sa voix, et comme
s' il eût repris de nouvelles forces,
ou qu' il eût été un autre homme, il
se montra à découvert, et il leur parla
avec cette autorité que lui donnoient
son âge et une longue experience dans
les affaires : on veut nous faire peur,

p170

s' écria-t-il, pour la liberté publique,
si nous donnons tant de pouvoir au
peuple, et si on lui remet le jugement
de ceux de notre ordre qui seront

accusez par les tribuns. Je suis persuadé
au contraire que rien n' est plus
propre pour la maintenir. La république
est composée de deux ordres, de
patriciens et de plebeïens ; il est question
de décider auquel de ces deux
ordres il est plus sûr de confier la garde
et le dépôt sacré de notre liberté.
Je soutiens qu' elle sera plus en sûreté
entre les mains du peuple qui ne demande
que de n' être pas opprimé, que
dans celles des nobles qui tous ont
une violente passion de dominer. Ces
patriciens revêtus des premières
magistratures, distingués par leur naissance,
leurs richesses et leurs dignitez,
seront toujours assez puissans pour
retenir le peuple dans son devoir : et le
peuple autorisé par les loix, attentif
aux démarches des grands, naturellement
ennemi et jaloux de toute élévation,
fera craindre la severité de ses
jugemens à ceux des patriciens qui
seroient tentés d' aspirer à la tyrannie.
Vous avez, peres conscripts, aboli
la royauté, parceque l' autorité d' un

p171

seul devenoit trop absolue. Non contents
de partager le pouvoir souverain
entre deux magistrats annuels, vous
leur avez encore donné un conseil de
trois cens senateurs qui servent d' inspecteurs
de leur conduite, et de modérateurs
de leur autorité. Mais ce
même senat si formidable aux rois
et aux consuls, ne trouve rien dans
la république qui balance son autorité.
Je sçai bien que jusqu' ici nous
n' avons, graces aux dieux, qu' à nous
louer de sa moderation. Mais je n' ignore
pas aussi que peut-être en sommes-nous
redevables à la crainte du
dehors, et à ces guerres continuelles
qu' il nous a fallu soutenir ; mais qui
nous répondra que dans la suite nos
successeurs devenus plus fiers et plus
puissans par une longue paix, n' attenteront
point à la liberté de leur patrie,
et qu' il ne se formera point dans
le senat même quelque faction puissante

dont le chef se fasse le tyran de
son pays, s' il ne se trouve en même
temps hors du sénat une autre puissance,
qui à la faveur des accusations
qu' on pourra porter dans l' assemblée
du peuple, soit en état de s' opposer aux
entreprises ambitieuses des grands ?

p172

On me demandera peut-être si on
n' a pas le même inconvénient à craindre
de la part du peuple, et si on
pourra empêcher qu' il ne s' élève quelque
jour parmi les plebeïens quelque
chef de parti qui abuse de son pouvoir
sur les esprits de la multitude, et qui
sous le prétexte ordinaire de défendre
les intérêts du peuple, n' opprime à la
fin sa liberté et celle du sénat. Mais
vous n' ignorez pas qu' au moindre
peril où vous paroîtroit la république
de ce côté-là, nos consuls sont
en droit de nommer un dictateur
qu' ils ne tireront jamais que de votre
corps ; que ce magistrat souverain
et maître absolu de la vie de ses concitoyens,
est seul capable par son autorité
de dissiper une faction populaire :
et la sagesse de nos lois ne lui
a même laissé cette puissance redoutable
que pour six mois, de peur qu' il
n' en abusât, et que pour établir sa
propre tyrannie, il n' employât une
autorité qui ne lui étoit confiée que
pour détruire celle des autres. C' est
ainsi, ajoûta Valerius, que par une
inspection reciproque le sénat veillera
sur la conduite des consuls, le
peuple sur celle du sénat, et le dictateur

p173

quand l' état des affaires demandera
qu' on ait recours à cette dignité,
servira de frein à l' ambition des uns
et des autres. Plus il y aura d' yeux
ouverts sur la conduite de chaque particulier,
et plus notre liberté sera assurée,

et plus la constitution de notre gouvernement sera parfaite. D' autres senateurs qui étoient du même avis, ajoûterent que rien n' étoit plus propre à maintenir la liberté que de laisser à tout citoyen romain compris sous le cens, le pouvoir d' intenter action devant l' assemblée du peuple contre ceux qui auroient violé les loix ; que ce droit d' accusation non seulement tiendrait les grands en respect, mais serviroit encore à exhiler, pour ainsi dire, les murmures du peuple, qui sans ce secours pourroient se tourner en sedition. Ainsi on resolut à la pluralité des voix de renvoyer cette affaire au jugement du peuple. On prit d' autant plus volontiers ce parti, que la requisition que faisoient au préalable les tribuns d' un senatus-consulte pour pouvoir faire le procès à l' accusé, serviroit à l' avenir d' un nouveau titre de la puissance et de l' autorité du senat. Quoique la

p174

compagnie sçût qu' elle alloit sacrifier un innocent à la passion de ses ennemis, l' interêt public l' emporta sur le particulier, et on dressa aussi-tôt le senatus-consulte. Mais avant qu' il fût signé, Coriolan qui vit bien que le senat l' abandonnoit, demanda la liberté de parler, et l' ayant obtenue : " vous sçavez, peres conscripts, dit-il en adressant la parole aux senateurs, quelle a été jusqu' ici ma conduite. Vous sçavez que cette haine opiniâtre du peuple, et les persecutions si injustes que j' en souffre, ne viennent que de cet attachement inviolable que j' ai toujours fait paroître pour les interêts de cette compagnie. Je ne parle point de la récompense que j' en reçois aujourd' hui, l' événement justifiera la foiblesse, et peut-être la malignité des conseils qu' on vous donne à mon sujet. Mais puisqu' enfin l' avis de Valerius a prévalu, que je sçache au moins quel est mon crime, et à quelles conditions on me

livre à la fureur de mes ennemis. "
Coriolan s'expliquoit ainsi pour
tâcher de penetrer si les tribuns
feroient rouler leur accusation sur le
discours qu' il avoit tenu en plein senat.

p175

C' étoit à la verité l' unique cause
du déchaînement des tribuns contre
ce senateur à qui ils ne pouvoient
pardonner la proposition qu' il avoit
faite d' abolir le tribunat ; mais comme
ils craignoient de se rendre trop
odieux au senat, s' ils prétendoient faire
un crime à chaque senateur des avis
qu' il ouvriroit dans les délibérations
publiques, ils declarerent après en
avoir conferé ensemble, qu' ils renfermeroient
toute leur accusation dans
le seul crime de tyrannie.
" si cela est ainsi, repartit Coriolan,
et que je n' aye à me défendre que
d' une calomnie si mal fondée, je m' abandonne
librement au jugement du
peuple, et je n' empêche point que le
senatus-consulte n' en soit signé. " le
senat ne fut pas fâché que l' affaire
eût pris ce tour, et qu' on fût convenu
de ne point parler de ce qui s' étoit
passé dans la derniere assemblée, ce
qui auroit interessé l' honneur et l' autorité
de la compagnie. Ainsi du consentement
de toutes les parties, l' arrêt
fut signé, et il y fut statué que
l' accusé auroit vingt-sept jours pour
préparer ses défenses. On remit cet
arrêt entre les mains des tribuns, et

p176

de peur que contre leur parole ils ne
prétendissent toujours faire un crime
à Coriolan dans l' assemblée du peuple,
de ce qu' il avoit avancé au sujet
du tribunat, et du prix qu' il falloit
mettre aux grains ; on rendit un nouveau
senatus-consulte qui le déchargeoit
de toute action qui pourroit

être intentée contre lui à ce sujet : précaution que le sénat prit, pour ne pas voir discuter devant le peuple, jusqu' à quel point les sénateurs pouvoient porter la liberté de leurs avis. Les tribuns après avoir fait la lecture du décret du sénat dans la première assemblée du peuple, exhorterent tous les citoyens de la république, tant ceux qui demeuroient dans Rome, que les habitans de la campagne, de se trouver dans la place au jour marqué pour y donner leurs suffrages. La plupart des plebeïens attendoient ce terme avec impatience dans le dessein de signaler leur haine contre Coriolan, et ils paroissoient animés contre ce sénateur, comme si sa perte eût été le salut de la république. Enfin on vit paroître le jour fatal où l' on devoit décider de cette grande affaire : une foule innombrable de

p177

peuple remplit de grand matin toute la place. Les tribuns qui avoient leurs vûes, le separerent par tribus avant l' arrivée des sénateurs ; au lieu que depuis le regne de Servius Tullius on avoit toujours recueilli les voix par centuries. Cette seule différence decidoit de la plupart des délibérations, et faisoit pancher la balance ou en faveur du peuple, ou en faveur des patriciens. Les consuls étant arrivés dans l' assemblée, vouloient maintenir l' ancien usage, ne doutant point de sauver Coriolan si on comptoit les voix par centuries dont les patriciens composoient le plus grand nombre. Mais les tribuns aussi habiles et plus opiniâtres, représenterent que dans une affaire où il s' agissoit des droits du peuple et de la liberté publique, il étoit juste que tous les citoyens, sans égard au rang et aux richesses, pussent donner chacun leurs suffrages en particulier, et ils declarerent hautement qu' ils ne consentiroient jamais qu' on recueillît les voix autrement que par tête et par tribus. On poussa fort loin

la dispute sur ce sujet : à la fin le sénat
qui ne vouloit pas faire sa cause
de celle de Coriolan, et qui craignoit

p178

qu' on n' attaquât directement son autorité,
ceda à son ordinaire à l' opiniâtreté des
magistrats du peuple.
Cependant Minucius le premier
consul, pour couvrir en quelque manière
ce qu' il y avoit de foible, et
même de honteux dans cette conduite
du sénat, monta à la tribune aux
harangues. Il ouvrit son discours par les
avantages que produisoit l' union et
la paix, et par les malheurs qui suivoient
de la discorde. Il passa de ces
lieux communs à l' affection que le
sénat avoit pour le peuple, et aux
bienfaits dont il l' avoit comblé en différens
temps. Il déclara qu' il ne demandoit
pour toute reconnoissance que la grace
de Coriolan, et il exhorta
les plebeïens à faire moins d' attention
à quelques paroles échappées dans
la chaleur du discours, qu' aux services
importans que ce genereux citoyen
avoit rendus à la république : " contentez-vous,
romains, ajouta-t-il, de la soumission
de ce grand homme ;
et qu' il ne soit pas dit qu' un citoyen
si illustre passe par les formes de la
justice comme un criminel. " Sicinius
lui répondit que si une pareille
indulgence avoit lieu dans le gouvernement

p179

des états, il n' y en auroit
point qui fussent en sûreté. Que tous
ceux qui auroient rendu de grands
services, pourroient entreprendre
impunément les choses les plus injustes.
Que dans les monarchies les rois
pouvoient faire grace ; mais que dans
les républiques, les loix seules
regnoient, et que ces loix sourdes aux
sollicitations, punissoient le crime avec

la même exactitude qu' elles récompensent
la vertu.

" puisque malgré nos prières, lui reparti
Minucius, vous vous opiniâtres
à faire juger Coriolan par les suffrages
de l' assemblée, je demande que
suivant que vous en êtes convenu dans
le sénat, vous renfermiez toute votre
accusation dans le seul chef du
crime de tyrannie, et que vous en
fournissiez les preuves et les témoins.
Car, ajouta ce consul, à l' égard des
discours qu' il a tenus en opinant dans
nos assemblées, outre que vous n' avez
pas droit d' en connoître, le sénat
l' en a déchargé. " pour justifier ce
qu' il avançoit, il lut tout haut le senatus-consulte
qui en faisoit mention :
il descendit ensuite de la tribune,
et ce fut tout le secours que cet

p180

illustre accusé tira de la timide politique
du sénat.

Sicinius prit la parole, et représenta
au peuple qu' il y avoit long-temps
que Coriolan descendu des rois de
Rome, cherchoit à se faire le tyran
de sa patrie. Que sa naissance, son courage,
ce grand nombre de partisans
qu' on pouvoit appeller ses premiers
sujets, ne devoient le rendre que trop
suspect. Qu' on ne pouvoit trop craindre
que cette valeur tant vantée par
les patriciens ne devînt pernicieuse à
ses concitoyens. Qu' il étoit même
déjà trop criminel dès qu' il s' étoit rendu
suspect et redoutable. Qu' en matière
de gouvernement, le seul soupçon
d' affecter la tyrannie étoit un crime
qui meritoit la mort ou du moins
l' exil. Sicinius ne voulut pas s' expliquer
plus ouvertement avant qu' il eût
entendu Coriolan dans ses défenses,
afin de tourner dans une réplique tout
le fort de l' accusation contre les endroits
moins défendus : artifice dont
il étoit convenu avec Decius qui devoit
parler à son tour dans cette affaire.
Coriolan se présenta ensuite dans
l' assemblée avec un courage digne

d' une meilleure fortune, et il n' opposa aux soupçons que le tribun avoit voulu répandre avec tant de malignité sur sa conduite, que le simple recit de ses services. Il commença par ses premieres campagnes ; il rapporta toutes les occasions où il s' étoit trouvé, les blessures qu' il avoit reçues, les récompenses militaires dont ses generaux l' avoient honoré, et enfin les differens grades de la milice par où il avoit passé. Il exposa à la vûe de tout le peuple un grand nombre de differentes couronnes qu' il avoit reçues, soit pour être monté le premier sur la breche dans un assaut, soit pour avoir forcé le premier le camp ennemi, soit enfin pour avoir en differens combats sauvé la vie à un grand nombre de citoyens. Il les appella tout haut chacun par leurs noms, et il les cita comme témoins de ce qu' il avançoit. Ces hommes la plûpart plebeïens se leverent aussi-tôt, et rendirent un témoignage public des obligations qu' ils lui avoient. " nous l' avons vû plusieurs fois, s' écrivoient-ils, percer lui seul les bataillons ennemis les plus serrez, pour sauver un citoyen accablé par la foule des ennemis.

C' est par lui seul que nous vivons, et que nous nous trouvons aujourd' hui dans notre patrie, et dans le sein de nos familles. On lui fait un crime de notre reconnoissance ; on accuse ce grand homme et cet excellent citoyen de mauvais desseins, parceque ceux à qui il a sauvé la vie s' attachent à sa suite comme ses cliens. Pouvons-nous en user autrement sans ingratitude ? Nous est-il permis d' avoir des interêts separez des siens ? Si vous ne demandez qu' une amende,

nous offrons tous nos biens : si vous
l' exilez, nous nous bannissons avec lui :
et si la fureur opiniâtre de ses ennemis
en veut à sa vie, qu' on prenne
plutôt les nôtres. C' est son bien par
le plus juste de tous les titres : nous
ne ferons que lui rendre ce que chacun
de nous tient de sa valeur, et
nous conserverons un excellent citoyen
à la république. "

ces genereux plebeïens en prononçant
ces paroles versoient des larmes
en abondance ; tendoient les
mains vers l' assemblée en forme de
supplians, et tâchoient de fléchir la
multitude. Pour lors Coriolan déchirant
sa robe, montra son estomac couvert

p183

des cicatrices d' un grand nombre
de blessures qu' il avoit reçues : " c' est
pour sauver ces gens de bien, dit-il,
c' est pour arracher ces bons citoyens
à nos ennemis que j' ai mille fois exposé
ma vie. Que les tribuns allient
s' ils le peuvent de pareilles actions
avec les desseins perfides dont ils me
veulent rendre suspect. Est-il vraisemblable
qu' un ennemi du peuple se
fût exposé à tant de perils dans la
guerre pour le salut de ce même peuple
qu' on dit qu' il veut faire perir dans
la paix ? "

ce discours soutenu d' un air noble,
et de cette confiance que donnent l' innocence
et la verité, fit honte au peuple de
son animosité. Les plus honnêtes
gens de cet ordre s' écrierent qu' il
falloit renvoyer absous un si bon
citoyen. Mais le tribun Decius allarmé
de ce changement, prenant la parole
comme il en étoit convenu avec Sicinius
son collègue : " quoique le
senat ne nous permette pas, dit-il, de
prouver les mauvais desseins de cet
ennemi du peuple par les discours
odieux qu' il a tenus en plein senat,
d' autres preuves aussi essentielles ne
nous manqueront pas. Je rapporterai

des actions où cet esprit de tyrannie et son orgueil ne se montrent pas moins à découvert. Vous sçavez que par nos loix les dépouilles des ennemis appartiennent au peuple romain ; que ni les soldats ni leur general même ne peuvent en disposer ; mais que tout doit être vendu, et le prix qui en provient porté par un questeur dans le trésor public. Tel est l' usage et la forme de notre gouvernement. Cependant au préjudice de ces loix aussi anciennes que Rome même, Coriolan ayant fait un butin considerable sur les terres des antiates, de son autorité privée, il le distribua entre ses amis ; et ce tyran leur donna le bien du peuple, comme les premiers gages de leur conjuration. Il faut donc ou qu' il nie un fait certain et averé, et qu' il dise qu' il n' a point disposé de ce butin, ou qu' il soutienne qu' il l' a pu faire sans violer les loix. Ainsi sans s' arrêter à ces vaines exclamations de ses partisans, ni à toutes ces cicatrices qu' il montre avec plus d' ostentation que de verité, je le somme de répondre à cet unique chef que je propose contre lui. "

il est vrai que Coriolan avoit fait

cette distribution du butin, ou plutôt qu' il avoit souffert que ses soldats en prissent chacun leur part. Mais bien loin qu' il en eût disposé seulement en faveur de ses amis et de ses creatures, comme on le lui objectoit, il est constant que ses soldats qui faisoient partie de ce même peuple qui le poursuivoit avec tant d' animosité, avoient tiré toute l' utilité de ce pillage. Pour éclaircir ce fait, il faut sçavoir que les antiates se prévalant de la famine dont Rome étoit affligée, et de la discorde qui étoit entre le peuple et le senat, étoient venus faire des courses jusques aux portes de la ville, sans

qu' on eût pû engager le peuple à en
sortir pour repousser les ennemis. Coriolan
ne put souffrir cette insulte : il
demanda aux consuls la permission
de prendre les armes : il se mit à la
tête de ses amis, et pour engager les
soldats plebeïens à le suivre dans cette
expédition, il leur promit de les
ramener chargez de butin. Les soldats
qui connoissoient sa valeur et son experience
dans la guerre, et qui d' ailleurs
se trouvoient pressez par la faim,
coururent se ranger sous ses enseignes.
Coriolan suivi des plus braves plebeïens,

p186

sortit de Rome, surprit les
ennemis répandus dans la campagne,
les batit en différentes occasions, les
repoussa jusques sur leurs terres, et
les força à la fin de se renfermer dans
Antium. Il usa même de represailles,
et pendant qu' il tenoit les portes de
cette ville comme scellées par la crainte
de ses armes et par la terreur de son
nom, ses soldats à leur tour en fouragerent
le territoire, couperent les
grains et firent la recolte l' épée à la
main. Ce general ne consentit qu' ils
retinssent ce grain que pour les aider
à faire subsister leurs femmes et leurs
enfans, et qu' afin d' exciter par leur
exemple les autres plebeïens à aller
genereusement chercher des vivres jusques
sur les terres de leurs ennemis.
Mais ceux du peuple qui n' avoient
point eu de part à cette expedition,
ne virent qu' avec une jalousie secrete
les soldats de Coriolan rentrer dans
Rome chargez de bled. Decius qui
avoit démêlé ces sentimens, résolut
d' en profiter, et il ne douta point que
ces plebeïens jaloux du bonheur de
leurs voisins, ne consentissent à faire
un crime à Coriolan d' une action
genereuse dont ils n' avoient point profité.

p187

Ce tribun vif et pressant demandoit
insolemment à Coriolan s' il étoit le
roi de Rome, et par quelle autorité
il avoit disposé du bien de la république.
Coriolan surpris d' une accusation
contre laquelle il n' avoit point
préparé de défenses, se contenta d' exposer
simplement le fait de la maniere
dont nous venons de le rapporter.
Il représentoit qu' une partie du peuple
avoit profité des dépouilles des
ennemis, et il appelloit à haute voix
les centurions et les principaux
plebeïens qui l' avoient suivi dans cette
course pour rendre témoignage à la
verité. Mais ceux qui n' avoient point
eu de part au pillage du bled des antiates,
étant en plus grand nombre
que les soldats de Coriolan, faisoient
tant de bruit, que ces chefs de bandes
ne se purent faire entendre. Les
tribuns voyant que le petit peuple
reprenoit sa premiere animosité, profiterent
de cette disposition pour faire
recueillir les suffrages ; et Coriolan
fut enfin condamné à un exil perpetuel.
La plûpart des nobles et des patriciens
se crurent comme exiliez avec
ce grand homme, qui avoit toujours

p188

été le défenseur et le soutien de leur
ordre. D' abord la consternation fut
generale, et bien-tôt la colere et
l' indignation succederent à ce premier
sentiment. Les uns reprochoient à
Valerius qu' il avoit seduit le senat
par son discours artificieux ; d' autres
se reprochoient à eux-même leur
excès de complaisance pour le peuple ;
tous se repentoient de n' avoir pas plu-tôt
souffert les dernieres extrémitez,
que d' abandonner un citoyen si illustre
à l' insolence d' une populace
mutinée.

Le seul Coriolan insensible en apparence
à sa disgrace, sortit de l' assemblée
avec la même tranquillité que
s' il eût été absous. Il fut d' abord à sa
maison où il trouva sa mere appellée

Veturie, et Volomnie sa femme
toutes en larmes, et dans les premiers
transports de leur affliction. Il les
exhorta en peu de paroles à soutenir ce
coup de la fortune avec fermeté ; et
après leur avoir recommandé ses enfans
encore jeunes, il sortit sur le
champ de sa maison et de Rome, seul
et sans vouloir être accompagné par
aucun de ses amis, ni suivi par ses
domestiques et ses esclaves. Quelques

p189

patriciens et quelques jeunes sénateurs
l'accompagnerent seulement jusqu' aux
portes de la ville ; mais sans
qu' il leur dît une seule parole, et sans
qu' il lui échapât aucune plainte, il se
separa d' eux sans leur faire ni remerciement
pour le passé, ni prières pour
l' avenir.

Jamais le peuple n' avoit fait paroître
tant de joye, même après avoir
vaincu les plus grands ennemis de
Rome, qu' il en fit éclater, pour l' avantage
qu' il venoit de remporter sur
le sénat et sur le corps de la noblesse.
La forme du gouvernement venoit
d' être absolument changée par la condamnation
et l' exil de Coriolan, et
ce peuple qui dépendoit auparavant
des patriciens, se trouvoit leur juge,
et en droit de décider du sort de tout
ce qu' il y avoit de plus grand dans
l' état.

En effet l' autorité souveraine
venoit de passer du sénat dans l' assemblée
du peuple, ou pour mieux dire
entre les mains de ses tribuns, qui
sous prétexte de défendre les intérêts
des particuliers, se rendoient les arbitres
du gouvernement. Les consuls
seuls, ces chefs suprêmes de la république,

p190

leur étoient seuls redoutables.
Ce fut pour en affaiblir le pouvoir

et la consideration qu' ils tâcherent
de ne faire tomber cette dignité
qu' à des patriciens dévouez à leurs
intérêts, ou si peu estimez qu' ils n' en
eussent rien à craindre. Et pour
préparer la multitude à donner ses suffrages
selon leurs vûes, ils insinuoient
avec beaucoup d' art dans toutes les
assemblées, que les plus grands capitaines
n' étoient pas les plus propres
au gouvernement d' une république.
Que ces courages si fiers accoutumez
dans les armées à un pouvoir absolu,
rapportoient avec la victoire un esprit
de hauteur toujours à craindre
dans un etat libre. Que dans l' assujettissement
fatal où se trouvoit le peuple
de ne pouvoir tirer ses consuls que
du corps des patriciens, il étoit très-important
de ne choisir au moins que
des esprits moderez, capables des affaires,
mais sans trop d' élévation, et
sans superiorité.
Le peuple qui n' agissoit plus que
par l' impression qu' il recevoit de ses
magistrats, refusa ses suffrages aux
plus grands hommes de la république
dans les comices qui se tinrent sous

p191

le consulat de Q Sulpitius, et de
Sp Largius, pour l' élection de leurs
successeurs. Le senat et les patriciens
disposoient ordinairement de cette
souveraine dignité, parceque l' on ne
pouvoit être élu que dans une assemblée
par centuries où la noblesse
avoit le plus grand nombre de voix.
Mais dans cette occasion le peuple
l' emporta sur les patriciens, par l' habileté
de ses tribuns qui sçurent en
gagner quelques-uns, et intimider
les autres. C Julius et P Pinarius
Rufus furent proclamez consuls : ils
étoient peu guerriers, sans consideration
dans le senat, et ne seroient
jamais parvenus à cette dignité s' ils
en avoient été dignes.
On peut dire à ce sujet que le senat
et le peuple toujours opposez de
sentimens, alloient l' un et l' autre

contre leurs véritables intérêts, et sembloient vouloir allier deux choses incompatibles. Tous les romains tant patriciens que plebeïens, aspiraient à la conquête de l'Italie ; le commandement des armées étoit réservé aux seuls patriciens qui étoient en possession des dignitez de l'état, ils n'avoient pour soldats que des plebeïens

p192

en qui ils eussent bien voulu trouver cette soumission timide, et cette dépendance servile, qu'à peine eussent-ils pû exiger de vils artisans, et d'une populace élevée et nourie dans l'obscurité. Le peuple au contraire puissant, nombreux et plein de cette ferocité que donne l'exercice continuel des armes, ne cherchoit pour diminuer l'autorité du gouvernement que des consuls et des généraux indulgens, foibles, pleins d'égards pour la multitude, et qui eussent plutôt avec leurs soldats les manières modestes de l'égalité, que cet air élevé et ce caractère d'empire que donne le commandement des armées. Il falloit pour faire cesser la mesintelligence qui étoit entre ces deux ordres de la république, ou que les uns et les autres résolussent de concert de se renfermer paisiblement dans les bornes étroites de leur petit état, sans entreprendre de faire de conquêtes, ou que les patriciens, s'ils vouloient subjuguier leurs voisins, donnassent plus de part dans le gouvernement à un peuple guerrier, bourgeois et citoyen pendant l'hiver, mais soldat pendant tout l'été : et le peuple à son tour ne devoit

p193

choisir pour le commander que les plus habiles généraux de la république. Je dois cette réflexion aux événements qui suivent, et on va voir que

le peuple ne fut pas long-temps sans se repentir d' avoir remis le gouvernement de l' etat, et le commandement des armées à deux hommes qui en étoient inégalement incapables.

Coriolan, errant au sortir de Rome, cherchoit moins un asile et une retraite que le moyen et les occasions de se vanger. Ce courage si élevé, ce romain si ferme en apparence, livré enfin à lui-même, ne peut se défendre contre les mouvemens secrets de son ressentiment ; et dans les desseins qu' il forma pour la perte de ses ennemis, il n' eut point de honte d' y comprendre la ruine même de sa patrie.

Il passa les premiers jours de son exil dans une maison de campagne. Son esprit agité d' une passion violente, formoit successivement differens projets. Enfin après avoir jetté les yeux sur differens peuples, voisins et ennemis de Rome, sabins, eques, toscans, volsques et herniques, il n' en trouva point qui lui parussent plus animez contre les romains, et en

p194

même temps qui fussent plus en état d' entreprendre la guerre, que les volsques peuples de l' ancien latium.

C' étoit une république, et comme une communauté formée de plusieurs petites villes qui s' étoient unies par une ligue, et qui se gouvernoient par une assemblée des députez de chaque canton. Cette nation voisine de Rome, et jalouse de son agrandissement, s' y étoit toujours opposée avec beaucoup de courage ; mais la guerre ne lui avoit pas été heureuse. Les romains leur avoient enlevé plusieurs bourgades, et une partie de leur territoire ; de sorte que dans la derniere guerre les volsques après avoir été batus en différentes rencontres, avoient enfin été réduits à demander une trêve pour deux ans, dans la vûe de rétablir leurs forces à la faveur de cette suspension d' armes. L' animosité n' en étoit pas moins vive dans leurs coeurs ;

ils cherchoient dans toute l' Italie à susciter de nouveaux ennemis aux romains, et c' étoit sur leur ressentiment que Coriolan fendoit l' esperance de leur faire reprendre les armes. Mais il étoit moins propre qu' un autre pour leur inspirer ce grand dessein ; lui seul

p195

leur avoit fait plus de mal que tous les romains ; il avoit plus d' une fois taillé en pieces leurs troupes, ravagé leur territoire, pris et pillé leurs villes : le nom de Coriolan étoit aussi odieux que formidable dans toute la communauté des volsques. D' ailleurs cette petite république étoit gouvernée alors par Tullus Aufidius general de cette nation, jaloux de la gloire de Coriolan qui l' avoit batu dans toutes les occasions où ils s' étoient trouvez opposez : outrage qu' on voudroit se pouvoir cacher à soi-même, mais qu' on ne pardonne jamais. Il n' y avoit pas d' apparence de s' aller livrer entre les mains d' un ennemi qui pour couvrir la honte de sa défaite, pouvoit persuader à ses citoyens de se défaire de lui. Toutes ces raisons se présenterent à l' esprit de Coriolan ; mais le desir immodéré de la vengeance l' emporta dans un coeur qui n' étoit gueres accessible à la crainte, et il résolut de s' adresser directement à Tullus même. Il sortit de sa retraite après s' être déguisé ; et au commencement de la nuit il entra dans Antium principale ville de la communauté des volsques. Il

p196

fut droit à la maison de Tullus, le visage couvert : il s' assit sans dire un seul mot auprès du foyer domestique, lieu sacré dans toutes les maisons de l' ancien paganisme. Une conduite si extraordinaire, et certain air d' autorité

qui n' abandonne jamais les grands hommes, surprirent les domestiques, ils coururent en avertir leur maître. Tullus vint, et lui demanda qui il étoit, et ce qu' il exigeoit de lui.

Coriolan se découvrant alors : " si tu ne me reconnois pas encore, lui dit-il, je suis Caius Marcius, mon surnom est Coriolan, seule récompense qui me reste de tous mes services. Je suis banni de Rome par la haine du peuple et la foiblesse des grands, je dois me vanger, il ne tiendra qu' à toi d' employer mon épée contre mes ennemis et ceux de ton pays. Si ta république ne veut pas se servir de moi, je t' abandonne ma vie, fais perir un ancien ennemi qui pouroit peut-être un jour causer de nouvelles pertes à ta patrie. "

Tullus étonné de la grandeur de son courage lui tendit la main : " ne crains rien, lui dit-il, Marcius, ta confiance est le gage de ta sûreté. En te donnant

p197

à nous, tu nous rends plus que tu ne nous as ôté. Nous sçaurons aussi mieux reconnoître tes services que n' ont fait tes citoyens. Il est bien juste qu' un si grand capitaine n' attende que de grandes choses des volsques. " il le conduisit ensuite dans son appartement, où ils confererent en secret des moyens de renouveler la guerre. Nous avons dit qu' il y avoit alors une trêve entre les volsques et les romains, il étoit question de déterminer les premiers à la rompre. Mais l' entreprise n' étoit pas sans difficulté, à cause des pertes et des disgraces récentes que les volsques avoient essuyées dans la derniere guerre. Tullus de concert avec Coriolan, chercha un prétexte pour faire renaître leur ancienne animosité. Les romains se dispoient à faire représenter des jeux publics qui faisoient partie de la religion ; les peuples voisins de Rome y accoururent de tous côtez, et il s' y trouva sur-tout un grand nombre

de Volsques. Ils étoient répandus dans
différens quartiers de la ville, il y en
eut même plusieurs qui n' ayant pû
trouver d' hôtes pour les recevoir,
coucherent sous des tentes dans les

p198

places publiques. Ce grand nombre
d' étrangers causa de l' inquiétude aux
consuls, et pour l' augmenter Tullus
leur fit donner un faux avis que les
volsques devoient mettre le feu en
différens endroits de Rome. Les consuls
en firent leur rapport au sénat,
et comme on n' ignoroit pas leur animosité,
les magistrats firent publier
une ordonnance dans toute la ville,
qui enjoignoit à tous les volsques d' en
sortir avant la nuit, et on leur prescrivit
même la porte par où ils devoient se
retirer. Cet ordre fut exécuté
avec rigueur, et tous ceux de cette
nation furent chassés de Rome à l' instant ;
ils porterent chacun dans leurs
cantons la honte de ce traitement et le
desir de la vengeance. On tint tumultuairement
une assemblée des états ;
Tullus ne manqua pas de fomenter
l' animosité publique : " est-il possible,
disoit-il, qu' on vous ait chassés d' une
fête publique, et pour ainsi dire d' une
assemblée des dieux et des hommes,
comme des profanes et des méchans ?
Pouvez-vous après un traitement si
indigne, vous cacher à vous-même la
haine opiniâtre que vous portent les
romains ? Attendez-vous que malgré

p199

la trêve qui nous a fait quitter les
armes, ils viennent vous surprendre,
et ravager de nouveau votre territoire ? "
le grand nombre opinoit à les prévenir,
et à aller sur le champ, les
armes à la main, demander raison aux
romains de l' insulte qu' ils avoient
reçûe. Mais Tullus qui conduisoit

cette affaire, leur conseilla avant que
d' éclater, d' appeler Coriolan dans
leur assemblée. " ce capitaine, leur
dit-il, dont nous avons tant de fois
éprouvé la valeur, à présent plus ennemi
des romains que les volsques,
semble avoir été conduit ici par les
dieux pour rétablir nos affaires, et
il ne nous donnera point de conseils
dont il ne partage les perils de l' execution. "
le romain fut appelé et introduit
dans l' assemblée, il y parut
avec une contenance triste et ferme
en même temps ; tout le monde avoit
les yeux tournés sur un homme qui
leur avoit été plus redoutable que tous
les romains ensemble, et on l' écouta
avec ce respect que s' attire toujours
le mérite persecuté.
Personne de vous n' ignore, leur
dit-il, que j' ai été condamné à un exil

p200

perpetuel, par la malice ou par la foiblesse
de ceux qui en sont les auteurs
ou les complices. Si je n' avois cherché
qu' un asile, je pouvois me retirer
ou chez les latins nos allies, ou dans
quelque colonie romaine. Mais une
vie si obscure m' eût été insupportable,
et j' ai toujours cru qu' il valoit mieux
y renoncer, que de se voir réduit à
ne pouvoir ni servir ses amis, ni se
venger de ses ennemis. Telle est ma
disposition, je cherche à mériter par
mon épée l' asile que je vous demande,
joignons nos ressentimens communs.
Vous n' ignorez pas que ces citoyens
ingrats qui m' ont banni si injustement,
sont vos plus cruels ennemis ; Rome
cette ville superbe vous menace de
ses fers. Il est de votre intérêt d' affoiblir
des voisins si redoutables : je
vois avec plaisir que vous vous disposez
à renouveler la guerre, et j' avoue
que c' est l' unique moyen d' arrêter les
progrès de cette ambitieuse nation.
Mais pour rendre cette guerre heureuse,
il faut qu' elle soit juste devant
les dieux, ou du moins qu' elle le
paroisse devant les hommes ; il faut que

le motif ou le prétexte qui vous fera
repandre les armes interesse vos voisins,

p201

et vous procure de nouveaux
alliez. Feignez que vous aspirez à
convertir la trêve qui est entre les deux
nations en une paix solide ; que les
ambassadeurs que vous enverrez à
Rome ne demandent pour toute condition
que la restitution des terres
qui vous ont été enlevées, ou par le
malheur de la guerre, ou dans des
traitez forcez. Vous n' ignorez pas que
le territoire de Rome dans l' origine
de cette ville, n' avoit au plus que cinq
ou six mille d' étendue. Ce petit canton
est devenu insensiblement un
grand pays par les conquêtes, ou pour
mieux dire, par les usurpations des
romains. Volsques, sabins, eques,
albains, toscans, latins, il n' y a point
de peuples dans leur voisinage dont
ils n' ayent envahi des villes et une partie
du territoire. Ce seront autant d' alliez
qui se joindront à vous dans une
affaire qui vous est commune, et qui
vous interesse tous également.
Si les romains intimidés par la
crainte de vos armes, se disposent à
vous rendre les villes, les bourgs et
les terres qu' ils vous ont enlevées,
pour lors à votre exemple les autres
peuples d' Italie redemanderont chacun

p202

les fonds dont on les a dépouillez :
ce qui reduira tout d' un coup cette
fiere nation à la même foiblesse où
elle étoit dans son origine. Ou si elle
entreprend, comme je n' en doute pas,
de retenir ses usurpations par la force
des armes, alors vous aurez dans une
guerre si juste et les dieux et les hommes
favorables. Vos alliez s' uniront
plus étroitement avec vous ; il se formera
une ligue redoutable et capable

de détruire, ou du moins d'humilier une république si superbe. Je ne vous parle point du peu de capacité que j'ai acquise dans les armées : soldat, ou capitaine, dans quelque rang que vous me placiez, je sacrifierai volontiers ma vie pour vous venger de nos ennemis communs.

Ce discours fut écouté avec plaisir, comme tous ceux qui intéressent et qui flatent nos passions. On résolut la guerre, la communauté des volsques en confia la conduite à Tullus et à Coriolan ; et pour attacher le romain plus étroitement à la nation des volsques, on lui défera la qualité de sénateur. On dépêcha en même temps suivant son avis, des ambassadeurs à Rome. Ils n'y furent pas plutôt arrivés,

p203

qu'ils représenterent au sénat que leurs supérieurs, à l'exemple des latins, aspiraient à la qualité d'alliés du peuple romain ; mais pour rendre cette union inaltérable, " nous demandons, dirent ces ambassadeurs, que la république nous restitue les villes et les terres que nous avons perdues par le malheur de la guerre. Ce sera le gage assuré d'une paix solide et durable : autrement nous ne pourrions pas nous dispenser de les reprendre par la force des armes. "

Ces ambassadeurs s'étant retirés, le sénat n'employa pas beaucoup de temps à délibérer. On ne sçavoit à Rome ce que c'étoit que de plier sous des menaces ; et c'étoit une maxime fondamentale du gouvernement de ne céder pas même à des ennemis victorieux ; ainsi on fit bien-tôt rentrer les ambassadeurs. Le premier consul leur répondit en peu de mots, que la crainte ne feroit jamais rendre aux romains ce qu'ils avoient conquis par leur valeur, et que si les volsques prenoient les premiers les armes, les romains ne les quitteroient que les derniers ; on les congédia ensuite. Le retour de ces ambassadeurs fut suivi de la déclaration

p204

de la guerre. Tullus et Coriolan qui avoient prévu la réponse du senat, tenoient leurs troupes prêtes à entrer en action. Tullus avec un corps de réserve resta dans le pays pour en défendre l'entrée aux ennemis, pendant que Coriolan à la tête de la principale armée, se jeta sur les terres des romains et de leurs alliez avant que les consuls eussent pris aucune mesure pour lui resister. Il chassa d'abord de Circée une colonie de romains qui s'y étoit établie. Satricum, Longule, Postulie et Corioles furent emportées l'épée à la main. Corbion, Ditellie, Trebie, ouvrirent leurs portes à un general qu'il étoit dangereux d'arrêter, et les habitans de Bolle pour avoir voulu faire quelque résistance, furent passez au fil de l'épée. Les soldats de Coriolan répandus dans la campagne, portoient le fer et le feu de tous côtez. Mais dans ce pillage et cet incendie general ils avoient des ordres secrets d'en exempter les maisons et les terres des patriciens. Coriolan affectoit une distinction si marquée, soit par son ancien attachement pour ceux de cet ordre, soit comme il est plus vrai-semblable,

p205

pour rendre le senat suspect au peuple, et augmenter les dissensions qui étoient entre les uns et les autres. Cette conduite eut tout l'effet qu'il en avoit prévu. Le peuple ne manqua pas d'accuser publiquement le senat d'être d'intelligence avec Coriolan, et de l'avoir fait venir exprès à la tête d'une armée pour abolir la puissance tribunitienne. Les patriciens de leur côté reprochoient au peuple qu'il avoit forcé un si grand capitaine à se jeter par desespoir parmi les ennemis. Les

soupçons, la défiance, la haine regnoient dans l' un et l' autre parti : et dans ce desordre on songeoit moins à repousser les volsques qu' à décrier et à perdre l' ennemi domestique. Les deux consuls cachez derriere les murailles de Rome, ne faisoient des levées que lentement. Spurius Nautius, et Sextus Furius qui leur succederent, ne firent pas paroître plus de courage et de résolution. On voyoit bien qu' ils craignoient de se commettre avec un si grand capitaine. Le peuple même et ses tribuns si fiers dans la place publique, ne se pressoient point de donner leurs noms pour se faire enrôler ; personne ne vouloit sortir de

p206

Rome, soit qu' ils ne fussent pas prévenus en faveur de leurs generaux, soit qu' ils apprehendassent de tomber entre les mains d' un ennemi victorieux et irrité.

Coriolan ne trouvant point d' armée en campagne qui s' opposât à ses desseins, avance toujours, emporte Lavinium, et vient enfin camper aux fosses cluiliennes à cinq milles de Rome.

Au bruit de ces heureux succès, la plûpart des volsques accourent dans l' armée de Coriolan. Les soldats même de Tullus dans l' esperance de la prise et du pillage de Rome, abandonnent leur general, et publient

qu' ils n' en reconnoissent point d' autre que le romain : ce fut comme une nouvelle victoire que Coriolan remporta sur Tullus, et qui laissa de vifs ressentimens dans le coeur du volsque.

Toute l' Italie avoit les yeux tourne sur les romains et les volsques, qui par le seul changement de generaux en éprouvoient un si grand dans leur fortune : tant il est vrai que les forces d' un etat consistent moins dans le nombre et le courage des troupes, que dans la capacité de celui qui les commande.

p207

La consternation étoit generale dans Rome. Le peuple qui du haut de ses murailles voyoit les ennemis répandus dans la campagne, demande la paix avec de grands cris. On dit tout haut dans la place qu' il faut casser l' arrêt de condamnation qui avoit été porté contre Coriolan, et le rappeler de son exil : enfin ce même peuple qui venoit de le bannir avec tant de fureur, demande son retour et son rappel avec la même violence. La plupart des patriciens s' y opposerent, soit pour éloigner le soupçon qu' ils eussent conservé la moindre intelligence avec lui, ou seulement par cet esprit de generosité si ordinaire parmi les romains, de ne marquer jamais plus d' éloignement de la paix que dans les mauvais succès. Il sortit alors du senat cette réponse si fiere et si hautaine, mais qui fut mal soutenue dans la suite, que les romains n' accorderoient jamais rien à un rebelle tant qu' il auroit les armes à la main. Coriolan instruit et irrité de cette réponse, leve son camp, marche droit à Rome et investit la place, comme pour en former le siege. Un dessein

p208

si hardi jette les patriciens et le peuple dans une consternation égale ; tous manquent de coeur et de résolution ; la haine cede à la peur. Pour lors le senat et le peuple conviennent également de demander la paix : on envoie des députez à Coriolan, et on choisit même pour cette negociation cinq consulaires, et ceux du senat qui avoient fait paroître plus d' attachement pour ses interêts. Les volsques firent passer ces députez au milieu de deux rangs de soldats qui étoient sous les armes, et Coriolan environné de ses principaux officiers les reçut assis dans son tribunal, avec la fierté d' un ennemi qui

vouloit donner la loi.

Les romains l' exhorterent en des termes touchans et modestes à donner la paix à l' une et à l' autre nation : et ils le conjurerent de ne pousser pas si loin les avantages que ses armes donnoient aux volsques, qu' il en oubliât les interêts de sa patrie. Mais ils n' en rapporterent que cette rigoureuse réponse, qu' on pourroit traiter de la paix en rendant aux volsques le pays qu' on leur avoit enlevé, en donnant à ces peuples le même droit de

p209

bourgeoisie que les latins avoient obtenu, et en rappelant les colonies romaines des villes dont ils s' étoient emparez injustement. Coriolan ayant traité avec tant de hauteur ce qui regardoit les interêts publics, prit des manieres plus gracieuses avec les envoyez. Il leur offrit en particulier de leur faire tous les plaisirs qu' ils pouvoient justement attendre d' un ancien ami. Mais ces genereux romains ne lui demanderent pour toute grace que de vouloir bien éloigner ses troupes de la campagne de Rome, pendant que le senat et le peuple se détermineroient, soit pour la guerre, soit pour la paix. Coriolan à leur consideration, accorda trente jours de trêve pour le seul territoire de Rome : il congedia ensuite ces députez avec lesquels il étoit convenu que le senat lui renverroit une réponse décisive dans les trente jours. Il employa ce temps à prendre encore différentes villes des latins, et après cette expedition il parut de nouveau aux portes de Rome avec toute son armée. On lui envoya aussi-tôt de nouveaux députez qui le conjurerent de n' exiger rien qui ne fût convenable à

p210

la dignité du nom romain ; mais Coriolan naturellement dur et inflexible, sans colere apparente, et aussi sans pitié, leur répondit sechement que les romains n'avoient point d'autre parti à prendre que la guerre ou la restitution ; qu'il ne leur donnoit plus que trois jours pour se déterminer, et qu'après ce terme il ne leur seroit pas permis de revenir dans son camp.

Le retour de ces envoyez augmenta la consternation publique. Tout le monde court aux armes, les uns se postent sur les remparts ; d'autres font la garde aux portes de peur d'être trahis par les partisans secrets de Coriolan ; quelques-uns se fortifient même jusques dans leurs maisons, comme si l'ennemi eût déjà été maître de la ville. Dans cette confusion il n'y avoit ni discipline ni commandement. Les consuls qui ne sçavoient que craindre, sembloient avoir renoncé aux fonctions de leur dignité, on n'entendoit plus parler des tribuns. Dans cette terreur generale les particuliers ne prenoient l'ordre, pour ainsi dire, que de leur timidité : ce n'étoient plus ces romains si fiers et si intrépides ;

p211

il sembloit que le courage de cette nation fût passé avec Coriolan dans le parti des volsques. Le senat s'assemble, ce ne sont que conseils sur conseils, on ne forme aucun dessein digne du nom romain ; tout se termine à envoyer de nouveaux députez à l'ennemi, et pour le fléchir on y employe les ministres de la religion.

Les prêtres, les sacrificateurs, les augures et les gardiens des choses sacrées, revêtus de leurs habits de ceremonie, sortent de Rome comme en procession. Ils entrent dans le camp ennemi avec une contenance grave et modeste, propre à imposer à la multitude. Celui qui portoit la parole, conjure Coriolan par le respect dû aux dieux, et par tout ce que la religion

a de plus sacré, de donner la paix à sa patrie ; mais ils le trouverent également dur et inexorable. Il leur répondit que ce qu' ils demandoient dépendoit uniquement des romains, et qu' ils auroient la paix dès qu' ils se mettroient en état de restituer les pays qu' ils avoient usurpez sur leurs voisins. Il ajoûta qu' il n' ignoroit pas que les premiers rois de Rome pour exciter l' ambition des romains, et justifier

p212

leurs brigandages, avoient eu l' adresse de répandre dans le public, que les dieux destinoient l' empire du monde à la ville de Rome. Que le senat avoit pris grand soin d' entretenir une opinion que la religion rendoit respectable, et que le peuple prévenu et entêté de ces visions, trouvoit justes et saintes toutes les guerres qui alloient à l' agrandissement de leur patrie. Mais que les voisins de Rome ne se croyoient pas obligez de se soumettre sur des revelations si suspectes et si interessées. Que la conjoncture présente en justifioit assez la fausseté ; qu' il ne pouvoit leur dissimuler qu' il étoit sûr d' emporter la place en peu de temps. Que les romains pour ne pas rendre des terres injustement acquises, s' exposoient à perdre leurs propres etats ; et que pour lui il protestoit devant les dieux qu' il étoit innocent de tout le sang qu' on n' alloit répandre que par leur opiniâtreté à retenir le fruit de leurs usurpations. Ayant ensuite donné quelques marques de respect et de veneration extérieure qu' il croyoit devoir à la sainteté de leur caractere, il les renvoya sur le champ, et sans vouloir rien relâcher

p213

de ses premieres propositions.
Quand on les vit revenir à Rome

sans avoir pû rien obtenir, on crut la république à la veille de sa ruine. Les temples n' étoient remplis que de vieillards, de femmes, d' enfans, qui tous les larmes aux yeux et prosternez aux pieds des autels, demandoient aux dieux la conservation de leur patrie. Telle étoit la triste situation de la ville, lorsqu' une romaine appelée Valerie, soeur de Valerius Publicola, comme émûe par une inspiration divine, sortit du capitolé, accompagnée d' un grand nombre de femmes de sa condition ausquelles elle avoit communiqué son dessein, et fut droit à la maison de Véturie mere de Coriolan. Elles la trouverent avec Volomnie femme de ce romain, qui déploroient leurs propres malheurs et ceux de Rome. Valerie les aborda avec un air de tristesse convenable à l' état présent de la république : " ce sont des romaines, leur dit-elle, qui ont recours à deux romaines pour le salut de leur patrie commune. Ne souffrez pas, femmes illustres, que Rome devienne la proye des volsques, et que nos

p214

ennemis triomphent de notre liberté. Venez avec nous jusques dans le camp de Coriolan lui demander la paix pour ses concitoyens : toute notre esperance est dans ce respect si connu, et dans cette tendre affection qu' il a toujours eue pour une mere et pour une femme si vertueuses. Priez, pressez, conjurez. Un si homme de bien ne pourra résister à vos larmes. Nous vous suivrons toutes avec nos enfans : nous nous jetterons à ses pieds, et qui sçait si les dieux touchez de notre juste douleur, ne conserveront point une ville dont il semble que les hommes abandonnent la défense ? " les larmes que Valerie répandoit en abondance interrompirent un discours si touchant, auquel Véturie répondit avec une tristesse égale : vous avez recours, Valerie, à une foible

ressource en vous adressant à deux
femmes abîmées dans la douleur. Depuis ce
malheureux jour où le peuple
furieux bannit si injustement Coriolan,
nous vîmes disparaître ce respect
filial et cette tendre affection qu' il
avoit eue jusqu' alors pour sa mere, et
pour une femme très-chere. Au sortir
de l' assemblée où il venoit d' être condamné,

p215

il nous aborda d' un air farouche ;
et après être demeuré quelque
temps dans un morne silence : c' en
est fait, nous dit-il, Coriolan est condamné :
des citoyens ingrats viennent
de me bannir pour toujours du
sein de ma patrie. Soutenez ce coup
de la fortune avec un courage digne
de deux romaines. Je vous recommande
mes enfans : adieu je pars, et
j' abandonne sans peine une ville où
l' on ne peut souffrir les gens de bien :
il s' échape en disant ces mots. Nous
nous mîmes en état de le suivre, je
tenois son fils aîné par la main, et
Volomnie qui fondoit en larmes portoit
le plus jeune dans ses bras. Pour
lors se tournant : n' allez pas plus loin,
nous dit-il, et finissez des plaintes inutiles.
Vous n' avez plus de fils, ma
mere ; et vous, Volomnie, la meilleure
de toutes les femmes, votre
mari est perdu pour vous. Fassent les
dieux que vous en trouviez bien-tôt
un autre digne de votre vertu, et plus
heureux que Coriolan ! Sa femme à
un discours si dur et si inhumain tombe
évanouie, et pendant que je cours
à son secours il nous quitte brusquement
avec la dureté d' un barbare, sans

p216

daigner recevoir nos derniers embrassemens,
et sans nous donner dans une
si grande affliction la plus legere marque
de compassion pour nos malheurs.

Il sort de Rome, seul, sans domestiques,
sans argent, et sans nous dire
seulement de quel côté il tournoit ses
pas. Depuis qu' il nous a abandonnées
il ne s' est point informé de sa famille,
et ne nous a point donné de ses nouvelles ;
en sorte qu' il semble que dans
la haine generale qu' il fait paroître
contre sa patrie, sa mere et sa femme
soient ses plus grands ennemis.
Quel succès pouvez-vous donc esperer
de nos prieres auprès d' un homme
si implacable ? Deux femmes pourront-elles
fléchir ce coeur si dur, que
les ministres même de la religion
n' ont pû adoucir ? Et après tout, que
lui dirai-je ? Que puis-je honnêtement
exiger de lui ? Qu' il pardonne à des
citoyens ingrats qui l' ont traité comme
un homme noirci des plus grands
crimes ? Qu' il ait pitié d' une populace
furieuse qui n' en a point eu de son
innocence ? Et qu' il trahisse une nation,
qui non seulement lui a ouvert
un asile, mais même qui l' a préféré à
ses plus illustres citoyens dans le commandement

p217

des armées ? De quel front
oserai-je lui proposer d' abandonner de
si genereux protecteurs pour se livrer
de nouveau à ses plus cruels ennemis ?
Une mere et une femme romaines
peuvent-elles exiger avec bienséance
d' un fils et d' un mari des choses qui le
deshonoreroient devant les dieux et
devant les hommes ? Triste situation
où il ne nous est pas même permis de
haïr le plus redoutable ennemi de
notre patrie ! Abandonnez-nous donc
à nos malheureuses destinées ; laissez-nous
ensevelies dans notre juste douleur.
Valerie et les autres femmes qui
l' accompagnoient ne lui répondirent
que par leurs larmes. Les unes
embrassent ses genoux, d' autres supplient
Volomnie de joindre ses prieres aux
leurs, toutes conjurent Véturie de ne
pas refuser ce dernier secours à sa patrie.
La mere de Coriolan vaincue par
des prieres si pressantes, leur promit

de se charger de cette nouvelle
députation si le sénat y consentoit.
Valérie en donna avis aux consuls qui
en firent la proposition en plein
sénat. On agita long-temps cette affaire :
les uns s' y opposoient dans la

p218

crainte que Coriolan ne retînt toutes
ces femmes qui étoient des premières
maisons de Rome, et qu' il ne s' en servît
ensuite pour s' en faire ouvrir les
portes sans tirer l' épée. Quelques-uns
proposoient même de s' assurer de
sa mere, de sa femme et de ses enfans,
comme d' autant d' ôtages qui pourroient
le porter à quelque ménagement :
mais le plus grand nombre
approuva cette députation, en disant
que les dieux qui avoient inspiré ce
pieux dessein à Valérie le feroient
réussir ; et qu' on n' avoit rien à craindre
d' un homme du caractère de Coriolan,
fier à la vérité, dur et inflexible,
mais incapable de violer le droit
des gens.

Cet avis l' emporta, et le lendemain
tout ce qu' il y avoit de plus
illustre parmi les femmes romaines
se rendit chez Véturie. On les fit monter
aussi-tôt dans des chariots que les
consuls leur avoient fait préparer, et
elles prirent sans escorte le chemin
du camp ennemi.

Coriolan ayant apperçu cette longue
file de coches et de chariots, les envoya
reconnoître. On lui rapporta peu
de temps après que c' étoit sa mere, sa

p219

femme, et un grand nombre d' autres
femmes qui venoient droit au camp.
Il fut d' abord surpris que des femmes
romaines élevées dans cette austere
retraite qui leur faisoit tant d' honneur,
eussent pû se résoudre à venir
sans escorte dans une armée ennemie,

parmi des soldats où regne ordinairement tant de licence. Il jugea bien par cette députation d' une espece si nouvelle, quelles pouvoient être les vûes des romains : il comprit que c' étoit la dernière ressource que le senat employoit pour le fléchir. Il résolut de les recevoir avec le même respect qu' il avoit rendu aux ministres de la religion, c' est-à-dire d' avoir pour des femmes si respectables tous les égards qui leur étoient dûs, et de ne leur accorder au fond aucune de leurs demandes. Mais il comptoit sur une dureté dont il ne fut point capable ; et il n' eut pas plutôt reconnu sa mere et sa femme à la tête de cette troupe de romaines, que saisi et émû par la vûe de personnes si cheres, il courut avec précipitation les embrasser. Les uns et les autres n' exprimerent d' abord la joye qu' ils avoient de se revoir que par leurs larmes ; mais après qu' on

p220

eût donné quelque temps à ces premiers mouvemens de la nature, Véturie voulant entrer en matiere, Coriolan pour ne se pas rendre suspect aux volsques, fit appeller les principaux officiers de son armée, afin qu' ils fussent témoins de ce qui se passeroit dans cette negociation. Ils ne furent pas plutôt arrivez, que Véturie prenant la parole, pour engager son fils à avoir plus d' égards à la priere qu' elle venoit faire, lui dit que toutes ces femmes romaines qu' il connoissoit, et qui étoient des premières familles de la république, n' avoient rien oublié depuis son absence pour la consoler et Volomnie sa femme. Que touchées des malheurs de la guerre, et craignant les suites funestes du siege de Rome, elles venoient lui demander de nouveau la paix. Qu' elle le conjuroit au nom des dieux de la procurer à sa patrie, et de tourner ailleurs l' effort de ses armes. Coriolan lui répondit qu' il offenseroit ces mêmes dieux qu' il avoit pris

à témoin de la foi qu' il avoit donnée
aux volsques, s' il lui accordoit une
demande si injuste. Qu' il étoit incapable
de trahir les interêts de ceux

p221

qui après lui avoir donné un rang honorable
dans leur senat, venoient encore
de lui confier le commandement
de leur armée. Qu' il avoit trouvé dans
Antium plus d' honneurs et de biens
qu' il n' en avoit perdu à Rome par l' ingratitude
de ses concitoyens ; et qu' il
ne manqueroit rien à sa félicité si elle
vouloit bien la partager avec lui, s' associer
à sa fortune, et venir jouir parmi
les volsques des honneurs qu' on
rendroit à la mere de leur general.
Les officiers volsques qui assistoient
à cette conference, témoignèrent
par leurs applaudissemens combien
une pareille réponse leur étoit
agreable ; mais Véturie sans entrer
dans une comparaison de Rome avec
Antium, qui les auroit peut-être offensez,
se contenta de dire à son fils
qu' elle n' exigeroit jamais rien de lui
qui pût interesser son honneur, mais
qu' il pouvoit sans manquer à ce qu' il
devoit aux volsques ménager une paix
qui fût également avantageuse aux
deux nations. Et pouvez-vous, mon
fils, ajoûta-t-elle en élevant sa voix,
refuser une proposition si équitable,
à moins que vous ne vouliez préférer
une vengeance cruelle et opiniâtre aux

p222

prieres et aux larmes de votre mere ?
Songez que votre réponse va décider
de ma gloire et même de ma vie. Si
je remporte à Rome l' esperance d' une
paix prochaine ; si j' y rentre avec les
assurances de votre reconciliation,
avec quels transports de joye ne serai-je
pas reçûe par nos concitoyens ?
Le peu de jours que les dieux me destinent

encore à passer sur la terre, seront
environnez de gloire et d' honneurs.
Mon bonheur ne finira pas même
avec cette vie mortelle ; et s' il est
vrai qu' il y ait differens lieux pour
nos ames après la mort, je n' ai rien
à craindre de ces endroits obscurs et
tenebreux où sont releguez les méchans :
les Champs Elisées, ce sejour
délicieux destiné pour les gens de bien,
ne suffiront pas même pour ma récompense.
Après avoir sauvé Rome
cette ville si chere à Jupiter, j' ose
esperer une place dans cette region pure
et sublime de l' air qu' on dit être habitée
par les enfans des dieux. Mais
je m' abandonne trop à des idées si flateuses.
Que deviendrai-je si tu persiste
dans cette haine implacable dont nous
n' avons que trop senti les effets ?
Nos colonies chassées par tes armes,

p223

de la plûpart des villes qui reconnoissoient
l' empire de Rome ; tes soldats
furieux répandus dans la campagne,
et portans le fer et le feu de tous
côtés, ne devoient-ils pas avoir assouvi
ta vengeance ? As-tu bien eu le courage
de venir piller cette terre qui t' a
vû naître, et qui t' a nourri si long-temps ?
De si loin que tu as pû appercevoir
Rome, ne t' est-il point venu
dans l' esprit, que tes dieux, ta maison,
ta mere, ta femme et tes enfans
étoient renfermez dans ses murailles ?
Crois-tu que couvert de la honte
d' un refus injurieux, j' attends paisiblement
que tes armes ayent décidé
de notre destinée ? Une femme romaine
sçait mourir quand il le faut,
et si je ne te puis fléchir, apprens que
j' ai résolu de me donner la mort en
ta présence. Tu n' iras à Rome qu' en
passant sur le corps de celle qui t' a
donné la vie ; et si un spectacle aussi
funeste n' est pas capable d' arrêter ta
fureur, songe au moins qu' en voulant
mettre Rome aux fers, ta femme et tes
enfans ne peuvent éviter une prompte
mort, ou une longue servitude.

Coriolan agité de différentes passions
paroissoit interdit : la haine et le

p224

desir de la vengeance balançoient dans
son coeur l' impression qu' y faisoit malgré
lui un discours si touchant. Véturie
qui le voyoit ébranlé, mais qui
craignoit que la colere ne l' emportât
sur la pitié : " pourquoi ne me réponds-tu
point, mon fils, lui dit-elle ?
Méconnois-tu ta mere ? As-tu oublié
les soins que j' ai pris de ton enfance ?
Et toi qui ne fais la guerre que
pour te vanger de l' ingratitude de tes
concitoyens, peus-tu sans te noircir
du même crime que tu veux punir,
refuser la premiere grace que je t' aye
jamais demandée ? Si j' exigeois que
tu trahisse les volsques qui t' ont reçu
si genereusement, tu aurois un juste
sujet de rejeter une pareille proposition.
Mais Véturie est incapable de
proposer rien de lâche à son fils : et
ta gloire m' est encore plus chere que
ma propre vie. Je demande seulement
que tu éloignes tes troupes des murailles
de Rome : accorde-nous une
trêve d' un an, pendant lequel on
puisse travailler à établir une paix solide.
Je t' en conjure, mon fils, par
Jupiter, tout bon et tout puissant qui
préside au capitole, par les manes de
ton pere, et de tes ancêtres. Si mes

p225

prieres et mes larmes ne sont pas capables
de te fléchir, vois ta mere à
tes pieds qui te demande le salut de sa
patrie : " et en disant ces mots, et fondant
en larmes, elle lui embrasse les
genoux ; sa femme et ses enfans en
font autant, et toutes les femmes romaines
qui les accompagnoient demandent
grace par leurs larmes et
par leurs cris.
Coriolan transporté et comme hors

de lui de voir Véturie à ses pieds,
s'écrite : ah ! Ma mere, que faites-vous ?
Et lui serrant tendrement la main en la
relevant : Rome est sauvée, lui dit-il,
mais votre fils est perdu ; prévoyant
bien que les volsques ne lui pardonneraient
pas la déference qu' il alloit
avoir pour ses prieres. Il la prit
ensuite en particulier avec sa femme, et
il convint avec elles qu' il tâcheroit
de faire consentir les principaux officiers
de son armée à lever le blocus.
Qu' il emploiroit tout son credit et tous
ses soins pour obtenir la paix de la
communauté des volsques, et que
s' il n' y pouvoit réussir, et que les
succès précédens les rendissent trop opiniâtres,
il se démettroit du commandement,
pour se retirer dans quelque

p226

ville neutre ; que ses amis pourroient
alors negocier son rappel et son
retour à Rome. Il se separa ensuite de
sa mere et de sa femme après les avoir
tendrement embrassées, et ne songea
plus qu' à procurer une paix honorable
à sa patrie.

Il assembla le lendemain le conseil
de guerre ; il y représenta la difficulté
de former le siege d' une place où il
y avoit une armée redoutable pour
garnison, et autant de soldats qu' il
s' y trouvoit d' habitans, et il conclut
à se retirer. Personne ne contredit son
avis, quoiqu' après ce qui s' étoit passé
on ne pût pas ignorer les motifs de
sa retraite. L' armée se mit en marche,
et les volsques plus touchez de
ce respect filial qu' il avoit fait paroître
pour sa mere, que de leurs propres
interêts, se retirerent chacun
dans leurs cantons.

Mais Tullus ce general qui l' avoit
reçu d' abord avec tant d' humanité,
jaloux du credit qu' il avoit acquis
parmi les soldats, saisit cette occasion
pour le perdre ; et il ne le vit pas plutôt
de retour dans la ville d' Antium
qu' il publia hautement que ce banni
avoit trahi les interêts des volsques.

p227

On le cite devant le conseil general de la nation, et comme il se dispoit à rendre raison de sa conduite dans une assemblée publique, Tullus qui ne redoutoit pas moins son éloquence que sa valeur, excita un tumulte, à la faveur duquel ses partisans se jetterent sur lui et le poignerent : sort funeste et presque inévitable pour tous ceux qui ont le malheur de prendre les armes contre leur patrie. Telle fut la fin de ce grand homme, trop fier à la verité pour un républicain, mais qui par ses grandes qualitez et ses services meritoit un meilleur traitement des volsques et des romains. Quand on apprit sa mort à Rome, le peuple n' en témoigna ni joye ni douleur ; et peut-être qu' il ne fut pas fâché que les volsques l' eussent tiré de l' embarras de rappeler un patricien qu' il ne craignoit plus, et qu' il haïssoit encore.

LIVRE 3

p228

Sp Cassius Viscellinus patricien, conçoit l' esperance de se faire reconnoître roi de Rome, à la faveur des divisions qui regnent dans la ville. Pour mettre le peuple dans ses interêts, il propose dans le senat de faire faire le dénombrement des terres conquises, afin de les partager également entre tous les citoyens. C' est ce qu' on a appelé la loi agraire. Virginius collegue de Cassius dans le consulat, et C Rabuleius tribun du peuple, contribuent également à empêcher l' execution de la proposition du consul. Arrêt du senat qui autorise Q Fabius et C Cornelius consuls désignez à nommer des commissaires pour le partage des terres. Cassius condamné

à mort. Menenius fils d' Agrippa, et Sp Servilius sont mis en justice par les tribuns, pour s' être opposez pendant leur consulat à la nomination de ces commissaires. Le premier est condamné à une amende, et s' enferme dans sa maison où il se laisse mourir de faim : le second dissipe le danger par sa fermeté. Volero. Loi qu' il propose

p229

pour les assemblées par tribus. Cette loi passe malgré Appius. Les tribuns de concert avec les consuls demandent l' execution de l' arrêt du senat pour le partage des terres conquises. Appius empêche l' effet de cette demande. La mort de ce consulaire donne moyen aux tribuns de poursuivre cette affaire, mais sans succès. Cette haine du peuple pour tout ce qui portoit le nom de patriciens, ne venoit que de la jalousie du gouvernement. Mais comme il n' en avoit encore couté au senat que l' établissement des tribuns et l' exil d' un particulier, les républicains zelez n' étoient pas fâchez de cette opposition d' intérêt, qui en balançant également le credit des grands et l' autorité du peuple, ne servoit qu' à maintenir la liberté publique. Telle étoit la disposition des esprits lorsqu' un patricien ambitieux crut qu' en poussant plus loin la division, et en se mettant à la tête d' un des partis, il pourroit les détruire tous deux, et jeter sur leurs ruines les fondemens de sa propre élévation. Ce patricien s' appelloit Sp Cassius

p230

Viscellinus ; il avoit commandé les armées, obtenu l' honneur du triomphe, et étoit actuellement consul pour la troisième fois. Mais c' étoit un homme naturellement vain et plein

d' ostentation, qui exageroit ses services, méprisoit ceux des autres, et rappelloit à lui seul toute la gloire des bons succès. Dévoré d' ambition, il osa aspirer à la royauté si solennellement proscrire par les loix ; et dans le dessein secret qu' il avoit formé depuis long-temps de la rétablir en sa personne, il ne balançoit point sur le parti qu' il avoit à prendre. Il résolut de gagner d' abord l' affection du peuple qui se livre toujours aveuglément à ceux qui le savent tromper sous le prétexte specieux de favoriser ses intérêts.

Sa partialité éclata ouvertement pendant son second consulat, dans le temps qu' il s' agissoit de l' établissement des tribuns. On pouvoit à la vérité attribuer ses ménagemens politiques au desir de voir le peuple réuni avec le senat ; mais la conduite équivoque qu' il venoit de tenir actuellement tant à l' égard des herniques, que du peuple romain, persuada entièrement

p231

le senat qu' il avoit d' autres vûes et d' autres intérêts que ceux de la république.

Les herniques ou herniciens étoient de ces petits peuples voisins de Rome, que nous avons dit qui habitoient une partie du *latium* . Depuis la mort de Coriolan, ils s' étoient liguez avec les volsques contre les romains. Aquilius qui étoit alors consul avec T Sicinius, les avoit défaits. Cassius qui lui succéda dans le consulat et dans la conduite de cette guerre, les réduisit par la seule terreur de ses armes à demander la paix : ils s' adresserent au senat qui renvoya l' affaire au consul. Cassius sans lui communiquer les articles du traité, accorda la paix aux herniques, et leur laissa le tiers de leur territoire. Il leur donna par le même traité le titre si recherché d' alliez et de concitoyens de Rome ; en sorte qu' il traita des vaincus aussi favorablement que s' ils avoient

été victorieux. Pour se faire des partisans
au dedans et au dehors de l' état,
il destina aux latins la moitié de
ce qui restoit des terres des herniques,
et partagea le surplus entre de
pauvres plebeïens de Rome. Il tenta

p232

même de retirer des mains de quelques
particuliers des terres qu' il disoit
appartenir au public, et qu' il vouloit
encore distribuer à de pauvres
citoyens. Il demanda ensuite les honneurs
du triomphe avec autant de
confiance que s' il eût remporté une
glorieuse victoire ; et il obtint par son
credit un honneur qu' on n' accordoit
jamais qu' à des generaux qui avoient
remporté une victoire importante, et
qui avoient laissé au moins cinq mille
des ennemis sur la place.

Le lendemain de son triomphe, il
rendit compte, suivant l' usage, dans
une assemblée du peuple, de ce qu' il
avoit executé de glorieux et d' utile à
la république pendant la campagne.
Comme ses exploits ne lui fournissoient
rien d' assez brillant, il se jetta
sur ses services précédens. Il représenta
que dans son premier consulat
il avoit vaincu les sabins ; que son second
consulat avoit été illustré par
la part qu' il avoit eue à l' érection du
tribunat ; qu' il venoit dans le
troisième d' incorporer les herniques dans
la république, et qu' il se proposoit
avant la fin de son consulat de rendre
la condition des plebeïens si heureuse

p233

qu' ils n' envoient plus celle des patriciens.
Il ajoûta qu' il se flatoit que
le peuple romain ne pourroit disconvenir
qu' il n' avoit jamais reçu tant de
bienfaits d' un seul de ses citoyens.
Ce discours fut écouté avec plaisir
par le peuple toujours avide de nouveautez.

Le sénat au contraire qui redoutoit l'esprit ambitieux de Cassius, n'étoit pas sans inquiétude. Tout le monde dans Rome par différens motifs attendoit avec impatience l'éclaircissement de ces promesses si magnifiques. Le consul convoqua le sénat, et après avoir dit beaucoup de choses à la louange du peuple, il représenta que Rome lui étoit redevable non seulement de sa liberté, mais encore de l'empire qu'elle avoit acquis sur une partie de ses voisins. Il ajouta qu'il lui paroissoit très-injuste qu'un peuple si courageux, et qui exposoit tous les jours sa vie pour étendre les bornes de la république, languît dans une honteuse pauvreté, pendant que le sénat, les patriciens et tout le corps de la noblesse jouissoient seuls du fruit de ses conquêtes. Qu'il étoit d'avis, pour rapprocher de pauvres citoyens de la condition des

p234

riches, et pour leur donner le moyen de subsister, de faire faire un dénombrement exact de toutes les terres qu'on avoit enlevées aux ennemis, et dont les patriciens s'étoient emparés ; qu'il falloit en faire un nouveau partage sans aucun égard pour ceux qui, sous différens prétextes, se les étoient appropriées, et que ce partage mettroit les pauvres plebeïens en état de pouvoir nourrir des enfans utiles à l'état. Il ajouta qu'il n'y avoit même qu'un partage si équitable qui pût rétablir l'union et l'égalité qui devoit être entre les citoyens d'une même république : ce fut alors, dit Tite-Live, que la loi agraire fut proposée pour la première fois. Il seroit difficile d'exprimer la surprise, l'indignation et la colère du sénat à l'ouverture d'une pareille proposition. Mais pour bien comprendre à quel point elle étoit ruineuse à l'égard des grands, et tout l'appas qu'elle devoit avoir pour le peuple, je ne puis, ce me semble, me dispenser de

rappeller en partie ce que j' ai déjà dit au sujet de ces terres publiques. Quand les romains avoient eu quelqu' avantage considerable sur leurs voisins, ils

p235

ne leur accordoient jamais la paix qu' ils ne leur enlevassent une partie de leur territoire qui étoit aussi-tôt incorporé dans celui de Rome. C' étoit l' objet le plus ordinaire de la guerre et le principal fruit qu' on envisageoit dans la victoire. On sçait, et je l' ai déjà dit, qu' une partie de ces terres de conquêtes se vendoit pour indamniser l' etat des frais de la guerre ; on en distribuoit gratuitement une autre portion à de pauvres plebeiens nouvellement établis à Rome, qui se trouvoient sans aucun fond de bien en propre ; quelquefois on en donnoit quelques cantons à cens, et par forme d' infeodation, et les détenteurs en payoient les redevances en argent, en fruits ou en grains qui se vendoient au profit du trésor public. Enfin comme la principale richesse des romains en ces tems-là consistoient en bestiaux et en nourriture, on laissoit en communes, et pour servir de pâturages, ce qui restoit de ces terres conquises. Cette disposition bannissoit la pauvreté de la république, et attachoit ces citoyens à sa défense. Mais des patriciens avides enleverent ces differens

p236

secours au petit peuple : des terres d' une vaste étendue, et qui devoient fournir à la subsistance de tout l' etat, devinrent insensiblement le patrimoine de quelques particuliers. Si on en vendoit quelque partie pour indamniser l' etat des frais de la guerre, les senateurs seuls riches en ce temps-là, maîtres et arbitres des

adjudications, se les faisoient adjuger à très-vil prix ; en sorte que le trésor public n' en tiroit presque aucun profit. C' étoit par la même autorité qu' ils prenoient sous leurs noms, ou sous des noms empruntez, les terres qu' on devoit donner à cens aux pauvres plebeïens pour leur aider à élever leurs enfans. Souvent par des prêts interessez et des usures accumulées, ils s' étoient fait ceder les petits heritages que le peuple avoit reçus de ses ancêtres. Enfin les riches en reculant peu à peu les bornes de leurs terres, y avoient absorbé et confondu la plûpart des communes ; en sorte que ni l' etat en general, ni les plebeïens en particulier ne tiroient presque plus aucun avantage de ces terres étrangères. Les patriciens qui s' en étoient emparez les avoient enfermées de

p237

murailles : on avoit élevé dessus des bâtimens ; des troupes d' esclaves faits des prisonniers de guerre les cultivoient pour le compte des grands de Rome, et déjà une longue prescription couvroit ces usurpations. Les senateurs et les patriciens n' avoient gueres d' autres biens que ces terres du public, qui étoient passées successivement en différentes familles par succession, par partage, ou par ventes. Quelqu' apparence d' équité qu' eût la proposition de Cassius, on ne pouvoit en faire une loi, sans ruiner tout d' un coup le senat et la principale noblesse, et sans exciter une infinité de procès en garantie parmi toutes les familles de Rome : aussi la plûpart des senateurs s' éleverent contre lui avec beaucoup d' animosité. Sans respecter sa dignité, ils lui reprocherent publiquement son orgueil, son ambition, et l' envie qu' il avoit d' exciter des troubles dans la république. Ils disoient hautement que Cassius agissoit moins comme consul, que comme un tribun seditieux. Cassius n' avoit porté d' abord cette

affaire dans le senat que pour suivre
l' usage, qui ne permettoit pas de proposer

p238

rien au peuple dont le senat
n' eût été auparavant instruit. Mais
comme il s' étoit bien attendu à l' opposition
qu' il avoit rencontrée, il s' adressa
ensuite au peuple, et dans une
assemblée publique, il lui dit qu' il
venoit pour dégager sa parole, et qu' il
ne tiendrait qu' au peuple de se tirer
tout d' un coup de la misere dans
laquelle l' avoit réduit l' avarice des patriciens.
Qu' il n' y avoit pour cela qu' à
partager par portions égales entre tous
les citoyens les terres de conquêtes ;
qu' il venoit de leur donner l' exemple
de ce qu' ils devoient faire, par la
distribution du territoire des herniques
entre cette nation, les latins et de
pauvres plebeiens romains. Que c' étoit
au peuple à achever un si grand
ouvrage en ratifiant cette disposition
qui pouvoit lui servir de regle pour
le passé, et de préjugé pour l' avenir,
et que par une loi si équitable il banniroit
pour toujours la pauvreté, la
jalousie et la discorde.
Le peuple reçut d' abord cette proposition
avec de grands applaudissemens ;
mais la plûpart des tribuns qui ne
pouvoient voir sans jalousie qu' un patricien
et un consul entreprît à leur

p239

préjudice de s' attirer la confiance de
la multitude, gardoient un profond
silence qui empêchoit leurs partisans
et les chefs des tribus de se declarer
ouvertement pour la loi. Ce n' est pas
que les uns et les autres n' en reconnussent
tout l' avantage pour le parti
du peuple, comme on le verra dans la
suite, mais ils ne vouloient pas que le
peuple en eût obligation à un patricien,
ni qu' un consul fût reconnu

pour auteur de la loi. Ainsi sans l' approuver
ni la combatre ouvertement,
ils attendoient une autre conjoncture
où ils pussent avoir aux yeux du peuple
le merite de l' avoir fait recevoir.
Virginius collegue de Cassius pour
le consulat, ne l' attaqua pas directement,
il feignit au contraire d' en reconnoître
la justice en general ; mais
pour en éluder la publication, il blâmoit
hautement l' usage qu' en venoit
de faire Cassius, sous prétexte que par
ce partage qu' il avoit fait des terres des
herniques entre ce peuple, les latins
et les romains, il avoit réduit à une
égalité honteuse les victorieux et les
vaincus. Il laissoit échaper en même
temps des soupçons contre son collegue,
comme si par cette disposition

p240

si extraordinaire, et faite en faveur
d' anciens ennemis, il eût cherché à
s' en faire des creatures au préjudice
même de l' etat. " pourquoi, s' écrioit-il,
rendre aux herniques la troisième
partie d' un territoire si legitimement
conquis ? Quelle peut être sa vûe en
donnant aux latins la meilleure partie
de ce qui reste, si ce n' est de se
frayer un chemin à la tyrannie ? Rome
doit craindre que ces peuples toujours
jaloux de sa grandeur malgré leur nouvelle
alliance, ne mettent un jour à
leur tête Cassius, comme un autre Coriolan,
et n' entreprennent sous sa conduite
de se rendre maîtres du gouvernement. "
cette comparaison avec Coriolan,
qui rappelloit au peuple le souvenir
d' un patricien dont la memoire lui
étoit si odieuse, refroidit cette premiere
ardeur pour la reception de cette
loi. Les tribuns même laisserent
entrevoir que l' auteur leur en étoit suspect.
Cassius s' appercevant que son
parti s' affoiblissoit, fit venir secretement
à Rome un grand nombre de
latins et d' herniques ausquels il fit
dire qu' en qualité de citoyens romains,
ils avoient interêt de se trouver

aux premières assemblées pour y défendre leurs droits, et faire ratifier le partage des terres qu' il avoit fait en leur faveur.

On vit arriver aussi-tôt à Rome un grand nombre de ces peuples. Il étoit indifférent à Cassius qu' on reçût la loi, et il ne l' avoit proposée que dans le dessein d' exciter une sédition, et de se pouvoir mettre à la tête d' un parti qui le rendît maître du gouvernement. La froideur qu' avoient témoignée les tribuns déconcertoit ses vûes. Pour engager le peuple à se joindre à lui, il ne marchoit plus dans la ville qu' escorté d' une foule de latins et de herniques. Virginius voulant affoiblir ce parti, fit publier une ordonnance qui prescrivait à tous les alliez qui n' étoient pas actuellement domiciliés dans Rome d' en sortir incessamment. Cassius s' opposa à cet edit, et un heraut par son ordre en publia un autre tout contraire qui leur permettoit d' y rester. Cette opposition excita de nouveaux troubles dans la ville : les deux magistrats vouloient être également obéis : leurs licteurs étoient tous les jours aux prises, et cette concurrence entre deux partis qui se fortifioient

continuellement, alloit dégénérer en une guerre civile, lorsqu' un des tribuns du peuple appelé C Rabuleïus, entreprit de rétablir le calme dans la république, et en tribun habile, d' en tirer tout l' avantage en faveur du peuple.

Il remontra dans une assemblée publique, qu' il étoit aisé de concilier les avis des deux consuls ; que l' un et l' autre convenoient de la justice du partage : que Cassius étendoit cette libéralité jusqu' aux alliez, et que Virginius sembloit vouloir la restreindre aux seuls citoyens. Qu' il lui paroissoit juste, comme à Virginius, qu' on

commençât par rendre justice au peuple
romain, qui au prix de son sang
avoit acquis ces terres à la république ;
et que pour celles dont on se
rendroit maître ensuite à forces communes,
on auroit égard dans le partage
au secours qu' on auroit tiré des
latins et des herniques. Qu' à l' égard
du partage general qu' avoit proposé
Cassius, le senat et le peuple y auroient
les égards qui convenoient au
bien commun de la république.
Sous les apparences d' un avis équitable
et modéré, le tribun cachoit le

p243

dessein de pousser plus vivement l' affaire
du partage quand il l' auroit tirée
des mains de Cassius. Il fut cause que
l' assemblée se separa sans qu' il y eût
rien de statué au sujet du partage
general de toutes les terres de conquêtes.
Cassius honteux du mauvais succès
de ses desseins, se cacha dans sa maison,
dont il ne sortit plus sous prétexte de
maladie.
Cependant le senat qui prévit bien
que l' affaire du partage des terres n' étoit
que differée, s' assembla extraordinairement
pour prévenir de bonne
heure tout ce que les tribuns pourroient
entreprendre à ce sujet. On ouvrit
differens avis : celui d' Appius ce
défenseur intrépide des loix, fut que
pour empêcher les justes plaintes du
peuple, le senat devoit nommer dix
commissaires qui seroient chargez de
faire une recherche exacte de ces terres
qui originairment appartenoient
au public. Qu' il en falloit vendre une
partie au profit du trésor, en distribuer
une autre aux plus pauvres citoyens
qui n' avoient aucun fond de
terre, rétablir les communes, et placer
par tout des bornes dont le défaut
avoit causé l' abus qui s' étoit introduit.

p244

Qu' à l' égard du reste de ces terres, il ne les falloit louer que pour cinq ans, en porter le loyer à sa juste valeur, et en employer le produit à fournir du bled et la solde aux plebeïens qui alloient en campagne. Que ce reglement les empêcheroit de songer davantage au partage des terres ; et que certainement ils préféreroient à un morceau de terre qu' ils seroient obligez de cultiver, du grain, de l' argent, et une subsistance assurée pendant toute la campagne ; et qu' il ne sçavoit point de moyen plus sûr pour réformer d' anciens abus, que de rétablir les choses dans l' esprit de leur premiere institution.

On donna de grands éloges à Appius, mais ils n' étoient gueres sinceres. La plûpart des senateurs dont ces terres faisoient tout le bien, ne pouvoient entendre parler de recherche. Cependant pour éblouïr le peuple, l' avis d' Appius forma le senatus-consulte. Mais pour en éloigner l' execution, cet arrêt portoit expressément, qu' attendu que le consulat de Cassius et de Virginius étoit prêt d' expirer, on attendroit que Q Fabius et Ser Cornelius désignez consuls entrassent

p245

en charge, et qu' ils seroient autorisez pour nommer les decemvirs qui devoient regler l' affaire du partage des terres. Et même les principaux du senat résolurent entre eux de mettre alors Cassius en justice, et de lui faire faire son procès pour intimider tous ceux qui à l' avenir seroient tentez de remuer cette affaire. Quelques auteurs ont prétendu que si-tôt que les deux nouveaux consuls eurent pris possession de leur dignité, ce fut le pere même de Cassius qui le dénonça au senat, comme ayant voulu se rendre le tyran de sa patrie, et que ce severe romain, comme un autre Brutus, en ayant fait voir les preuves en plein senat, avoit ramené

son fils en sa maison, où il l'avoit fait mourir en présence de toute sa famille. Mais Denis D' Halicarnasse nous apprend que ce furent Fabius Cesar frere du premier consul, et Luc Valerius petit-fils de Publicola, tous deux questeurs, qui se rendirent parties dans cette affaire, et qui ayant convoqué l'assemblée du peuple suivant le pouvoir attaché à leurs charges, accuserent Cassius d' avoir introduit des forces étrangères dans la ville pour

p246

opprimer la liberté de ses concitoyens. Cassius parut dans l'assemblée vêtu de dueil, et dans un habit conforme à sa fortune. Il représenta au peuple que c' étoit lui-même que le senat attaquoit en sa personne, et qu' il n' étoit odieux aux patriciens que parce-qu' il avoit proposé de les obliger à partager avec le peuple toutes les terres dont ils s' étoient emparez. Pour interesser la multitude dans sa défense, il ajoûta qu' on devoit rendre aux pauvres plebeïens l' argent dont ils avoient payé le bled que le roi de Sicile avoit envoyé gratuitement à Rome. Mais ce peuple genereux, qui dans sa misere trouvoit la servitude encore plus insupportable que la pauvreté, rejeta toute proposition de la part d' un homme si suspect. Il se vit en même temps abandonné du peuple, et poursuivi par le senat, et il fut condamné par les suffrages de tous ses concitoyens. L' exemple récent de Coriolan qui avoit rendu son exil si redoutable, fut cause qu' on condamna Cassius à mort. Ce consulaire qui avoit été honoré de deux triomphes, fut précipité du haut de la roche tarpeïenne ; et les patriciens eurent la satisfaction de faire

p247

perir par les mains même des plebeïens

un partisan déclaré des intérêts
du peuple.
Un coup si hardi étourdit la multitude.
On fut quelque temps sans entendre
parler de la recherche des terres
publiques ; l' execution du senatus-consulte,
et la nomination des decemvirs
demeurerent suspendues.
Cette grande affaire devint comme
un de ces mystères du gouvernement
où personne n' oseroit toucher : le peuple
intimidé garda un profond silence
pendant quelque temps ; mais ses
besoins firent renaître insensiblement
ses plaintes. Le petit peuple commença
à regretter Cassius ; il se reprochoit
sa mort, et par une reconnaissance
tardive, peu différente de l' ingratitude,
il donnoit des louanges inutiles
à la mémoire d' un homme que
lui-même avoit fait perir.
Le sénat craignant qu' il ne se trouvât
un autre Cassius dans le consulat,
prit des précautions pour ne remettre
cette suprême dignité qu' à des
patriciens dont il fût bien assuré, et
il étoit maître en quelque manière de
cette espèce d' élection qui ne se faisoit
que par l' assemblée des centuries

p248

où les patriciens avoient le plus grand
nombre de suffrages. C' est ainsi que
Lucius Emilius et Ceson Fabius, M
Fabius et Lucius Valerius parvinrent
successivement au consulat. Dans le
dessein que le sénat avoit formé de
laisser tomber le senatus-consulte, il
ne crut point pouvoir mieux confier
ce secret qu' à Fabius Ceson et à
Lucius Valerius, les accusateurs de
Cassius, et qui l' avoient précipité
eux-mêmes, pour ainsi dire, du haut de
la roche tarpeïenne. Le peuple
sentit bien l' artifice : il s' aperçut
qu' on ne mettoit dans le consulat
que des patriciens qu' on étoit bien
assuré qui ne nommeroient jamais les
decemvirs qui devoient procéder au
partage des terres. Dans ces circonstances,
la guerre presque continuelle

contre les volsques s' étant rallumée,
et les deux consuls M Fabius et L
Valerius qui étoient en exercice, ayant
demandé quelques recrues pour rendre
les legions completes, un tribun
appellé C Menius s' y opposa, et
protesta publiquement qu' il ne souffriroit
point qu' aucun plebeïen donnât
son nom pour se faire enrôler,
que les consuls auparavant n' eussent

p249

apporté le senatus-consulte en pleine
assemblée du peuple, et qu' ils n' eussent
nommé les commissaires qui le
devoient mettre à execution. Les consuls
pour se tirer de cet embarras, et
pour lever l' opposition du tribun,
firent porter leur tribunal hors de
Rome, à une distance qui n' étoit plus
de la juridiction des tribuns, dont le
pouvoir et les fonctions étoient renfermez
dans les murailles de la ville.
Les consuls s' y étant rendus, envoyerent
citer les plebeïens qui devoient
marcher en campagne. Ceux-ci se reposant
sur l' opposition du tribun, ne
comparurent point, et ils ne craignoient
pas, tant qu' elle subsisteroit,
que les consuls les fissent arrêter.
Mais ces magistrats prirent une autre
route pour se faire obéïr, et sans
rentrer dans Rome, afin de ne se pas
trouver en concurrence avec les tribuns,
ils envoyerent abatre les maisons
de campagne, et couper les arbres
des premiers plebeïens qui avoient
refusé de comparoître après la citation.
Cette execution militaire fit rentrer
le peuple dans son devoir ; on le vit
accourir aussi-tôt et se présenter devant
les consuls pour recevoir leurs

p250

ordres. Chacun prit les armes ; on
marcha aux ennemis ; la guerre se fit
sans aucun succès considerable ; et les

consuls retinrent les soldats le plus long-temps qu' ils purent en campagne et sous leurs enseignes, pour éviter de nouvelles seditions.

Mais quand on fut de retour, et qu' il fallut proceder à l' élection de nouveaux consuls, la discorde se renouvela avec plus de fureur que jamais.

Les principaux du senat qui étoient les plus interessez dans la recherche des terres publiques, destinoient cette dignité à Appius Claudius fils de celui dont nous avons parlé. Il avoit herité de son pere des biens considerables, un grand nombre de cliens, et sur-tout cette hauteur et cette fermeté qui l' avoient rendu si odieux à la multitude.

Aussi le peuple ne vouloit point en entendre parler, et il demandoit quelques-uns de ces anciens senateurs qui lui avoient paru les plus favorables.

Chaque parti demeuroit attaché opiniâtrément à la résolution qu' il avoit prise. Le senat se flatoit d' emporter cette affaire de hauteur, par le moyen d' une assemblée qui seroit faite par centuries. Les consuls la convoquerent

p251

à l' ordinaire, et suivant le droit qui étoit attaché à leur dignité ; mais le peuple excité par ses tribuns, fit tant de bruit, et il y eut des contestations et des disputes si aigres et si violentes, qu' on ne put ce jour-là proceder à l' élection. C' étoit le dessein secret des tribuns, qui par une entreprise toute nouvelle convoquerent le lendemain une seconde assemblée. Les consuls et le senat en corps ne manquerent pas de s' y trouver, et ils demanderent aux tribuns par quelle autorité ils s' ingeroient de vouloir présider à l' élection des consuls. Ceux-ci leur répondirent que l' interêt du peuple les obligeoit à ne pas souffrir qu' on lui donnât des tyrans pour magistrats ; et que si le senat ne choisissoit des gens de bien, ils sçauroient bien s' opposer à toute élection qui seroit préjudiciable au peuple.

Quelques sénateurs irrités de cette audace, voulaient que le premier consul nommât un dictateur, qui par le pouvoir suprême et absolu de sa dignité, punît sévèrement les auteurs de ces nouveautés. Mais comme on avoit lieu de craindre que le peuple ne se revoltât ouvertement,

p252

les meilleures têtes du sénat et les plus sages ne crurent pas devoir dans une pareille conjoncture commettre l' autorité souveraine contre tout un peuple en fureur. On prit un parti plus modéré. Le sénat se contenta de créer un *entre-roi* , comme nous en avons vû sous les rois pendant la vacance du trône. Cette magistrature passagère fut déferée à A Sempronius Atratinus, qui la remit à Sp Largius. Ce magistrat qui avoit un esprit de conciliation, représenta au sénat, qu' en s' obtenant à vouloir porter Appius au consulat, il pourroit à la fin exciter une sédition dangereuse, et hazarder le droit qu' il avoit de faire faire l' élection des consuls par une assemblée de centuries ; ce qui l' en rendoit toujours le maître. Qu' il étoit de sa prudence d' éviter avec soin tout ce qui pouvoit donner atteinte à un droit si précieux, et dont il pouvoit se servir en faveur d' Appius dans des conjonctures plus favorables. Enfin l' *entre-roi* ménagea si adroitement l' un et l' autre parti, qu' il les obligea de part et d' autre à relâcher quelque chose de leurs prétentions. On convint que l' élection se feroit toujours

p253

à l' ordinaire, et par les suffrages des centuries ; mais que dans cette occasion il y auroit un des consuls au choix du peuple, qui designeroit celui des sénateurs ou des consulaires qui lui

seroit le plus agreable, et que le senat nommeroit son collegue.

L' union étant rétablie à ces conditions, on proceda seulement pour la forme à l' élection des consuls. Les tribuns firent tomber cette dignité à C Julius Iulus, que tout le monde sçavoit être partisan du peuple et esclave des tribuns. Les patriciens nommerent pour son collegue Q Fabius Vibulanus d' une maison illustrée par des consulats presque continuels, et qui sans avoir jamais offensé le peuple, n' avoit pas laissé de défendre dans toutes les occasions les droits et la dignité du senat.

Le peuple se flatoit, ayant un consul à sa devotion, de faire nommer les commissaires, et de procurer enfin le partage des terres. Mais ce fut alors qu' on reconnut la difference qu' il y a entre ceux qui ne s' élevent aux premieres dignitez qu' à force de bassesses, et ces hommes genereux que le merite autant que la naissance

p254

y place naturellement. C Julius voulut à la verité tenter de faire publier le senatus-consulte, mais à peine osa-t-il soutenir son sentiment contre celui de Fabius. Le consul du senat, s' il est permis de parler ainsi, avoit pris une si grande superiorité sur celui du peuple, quoique leurs dignitez fussent égales, qu' il sembloit qu' il n' y en eût qu' un cette année dans la république. Fabius l' obligea de sortir de Rome avec lui, et de marcher contre les eques et les veïens. C' étoient des peuples de la Toscane qui avoient fait quelques courses sur les terres des romains : on usa de represailles, et cette expedition se termina par le pillage de la campagne. Ces petites guerres étoient la ressource ordinaire des consuls, qui pour faire diversion aux plaintes ordinaires du peuple, le tiroient de Rome sous ce prétexte, et portoient la guerre au dehors dans la vûe de faire trouver

à leurs soldats aux dépens de l' ennemi,
une subsistance qui leur fit oublier
leurs anciennes prétentions. Mais
ces guerres continuelles les rendoient
encore plus ferores, et la paix faisoit
renaître dans des courages si fiers la

p255

discorde que la guerre n' avoit que
suspendue.
On la vit éclater de nouveau au
sujet de l' élection des consuls. Le
peuple réduit à ne pouvoir choisir que
des nobles, eut bien souhaité du moins
que les suffrages ne fussent tombez
que sur ceux de cet ordre qui paroisoient
plebeïens d' inclination. On disoit
même tout haut dans les assemblées,
que c' étoit bien assez que le
peuple souffrît qu' on tirât les deux
consuls du corps des patriciens, sans
qu' on leur donnât encore ceux qui
étoient le plus opposez au partage des
terres. Le senat au contraire ne
destinoit cette dignité qu' à ceux en qui
il trouvoit plus de courage et de fermeté ;
chaque parti soutenoit ses prétentions
avec une égale vivacité, l' affaire
enfin s' accommoda. On convint
de se regler sur la maniere dont on
en avoit usé dans la derniere élection.
Le peuple nomma encore son consul,
quoique toujours pris parmi les
patriciens : ce fut Sp Furius ; et le
senat choisit C Fabius celui même qui
pendant sa questure avoit fait perir
Cassius. Il étoit question de continuer
la guerre contre les eques et les toscans

p256

qui renouvelloient leurs incursions.
Les nouveaux consuls voulurent
faire prendre les armes au peuple,
mais un tribun appelé Sp Icilius
s' y opposa hautement. Il dit qu' il
formeroit la même opposition à tous
les decrets qui émaneroient du senat,

sur quelqu' affaire que ce fût,
jusqu' à ce qu' on eût rapporté dans
l' assemblée du peuple le senatus-consulte,
et nommé en consequence des
commissaires. Qu' il lui étoit indifférent
que les ennemis ravageassent la
campagne, ou que des usurpateurs en
restassent propriétaires. Cependant les
eques et les veïens mettoient tout
à feu et à sang dans le territoire de
Rome, sans que le sénat pût trouver
des troupes à leur opposer, par l' opiniâtreté
du tribun qui arrêtoit toutes les
levées. Dans cet embarras Appius
dont nous venons de parler, ouvrit
un avis dont le succès fut heureux.
Il représenta que la puissance du
tribunat n' étoit redoutable que par
l' union des tribuns, et que si l' opposition
d' un seul tribun pouvoit suspendre
l' execution d' un arrêt du
sénat, elle avoit le même effet à l' égard
des délibérations de ses collègues.

p257

Qu' il n' étoit pas impossible qu' il n' y
eût de la jalousie entre eux, qu' il falloir
tâcher d' y introduire de la division,
et travailler secrètement à engager
quelqu' un qui entrât dans les
intérêts du sénat. Ce conseil fut approuvé
et suivi ; les sénateurs s' attachèrent
à gagner l' amitié des tribuns,
et ils y réussirent ; quatre de ce collège
déclarèrent dans une assemblée
publique, qu' ils ne pouvoient souffrir
que les ennemis à la faveur des
divisions qui regnoient dans la ville,
ravageassent impunément la campagne.
Icilius eut le chagrin et la honte
de voir lever son opposition ; le peuple
prit les armes, et suivit les consuls
à la guerre. Ce fut pendant plusieurs
années comme une alternative
de troubles dans la ville, et de guerres
en campagne, sans que le peuple pût
venir à bout de la publication de la
loi. Il s' en prenoit aux consuls, et
pour s' en vanger, on vit des soldats
qui n' eurent point de honte, au retour
de l' armée, de servir d' accusateurs

ou de témoins contre leurs généraux,
comme s'ils eussent manqué
de courage ou de capacité dans la
conduite de l'armée.

p258

à peine un consul étoit-il sorti de
charge qu'il se voyoit traduit devant
l'assemblée du peuple, c'est-à-dire
devant un tribunal où il avoit
ses plus cruels ennemis pour juges.
C'est ainsi que Menenius fils d'Agrippa
se vit accusé, sous prétexte que durant
son consulat les ennemis avoient
emporté le fort de Cremere. Les
tribuns Q Considius et T Genutius
demanderent hautement sa mort ; mais
le sénat et tous ses amis sollicitèrent
si vivement en sa faveur, qu'il ne fut
condamné qu'à une amende qui montoit
à deux mille asses, c'est-à-dire
environ vingt écus de notre monnaie :
somme modique si on la considère
par rapport au temps que nous écrivons,
mais qui étoit très-considérable
dans un siècle et une république
où les premiers magistrats vivoient
du travail de leurs mains. On peut
dire même que cette amende étoit
excessive à l'égard de Menenius, à
qui son père n'avoit laissé d'autre
patrimoine que sa gloire et sa pauvreté.
Ses amis lui offrirent généreusement
de payer pour lui la somme à laquelle
il avoit été condamné ; mais il ne le
voulut pas souffrir, et pénétré de l'injustice

p259

et de l'ingratitude de ses concitoyens,
il s'enferma dans sa maison
où il se laissa mourir de faim et de
douleur.
On attaqua ensuite un autre consulaire
appelé Spurius Servilius qui
avoit succédé à Menenius au consulat.
On lui faisoit un crime d'un combat,
où après avoir défait les toscans,

il avoit perdu quelques troupes en
poursuivant les ennemis avec plus de
courage que de prudence. Mais ce
n' étoit qu' un prétexte, et une victoire
qu' il avoit remportée faisoit son apologie.
Le veritable crime de l' un et
l' autre consulaire étoit de n' avoir jamais
voulu pendant leur consulat
nommer les commissaires qui devoient
faire le partage des terres.
Servilius qui n' ignoroit pas cette
disposition des esprits à son égard,
n' eut recours ni aux prieres ni au credit
de ses amis pour échaper à la colere
du peuple. Il se présenta, pour
ainsi dire, de front au peril, et sans
changer d' habit ni de contenance, il
se rendit à l' assemblée du peuple où
il avoit été cité ; et adressant la parole
à la multitude : " si on m' a fait venir
ici, lui dit-il, pour me demander

p260

compte de ce qui s' est passé dans la
derniere bataille où je commandois,
je suis prêt de vous en instruire. Mais
si ce n' est qu' un prétexte pour me
faire perir comme je le soupçonne,
épargnez-moi des paroles inutiles :
voila mon corps et ma vie que je
vous abandonne, vous pouvez en disposer. "
quelques-uns des plus moderez
d' entre le peuple lui ayant crié qu' il
prît courage, et qu' il continuât sa défense :
puisque j' ai à faire à des juges
et non pas à des ennemis, ajoûta-t-il,
je vous dirai, romains, que j' ai
été fait consul avec Virginius dans un
temps que les ennemis étoient maîtres
de la campagne, et que la dissension
et la famine étoient dans la ville.
C' est dans une conjoncture si fâcheuse
que j' ai été appelé au gouvernement
de l' etat. J' ai marché aux ennemis
que j' ai défaits en deux batailles, et
que j' ai contraints de se renfermer
dans leurs places. Et pendant qu' ils
s' y tenoient comme cachez par la
terreur de vos armes, j' ai ravagé à mon
tour leur territoire ; j' en ai tiré une
quantité prodigieuse de grains que j' ai

fait apporter à Rome où j' ai rétabli

p261

l' abondance. Quelle faute ai-je commis jusqu' ici ? Me veut-on faire un crime d' avoir remporté deux victoires ? Mais j' ai, dit-on, perdu beaucoup de monde dans le dernier combat ; peut-on donc livrer des batailles contre une nation aguerrie, et qui se défend courageusement, sans qu' il y ait de part et d' autre du sang répandu ? Quelle divinité s' est engagée envers le peuple romain de lui faire remporter des victoires sans aucune perte ? Ignorez-vous que la gloire ne s' acquiert que par de grands perils ? Je suis venu aux mains avec des troupes plus nombreuses que celles que vous m' aviez confiées, je n' ai pas laissé après un combat opiniâtre de les enfoncer. J' ai mis en déroute leurs legions qui à la fin ont pris la fuite. Pouvois-je me refuser à la victoire qui marchait devant moi ? Etoit-il même en mon pouvoir de retenir vos soldats que leur courage emportoit, et qui poursuivoient avec ardeur un ennemi effrayé ? Si j' avois fait sonner la retraite ; si j' avois ramené nos soldats dans leur camp, vos tribuns ne m' accuseroient-ils pas aujourd' hui d' intelligence avec les ennemis ? Si vos ennemis se sont ralliez,

p262

s' ils ont été soutenus par un corps de troupes qui s' avançoit à leur secours ; enfin s' il a fallu recommencer tout de nouveau le combat, et si dans cette dernière action j' ai perdu quelques soldats, n' est-ce pas le sort ordinaire de la guerre ? Trouverez-vous des généraux qui veillent se charger du commandement de vos armées, à condition de ramener à Rome tous les soldats qui en seroient sortis sous leur conduite ? N' examinez

donc point si à la fin d' une bataille
j' ai perdu quelques soldats, mais jugez
de ma conduite par ma victoire,
et par les suites de la victoire. S' il est
vrai que j' ai chassé les ennemis de
votre territoire ; que je leur ai tué
beaucoup de monde dans deux combats ;
que j' ai forcé le debris de leurs
armées de s' enfermer dans leurs places,
et que j' ai enrichi Rome et vos
soldats du butin qu' ils ont fait dans le
pays ennemi ; que vos tribuns s' élevent,
et qu' ils me reprochent en quoi
j' ai manqué contre les devoirs d' un
bon general. Mais ce n' est pas ce que
je crains, ces accusations ne servent
que de prétexte pour pouvoir exercer
impunément leur haine et leur animosité

p263

contre le senat et contre l' ordre
des patriciens. Mon veritable crime,
aussi-bien que celui de l' illustre
Menerius, c' est de n' avoir pas nommé
l' un et l' autre pendant nos consulats,
ces decemvirs après lesquels vous soupirez
depuis si long-temps. Mais le
pouvions-nous faire dans l' agitation
et le tumulte des armes, et pendant
que les ennemis étoient à nos portes,
et la division dans la ville ? Et quand
nous l' aurions pû, sçachez, romains,
que Servilius n' auroit jamais autorisé
une loi qu' on ne peut observer, sans
exciter un trouble general dans toutes
les familles, sans causer une infinité
de procès, et sans ruiner les premieres
maisons de la république, et qui
en sont le plus ferme soutien. Faut-il
que vous ne demandiez jamais rien
au senat qui ne soit préjudiciable au
bien commun de la patrie, et que
vous ne le demandiez que par des seditions ?
Si un sénateur ose vous représenter
l' injustice de vos prétentions ;
si un consul ne parle pas le
langage seditieux de vos tribuns ; s' il
défend avec courage la souveraine
puissance dont il est revêtu, on crie au
tyran. à peine est-il sorti de charge,

qu' il se trouve accablé d' accusations.
 C' est ainsi que par votre injuste plebiscite
 vous avez ôté la vie à Menenius,
 aussi grand capitaine que bon citoyen.
 Ne devriez-vous pas mourir
 de honte d' avoir persecuté si cruellement
 le fils de ce Menenius Agrippa
 à qui vous devez vos tribuns, et ce
 pouvoir qui vous rend à present si
 furieux ? On trouvera peut-être que
 je vous parle avec trop de liberté dans
 l' état present de ma fortune ; mais je
 ne crains point la mort, condamnez-moi
 si vous l' osez ; la vie ne peut être
 qu' à charge à un general qui est réduit
 à se justifier de ses victoires : après
 tout, un sort pareil à celui de Menenius
 ne peut me deshonorer.
 Ce genereux patricien dissipa le peril
 par sa fermeté, et le peuple honteux de
 la mort de Menenius, n' osa condamner
 Servilius qui fut absous par la plus
 grande partie des suffrages. Le salut
 de ce consulaire qui venoit d' échaper
 à la fureur des tribuns, ne leur fit
 rien relâcher de leurs prétentions au
 sujet du partage des terres. Ils continuerent
 à infecter la multitude par le
 poison ordinaire de leurs harangues
 seditieuses ; enfin un de ces tribuns

appelé Cn Genutius homme hardi,
 entreprenant, et qui n' étoit pas sans
 éloquence, somma publiquement L
 Emilius Mammercus, et Vop Julius
 tous deux consuls cette année, de
 nommer incessamment les commissaires
 qui, suivant le senatus-consulte,
 devoient proceder au partage
 des terres, et y faire poser des bornes
 qui pussent arrêter les usurpations.
 Les deux consuls pour éluder ses
 poursuites, se défendirent d' abord de
 prendre connoissance d' une affaire qui
 s' étoit passée long-temps avant leur
 consulat : et pour donner une apparence
 de justice à un refus qui n' étoit

fondé que sur l' intérêt de leur corps, ils ajoutèrent que ce senatus-consulte étoit peri par l' inexécution ; et que personne n' ignoroit qu' il y avoit cette différence entre les loix et de simples decrets du senat, que les unes étoient perpetuelles et inviolables, au lieu que les senatus-consultes n' avoient pas plus de durée que le temps de la magistrature de celui à qui on en avoit renvoyé l' execution. Le tribun sans s' arrêter à cette distinction, eût bien voulu pouvoir attaquer directement ces magistrats ;

p266

mais comme il prévint qu' il ne lui seroit pas aisé de faire perir deux consuls pendant qu' ils seroient revêtus de la souveraine puissance, il s' adressa à A Manlius, et à L Furius qui ne faisoient que sortir de charge. Il les cita devant l' assemblée du peuple, et il les accusa de n' avoir pas voulu nommer les commissaires dans le dessein de priver des pauvres citoyens et des braves soldats, de la part qui leur étoit si légitimement acquise dans les terres de conquête. Ce tribun furieux exhorta le peuple à se faire justice lui-même, et ajouta que ce ne seroit que par la punition de ces grands coupables, et par la crainte d' un pareil supplice, qu' on pourroit réduire leurs successeurs à exécuter enfin le senatus-consulte ; et après avoir fait des sermens horribles qu' il poursuivroit cette affaire jusqu' à la mort, il marqua le jour que le peuple en devoit prendre connoissance. Cette accusation et ces menaces violentes épouvantèrent les patriciens. Ils voyoient avec autant de colere que de douleur que les tribuns en vouloient également à leurs biens et à leurs vies, et qu' il sembloit qu' il y eût une conjuration

p267

formée pour se défaire de tous les sénateurs les uns après les autres. Chacun se reprochoit sa patience et sa moderation : on tint differens conseils particuliers, mais dont le résultat demeura enseveli sous un profond secret. Cependant le peuple qui triomphoit d' avance, se vantoit insolamment que malgré tous les artifices du sénat, la loi du partage des terres passeroit à la fin, qu' elle seroit même scellée par le sang de ceux qui s' y étoient opposez, et que la mort de Cassius ne demeureroit pas sans être vengée. Le sénat dissimuloit également sa crainte et son ressentiment. Mais la veille qu' on devoit juger cette grande affaire, Genutius fut trouvé mort dans son lit, sans qu' il parût aucune marque qu' il eût été empoisonné, ou qu' on lui eût fait violence. On apporta son corps dans la place, et le petit peuple dont l' esprit se tourne aisément du côté de la superstition, crut que les dieux desaprouvoient son entreprise, quoique les plus habiles se doutassent bien que quelques patriciens avoient servi de ministres à la divinité. Cependant ce sentiment de religion qui s' étoit emparé des esprits de la multitude,

p268

leur inspira un grand respect pour le sénat, en faveur duquel il sembloit que le ciel se fût déclaré d' une maniere si visible. On ne parla plus pendant quelque temps du partage des terres : les tribuns étoient confus, et le sénat auroit repris toute son autorité, si dans cette révolution il n' eût pas voulu la pousser trop loin. Il étoit question de lever des troupes, et d' enrôler les legions pour marcher contre l' ennemi. Les consuls escortez de leurs licteurs, tinrent à l' ordinaire leur tribunal dans la place, et pour faire sentir au peuple leur puissance, ils condamnoient à l' amende ou au fouet, souvent sans aucun égard pour la justice, les citoyens qui ne

se présentoient pas aussi-tôt qu' ils avoient été appellez pour donner leurs noms. Une conduite si severe commença à aliener les esprits, et la maniere injuste et violente dont les consuls voulurent enrôler, comme simple soldat, un plebeïen qui avoit été centurion, acheva de faire éclater le mécontentement du peuple.

Ce plebeïen appelé P Volero, s' étoit distingué à la guerre par sa valeur, et passoit pour un bon officier. Cependant

p269

au préjudice de ses services, et des emplois qu' il avoit remplis, il fut cité pour se faire enregistrer en qualité de simple soldat. Il ne voulut pas obéir, et se plaignit publiquement que les consuls le vouloient deshonorer, parcequ' il étoit plebeïen. Ces magistrats sur son refus envoyerent un licteur pour l' arrêter, et comme il faisoit de la résistance, ils ordonnerent qu' on le batît de verges, supplice dont les generaux punissoient la desobéissance de leurs soldats. On voulut se saisir de sa personne, mais Volero plein de courage et d' indignation repousse le licteur, et le frappant d' un coup dans le visage, il demande en même temps la protection des tribuns. Comme ils paroissoient insensibles à ses cris : " j' en appelle au peuple, dit-il, en adressant la parole aux consuls. Puisque nos tribuns intimidez par votre puissance aiment mieux qu' on maltraite à leurs yeux un citoyen que de s' exposer à être étouffez dans leur lit comme Genutius. " se tournant ensuite vers le peuple qui paroissoit indigné de la violence qu' on lui vouloit faire : " assistez-moi, mes compagnons, crioit-il :

p270

nous n' avons plus d' autre ressource

contre une si grande tyrannie que dans nos forces. "

le peuple ému par ce discours prend feu, se souleve, attaque les licteurs qui escorteient les consuls. On brise leurs faisceaux, on les écarte ; la majesté du consulat n' est pas capable d' arrêter la fureur du peuple, et les consuls sont contraints de s' enfuir et de se cacher.

Le sénat s' assemble aussi-tôt ; les consuls font leur rapport de la rébellion de Volero, et concluent à ce qu' il fût puni comme séditieux, et précipité du haut de la roche tarpeïenne.

Les tribuns au contraire demandoient justice contre les consuls, et ils se plaignoient de ce que ces magistrats au préjudice de la loi *valeria* , et d' un appel devant l' assemblée du peuple romain, avoient voulu faire foueter ignominieusement un brave citoyen, comme si c' eût été un vil esclave : nouveau sujet de dissension entre ces deux ordres de la république. Volero qui redoutoit la puissance des consuls, demanda le tribunat, qu' il regardoit comme un asile inviolable où il seroit à couvert contre toutes

p271

les violences de ses ennemis. Pour obtenir cette charge, il se vanta dans une assemblée publique, que s' il étoit jamais revêtu de cette dignité, il sçauroit bien empêcher à l' avenir que le peuple ne fût opprimé par la puissance du sénat.

Les plebeïens qui faisoient toujours le plus grand nombre dans ces assemblées, charmez des esperances que leur donnoit Volero, lui accorderent tous leurs suffrages. Il fut élu tribun malgré la brigue et la cabale des patriciens ; il entra en exercice de cette magistrature sous le consulat de L Pinarius et de P Furius. Le peuple attentif à ses démarches, croyoit que pour se venger des deux consulaires qui l' avoient maltraité, il alloit les attaquer et les mettre en justice ; mais

il portoit plus loin ses vûes. Il tourna tout son ressentiment contre le corps entier du senat, et il entreprit de le priver de l' autorité qu' il avoit dans l' élection des tribuns.

Nous avons dit qu' il n' y avoit alors que deux manieres de convoquer les assemblées du peuple romain, l' une par *curies* , et l' autre par *centuries* . Elles differoient en ce que dans les

p272

assemblées par curies on comptoit les voix par tête, ce qui rendoit le peuple plus puissant ; au lieu que dans les assemblées par centuries, comme les seuls patriciens composoient plus de centuries que le peuple, tout l' avantage étoit de leur côté. Du reste la forme de convoquer l' une et l' autre assemblée étoit égale ; ce droit appartenoit au senat : et comme il n' y avoit alors que des patriciens qui pussent être augures, c' étoient eux qui prenoient les auspices. Volero s' étant apperçu que l' autorité de ces augures et celle du senat influoient beaucoup dans l' une et l' autre assemblée, entreprit de tirer de l' assemblée par curies l' élection qu' on faisoit des tribuns. Il représenta au peuple dans une assemblée generale, que le senat et les patriciens étoient maîtres absolus du gouvernement ; que les premieres dignitez de la république, les charges civiles, militaires, et même celles du sacerdoce, étoient renfermées dans leur ordre. Qu' outre ces avantages particuliers, ils avoient encore le privilege de déterminer par un *senatus-consulte* quand on devoit tenir des assemblées, d' y présider, de faire précéder

p273

les délibérations par des auspices que les ministres de la religion, patriciens de naissance, interprétoient

toujours suivant les vûes et les interêts de leur ordre ; et enfin qu' il falloit un nouveau senatus-consulte pour confirmer ce qui s' y étoit passé. Qu' à la faveur de tant de droits qu' ils s' étoient attribuez, ils n' avoient gueres moins de pouvoir dans les assemblées qui se faisoient par *curies* , quoiqu' on y recueillît les voix par tête, que dans celles où les suffrages se comptoient seulement par centuries. Qu' il étoit temps de rompre tous ces liens que la politique du senat avoit formez pour enchaîner les suffrages des plebeïens. Qu' il demandoit qu' au moins pour ce qui regardoit l' élection des tribuns, il fût permis de convoquer une troisième sorte d' assemblée, qui se fit par *tribus* , où les suffrages se recueillissent par tête comme dans celle des *curies* , mais où tous les citoyens romains qui composoient alors trente tribus, et tant les habitans de la ville que ceux de la campagne, fussent également reçus à donner leurs voix. Qu' on en bannît les senatus-consultes, jusqu' alors nécessaires

p274

tant pour la convocation que pour la ratification de ce qui y auroit été arrêté. Que les tribuns seuls fussent autorisez à faire cette convocation pour l' élection de leurs successeurs, et que les consuls ne s' en mêlassent plus. Qu' on en exclût aussi les *augures* qui ne manquoient jamais de trouver des défauts dans les élections qui n' étoient pas agreables au senat ; et qu' enfin ces élections qui auparavant devoient être confirmées par un decret du senat, ne fussent à l' avenir ratifiées que par un *plebiscite* , c' est-à-dire par une ordonnance du peuple. Tous les plebeïens se declarerent avec chaleur pour une proposition qui en les tirant eux et leurs magistrats de la dépendance des consuls, augmentoit de nouveau la puissance du peuple aux dépens de l' autorité du senat.

Les consuls au contraire, le senat et tout l'ordre des patriciens s'y opposoient de toutes leurs forces. Ils représenterent dans différentes assemblées qui se tinrent à ce sujet, qu'une loi aussi dangereuse ne pouvoit être reçue qu'au mépris des dieux, et de ce que la religion a de plus saint, et

p275

qu'elle alloit rompre ces liens qui attachoient les citoyens les uns aux autres, et ruiner la subordination si nécessaire pour entretenir la paix et l'union entre les différents ordres de l'état. Chaque parti soutenoit ses prétentions avec une égale animosité. C'étoit le sujet ordinaire de toutes les disputes entre ces deux ordres de la république. Il n'étoit plus question du partage des terres ; les vûes et les intérêts des grands et du peuple sembloient être fixés dans la décision de cette affaire, sans qu'on pût prévoir quel en seroit le succès. Une peste affreuse qui infecta la ville et la campagne, interrompit le cours de ces dissensions. Chacun étant appliqué à ses pertes particulières, et à sa propre conservation, avoit moins d'attention pour les intérêts publics. Mais ce mal ayant été aussi court que violent, les tribuns reprirent aussi-tôt leurs poursuites pour faire recevoir la loi proposée par Volero. Ce magistrat populaire étant prêt de sortir de charge, le peuple qui ne croyoit pas pouvoir réussir sans son secours, le continua dans le tribunat pour l'année prochaine, malgré les brigues

p276

et l'opposition des patriciens. Le senat crut qu'il falloit lui opposer un homme d'un caractère ferme, et incapable de se laisser épouvanter par les cris et les menaces du peuple.

Il choisit Appius Claudius, et l' éleva
au consulat sans sa participation. On
observa que bien loin de briguer cette
suprême dignité, il n' avoit pas daigné
seulement se présenter dans l' assemblée
le jour de l' élection. Il avoit
hérité de son pere son attachement
inviolable pour les interêts du senat ;
mais la fermeté heroïque du premier
étoit dégénérée en dureté dans le fils.
C' étoit un homme naturellement fier,
quoique sans ambition, qui menoit
toutes les affaires avec hauteur, et
qui ne vouloit rien devoir à la persuasion,
et à ces ménagemens délicats,
si nécessaires pour conduire un
peuple libre. On lui donna pour collègue
T Quintius, d' un caractère tout
opposé, naturellement doux, insinuant,
et qui avoit sçu se faire aimer
du peuple, quoiqu' il fût à la tête du
parti qui lui étoit opposé. Le senat
l' avoit choisi exprès dans l' esperance
que ses conseils et son exemple pourroient
adoucir ce qu' il y avoit de trop

p277

fier et de trop hautain dans les manieres
d' Appius.
Ces deux consuls étant entrez dans
l' exercice de leurs charges, convoquerent
aussi-tôt le senat. Il étoit question
de trouver les moyens les plus
convenables pour empêcher la publication
de la loi de Volero.
Appius fut d' avis que sous quelque
prétexte dont on ne manque jamais
entre voisins, on entreprit incessamment
une nouvelle guerre. Il représenta que
le senat ayant à gouverner un peuple
d' un génie inquiet, avide de nouveautez,
et excité par des tribuns seditieux,
l' experience avoit fait voir qu' on n' auroit
jamais la paix au dedans de l' etat,
si on ne portoit la guerre au dehors,
et si on ne tiroit le peuple d' une ville
où l' oisiveté entretenoit les murmures
et l' esprit de rebellion.
Quintius fut d' un sentiment contraire :
il dit qu' il lui paroissoit injuste
de faire la guerre à des nations dont

la république n' avoit point alors
sujet de se plaindre ; que le peuple même
s' appercevroit bien-tôt des vûes
secretes du senat, et que s' il refusoit
de prendre les armes, il faudroit
employer la force pour le réduire : ce

p278

qui ne manqueroit pas d' exciter une
sedition, dans laquelle il étoit à craindre
que la majesté du senat ne fût
commise. Comme Quintius avoit ce
mois-là les licteurs et la principale
autorité, il fallut que son collegue se rendît
à son avis, qui fut suivi par la plus
grande partie du senat.
Cependant Volero voulant venir à
bout de ses premiers desseins, ne fut
pas plutôt entré dans son second tribunat,
qu' il proposa de nouveau la loi
pour une assemblée du peuple par tribus.
Il ajoûta de concert avec ses collegues,
qu' il demandoit en faveur du
peuple que l' élection des ediles s' y fît
comme celle des tribuns, et qu' on y
rapportât toutes les affaires dont le
peuple avoit droit de prendre connoissance.
Ce qui vouloit dire qu' il ne
prétendoit pas moins que de faire passer
du senat au peuple toute l' autorité
du gouvernement. On assembla de
nouveau le senat sur des propositions
si extraordinaires. Quintius naturellement
doux et républicain, sans être
populaire, vouloit qu' on relâchât
quelque chose en faveur d' un peuple
courageux, et dont la république,
disoit-il, tiroit tous les jours des services

p279

importans. Mais Appius fier et
severe soutenoit qu' on trahissoit les
intérêts du senat par une indulgence
qui marquoit moins de bonté, que la
foiblesse du gouvernement. Que les
tribuns après les avoir dépouillez de
leur autorité, ne leur laisseroient peut-être

pas les robes bordées de pourpre,
et les marques de leur dignité.
Il conclut qu' après tant de discours
inutiles qui s' étoient faits sur le même
sujet, il n' y avoit plus qu' un coup
d' autorité qui pût réprimer les entreprises
seditieuses des tribuns. Que
les patriciens suivis de leurs cliens,
devoient prendre les armes, écarter
le peuple de la place, et charger sans
distinction tous ceux qui se rendroient
les protecteurs d' une loi si pernicieuse.
Cet avis fut rejeté, comme trop
violent, et même dangereux. Le sénat
prit un parti plus modéré : il fit
demander aux tribuns qu' on bannît
des assemblées publiques ces disputes
et ces contestations tumultueuses au
travers desquelles il étoit difficile de
démêler la justice et la raison ; que
les consuls pussent paisiblement, et
sans être interrompus, représenter au
peuple les véritables intérêts de la

p280

république, et qu' on prendroit
ensuite de concert des résolutions conformes
au bien commun du peuple et
du sénat.

Les tribuns n' oserent refuser une
proposition si équitable : Quintius
monta à la tribune aux harangues ;
il parla d' une manière si vive et si
touchante des avantages de la paix, et
des malheurs qui suivoient des divisions
et du changement des loix, que
si Appius n' eût pas pris la parole
immédiatement après lui, le peuple paroïsoit
disposé à rejeter la proposition de Volero.
Mais ce consul qui ne connoissoit
de manières de traiter avec les hommes,
que celles de hauteur, au lieu
de profiter de l' impression que le
discours de son collègue venoit de faire
sur l' esprit des auditeurs, s' emporta
à des invectives qui eurent le même
effet que les harangues seditieuses des
tribuns, et qui ne servirent qu' à
irriter de nouveau les plebeïens, et à
les éloigner du sénat. Il leur reprocha
d' une manière desagréable au sénat

même, et odieuse au peuple, sa première
desertion sur le mont sacré,
et l' érection du tribunal, qu' il disoit

p281

n' avoir été arrachée du sénat que par
une révolte déclarée, et les menaces
d' une guerre civile. Qu' il ne falloit
pas s' étonner si d' un tribunal formé
par des séditeux, il n' en sortoit que
des tumultes et des discordes, qui ne
prendroient fin que par la ruine
entière de la république ; qu' on ne
reconnoissoit déjà plus aucune trace de
l' ancien gouvernement. Que les loix
les plus saintes étoient abolies ; la
puissance consulaire méprisée, et la
dignité du sénat avilie. Qu' on portoit
l' impudence jusques à vouloir
exclure des élections les *senatus-consultes*
et les auspices, c' est-à-dire tout
ce que la religion et l' état avoient de
plus sacré et de plus respectable. Que
bien-tôt avec un nouveau gouvernement
on introduiroit dans Rome des
dieux étrangers ; qu' on aboliroit le
sénat dont on diminueoit tous les jours
l' autorité, pour élever sur ses ruines
un conseil suprême composé des tribuns
du peuple. Qu' il prioit les dieux
de lui ôter la vie avant que d' être
spectateur d' une si étrange révolution.
" et afin, dit-il, en se tournant vers le
peuple, de vous faire connoître mes
sentimens, je déclare que je m' opposerai

p282

toujours constamment à la publication
d' une loi si injuste, et j' espere
qu' avant que vos tribuns soient
venus à bout de la publier, je vous
ferai sentir quelle est l' étendue du
pouvoir d' un consul. "
ce ne fut qu' en fremissant de colere
et d' indignation que le peuple
entendit un discours si injurieux. Le
plus ancien des tribuns appelé *Lectorius*,

qui passoit pour un des plus braves soldats de la république, lui répondit que personne n'ignoroit qu'il sortoit d'une maison où l'orgueil et l'inhumanité étoient héréditaires ; que son pere avoit été le plus cruel ennemi du peuple, et que lui-même en étoit moins le consul que le tyran. Mais qu'il lui déclaroit à son tour que malgré sa dignité et sa puissance de consul, les élections des tribuns et celle des ediles se feroient dans la suite par les comices des tribus. Il jura par tout ce qu'il y avoit de plus sacré, qu'il perdrait la vie, ou que dans le jour même il feroit recevoir la loi. Il commanda en même temps au consul de sortir de l'assemblée pour ne pas apporter de troubles quand on recueillerait les suffrages.

p283

Appius se mocqua de son ordre, et il lui cria que quoique tribun, il devoit sçavoir qu'il n'étoit qu'un homme privé, sans véritable magistrature, et dont tout le pouvoir se renfermoit à former une opposition aux decrets du senat qui pouvoient être préjudiciables aux plebeïens. Là-dessus appellent auprès de lui ses parens, ses amis et ses cliens, qui étoient en grand nombre, il se mit en état d'opposer la force à la violence. Lectorius ayant conféré tumultuairement avec ses collègues, fit publier par un heraut que le college des tribuns ordonnoit que le consul fût conduit en prison : et aussi-tôt un officier de ce tribun eut la hardiesse de vouloir arrêter le premier magistrat de la république. Mais les sénateurs, les patriciens, et cette foule de cliens qui étoient attachés à Appius, le mirent au milieu d'eux, et repousserent l'officier. Lectorius transporté de colere s'avança lui-même pour le soutenir, et implora le secours du peuple. La multitude se souleve ; les plus mutins se joignent au tribun ; on n'entend plus que des cris confus que produit

une animosité réciproque. Bien-tôt

p284

on passe des injures aux coups ; et comme il étoit défendu en ce temps-là de porter des armes dans la ville, chaque parti s' en fait des bancs ou des pierres qu' il rencontre. Il y a bien de l' apparence que cette émotion ne se seroit pas à la fin terminée sans qu' il y eût beaucoup de sang répandu, si Quintius n' eût engagé quelques consulaires, et d' anciens sénateurs à arracher Appius de ce tumulte, pendant qu' il travailleroit à adoucir les tribuns. Mais la nuit qui survint obligea plus que tout le reste les deux partis également irritez l' un contre l' autre à se separer. Le tumulte recommença le lendemain. Le peuple animé par ses tribuns, et sur-tout par Lectorius qui avoit été blessé la veille, s' empare du capitolé, s' y cantonne, et semble vouloir commencer une guerre ouverte. Le sénat de son côté s' assemble, tant pour trouver les moyens d' apaiser la sedition, que pour concilier les deux consuls, dont le premier comme plus modéré, vouloit qu' on relâchât quelque chose en faveur du peuple, au lieu qu' Appius protestoit qu' il mourroit plutôt que de consentir

p285

qu' on cedât rien à des seditieux : ce desordre continua plusieurs jours. Quintius qui n' étoit pas desagréable à la multitude, aborde les tribuns, les caresse, et les conjure de donner leurs ressentimens particuliers au bien public, et de vouloir rétablir dans la ville la paix et la concorde. Les tribuns lui répondirent que c' étoit à son collègue qu' il devoit s' adresser, et que lui seul étoit cause de la division qui se trouvoit dans la république.

Qu' ils ne croyoient pas exiger une chose injuste en demandant que l' élection des tribuns se fit seulement dans une assemblée par tribus. Que cela n' en excluait ni les sénateurs, ni les patriciens, ni les chevaliers qui tous étoient inscrits dans quelqu' une des trente tribus, et qui pourroient toujours intervenir dans les assemblées par tribus comme citoyens particuliers. Que le peuple souhaitoit seulement qu' ils n' y présidassent point, mais que cet honneur fût déferé à ses magistrats particuliers. Qu' il n' y avoit qu' à établir une loi si équitable, et qu' on verroit bien-tôt le calme rétabli dans la ville, sans cependant qu' ils prétendissent se désister de poursuivre

p286

dans la suite Appius pour avoir blessé Lectorius dont la personne étoit sacrée. Quintius leur repartit avec beaucoup de douceur, que dans le desordre qui étoit arrivé, on ne pouvoit pas attribuer la blessure du tribun à Appius plutôt qu' à un autre ; qu' il leur conseilloit même de sacrifier ce ressentiment particulier au bien de la paix, et d' en faire une honnêteté au sénat. Qu' il prit de là occasion de leur insinuer qu' il ne croyoit pas impossible que le sénat, par sa bonté ordinaire, ne se relâchât en faveur du peuple au sujet de la loi, s' il s' en remettoit absolument à sa décision ; que c' étoit peut-être la voye la plus sûre pour réussir, au lieu que si le peuple prétendoit l' emporter par la force, il se trouveroit toujours un grand nombre de jeunes sénateurs et de patriciens qui se feroient un honneur de lui résister.

Les tribuns qui connoissoient la prudence de Quintius, sentirent bien qu' un homme aussi habile n' auroit pas fait de pareilles avances s' il n' eût été bien assuré de la disposition du sénat : et comme il n' étoit plus question

que de sauver par une déference apparente l'honneur de cette compagnie, les tribuns contents de gagner le fond de l'affaire, ne chicanerent point sur la forme : ils assurèrent Quintius que le peuple l'avoueroit de tout ce qu'il droit de sa part au sénat. Les tribuns prirent d'autant plus volontiers ce parti, qu'il n'engageoit point leurs successeurs qui pourroient reprendre l'année suivante la poursuite de la loi, si les délibérations du sénat n'étoient pas favorables au peuple.

Quintius ayant quitté les tribuns, convoqua le sénat auquel il fit rapport de leurs dispositions. Il demanda ensuite l'avis des consulaires, en commençant par P Valerius Publicola. Ce sénateur dit que la blessure du tribun n'ayant point été l'effet d'une querelle personnelle entre Appius et Lectorius, il croyoit qu'on en devoit ensevelir le ressentiment dans l'oubli même du tumulte qui en avoit été la cause. Mais qu'à l'égard du fond de la question qui étoit de sçavoir si on devoit permettre qu'il se tint des assemblées sans sénatus-consulte et sans auspices, il s'en remettoit en son particulier à ce qui seroit décidé à la

pluralité des voix. Apparemment que ce consulaire ne jugea point à propos de s'expliquer le premier sur une matière si délicate, de peur de s'attirer la haine du peuple à qui il n'étoit déjà que trop odieux par la mort de Cassius dont il s'étoit rendu accusateur. L'affaire fut agitée avec beaucoup de chaleur : mais Quintius naturellement persuasif, ménagea les esprits avec tant d'adresse, qu'il déterminâ enfin le sénat à relâcher encore au peuple cette partie de son autorité. Appius s'y opposa de toute sa force ; il appelloit à témoins les dieux et les hommes, que la république

étoit trahie, et qu' on alloit recevoir une loi plus préjudiciable à l' autorité legitime du senat que celles qu' on avoit publiées sur le mont sacré. Mais il ne put ébranler la résolution des anciens senateurs : ils n' ignoroient pas que si le consul ne dépendoit que du senat, chaque sénateur au contraire étoit, pour ainsi dire, en la puissance du peuple, qui depuis l' affaire de Coriolan s' étoit mis en possession de faire le procès aux patriciens. Ainsi ou l' amour de la paix, ou la crainte du ressentiment des tribuns, réunirent

p289

la plûpart des suffrages à l' avis de Quintien. La loi fut publiée du consentement des deux ordres, et on élut pour la première fois des tribuns dans une assemblée convoquée par tribus. Les patriciens s' en retirèrent, pour n' être pas confondus avec la plus vile populace ; ils avoient à leur tête Appius encore plus indigné contre le senat même que contre le peuple. Il disoit que c' étoit une chose bien indigne que le senat l' eût abandonné dans une entreprise où il l' avoit engagé, en l' élevant à une dignité qu' il ne demandoit pas. Il ne s' en servit depuis que pour faire sentir aux plebeïens que la victoire que leurs tribuns venoient de remporter ne lui avoit pas abaissé le courage. Les eques et les volsques durant ces divisions avoient fait à leur ordinaire des incursions sur les terres de la république. Les legions n' étoient composées que du peuple romain, citoyen et soldat en même temps. Les deux consuls les partagerent entre eux ; Quintius marcha contre les eques, et Appius commanda l' armée destinée contre les volsques. Ce general se voyant hors de Rome

p290

avec cette autorité absolue que donne
le commandement militaire, fit observer
la discipline avec une severité que
ses soldats regardèrent moins comme
un ordre necessaire, que comme une
vengeance du passé. La dureté du commandement
irrita les esprits : centurions et
soldats, chacun murmuroit
contre les ordres du general. Il se fit
une espece de conjuration moins contre
sa vie que contre sa gloire : les
soldats pour l' empêcher de vaincre et
de recevoir ensuite les honneurs du
trionphe, résolurent de concert de
ne point s' opposer aux entreprises des
ennemis. Les volsques ayant présenté
la bataille, et Appius ayant tiré
son armée du camp pour les combatre,
les romains à l' approche de l' ennemi
jetterent leurs armes, s' enfuirent
honteusement, et ne crurent
point acheter trop cher l' affront qu' ils
faisoient à leur general, s' il ne leur
en coutoit que la perte de leur propre
honneur.

Appius au desespoir, court de tous
côtés pour les rallier et les ramener
au combat. Il prie et il menace inutilement ;
les uns s' écartent pour ne
pas recevoir ses ordres ; d' autres sans

p291

être blessez lui montrent des bandages
qu' ils avoient mis exprès sur des
parties saines de leur corps ; ils demandent
qu' on les ramene dans le
camp pour se faire penser, et tous s' y
jettent en foule sans en attendre
l' ordre. Les volsques profitent de ce desordre,
et après avoir taillé en pieces
ceux qui se retiroient les derniers, ils
attaquent les retranchemens. Pour
lors les soldats qui craignoient que
l' ennemi ne penetrât dans le camp,
font face sur les retranchemens, combattent
avec courage, et repoussent les
volsques sans les poursuivre, contents
d' avoir fait voir à leur general qu' ils
eussent pû vaincre s' ils l' avoient voulu.
Appius encore plus irrité de ce nouvel

outrage que de leur fuite, voulut le
lendemain assembler son armée, et
se placer dans son tribunal pour faire
une justice exemplaire des seditieux.
Mais les soldats mépriserent le signal
qui les appelloit à l'assemblée. Ils demandoient
à haute voix à leurs officiers
qu'ils les tirassent de dessus les
terres de l'ennemi où ils ne pouvoient
manquer d'être défaits. Ces officiers
qui ne voyoient plus ni discipline ni
obéissance dans l'armée, conseillèrent

p292

au general de ne pas commettre
son autorité contre des esprits mutinez.
Appius outré de cette revolte
abandonna son camp : mais comme il
étoit en marche, les volsques avertis
par quelque transfuge, vinrent charger
avec de grands cris ceux qui faisoient
l'arriere-garde. La terreur se
répand par tout, et passe jusques aux
corps les plus avancez ; chacun jette
ses armes ; ceux qui portoient les enseignes
les abandonnent : ce n'est plus
comme dans la premiere occasion une
fuite simulée. Tout se débande et s'écarte ;
et ils ne se rallierent qu'après
être arrivez sur les terres de la république.
Appius les ayant fait camper dans
un endroit qui couvroit le pays, et où
il ne pouvoit être forcé de combattre
malgré lui, convoqua une seconde
fois l'assemblée. Etant monté sur son
tribunal, il reprocha aux soldats qui
l'environnoient leur lâcheté, et leur
perfidie encore plus criminelle que le
défaut de courage. Il demande aux
uns ce qu'ils ont fait de leurs armes,
et à ceux qui portoient les enseignes,
s'ils les avoient livrées aux ennemis.
S'abandonnant à sa severité naturelle

p293

qui étoit encore augmentée par le
juste ressentiment de leur desertion,

il fait décimer les soldats, et couper la tête aux centurions et aux autres officiers qui avoient abandonné leur poste. Comme le temps des comices pour l' élection des consuls de l' année suivante approchoit, il ramena à Rome le debris de son armée, qui n' y rentra qu' avec la honte du châtement sur le visage, et un violent desir de la vengeance dans le coeur. Appius irrita le peuple, et s' attira sa haine tout de nouveau par l' opposition qu' il forma aux instances que les tribuns de cette année renouvelloient en faveur de la loi *agraire* . Ces magistrats du peuple n' étoient pas plutôt parvenus au tribunat, qu' ils ne cherchoient qu' à se distinguer par des propositions qui flatassent la multitude. Les uns inventoient de nouvelles loix ; d' autres reprenoient la poursuite de celles qui n' avoient point encore été reçues ; et tous n' avoient pour objet que de partager avec le senat et les patriciens les biens, les dignitez et les magistratures de la république. Ce fut sous le consulat de L Valerius

p294

et de T Emilius qui venoient de succeder dans cette dignité à Quintius et à Appius, que C Sicinius tribun du peuple, et petit-fils de ce Sicinius Bellutus le chef de la sedition sur le mont sacré, fit renaître avec ses collegues l' ancienne dispute au sujet du partage de ces terres publiques dont les patriciens et les plus riches habitans de Rome étoient en possession. L' affaire dépendoit en quelque maniere des consuls, qui par le senatus-consulte rendu sous le consulat de Cassius et de Virginius, étoient autorisez à nommer les commissaires qui devoient proceder à la recherche et au partage de ces terres. Les tribuns eurent l' adresse de mettre dans leurs interêts ces deux premiers magistrats de la république. Emilius leur promit d' appuyer leurs prétentions : ce consul prit un parti si extraordinaire

par un sentiment de vengeance
contre le senat qui avoit refusé les
honneurs du triomphe à son pere
revenu victorieux d' une guerre contre
les eques. Valerius de son côté ne fut
pas fâché de trouver une occasion d' adoucir
le peuple, qui ne pouvoit lui

p295

pardonner la mort de Cassius dont il
s' étoit rendu accusateur pendant sa
questure.
Les tribuns assurez des deux consuls,
porterent ensuite l' affaire au senat.
Ils parlerent avec beaucoup de
moderation, et ils demanderent avec
les prieres les plus soumises qu' il plût
enfin à la compagnie de faire justice
au peuple, et que les consuls ne differassent
plus à nommer les decemvirs
qui devoient regler le partage des
terres. Les deux consuls firent comprendre
par leur silence qu' ils ne s' y
opposoient point. Valerius comme
premier consul, demanda ensuite
l' avis de la compagnie, et il commença
par Emilius pere de son collegue.
Cet ancien senateur se declara en faveur
du peuple : il dit que rien ne lui
paroissoit plus injuste que de voir des
particuliers enrichis seuls des dépouilles
des ennemis, pendant que le reste
des citoyens gémissoient dans l' indigence
et dans la misere. Que les pauvres
plebeiens craignoient d' avoir des
enfans auxquels ils ne pouvoient laisser
que leur propre misere en heritage ;
qu' au lieu de cultiver chacun la portion
de terre qui leur appartenoit, ils

p296

étoient contraints pour vivre de travailler
comme des esclaves dans les
terres des patriciens, et que cette vie
servile étoit peu propre à former le
courage d' un romain. " ainsi, dit ce
vieillard, je suis d' avis que nos

consuls nomment des decemvirs qui procedent au partage de ces terres, qui étant publiques et communes, doivent tourner également au profit de tous les particuliers. "

Appius s' opposa à cet avis avec autant de hauteur que s' il eût été un troisième consul, ou même qu' il eût été revêtu d' une dictature perpetuelle. Il répondit à Emilius, que le peuple ne pouvoit se prendre de sa misere qu' à sa propre intemperance ; qu' il avoit eu des terres en partage dès la fondation de Rome ; que plus d' une fois les consuls lui avoient abandonné le butin qu' on avoit fait sur les terres des ennemis, et que si on faisoit une recherche exacte, on trouveroit que ceux qui avoient eu plus de part à ces dépouilles étrangères étoient les plus pauvres. Que tant que ces plebeïens croupiroient dans la débauche et l' oisiveté, il n' étoit pas au pouvoir de la république de les

p297

enrichir ; qu' il s' étoit passé plus de quinze consulats depuis qu' on avoit rendu le senatus-consulte pour le partage des terres, sans qu' aucun des magistrats précédens eussent songé seulement à le mettre à execution, parcequ' ils n' ignoroient pas que le senat par un pareil arrêt n' avoit eu en vûe que d' appaiser la sedition, pour donner le temps au peuple de reconnoître l' injustice, et même l' impossibilité de ses prétentions ; et que d' ailleurs ces anciens consuls sçavoient bien que le senatus-consulte étoit peri par la prescription, et qu' ils n' avoient garde de se charger d' une commission en vertu d' un pouvoir expiré. Qu' il n' y avoit pas plus à craindre des consuls en charge trop habiles et trop éclairés, pour entreprendre une pareille affaire sans le concours et l' autorité du senat. " mais afin de vous faire voir, ajouta Appius, qu' en rejetant un acte prescrit, je ne prétens pas soutenir des usurpateurs, je declare

que mon avis est que sans faire mention
davantage du partage des terres,
on réunisse au profit du domaine public
les terres de tous ceux qui n' en
pourront pas justifier l' acquisition et

p298

les bornes par des titres legitimes. "
quelqu' équitable que fût ce avis,
ni les grands ni le peuple ne pouvoient
gouter un sentiment qui alloit
à dépouiller les riches, sans que les
pauvres en profitassent. Mais comme
après tout il rejettoit le partage des
terres, et que la recherche proposée
contre les injustes possesseurs paroissoit
encore bien éloignée, la plûpart
des senateurs donnerent de grandes
louanges à Appius. Les tribuns au
contraire outrez de trouver en la personne
seule de ce consulaire la haine
et l' opposition de tous les patriciens,
résolurent de le faire perir, et ils
le citerent devant le peuple comme
l' ennemi déclaré de la liberté publique.
C' étoit le crime ordinaire de ceux
qui n' en avoient point, et qu' on vouloit
pourtant perdre. Le senat s' interessa
dans cette affaire comme dans
la sienne propre ; et il regardoit Appius
comme l' intrépide défenseur de
ses droits. La plûpart vouloient solliciter
la multitude en sa faveur ; mais
il s' y opposa avec son courage et sa
fermeté ordinaire. Il ne changea ni
d' habit ni de langage : et le jour de

p299

l' assemblée il parut au milieu de ses
accusateurs avec la même dignité que
s' il eût été leur juge. Les tribuns lui
reprocherent la dureté de son consulat,
l' inhumanité avec laquelle il avoit
fait mourir un plus grand nombre de
soldats par la main du boureau, que
les ennemis n' en avoient tué dans la
chaleur du combat. Pour rendre ce

consulaire encore plus odieux, ils lui faisoient un crime nouveau de la conduite severe de son pere ; mais il répondit à ces differens chefs d' accusation avec tant de force, que le peuple étonné et confus n' osa le condamner. Les tribuns qui craignoient qu' il ne fût absous, firent remettre le jugement à une autre assemblée, sous prétexte que la nuit approchoit, et qu' il ne restoit pas assez de temps pour recueillir les suffrages. Pendant ces délais, Appius qui jugea bien qu' il n' échaperoit point à la fin à la haine implacable de ces magistrats, finit volontairement sa vie. Son fils fit apporter son corps dans la place, et se présenta, suivant l' usage, pour faire son oraison funebre. Les tribuns ennemis de sa memoire, voulurent s' y opposer, sous prétexte que son pere étoit

p300

censé entre les criminels par l' accusation dont il n' avoit pas été absous avant sa mort. Mais le peuple plus genereux leva l' opposition, et il entendit sans peine les louanges d' un ennemi qu' il n' avoit pû s' empêcher d' estimer, et qu' il ne craignoit plus. Les tribuns reprirent ensuite l' affaire de la loi *agraria* que le procès d' Appius avoit comme suspendue. La mort de ce grand homme sembloit devoir intimider tous ceux qui seroient tentez de s' opposer à la publication de la loi ; mais comme la fortune de la plûpart des senateurs en dépendoit, et que plusieurs riches plebeïens avoient aussi acquis differens cantons de ces terres publiques, le parti des patriciens se fortifia ; celui du peuple s' affoiblit, la poursuite des tribuns en fut rallentie ; et les proprietaires demeurèrent toujours en possession de ces terres, malgré les prétentions et les plaintes du petit peuple. Les romains l' année suivante et sous le consulat d' Aulus Virginius et de T Numicius, furent occupez dans des guerres ou plutôt dans des

courses et des incursions contre les
eques, les volsques et les sabins ;

p301

mais au retour de la campagne on vit
renaître des divisions ordinaires.
La multitude qui se croyoit opprimée
par le credit des grands, pour en
marquer son ressentiment, s'absenta
de toutes les assemblées qui se faisoient
par centuries, et où les consuls
et le senat présidoient. Il sembloit
que les plebeiens voulussent se
separer encore une fois du corps de la
république : on n'en vit aucun à l'élection
des consuls pour l'année suivante ;
et ce qui n'étoit jamais arrivé,
T Quintius et Q Servilius furent élevez
à cette dignité par les suffrages
seuls du senat, des patriciens et de
leurs cliens, qui malgré ces divisions
suivoient toujours le parti de leurs
patrons.

Ces deux consuls pour empêcher
que la division n'allât plus loin, occuperent
le peuple pendant toute l'année
en différentes guerres contre les
eques et les volsques. T Quintius
enleva à ces derniers la ville d'Antium
et tout son territoire. Le pillage
et le butin adoucirent les esprits de la
multitude, et le soldat de retour à
Rome n'osoit se plaindre de ses généraux
sous lesquels il venoit d'acquérir

p302

des biens et de la gloire.
Mais les plaintes et les dissensions
recommencerent sous le consulat de
Tib Emilius et de Q Fabius. Nous
avons vû qu'Emilius pendant son premier
consulat s'étoit déclaré pour le
partage des terres ; les tribuns et les
partisans de la loi agraria reprirent de
nouvelles esperances sous son second
consulat : l'affaire fut agitée dans le
senat, Emilius n'avoit point changé

de sentiment. Ce consul toujours favorable au peuple, soutenoit qu' il étoit impossible de maintenir la paix et l' union entre les citoyens d' un état libre, si par le bénéfice de la loi on ne rapprochoit la condition des pauvres de celle des riches, et qu' on ne partageât par portions égales les terres conquises sur les ennemis. Mais ce partage si intéressant pour les plebeïens souffroit de grandes difficultés. Il falloit pour cela reconnoître et établir une juste distinction entre l' ancien patrimoine de chaque particulier, et ce qu' il y avoit joint des terres publiques. Il falloit même étendre cette distinction entre les cantons que les patriciens avoient achetés du domaine public, et ceux qu' ils n' avoient pris

p303

d' abord qu' à titre de cens sous leurs noms ou sous des noms empruntés, et qu' ils avoient depuis confondus avec une partie des communes dans leur propre patrimoine. Une longue prescription déroboit aux recherches les plus exactes la connoissance de ces différentes usurpations. Les patriciens avoient depuis partagé ces terres entre leurs enfans comme leur patrimoine, et ces terres devenues héréditaires, étoient passées en différentes maisons à titre d' hérédité, par vente et par acquisitions. De riches plebeïens en possédoient même depuis quelque temps une partie qu' ils avoient acquise de bonne foi ; en sorte qu' il ne sembloit pas qu' on pût toucher à cette affaire sans causer un trouble général dans la république.

Emilius sans avoir égard à des inconveniens si dignes de considération, insistoit toujours opiniâtrément en faveur de la publication de la loi. Il vouloit avoir le mérite aux yeux du peuple de l' avoir fait recevoir pendant son consulat ; et il étoit soutenu par d' anciens sénateurs qui regardoient la médiocrité de la fortune des particuliers et l' égalité des biens comme

les plus fermes soutiens de la liberté publique. Mais le plus grand nombre, et ceux sur-tout qui possedoient de ces terres publiques, se plaignoient qu' Emilius pour se rendre agreable au peuple, voulût lui faire des liberalitez du bien de la noblesse. On en vint jusques aux invectives et aux injures ; plusieurs lui reprocherent qu' il agissoit moins en consul, qu' en tribun seditieux : et on vit avec étonnement des senateurs manquer de respect pour le chef du senat, et pour le souverain magistrat de la république. Fabius son collegue, pour prévenir les suites de ces divisions, ouvrit un avis qui ne déplut ni à l' un ni à l' autre parti.

La plus grande partie des habitans de la ville d' Antium avoient peri dans la derniere guerre. Fabius pour adoucir le peuple romain, que sa misere et les harangues seditieuses des tribuns rendoit furieux, proposa d' envoyer une partie des plus pauvres citoyens de Rome, en forme de colonie, dans Antium, et de partager entre eux des terres voisines qu' on avoit enlevées aux volsques. Cet avis fut d' abord reçu avec de grands applaudissemens

par le petit peuple, toujours avide de la nouveauté. On nomma aussi-tôt pour faire l' établissement de cette colonie, T Quintius, A Virginus, et P Furius. Mais quand il fut question de donner son nom à ces triumvirs, il y eut peu de plebeïens qui se présentassent : Rome avoit trop de charmes pour ses habitans, personne n' en vouloit sortir. Les jeux, les spectacles, les assemblées publiques, l' agitation des affaires, la part que le peuple prenoit dans le gouvernement, tout y retenoit un citoyen quelque pauvre qu' il fût. On regardoit une colonie comme un honnête

exil, et les plus misérables plebeïens
aimeraient mieux dans cette occasion
vivre à Rome dans l'indigence, et y
attendre le partage si incertain des
terres publiques dont on les flatoit
depuis si long-temps, que d'en posséder
actuellement dans une riche colonie ;
en sorte que les triumvirs pour
remplir le nombre destiné pour la
colonie, furent obligés de recevoir
des étrangers et des aventuriers qui se
présenterent pour y aller habiter. L'unique
avantage qu'on tira de cet établissement,
fut que ceux du peuple qui

p306

refuserent d'y être compris, n'osèrent
relever l'affaire du partage des terres.
Une peste affreuse désola en ce
temps-là la ville et la campagne. Un
nombre infini de peuple, plusieurs
senateurs et les deux consuls même
P Servilius et L Aebutius en moururent.
Les volsques et les eques
croyant remporter de grands avantages
sur les romains s'ils les attaquoient
dans de telles conjonctures,
recommencèrent la guerre sous le
consulat de L Lucretius Tricipitinus,
et de T Veturius Geminus. Ces
deux magistrats ne furent pas plutôt
élevés à cette dignité, qu'ils se mirent
en état de s'opposer aux courses
des ennemis. Mais comme ils ne pouvoient
pas tirer beaucoup de secours
de si grands ravages, ils appelèrent
à leurs secours les latins et les herniques
alliés du peuple romain. Ils
se mirent à leur tête, et combattirent
avec tant de courage que les ennemis
furent défaits en trois batailles
différentes.

LIVRE 4

p307

Le tribun C Terentillus Arsa propose qu' on établisse du consentement du peuple un corps de loix pour servir de regle dans l' administration de la justice. Ceson qui s' y oppose est obligé de s' enfuir en Toscane pour se soustraire au jugement du peuple. Les tribuns forment le dessein de faire perir tous les senateurs et patriciens qui leur étoient odieux. Le consul Claudius rend leurs projets inutiles. Appius Herdonius s' empare du capitole. Les romains l' attaquent et l' obligent à se tuer. Quintius Cincinnatus est tiré de la charuë pour commander les armées en qualité de consul. Il refuse un second consulat, et retourne cultiver son petit heritage. Il est rappelé pour aller en qualité de dictateur délivrer un consul que les ennemis tenoient enfermé avec toute son armée. Il délivre le consul et ses soldats, défait les ennemis, et rentre triomphant dans Rome. Quintius Ceson son fils est rappelé de son exil. Le senat accorde au peuple le pouvoir

p308

d' élire dix tribuns au lieu de cinq, à condition qu' il abandonnera le projet de la loi terentilla. Le Mont Aventin cédé au peuple par un senatus-consulte. T Romilius et C Veturius consuls, remportent une victoire complete sur les ennemis. Le peuple à la persuasion de Siccius, leur refuse l' honneur du triomphe, et même les condamne à une amende, parcequ' ils s' étoient opposez à la publication de la loi agraire. Pendant que les deux consuls étoient en campagne, un tribun du peuple appelé C Terentillus Arsa, entreprit de signaler son avènement au tribunat par de nouvelles propositions. Ce tribun ayant reconnu que le senat et les consuls arrêtoient toujours par leur autorité la publication de la plûpart des loix que proposoient ses collegues, chercha differens

moyens d' affoiblir et de diminuer
une puissance qui étoit l' objet
perpetuel de l' envie et de l' émulation
des tribuns. Il demanda en pleine
assemblée qu' on mît des bornes à l' autorité
absolue des consuls, et en même
temps qu' on établît du consentement

p309

du peuple, des loix fixes et
constantes qui servissent de regle au
senat dans les jugemens qu' il rendoit
au sujet des procès qui naissoient entre
les particuliers.

Pour juger de l' importance de cette
seconde proposition, peut-être qu' il
ne sera pas inutile d' observer ici que
Rome n' avoit point encore de loix,
ni une forme constante d' administrer
la justice. La volonté seule de ses
anciens rois avoit tenu lieu de loi
pendant leurs regnes ; les consuls et
le senat en succedant à leur puissance,
succederent à ce droit souverain de
rendre la justice, et ils regloient leurs
arrêts par les principes de l' équité
naturelle, ou par d' anciens usages,
ou enfin par les premieres loix de
Romulus et de ses successeurs dont on
trouvoit encore de legers vestiges dans
les livres sacrez dont les seuls patriciens
étoient dépositaires. Le peuple
en étoit peu instruit : la plûpart occupez
hors de Rome à la guerre, ou établis
à la campagne, ne venoient gueres
à la ville que les jours de marchez
pour leurs affaires domestiques, ou
pour se trouver aux comices et aux
assemblées publiques qui ne se tenoient

p310

que ces jours-là. Ils se remettoient
de tous leurs differens au jugement
des consuls, les seuls en ce
temps-là qui eussent quelque teinture
de lettres, mais qui tous à l' égard du
peuple faisoient un mystere de ces

premiers élémens de leur jurisprudence.
La mort d' un grand nombre de patriciens
que la peste avoit enlevé, et
l' absence des deux consuls qui étoient
actuellement à la tête des armées,
parut une conjoncture favorable à
Terenrillus pour introduire quelque
changement dans le gouvernement. Il représenta
au peuple que les magistrats
patriciens étoient arbitres absolus de
sa fortune ; que dans les différends qui
naissoient entre un patricien et un plebeïen,
le dernier étoit toujours sûr
de succomber ; que dans la perte de
son procès, il ne lui restoit pas même
la consolation de pouvoir connoître
s' il avoit été bien ou mal jugé ; et il
conclut à ce qu' on établit incessamment
des loix connues de tout le
monde, qui servissent de règlement
aux magistrats dans leurs jugemens,
et aux parties de preuves de l' équité
ou de l' injustice de leur cause.
Il se déchaîna ensuite ouvertement

p311

contre la puissance des consuls. Il dit
qu' on avoit attaché à cette dignité
une autorité et un pouvoir insupportable
dans une ville libre ; que les
deux consuls étoient revêtus de la
puissance souveraine dont jouissoient
les anciens rois de Rome ; qu' ils
avoient comme ces princes une robe
bordée de pourpre, la chaire curule ou
d' ivoire ; des gardes et des licteurs.
Que dans la ville ils rendoient la justice
sans appel, et toujours avec une
autorité absolue ; qu' en la campagne
et en temps de guerre ils commandoient
les armées, et faisoient toujours
la guerre et souvent la paix, sans
même consulter le sénat, auquel ils
se contentoient pour la forme de rendre
compte ensuite de leur administration.
Qu' ainsi ils avoient toute
l' autorité des rois, et qu' il ne leur en
manquoit que le titre. Mais que pour
empêcher que leur domination ne
dégénérât à la fin dans une tyrannie
perpetuelle, il demandoit qu' on établit

cinq hommes des plus gens de
bien de la république, qui fussent autorisez
à retraindre dans de justes bornes
une puissance si excessive ; en sorte
que les consuls à l' avenir n' eussent

p312

d' autorité sur leurs concitoyens que
celle que les mêmes citoyens auroient
bien voulu leur accorder.

Des propositions si hardies surprirent
et étonnerent tous les senateurs.

Ils reconnurent alors, mais trop tard,

la verité de ce que les deux Appius
avoient prédit tant de fois, que le
peuple après avoir essayé la foiblesse

du senat par tant de loix qu' il en
avoit extorquées en sa faveur, attaqueroient
enfin ouvertement son autorité

dans celle des consuls qui en étoit
le plus ferme soutien. Heureusement

pour cette compagnie, Quintus Fabius
en l' absence des consuls, étoit

alors gouverneur de Rome. C' étoit
un consulaire sage, prudent, adroit,

et qui sans s' abaisser sçavoit s' accommoder
à l' humeur du peuple, de maniere

qu' il lui étoit presque aussi agreable
qu' un tribun.

Cet habile magistrat voyant que ce
tribun entreprenant alloit ruiner la
dignité consulaire, dépêcha secretement
differens couriers aux deux

consuls, pour leur donner avis de ce
qui se passoit, et pour les conjurer de

revenir à Rome en diligence. Pour
gagner du temps, il représentoit tantôt

p313

au peuple, et tantôt aux autres tribuns
qu' on s' étoit contenté jusques
alors dans Rome de suivre dans les
jugemens le droit naturel, et les seuls
principes du bon sens. Que la multitude
des loix ne serviroit qu' à obscurcir
la verité ; et qu' il prévoyoit avec
douleur tous les malheurs qui naïtroient

dans la république, de cette forme judiciaire que Terentillus y vouloit introduire. Il insinuoit ensuite avec beaucoup de douceur, que quand même ces changemens seroient trouvez necessaires, il n' étoit ni de l' honneur ni de la justice des citoyens qui étoient alors à Rome, d' entreprendre d' en décider en l' absence des deux consuls, et de cette partie du peuple qui composoit leurs armées. Qu' ils seroient en droit de se plaindre à leur retour qu' on eût précipité la décision d' une affaire de cette consequence, qui interessant tous les particuliers, ne devoit être décidée que dans une assemblée generale du peuple romain. Que les consuls même, comme chefs de la république, protesteroient contre tout ce qui auroit été arrêté sans leur participation ; au lieu que quand ces deux souverains magistrats

p314

se trouveroient à la tête du senat, et que tout le peuple seroit de retour, on prendroit de concert des mesures conformes au bien de l' etat et au salut de la république. Fabius ajoûta à ces raisons des prieres pressantes qui lui donnoient d' autant plus d' autorité, qu' il sembloit en exiger moins.

La plûpart des tribuns se rendirent à des raisons si solides, et n' insisterent plus sur la premiere demande de Terentillus qui regardoit la limitation du pouvoir des consuls. Peut-être aussi que ce fut l' esperance de parvenir eux-mêmes un jour à la dignité du consulat, qui leur ôta le dessein d' en diminuer l' autorité. Mais ils persisterent à demander qu' on choisît dans le senat et parmi le peuple des personnes capables de composer un corps de loix pour établir une forme constante dans la maniere de rendre la justice aux citoyens. Cependant sur les instances de Fabius, ils consentirent à suspendre la poursuite de cette affaire, et les consuls à leur retour trouverent

la ville tranquille ; mais ce calme
ne dura pas long-temps. Les
herniques alors alliez du peuple romain,

p315

firent sçavoir que les eques et
les volsques leurs voisins armoient
secretement, et que la nouvelle colonie
d' Antium étoit entrée dans cette
ligue. Nous avons vû plus haut que
comme il ne s' étoit pas présenté un
assez grand nombre de citoyens
romains pour remplir cette colonie,
on y avoit suppléé par des gens
ramassez de differens endroits, latins,
herniques et toscans : il s' y étoit
même glissé des volsques. Ces aventuriers
en plus grand nombre que les
romains, s' étoient rendus les plus
puissans dans le conseil. Ils entretenoient
secretement des intelligences
avec les ennemis de Rome ; et quoiqu' ils
ne se fussent pas encore declarez
ouvertement contre la république,
on ne laissoit pas d' avoir leur
fidelité pour suspecte.

Cependant le senat qui ne vouloit
pas être surpris, ordonna que les deux
consuls feroient des levées incessamment :
ce qui s' appelloit parmi les
romains *faire le choix* , parceque tous
les citoyens étant soldats, les consuls
quand il survenoit une guerre,
étoient en droit de choisir ceux qui
leur paroisoient en état de servir. Ces

p316

deux magistrats ayant fait placer leur
tribunal dans la place, citerent ceux
qu' ils vouloient mener en campagne.
Mais les tribuns s' y opposerent : ils
firent renaître les propositions de Terentillus
pour l' établissement d' un
corps de loix ; et Virginius le plus
emporté de ces tribuns, crioit dans
la place que cette guerre prétenduë
n' étoit qu' un artifice du senat pour

tirer le peuple hors de Rome, et l' empêcher sous ce prétexte de donner ses suffrages au sujet d' une affaire si importante pour tous les particuliers.

Ces contestations furent très-vives, et exciterent de nouveaux tumultes. On ne voyoit plus ni obéissance dans le peuple, ni autorité dans les consuls. Tout se décidoit par la force : et ces magistrats ayant tenté de faire arrêter un plebeïen qui refusoit de marcher à la guerre, les tribuns l' enleverent aussi-tôt aux licteurs, et le remirent en liberté. Les consuls craignant de commettre davantage leur dignité, se retirèrent de la place. Et comme les avis des herniques ne s' étoient pas trouvez vrais, et que les ennemis n' entreprenoient rien, ils s' abstinrent pendant quelque temps

p317

de se trouver dans ces assemblées tumultueuses, dans lesquelles les plus violens et les plus emportez avoient le plus d' autorité. On ne parloit au peuple que de la nécessité où il étoit d' obliger les consuls à regler leurs jugemens par un corps de loix connuës et publiques. Mais le senat sous prétexte de conserver d' anciens usages, ne pouvoit se résoudre à renoncer à cette maniere arbitraire de rendre ses arrêts.

Il y eut cette année des tremblemens de terre ; et il parut dans l' air des exhalaisons enflammées. Ces phenomenes purement naturels, mais que le petit peuple ne manqua pas de regarder comme les précurseurs de nouvelles calamitez, firent oublier cette affaire pour quelque temps. On ne s' occupoit que de sinistres présages qui se multiplioient à la faveur de la peur et de la superstition. Les uns avoient vû des spectres qui changeoient à tous momens de formes ; d' autres avoient entendu la nuit des voix extraordinaires. Des historiens celebres n' ont point fait difficulté de nous rapporter sur la foi de ces

visionnaires, qu' il avoit plû de la chair cruë,

p318

et que pendant qu' elle tomboit comme des flocons de neige, des oiseaux carnaciers en prenoient en l' air differens morceaux. On eut recours aussi-tôt aux oracles ; on consulta les livres des sybilles. Les dépositaires de ces livres sacrez, tous patriciens, publierent que Rome étoit menacée de voir des ennemis redoutables assieger la ville à la faveur des divisions qui y regnoient. Cette prédiction paroissoit copiée d' après ce qui venoit d' arriver dans l' entreprise de Coriolan. Aussi les tribuns se douterent bien que les prêtres avoient ajusté leur réponse aux vûes et aux interêts du senat. La populace au contraire qui regardoit le passé comme caution de l' avenir, et qui redoutoit de voir un nouveau Coriolan aux portes de Rome, obligea ses tribuns à conferer avec le senat pour tâcher de trouver le moyen de finir leurs divisions. On s' assembla plusieurs fois, mais toujours inutilement. Aucun des deux partis ne vouloit rien relâcher de ses prétentions. Enfin le temps ayant dissipé cette frayeur que les prêtres avoient tâché d' inspirer au peuple, les tribuns s' assemblerent de nouveau, et sans

p319

consulter le senat, ils présenterent à la multitude le projet d' une nouvelle loi. Cette loi portoit que le peuple nommeroit incessamment cinq consulaires qui seroient choisis entre les personnes les plus sages et les plus éclairées du senat. Que ces commissaires seroient autorisez pour recueillir et former un corps de loix civiles, tant par rapport aux affaires publiques, qu' à l' égard des differends qui survenoient

entre des particuliers. Qu' ils en feroient leur rapport dans une assemblée du peuple, et qu' ils les afficheroient dans la place publique, afin que chacun en pût prendre connoissance et en dire son avis. Les tribuns ayant proposé ce projet, declarerent qu' ils en remettoient la publication au troisième jour de marché, afin que ceux qui voudroient s' y opposer pussent librement représenter au peuple les raisons de leur opposition. Plusieurs senateurs s' éleverent aussi-tôt contre cette nouvelle proposition. Ce fut le sujet de beaucoup de disputes qui ne servoient qu' à traîner les choses en longueur. à la fin les tribuns tenterent d' emporter l' affaire de

p320

hauteur. Ils convoquerent pour cela une nouvelle assemblée où tout le senat se trouva. Les premiers de ce corps représenterent au peuple malgré les tribuns, qu' il étoit inoui que sans senatus-consulte, sans prendre les auspices, et sans consulter ni les dieux, ni les premiers hommes de la république, une partie des citoyens, et la partie la moins considerable, entreprît de faire des loix qui devoient être communes à tous les ordres de l' etat. Ils firent goûter leurs raisons à ceux des plebeïens qui leur paroissoient les plus raisonnables. La plus vile populace au contraire prévenue par ses tribuns, demandoit avec de grands cris qu' on délivrât les bulletins, et qu' on recueillît les suffrages ; mais les plus jeunes senateurs et les patriciens firent échouer ce projet. Quintius Ceson fils d' un consulaire étoit à leur tête : il se jette dans la foule, frappe et écarte tout ce qui se présente devant lui ; et à la faveur de ce tumulte qu' il avoit excité exprès, il dissipe l' assemblée malgré les tribuns qui firent inutilement ce qu' ils purent pour la retenir. Les senateurs et les patriciens donnerent

à Ceson des louanges qui ne servirent qu' à exciter encore davantage son audace et son animosité contre le peuple. C' étoit un jeune homme d' une figure agreable, d' une taille avantageuse, et d' une force de corps extraordinaire ; naturellement fier, hardi et intrépide : il ne connoissoit point le peril, et il s' étoit déjà distingué à la guerre par des actions d' une valeur surprenante. Comme il n' avoit pas moins d' éloquence que de courage, et qu' il étoit toujours le premier à répondre aux harangues seditieuses des tribuns, ces magistrats outrez de trouver en lui seul l' animosité de tous les patriciens, conjurerent sa perte. Après être convenus entre eux des chefs d' accusation, A Virginius le fit citer devant l' assemblée du peuple.

Tant que Ceson s' étoit trouvé dans la chaleur des disputes, soutenu par les applaudissemens du senat, qui flatoient sa vanité, il avoit toujours fait paroître beaucoup de fermeté et de constance. Mais tout son courage l' abandonna à la vûe de l' appariteur.

L' exemple de Coriolan fit alors une vive impression sur son esprit. On le

vit timide, effrayé, se reprochant le passé, redoutant l' avenir, et tout prêt à changer honteusement de parti. Il prit des habits de dueïl, et avec une contenance triste et humiliée, il recherchoit avec bassesse la faveur des moindres plebeïens.

Le jour qu' on devoit traiter de son affaire, il n' osa même paroître devant le peuple. Il fallut que son pere accompagné de ses parens et de ses amis, se présentât pour lui. A Virginius commença son accusation par les reproches qu' il fit à Ceson de son humeur imperieuse, de son manque de respect pour les assemblées du peuple,

et des violences qu' il y avoit exercées contre les particuliers. " et que deviendra notre liberté, s' écrioit Virginius, quand les patriciens auront élevé au consulat ce jeune ambitieux, qui n' étant encore que personne privée, cause déjà de justes allarmes à sa patrie par sa violence et son audace ? " il produisit ensuite tous les plebeïens que Ceson avoit maltraitez, et qui demandoient justice. Ses parens et ses amis ne s' amuserent point à le vouloir disculper de ces prétenduës violences ; ils ne répondirent

p323

aux invectives du tribun que par les louanges de l' accusé. Les uns rapporterent tous les combats où il s' étoit signalé ; d' autres nommoient les citoyens auxquels dans des batailles il avoit sauvé la vie ; on apporta en même temps dans la place les différentes marques d' honneur dont ses generaux avoient récompensé sa valeur. T Quintius Capitolinus qui avoit été trois fois consul, dit qu' il l' avoit mené à la guerre ; qu' à ses yeux il étoit sorti vainqueur de plusieurs combats singuliers qu' il avoit soutenus contre les plus braves des ennemis, et qu' il l' avoit toujours regardé comme le premier soldat de son armée. Lucretius qui avoit été consul l' année précédente, ajoutoit qu' il étoit de l' intérêt de la république de conserver un citoyen si accompli, et que l' âge en augmentant sa prudence, emporteroit chaque jour quelque chose de ce caractere impetueux qui le rendoit odieux à la multitude. L Quintius Cincinnatus son pere, l' homme de son siecle le plus estimé pour sa capacité dans le gouvernement de l' etat, et dans le commandement des armées, se contenta de prier le

p324

peuple de donner un fils à un pere qui n' avoit jamais offensé aucun citoyen. Le respect et la veneration qu' on avoit pour cet illustre vieillard, fléchit la multitude, et le peuple paroissoit disposé à pardonner à Ceson. Mais Virginius qui avoit résolu de le perdre, répondit à Cincinnatus que son fils étoit d' autant plus coupable qu' il n' avoit pas sçu profiter des exemples d' un pere comme lui. Qu' il nourrissoit dans sa maison le tyran de sa patrie, et que les grands exemples de ses ancêtres devoient lui avoir appris à préférer la liberté publique à ses propres enfans. " et afin, dit ce tribun, en se tournant vers le peuple, qu' il ne paroisse pas que je veuille en imposer, je consens, si on le veut, qu' on ne parle point ici ni des discours injurieux que Ceson a tenus dans nos assemblées contre le peuple, ni des violences qu' il a exercées contre de meilleurs citoyens que lui. Mais je demande que M Volscius mon collegue soit entendu sur des plaintes particulieres qu' il a à faire contre lui ; et j' espere que le peuple ne laissera pas sans vengeance un de ses magistrats si cruellement outragé. " pour lors Volscius paroissant sur la

p325

tribune pour y jouer le rôle qu' il avoit concerté avec son collegue : " j' aurois souhaité, dit-il, en adressant la parole au peuple, avoir pû porter plu-tôt mes plaintes de la mort d' un frere très-cher que Ceson a tué dans mes bras. Mais la crainte des violences ordinaires du même Ceson, et le credit de sa famille, ne m' a que trop fait comprendre ce que j' avois à craindre moi-même d' une pareille poursuite. Si je ne viens plus assez à temps pour me rendre son accusateur, du moins ne pourra-t-on pas rejeter le triste témoignage que je rendrai de sa cruauté et de sa tyrannie. Ce fut, continua ce fourbe, sous le consulat de L Ebutius et de P Servilius

que revenant un soir mon frere
et moi de souper chez un de nos amis,
nous rencontrâmes proche le quartier
où logent les femmes publiques, Ceson
plein de vin, et accompagné à son ordinaire
de plusieurs jeunes patriciens
insolens comme lui, et qui venoient
apparemment de faire la débauche ensemble
dans ces maisons de prostitution.
Ils nous attaquèrent d'abord
par des railleries piquantes, et par des
injures que je crus devoir dissimuler.

p326

Mais mon frere moins patient que
moi, leur ayant répondu comme un
homme libre et plein de courage devoit
faire, Ceson tomba aussi-tôt sur
lui, et se prévalant de ses forces, il
lui donna tant de coups de poings et
de pieds, qu' il l' assomma à mes yeux
et dans mes bras, sans que je pusse
opposer à une si grande violence, d' autres
armes que des cris et des prieres
inutiles. Je ne pus en porter mes plaintes
aux deux consuls qui moururent
de la peste la même année. L Lucretius
et T Veturius leurs successeurs
furent long-temps en campagne. Ce
ne fut qu' à leur retour que je songeai
à former mon action. Mais Ceson
ayant appris mon dessein, me surprit
un soir à l' écart, et il me donna tant
de coups que je fus obligé pour éviter
un sort pareil à celui de mon frere,
de lui promettre de ne parler jamais
de l' une et l' autre violence. "
le peuple fut si ému par ce récit,
que sans approfondir la verité du fait,
il alloit condamner sur le champ
Ceson à perdre la vie ; mais A Virginius
qui conduisoit toute cette fourberie,
voulut la revêtir des apparences de la
justice, et faire perir l' accusé par les

p327

formes ordinaires. Il demanda qu' attendu

que Volscius n' avoit pas ses témoins
présens, Ceson fût arrêté, et
mis en prison jusqu' à ce que son crime
eût été averé. T Quintius son parent
représenta qu' il étoit inoui dans la
république, que sur une simple accusation
on commençât par arrêter
un citoyen peut-être innocent ; et que
cette nouvelle forme de procedure
donnoit atteinte à la liberté publique.
Mais le tribun soutint que cette précaution
étoit nécessaire pour empêcher
qu' un aussi grand criminel n' échapât
à la justice du peuple. On agita
cette question avec beaucoup de chaleur
et d' animosité de part et d' autre.
Enfin on convint que l' accusé demeureroit
en liberté, mais sous la caution
de son pere et de neuf autres patriciens,
qui s' obligerent de le représenter
le jour qu' il devoit être jugé, ou
de payer une amande, dont les tribuns
conviendroient avec le senat.
Ceson, quoiqu' innocent, n' osa s' abandonner
au jugement du peuple ; il
sortit de Rome la nuit, s' enfuit et se
retira en Toscane. Les tribuns ayant
appris sa fuite, firent regler l' amande
par le senat, et ils l' exigerent avec

p328

tant de rigueur et de dureté, que Quintius
après avoir vendu la meilleure
partie de son bien, fut contraint de se
releguer dans une méchante chaumine
qui étoit au-delà du Tybre : et
on vit cet illustre consulaire réduit à
cultiver de ses propres mains cinq ou
six arpens de terre, qui composoient
alors tout son bien, et qu' on appella
depuis de son nom *les prez quintiens* .
Après l' exil de Ceson, les deux tribuns
se crurent victorieux du senat,
et se flatoient de voir la loi bien-tôt
établie ; mais comme cette affaire
regardoit presque tous les grands, la noblesse
s' unit encore plus étroitement
depuis la disgrâce du fils de Quintius :
et si-tôt qu' on proposoit la publication
d' un corps de droit, on voyoit s' élever,
pour ainsi dire, mille Cesons

qui tous s' y opposoient avec la même
intrépidité. Le temps d' élire de nouveaux
consuls étant arrivé, le sénat
et les patriciens de concert, firent tomber
cette dignité à C Claudius frere
d' Appius dernier mort ; parceque sans
avoir rien de sa dureté et de ses
manieres hautaines, il n' étoit pas moins
attaché aux interêts de son ordre.
On lui donna pour collegue P Valerius,

p329

qui entrant dans son second consulat,
fut nommé pour premier consul
dans cette élection.
Les tribuns s' apperçurent bien par
ce concert de toute la noblesse, que
quand même par différentes accusations
ils feroient perir tous les ans
quelque consulaire l' un après l' autre,
ils ne viendroient pas à bout d' un corps
où il y avoit autant d' union que de
pouvoir. Ainsi sans s' arrêter davantage
à persecuter et à mettre en justice
ceux des patriciens qui se signaloient
davantage par leur opposition
à la loi, ils formerent secretement
l' affreux dessein de faire perir tout d' un
coup la meilleure partie du sénat, et
d' envelopper dans leur ruine tous les
patriciens qui leur étoient odieux et
suspects par leur credit ou par leurs
richesses. Pour faire réussir un si détestable
projet, leurs émissaires répandirent
d' abord parmi le petit peuple
des bruits sourds, qu' il se formoit
secretement de grands desseins contre
sa liberté. Ces bruits vagues et incertains
passans de bouche en bouche, se
chargeoient de nouvelles circonstances
toutes plus funestes les unes que
les autres, et qui remplirent à la fin

p330

la ville d' inquiétude, de trouble et de
défiance.
Les tribuns voyant les esprits prévenus,

et dans cette agitation si propre
à recevoir la première impression,
se firent rendre une lettre en public.
Ils étoient dans leur tribunal, lorsqu'un
inconnu la leur présenta devant
tout le peuple, puis il se perdit à l'instant
dans la foule. Les tribuns lisoient
ensemble, et tout bas, cette
lettre qu'ils avoient eux-mêmes concertée :
et en la lisant ils affectoient
un air d'étonnement et de surprise
pour exciter la curiosité et l'inquiétude
du peuple. Ils se leverent ensuite,
et ayant fait faire silence par un
heraut, Virginius adressant la parole
à l'assemblée : " le peuple romain,
dit-il d'un air consterné, est menacé de
la plus grande calamité qui lui puisse
arriver : et si les dieux protecteurs de
l'innocence, n'eussent découvert les
méchants desseins de nos ennemis, nous
étions tous perdus. " il ajouta qu'il
falloit que les consuls en fussent instruits,
et qu'il leur rendroit compte
ensuite de ce qui auroit été résolu dans
le sénat.
Pendant que ces magistrats vont

p331

trouver les consuls, leurs émissaires
répandus dans l'assemblée, publioient
de concert avec eux, différents bruits
qui n'avoient pour objet que de rendre
les patriciens plus odieux à la multitude.
Les uns disoient en général
qu'il y avoit long-temps qu'on se doutoit
bien qu'il se tramoit de mauvais
desseins contre la liberté du peuple ;
d'autres comme mieux instruits, assuroient
que les éques et les volsques
de concert avec les patriciens, devoient
mettre Ceson à leur tête, comme
un autre Coriolan ; et que soutenu
de leurs forces, il devoit rentrer dans
Rome pour se vanger de ses ennemis,
abolir le tribunal, et rétablir le gouvernement
sur ses anciens fondemens,
et qu'on rendroit ensuite aux éques
et aux volsques en reconnaissance de
leurs secours, les villes et les terres
qu'on leur avoit enlevées : quelques-uns

disoient même qu' il n' étoit pas
bien sûr que Ceson fût sorti de Rome.
Qu' ils avoient entendu dire qu' il étoit
caché chez un des consuls ; que son
dessein étoit d' assassiner une nuit les
tribuns dans leurs maisons. Que tous
les jeunes patriciens entroient dans
cette conjuration, et que la lettre

p332

que les tribuns venoient de recevoir
en contenoit peut-être l' avis et les
preuves. Enfin ces creatures des tribuns
ne faisoient exprès que de fâcheux
préjuges de cette lettre mystérieuse,
pour entretenir toujours les
esprits dans la prévention et dans la
haine contre le senat et les patriciens.
Les tribuns étant arrivez au senat,
Virginius qui portoit la parole, l' adressant
aux consuls et à tous les sénateurs :
il y a déjà quelque temps,
peres conscrits, leur dit-il, qu' il
s' est répandu dans cette ville des bruits
sourds d' une conspiration contre la
liberté du peuple. Mais comme ils
étoient sans auteur, nous les avons
regardez comme de vains discours
enfantés par la peur et l' oisiveté.
Depuis ce temps-là des avis mieux circonstanciez
nous sont venus ; mais comme
ils étoient encore sans nom d' auteur,
nous n' avons pas cru que cela méritât
de vous être rapporté. Cependant
pour ne rien négliger dans une affaire
de cette consequence, nous avons
fait secretement des perquisitions ; et
il nous étoit revenu assez d' indices
d' une conspiration, mais sans en avoir
encore pu découvrir l' objet, le chef

p333

et les complices. Il n' y a pas deux
heures que nous avons enfin percé cet
affreux mystere ; une lettre que nous
venons de recevoir dans notre tribunal
nous apprend qu' il y a une conjuration,

et nous découvre le dessein
des conjurez. Les premiers indices
qu' on avoit découverts se trouvent
conformes à la lettre d' avis. Dans un
peril si éminent, où le temps qu' on
emploieroit à délibérer sur la punition
du crime seroit presque aussi criminel
que le crime même, nous sommes
accourus en diligence suivant notre
devoir pour vous en donner avis,
et pour vous reveler des projets que
vous ne pourrez entendre sans horreur.
Sçachez, peres conscripts, que nous
avons reçu une lettre dans laquelle
on nous avertit que des personnes
distinguées par leur naissance et leurs
dignitez, que des senateurs et des
chevaliers que le temps ne nous
permet pas de nommer, ont résolu
d' abolir absolument le tribunat, tous
les droits et tous les privileges du peuple.
Que pour faire réussir des desseins
si détestables, ils sont convenus que
Ceson Quintius, à la tête d' un corps

p334

d' eques et de volsques, s' approcheroit
secretement, et de nuit, d' une des
portes de Rome, que ses complices lui
tiendroient ouverte ; qu' on l' introduiroit
sans bruit dans la ville, et que
les principaux conjurez partagent en
differentes bandes, iroient à la faveur
des tenebres surprendre et attaquer
chacun les maisons des tribuns ; et
qu' on devoit nous égorger tous dans
la même nuit avec les principaux du
peuple, et ceux qui dans les assemblées
faisoient paroître plus de zele
pour la défense de la liberté.
Nous vous conjurons, peres conscripts,
de ne nous pas abandonner à
la fureur de ces scelerats. Pour prévenir
leurs mauvais desseins, nous
esperons que vous ne nous refuserez
pas un senatus-consulte qui nous
autorise d' informer nous-même de cette
conspiration, et d' en faire arrêter les
chefs. Il est bien juste que les magistrats
du peuple prennent connoissance
par eux-mêmes de ce qui regarde le

salut même de tout le peuple, et qu' on ne prétende point retarder à l' ordinaire, et par des discours étudiez, ni la délibération, ni l' arrêt que nous demandons. Tout retardement seroit

p335

dangereux : c' est peut-être cette nuit même que doit éclater une si furieuse conspiration, et il n' y a que des conjurez qui puissent s' opposer à la recherche de la conjuration.

Tous les sénateurs détestèrent une pareille entreprise ; mais ils étoient partagés sur la réponse qu' on devoit faire à Virginius. Les plus timides craignoient qu' un refus ne fit soulever le peuple, et n' excitât une sédition. Ceux au contraire qui étoient d' un caractère plus ferme, représentoient qu' il n' étoit pas moins dangereux d' accorder un sénatus-consulte aux tribuns, que de donner des armes à des furieux et à des phrénétiques qui les tourneroient aussi-tôt contre les principaux du sénat. Parmi ces différens avis, C Claudius un des consuls s' éleva, et adressant la parole à Virginius, lui déclara qu' il ne s' opposoit point à l' information qu' il demandoit ; qu' il consentoit même qu' on en donnât la commission à des magistrats plebeïens, mais qu' il requeroit avant toute chose qu' on examinât si la conjuration étoit bien réelle : " voyons donc, lui dit-il, de qui est cette lettre si mystérieuse que vous avez reçue

p336

dans votre tribunal ; quels sont les sénateurs et les chevaliers qui y sont nommez. Que ne les nommez-vous vous-même ? Il nous reste encore assez de temps pour connoître ces grands coupables. Pourquoi n' avez-vous pas au moins fait arrêter le porteur d' une lettre anonyme qui renfermoit une

accusation si atroce contre les premières personnes de la république ? Je ne suis pas moins surpris de ce que vous ne nous ayez point fait voir ce rapport admirable qui se trouve entre les indices qui vous ont fait soupçonner qu' il y avoit une conjuration, et la lettre qui vous en découvre les chefs et les complices. Est-il possible que vous ayez pu vous persuader que le sénat abandonneroit à votre fureur nos plus illustres citoyens sur une simple lettre déstituée de toute espèce de preuves ?

Oui, pères conscrits, les tribuns s' en sont flatter, et la facilité avec laquelle vous venez de souffrir qu' on nous ait enlevé Ceson, a fait croire à ces magistrats séditieux que sous un gouvernement si foible ils pouvoient tout oser. Voilà le fondement de ce phantôme de conspiration dont on

p337

nous a voulu faire peur ; et s' il y a quelque peril à craindre pour l' état, il ne peut venir que de ces flateurs du peuple, qui voulant passer pour les défenseurs de la liberté publique, en sont véritablement les ennemis. " ce discours prononcé avec fermeté par un consul dont tout le monde connoissoit la pénétration et la probité, étourdit les tribuns. Ils sortirent du sénat couverts de confusion et pleins de fureur. Le peuple les attendoit : ils se rendirent à l' assemblée où ils se déchaînerent également contre le consul et contre tout le sénat. Mais C Claudius les suivit ; il monta le premier à la tribune aux harangues. Animé de cette confiance que donne la vérité, il s' expliqua devant le peuple de la même manière qu' il venoit de faire dans le sénat ; et il parla avec tant de force et d' éloquence, que les plus gens de bien parmi le peuple demeurèrent convaincus que ce plan secret d' une conjuration dont les tribuns faisoient tant de bruit, n' étoit qu' un artifice dont ils se

servoient pour pouvoir perdre leurs ennemis. Il n' y eut que la plus vile populace qui voulut toujours croire

p338

la réalité de cette conspiration imaginaire qui servoit à repaître son animosité contre les patriciens : et les tribuns l' entretenoient avec soin dans une erreur qui leur donnoit lieu de se faire valoir.

Dans un etat si rempli de troubles et d' agitations, Rome fut à la veille de passer sous une domination étrangere. Un sabin seul forma un dessein si hardi, il s' appelloit Appius Herdonius. C' étoit un homme distingué dans sa nation par sa naissance, par ses richesses, et par un grand nombre de cliens qui étoient attachez à sa fortune : d' ailleurs ambitieux, hardi, entreprenant, et qui crut qu' il n' étoit pas impossible de surprendre la ville à la faveur des divisions qui regnoient entre le peuple et le senat. Il se flatoit de faire soulever les esclaves, d' attirer à son parti tous les bannis, et même de faire declarer le petit peuple en sa faveur, en le flatant de le rendre arbitre des loix du gouvernement. Son dessein étoit, après avoir surpris Rome, de s' en faire le souverain ; ou de livrer la ville à la communauté des sabins, en cas qu' il ne pût pas avec ses propres forces

p339

se maintenir dans son usurpation. Il communiqua d' abord son dessein à ses amis particuliers. Plusieurs s' attachèrent à sa fortune dans la vûe de s' enrichir du pillage de Rome ; ce fut par leur moyen qu' il rassembla jusqu' à quatre mille hommes tant de ses cliens, que d' un grand nombre d' esclaves fugitifs, de bannis et d' aventuriers, ausquels il donna retraite sur

ses terres. Il chargea ensuite quelques vaisseaux plats de ces troupes ; et se laissant aller la nuit au courant du Tybre, il aborda avant le jour du côté du capitolé. Il monta sans être aperçu sur la montagne, et à la faveur des ténèbres il s'empara du temple de Jupiter et de la forteresse qui y étoit attachée. De-là il se jette dans les maisons voisines, et coupe la gorge à tous ceux qui ne veulent pas se joindre à lui. Pendant qu'une partie de ses soldats se retranche, et fait des coupures le long de la montagne, les romains qui échappent à la première fureur du sabin, descendent dans la ville, et y portent l'épouvante et la terreur. L'alarme se répand de tous côtés ; les consuls éveillés par le bruit, et qui ne redoutent pas moins l'ennemi

p340

domestique que l'étranger, ignorent si ce tumulte vient du dedans ou du dehors. On commence par mettre des corps de garde dans la place et aux portes de la ville. La nuit se passe dans l'inquiétude : enfin le jour fait connaître quel est le chef d'une entreprise si hardie et si surprenante. Herdonius du haut du capitolé arbore un chapeau au bout d'un javalot, comme le signal de la liberté, dans le dessein d'engager les esclaves qui étoient en très-grand nombre dans la ville à se rendre auprès de lui. Ses soldats pour empêcher le peuple de prendre les armes, crient que leur général n'est venu à Rome que pour délivrer les habitants de la tyrannie du sénat, pour abolir les usures, et établir des loix qui fussent favorables au peuple. Les consuls dès la pointe du jour assemblèrent le sénat : il fut résolu de faire prendre les armes au peuple. Les tribuns déclarèrent qu'ils ne s'y opposeroient pas, pourvu qu'ils sçussent quelle seroit la récompense du citoyen et du soldat. " si vous nous voulez promettre par serment, dirent-ils aux consuls, après qu'on aura

repris le capitolé, de nommer les

p341

commissaires que nous demandons pour l' établissement d' un corps de loix, nous sommes prêts de marcher aux ennemis. Mais si vous êtes toujours inflexibles, nous saurons bien empêcher le peuple d' exposer sa vie pour maintenir un gouvernement si dur et si tyrannique. "

le sénat n' apprit qu' avec une vive indignation, que les tribuns missent à prix, pour ainsi dire, le salut de la ville et les services du peuple. On vit bien qu' ils vouloient se prévaloir de la conjoncture présente. C Claudius étoit d' avis qu' on se passât plutôt du secours mercenaire du peuple, que de l' acheter à des conditions si odieuses. Il représenta que les patriciens seuls, avec leurs cliens, suffisoient pour chasser l' ennemi. Que si dans la suite on avoit besoin d' un plus grand nombre de troupes, on pourroit appeller les latins et les autres alliez : et que dans une extrémité, il valoit encore mieux armer leurs esclaves que de recevoir la loi des tribuns. Mais les sénateurs les plus âgez, et qui avoient le plus d' autorité dans la compagnie, voyant l' ennemi sur leurs têtes, et craignant qu' on n' introduisît dans la ville les

p342

sabins, les eques et les volsques, furent d' avis que dans un peril si éminent on ne devoit rien refuser au peuple pour l' engager à prendre promptement les armes. P Valerius premier consul, qui étoit de ce sentiment, se rendit sur la place, et il promit au peuple que si-tôt qu' on auroit repris le capitolé, et rétabli le calme dans la ville, il n' empêcheroit point les tribuns de proposer la loi : et que pour lui, soit qu' il fût question de

l' accepter, soit qu' on voulût la rejeter,
il ne consulteroit que le bien seul de
ses concitoyens, et qu' il se souviendroit
toujours de son nom, comme
d' une obligation hereditaire de favoriser
les interêts du peuple dans toutes
les choses qui ne seroient pas contraires
au bien commun de la république.
Le peuple charmé de cette
esperance, prit les armes, et jura solennellement
de ne les point quitter
que par ordre des consuls. Les romains
appelloient cette sorte d' armement
du nom de *tumulte* . Personne
n' en étoit exempt. Le chef prononçoit
ordinairement ces paroles : *qui*
voudra sauver la république, me suive .
Alors ceux qui s' étoient assemblez juroient

p343

tous ensemble de défendre la
république jusqu' à la derniere goutte
de leur sang : ce qui s' appelloit
conjuratiion . Quand le peuple tout armé
eut fait ces sermens, les deux consuls,
suivant l' usage, tirerent au sort pour
sçavoir celui qui devoit commander
l' attaque. Cet emploi échût à Valerius,
pendant que C Claudius sortit
de la ville à la tête d' un corps de troupes
pour empêcher qu' il ne vînt du
secours à Herdonius, ou que les
ennemis pour faire diversion n' attaquassent
quelqu' autre quartier de la ville.
Mais il ne parut point d' autres
troupes en campagne qu' une legion que
L Mamilius souverain magistrat de
Tusculum envoyoit de lui-même au secours
des romains : Claudius la fit
passer dans la ville. Valerius se mit à
la tête des citoyens et des alliez, et
marcha droit aux ennemis. Les romains
et les tusculans combattirent
avec une égale émulation. C' étoit à
qui auroit la gloire d' emporter les
premiers retranchemens. Herdonius soutint
leurs efforts avec un courage déterminé :
il étoit d' ailleurs favorisé
par la superiorité du poste qu' il occupoit.
On se batit long-temps avec

p344

beaucoup de fureur, et une opiniâtreté égale. Le jour étoit déjà bien avancé sans qu' on pût encore distinguer de quel côté étoit l' avantage. Le consul Valerius voulant exciter ses soldats par son exemple à faire un nouvel effort, fut tué à la tête de l' attaque. P Volomnius personnage consulaire qui combattoit auprès de lui, fit couvrir son corps pour dérober aux troupes la connoissance d' une si grande perte. Il les fit combattre ensuite avec tant de courage, que les sabins furent contraints de lâcher pied, et les romains emporterent leurs retranchemens avant qu' ils se fussent apperçus qu' ils combattoient sans general. Herdonius après avoir perdu la plûpart de ses soldats en disputant le terrain pied à pied, se voyant sans ressource, et forcé par tout, se fit tuer pour ne pas tomber vif entre les mains des romains. Ce qui lui restoit de soldats se passerent leurs épées au travers du corps : quelques-uns se précipiterent du haut de la montagne. Ceux que les romains purent prendre en vie furent traitez comme des voleurs. On ne punit pas moins severement les transfuges et les bannis qui s' étoient joints à Herdonius ;

p345

et par cette victoire l' ennemi étranger fut chassé de la ville. Mais le domestique y resta toujours le plus fort, et les tribuns prirent même occasion de cet avantage et des promesses du consul Valerius pour renouveler leurs prétentions, et pour exciter de nouveaux troubles. Ces magistrats du peuple, ou pour mieux dire ces chefs éternels de toutes les seditions, sommerent Claudius de faire proposer la loi, et de satisfaire par là aux mânes de son collegue qui s' y étoit engagé si solennellement. Le consul pour ralentir leurs poursuites et gagner du temps, eut

recours à differens prétextes. Tantôt il s' excusoit de tenir l' assemblée sur la necessité de purifier le capitole, et de faire des sacrifices aux dieux. Tantôt il amusoit le peuple par des jeux et des spectacles. Enfin ayant usé tous ces prétextes, et se voyant pressé par les tribuns, il declara que la république par la mort de Valerius étant privée d' un de ses chefs, il falloit avant que de songer à établir aucune loi, proceder à l' élection d' un nouveau consul ; et il désigna le jour que devoient se tenir les comices des centuries. Le

p346

senat et tout le corps des nobles et des patriciens qui avoient un si grand interêt de s' opposer à la reception de cette loi, résolurent de substituer à Valerius quelque consulaire dont le merite imposât au peuple, et qui scût en même temps faire échouer la proposition des tribuns. Ils jetterent les yeux dans ce dessein sur L Quintius Cincinnatus pere de Ceson que le peuple venoit de bannir avec tant d' animosité. Et ils prirent si bien leurs mesures, que le jour de l' élection étant arrivé, la premiere classe composée de dix-huit centuries de cavalerie, et de quatre-vingt d' infanterie, lui donna sa voix : ce concours unanime de toutes les centuries d' une classe qui surpassoit toutes les autres par le nombre de ses suffrages, lui assura cette dignité : et il fut déclaré consul en son absence, et sans sa participation. Le peuple en fut surpris et effrayé : il vit bien qu' en lui donnant pour souverain magistrat un consul irrité de l' exil de son fils, on n' avoit en vûe que d' éloigner la publication de la loi. Cependant les députez du senat sans s' arrêter au mécontentement du peuple, furent chercher Quintius à la

p347

campagne où il s' étoit retiré depuis la disgrâce de son fils, et où il cultivoit de ses mains cinq ou six arpens de terre qui lui étoient restez des debris de sa fortune.

Ces députez le trouverent conduisant lui-même sa charuë. Ce fut en le saluant en qualité de consul, et en lui présentant le decret de son élection, qu' ils lui apprirent le sujet de leur voyage. Ce venerable vieillard fut embarrassé sur le parti qu' il avoit à prendre. Comme il étoit sans ambition, il préferoit les douceurs de la vie champêtre à tout l' éclat de la dignité consulaire. Neanmoins l' amour de la patrie l' emportant sur celui de la retraite, il prit congé de sa femme ; et lui recommandant le soin de leur ménage : " je crains bien, ma chere Racilia, lui dit-il, que nos champs ne soient mal cultivez cette année. " on le revêtit en même temps d' une robe bordée de pourpre, et les licteurs avec leurs faisceaux se présenterent pour l' escorter et pour recevoir ses ordres. C' est ainsi que son merite et les besoins de l' etat le ramenerent dans Rome où il n' étoit point rentré depuis la disgrâce de son fils. Il n' eut

p348

pas plutôt pris possession du consulat, qu' il se fit rendre compte de tout ce qui s' étoit passé dans l' invasion d' Herdonius. Prenant de-là occasion de convoquer l' assemblée du peuple, il monta à la tribune aux harangues, et sans se declarer pour le senat ni pour le peuple, il les reprimanda l' un et l' autre avec une égale severité. Il reprocha au senat que par cette facilité continuelle à se relâcher toujours sur toutes les prétentions des tribuns, il avoit entretenu l' insolence et la rebellion du peuple. Il dit qu' on ne trouvoit plus dans les senateurs cet amour de la patrie et ce desir de la gloire qui sembloient être naturels à leur ordre. Qu' une timide politique

avoit pris la place de l' autorité legitime, et de la fermeté qui étoit si necessaire dans le gouvernement. Il ajouta qu' il regnoit dans Rome une licence effrenée : que la subordination et l' obéissance sembloient en être bannies.

Qu' on venoit de voir à la honte du nom romain, des seditieux mettre à prix le salut de leur ville, tous prêts à reconnoître Herdonius pour leur souverain, si on refusoit de changer la forme du gouvernement. " voila le

p349

fruit, s' écria-t-il, de ces harangues continuelles dont le peuple se laisse enyvrer. Mais je sçaurai bien l' arracher à ces seducteurs qui regnent aujourd' hui dans Rome avec plus d' orgueil et de tyrannie que n' ont jamais fait les tarquins. Sçachez donc, peuple romain, que nous avons résolu mon collegue et moi, de porter la guerre chez les eques et chez les volsques. Nous vous declarons même que nous hyvernerons en campagne sans rentrer pendant tout notre consulat dans une ville remplie de seditieux. Nous commandons à tous ceux qui ont prêté le serment militaire, de se trouver demain avec leurs armes au lac Regille. Ce sera là le rendez-vous de toute l' armée. "

les tribuns lui repartirent d' un air moqueur, qu' il couroit risque d' aller à la guerre seul avec son collegue ; et qu' ils ne souffriroient point qu' il se fît aucune levée. " nous ne manquerons point de soldats, répondit Quintius ; et nous avons encore sous nos ordres tous ceux qui à la vûe du capitole ont pris les armes, et juré solennellement de ne les quitter que par la permission des consuls. Si par vos conseils ils

p350

refusent de nous obéir, les dieux

vangeurs du parjure sçauront bien les punir de leur desertion. "

les tribuns qui vouloient échaper à un engagement si positif, s' écrierent que ce serment ne regardoit que la personne seule de Valerius, et qu' il étoit enseveli dans son tombeau. Mais le peuple plus simple, et qui ignoroit encore cet art pernicieux d' interpreter les loix de la religion à son avantage, rejeta une distinction si frivole. Chacun se disposa à prendre les armes, quoiqu' avec chagrin. Ce qui augmentoit encore la répugnance, c' est qu' il s' étoit répandu un bruit que les consuls avoient donné des ordres secrets aux augures de se trouver de grand matin au bord du lac. On soupçonnoit qu' ils y vouloient tenir une assemblée generale, et qu' on pourroit bien y casser tout ce qui avoit été fait dans les précédentes en faveur du peuple, sans qu' il pût alors se prévaloir du secours et de l' opposition de ses tribuns dont l' autorité et les fonctions se bornoient à un mille de Rome : en sorte que s' ils se fussent trouvez dans cette assemblée, ils n' y auroient pas eu plus de consideration

p351

que de simples plebeïens, et qu' ils auroient été également soumis à l' autorité des consuls.

Quintius pour tenir le peuple en respect, publioit encore exprès qu' à son retour il ne convoqueroit point d' assemblée pour élire de nouveaux consuls, et qu' il étoit résolu de nommer un dictateur, afin que les seditieux apprissent par leur châtement que toutes les harangues des tribuns ne seroient pas capables de les mettre à couvert de la puissance et des jugemens sans appel du souverain magistrat.

Le peuple qui jusqu' alors n' avoit fait la guerre que contre des ennemis voisins de Rome, accoutumé à revenir dans sa maison à la fin de chaque campagne, fut consterné d' un dessein qui l' exposoit à passer l' hyver sous des

tentes. Les tribuns n' étoient pas moins allarmez par la crainte d' une assemblée hors de Rome, où il se pouvoit prendre des résolutions contraires à leurs interêts. Les uns et les autres intimidéz par la fermeté des consuls, eurent recours au senat : les femmes et les enfans tout en larmes, conjurerent les principaux senateurs d' adoucir Quintius, et d' obtenir de ce severe

p352

magistrat que leurs maris et leurs peres pussent revenir chez eux à la fin de la campagne. L' affaire fut mise dans une espece de negociation. C' étoit le point où le consul par cette severité affectée, mais necessaire, avoit voulu amener les tribuns. Il se fit comme un traité provisionel entre eux : Quintius promet de ne point armer et de ne point faire hyverner les troupes en campagne s' il n' y étoit forcé par quelques nouvelles incursions des ennemis ; et les tribuns de leur côté s' engagerent à ne point faire au peuple aucune proposition touchant l' établissement des loix nouvelles. Quintius au lieu de faire la guerre, employa tout le temps de son consulat à rendre justice aux particuliers. Il écoutoit tout le monde avec bonté ; il examinoit avec attention le droit des parties, et rendoit ensuite des jugemens si équitables, que le peuple charmé de la douceur de son gouvernement, sembloit avoir oublié qu' il y eût des tribuns dans la république. Malgré une conduite si pleine de moderation et d' équité, Virginius, Volscius et les autres tribuns employoient tous leurs soins pour se faire perpetuer

p353

dans le tribunat, sous prétexte que le peuple avoit besoin de leur zele et de leur capacité pour faire recevoir la

proposition de Terentillus. Le sénat qui prévoyait les abus qui pouvoient s' ensuivre de cette magistrature perpétuelle, fit une ordonnance qui défendoit qu' aucun citoyen concourût dans les élections deux ans de suite pour la même charge. Mais malgré une constitution si nécessaire pour la conservation de la liberté, ces tribuns accoutumés à la douceur du commandement, firent tant de brigues, qu' on les continua dans le même emploi pour la troisième fois. Le sénat qui croyoit avoir tout à craindre de ces esprits seditieux, sans avoir égard au décret qu' il venoit de rendre, vouloit de son côté continuer aussi Quintius dans le consulat ; mais ce grand homme s' y opposa hautement ; il représenta avec beaucoup de gravité aux sénateurs le tort qu' ils se faisoient de vouloir violer eux-même leurs propres ordonnances. Que rien ne marquoit davantage la foiblesse du gouvernement que cette multitude de loix nouvelles qu' on proposoit tous les jours, et qu' on n' observoit pas.

p354

Que c' étoit par une conduite si inconstante qu' ils s' attiroient justement le mépris de la multitude. Le sénat également touché de la sagesse et de la modération de Quintius, revint à son avis. On procéda à l' élection ; Q Fabius Vibulanus, et L Cornelius Maluginensis furent nommez consuls pour l' année suivante. à peine Quintius fut-il sorti de charge qu' il retourna à sa campagne pour y reprendre ses travaux et ses occupations ordinaires. Après son départ, les amis de sa maison, et entre autres A Cornelius Servius, et C Servilius tous questeurs cette année, indignez de l' exil injuste de Ceson, citerent en jugement M Volscius son accusateur, l' auteur et le ministre d' une si cruelle persecution. Ces deux questeurs par le pouvoir attaché à leurs charges, convoquerent l' assemblée du peuple. Ils produisirent

differens témoins, dont les uns déposoient
avoir vû Ceson à l' armée le
jour même que Volscius prétendoit
qu' il avoit tué son frere dans Rome ;
d' autres rapportoient que ce frere de
Volscius étoit mort d' une maladie
de langueur qui avoit duré quelques
mois, et qu' il n' étoit point sorti de sa

p355

maison depuis qu' il étoit tombé malade.
Ces faits et beaucoup d' autres,
étoient attestez par un si grand nombre
de gens de bien, qu' on ne pouvoit
plus douter de la malice et de la
calomnie de Volscius. Mais les tribuns
collegues et complices de Volscius,
arrêterent ces poursuites, sous
prétexte qu' ils ne vouloient pas souffrir
qu' on prît les voix sur aucune
affaire avant que le peuple eût donné
ses suffrages au sujet des loix proposées.
Le senat se servit à son tour du
même prétexte ; et si-tôt qu' on parloit
des cinq commissaires que les tribuns
demandoient, il faisoit revivre
l' affaire de Volscius. Le consulat de
Fabius et de Cornelius se passa dans
ces oppositions reciproques.
La guerre se raluma sous celui de C
Nautius et de L Minutius leurs successeurs.
Les sabins et les eques renouvelerent
leurs irruptions. Nautius
marcha contre les sabins, les batit, et
entra sur leur territoire où il mit tout
à feu et à sang. Minutius n' eut pas un
si heureux succès contre les eques. Ce
general timide, et qui songeoit moins
à vaincre qu' à n' être pas vaincu, pensa
perir avec toute son armée par trop

p356

de précaution. Il s' étoit retranché dans
un endroit où il avoit à dos, à droite
et à gauche des montagnes qui couvroient
son camp. Ces fortifications
naturelles ne lui laissoient qu' une issuë :

les eques prévinrent les romains
et s' en emparerent. Ils s' y fortifierent
ensuite de maniere qu' ils ne pouvoient
être forcez à combatre : ils tiroient
facilement leurs vivres et les
fourages par leurs derrieres, pendant
que l' armée romaine enfermée dans
les détroits de ces montagnes manquoit
de tout. Quelques cavaliers qui
à la faveur des tenebres traverserent
le camp ennemi, en porterent les nouvelles
à Rome. Ils dirent que l' armée
investie de tous côtez, et comme assiegée,
seroit obligée faute de vivres
de mettre les armes bas si on ne lui
donnoit un prompt secours. Quintus
Fabius gouverneur de la ville, dépêcha
aussi-tôt un courier à l' autre
consul pour lui apprendre l' extrémité
où se trouvoit son collegue. Nautius
ayant laissé son armée sous les ordres
de ses lieutenans, partit secretement
et se rendit en diligence à Rome.
Il y arriva la nuit ; et après avoir
conferé sur le champ avec les principaux

p357

du senat, on convint qu' il falloit
dans cette occasion avoir recours
au remede dont on se servoit dans les
plus grandes calamitez, c' est-à-dire à
l' élection d' un dictateur. Le consul,
selon le droit attaché au consulat,
nomma L Quintius Cincinnatus, et
il s' en retourna aussi-tôt avec la même
diligence se remettre à la tête de
son armée. Le gouverneur de Rome
envoya à Quintius le decret du consul,
on trouva ce grand homme comme
la premiere fois, cultivant de ses
propres mains son petit heritage. Les
députés en lui annonçant sa nouvelle
dignité, lui présenterent vingt-quatre
licteurs armez de haches d' armes entre-lassées
dans leurs faisceaux : espece
de gardes des anciens rois de Rome,
dont les consuls avoient retenu une
partie, mais qui ne portoient des haches
d' armes dans la ville, que devant
le seul dictateur. Le senat ayant appris que
Quintius approchoit, lui envoya

un bateau dans lequel il passa
le Tybre ; ses trois enfans, ses amis
et les premiers du senat furent le
recevoir à la sortie du bateau, et le conduisirent
jusqu' à sa maison. Le dictateur
nomma le lendemain pour general

p358

de la cavalerie L Tarquitiuſ,
patricien d' une rare valeur, mais qui
pour n' avoir pas eu le moyen d' acheter
et de nourrir un cheval, n' avoit
encore servi que dans l' infanterie.
Ainsi toute l' esperance de la république
se trouvoit renfermée dans un
vieillard qu' on venoit de tirer de la
charuë, et dans un fantassin à qui on
confioit le commandement general de
la cavalerie.

Mais ces hommes qui se faisoient
honneur de la pauvreté, n' en montroient
pas moins de hauteur et de
courage dans le commandement. Le
dictateur fit fermer les boutiques, et
ordonna à tous les habitans qui étoient
encore en âge de porter les armes, de
se rendre avant le coucher du soleil
dans le champ de mars chacun avec
douze pieux, et des vivres pour cinq
jours. Il se mit ensuite à la tête de ces
troupes, et arriva avant le jour assez
près du camp ennemi. Il alla le reconnoître
lui-même, autant que les
tenebres le pouvoient permettre. Ses
soldats par son ordre pousserent de
grands cris pour avertir le consul de
l' arrivée du secours ; ils se retrancherent,
et fortifierent ces retranchemens

p359

par une palissade faite des pieux qu' ils
avoient apportez de Rome : et ces
retranchemens servoient en même
temps à enfermer le camp ennemi.
Le general des eques appellé Gracchus
Duilius, entreprit malgré les tenebres,
d' interrompre ce travail. Ses

troupes s' avancèrent, mais avec cette crainte et cette inquiétude que causent toujours la surprise et la nuit. Quintius qui avoit prévû cette attaque, lui opposa une partie de son armée, pendant que l' autre continuoit à se retrancher. Le bruit des armes et les cris des combatans rendirent le consul encore plus certain du secours. Il attaqua de son côté le camp des eques, moins dans l' espérance de l' emporter, que pour faire diversion. Cette seconde attaque attira de ce côté-là une partie des eques, et donna le temps au dictateur d' achever ses retranchemens : en sorte que les ennemis au point du jour se virent à leur tour assiegez par deux armées. Le combat se renouvela avec le retour de la lumiere. Le dictateur et le consul attaquèrent alors avec toutes leurs forces le camp ennemi : Quintius trouva l' endroit de son attaque

p360

moins fortifié, parceque le general des eques n' avoit pas cru avoir à se défendre de ce côté-là : il ne fit qu' une foible résistance ; et comme il craignoit d' être emporté l' épée à la main, il eut recours à la negociation. Il envoya des députez au consul, qui, sans les entendre, les renvoya au dictateur. Ces députez s' étant présentez à lui malgré la chaleur de l' action, le conjurerent d' arrêter l' impetuositè de ses soldats, et de ne pas mettre sa gloire à faire perir presque toute une nation ; et ils offrirent d' abandonner leur camp, et de se retirer sans bagage, sans habits et sans armes. Quintius leur répondit avec fierté, qu' il ne les estimoit pas assez pour croire que leur mort fût de quelque consequence à la république ; qu' il leur laissoit volontiers la vie ; mais qu' il vouloit que leur general et les principaux officiers restassent prisonniers de guerre, et que tous les soldats passassent sous le joug, sinon qu' il alloit les faire tailler tous en pieces. Les eques

environnez de toute part, se soumirent à toutes les conditions qu' il plut à un ennemi victorieux de leur imposer. On ficha deux javelines en terre, et

p361

une troisième fut attachée de travers sur la pointe des deux premières. Tous les éques nus et désarmés passèrent sous le portique militaire : espèce d' infamie que les victorieux imposaient à des vaincus, qui ne pouvoient ni combattre, ni se retirer. On livra en même temps aux romains le général et les officiers, qui furent réservés pour servir au triomphe du dictateur. Quintius abandonna le pillage du camp ennemi à l' armée qu' il avoit amenée de Rome, sans en rien retenir pour lui, et sans vouloir souffrir que les troupes du consul qu' il venoit de dégager, y prissent part. " soldats, leur dit-il avec sévérité, vous qui avez été à la veille de devenir la proie de nos ennemis, vous ne partagerez point leurs dépouilles. Puis se tournant vers le consul : et vous, Minucius, ajouta-t-il, vous ne commanderez plus en chef à ces légions jusqu' à ce que vous ayez fait paroître plus de courage et de capacité. " ce châtement militaire ne diminua en rien du respect et de la reconnaissance de ces troupes pour leur libérateur ; et le consul et ses soldats lui décernèrent une couronne d' or du poids d' une livre,

p362

comme à celui qui avoit sauvé la vie et l' honneur à ses concitoyens. Le sénat ayant reçu les nouvelles de la victoire que le dictateur venoit de remporter, et le partage judicieux qu' il avoit fait des dépouilles des ennemis, honteux, pour ainsi dire, qu' un si grand capitaine vieillît dans la pauvreté, lui fit dire qu' il entendoit qu' il

prît une part considerable dans le butin
qu' il avoit fait sur les ennemis. Il
voulut même lui adjuger une portion
des terres conquises sur les eques avec
le nombre d' esclaves et de bestiaux
necessaires pour les faire valoir. Mais
Quintius crut devoir un plus grand
exemple à sa patrie. Il préfera cette
pauvreté qu' il regardoit comme l' asile
et le soutien de la liberté, à toutes les
richesses qu' on lui offroit : persuadé
qu' il n' y a rien de plus libre et de plus
indépendant qu' un citoyen qui sans
rien attendre des autres, tire toute sa
subsistance de son propre fond ou de
son travail.

Ce grand homme en moins de quinze
jours dégagea l' armée du consul,
vainquit celle des ennemis, et rentra
trionphant dans Rome. On menoit
devant son char le general ennemi

p363

et un grand nombre d' officiers qui
faisoient le principal ornement de son
triomphe. Les soldats romains le suivoient
couverts de chapeaux de fleurs,
et celebrans sa victoire par des chansons
militaires. Il abdiqua ensuite la
dictature, quoiqu' il eût pu retenir
cette dignité pendant six mois. Une
telle moderation augmenta encore sa
gloire et l' affection de ses concitoyens.
Les amis de sa maison se prévalant
de cette conjoncture, obtinrent enfin
qu' on jugeât Volscius l' accusateur de
Quintius Ceson son fils. On tint l' assemblée ;
le délateur convaincu de
calomnie et de faux témoignage, fut
condamné à un exil perpetuel ; Ceson
fut rappelé, et les tribuns qui
voyoient que le peuple adoroit son
pere, n' oserent s' opposer à un jugement
si équitable. Quintius content
du retour de son fils, et couvert de
gloire, s' arracha aux applaudissemens
des romains, et retourna s' ensevelir
dans sa chaumine où il reprit ses travaux
ordinaires.

Il n' y fut pas long-temps ; de nouveaux
troubles qu' exciterent les tribuns

du peuple au sujet de la publication
de la loi *terentilla* , pour se

p364

vanger du retour de Ceson, obligerent
le senat de rappeler son pere
pour l' opposer à ces magistrats seditieux.
Les sabins et les eques sous le
consulat de C Horatius et de Q Minucius,
venoient de faire à leur ordinaire
des courses jusqu' aux portes
de Rome. Le senat ordonna aussi-tôt
que les deux consuls marcheroient
incessamment contre les ennemis. La
conduite de l' armée destinée contre
les eques échut par le sort à Horatius ;
et Minucius fut chargé du commandement
de celle qu' on devoit opposer
aux sabins. Mais quand il fut question
de faire prendre les armes au peuple,
les tribuns s' y opposerent, et ils protesterent
à leur ordinaire qu' ils ne souffriroient
point qu' aucun plebeïen donnât
son nom pour aller à la guerre,
qu' on n' eût procedé auparavant à l' election
des commissaires. Les consuls
qui voyoient avec douleur les ennemis
ravager impunément le territoire
de Rome, convoquerent le senat pour
tâcher de faire lever ces oppositions.
Quintius qui étoit revenu de sa campagne,
représenta avec sa fermeté ordinaire,
qu' au lieu de perdre le temps
à disputer contre les tribuns, il falloit

p365

marcher incessamment aux ennemis ;
que si le peuple toujours seduit
par ses tribuns, persistoit dans sa
desobéïssance, il étoit d' avis que le senat
entier, les patriciens avec leurs
amis et leurs cliens, prissent les armes ;
que malgré les tribuns ils seroient
suivis de tous les gens de bien
qui aimoient sincerement leur patrie ;
qu' il étoit prêt, quoiqu' accablé d' années,
d' en donner le premier l' exemple ;

et qu' ils trouveroient dans le
combat ou une victoire glorieuse, ou
une mort honorable.
Tout le senat applaudit à un sentiment
si genereux. Ces venerables
vieillards coururent dans leurs maisons
prendre les armes ; et suivis de
leurs enfans, de leurs cliens et de leurs
domestiques, ils se rendirent sur la
place où le consul C Horatius avoit
convoqué l' assemblée. Le peuple y
étoit accouru, et paroissoit touché
d' un spectacle si nouveau. Le consul
lui représenta que tant d' illustres personnages
aimoient mieux s' exposer à
une mort presque certaine, que de
souffrir plus long-temps les ennemis
aux portes de Rome, et qu' il exhortoit
tous les bons citoyens de se joindre

p366

à eux pour vanger la gloire du nom
romain. Mais Virginius qui depuis
cinq ans s' étoit fait continuer dans le
tribunat, crioit avec beaucoup de
vehemence qu' il ne souffriroit point que
le peuple prît les armes qu' on n' eût
auparavant terminé l' affaire qui concernoit
les loix. Le consul se tournant
vers ce tribun avec un visage
rempli d' indignation : " il faut convenir,
lui dit-il, que vous faites une
action bien heroïque et digne de votre
conduite ordinaire, d' entretenir
éternellement la division entre le peuple
et le senat ; mais ne croyez pas
que vos cris et vos oppositions nous
fassent abandonner la république
fondée sur de si heureux auspices. Sçachez,
Virginius, et vous autres tribuns,
que ces illustres vieillards que
vous voyez courbez par le nombre
des années, plutôt que sous le poids
de leurs armes, vont combatre genereusement
contre les ennemis du nom
romain, pendant que vous autres intrépides
défenseurs des droits du peuple,
vous demeurerez cachez derriere
nos murailles, et que comme des femmes
timides, vous attendrez avec inquiétude
l' événement de la guerre.

Si ce n' est peut-être que vous vous flatiez après que le sort journalier des armes vous aura défait du sénat et de la noblesse romaine, que les ennemis victorieux, pour récompense de votre lâcheté, vous laisseront jouir paisiblement de la tyrannie que vous avez usurpée, et qu' ils ne voudront point détruire Rome, quoiqu' ils y trouvent par tout des monumens et des trophées de leurs anciennes défaites. Mais quand même à votre considération ils l' épargneroient, sçachez que nos femmes et nos enfans après avoir perdu leurs peres, leurs maris et tout ce qu' elles avoient de plus cher, auront assez de courage pour ne vouloir pas nous survivre ; qu' elles sont bien résolues de mettre le feu par tout, et de s' ensevelir elles-mêmes sous les ruines de leur patrie. Tel est, romains, ajoûta le consul, le triste avenir que nous annoncent vos perpetuelles dissensions. " le peuple s' attendrit à un discours si touchant ; tout le monde versoit des larmes. Le consul les voyant émûs, et se laissant emporter lui-même à sa douleur : " n' avez-vous point de

honte, ajoûta-t-il, de voir ces illustres vieillards, ces sénateurs que vous appelez vos peres, se dévouer genereusement à une mort certaine pour un peuple rebelle et insolent ? Meritez-vous le nom de romains ; et ne devriez-vous pas vous cacher, infideles que vous êtes à vôtre patrie, deserteurs de ses armées, et plus ennemis de vos generaux que les eques et que les sabins ? " Virginius s' appercevant que le discours du consul faisoit impression sur la multitude, crut devoir s' accommoder au temps ; et prenant des manieres plus radoucies : " nous ne vous abandonnerons jamais, peres conscripts,

dit-il, et nous ne sommes pas capables de trahir les intérêts de notre patrie. Nous voulons vivre et mourir avec vous : la mort ne nous peut être que douce en combattant sous de si dignes chefs, pour la défense commune de notre patrie. Il est vrai que citoyens du même état, ayant tous contribué également, et au prix de notre sang à établir la liberté, nous avons demandé des lois supérieures à l'autorité du sénat, et qui en prescrivissent l'étendue et les bornes. N'est-ce pas la constitution

p369

essentielle de tout état républicain, que personne n'y soit sujet que de la loi, et que la loi soit plus puissante que les magistrats ? Cependant si vous persistez à vouloir retenir les anciennes coutumes, je consens en mon particulier de ne vous en plus parler, je leverai même mon opposition ; et je suis prêt d'exhorter le peuple à prendre les armes et à vous suivre, pourvu que vous lui accordiez une grâce qui lui sera utile, sans être préjudiciable à votre autorité. " le consul lui répondit que si sa demande étoit juste, le peuple trouveroit toujours le sénat disposé à le favoriser, et qu'il pouvoit expliquer avec confiance ses intentions. Virginus ayant conféré un moment avec ses collègues, repartit qu'il souhaitoit de pouvoir s'expliquer dans le sénat. Les consuls s'y rendirent aussi-tôt : Virginus les suivit : il portoit avec lui le décret original qui avoit été fait pour la création des tribuns. Ayant été admis dans l'assemblée, il en fit la lecture avec la permission des consuls, et ajouta : " tout ce que le peuple vous demande par ma bouche, pères conscrits, c'est qu'il vous plaise

p370

joindre cinq tribuns aux premiers qui ont été établis sur le mont sacré ; en sorte que désormais les cinq premières classes ayent chacune deux tribuns. " Virginius se retira ensuite pour laisser délibérer le sénat sur sa proposition. Caius Claudius s'opposa hautement à cette nouvelle demande. Il représenta à l'assemblée qu'en ajoutant cinq tribuns aux cinq anciens, c'était multiplier le nombre de ses ennemis ; qu'on alloit insensiblement former un second sénat qui n'auroit pour objet que de ruiner l'autorité du premier. Mais Quintius envisagea cette affaire par un autre côté : il soutint au contraire qu'en multipliant le nombre des tribuns, il seroit plus aisé d'introduire parmi eux la division. Qu'il s'en trouveroit toujours quelque un moins séditeux, qui par considération pour le sénat, et peut-être par des sentimens de jalousie, s'opposeroit aux entreprises des autres, ce qui suffisoit pour en éluder l'effet. Qu'on devoit se tenir bien-heureux qu'ils renonçassent à ce prix aux loix nouvelles qu'ils demandoient avec tant d'instance ; et que personne n'ignoroit qu'en matière de gouvernement,

p371

tout changement dans les loix ébranloit un état jusques dans ses fondemens. L'avis de ce grand homme passa à la pluralité des voix. On fit rentrer Virginius : le premier consul lui déclara que le sénat lui accorderoit sa demande. Il sut lui faire valoir cette nouvelle grâce en des termes convenables à la dignité du corps dont il étoit le chef : et le sénat et le peuple réunis dans un même sentiment, concoururent également, quoique par des vûes opposées, à l'augmentation du nombre des tribuns. Le sénat ne fut pas long-temps sans éprouver que la complaisance qu'il avoit eue pour les dernières demandes du peuple, ne servoit qu'à faire naître de nouvelles prétentions. En

effet, les tribuns devenus encore plus audacieux par leur nombre, proposerent qu' on abandonnât au peuple le mont Aventin, ou du moins la partie de cette montagne qui n' étoit point occupée par des patriciens. L Icilius chef du college des tribuns, représenta que le fond de cette montagne appartenoit à la république ; que quelques patriciens en avoient à la vérité acheté des cantons ; mais que

p372

d' autres s' étoient emparez par une pure usurpation des endroits qu' ils occupoient. Que ce qui restoit de ce terrain étant inculte et inhabité, il demandoit qu' on le donnât gratuitement au peuple, qui devenant plus nombreux de jour en jour, ne trouvoit plus où se loger. Il proposoit en même temps qu' on confirmât aux patriciens la possession des endroits dont ils justifieroient l' acquisition, et qu' on en exclût ceux de cet ordre qui y auroient bâti sans titres valables, en leur rendant le prix des maisons qu' ils y auroient fait construire. Il n' y avoit rien en apparence que de juste dans cette proposition. C' étoit d' ailleurs un petit objet : mais M Valerius et Sp Virginius les consuls de cette année, craignant que de ce partage du mont Aventin le peuple ne s' en fit un droit pour renouveler ses anciennes prétentions au sujet des terres de conquêtes, differerent de convoquer le senat pour laisser tomber insensiblement cette nouvelle proposition. Icilius s' étant apperçu de cette affectation des consuls à éloigner toute convocation du senat par une entreprise qui n' avoit point d' exemple,

p373

leur envoya un appariteur pour leur commander de sa part de convoquer

sur le champ le senat, et de s' y rendre
eux-mêmes sans retardement.
Les consuls justement indignez de
l' audace du tribun, et du manque de
respect de l' appariteur, firent chasser
honteusement ce porteur de message
qui essuya même par leur ordre quelques
coups de bâton que lui donna un
des licteurs des consuls. C' en fut
assez pour exciter les harangues seditieuses
du tribun qui ne demandoit
qu' un prétexte pour pouvoir se déchaîner
contre le senat. Il représenta
au peuple que dans la personne de son
appariteur on avoit violé les droits
sacrez du tribunat ; il fit arrêter le
licteur des consuls, et vouloit le faire
mourir comme un sacrilege et comme
un homme dévoué aux dieux infernaux.
Les consuls, quoique les premiers
magistrats de la république,
ne purent l' arracher des mains de ceux
qui étoient ses juges et ses parties.
Le senat tâcha de gagner quelque un
des tribuns qui pût s' opposer
à cette fureur d' un de ses collegues ;
mais Icilius avoit pris les devans,
et il avoit représenté si vivement

p374

à tout le college des tribuns
que la puissance et la force de leur
charge consistoit dans leur union,
qu' ils étoient convenus qu' aucun ne
formeroit d' opposition à ce qui auroit
été arrêté entr' eux à la pluralité des
voix. Ainsi le malheureux licteur se
voyoit à la veille de perir pour avoir
obéi trop ponctuellement aux ordres
des consuls. Il fallut pour le sauver
que le senat entrât en composition
avec les tribuns. On ceda le mont
Aventin au peuple par un senatus-consulte,
et le licteur fut relâché.
Mais ce qui fit une brèche considerable
à l' autorité des consuls, c' est que
les tribuns, à l' exemple d' Icilius, se
maintinrent dans la possession de convoquer
le senat ; eux qui dans leur institution
n' osoient y entrer, et qui en
attendoient les ordres sous un portique

comme de simples officiers.
Ils n' en demeurèrent pas là, et Icilius le plus hardi et le plus entreprenant des tribuns, ayant été continué dans cette magistrature pour l' année suivante, fit dessein d' assujétir les consuls même sous son empire, et d' obliger ces premiers magistrats de la république, quoique revêtus de

p375

la souveraine puissance, de subir le jugement de l' assemblée du peuple. T Romilius et C Veturius qui étoient consuls cette année, ayant reconnu que l' interieur de l' etat n' étoit jamais plus tranquille que quand on portoit ses armes au dehors, résolurent de faire la guerre aux eques et aux sabins pour se vanger de leurs brigandages et de leurs irruptions continuelles. Il étoit question de lever des troupes et de faire sortir les legions de Rome. Les deux consuls, mais Romilius sur-tout magistrat naturellement fier et severe, leverent ces troupes, et procederent à l' enrôlement des plebeïens avec une rigueur peu convenable à la disposition présente des esprits. Ils n' admettoient aucune excuse, et ils condamnoient à de grosses amendes ceux qui ne se présentoient pas aussi-tôt qu' ils étoient appellez. Romilius en fit même arrêter plusieurs, qui sous differens prétextes vouloient se dispenser de marcher cette année en campagne. Les tribuns ne manquerent pas de prendre leur défense, et ils tenterent d' enlever ces prisonniers des mains des licteurs. Les consuls s' avancerent pour soutenir

p376

l' execution de leur ordonnance : les tribuns irrités de leur opposition, et soutenus de la populace en furie, furent assez hardis pour vouloir arrêter

les consuls même, et pour commander
aux ediles de les conduire dans
les prisons publiques. Cet attentat
contre les souverains magistrats de la
république augmente le tumulte ; les
patriciens indignés de l' audace et de
l' insolence de ces tribuns, se jettent
dans la foule, frappent indifferemment
tout ce qui leur fait résistance,
dissipent l' assemblée, et obligent les
tribuns après avoir été bien batus, à
s' enfuir comme les autres. Ceux-ci
confus et irrités du mauvais succès de
leur entreprise, convoquerent l' assemblée
pour le jour suivant, et ils
eurent soin d' y faire venir la plupart
des plebeïens de la campagne. L' assemblée
fut nombreuse ; les tribuns
se voyant les plus forts, firent citer
les deux consuls, comme ils auroient
pu faire de simples particuliers ; et
l' appariteur les somma de venir
rendre compte devant l' assemblée du
peuple de ce qui s' étoit passé dans la
place le jour précédent : les consuls
rejetterent la citation avec mépris.

p377

Pour lors les tribuns qui se flatoient
que le senat les obligerait, comme
Coriolan et Ceson, à reconnoître l' autorité
de l' assemblée du peuple, et à
se soumettre à son jugement, se rendirent
au palais. Après avoir été introduits
dans le senat, ils demanderent
justice de la violence qu' ils prétendoient
que les consuls leur avoient
faite. Ils ajoûterent qu' on venoit dans
leurs personnes de violer les loix sacrées
du tribunat ; qu' ils esperoient
que le senat ne laisseroit pas un si
grand crime sans punition, et qu' ils
requeroient avant toute chose, ou que
les consuls se purgeassent par serment
d' avoir eu part au dernier tumulte,
ou, si un juste remord les empêchoit
de faire ce serment, qu' ils fussent condamnés
par un senatus-consulte à
se présenter devant l' assemblée du
peuple, et à en subir le jugement.
Romilius prit la parole, et leur

reprocha avec beaucoup de hauteur,
qu' eux seuls en empêchant la levée
des soldats, étoient les auteurs de ce
tumulte ; qu' ils avoient porté leur audace
jusqu' à vouloir faire arrêter les
consuls, les souverains magistrats de
la république ; qu' ils osoient encore

p378

les menacer en plein sénat de leur
faire subir le jugement du peuple,
eux qui n' y pouvoient pas traduire le
dernier des patriciens sans un *senatus-consulte*
exprès. Mais qu' il leur déclaroit,
que s' ils étoient assez hardis
pour pousser plus loin une entreprise
si odieuse, il feroit prendre sur le
champ les armes à tout le corps des
patriciens ; qu' il se rendroit à leur
tête dans la place ; qu' il chargeroit tout
ce qui se présenteroit devant lui ; et
que peut-être il les feroit repentir
d' avoir abusé de la patience du sénat,
et d' avoir porté trop loin une audace
qui n' avoit plus de bornes.
Ces disputes allerent si loin, que
la nuit survint avant que le sénat eût
pu rien statuer sur cette affaire, et la
plûpart des sénateurs ne furent pas
fâchez que ces plaintes et ces reproches
réciproques eussent consommé
le temps de l' assemblée pour n' être
point obligés de décider entre les
consuls et les tribuns, et sur-tout
pour éviter par leur refus de fournir
aux derniers le prétexte qu' ils cherchoient
d' exciter une nouvelle sédition.
Ces tribuns voyant bien que le sénat

p379

traîneroit l' affaire en longueur,
convoquerent le lendemain l' assemblée
du peuple, auquel ils firent leur
rapport de ce qui s' étoit passé dans
le sénat. Ils déclarerent qu' il ne falloit
point attendre de justice d' un corps
où leurs ennemis dominoient, et qu' ils

alloient abdiquer le tribunat, et déposer la magistrature, si le peuple ne prenoit des résolutions pleines de vigueur, et si nécessaires pour la conservation de leur dignité.

Les plus mutins parmi les plebeïens opinèrent à se retirer une seconde fois sur le mont sacré, à s'y rendre tous en armes, et de-là commencer la guerre contre les patriciens. D'autres en apparence plus modérés, mais qui étoient seulement retenus par la crainte d'une guerre civile, proposerent que sans prendre les armes, et sans solliciter plus long-temps un *senatus-consulte*, le peuple de sa seule autorité fît le procès aux consuls, et les condamnât à une grosse amande. Enfin ceux qui n'avoient pas encore perdu entièrement tout le respect qui étoit dû aux premiers magistrats de la république, représenterent qu'il étoit inoui qu'on eût jamais entrepris dans

p380

une assemblée du peuple de faire le procès aux deux consuls dans l'année même du consulat, et sur-tout sans la participation du sénat. Qu'une pareille démarche leur paroïssoit bien hardie ; qu'ils ne doutoient point qu'elle n'excitât de nouveaux tumultes qui à la fin pourroient produire une guerre civile. Que le succès en étoit incertain ; qu'il étoit même à craindre, si les patriciens avoient l'avantage, qu'ils ne ruinassent entièrement l'autorité du peuple pour se vanger de ceux qui l'auroient voulu pousser trop loin. Qu'ainsi ils étoient d'avis qu'on sursît toute procédure contre les consuls jusqu'à ce qu'ils fussent sortis de charge ; et qu'en attendant on poursuivît seulement les particuliers qui avoient fait paroître plus de chaleur pour leurs intérêts.

De ces trois avis différens, les tribuns s'arrêterent au second qui leur paroïssoit le plus sûr et le plus prompt pour satisfaire leur ressentiment ; et ils indiquèrent une assemblée où le

peuple à leur requisition devoit
condamner les consuls à l' amande. Mais
les tribuns s' étant apperçus, après
que la premiere chaleur des esprits

p381

fut appaisée, que le peuple faisoit
paroître moins d' empressement pour une
affaire qu' il regardoit comme particuliere
à ces magistrats, ils résolurent
pour assurer mieux leur vengeance de
la differer, et même de la revêtir du
prétexte ordinaire des interêts du peuple,
sans y mêler le differend qu' ils
avoient avec les consuls. Ainsi le jour
marqué pour l' assemblée étant arrivé,
Icilius qui portoit la parole pour ses
colleges, declara que le college des
tribuns, à la priere et à la consideration
des plus gens de bien du senat,
se désistoit de l' action intentée contre
les consuls ; mais qu' en abandonnant
leurs interêts propres, ils étoient
incapables de negliger ceux du peuple.
Qu' ils demandoient qu' on procedât
au partage des terres ; que le temps
enfin étoit venu d' autoriser une loi si
équitable proposée depuis long-temps,
et dont la publication avoit toujours
été éludée par les artifices des patriciens.
Il exhorta en même temps ceux
des plebeïens qui s' interessoient à cette
affaire, d' en dire librement leur avis
à l' assemblée.
Pour lors un plebeïen appelé L
Siccus ou Sicinius Dentatus, se presenta

p382

dans la tribune. C' étoit un vieillard
encore de bonne mine, quoique
âgé de plus de soixante ans, et qui
avec une éloquence guerriere, parla
lui-même magnifiquement de sa propre
valeur et de toutes les occasions
où il s' étoit signalé. Il representa d' abord
qu' il y avoit quarante ans qu' il
portoit les armes ; qu' il s' étoit trouvé

dans six-vingt combats ; qu' il y avoit
reçu quarante-cinq blessures, et toutes
par devant ; que dans une seule
bataille il avoit été blessé en douze
endroits differens ; qu' il avoit obtenu
quatorze couronnes civiques, pour
avoir sauvé la vie dans les combats
à autant de citoyens ; qu' il avoit reçu
trois couronnes murales, pour être
monté le premier sur la brèche dans
des places qu' on avoit emportées d' assaut.
Que ses generaux lui avoient
donné huit autres couronnes pour
avoir retiré des mains des ennemis les
etendarts des legions ; qu' il conservoit
dans sa maison quatre-vingt colliers
d' or, plus de soixante brasselets,
des javelots dorez, des armes magnifiques,
et des harnois de cheval, comme
le témoignage et la récompense
des victoires qu' il avoit remportées

p383

dans des combats singuliers, et qui s' étoient
passez à la tête des armées. Que
cependant on n' avoit eu aucun égard
à toutes ces marques honorables de
ses services, et que ni lui ni tant de
braves soldats qui aux dépens de leur
sang avoient acquis à la république la
meilleure partie de son territoire, n' en
possedoient pas la moindre portion.
Que leurs propres conquêtes étoient
devenuës la proye de quelques patriciens
qui n' avoient pour merite que
la noblesse de leur origine, et la recommandation
de leur nom. Qu' il n' y en avoit
aucun qui pût justifier par
titres la possession legitime de ces terres ;
à moins qu' ils ne regardassent les
biens de l' etat comme leur patrimoine,
et les plebeïens comme de vils
esclaves, indignes d' avoir part à la
fortune de la république. Mais qu' il
étoit temps que ce peuple genereux
se fit justice à lui-même, et qu' il devoit
faire voir sur la place, et en autorisant
sur le champ la loi du partage
des terres, qu' il n' avoit pas moins
de fermeté pour soutenir les propositions
de ses tribuns, qu' il avoit montré

de courage en campagne contre
les ennemis de l' état.

p384

Icilius donna de grandes louanges
à l' auteur de ce discours. Mais comme
il affectoit de paroître exact observateur
des loix, il lui représenta
qu' on ne pouvoit avec justice refuser
aux patriciens de les entendre sur les
raisons qu' il leur plairoit d' alleguer
contre la loi : et il remit l' assemblée
au jour suivant.

Les deux consuls tinrent des conferences
secretes pendant une partie de
la nuit avec les principaux du senat
sur les mesures qu' on devoit prendre
pour résister aux entreprises du tribun.
Après differens avis, on convint
d' employer d' abord les manieres les
plus insinuanes, et tout l' art de la
parole pour gagner le peuple, et le
détourner de la publication de la loi :
mais que si animé par ses tribuns, il
persistoit à vouloir donner ses suffrages,
on s' y opposeroit hautement, et
qu' on employeroit même les voyes de
fait. On fit dire à tous les patriciens
qu' ils se trouvassent de grand matin
dans la place avec leurs amis et leurs
cliens ; qu' une partie environnât la
tribune aux harangues pour empêcher
les tribuns de s' y rendre les plus
forts, et que le reste de la noblesse se

p385

dispersât par pelotons dans l' assemblée
pour s' opposer à la distribution
des bulletins.

Les patriciens ne manquerent pas
de se trouver sur la place de grand
matin, et ils occuperent tous les postes
dont on étoit convenu. Les consuls
étant arrivez, les tribuns firent aussi-tôt
publier par un heraut que si
quelque citoyen vouloit proposer des
moyens solides d' opposition à la publication

de la loi, il lui étoit permis
de monter à la tribune aux harangues,
et de représenter ses raisons au
peuple. Plusieurs sénateurs s' y présenterent
successivement ; mais si-tôt
qu' ils commençoient à parler, une
troupe insolente de petit peuple apostée
par les tribuns pousoit des cris
confus qui empêchoient qu' on ne les
pût entendre. Les consuls indignez
de cette insolence, protesterent hautement
contre tout ce qui se pourroit
passer dans une assemblée si tumultueuse.
Pour lors les tribuns levant le
masque, leur répondirent avec beaucoup
de fierté, que leur protestation
n' empêcheroit point la publication de
la loi ; qu' il y avoit trop long-temps
qu' on amusoit le peuple par de vains

p386

discours, dont la longueur affectée ne
tendoit qu' à éloigner la décision de
cette affaire, et qu' il falloit enfin que
les suffrages de l' assemblée en décidassent :
et là-dessus Icilius commanda
qu' on ouvrît les urnes, et qu' on distribuât
les bulletins au peuple. Les
officiers s' étant mis en état d' executer
ses ordres, de jeunes patriciens
des premieres maisons de la république,
ayant pris ce commandement
pour le signal dont ils étoient convenus
secretement entre eux, enleverent
les urnes, et répandirent les bulletins.
D' autres escortez de leurs amis
et de leurs cliens, se jettent dans la
foule, poussent, frappent et écartent
le peuple, et demeurent enfin les maîtres
de la place. Les tribuns outrez
qu' on eût ainsi déconcerté leurs mesures,
se retirerent les derniers, mais
ils convoquerent l' assemblée pour le
jour suivant : et après s' être plaints
qu' on eût violé si ouvertement la majesté
du peuple romain, ils demanderent
qu' il leur fût permis d' informer
contre les auteurs du tumulte, ce
qui leur fut accordé sur le champ.
Ils ne manquerent point de témoins,
qui déposerent unanimement

que ce desordre avoit été excité par la plûpart des jeunes patriciens. Mais comme leur grand nombre leur servoit en quelque maniere d' asile, et qu' il n' y avoit pas moyen de comprendre dans l' information tous les patriciens de la république, les tribuns qui cherchoient des victimes à leur ressentiment, dont la punition pût intimider le senat, firent tomber l' accusation sur ceux qui étoient des familles *posthumia, sempronia et clelia* . On les cita devant l' assemblée prochaine du peuple ; mais quoique ces jeunes patriciens se fissent honneur d' avoir empêché que la loi n' eût été publiée, le senat ne fut pas d' avis qu' ils comparussent, ni que personne se chargeât de leur défense. Les plus habiles senateurs se flaterent qu' en les abandonnant au peuple, cette moderation diminueroit son ressentiment, ou qu' ayant, pour ainsi dire, exhalé toute sa colere par leur condamnation, cette vangeance lui feroit oublier la publication de la loi. Cependant le jour de l' assemblée étant arrivé, les esprits les plus violens parmi le peuple vouloient pousser cette affaire à toute rigueur ; mais les plus

sages qui regardoient le silence du senat comme un aveu tacite de la faute des accusez, contens qu' il les abandonnât à la justice du peuple, furent seulement d' avis de les condamner à une amande : ce qui fut approuvé à la pluralité des voix. Le senat ne s' y opposa point ; on vendit même publiquement les biens des condamnez pour y satisfaire, et le prix en fut consacré à Cérés. Mais le senat fit racheter ces biens de ses propres deniers par des personnes interposées. On les rendit quelque temps après aux anciens propriétaires, et le senat ne fut pas fâché qu' il n' en eût

couté que de l' argent pour arrêter la publication de la loi. Mais les tribuns ne prirent pas si aisément le change. Ils revinrent bien-tôt au partage des terres. C' étoit le sujet le plus ordinaire de leurs harangues.

Pendant que le peuple passoit les jours entiers sur la place à entendre ces déclamateurs, il arriva des couriers de Tusculum, qui dirent que les eques s' étoient jettez sur le territoire de cette ville, alliée du peuple romain ; qu' ils mettoient tout à feu et à sang dans la campagne ; qu' il étoit

p389

même à craindre qu' ils n' emportassent cette place s' ils en formoient le siege : et les habitans demandoient du secours avec beaucoup d' instance. Le senat ordonna aussi-tôt que les consuls se mettroient en campagne avec les forces de la république. Les tribuns ne manquèrent pas de s' y opposer à leur ordinaire, et ils vouloient faire acheter leur consentement par la publication de la loi. Mais le peuple plus genereux que ses magistrats, se ressouvenant du secours qu' il avoit reçu de Tusculum contre l' invasion d' Herdonius, offrit de bonne grace de prendre les armes. On leva promptement une armée ; les deux consuls se mirent à la tête. Siccius Dentatus, ce plebeïen qui venoit de haranguer si vivement en faveur de la loi *agraria* , se présenta pour les suivre avec huit cens veterans comme lui, qui avoient tous achevé le temps de service prescrit par les loix, mais qui dans cette occasion voulurent encore aller à la guerre sous le commandement particulier de Siccius, qu' ils nommoient hautement l' Achille romain. L' armée romaine s' avança jusqu' à

p390

Algide qui étoit à seize mille de Rome,
et rencontra les ennemis assez
près de la ville d' Antium. Ils étoient
retranchez sur le haut d' une montagne.
Les romains camperent sur une
éminence opposée ; ils se fortifierent
avec soin, et les généraux retinrent
les soldats dans le camp pour cacher
leurs forces à l' ennemi. Les eques
prirent ces précautions pour un effet
de la peur des consuls. Ils descendoient
souvent dans la plaine, et ils
venoient quelquefois jusques sur les
bords des retranchemens du camp
reprocher aux romains la timidité de
leurs généraux. Les deux consuls,
pour entretenir l' ennemi dans cette
fausse confiance, tenoient toujours
les portes du camp fermées. Mais un
jour que Romilius commandoit en
chef, et que c' étoit à lui à donner les
ordres, ce consul ayant apperçu que
toute l' armée des eques étoit sortie
de son camp, et que la plûpart des
soldats dispersez et répandus dans la
campagne fourageoient impunément
jusqu' au pied de ses retranchemens,
il résolut de les charger dans la plaine,
et de faire attaquer en même
temps le camp qu' ils avoient sur

p391

la montagne, afin qu' ils ne sçussent
point de quel côté étoit la véritable
attaque. Dans cette vûe il fit
appeller Siccius Dentatus qui commandoit
le corps de veterans dont
nous venons de parler ; et soit par
estime pour sa valeur, soit qu' il ne
fût pas fâché d' exposer ce plebeïen
dans une occasion très-dangereuse, il
le chargea de l' attaque du camp ennemi :
" nous allons, lui dit-il, mon
collegue et moi, marcher aux ennemis.
Pendant que nous attirerons toutes
les forces de notre côté, jetez-vous
avec le corps que vous commandez
dans cette gorge et ce chemin
détourné qu' on découvre dans la
montagne, et qui conduit à leur camp.
Poussez jusqu' aux retranchemens, et

tâchez de vous en rendre le maître.
En faisant en même temps deux attaques
différentes, nous causerons une
diversion utile, et qui en partageant
les forces de nos ennemis, diminuera
leur défense. " Siccius lui répondit qu' il
était prêt d' obéir aveuglément à ses
ordres : " mais souffrez, lui dit-il, que
je vous représente que l' execution
m' en paroît impossible, et en même
temps très-dangereuse. Croyez-vous,

p392

continua ce vieil officier, que les ennemis
en descendant de la montagne,
et de leur camp, ne se soient pas
assurés par un bon corps d' infanterie
du seul chemin qui peut faciliter leur
retraite ? Puis-je seul forcer ce poste
avec les vétérans, et sans être soutenu
par de plus grandes forces ? Une pareille
entreprise n' est propre qu' à nous
faire périr tous. Huit cents hommes
pourront-ils résister à l' armée entière
des ennemis, qui nous prendra par derrière
dans le même temps que nous
aurons en tête ceux qui occupent le
chemin de la montagne ? "
le consul irrité des remontrances
de Siccius, lui répartit brusquement,
que sans se mêler de faire le général,
il n' avoit qu' à obéir aux ordres qu' on
lui donnoit : ou que s' il y trouvoit
trop de péril, il en chargeroit d' autres
officiers, qui sans faire les capables,
viendroient glorieusement à
bout de cette entreprise. " et vous,
grand capitaine, ajoûta le consul avec
une raillerie piquante, vous qui faites
la guerre depuis quarante ans, qui
vous êtes trouvé à six-vingt combats,
et dont tout le corps est couvert de
blessures, retournez à Rome sans

p393

avoir osé envisager l' ennemi, et rapportez
sur la place cette langue si éloquente

et plus redoutable à vos concitoyens
que votre épée ne l' est aux
eques et aux etruriens. "
l' officier outré des reproches de
son general, lui répondit fierement
qu' il voyoit bien qu' il vouloit faire
perir un vieil soldat, ou le deshonorer.
Mais que l' un étoit bien plus facile
que l' autre ; qu' il alloit marcher
au camp ennemi, et qu' il l' emporterait,
ou qu' il se feroit tuer en chemin
avec tous ses compagnons. Ces veterans
prirent ensuite congé des autres
soldats, qui ne les virent partir
que comme des gens qu' on envoyoit
à la boucherie. Heureusement pour
eux ils étoient sous les ordres d' un
vieil officier qui sçavoit faire la
guerre. Siccius prit un grand détour, et
ayant marché quelque temps, il découvrit
dans l' éloignement, et sur
des montagnes voisines, une grande
forêt qui sembloit s' étendre jusqu' au
camp ennemi. Il se pressa aussi-tôt de
gagner ce bois : " bon courage, mes
compagnons, s' écrioit-il en montant,
ou je suis bien trompé, ou j' apperçois
une route qui nous conduira plus sûrement

p394

au camp des ennemis que celle
que notre general m' avoit prescrite. "
ce ne fut pas sans peine que ces vieux
soldats, chargez de leurs armes, parvinrent
jusqu' au sommet de cette montagne.
Mais ils n' y furent pas plutôt
arrivés, qu' ils reconnurent qu' ils étoient
sur une hauteur qui dominoit sur le
camp ennemi, et ils s' en approchèrent
à la faveur des bois, sans avoir été
apperçus par les sentinelles et les gardes
avancées.
Pendant cette marche, les deux armées
des romains et des eques en
étoient venuës aux mains dans la plaine.
On combatit long-temps de part
et d' autre avec une valeur égale, et
sans que la victoire se déclarât pour
aucun parti. La plûpart des soldats que
les eques avoient laissez à la garde de
leur camp, croyant n' avoir rien à

craindre de leurs derrieres, étoient
accourus sur le bord de la montagne
pour voir la bataille. Pendant qu' ils
s' étoient dispersez pour jouir plus aisément
d' un si grand spectacle, Siccius
qui les observoit profita de cette
negligence. Il fond sur le camp, surprend
la garde, taille en pieces tout
ce qui s' oppose à ses efforts, fait le

p395

reste prisonnier ; et après avoir laissé
quelques soldats pour la garde du
camp, il tombe ensuite sur ceux qui
regardoient si paisiblement le combat,
et les emporte sans peine. Quelques-uns
dont l' éloignement favorisa la
fuite, se jetterent dans ce chemin
creux qui conduisoit dans la plaine,
et où les eques avoient laissé quelques
cohortes pour assurer leur retraite,
comme Siccius l' avoit bien prévu.
L' officier romain qui les poursuivoit
vivement, arrive presque aussi-tôt, les
presse, les pousse et les renverse sur
ce corps de garde. Tous prennent la
fuite ; le soldat effrayé ne s' apperçoit
point du petit nombre des ennemis ;
la peur les multiplie à ses yeux ; il va
chercher sa sûreté dans le gros de l' armée,
et il y porte la crainte et l' épouvante :
Siccius arrive qui l' augmente.
Les eques se voyant attaquez par derriere,
lâchent pied. Ce fut moins dans
la suite un combat qu' une déroute
generale. Les uns veulent regagner la
montagne ; d' autres s' écartent dans la
plaine, et ils rencontrent par tout
l' ennemi et la mort. La plûpart furent
taillez en pieces ; et il ne s' en sauva
que ceux que les romains voulurent

p396

bien faire prisonniers, ou qui échaperent
à la faveur de la nuit qui survint
durant le combat.
Pendant que les consuls achevoient

de vaincre, et qu' ils poursuivoient les fuyards, Siccius plein de ressentiment contre les généraux, forme le dessein de les priver des fruits et des honneurs de la victoire. Il remonte seul avec sa troupe dans le camp ennemi, coupe la gorge aux prisonniers ; tuë les chevaux ; met le feu aux tentes, aux armes et à tout le bagage, et ne laisse aucune de ces marques de la victoire qu' on exigeoit des généraux quand ils demandoient l' honneur du triomphe. Il marche ensuite en grande diligence, arrive à Rome avec sa cohorte, et rend compte aux tribuns de ce qui s' étoit passé. Le peuple voyant ces vieillards seuls, et encore couverts du sang des ennemis, s' attroupe autour d' eux, et leur demande des nouvelles de l' armée. Siccius leur annonce la victoire qu' on venoit de remporter sur les eques, et il se plaint en même temps de l' inhumanité des consuls, qui sans nécessité, dit-il, et pour satisfaire seulement leur haine contre les plebeïens, avoient

p397

exposé huit cens veterans à une mort qui paroissoit certaine. Il raconta ensuite par quel bonheur ils avoient échapé aux embûches que leur avoient tendu les consuls. " cependant, ajouta-t-il, nous avons pris le camp ennemi, et taillé en pieces ceux qui le gardoient. De-là nous nous sommes rendus maîtres des détroits de la montagne ; nous en avons chassé les eques, et facilité par notre valeur la victoire des consuls. Nous demandons pour toute récompense qu' on ne décerne point les honneurs du triomphe à des généraux qui ne se sont servis de leur autorité, que pour faire perir sans nécessité leurs propres concitoyens. " le peuple qui n' étoit que trop indisposé contre les patriciens, lui promit de ne consentir jamais au triomphe des consuls. Les soldats de ces généraux à leur retour entrèrent dans cette caballe, par ressentiment de ce

que les deux consuls les avoient privez
du butin qu' ils avoient fait vendre
au profit de l' épargne, sous prétexte
qu' elle étoit épuisée. Les consuls
pour obtenir l' honneur du triomphe,
représenterent en vain qu' ils
avoient remporté une victoire complete,

p398

taillé en pieces l' armée ennemie,
et fait sept mille prisonniers.
Le peuple prévenu qu' ils avoient voulu
faire perir les veterans, leur refusa
avec opiniâtreté qu' on remerciât les
dieux de leur victoire, et qu' ils pussent
rentrer dans la ville avec les
ornemens du triomphe. Le senat, soit
par des principes d' équité, soit par la
crainte de quelque nouvelle sedition,
ne jugea pas à propos de s' interesser
pour eux ; et le peuple qui regardoit
cet affront comme une victoire qu' il
remportoit sur tout l' ordre des patriciens,
défera dans les comices suivans
la qualité de tribun à Siccius.
Ces deux consuls ne furent pas
même plutôt sortis de charge, que
sous le consulat de leurs successeurs
Sp Tarpeïus et A Aeternius, on les
cita devant l' assemblée du peuple.
C' étoit le sort ordinaire de ces souverains
magistrats. L' accusation rouloit
sur l' affaire de Siccius ; mais leur
veritable crime étoit l' opposition constante
que l' un et l' autre avoient apportée
à la publication de la loi *agraria* .
Le peuple les condamna tous deux
à une amande, Romilius à dix mille
asses , et Veturius à quinze mille. L' histoire

p399

ne nous a point appris la raison
de la difference que le peuple mit
dans ces deux amendes : ce fut
peut-être parceque Veturius eut plus de
part au mauvais traitement qu' avoit
essuyé l' appariteur d' Icilius. Ce qui

peut confirmer cette conjecture, c' est qu' on établit en même temps une loi du consentement de tous les ordres de l' état, par laquelle il étoit permis à tout magistrat de condamner à une amende ceux qui auroient manqué de respect pour sa dignité : privilege reservé auparavant aux seuls consuls. Mais pour empêcher que quelques magistrats particuliers n' abusassent de cette nouvelle autorité, et ne la portassent trop loin, il étoit ordonné par la même loi que desormais la plus haute amende pour ces sortes de fautes ne pourroit excéder la valeur de deux beufs ou de trente moutons : monnoyes de cuivre qui portoient ce nom de leur empreinte, et frapées sous le regne de Servius Tullius sixième roi de Rome.

LIVRE 5

p1

On envoie des ambassadeurs à Athenes pour recueillir les loix de Solon. Au retour de ces ambassadeurs, on choisit parmi les patriciens dix commissaires ou decemvirs qui gouvernent souverainement. Appius chef du college des decemvirs, devient suspect à ses collegues. Pour empêcher qu' il ne soit continué dans le decemvirat, ils le declarent président de l' assemblée où se devoit faire la seconde élection. Mais il se nomme lui-même pour premier decemvir, et le peuple

p2

ratifie cette nomination. Ces nouveaux magistrats veulent rendre leur domination perpetuelle. Malgré l' opposition des principaux senateurs, ils viennent à bout de se faire donner le commandement des armées pour

marcher contre les eques et les sabins.
Les romains refusent de vaincre
de peur d' augmenter leur puissance.
La dureté de leur domination,
leur orgueil, leurs injustices, mais
sur-tout la passion d' Appius pour la
jeune Virginie, sont cause de leur ruine.
Virginius pere de cette fille infortunée,
s' étant vû réduit à la triste
nécessité de lui enfoncer un poignard
dans le sein pour la dérober à la brutalité
du decemvir, les armées se soulevent
et reviennent à Rome, où elles
obtiennent la cassation du decemvirat,
et la punition des decemvirs.
On rétablit les consuls et les tribuns,
et on rend au peuple tous ses
privileges.
Nous avons vû dans le volume
précédent, Rome jalouse
de sa liberté, se défaire
de ses rois ; le gouvernement
monarchique se tourner en républicain

p3

sous l' autorité de deux consuls ;
la noblesse et le peuple qui composoient
cette république naissante,
par le même amour de la liberté depuis
divisez et prêts à separer ; le tribunat
qui n' avoit été établi que comme
le gage de leur réunion, devenir
le fondement de nouvelles divisions ;
et ces magistrats plebeïens, artisans
perpetuels de discorde, poursuivre
tout ce que le senat avoit de plus
grand et de plus illustre, et s' attacher
sur-tout avec opiniâtreté à la ruine
des consuls dès qu' ils sortoient de
charge ; en sorte qu' un consulaire
devoit se regarder comme la victime
du peuple, et l' objet de la fureur des
tribuns. Tel étoit l' état de Rome, où
l' on faisoit alors un crime aux souverains
magistrats de gouverner selon
les anciennes loix. Cependant la disgrâce
de Romilius et de Veturius dont
nous venons de parler, n' épouvanta
point leurs successeurs : Tarpeïus et
Aeternius n' en montrèrent pas moins
de fermeté. Ces genereux consuls declarerent

hautement au peuple qu' il
pourroit bien les condamner à leur
tour, quand ils seroient sortis de
charge, ou à une amande, ou à des

p4

peines encore plus injustes ; mais que
ces vexations, et la perte même de
leurs vies, ne les obligeroient jamais à
consentir à la publication de la loi
agraria . Tant de fermeté, et ce concert
unanime de tous les senateurs,
ébranla les tribuns. Les deux partis
également fatiguez de ces divisions
continuelles, semblerent se rapprocher.
On fut quelque temps sans entendre
parler du partage des terres. L' animosité
parut cessée, ou du moins suspenduë.
Mais le peuple toujours inquiet,
ne fit que changer de vûe et
d' objet : il revint à la loi Terentilla,
et demanda au senat qu' à la place de
ces jugemens arbitraires que rendoient
les magistrats, on établît enfin
un corps de loix connuës de tous
les citoyens, et qui servissent de regle
dans la république, tant à l' égard
du gouvernement et des affaires publiques,
que par rapport aux differends
qui naissoient tous les jours entre
les particuliers.
Le senat ne s' éloignoit pas de cette
proposition : mais quand il fut question
de nommer les legislateurs, il
prétendit qu' ils devoient être tous tirez
de son corps, et le peuple au contraire

p5

demandoit qu' ayant un égal interêt
dans une affaire aussi importante,
il fût admis par ses députez à partager
un si noble emploi. Il envoya
au senat le tribun Siccus et ses collegues
pour soutenir ses prétentions.
L' affaire y fut agitée avec beaucoup
de chaleur ; les avis se trouverent partages.
Mais rien ne surprit tant que

celui de Romilius, ce consulair que
le peuple venoit de condamner à une
grosse amande. Au lieu de s' opposer
comme on le croyoit aux prétentions
du peuple, il declara que sans vouloir
inventer de nouvelles loix, il étoit
d' avis qu' on envoyât seulement des
députés à Athenes pour y recueillir
celles de Solon qu' on sçavoit être les
plus populaires de la Grece ; que ces
députés prissent soin en même temps
de s' instruire de la forme du gouvernement
des républiques voisines, et
qu' à leur retour on éliroit des commissaires
qui feroient choix de celles
qui paroïtroient les plus convenables
à la constitution présente de la république
romaine : " et fassent les
dieux, ajoûta ce consulair, que
ces commissaires nous proposent des
loix également favorables à la liberté

p6

du peuple, et à l' autorité du senat. "
cet avis fut également bien reçu
des deux partis. Le senat auquel on
ne disputoit point le droit de nommer
ces ambassadeurs, étoit bien persuadé
que ceux qu' il choisiroit pour faire
cette recherche, ne rapporteroient
rien qui fût contraire à ses interêts. Et
les tribuns seduits par l' esperance de
voir le gouvernement de Rome réformé
sur celui d' une république où
toute l' autorité résidoit dans l' assemblée
du peuple, ne pouvoient se lasser
de donner de grandes louanges à
Romilius. Siccius même, quoique son
ennemi, declara qu' il lui remettoit
de la part du peuple l' amande à laquelle
il avoit été condamné. Mais
Romilius rejeta genereusement cette
grace qui venoit d' une main ennemie.
Il declara hautement qu' il ne prétendoit
point d' autre récompense que de
pouvoir dire toujours son avis avec
la liberté qui convenoit à un sénateur
romain : et qu' à l' égard de l' amande
à laquelle il avoit été condamné, comme
c' étoit un bien consacré à Cérés,
il croiroit faire un sacrilege de ne la

pas payer. On dressa ensuite le senatus-consulte

p7

qui fut confirmé par le
consentement unanime du peuple, et
en consequence, le senat envoya en
ambassade à Athenes Sp Posthumius,
A Manlius, et P Sulpitius Cumerinus
qui furent chargez de recueillir
les loix et les coutumes de cette ville
et des autres républiques de la Grece.
Pendant le reste de l' année l' etat fut
assez tranquille. Mais l' année suivante
sous le consulat de S Quintilius
et de P Horatius, presque toute
l' Italie fut affligée de la peste. Le premier
consul, quatre tribuns du peuple,
et un grand nombre de citoyens
de toute condition en moururent. Le
peuple se dispersa de differens côtez.
Rome dans une si grande desolation
devint deserte, et on avoit à craindre
quelque surprise de la part des eques,
des volsques et des sabins. Mais la
contagion s' étoit répanduë parmi eux
avec la même fureur ; une calamité
commune et generale tint lieu de forces
et de défense à la république.
L' année suivante commença sous de
plus heureux auspices. La peste cessa
sous le consulat de P Sestius Capitolinus
et de T Menenius, et on vit
arriver les ambassadeurs qu' on avoit

p8

envoyez pour recueillir les loix de
la Grece. Les tribuns du peuple firent
aussi-tôt de grandes instances aux
consuls pour l' élection des commissaires
ou decemvirs qui devoient travailler
à former un corps entier de
loix pour le gouvernement de la république.
Sestius n' y avoit pas de répugnance,
mais Menenius qui regardoit
tout changement dans un etat
comme pernicious, et qui peut-être
n' avoit pas oublié les injures que son

pere avoit reçûes des tribuns, éloigna
autant qu' il put cette élection. Il
s' en dispensa d' abord sur la necessité
d' élire auparavant les consuls pour
l' année suivante. Il dit que cette grande
affaire se devant traiter sous leur
consulat, il étoit bien juste qu' on ne
fit rien avant qu' ils eussent été désignez,
et même sans leur participation ;
mais ce n' étoit qu' un prétexte, et il
se flatoit que l' élection des consuls
suspendroit celle des decemvirs, ou
du moins que la concurrence qui se
rencontreroit entre eux affoiblirait
l' autorité de ces nouveaux magistrats.
Cependant l' empressement des tribuns
fit avancer les comices. On y
élut pour premier consul Appius Claudius.

p9

Ce fut le troisième de pere en
fils dans la maison Claudia qui fut
élevé à cette dignité. Tous les patriciens
lui avoient donné leurs suffrages,
dans l' esperance qu' il n' auroit
pas moins d' attachement que ses ancêtres
aux interêts du senat. T Genutius
fut nommé pour son collegue.
Les tribuns après cette élection renouvelerent
leurs poursuites et leurs
sollicitations auprès des consuls en
charge pour les obliger à proceder à
la nomination des decemvirs. Menenius
qui ne faisoit que de fâcheux
pronostics de ce changement qu' on
vouloit introduire, se relegua dans sa
maison sous prétexte d' une maladie,
et il aima mieux n' en point sortir que
d' être obligé, s' il alloit au senat, d' y
proposer l' affaire des loix nouvelles.
Sestius de son côté, quoique favorable
aux tribuns, ne croyoit pas qu' il
lui fût honnête de se charger seul d' une
si grande affaire sans la présence
et le concours de son collegue. Les
tribuns ausquels de pareils retardemens
étoient suspects, s' adresserent à
Appius et à son collegue désignez
consuls pour l' année prochaine. Ils
sçurent les mettre dans leurs interêts,

p10

apparemment par l'esperance de leur donner la meilleure part dans la commission pour la creation des loix. Après s' être assurez de ces deux senateurs, ils les introduisirent dans une assemblée du peuple qu' ils avoient convoquée exprès pour y prendre des mesures contre les retardemens affectez des consuls en exercice. Appius étant monté à la tribune aux harangues, ménagea ses expressions de maniere que sans se declarer contre le senat, il sçut plaire au peuple. Les principaux chefs de son discours roulerent sur la justice qu' il y avoit d' établir des loix égales entre tous les citoyens, afin que Rome divisée si long-temps en deux partis, et comme en deux villes differentes, ne formât plus à l' avenir qu' une seule république. Il ajoûta qu' il étoit persuadé qu' on ne devoit pas differer davantage la nomination des decemvirs. Qu' il falloit en faire incessamment la proposition au senat, et que si son élection au consulat, et celle de son collegue étoit préjudiciable à l' établissement et à l' autorité des decemvirs, ils étoient prêts d' y renoncer ; et qu' il declaroit qu' ils y renonçoient actuellement,

p11

et qu' ils sacrifieroient encore de bon coeur leurs vies pour procurer un aussi grand bien à leur patrie que la paix et la réunion entre leurs concitoyens. Ce discours fut regardé par la plus grande partie de l' assemblée comme celui d' un veritable républicain, qui aimoit sincerement la liberté de son pays. Le peuple sur-tout qui n' attendoit rien de semblable d' un patricien de la maison Claudia, l' écouta avec autant de joye que de surprise. Quelques senateurs au contraire qui connoissoient le genie fier et ambitieux d' Appius, craignoient que sous cette moderation apparente, et sous ces

dehors si desintéressez, il ne cachât
des desseins fort opposés. Mais après
tout comme ce n' étoient que des soupçons
sans preuves, les patriciens comme
les plebeïens, donnerent de grandes
louanges à l' abdication qu' il venoit
de faire de ses droits au consulat.
Il fut question de porter cette affaire
au sénat. Menenius qui se fioit
aux engagements qu' il avoit pris secrètement
avec son collègue, feignoit
toujours d' être malade pour se dispenser
de convoquer cette compagnie :

p12

mais Sestius gagné apparemment par
la promesse d' être compris au nombre
des decemvirs, lui manqua de parole.
Il fit assembler le sénat, et proposa
la nomination des decemvirs.
Les avis y furent partagés à l' ordinaire ;
quelques sénateurs attachés
aux anciens usages, regardoient avec
éloignement tout changement dans
le gouvernement de l' état et dans l' administration
de la justice. Mais Appius
qui avoit un puissant parti dans
la compagnie, soutint au contraire
qu' il y avoit beaucoup de justice à établir
de concert avec le peuple des
loix qui servissent à l' avenir de règles
constantes pour former les jugemens
des magistrats. Et cet avis passa
enfin à la pluralité des voix. On résolut
de procéder incessamment à la nomination
des decemvirs : mais cette
nomination fit naître encore une nouvelle
difficulté. Les tribuns du peuple
demanderent de sa part que cinq
plebeïens fussent admis dans cette
commission. Tous les sénateurs s' opposerent
unaniment à cette prétention.
Ils représenterent que les decemvirs
allant prendre la place et l' autorité
des consuls, il étoit inoui que

p13

de simples plebeïens, exclus par leur naissance de toute magistrature *curule*, fussent revêtus de la puissance souveraine. Les tribuns s'aperçurent bien que le sénat ne se relâcherait jamais sur cet article. Après beaucoup de raisons proposées de part et d'autre, ils se desistèrent enfin de leurs prétentions, de peur de faire échouer la nomination même des *decemvirs*, et on convint qu'ils seroient tirés du corps du sénat ; que ces commissaires seroient revêtus pendant un an entier de la puissance souveraine ; qu'on n'éliroit pendant ce temps-là ni consuls ni tribuns ; que l'autorité et les fonctions de toute magistrature seroit suspendue pendant leur administration ; qu'ils dresseroient un corps de loix tiré de celles de la Grèce et des anciens usages de Rome, et qu'après l'avoir communiqué au sénat et au peuple, et pris leur consentement, on s'en serviroit à l'avenir pour le gouvernement de l'état et dans l'administration de la justice.

Quelque temps après on tint une assemblée solennelle de tout le peuple romain convoqué par *centuries*. Cette assemblée fut précédée par des

p14

auspices et les autres cérémonies de la religion ; on procéda ensuite à l'élection des *decemvirs*. Appius Claudius et T. Genutius furent nommés les premiers, et on crut devoir cette préférence et cette marque d'honneur à l'abdication généreuse qu'ils avoient faite du consulat. Les suffrages tombèrent ensuite sur L. Sestius, sur Veturius, C. Julius, A. Manlius, S. Sulpitius, P. Horatius, T. Romilius, et Sp. Posthumius tous personnages consulaires. Le sénat se flatoit d'avoir fait choix des plus zélés défenseurs de ses droits ; mais la plupart pour parvenir à cette dignité, avoient pris des engagements secrets avec les tribuns du peuple. Ainsi les deux partis regarderent chacun cette

élection comme leur ouvrage particulier,
et ils y concoururent également,
mais par des vûes bien differentes.
Quoiqu' Appius fût le premier
et comme le chef du college
des decemvirs, cependant il vivoit
avec ses collegues dans une entiere
égalité et une parfaite intelligence. Il
affectoit sur-tout des manieres toutes
populaires ; il saluoit les moindres
plebeïens qu' il rencontroit à son chemin ;

p15

il se chargeoit de leurs affaires
et de leurs interêts, et leur procuroit
une prompte justice. Chaque decemvir
présidoit à son tour pendant un
jour entier. Il avoit alors les douze
licteurs qui marchoient devant lui
avec les faisceaux. Ils rendoient successivement
justice dans la place, ce
qu' ils faisoient avec tant d' équité,
que le peuple charmé de leur conduite,
sembloit avoir oublié ses tribuns.
La plûpart faisoient des voeux
pour la durée d' un gouvernement si
plein de moderation ; et il y eut même
plusieurs plebeïens qui declarerent
qu' au lieu de rétablir le consulat
et le tribunat, on ne devoit songer
qu' à rendre le decemvirat perpetuel.
Les decemvirs travaillerent
avec beaucoup d' application pendant
toute l' année à la compilation des
loix qu' ils tirerent partie des anciennes
ordonnances des rois de Rome,
et partie de ce qu' ils emprunterent
des loix de la Grece, qu' un certain
Hermodore d' Ephese qui se trouva
alors à Rome leur interpreta. Quand
leur ouvrage fut achevé, ils en proposerent
dix tables, dont il ne nous
reste que quelques fragmens. Les

p16

unes concernent le droit sacré, les
autres le droit public, et le plus grand

nombre le droit particulier. On afficha ces tables en public, afin que chacun les pût lire, y faire ses réflexions, et les communiquer aux decemvirs avant que de leur donner autorité de loix. On les porta ensuite au senat où elles furent examinées et reçûes à la pluralité des voix : et on arrêta par un senatus-consulte qu' on convoqueroit incessamment les comices des centuries pour les faire approuver par tout le peuple romain. Le jour de l' assemblée étant arrivé, on prit solennellement les auspices, et en présence des ministres de la religion, les loix furent lûes de nouveau. Les decemvirs représenterent au peuple avec beaucoup de douceur qu' ils croyoient n' avoir rien oublié de ce qui leur avoit paru nécessaire pour la conservation de la liberté, et pour établir cette égalité si nécessaire dans une république. Cependant qu' ils exhortoient leurs concitoyens d' examiner avec soin leur ouvrage, et de dire avec liberté ce qu' ils croyoient qu' on en devoit retrancher, ou ce qu' on y pouvoit ajoûter ; en sorte qu' à

p17

l' avenir le peuple eût des loix qu' il eût faites lui-même plutôt qu' il ne les eût approuvées. On ne répondit à un discours si rempli de desinterressement et de modestie que par de grandes louanges. Les loix contenuës dans les dix tables furent reçûes du consentement de toutes les centuries. Il y eut seulement quelques particuliers qui dirent qu' il y manquoit plusieurs reglemens dont on pourroit encore faire deux tables, et que si on les ajoûtoit aux dix autres, on en formeroit comme un corps parfait de tout le droit romain. Cette vûe fit naître le desir d' élire tout de nouveau des decemvirs encore pour une année. Le senat et le peuple approuverent également ce dessein, quoique par des vûes différentes. Le peuple ne songeoit qu' à reculer le rétablissement

de l' autorité consulaire qui lui
étoit formidable ; et le senat de son
côté étoit bien-aise de se délivrer des
tribuns qui lui étoient si odieux.
L' assemblée ayant approuvé ce projet,
on indiqua le jour qu' on devoit
procéder à une nouvelle élection des
decemvirs. Dans l' intervalle qui précéda
ces comices, la division se mit

p18

dans le senat au sujet de cette dignité.
Les uns y aspireroient par ambition,
d' autres qui s' étoient d' abord opposez
le plus ouvertement à son établissement,
la recherchoient alors ; mais
seulement pour en exclure ceux dont
les desseins et la conduite leur étoient
suspects. Appius feignoit de n' y point
prétendre ; et pour inspirer à ses collègues
le dessein d' y renoncer, il déclaroit
publiquement qu' ayant rempli
tous les devoirs de bons citoyens
par le travail assidu d' une année entière,
il étoit juste de leur accorder
du repos et des successeurs.
Mais ses liaisons avec les *duelliens*
et les *iciliens* , c' est-à-dire avec les
chefs du peuple et les partisans des
anciens tribuns de ce nom ; le soin
qu' il prenoit de se rendre agreable aux
plebeïens ; son affabilité et sa moderation
si opposées à cette fierté qu' on
reprochoit à la famille Claudia, tout
cela donnoit beaucoup d' inquiétude
à ses rivaux, et le rendoit suspect à
ses collègues. Ces derniers pour s' assurer
de son exclusion, le nommerent
pour présider à l' élection nouvelle.
Et comme c' étoit un usage que
celui qui présidoit à l' assemblée, nommoit

p19

ceux qui aspireroient à la charge
qu' il falloit remplir, ils se flaterent
qu' après la declaration qu' il avoit faite
de renoncer à cette dignité, il n' oseroit

pas se nommer lui-même, outre
qu' il étoit sans exemple, au moins
pour les dignitez *curules* , que le président
se fût proposé lui-même au
préjudice des autres candidats. Mais
Appius tourna contre eux cet artifice.
Le jour de l' élection étant arrivé, on
le vit contre toutes les regles de la
bienséance et de la modestie, se nommer
lui-même pour premier decemvir ;
et le peuple toujours la dupe
de ceux qui sçavent le tromper sous
l' apparence de prendre part à ses intérêts,
confirma une nomination si
extraordinaire. Ce decemvir eut l' habileté
de faire tomber ensuite les suffrages
sur Quintus Fabius Vibulanus
personnage consulaire à la verité,
et même de moeurs jusqu' alors irréprochables,
mais d' un esprit lent et
paresseux, naturellement ennemi des
affaires, sans fermeté, et incapable
de le troubler dans la disposition des
desseins qu' il méditoit. Ce fut dans
les mêmes vûes qu' il fit élire ensuite
M Cornelius, M Servilius, L Minucius,

p20

T Antonius et M Rabuleïus
senateurs peu estimez dans leur compagnie,
mais qui lui étoient dévouez,
et qui par ses intrigues secretes emporterent
cette dignité sur les quintiens,
et même sur Claudius son oncle,
zéle patricien, et auquel il fit donner
l' exclusion, aussi-bien qu' à tous
ses collegues du premier decemvirat.
Enfin ce qui surprit et consterna
le senat, c' est qu' Appius oubliant sa
propre gloire, et celle de ses ancêtres,
n' eut point de honte, pour flater les
anciens tribuns auquel il avoit vendu
sa foi, de proposer trois plebeïens
pour decemvirs, sous prétexte qu' il
étoit juste qu' il y eût quelqu' un dans
ce college qui veillât aux intérêts du
peuple. Il y fit entrer Q Petilius,
C Duellius et Sp Oppius tous trois
plebeïens exclus par leur naissance de
ces premieres magistratures, et qui n' y
parvinrent que parcequ' ils y avoient

porté eux-mêmes Appius par tous les suffrages du peuple, dont ils dispoient à leur gré, et qu' ils avoient déterminé en sa faveur, suivant leurs conventions secrètes.

Appius se voyant enfin parvenu par sa dissimulation et ses intrigues,

p21

à la tête du decemvirat, ne songea plus qu' à rendre sa domination perpetuelle ; il assembla aussi-tôt ses nouveaux collegues qui tous lui étoient redevables de leur dignité. Pour lors mettant bas le masque de républicain, il leur représenta que rien ne leur étoit plus aisé que de retenir toute leur vie la souveraine puissance ; qu' ils étoient revêtus d' une commission dans laquelle se trouvoient réunies l' autorité consulaire et la puissance tribunitienne ; que le senat et le peuple toujours opposez, plutôt que de voir le rétablissement de ces deux magistratures qui leur étoient également odieuses, aimeroient mieux leur laisser comme en dépôt le soin du gouvernement ; que les particuliers s' accoutumeroient insensiblement à leur autorité, et que pour la conserver, ils devoient rappeler à leur tribunal la connoissance de toutes les affaires, sans souffrir qu' on les portât au senat ou devant l' assemblée du peuple. Qu' il falloit sur-tout éviter avec grand soin toute convocation de ces deux corps, qui les feroit appercevoir de leurs droits et de leurs forces. Qu' il se trouvoit toujours dans ces

p22

sortes d' assemblées des esprits inquiets et impatiens de toute domination, et que pour rendre inébranlable l' autorité du decemvirat, il étoit de l' intérêt des decemvirs de demeurer étroitement unis entre eux. Qu' ils

devoient avoir une complaisance réciproque
les uns pour les autres ; que
tout le college devoit s' interesser dans
les affaires particulieres de chaque
decemvir ; et il ajoûta qu' il croyoit
qu' ils devoient s' engager tous par les
sermens les plus solennels à ne se
troubler jamais les uns les autres dans
l' exécution de leurs desseins particuliers.
Comme ce discours d' Appius
flatoit agreablement l' ambition de ses
collegues, ils se laisserent conduire
à ses vûes. Chacun applaudit à ses
projets ; tous firent les sermens qu' il
prescrivit, et ils convinrent unanimement
de n' oublier rien pour retenir
toute leur vie l' empire et la domination
qu' on ne leur avoit déferez
que pour une seule année : nouvelle
conspiration contre la liberté publique.
Ces nouveaux magistrats entrerent
en possession de leur dignité aux ides
de mai ; et pour inspirer d' abord de

p23

la crainte et du respect au peuple, ils
parurent en public chacun avec douze
licteurs, ausquels ils avoient fait
prendre des haches avec leurs faisceaux,
comme en portoient ceux qui
marchoient devant les anciens rois
de Rome ou devant le dictateur ; en
sorte que la place fut remplie de six-vingt
licteurs qui écartoient la multitude
avec un faste et un orgueil insupportable
dans une ville où regnoient
auparavant la modestie et l' égalité.
Le peuple ne vit qu' avec indignation
cet appareil de la tyrannie. La comparaison
qu' il faisoit de la moderation des consuls
avec les manieres
fieres et hautaines des decemvirs, lui
fit bien-tôt regretter l' ancien gouvernement.
Il se plaignoit secretement
qu' on lui eût donné dix rois pour
deux consuls. Mais ces réflexions venoient
trop tard, et il n' étoit plus maître
de détruire son ouvrage. Les decemvirs
commencerent à regner imperieusement
et avec une autorité absoluë.
Outre leurs licteurs ils étoient

encore environnez en tout temps d' une
troupe de gens sans nom et sans
aveu, la plûpart chargez de crimes
ou accablez de dettes, et qui ne pouvoient

p24

trouver de sûreté que dans les
troubles de l' etat. Mais ce qui étoit
encore plus déplorable, c' est qu' on
vit bien-tôt à la suite de ces nouveaux
magistrats une foule de jeunes patriciens
qui préférant la licence à la liberté,
s' attachèrent servilement aux
dispensateurs des graces. Et même
pour satisfaire leurs passions, et fournir
à leurs plaisirs, ils n' avoient point
de honte d' être les ministres et les
complices de ceux des decemvirs. Il
n' y eut plus d' asiles assez sûrs pour la
beauté et la pudeur. Cette jeunesse effrenée
à l' ombre du pouvoir souverain,
enlevait impunément les filles
du sein de leurs meres ; d' autres sous
de foibles prétextes, s' emparoié du
bien de leurs voisins, qui se trouvoit
à leur bienséance. En vain on en portoit
des plaintes aux decemvirs, les
malheureux étoient rejettez avec mépris,
et la faveur seule, ou des vûes
d' intérêt tenoient lieu de droit et de
justice. Que si quelque citoyen par un
reste de l' ancienne liberté, étoit assez
hardi pour faire éclater son ressentiment,
ces tyrans le faisoient battre à
coups de verges comme un esclave ;
d' autres étoient exilés ; il y en eut

p25

même qu' on fit mourir ; et la confiscation
suivoit toujours le supplice des
malheureux.

Le peuple qui gémissoit sous une
domination si tyrannique, jettoit les
yeux du côté du senat d' où il attendoit
sa liberté. Mais la plûpart des senateurs
redoutant la fureur des decemvirs,
s' étoient retirés à la campagne.

Ceux qui étoient restés dans la ville, n'étoient pas fâchés que la dureté du gouvernement présent fît regretter celui des consuls ; et ils se flatoient que le peuple renonceroit volontiers au rétablissement des tribuns, si on pouvoit le tirer de la domination des decemvirs.

C Claudius personnage consulaire, et oncle d' Appius, sensiblement touché de voir son neveu s'ériger en tyran de sa patrie, se présenta plusieurs fois à sa porte pour lui représenter à quel point il deshonorait la mémoire de ses ancêtres par une conduite si odieuse. Mais ce chef des decemvirs qui redoutoit ses remontrances, éludoit ses visites sous différens prétextes. C Claudius ne put jamais pénétrer jusques dans son appartement ; et cet ancien magistrat éprouva que les tyrans

p26

ne reconnoissent plus ni parens ni amis.

Cependant ces nouveaux magistrats ajoutèrent deux tables de loix aux dix qu' on avoit promulguées l' année précédente ; mais ils n' y statuerent rien touchant le partage des terres conquises. On observa même que dans les deux dernières tables il y avoit un article qui défendoit aux patriciens et aux plebeïens de s' allier par des mariages réciproques, et qu' ils avoient fait une loi expresse d' une ancienne coutume. On soupçonna que les decemvirs n' avoient établi cette loi nouvelle, et negligé en même temps de faire quelque règlement au sujet du partage des terres, que pour entretenir continuellement la division entre les deux ordres de la république. Ils apprehendoient que si la noblesse et le peuple venoient à se réunir, ils ne tournassent contre eux cette ancienne animosité qu' ils avoient tant d' intérêt d' empêcher qui ne s' éteignît. Cependant comme l' autorité de ces decemvirs ne devoit durer qu' un an, on se

flatoit de voir expirer leur tyrannie
avec la fin de l' année. Mais les ides

p27

de mai parurent sans qu' il y eût la
moindre apparence de comices, ni
d' assemblées pour les élections. Les
tyrans se montrèrent alors à découvert,
et malgré le senat et le
peuple se maintinrent dans le gouvernement,
sans autre droit que
celui de la force et de la violence.
Tout ce qui leur faisoit ombrage
fut proscrit. Plusieurs citoyens
se bannirent eux-mêmes de leur patrie ;
quelques-uns furent chercher
des asiles jusques chez les latins et les
herniques, et Rome presque deserte
demeura en proie à ces tyrans.
Tout le monde déplorait en secret
la perte de la liberté, sans qu' il se
trouvât dans la république aucun citoyen
assez genereux pour tenter de
rompre ses chaînes. Il sembloit que
le peuple romain eût perdu ce courage
qui auparavant le faisoit craindre
et respecter par ses voisins. Les
latins et ceux qui s' étoient assujetés
à la domination des romains, méprisoient
les ordres qu' on leur envoyoit,
comme s' ils n' eussent pu souffrir que
l' empire demeurât dans une ville où
il n' y avoit plus de liberté ; et les
equés et les sabins venoient faire

p28

impunément des courses jusques aux
portes de Rome.
Ces ennemis immortels de la république
voulant profiter de la consternation
où étoit le peuple romain,
leverent deux armées. Les sabins s' avancerent
le long du Tybre jusqu' à
cent quarante stades de Rome ; et les
equés après avoir ravagé le territoire
de Tusculum, vinrent camper près
d' Algide. Ces deux armées sembloient

menacer Rome d' un siege.
Cette nouvelle surprit extrêmement
les decemvirs ; il falloit qu' ils armassent
de leur côté ; cependant ils ne
le pouvoient faire sans le concours
du senat et du peuple, et ils ne pouvoient
ignorer combien ils étoient
odieux aux uns et aux autres. Ils tinrent
entre eux differens conseils remplis
de troubles et d' agitation. Il étoit
question de décider si on s' adresseroit
au peuple ou au senat ; et ce qui étoit
le plus embarrassant pour les decemvirs,
c' est qu' ils craignoient que l' année
de leur magistrature étant expirée,
on ne leur disputât comme à de
simples particuliers, le droit de convocation.
Enfin après bien des délibérations,
comme ces decemvirs étoient

p29

la plûpart du corps du senat, et qu' ils
avoient des partisans, ils se déterminèrent
à le convoquer, et convinrent
du rôle que chacun feroit dans l' assemblée.
Leurs creatures se chargerent de répondre aux
plaintes de ceux
qui demanderoient l' abolition du decemvirat.
Ils prirent ce parti dans la vûe
d' obtenir par leur credit la levée
des troupes ; et ils se flaterent que le
peuple tout irrité qu' il paroissoit, ne
pourroit s' y opposer, ayant perdu
avec ses tribuns le droit d' opposition.
Un heraut par ordre des decemvirs
publia aussi-tôt la convocation
du senat. Ils s' y rendirent ensuite,
mais ils n' y trouverent que leurs partisans.
Les autres senateurs avoient
abandonné le soin des affaires publiques,
et s' étoient retirez, comme
nous l' avons dit, dans leurs maisons
de campagne. Les decemvirs y envoyerent
des huissiers leur indiquer
l' assemblée pour le lendemain. La
plûpart revinrent à Rome, et se trouverent
au senat ; mais avec des vûes
bien differentes de celles de decemvirs.
Appius représenta par un discours
étudié la nécessité de prendre
les armes pour s' opposer aux incursions

des eques et des sabins.

L Valerius Potitus sans attendre que ce fût son rang pour opiner, se leva aussi-tôt. Il étoit fils de ce Valerius qui fut tué à la tête des romains en combatant contre Herdonius, et petit-fils du fameux Valerius appelé Publicola, un des principaux auteurs de la liberté publique. Appius craignant qu' un homme de sa naissance et de son caractere, s' il parloit le premier, n' ouvrît quelque avis contraire aux interêts des decemvirs, lui dit fierement de s' asseoir et de se taire, et qu' il devoit attendre que des senateurs plus anciens que lui, et plus considerables dans la république, eussent déclaré leurs sentimens. " je l' aurois aussi attendu, lui repartit paisiblement Valerius, si je n' avois eu à parler que de l' affaire que vous avez proposée. Mais il s' agit ici de la liberté de la république. Sera-t-il dit qu' un simple particulier dont la magistrature est expirée, imposera silence à Valerius ? Faut-il que votre tyrannie réduise un senateur à regretter le secours que le simple peuple tiroit de l' opposition de ses tribuns ? Mais puisque vous et vos collegues en avez

usurpé la puissance, j' en appelle à ces collegues mêmes, moins dans l' esperance d' en être secouru, que pour exposer aux yeux du public la conspiration que vous avez faite contre la liberté publique. Et vous sur-tout, Fabius Vibulanus, qui avez été honoré de trois consulats, sera-t-il dit que par complaisance pour des tyrans, vous trahirez les interêts de votre patrie ? "

Fabius incertain et déconcerté ne lui répondit rien. Mais Appius transporté

de colere lui cria de nouveau
qu' il lui imposoit silence, et les autres
decemvirs le menacerent de le
faire précipiter du haut de la roche
Tarpeienne comme un seditieux et
un brouillon. Une maniere de proceder
si violente et si extraordinaire dans
une compagnie où devoit regner une
parfaite égalité, souleva toute l' assemblée.
M Horatius Barbatus en parut
le plus indigné. Il étoit petit-fils
de cet Horatius Coclès, qui pour la
défense de la liberté de sa patrie, soutint
seul sur un pont tout l' effort de
l' armée de Porsenna. Ce même esprit
républicain qui avoit fait tant d' honneur
aux peres, étoit passé dans leurs

p32

enfants. Horatius dont nous parlons,
ne pouvant souffrir plus long-temps
l' orgueil et l' insolence des decemvirs,
prit la parole, et les traita publiquement
de tarquins et de tyrans
de leur patrie.
" vous nous parlez, leur dit-il, de
la guerre des sabins, comme si le peuple
romain avoit de plus grands ennemis
que vous-même. Je voudrois
bien sçavoir par quelle autorité vous
avez convoqué cette assemblée, et
par quel droit vous prétendez y présider.
Le temps de votre magistrature
n' est-il pas expiré ? Pouvez-vous
ignorer que la puissance du decemvirat
ne vous avoit été déferée que pour
une seule année ? Nous vous avons
choisis pour établir des loix convenables
dans un etat libre, et vous n' avez
laissé aucune trace de cette égalité,
l' objet unique des romains. Vous
avez supprimé les assemblées du peuple,
et les convocations du senat. On ne
parle plus d' élections, ni de consuls,
ni de tribuns. Toutes les magistratures
annuelles sont abolies. Vous avez
changé absolument l' ancien ordre
du gouvernement pour élever sur ses
ruines votre empire et votre domination

particuliere. Mais sçachez que le sang de Valerius et d' Horatius qui chasserent autrefois les tarquins de Rome, anime encore leurs descendans. Nous avons le même courage, et le même attachement pour la liberté de notre patrie. Les dieux protecteurs de cette ville nous donneront le même succès, et j' espere que le peuple aussi jaloux de sa liberté que ses ancêtres, ne nous abandonnera pas dans une entreprise si juste. "

un discours si ferme étourdit les decemvirs. Ils ne sçavoient s' ils devoient montrer de la colere, ou affecter de la moderation. Appius pour adoucir les esprits, représenta que bien loin de vouloir s' ériger en tyrans, ils n' avoient convoqué le senat que pour prendre ses avis sur la conjoncture présente des affaires. Que s' il avoit imposé silence à Valerius, ce n' avoit été que pour l' obliger à se conformer à l' usage ordinaire où chacun devoit parler à son rang, à moins que la parole ne lui fût adressée par celui qui présidoit au senat. Pour lors se tournant du côté de C Claudius son oncle, il l' exhorta à dire son sentiment avec toute la liberté qui regnoit

dans l' assemblée. Il se flatoit que l' interêt de sa famille, les liaisons du sang, et même l' honneur qu' il lui faisoit de lui demander le premier son avis, l' engageroient à refuter ce qu' il y avoit eu de trop dur contre lui dans le discours d' Horatius. Mais il s' adressoit à un veritable romain, et qui auroit sacrifié ses propres enfans à la conservation de la liberté publique. Il avoit même été plusieurs fois, comme nous venons de le dire, à la maison d' Appius son neveu pour lui représenter l' injustice de son gouvernement : les domestiques par ordre de leur maître lui en avoient toujours interdit

l' entrée sous differens prétextes,
et ce ne fut que dans une assemblée
aussi publique qu' il put lui dire librement
son avis.

Ce senateur représenta d' abord à
l' assemblée qu' il étoit question de
deux affaires de differente espece,
d' une guerre étrangere qu' il falloit
soutenir, et de la necessité de remedier
aux dissensions domestiques au
sujet du gouvernement. Que ce qu' on
appelloit guerre, n' étoit que des courses
passageres de quelques partis ennemis,
et qui ne s' étoient hazardez

p35

d' approcher des frontieres de l' etat
qu' à la faveur des divisions qui regnoient
dans la république. Qu' il falloit
rétablir le calme et l' union dans
la ville, et qu' il suffiroit après cela
d' arborer les étendarts des legions
pour mettre en fuite les eques et les
sabins dont les romains avoient
trionphé tant de fois. Mais qu' il doutoit
que le peuple voulût se ranger
sous les enseignes des decemvirs qu' il
regardoit avec justice comme de simples
particuliers qui avoient usurpé
la souveraine puissance, et qui sans
l' aveu du senat ni le consentement du
peuple s' étoient perpetuez de leur autorité
privée dans le gouvernement
de l' etat. Adressant ensuite la parole
à Appius : " pouvez-vous ignorer, lui
dit-il, combien une entreprise si injuste
est odieuse à tous les gens de
bien ? Et si vous en doutez, cet exil
volontaire auquel se sont condamnez
nos plus illustres senateurs, ne vous
fait-il pas assez connoître qu' ils ne
vous regardent que comme un tyran ?
Le senat souffre impatiemment que
vous lui ayez enlevé son autorité ; le
peuple reclame la voye d' appel, ou
celle d' opposition que vous avez supprimée ;

p36

tous nos citoyens vous redemandent
les uns leurs biens qui sont
devenus la proie de vos satellites,
d' autres leurs filles que vous avez enlevées
pour satisfaire des passions criminelles.
Toute la ville et toute la
nation détestent une magistrature qui
a détruit la liberté, aboli l' usage des
comices, usurpé l' autorité legitime
des consuls, et détruit la puissance
des tribuns. Rendez à la république
le pouvoir qu' elle ne vous avoit confié
que pour une seule année ; rendez-nous
la forme de notre ancien gouvernement ;
rendez-vous à vous-même.
Souvenez-vous de votre premiere
vertu, et quittez genereusement avec
un pouvoir injuste ce nom de decemvir
que vous avez rendu si odieux.
Je vous en conjure par nos ancêtres
communs, par les manes de votre
pere cet illustre citoyen qui vous a
laissé de si grands exemples de moderation
et de zele pour la liberté publique.
Je vous en conjure sur-tout
par votre salut et par le soin de votre
propre vie que vous ne pouvez manquer
de perdre honteusement et dans
les supplices, si vous vous obstinez à
retenir plus long-temps cette injuste

p37

puissance que vous avez usurpée sur
vos concitoyens. "
Appius couvert de confusion par
de si justes reproches, n' eut pas la force
d' y répondre. On regardoit son silence
comme un aveu tacite de son injustice,
et même comme une disposition
prochaine à abdiquer le decemvirat.
Mais M Cornelius un de ses collegues
prenant la parole, et s' adressant
directement à C Claudius, lui repartit
fierement que ceux qui étoient
chargez du gouvernement de la république
n' avoient pas besoin de ses
conseils pour regler leur conduite.
Que s' il se croyoit autorisé à donner
des avis particuliers à son neveu, il
devoit l' aller trouver en sa maison ;

qu' il n' étoit question dans le senat
que des affaires publiques, et de la
nécessité de prendre les armes pour
s' opposer aux eques et aux sabins qui
s' avançoient du côté de Rome, et qu' il
pouvoit dire là-dessus son sentiment,
sans s' égarer dans des discours étrangers
à la matiere dont il s' agissoit.
Claudius encore plus irrité du silence
méprisant d' Appius, que de la réponse
insolente de son collegue, se
tournant vers le senat : " puisque

p38

mon neveu, dit-il, ne daigne me parler
ni dans sa maison ni en plein senat,
et que je suis assez malheureux
pour voir sortir de ma famille le tyran
de la patrie, je vous declare, peres
conscripts, que j' ai résolu de me
retirer à Regille. Je vas me bannir
moi-même de Rome, et je fais serment
de n' y rentrer jamais qu' avec la
liberté. Cependant pour satisfaire à
l' obligation où je suis de dire mon
sentiment au sujet des affaires présentes,
je ne crois point qu' on doive faire
aucune levée de troupes, qu' on n' ait
élû auparavant des consuls pour les
commander. "

L Quintius Cincinnatus, T Quintius
Capitolinus et L Lucretius tous
personnages consulaires et des premiers
du senat, opinèrent de la même
maniere, et conclurent l' un après
l' autre à l' abolition du decemvirat.
M Cornelius un des decemvirs, craignant
que l' autorité de ces grands
hommes n' entraînat les autres senateurs,
interrompit l' ordre de prendre
les avis, et demanda celui de L Cornelius
son frere avec lequel il avoit concerté
auparavant le discours qu' il devoit
tenir pour la défense du decemvirat.

p39

Ce senateur s' étant levé, se garda

bien d'entreprendre de justifier ni l'autorité ni la conduite des decemvirs.

Mais prenant un tour plus adroit, il représenta seulement qu'il étoit d'avis qu'on différât l'élection des nouveaux magistrats, jusqu'à ce qu'on eût chassé les ennemis du territoire de Rome. Ceux, dit-il, qui poursuivent avec tant d'ardeur l'abdication des decemvirs, ont-ils parole des eques et des sabins qu'ils suspendront le progrès de leurs armes jusqu'à ce que nous ayons changé la forme de notre gouvernement ? Vous sçavez, dit-il, peres conscripts, tout le temps qu'exigent nos élections : il faut qu'elles soient précédées par un senatus-consulte qui ordonne les comices.

Cette assemblée soit qu'on la convoque par centuries ou par tribus, ne se peut tenir que vingt-sept jours après la publication qui en sera faite. Et avant que les nouveaux magistrats soient nommez, et ensuite confirmez par une nouvelle assemblée, et qu'ils aient pris le gouvernement de l'état, et levé les troupes nécessaires pour s'opposer aux ennemis, qui peut vous répondre que nous ne les verrons pas

p40

aux portes de Rome, et en état d'en former le siege ? Dirons-nous ridiculement aux eques et aux sabins : suspendez, messieurs, l'effort de vos armes, laissez-nous en paix terminer nos divisions domestiques, le senat n'est point encore d'accord sur la forme du gouvernement ; mais si une fois le consulat est rétabli ; si de nouveaux magistrats se trouvent à la tête de nos armées, pour lors quittez vous-même les armes, prenez des branches de verveine, et revenez nous demander humblement la paix, si vous ne voulez éprouver l'effort de nos armes. De pareils discours devoient-ils être entendus dans une compagnie si respectable ? Cependant ce sont les suites naturelles de l'avis de C. Claudius. Le mien est que nos decemvirs

enrôlent incessamment les legions,
et qu' ils marchent sur le champ aux
ennemis. Ecartons-les de nos frontieres ;
qu' ils soient obligez par la
terreur de nos armes de nous demander
la paix, et après être assurez du
dehors, donnez, messieurs, toute votre
attention aux affaires du dedans.
Revoquez par votre autorité celle des
decemvirs, s' ils ne veulent pas s' en

p41

dépouiller de bonne grace. Faites leur
rendre compte de leur administration ;
élisez de nouveaux magistrats
en leur place, et que la république
reprenne son ancienne constitution.
Mais permettez-moi de vous dire
qu' en fait de gouvernement les affaires
doivent se conduire selon les conjonctures,
et dépendre du temps et
des besoins de l' état.
Les partisans des decemvirs se declarerent
hautement pour cet avis.
Les plus jeunes senateurs, quand ce
fut leur tour d' opiner, s' y conformerent,
emportez par leur courage, et
dans l' impatience d' en venir aux mains
avec les ennemis. Quelques-uns des
plus anciens du senat prirent le même
parti, dans la vûe qu' après que la
guerre seroit terminée, l' abdication
des decemvirs se faisant sans resistance,
le gouvernement retomberoit entre
les mains des consuls, et que de
sages magistrats pourroient peut-être
par leur moderation accoutumer insensiblement
le peuple à se passer de
ses tribuns.
Appius qui voyoit avec un plaisir
secret que la plûpart des avis étoient
conformes à celui de Cornelius, demanda

p42

enfin, et comme par forme
seulement, le sentiment de Valerius
auquel il avoit imposé silence au commencement

de l' assemblée. Est-il possible, s' écria ce sénateur, que nous souffrions que nos tyrans exercent aujourd' hui leur empire dans le sénat, et jusque dans le sanctuaire de la liberté ?

On m' a fermé la bouche quand je pouvois parler utilement, et on me rend la parole après que les avis sont pris ; que le plus grand nombre s' est déclaré pour celui de Cornelius, et que toute remontrance devient presque inutile. Je ne trahirai pas cependant ma conscience et les intérêts de la patrie. Je dirai ce que je pense de la continuation du pouvoir que les décemvirs ont usurpé, et je le dirai avec tout le courage et la liberté d' un véritable romain.

Je déclare d' abord que je souscris de tout mon cœur à tout ce que C Claudius vous a si sagement représenté sur la nécessité de créer de nouveaux magistrats avant que de se mettre en campagne. Mais parceque L Cornelius partisan déclaré de la tyrannie, a tâché de tourner en ridicule un avis si judicieux, sous prétexte que les délais

p43

nécessaires pour l' élection de ces magistrats consommeroient un temps qu' il falloit employer à repousser les ennemis, je crois être obligé de vous faire sentir l' artifice qui est caché sous ce faux raisonnement. Pour vous en convaincre, souvenez-vous seulement de la conduite que tint la république il y a près de dix ans contre les mêmes ennemis sous le consulat de C Nautius et de L Minutius. Vous sçavez que pendant que Nautius étoit opposé d' un côté aux sabins, Minutius son collègue se laissa enfermer par les eques dans les détroits de quelques montagnes. Il étoit question de mettre sur pied une nouvelle armée pour le dégager ; les tribuns à leur ordinaire s' opposoient à toute levée de troupes, à moins que le sénat ne souscrivît à la loi touchant le partage des terres. Dans cette

extrémité, comme les deux partis ne vouloient rien relâcher de leurs prétentions, on eut recours à un dictateur dont l' autorité étoit supérieure au sénat et aux tribuns du peuple. L. Quintius fut élu, on le fut chercher à la campagne, il revint à Rome, il en tira une nouvelle armée, et en

p44

quatorze jours il dégagea celle de Minutius, et triompha des ennemis. Qui nous empêche aujourd' hui de suivre un exemple si récent et si sage ? Elisons actuellement un *entre-roi* , comme nous le ferions si les deux consuls étoient morts. Que ce magistrat nomme un dictateur ; vous aurez aussi-tôt un magistrat légitime ; tout cela se peut faire en moins d' un jour. Il levera des troupes par ce pouvoir souverain attaché à sa dignité, on marchera à l' instant aux ennemis ; et au retour de la campagne, ce magistrat dont le pouvoir ne peut durer que six mois, donnera le temps par son abdication de procéder à loisir et selon les formes ordinaires à l' élection des consuls. Que si au contraire vous confiez aux décemvirs le commandement de vos armées, croyez-vous que ces hommes ambitieux qui ont usurpé un pouvoir tyrannique, et qui au préjudice de nos lois refusent si opiniâtrément de se défaire des faisceaux, mettent facilement les armes bas ? Craignez plutôt qu' ils ne les tournent contre vous-même, et qu' ils ne s' en servent pour perpétuer leur tyrannie. Je demande donc, vû le

p45

peril où se trouve la liberté publique, qu' on examine la proposition que je fais de nommer actuellement un dictateur, qu' on prenne là-dessus les avis, et qu' on recueille les suffrages.

Ceux des sénateurs auxquels la puissance des décemvirs étoit odieuse et suspecte, revinrent à cet avis. Mais les partisans des décemvirs se récrièrent que le commandement des armées avoit été décerné aux décemvirs par la pluralité des voix ; que c' étoit une affaire décidée, et que l' opposition de Valerius ne devoit être considérée que comme une voix de moins en faveur des décemvirs. Appius pour appuyer ce sentiment, ajouta qu' on ne s' étoit assemblé que pour donner ordre à la guerre que les éques et les sabins faisoient à la république. Que C Claudius, Cornelius et Valerius avoient ouvert des avis différens ; mais que celui de Cornelius ayant prévalu par le nombre des suffrages, il ordonnoit au greffier de dresser à l' instant le sénatus-consulte qui remettoit aux décemvirs le soin de cette guerre et le commandement des armées. Puis se tournant du côté de Valerius, il lui dit avec un souris

p46

amer, que s' il parvenoit jamais au consulat, il pourroit alors faire revoir le jugement d' une affaire décidée. Les décemvirs se leverent après avoir signé le sénatus-consulte, et ils sortirent du sénat suivis de leurs partisans qui les félicitoient de l' avantage qu' ils venoient de remporter sur le parti opposé. Le commandement des armées qu' on venoit de leur déferer assuroit leur autorité, et la rendoit encore plus redoutable. Ils s' en servirent pour se vanger de leurs ennemis particuliers, et ils comptoient au nombre de leurs ennemis ceux qui ne se rendoient pas leurs esclaves. Tout le monde déplorait en secret la perte de la liberté. L Valerius et M Horatius, qui ne vouloient ni manquer à la république, ni se manquer à eux-mêmes, assemblerent dans leurs maisons un grand nombre de leurs amis et de leurs cliens pour s' en faire

un secours contre la violence des decemvirs ;
et ils ne paroissent plus
dans la ville qu' avec une puissante
escorte, et en état de repousser l' insulte
qu' ils avoient lieu d' apprehender.
La république étoit divisée en deux

p47

partis : on voyoit d' un côté un grand
zele pour la liberté, et un attachement
inviolable aux loix. Il paroissoit dans
l' autre parti un desir immodéré de
dominer, soutenu de la magistrature,
et des apparences de l' autorité legitime.
L' animosité qui regnoit dans ces deux
partis faisoit apprehender
une guerre civile. C Claudius oncle
du decemvir de ce nom, de peur de
s' y trouver engagé, sortit de Rome
comme il l' avoit protesté en plein senat,
et se retira à Regille son ancienne
patrie. D' autres senateurs et les
principaux citoyens de Rome qui ne
pouvoient souffrir la domination des
decemvirs, et qui ne se sentoient pas
en état de la détruire, chercherent
un asile à la campagne, ou chez les
peuples voisins. Appius irrité d' une
retraite qui marquoit si visiblement
l' aversion qu' on avoit pour son gouvernement,
mit des gardes aux portes
de la ville. Mais s' étant apperçu
que cette précaution augmentoit le
nombre des mécontents, il leva cette
garde ; et pour se vanger de ceux qui
s' étoient retirez, il confisqua les biens
qu' ils avoient dans Rome, dont il fit
la solde, et la récompense de ses satellites.

p48

Une conduite si violente ouvrit les
yeux au peuple comme au senat. Les
uns et les autres s' apperçurent avec
indignation qu' au lieu de sages législateurs,
ils n' avoient trouvé que
des tyrans. Le peuple jaloux et ennemi
de l' autorité du senat, avoit

vû d'abord avec plaisir s'élever sur les ruines du consulat, une nouvelle puissance qui ne donnoit aucune part aux sénateurs dans le gouvernement. Le sénat de son côté ne s'étoit pas opposé à l'établissement d'un tribunal qui l'avoit débarassé des harangues seditieuses des tribuns du peuple : et l'un et l'autre ordre de la république s'étoient sacrifiés mutuellement leurs magistrats. Les décemvirs dépositaires de leur autorité, s'en étoient prévalus : leur objet étoit de se perpétuer dans le gouvernement. Et comme on venoit de leur déferer le commandement des armées, ils méprisoient des mécontents qu'ils ne craignoient plus. Le peuple destitué de ses tribuns, se vit obligé de se faire enrôler. Les légions furent bien-tôt complètes : on en fit trois corps. Q Fabius Vibulanus marcha contre les sabins à la tête

p49

d'une armée, et on lui donna pour collègues et pour conseil Q Petilius et M Rabuleius. M Cornelius fut nommé général de troupes qu'on devoit opposer aux éques, et l'on envoya avec lui L Minutius, M Sergius, T Antonius et C Duellius tous décemvirs. Appius leur chef demeura à Rome avec Oppius, et il retint un corps de troupes qu'il mit comme en garnison dans le capitole pour maintenir son autorité contre des ennemis domestiques qui lui étoient encore plus redoutables que les étrangers. C'est ainsi que de simples particuliers sous le titre de décemvirs, s'emparèrent de toutes les forces de l'état, qui pendant leur domination n'avoit plus que le nom de république. Le peuple qui composoit les légions, je veux dire les centurions et les soldats, irrités de la perte de la liberté, ne voulurent point vaincre, de peur d'augmenter la puissance des décemvirs en les rendant victorieux. Les deux armées furent défaites presque

sans combattre. Ce fut moins des batailles que des fuites concertées. L'armée opposée aux eques perdit

p50

ses armes et son bagage ; celle qui devait combattre les sabins abandonna son camp et se retira avec précipitation sur les terres de Rome. Les soldats se dispersèrent, et ne se rallièrent que quand ils ne furent plus en vue des ennemis, et on apprit à Rome la nouvelle de ces déroutes avec la même joie qu'on auroit eue dans un autre temps d'une victoire complète. On disoit hautement dans la ville qu'il ne falloit pas s'étonner que les armes de la république n'eussent pas été heureuses sous des chefs qui avoient usurpé le commandement. Les uns demandoient des consuls, d'autres proposoient d'élire un dictateur comme dans une calamité publique, et le peuple soupiroit après le rétablissement de ses tribuns.

Siccus Dentatus ce fameux plebeien qui s'étoit trouvé à six-vingt combats, n'entretenoit la multitude que des fautes qu'il prétendoit que les decemvirs avoient faites dans la conduite de cette guerre. Son sentiment, et le mépris qu'il faisoit de ces généraux, passa dans les deux armées. à peine le soldat vouloit-il déferer à

p51

leurs ordres : les uns demandoient des vivres, d'autres des armes ; et un mécontentement général sembloit annoncer une révolte prochaine.

Appius attentif aux événemens, envoya à ses collègues des recrues et des vivres. Il leur manda de tenir le soldat en respect par la crainte du châtement ; et que si la voye des supplices leur paroissoit dangereuse dans la conjoncture, ils ne manqueroient

pas d' occasions pendant le reste de la campagne pour faire perir secretement les plus mutins. Il leur en donna l' exemple : Siccius lui étoit odieux par ses discours trop libres, et par le pouvoir qu' il avoit sur l' esprit du peuple, il résolut de s' en défaire. Pour le tirer de Rome, il feignit de vouloir le consulter sur les operations de la campagne. Il l' entretint plusieurs fois, et après avoir donné de grandes louanges aux avis qu' il en recevoit, il l' engagea, quoique veteran, à se rendre à l' armée qui étoit opposée aux sabins, sous prétexte d' assister le general de ses conseils. Et pour le déterminer à faire la campagne, il le revêtit du titre d' envoyé ou de legat : fonction qui chez les romains, dit

p52

Denis D' Halicarnasse, étoit sacrée et inviolable, et qui renfermoit la sainteté du sacerdoce avec la puissance des premiers magistrats. Siccius sans défiance, et avec la sincerité d' un brave soldat, embrasse avec plaisir l' occasion de rendre service à sa patrie. Il se rend au camp en diligence. Les decemvirs prévenus par Appius, le reçoivent avec des marques exterieures de joye, et le traitent avec distinction. On n' entreprend plus rien sans ses avis ; mais cette difference apparente cacheoit le dessein secret de le faire perir. L' occasion s' en présenta bien-tôt. Siccius avec sa franchise ordinaire, n' ayant pas dissimulé aux decemvirs qu' il ne les trouvoit pas campez assez avantageusement, ils le chargerent de marquer lui-même un nouveau camp, et on lui donna une escorte pour aller reconnoître la situation du pays. Mais cette escorte n' étoit composée que des satellites des decemvirs, et qui avoient des ordres secrets de s' en défaire. Siccius s' étant avancé à leur tête jusques dans les détroits de quelques montagnes, ils prirent cette occasion pour le charger. Siccius ne se

fut pas plutôt apperçu de leur mauvais dessein, que s' adossant contre un rocher pour ne pouvoir être pris par derriere, il les reçut avec un courage qui fit trembler les plus hardis. Ce genereux romain rappelant son ancienne valeur, en tua quinze, et en blessa plus de trente, aucun n' osoit plus l' approcher : ils se contenterent de lui lancer des traits de loin. Mais comme ils n' en pouvoient encore venir à bout, ces perfides montant sur le haut du rocher l' accablerent à coups de pierres ; et ce brave guerrier qui étoit sorti victorieux de tant de combats, perit enfin malheureusement par la main de quelques traitres que les decemvirs avoient armez contre lui. Ils retournerent ensuite au camp, et rapporterent qu' ils étoient tombez dans une embuscade où ils avoient perdu leur commandant, et une partie de leurs compagnons. On les crut d' abord ; mais une troupe de soldats qui regardoient Siccius comme leur pere, étant allez d' eux-mêmes sur le lieu du combat pour enlever son corps, et lui rendre les derniers devoirs, s' apperçurent que ceux qui avoient été tueez dans cette occasion étoient tous

romains ; qu' ils avoient le visage tourné de son côté ; qu' on ne leur avoit enlevé ni leurs armes ni leurs vêtemens ; et d' ailleurs qu' il n' y avoit parmi eux aucun soldat des ennemis, et qu' on ne trouvoit même aucune trace de leur retraite. Toutes ces circonstances leur firent soupçonner que Siccius avoit été assassiné par son escorte. Ce soupçon se répandit dans tout le camp, et y excita des plaintes et un mécontentement general. Toute l' armée demandoit avec de grands cris qu' on fît le procès à ces assassins. Mais les decemvirs les firent échaper ; et pour détourner la pensée qu' ils

pouvoient être eux-mêmes les auteurs
d' une action si indigne, ils firent
faire des funeraillles militaires à
Siccus aussi honorables que s' il eût
commandé l' armée en chef. Ce furent
ces honneurs si extraordinaires
pour un plebeïen qu' on sçavoit leur
être odieux, qui acheverent de convaincre
les soldats, que Siccus n' étoit
peri que par leur ordre. Le mécontentement
de cette armée passa
bien-tôt dans l' autre camp, et jusques
dans Rome. Les citoyens et les soldats,
le senat et le peuple détestoient

p55

tout haut une action si infame. Tout
le monde étoit disposé à secouer le
joug d' une domination si cruelle, lorsqu' Appius
par une nouvelle entreprise
encore plus odieuse et plus tyrannique,
mit le comble à ses fureurs,
et à la haine que tous les ordres de
l' etat lui portoient.

Nous avons dit que de concert avec
ses collegues il étoit resté dans Rome
à la tête d' un corps de troupes pour
en contenir les habitans sous l' obéissance
du decemvirat. Ce decemvir qui
avoit réuni en sa personne toute
l' autorité de la magistrature, rendoit
la justice dans la place. Comme il étoit
un jour dans son tribunal, il vit passer
auprès de lui une jeune fille d' une
rare beauté, âgée d' environ quinze
ans, qui alloit avec sa nourrice aux
écoles publiques. Ses charmes, et les
graces naissantes de la jeunesse attirerent
d' abord son attention. Il ne put
s' empêcher de la regarder avec un
plaisir secret : sa curiosité redoubla
le jour suivant ; il la trouva encore plus
belle. Et comme cette jeune personne
passoit tous les jours dans la place, il
conçut insensiblement pour elle une
passion violente dont les suites furent

p56

également funestes à l' un et à l' autre.
Il avoit pris soin dès le premier jour
qu' il l' avoit vûe, de s' informer de son
nom et de celui de sa famille. On lui
avoit appris qu' elle étoit d' une famille
plebeïenne ; qu' elle s' appelloit
Virginie ; qu' elle avoit perdu sa mere
appellée Numitoria ; que Virginius
son pere servoit actuellement en qualité
de centurion, dans l' armée de
F Vibulanus le decemvir, et que
Virginius avoit promis sa fille à Icilius
qui avoit été tribun du peuple,
et qui devoit l' épouser à la fin de la
campagne.

Ces nouvelles si funestes pour l' amour
d' Appius, ne servirent qu' à l' augmenter.
Il eût bien voulu pouvoir
épouser lui-même la jeune Virginie ;
mais outre qu' il étoit marié, il ne
pouvoit pas ignorer que les dernieres
loix des douze tables dont il étoit
le principal auteur, interdisoient
toute alliance entre les patriciens
et les plebeïens, et il se vit réduit
à ne pouvoir esperer l' accomplissement
de ses desirs criminels,
que par la voye honteuse de la seduction.
L' innocence et la pudeur de Virginie

p57

l' empêcherent de lui expliquer
lui-même ses mauvais desseins. Il trouva
plus à propos de faire entamer la
negociation par une de ces femmes
d' intrigue qui trafiquent sourdement
de la beauté et des charmes de la jeunesse.
Il la combla de bienfaits, et
après l' avoir instruite de ses intentions,
il lui défendit de le nommer,
et de le faire connoître autrement que
comme un homme des premieres maisons
de la ville, et qui avoit une autorité
absoluë dans la république.
Cette femme s' adressa par son ordre
à la nourrice de Virginie. Elle fit connoissance
avec elle, tâcha de s' insinuer
dans sa confiance ; et après bien
des soins soutenus de riches présens,
et de promesses encore plus magnifiques,

cette malheureuse s'ouvrit à
elle sur le sujet de sa commission. Mais
la nourrice sage et fidele, rejeta avec
horreur ses présens et ses propositions.
Appius apprit avec douleur
qu'elle étoit également incapable de
se laisser surprendre ni corrompre.
Ce magistrat furieux et opiniâtre dans
ses passions, ne se rebuta point : il
eut recours à un autre artifice, et il
inventa une fourbe détestable dont

p58

le succès devoit faire tomber Virginie
entre ses mains.
Il en confia le principal rôle à un
certain M Claudius son client, homme
hardi, effronté, et de ces gens
qui ne s'introduisent dans la confiance
des grands que par une complaisance
criminelle pour leurs plaisirs. Ce ministre
de la passion du decemvir, entra
dans l'école publique où étoit la
jeune Virginie, la prit par la main,
et vouloit l'entraîner par force dans
sa maison, sous prétexte qu'elle étoit
née d'une de ses esclaves : et c'étoit
un usage que les enfans des esclaves
l'étoient eux-mêmes des patrons de
leurs peres et meres. La jeune fille
interdite, ne se défendoit que par ses
larmes ; mais le peuple ému par les
cris de sa nourrice, accourut à son secours,
et empêcha Claudius de l'enlever.
Cet homme effronté, déclara
aussi-tôt qu'il reclamoit la puissance
des loix ; qu'il ne prétendoit point
user de violence ; mais qu'il croyoit
qu'il étoit permis à un maître de reprendre
son esclave par tout où il la
trouvoit, et qu'il sommoit ceux qui
s'opposoient à la justice de ses prétentions,
de venir sur le champ devant

p59

le decemvir : et en disant ces paroles
il y conduisit la jeune Virginie. Tout

le peuple la suivit, les uns par curiosité, et pour voir le dénouement d' un événement si extraordinaire, et les autres par consideration pour Icilius, qui pendant son tribunat s' étoit rendu très-agreable à la multitude. Numitorius oncle de Virginie, averti de cette entreprise, accourut aussi-tôt à son secours avec celui à qui elle avoit été promise. Claudius exposa ses prétentions devant un juge qui étoit l' auteur même de la fourbe. Il dit que cette fille étoit née dans sa maison ; qu' elle en avoit été dérobée secretement par une esclave qui étoit sa mere, et qui pour cacher son larcin avoit feint d' être accouchée d' un enfant mort. Mais qu' on avoit découvert depuis qu' elle avoit vendu cet enfant à la mere de Virginie qui étoit sterile, et qui dans l' impatience d' avoir des enfans l' avoit supposée pour sa fille. Qu' il étoit prêt de produire des témoins irreprochables de ce qu' il avançoit ; mais qu' en attendant la décision du procès, il étoit juste qu' une esclave suivît son maître, et qu' il offroit des cautions de la représenter, si

p60

Virginius à son retour prétendoit encore en être le veritable pere. La nourrice de Virginie avoit averti secretement son oncle que Claudius ne faisoit qu' un personnage emprunté, et que ce coup partoît d' une main plus redoutable. Numitorius dissimulant ses soupçons, représenta au decemvir avec beaucoup de moderation, que le pere de sa nièce étoit absent pour le service de sa patrie ; qu' il étoit injuste d' attaquer un citoyen sur l' état de ses enfans pendant son absence ; qu' il ne demandoit qu' un délai de deux jours pour le faire revenir de l' armée ; qu' en attendant son retour, il offroit de retenir Virginie chez lui. Que ce soin lui appartenoit comme à son oncle ; qu' il s' offroit de la représenter sous telles cautions qu' on exigeroit de lui ; mais qu' il n' étoit pas

juste que dans la maison d' un homme tel que Claudius, la fille de Virginius courût encore plus de risque de son honneur que de sa liberté. Il ajouta que ce qu' il demandoit étoit conforme aux loix, qui ordonnoient que dans un litige, et avant le jugement définitif, le demandeur ne pût troubler le défendeur dans sa possession.

p61

Toute l' assemblée approuva la justice de cette requête. Appius ayant fait faire silence, et affectant l' équité et le desintressement d' un bon juge, declara qu' il seroit toujours le protecteur d' une loi si juste, et qu' il avoit lui-même rédigée dans les douze tables. Mais que dans l' affaire en question il se rencontroit des circonstances qui en varioient l' espece ; qu' il n' y avoit que le pere seul qui pût reclamer la possession de celle qu' il prétendoit être sa fille ; et que s' il étoit présent, il lui adjugeroit la provision. Mais qu' en son absence, un beaufrere n' avoit pas le même droit ; qu' il vouloit bien à la verité accorder le temps necessaire pour faire revenir Virginius de l' armée, afin d' être instruit de ses intentions, mais sans que ce délai pût préjudicier à un maître qui redemandoit son esclave : et ainsi qu' il ordonnoit que Claudius conduisît Virginie chez lui en donnant des cautions suffisantes de la représenter au retour de celui qu' on disoit être son pere. Toute l' assemblée se récria contre l' injustice de cet arrêt. On n' entendoit de tous côtez que des plaintes et

p62

des murmures. Les femmes sur-tout les larmes aux yeux se rangerent autour de Virginie, et la mirent au milieu d' elles comme pour lui servir de

rempart. Mais Claudius méprisant
leurs cris et leurs prieres, vouloit
l' enlever, lorsqu' Icilius, à qui elle
étoit promise, arriva sur la place, la
colere et la fureur dans les yeux. Appius
qui redoutoit le credit qu' il avoit
sur l' esprit du peuple, lui fit dire par
un licteur qu' il eût à se retirer, et
que l' affaire étoit jugée. Mais Icilius
que sa passion rendoit furieux, instruit
des mauvais desseins d' Appius, et le
regardant comme un rival odieux :
il faut, lui cria-t-il, que tu m' arrache
la vie, avant que tu puisse jouir
du fruit de tes artifices et de ta tyrannie.
N' es-tu pas content de nous avoir
privez des deux plus fortes défenses
de la liberté, la protection de nos tribuns,
et la voye d' appel devant l' assemblée
du peuple ? Faut-il encore que
nous craignons pour l' honneur des
filles romaines ? Tu ne peux pas ignorer
que Virginie m' est promise. Je
dois épouser une vierge et une fille de
condition libre ; je ne la veux recevoir
que des mains de son pere. Si en

p63

son absence on entreprend de lui faire
violence, j' implorerai pour mon
épouse le secours du peuple romain ;
Virginus demandera l' assistance de
tous les soldats pour sa fille ; les dieux
et les hommes nous seront favorables.
Mais quand je serois tout seul,
la justice et un amour legitime me
donneront assez de forces pour m' opposer
à l' execution de ton injuste arrêt.
Le peuple également touché de son
malheur et du courage qu' il faisoit paroître,
repousse et écarte Claudius qui
se refugie aux pieds d' Appius. L' assemblée
étoit remplie de troubles et
d' agitation. Le tumulte augmentoit
par l' arrivée de ceux qui se rendoient
dans la place des differens quartiers
de la ville. Le decemvir craignant
une révolte ouverte et déclarée, prit
le parti de suspendre lui-même l' execution
de son arrêt ; et ayant fait
faire silence : " on sçait assez, dit-il,

qu' Icilius ne cherche que l' occasion
de pouvoir rétablir le tribunat à la
faveur d' une sedition. Mais pour lui
en ôter tout prétexte, je veux bien
attendre le retour de Virginius jusqu' à
demain. Que ses amis ayent soin

p64

de l' en avertir. Il ne faut gueres plus
de quatre heures pour se rendre d' ici
au camp. J' obtiendrai de Claudius
qu' en consideration de la paix et de
la tranquillité publique, il relâche
quelque chose de son droit, et qu' il
consente que cette fille demeure en
liberté jusqu' au retour de celui qu' elle
croit être son pere. "

Claudius feignant d' accorder avec
peine ce délai, demanda qu' au moins
Icilius donnât des cautions de représenter
le lendemain Virginie. Le peuple
de tous côtez leva aussi-tôt les
mains, et chacun s' offroit avec empressement
pour caution. Icilius touché
de l' affection de ses concitoyens,
après leur en avoir marqué sa reconnaissance :
" nous nous servirons demain
de votre secours, leur dit-il, si
Claudius ne se désiste pas de son injuste
poursuite. Mais pour aujourd' hui,
j' espere qu' on se contentera de ma
caution, et de celle de tous les parens
de Virginie. "

Appius quoiqu' emporté par sa passion,
n' osa refuser une telle caution :
mais craignant le retour de Virginius,
il dépêcha secretement un
exprès à ses collegues qui commandoient

p65

l' armée, pour les prier de faire
arrêter Virginius sous quelque prétexte ;
et du moins de ne lui point donner
congé de revenir à Rome. Il se
flatoit que faute de comparoître dans
le temps marqué, il seroit alors autorisé
à remettre sa fille entre les mains

de Claudius ; mais son courier arriva trop tard au camp. Il avoit été prévenu par le fils de Numitorius, et par un frere d' Icilius, qui avoient déjà averti Virginius du peril que couroit sa fille. Et ce romain voyant que son salut dépendoit de son retour à Rome, avoit obtenu son congé, et étoit parti avant l' arrivée du courier d' Appius. Les decemvirs n' eurent pas plutôt reçu sa lettre, qu' ils envoyerent quelques cavaliers après lui pour l' arrêter. Appius de son côté en avoit mis aussi dans la même vûe sur le chemin qui conduisoit de la ville au camp. Mais toutes ces précautions furent inutiles, et Virginius qui les avoit prévûes, s' écarta de la route ordinaire, et rentra dans Rome par une porte opposée à celle qui regardoit le camp des romains. Il parut le lendemain dans la place, penetré de douleur, et tenant par la

p66

main sa fille qui fondoit en larmes. Elle étoit accompagnée de ses parentes, qui représentoient au peuple dans les termes les plus touchans, s' il étoit juste que pendant qu' un si bon citoyen s' exposoit pour la défense de sa patrie, ses enfans fussent exposez à des outrages encore plus cruels que si la ville étoit tombée entre les mains des ennemis. Virginius disoit à peu près les mêmes choses à tous ceux qu' il rencontroit, et les conjuroit de prendre sa fille sous leur protection. Icilius emporté par sa passion et par son ressentiment, déclamoit tout haut contre la lubricité d' Appius. Mais les larmes seules de Virginie, sa jeunesse, ses graces, sa beauté touchoient encore plus la multitude, que les plaintes et les prieres de sa famille. Appius n' apprit qu' avec une extrême surprise, que Virginius étoit dans la place avec ses amis et toute sa famille. Son retour déconcertoit toutes ses mesures ; et il craignoit que soutenu du peuple, il ne s' opposât à l' execution

de l' arrêt qu' il avoit prémédité.
Pour prévenir toute résistance,
il fit descendre du capitole les troupes
qui y étoient à ses ordres, et qui

p67

s' emparèrent de la place. Il s' y rendit
ensuite, et après avoir monté dans son
tribunal avec cette émotion que lui
donnoit le desir d' achever son crime,
il dit qu' il n' ignoroit pas tous les mouvemens
qu' Icilius s' étoit donnez pour
soulever le peuple ; mais qu' il vouloit
bien qu' on sçût qu' il ne manqueroit
ni de forces ni de fermeté pour
châtier ceux qui entreprendroient de
troubler la tranquillité publique : et
là-dessus il commanda à Claudius d' exposer
sa demande, et de poursuivre
son action. Claudius dit que personne
n' ignoroit que les enfans des esclaves
appartenoient à leurs patrons ; que
c' étoit en cette qualité qu' il revendiquoit
Virginie. Il produisit en même
temps la femme esclave qu' il avoit seduite,
et qui par crainte de son maître
declara qu' elle avoit vendu Virginie
à la femme de Virginius. Claudius
ajouta qu' il ne manqueroit pas d' autres
témoins s' il en étoit besoin, et
qu' il esperoit de la justice du decemvir
qu' il ne se laisseroit pas surprendre
aux cris et aux menaces des partisans
d' Icilius, ni toucher par les larmes
d' une jeune personne dont le sort à la
verité faisoit pitié ; mais qui étant née

p68

dans la servitude, devoit y rentrer,
quoiqu' elle eût été élevée comme une
personne libre.
Les parens et les amis de Virginius
pour détruire cette imposture, représenterent
que sa femme avoit eu plusieurs
enfans, et que si à leur défaut
elle eût voulu introduire un étranger
dans sa famille, elle n' auroit point eu

recours à l' enfant d' un esclave, et sur-tout à une fille, pouvant choisir un garçon. Que ses parens et ses voisins l' avoient vûe grosse de la fille dont elle avoit accouché ; que cette enfant en venant au monde avoit été reçue dans les mains de ses parens et de ses alliez. Qu' il étoit notoire que Numitorie sa mere avoit elle-même allaité la jeune Virginie : ce qu' elle n' eut pas pû faire si elle eût été sterile, comme Claudius l' avoit avancé fausement. Qu' il étoit bien surprenant que cet imposteur eût gardé un si profond secret sur une pareille affaire pendant quinze années, et qu' il n' eût fait éclater ses prétentions que lorsque cette jeune personne étoit parvenue à cette rare beauté qui étoit la cause de la persecution qu' elle souffroit. Appius craignant que ce discours ne

p69

fît trop d' impression sur la multitude, l' interrompit, sous prétexte qu' il vouloit parler lui-même, et adressant la parole à l' assemblée : " il ne faut point, dit-il, que les parens de Virginie prétendent se prévaloir de ce long silence de Claudius. Car ma conscience m' oblige de declarer qu' il y a long-temps que j' ai connoissance de cette supposition. Personne n' ignore que le pere de Claudius en mourant me laissa pour tuteur de son fils. On vint peu de temps après m' avertir en cette qualité que je devois reclamer cette jeune esclave, comme un effet de la succession de mon pupille et de mon client, et j' entendis les mêmes témoins qui se présentent aujourd' hui. Il est vrai que nos dissensions domestiques, et des affaires publiques, m' empêcherent en ce temps-là de suivre celle d' un particulier ; mais la place que j' occupe aujourd' hui ne me permet pas de lui refuser la justice que je dois à tout le monde : ainsi j' ordonne que le demandeur retiendra cette fille comme son esclave. Virginius outré d' un arrêt si injuste,

ne garda plus de mesure avec le decemvir.
Il fit connoître à toute l' assemblée

p70

que lui seul étoit l' auteur de
l' imposture que proposoit son client ;
et lui adressant la parole : " sçache,
Appius, lui dit-il, que je n' ai pas élevé
ma fille pour être prostituée à tes
infames plaisirs ; je l' ai accordée à Icilius,
et non pas à toi. As-tu pû croire
que des romains se laissassent enlever
leurs filles et leurs femmes pour satisfaire
la passion d' un tyran ? "

la multitude entendant ce discours
jeta de grands cris remplis d' indignation.

Appius comme forcené de voir
son crime découvert, commanda aux
soldats qui environnoient son tribunal
de faire retirer le peuple : " et
toi, dit-il, se tournant vers un de ses
licteurs, va, fens la presse, et ouvre
le chemin à un maître pour aller
repandre son esclave. "

le peuple qui craint toujours quand
on ne le craint point, se voyant poussé
par les soldats d' Appius, s' écarte, se
retire, et livre, pour ainsi dire, la fille
de Virginius à la passion du decemvir.
Alors ce malheureux pere qui voit
avec desespoir que l' innocence va
être opprimée par une puissance injuste,
demande au magistrat qu' il lui
soit au moins permis avant que Claudius

p71

emmene sa fille, de pouvoir l' entretenir
un moment en particulier
avec sa nourrice, " afin, dit-il, que
si je puis trouver quelqu' indice que
je ne suis pas son pere, je m' en retourne
au camp avec moins de douleur
et de tristesse. "

Appius lui accorda sa demande sans
peine, à condition neanmoins que
cette conference se passeroit à la vûe
de Claudius, et sans sortir de la place.

Virginius pénétré de la plus vive douleur, prend sa fille à demi morte entre ses bras ; il essuie les larmes dont elle avoit le visage couvert, l'embrasse, et la tirant proche de quelques boutiques qui bornoient la place, le hazard lui fit rencontrer le couteau d'un boucher, il le prend, et s'adressant à Virginie : " ma chère fille, lui dit-il, voilà le seul moyen de sauver ton honneur et ta liberté. " il lui enfonce en même temps le couteau dans le cœur, et le retirant tout fumant du sang de sa fille : " c'est par ce sang innocent, cria-t-il à Appius, que je dévoue ta tête aux dieux infernaux. " ce qui étoit resté du peuple dans la place, accourt à ce funeste spectacle ; jette de grands cris,

p72

et déteste la tyrannie du decemvir qui a réduit un père à une si cruelle nécessité. Appius du haut de son tribunal, crie avec fureur qu'on arrête Virginius. Mais il s'ouvrit un passage avec le couteau qu'il tenoit à la main, et favorisé de la multitude, il gagna la porte de la ville, et se rendit au camp avec une partie de ses parents et de ses amis qui ne le voulurent pas abandonner dans un si grand malheur. Numitorius et Icilius restent auprès du corps de Virginie, l'exposent aux yeux du peuple, et l'exhortent à ne pas laisser sa mort sans vengeance. On accourt dans la place de tous les quartiers de la ville. Valerius et Horatius qui s'étoient opposés si courageusement à la continuation du decemvirat, s'y rendent des premiers avec un grand nombre de jeunes patriciens de leur parti. Appius redoutant leur crédit et leur éloquence, leur envoie ordre de se retirer, et commande en même temps qu'on ôte de la place le corps de Virginie. Mais Valerius et Horatius s'y opposent. Appius outré de la mort de Virginie, et du mépris qu'on avoit pour ses ordres, s'avance

p73

avec ses licteurs et les troupes de sa garde pour arrêter les deux sénateurs. Mais le peuple en fureur le repousse, met en pièces les faisceaux, le poursuit lui-même comme un tyran ; en sorte que pour sauver sa vie, il fut contraint de s'enfuir le visage couvert, et de se cacher dans une maison voisine.

Valerius et Horatius posent le corps de l'infortunée Virginie dans une litière découverte, et sous prétexte de la reporter dans la maison de son père jusqu'à ce qu'on lui rendit les derniers devoirs, ils la font passer par les principales rues de la ville pour exciter le ressentiment de tous les citoyens. Hommes et femmes, tout le monde sortoit de sa maison pour voir cette pompe funèbre : les hommes jetoient des parfums dans la litière ; les femmes et les filles les larmes aux yeux, y mettoient des couronnes de fleurs. Tout le monde plaignoit son sort, et sembloit par ces tristes présens faire serment de venger sa mort. Toute la ville se seroit soulevée à l'instant même, si Valerius et Horatius qui conduisoient cette affaire, n'avoient jugé à propos avant que d'éclater,

p74

de voir ce que produiroit dans l'armée d'Alcide le retour de Virginius. Il entra dans le camp escorté, comme nous avons dit, d'une partie de ses amis, et ayant encore à la main ce couteau funeste dont il avoit tué sa fille. Les soldats ayant appris son malheur accourent de tous côtés ; Virginius se place aussi-tôt dans un endroit élevé, d'où il pouvoit être entendu plus facilement. Il avoit le visage couvert de larmes, et la douleur l'empêcha quelque temps de pouvoir parler. Enfin rompant ce triste silence, et levant les mains au ciel : " je vous atteste, dit-il, dieux immortels, qu'Appius

seul est l' auteur du crime que j' ai
été forcé de commettre. " il raconta
ensuite, les larmes aux yeux, la fourberie
que ce decemvir avoit inventée
pour se rendre maître de sa fille ; et
s' adressant aux soldats qui l' écoutoient
avec beaucoup de compassion : " je
vous conjure, mes compagnons, leur
dit-il, de ne me point chasser de votre
compagnie, comme le meurtrier
de ma fille. J' aurois de tout mon
coeur sacrifié ma propre vie pour sauver
la sienne, si elle avoit pû en jouir

p75

avec son honneur et sa liberté. Mais
voyant que le tyran n' en vouloit faire
une esclave que pour la pouvoir deshonoré,
la pitié seule m' a rendu
cruel. J' ai mieux aimé perdre ma fille
que de la conserver avec honte : mais
je ne lui aurois pas survécu un moment
si je n' avois espéré de venger sa
mort par votre secours. "

tous les soldats détestant une action
si infame, l' assurèrent qu' ils ne lui manqueroient
pas s' il entreprenoit quelque
chose contre Appius. Mais leurs
centurions et les principaux chefs de
bandes, résolurent d' étendre leur ressentiment
sur tous les decemvirs, et
de secouer le joug d' une domination
qui n' étoit pas légitime, et qui se tournoit
visiblement en tyrannie.

Les decemvirs qui commandoient
l' armée, instruits du retour de Virginius,
et de la disposition des esprits,
l' envoyèrent querir dans le dessein de
le faire arrêter. Mais ses amis l' empêchèrent
d' obéir à leurs ordres, et les
soldats s' étant rassemblez par pelotons,
leurs officiers leur représenterent
si vivement toute l' horreur de
l' action d' Appius, que le soldat ne
demandoit qu' à retourner à Rome

p76

pour pouvoir détruire le decemvirat.
Il n' y avoit que le serment militaire
qui les retenoit, et ils ne croyoient
pas pouvoir abandonner leurs enseignes
et leurs generaux sans offenser
les dieux, et sans se deshonorer. Mais
Virginius qui brûloit d' impatience de
se vanger d' Appius, leva ce scrupule,
et leur représenta que leur serment ne
les obligeoit qu' envers des chefs revêtus
d' une autorité legitime ; et que
le premier serment qu' un romain faisoit
en naissant, étoit de sacrifier sa
vie pour la défense de la liberté publique.
Il n' en fallut pas davantage
pour rassurer la conscience de ces soldats.
Ils courent aussi-tôt avec fureur
à leurs armes, levent leurs enseignes,
et sous la conduite particuliere de leurs
centurions, ils prennent le chemin de
Rome. Les decemvirs surpris d' une
desertion si generale, accourent pour
les arrêter. Mais de quelque côté
qu' ils s' adressent, ils ne trouvent par
tout que des courages ulcerez, et qui
ne respiroient que la vengeance. On
leur reproche leur orgueil, leur avarice,
la mort de Siccius et de Virginie,
et la lubricité d' Appius encore
plus insupportable que leur cruauté.

p77

Le soldat leur declare fierement qu' il
est né libre, et qu' il ne marche à Rome
que pour rendre la liberté à ses
concitoyens.
L' armée entra dans Rome sur le
soir sans causer aucun desordre, et
sans qu' aucun soldat quittât son rang.
Ils se contentoient en passant d' assurer
leurs parens et leurs amis qu' ils n' étoient
revenus que pour détruire la
tyrannie. Toutes les troupes traverserent
paisiblement la ville, d' où ils se
rendirent au mont Aventin sans se
vouloir separer qu' ils n' eussent obtenu
la destitution des decemvirs, et le
rétablissement du tribunat.
Appius épouvanté par les remords
de sa conscience, et par ce soulèvement
de l' armée, n' osoit paroître en

public. Mais Oppius son collegue
qui craignoit les suites de ce soulèvement,
eut alors recours à l' autorité
du senat ; et contre la coutume des
decemvirs, il le convoqua extraordinairement.
La plûpart des senateurs
n' étoient pas fâchez d' une émotion
qui pouvoit servir à rétablir le gouvernement
sur ses anciens fondemens.
Cependant comme il étoit dangereux
de laisser voir au peuple qu' il pouvoit

p78

se faire justice lui-même, et pour retenir
toujours dans le senat l' autorité
du commandement, on envoya au
mont Aventin Sp Tarpeïus, C Julius,
et P Sulpicius tous trois consulaires,
qui demanderent avec severité
à ces soldats par quel ordre ils
avoient abandonné leur camp et leurs
generaux.
Ces soldats embarassez de cette
question, demurerent quelque temps
en silence. Ils le rompirent à la fin,
et crièrent tous ensemble qu' on leur
envoyât Valerius et Horatius, et qu' ils
leur rendroient compte de leur conduite.
Ils ne demandoient ces deux
senateurs que parceque la multitude
les regardoit comme les ennemis declarez
des decemvirs, et les défenseurs
les plus zelez de la liberté.
Pendant que les trois consulaires
furent au senat rendre compte de la
réponse des soldats, Virginius leur fit
envisager qu' il étoit de leur intérêt
de choisir quelques-uns de leurs centurions
pour entrer en negociation
avec les commissaires qu' ils avoient
demandez. On le nomma aussi-tôt le
premier ; mais il s' excusa d' accepter
cette commission sur la violente douleur

p79

dont il étoit accablé, et qui ne
lui laissoit pas toute la liberté d' esprit

nécessaire pour soutenir les intérêts publics. L'armée sur son refus nomma dix autres centurions ; et pour faire honneur à son choix, on donna à ces officiers le nom de tribuns militaires. L'armée qui étoit opposée aux sabins, suivit l'exemple de celle d'Alcide. Numitorius et Icilius s'y étoient rendus, et y avoient excité le même tumulte. Tous les soldats après avoir élu de leur côté des chefs pour les commander, marcherent enseignes déployées droit à Rome, et se joignirent à l'autre armée. Quoique le sénat ne fût pas fâché de voir l'autorité des decemvirs anéantie ; cependant outre qu'une pareille desertion étoit d'un dangereux exemple, la frontière demuroit exposée aux incursions ordinaires des ennemis. Ainsi on pressa Valerius et Horatius de se rendre au mont Aventin pour remettre ces soldats dans leur devoir. Mais ces deux sénateurs qui voyoient bien qu'on ne pouvoit se passer de leur médiation, déclarerent qu'ils ne feroient aucune démarche tant que les decemvirs

p80

qu'ils traitoient d'usurpateurs, seroient maîtres du gouvernement. Ces magistrats soutenoient au contraire qu'ils ne pouvoient se dépouiller de leur dignité qu'ils n'eussent publié et fait recevoir les deux dernières tables de loix qui devoient être ajoutées aux dix premières, et que c'étoit le seul terme prescrit à leur magistrature par l'établissement que le sénat et le peuple en avoient fait de concert l'année précédente. L. Cornelius toujours passionné pour le decemvirat, opina même à ce qu'on n'entrât en aucune négociation avec les deux armées qu'elles ne fussent retournées chacune dans leur ancien camp, et qu'il falloit offrir aux soldats à cette condition une amnistie générale dont néanmoins les auteurs de la desertion seroient exclus. Mais un sentiment si impérieux,

et si peu convenable à la disposition
des esprits, n' eut point de partisans.
On fit comprendre au contraire aux
decemvirs qu' il falloit absolument
qu' ils renonçassent à une autorité qui
étoit expirée, et que le senat et le
peuple n' étoient pas résolu de leur
continuer. Les soldats en fureur menaçoient

p81

même de les y contraindre
par force ; et ils passerent au mont
Sacré, comme dans un lieu où leurs
ancêtres avoient jetté les premiers
fondemens de la liberté du peuple.
Tout étoit à Rome dans cette agitation
qui précède les plus grandes révolutions.
Enfin les decemvirs craignans
d' être accablés par la multitude
de leurs ennemis, promirent en plein
senat de donner leur démission : ils
demanderent seulement qu' on ne les
sacrifiât pas à la haine de leurs ennemis,
et dirent que le senat avoit intérêt
de ne pas accoutumer le peuple
à répandre le sang des patriciens.
Valerius et Horatius ayant amené
cette affaire au point qu' ils souhaitoient,
se rendirent à l' armée : ils en
furent reçus comme les protecteurs.
Le peuple ne demanda que le rétablissement
de ses tribuns, le droit
des appellations, et une amnistie pour
tous ceux qui avoient quitté le camp
sans la permission des généraux. Mais
il s' obstina à vouloir qu' avant toutes
choses on lui livrât les decemvirs,
et il menaçoit hautement de les faire
bruler tous vifs.
Valerius et Horatius n' étoient gueres

p82

plus favorables à ces magistrats que
le peuple même : mais ils conduisoient
le dessein de les perdre avec plus d' habileté.
En même temps qu' ils exhortoient
en general toute l' armée à ne

se pas laisser aller à la cruauté, ils insinuoient adroitement aux principaux chefs, que quand le peuple seroit rentré dans ses droits, et qu' on lui auroit rendu ses tribuns, ses loix et ses assemblées, il seroit alors maître de se faire justice lui-même ; et qu' avant que la negociation sortît de leurs mains, ils esperoient le mettre en état de décider souverainement de la vie et de la fortune de ses concitoyens dans quelque rang qu' ils fussent. Le peuple persuadé par ses officiers que ses anciens tribuns n' auroient pas eu plus de zele et de chaleur pour ses interêts, que ces deux senateurs en faisoient paroître, leur abandonna toute sa confiance. Valerius et Horatius revinrent sur le champ au senat ; et dans le compte qu' ils rendirent publiquement des prétentions du peuple, ils dissimulerent son ressentiment et ses menaces contre les decemvirs. Ils leur laisserent même entrevoir qu' il consentiroit volontiers

p83

qu' on ensevelît dans un oubli general tout ce qui s' étoit passé sous leur gouvernement, pourvû qu' on lui rendît ses tribuns. Les decemvirs seduits par de fausses esperances, passerent dans la place où ils se demirent publiquement de leur autorité. Il n' y eut qu' Appius seul qui, agité par les remords de sa conscience, fit un autre jugement de cette moderation apparente de l' armée. Quoiqu' il eût donné sa démission comme ses collegues : " je n' ignore pas, dit-il tout haut, les maux qu' on nous prépare. On ne differe à nous attaquer que jusqu' à ce qu' on ait donné des armes à nos ennemis. " Valerius et Horatius sans s' embarrasser de ses funestes préjuges, coururent au camp annoncer au peuple l' abdication des decemvirs, et le decret du senat pour le rétablissement des tribuns : " revenez, soldats, leur dirent-ils, dans votre patrie : venez revoir vos dieux domestiques,

vos femmes et vos enfans ; et que ce retour soit heureux et favorable à la république. " l' armée leur fit de grands remerciemens ; les soldats les nommoient tout haut les protecteurs

p84

du peuple, et les genereux défenseurs de la liberté publique. On leve aussi-tôt les enseignes, et chacun reprend avec joye le chemin de Rome. Mais avant que de se separer et de rentrer dans leurs maisons, l' armée entiere et tout le peuple se rendit au mont Aventin, où se fit l' élection des tribuns. A Virginius pere de l' infortunée Virginie, Numitorius son oncle, et Icilius à qui elle avoit été promise furent élus les premiers. On leur donna pour collegues C Ficinius, M Duillius, M Titinius, M Pomponius, C Apronius, P Villius et C Oppius. On crea ensuite un entre-roi qui nomma pour consuls, suivant les voeux du peuple, L Valerius et M Horatius. C' étoit une récompense dûe aux soins qu' ils avoient pris pour le rétablissement de la tranquillité publique. Leur consulat fut tout populaire, et les plebeïens en obtinrent ce qu' ils n' eussent osé esperer de leurs tribuns même. Nous avons vû que les senateurs et les patriciens ne prétendoient point être soumis aux ordonnances du peuple quand l' assemblée étoit convoquée par tribus. Le peuple au contraire

p85

soutenoit que la souveraineté de l' etat résidant essentiellement dans toute assemblée generale du peuple romain, tous les citoyens, de quelque rang qu' ils fussent, devoient y être soumis, puisqu' ils avoient droit d' y donner leurs suffrages chacun dans leur tribu. Cette dispute se renouvelloit souvent entre les deux ordres de

la république. Les deux consuls se prévalant de l' autorité absoluë qu' ils avoient alors dans le gouvernement, firent décider cette grande affaire en faveur du peuple, et par un decret rendu par les *comices* des centuries, il fut déclaré, *que toute ordonnance émanée des comices par tribus, tiendroit lieu de loi à l' égard de tous les citoyens* .

On confirma de nouveau la loi Valeria touchant les appels devant l' assemblée du peuple, et on la fortifia d' une autre qui défendoit d' établir à l' avenir aucune magistrature sans qu' il y eût appel de ses ordonnances. Les consuls ajouterent à cette loi un reglement qui prescrivait, que les *senatus-consultes* et même les délibérations les plus secretes du senat qui étoient souvent supprimées ou alterées

p86

par les consuls, seroient dans la suite remises aux ediles, et conservées dans le temple de Cerès. La plûpart des senateurs ne souscrivirent qu' avec chagrin à ces différentes ordonnances. Ils voyoient avec douleur que deux patriciens et deux consuls, plus plebeïens même que les tribuns du peuple, sous prétexte d' assurer sa liberté, ruinoient absolument l' autorité du senat. Mais les plus équitables et les moins ambitieux de ce corps, instruits par la conduite tyrannique des *decemvirs*, aimoient mieux qu' on confiât au peuple le dépôt et la garde de la liberté publique, que d' en laisser le soin aux grands qui par leur autorité en pouvoient abuser. La république par ces différents reglemens, et par le rétablissement de ses anciens magistrats, ayant repris sa première forme de gouvernement, il ne restoit plus, pour ainsi dire, du *decemvirat* que la personne même des *decemvirs*. On sçait combien ils étoient odieux à la multitude. *Virginus* crut qu' il étoit temps alors de les poursuivre, et en qualité de

tribun du peuple, il intenta action
contre Appius, et se rendit son accusateur.

p87

Appius parut dans l'assemblée
couvert d'habits noirs, et conformes
à l'état présent de sa fortune. Le peuple
vit avec plaisir ce superbe decemvir
avec une contenance triste et
abatue dans la même place où peu
de jours auparavant il paroisoit environné
de ses satellites, et menaçant
fierement la multitude par l'appareil
de ses licteurs armez de leurs haches.
Virginus prenant la parole et l'adressant
au peuple : " j'accuse, romains,
dit-il, un homme qui s'est fait
le tyran de sa patrie ; qui vous a contraints
de recourir aux armes pour défendre
votre liberté ; qui pour satisfaire
ses infames voluptez n'a point
eu de honte d'arracher une fille romaine
de condition libre d'entre les
bras de son pere pour la livrer à l'infame
ministre de ses plaisirs, et qui
par un jugement également injuste et
cruel, a réduit un pere à donner la
mort à sa fille pour sauver son honneur. "
puis en se tournant vers Appius,
il lui dit que sans s'arrêter au
détail de tous ses crimes dont le moindre
meritoit les plus grands supplices,
il lui demandoit seulement raison
du jugement qu'il avoit rendu

p88

contre Virginie. " pourquoi, lui dit-il,
avez-vous refusé à une fille de
condition libre la provision de la liberté,
durant qu'elle lui étoit contestée ?
Si vous ne me pouvez répondre,
j'ordonne que sur le champ on
vous conduise en prison. "
Appius représenta qu'on n'avoit jamais
refusé aux accusés les délais nécessaires
pour préparer leurs défenses ;
qu'il étoit inoui dans la république

qu' on eût arrêté aucun citoyen
avant qu' il eût été entendu en pleine
assemblée, et que si le tribun, contre
toutes les loix, prétendoit le faire
arrêter, il en appelloit au peuple : et
que la conduite qu' on tiendrait à son
égard serviroit un jour de témoignage
à la posterité, si les appellations dont
le peuple paroissoit si jaloux, n' étoient
que les apparences d' un privilege soumis
à la brigue et à la caballe des
tribuns, ou si on les devoit regarder
comme des soutiens inébranlables de
la liberté.

Les personnes desinteressées trouvoient
de la justice dans cette demande :
mais Virginius soutint qu' il
n' y avoit qu' Appius qui ne devoit
point jouir du benefice des loix qu' il

p89

avoit violées lui-même pendant son
decemvirat. Il lui reprocha que sans
avoir égard aux privileges des citoyens
romains, il en avoit fait mourir plusieurs ;
qu' il avoit fait emprisonner
les autres ; qu' il avoit fait même bâtir
des prisons qu' il avoit coutume
d' appeler par une cruelle ironie les
maisons et la demeure du peuple romain.
" ainsi, lui dit Virginius, quand
vous appelleriez cent fois devant le
peuple, j' ordonne qu' on vous arrête,
de peur que la punition de tant de crimes
n' échape à la justice des loix. " on
le conduisit sur le champ en prison,
et le tribun lui assigna un jour pour
produire ses défenses.
C Claudius son oncle qui avoit
toujours été opposé aux decemvirs,
et qui détestoit sur-tout l' orgueil et
l' insolence de son neveu, accourut
cependant à son secours si-tôt qu' il eut
appris sa disgrâce. Nous avons dit que
pour n' être point témoin du gouvernement
tyrannique des decemvirs,
et des malheurs de Rome, il s' étoit
retiré à Regille l' ancienne patrie de
ses ancêtres. Il ne fut pas plutôt à
Rome, que paroissant dans la place
en habit de deuil, il sollicita puissamment

pour la liberté de son neveu.
 Ses amis et ses parens se joignirent à
 lui, et représentoient au peuple qu' il
 lui seroit honteux dans les siècles futurs
 qu' un homme qui avoit fait leurs
 loix et composé le droit romain,
 eût été enseveli dans une prison, parmi
 des brigands et des voleurs. Claudius
 conjuroit chaque particulier de
 ne point attacher ce deshonneur à la
 famille des claudiens ; qu' ils donnassent
 plutôt un homme seul à tant d' illustres
 citoyens du même nom et du
 même sang qui le reclamoient, que
 de refuser presque tout le senat en
 consideration du seul Virginus. Il
 ajoutoit que le peuple ayant heureusement
 recouvré la liberté par son
 courage, il ne manquoit au bonheur
 de la république, que de rétablir l' union
 entre les differens ordres de l' état
 par la clemence, et en pardonnant
 à Appius en faveur de ceux qui demandoient
 sa grace.
 Denis D' Halicarnasse prétend que
 les tribuns craignant qu' Appius ne
 leur échapât par le credit de sa famille,
 le firent étrangler dans la prison,
 et qu' ils publierent ensuite que
 ce fameux criminel desesperant de

son salut, s' étoit tué lui-même avant
 que le jour qu' il devoit être jugé, fût
 arrivé. Tite-Live, sans parler des tribuns,
 rapporte simplement qu' Appius
 pour éviter l' infamie d' un supplice
 public, s' étoit donné la mort
 en prison. Quoi qu' il en soit, Sp Oppius
 son collegue eut le même sort.
 Numitorius autre tribun du peuple
 et oncle de Virginie, le mit en justice,
 comme fauteur et complice de la tyrannie
 d' Appius. Outre ces chefs d' accusation,
 un soldat veteran se plaignit
 que sans lui en avoir donné sujet, il
 lui avoit fait déchirer le dos à coups
 de fouet par ses satellites. On le jetta

en prison, et il y mourut, soit qu' il se fût tué lui-même, soit que ce fût par ordre des tribuns, et en vertu d' un plebiscite, comme le prétend encore Denis D' Halicarnasse. Les huit autres decemvirs chercherent leur salut dans la fuite, et se bannirent eux-mêmes. Leurs biens furent confisquez ; on les vendit publiquement, et le prix en fut porté par les questeurs dans le trésor public. Marcus Claudius, l' instrument dont Appius s' étoit servi pour se rendre maître de la personne de Virginie, fut condamné

p92

à mort. Mais il eut des amis qui obtinrent de Virginius qu' il se contentât de son exil. C' est ainsi que fut vangé le sang innocent de l' infortunée Virginie, dont la mort, comme celle de Lucrece, procura une seconde fois la liberté au peuple romain. Quoique la punition des decemvirs parût juste, le senat ne laissoit pas d' être consterné de la mort ou de l' exil des principaux de son corps. Il étoit sur-tout indigné contre les deux consuls qui les avoient abandonnez au ressentiment de Virginius, sans avoir fait la moindre démonstration de vouloir adoucir le peuple en leur faveur. On ne sçavoit plus même quelles bornes les tribuns unis si étroitement avec les deux consuls mettroient à leur vengeance : il sembloit que ce fussent de nouveaux decemvirs prêts à rétablir leur tyrannie. Diullius qui étoit de ce college, mais plus moderé, dissipa la crainte du senat : " enfin, dit-il en pleine assemblée, on en a assez fait pour la satisfaction de Virginius, et pour le rétablissement de notre liberté. J' empesche que pendant le reste de

p95

l'année on appelle quelqu'un en jugement
pour cette affaire, ni qu'on
le mette en prison. " ce mot si respectable
dans la bouche d'un tribun,
je l'empêche, arrêta toutes les poursuites
de ses collègues, et réprima
leur violence.

LIVRE 6

Les consuls Valerius et Horatius obtiennent
du peuple l'honneur du triomphe
que le sénat leur avait refusé.
Les tribuns veulent se rendre perpétuels.
Un d'entre eux empêche l'exécution
de leur dessein. On voit pour
la première fois deux patriciens au
nombre des tribuns. Les éques et les
volsques à la faveur des divisions
qui régnaient dans Rome, viennent piller
jusqu'aux portes de cette ville. Ils
sont tués en pièces ou mis en fuite
par les consuls Quintius et Agrippa.
Tribuns militaires. Censeurs. Sp
Mélius aspire à l'autorité souveraine.
Dans une disette publique il
gagne le petit peuple par des distributions
de blé toutes gratuites, et
quelques-uns de ses tribuns par argent.
Il fait porter de nuit dans sa
maison une grande quantité d'armes.
Ses desseins sont découverts. Ayant
refusé de comparaître devant le dictateur
Quintius, il est percé d'un
coup d'épée au milieu d'une troupe de
ses partisans qu'il sollicitait à la révolte.
Mamercus Emilius étant dictateur,

p96

requiert qu'on fasse une loi qui
restraigne la charge de censeur à un
an et demi. C Furius et M Geganius
les censeurs de cette année, s'en
vangent sur le dictateur qu'ils tâchent
de deshonorer. Le peuple se déclare
pour lui. Les consuls T Quintius
et C Julius Mento sont battus
par les éques et par les volsques. Le

senat a recours aux tribuns du peuple pour les obliger à faire nommer un dictateur. C Sempronius Atratinus expose l'armée romaine à être taillée en pièces. Un officier de cavalerie appelé Tempanius, secourt le consul à propos, et empêche la déroute. Tempanius de retour à Rome est élevé au tribunat. Il prend ouvertement la défense de Sempronius, et engage son accusateur à se désister de l'action qu'il avoit intentée contre lui. Néanmoins peu de temps après ce consulaire est condamné à une grosse amende par la brigade de quelques tribuns du peuple, picquez de ce que dans l'élection des questeurs dont on avoit augmenté le nombre, les patriciens avoient été préférés aux plebeiens. Les eques surprennent la ville de Voles. Posthumius est chargé de les en

p97

chasser. Il manque de parole à ses soldats, à qui il avoit promis le pillage de la place dès qu'ils s'en seroient rendus maîtres. Pour les dédommager, un tribun du peuple demande qu'on établisse à Voles une colonie composée de ceux mêmes qui avoient contribué à reprendre la ville. Paroles hautaines de Posthumius. Il est tué par ses propres soldats. Questeurs plebeiens. Le sénat ordonne que les soldats qui jusques alors avoient servi à leurs dépens, seroient entretenus par la république, et que pour fournir à cette dépense, il se feroit une imposition dont personne ne seroit exempt. Ce senatus-consulte est confirmé par un plebiscite malgré les plaintes et les protestations des tribuns. Les deux consuls se disposerent à marcher contre les sabins, les eques et les volsques. Mais avant que de sortir de Rome, ils exposèrent publiquement les dernières loix des decemvirs gravées sur des tables de cuivre. Ils se mirent ensuite chacun à la tête de leur armée. L'un et l'autre remporta une victoire

complete sur les ennemis. Ils demanderent

p98

à leur retour que suivant l' usage
on en rendît des actions de graces
solemnelles aux dieux, et qu' ils fussent
ensuite reçus dans Rome en
trionphe. Mais la plûpart des senateurs
qui ne pouvoient leur pardonner
l' attachement qu' ils avoient fait
paroître pour les interêts du peuple,
se firent un plaisir secret de leur refuser
un honneur qui jusques alors n' avoit
dépendu que du senat. C Claudius
leur reprocha même qu' ils étoient
complices de la mort d' Appius son
neveu que les tribuns avoient fait
étrangler en prison avant qu' il eût été
entendu dans ses défenses. " ne nous
aviez-vous pas promis solennellement,
leur dit-il, que l' abdication
des decemvirs seroit suivie d' une amnistie
generale ? Cependant nous n' avons pas plutôt
obligé ces magistrats
à se déposer eux-mêmes, que les uns
ont été égorgés, et les autres contraints
de se bannir de leur patrie pour
sauver leur vie. Appius le chef de la
maison *claudia* , le premier des decemvirs,
a été étranglé en prison sans
aucune forme de justice, et sans qu' il
ait été entendu dans l' assemblée du
peuple, de peur que ce peuple genereux,

p99

touché des larmes et de la desolation
d' une famille qui a si bien
merité de la république, ne lui fit
grace. Et nos consuls, les chefs et les
protecteurs du senat, eux qui devoient
exposer leurs vies pour la conservation
de sa dignité, ont dissimulé
lâchement l' assassinat du malheureux
Appius, et n' en ont fait aucune poursuite. "
le senat irrité contre les consuls
par le discours de C Claudius, les declara
indignes des honneurs du triomphe,

et on leur fit entendre qu' ils
étoient bien-heureux qu' on ne les punît
pas de leur intelligence criminelle
avec les meurtriers d' Appius. Valerius
et Horatius outrez d' un refus qui
les deshonorait, en porterent leurs
plaintes dans l' assemblée du peuple,
et le tribun Icilius lui demanda en
leur faveur les honneurs du triomphe.
Plusieurs senateurs se trouverent sur
la place pour traverser cette brigue,
C Claudius étoit du nombre. Quoiqu' il
eût toujours été opposé au gouvernement
des decemvirs, cependant
il ne pouvoit pardonner aux
deux consuls, d' avoir abandonné son
neveu à la fureur des tribuns. Il représenta

p100

au peuple avec beaucoup de
courage, qu' il n' avoit jamais pris connoissance,
ni décidé des honneurs du
triomphe ; que ce droit appartenoit
uniquement au senat, et que la république
ne demeureroit jamais libre
et tranquille qu' autant qu' un des ordres
de l' etat n' entreprendroit point
sur les droits et les privileges des
autres.

Mais malgré la justice qu' il y avoit
dans ces remontrances, le peuple décerna
le triomphe aux consuls : nouvelle
entreprise des tribuns sur l' autorité
du senat : ils n' en demeurèrent
pas là. Ces magistrats plebeïens qui,
par la complaisance des deux consuls,
avoient une autorité absolue dans la
république, résolurent entre eux de
se perpetuer dans le gouvernement,
et de continuer les deux consuls dans
leurs charges : autre espece de conjuration
contre la liberté publique peu
différente de celle des decemvirs. Ils
couvroient leur ambition de la nécessité
qu' il y avoit de continuer les
mêmes magistrats, dans un temps que
les loix nouvelles n' étoient pas encore
solidement établies. Mais pour
éloigner le soupçon qu' ils voulussent

se rendre seuls maîtres du gouvernement, ils insinuoient au peuple qu' il doit continuer Valerius et Horatius dans le consulat. Heureusement pour la république il se trouva un tribun assez modéré et assez habile pour faire tomber ce projet ambitieux. C' étoit ce même Duillius qui venoit d' arrêter par son autorité la poursuite de ses collègues contre les partisans des decemvirs. Il présidoit ce jour-là à l' assemblée qui se devoit tenir pour l' élection des nouveaux tribuns. Il représente aux deux consuls, que la liberté étoit perdue si on laissoit les dignitez de la république plus d' un an dans les mêmes mains. Valerius et Horatius lui donnerent parole de n' accepter jamais aucune continuation dans le consulat. Duillius pour s' en mieux assurer, leur demanda publiquement et en pleine assemblée, quelle conduite ils tiendroient si le peuple romain, en consideration de la liberté qu' ils avoient rétablie, vouloit les continuer dans leur dignité. L' un et l' autre declarerent que pour la conservation de la même liberté, ils refuseroient toute prolongation du pouvoir souverain,

comme contraire aux loix. Duillius en ayant tiré cet aveu, leur donna des louanges, qui leur tenoient lieu d' un nouvel engagement, et qui servirent à prévenir le peuple contre les desseins des autres tribuns. On tint quelques jours après l' assemblée pour l' élection des nouveaux consuls : Sp Herminius et T Virginius furent élevez à cette dignité. Ils entretinrent la paix et l' union dans la république par un sage temperament et une conduite égale entre le peuple et le senat. On proceda ensuite à l' élection des tribuns. Duillius, comme nous l' avons dit, présidoit à cette assemblée,

et agissoit en cette occasion de concert avec le senat. Ce fut par leur credit et l' union de leurs partisans, qu' on élut d' abord cinq nouveaux tribuns malgré la brigade des anciens. Ces derniers firent tous leurs efforts pour remplir au moins les cinq dernieres places vacantes. Duillius s' y opposa toujours avec beaucoup de fermeté ; mais comme de leur côté ils empêchoient par leurs caballes que de nouveaux candidats n' eussent le nombre des suffrages necessaires, Duillius pour terminer ces contestations,

p103

remit le choix et la nomination des cinq derniers tribuns aux cinq qu' on venoit d' élire, suivant la disposition de la loi, qui portoit expressément que *si dans un jour d' élection on n' avoit pas pû élire le nombre complet des tribuns, ceux qui auroient été élus les premiers, seroient en droit de nommer leurs collegues* . Il congedia ensuite l' assemblée, se déposa lui-même, et les nouveaux tribuns entrèrent en exercice de leur dignité. Leur premiere fonction fut de nommer leurs collegues, parmi lesquels on fut extrêmement surpris de voir S Tarpeïus et A Haterius tous deux patriciens, anciens senateurs, et même consulaires : ce qui étoit formellement contre l' institution du tribunat qui n' admettoit que des plebeïens. On ne peut rendre raison d' un événement si extraordinaire, à moins qu' on ne regarde ces deux patriciens comme des deserteurs de leur ordre, qui se seroient faits adopter dans des familles plebeïennes pour pouvoir être élevez à une magistrature qui avoit la principale part dans le gouvernement. Mais ceci n' est qu' une conjecture ; l' histoire n' en parle point.

p104

Tite-Live au contraire insinue que les cinq premiers tribuns suivirent les intentions du sénat dans l'élection de leurs collègues : et peut-être que des hommes si habiles qui prévoient des suites funestes pour la liberté si les mêmes tribuns étoient perpétuez dans leurs charges, s'unirent secrètement avec Duillius pour faire entrer des patriciens dans le tribunat, afin de balancer par leur autorité celle des tribuns populaires, et empêcher que dans l'élection pour l'année suivante on ne renouvelât la proposition de continuer les tribuns dans leurs charges : ce qu'on regardoit comme un acheminement à la tyrannie, et comme l'écueil de la liberté publique. L. Trebonius un des tribuns plebeïens, qui sentit bien que Duillius son prédécesseur n'avoit congédié l'assemblée, et renvoyé aux cinq premiers tribuns la nomination de leurs collègues, que pour donner lieu d'introduire des patriciens dans ce collège, en fit de grandes plaintes au peuple. Il s'attacha pendant toute l'année à traverser ces tribuns patriciens dans leurs fonctions, d'où il acquit le surnom d'*asper*. Enfin il proposa une

p105

loi qu'il fit recevoir, et qui fut appelée de son nom la loi *trebonia*, par laquelle il étoit ordonné que le magistrat qui proposeroit au peuple la création des tribuns, seroit obligé d'en poursuivre l'élection dans toutes les assemblées suivantes, jusqu'à ce que le nombre des dix tribuns fût rempli par les suffrages du peuple. Cette ordonnance fit perdre aux tribuns qui étoient élus les premiers, le droit de nommer eux-mêmes leurs collègues : ce que les romains appelloient en ce temps-là *cooptation*. M. Geganius et C. Julius succéderent dans le consulat à L. Herminius et à T. Virginus. Tite-Live nous apprend qu'après l'extinction du decemvirat,

et la mort ou l'expulsion
des decemvirs, la république jouit
d'une apparence de tranquillité, et
que l'union qui paroissoit entre les
différens ordres de l'état, tint en respect
les voisins de Rome, et les empêcha
de renouveler leurs courses ordinaires.
Mais ce calme ne dura pas
long-temps. Le peuple se plaignit de
nouveau que la noblesse, et sur-tout
les jeunes patriciens, le traitoient avec
mépris. Ses tribuns en citerent quelques-uns

p106

devant l'assemblée du peuple,
où ils tâchoient de porter la connoissance
de toutes les affaires. Le
senat pour conserver son autorité, s'y
opposa aussi-tôt : et quoique les plus
sages de ce corps n'approuvassent pas
les manières hautaines de la jeune
noblesse, cependant ils ne voulurent
pas l'abandonner à la poursuite des
tribuns. Cette concurrence au sujet
de la juridiction et des privilèges de
chaque ordre, fit renaître les anciennes
contestations qui furent poussées
fort loin sous le consulat de T Quintius
et d'Agrippa Furius. C'étoit toujours
le même fond d'animosité que
différens prétextes faisoient revivre.
Chacun de ces deux ordres ne pouvoit
souffrir ni magistrats ni autorité
dans le parti contraire. Si les consuls
étoient redoutables au peuple,
les tribuns n'étoient pas moins odieux
aux patriciens, et aucun de ces deux
corps ne pensoit être libre s'il n'avoit
abaissé l'autre.
Les eques et les volsques instruits
de ces dissensions domestiques, et
voulant en profiter, prirent les armes.
Les deux consuls de leur côté
se disposerent à faire des levées. Mais

p107

le peuple séduit par des tribuns séditieux,

refusa de se faire enrôler. Les ennemis ne trouvant point d' obstacle à leurs irruptions, ravagerent la campagne, et ils portèrent leur audace jusques à venir enlever des troupeaux qui paissoient auprès de la porte esquiline. Les deux consuls encore plus irrités de la desobéissance du peuple, que de la hardiesse des ennemis, convoquerent une assemblée generale. Quintius personnage illustre par plusieurs victoires, reveré pour la pureté de ses moeurs et la sagesse de ses conseils, et qui avoit été honoré de quatre consulats, prit la parole, et reprocha courageusement au senat et au peuple que leurs dissensions éternelles causeroient enfin la ruine entiere de la république. Que le senat présumant trop de sa dignité et de ses richesses, ne vouloit point mettre de bornes à son autorité, ni le peuple à une licence effrenée qu' il couvroit du nom de liberté ; et que l' un et l' autre ne se défendoit des injures qu' il prétendoit avoir reçues, que par de plus grands outrages. Il semble, continua ce grand homme, que Rome renferme

p108

dans ses murailles deux nations différentes qui se disputent la domination. Quand verra-t-on la fin de notre discorde ? Quand nous sera-t-il permis d' avoir un même intérêt et une patrie commune ? Les ennemis sont à nos portes ; les esquilles ont été à la veille d' être surprises, et personne ne s' est présenté pour s' y opposer. On voit du haut de nos murailles ravager la campagne, et les maisons embrasées fumer de tous côtes : et on voit tout cela avec une honteuse indifférence, et peut-être avec une secreete joye, quand le dommage tombe sur le parti contraire. Qu' avez-vous dans la ville qui soit capable de reparer de pareilles pertes ? Le senat voit à la verité à sa tête des consuls, et les premiers magistrats de la république ; mais ces consuls sans forces et

sans autoritez, gémissent de l' insensibilité
du peuple pour la gloire de sa
patrie. Ce peuple de son côté a des
tribuns ; mais ces tribuns avec toutes
leurs harangues lui rendront-ils
jamais ce qu' il a perdu ? Eteignez,
romains, ces fatales divisions. Rompez
genereusement ce charme funeste
qui vous tient ensevelis dans une indigne

p109

oisiveté. Ouvrez les yeux sur
la conduite de gens ambitieux, qui
pour se rendre considerables dans leur
parti, n' ont pour objet que d' entretenir
la division dans la république.
Et si vous pouvez vous souvenir encore
de votre ancienne valeur, sortez
de Rome à la suite de vos consuls,
et je dévoue ma tête aux plus
cruels supplices, si avant qu' il soit
peu de jours je ne mets en fuite ceux
qui pillent vos terres, et si je ne transporte
la guerre jusques dans le sein
de leur patrie.
Jamais, dit Tite-Live, les discours flateurs
d' un tribun ne furent plus agreables
au peuple que les reproches severes
de ce genereux consul. Le senat
n' en fut pas moins touché : les plus
sages de ce corps avouoient que ceux
qui l' avoient précédé dans cette dignité,
ou avoient maltraité le peuple
pour se rendre agreables au senat, ou
avoient trahi les interêts de leur compagnie
pour flater le peuple ; mais que
T Quintius paroissoit n' avoir d' autre
objet que l' union de tous les ordres,
et la majesté du nom romain.
Les consuls et les tribuns, le senat
et le peuple concoururent unanimement

p110

à prendre les armes. Ce fut
à qui feroit paroître plus d' ardeur.
Toute la jeunesse se presenta en foule
pour se faire enrôler. Les levées furent

bien-tôt faites : chaque cohorte choisit ses officiers, et on mit à leur tête deux sénateurs ; et tout cela se fit avec tant d'empressement et de diligence, que le même jour on tira les enseignes du trésor, et l'armée fit encore dix milles de chemin. Les consuls rencontrèrent et surprirent le lendemain les ennemis. Le combat ne laissa pas d'être sanglant ; les éques et les volsques se batirent avec beaucoup de valeur ; l'aîle gauche des romains plia. Furius Agrippa qui étoit à la tête de ce corps, s'apercevant que l'ardeur de ses soldats se ralentissoit, arracha une enseigne des mains de l'officier qui la portoit, et la jeta au milieu d'une cohorte des ennemis. Les romains se précipitèrent pour la retirer, et l'effort qu'ils firent mit en désordre les ennemis, et donna le commencement à la victoire. Quintius n'avoit pas eu moins d'avantage que son collègue. Les éques et les volsques batus des deux côtés, se retirèrent dans leur camp. Les consuls l'investirent

p111

et l'emportèrent l'épée à la main. Il y eut un grand nombre d'éques et de volsques taillez en pièces : le reste prit la fuite. Les romains maîtres de leur camp, y trouverent un grand butin, et revinrent ensuite à Rome chargez des dépouilles de l'ennemi, et de celles qu'il avoit enlevées du territoire de Rome. Une victoire si prompte fit sentir au peuple ses forces, et le besoin que le sénat avoit de lui. Son ambition et ses prétentions en augmentèrent. Il devoit de jour en jour plus fier et plus entreprenant. Ceux qui avoient acquis des richesses, ou qui s'étoient distingués par leur valeur, demandèrent qu'on abolît, comme un reste de la tyrannie des décemvirs, la loi injurieuse au peuple qui lui interdisoit toute alliance avec des familles patriciennes. Des tribuns toujours inquiets réveillèrent l'affaire du partage

des terres ; d' autres publioient
que puisqu' on avoit établi des loix
égales pour tous les citoyens, les dignitez
devoient être communes entre
eux, et plusieurs des chefs du peuple
portoient déjà leurs vûes jusques au
consulat réservé jusqu' alors au premier

p112

ordre. Neuf des tribuns proposerent
en pleine assemblée, qu' il
fût fait une loi nouvelle qui admît
dans la suite les plebeïens au consulat.
Et C Canuleïus demanda en même
temps, que par un decret du peuple
on révoquât la loi des douze tables,
qui défendoit aux patriciens de
s' allier dans des familles plebeïennes.
M Genutius et P Curtius qui étoient
consuls cette année, tâchoient d' éluder
ces nouvelles propositions, sous
prétexte qu' il étoit venu des avis que
les eques et les volsques se dispoient
à recommencer la guerre. C' étoit
la ressource ordinaire du senat
que ces guerres étrangères ; et il n' avoit
la paix avec ses propres citoyens
que quand on les pouvoit faire sortir
de Rome, et les mener en campagne
contre les ennemis de la patrie. Les
deux consuls dans cette vûe ordonnent
des levées, et crient que chacun
tienne ses armes prêtes. Mais Canuleïus
sentit bien l' artifice. Soit que
la nouvelle de la guerre soit vraie,
dit-il en adressant la parole aux consuls,
ou que ce ne soit qu' un faux
bruit semé exprès pour avoir un prétexte
de tirer le peuple de la ville ; je

p113

declare comme tribun, que ce peuple
qui tant de fois a répandu son
sang pour la défense de la patrie, est
encore prêt de suivre ses consuls et
ses généraux, si on lui rend sa liberté,
et ce droit si naturel de pouvoir s' unir

avec vous par des alliances réciproques ;
si l' espérance des honneurs,
et l' entrée aux premières dignitez
est ouverte indifferemment à tous les
citoyens qui ont du mérite. Mais si
vous persistez à vouloir maintenir la
loi des decemvirs touchant les mariages ;
si vous continuez à nous traiter
dans notre propre patrie comme
des étrangers ; si on estime le peuple
indigne de votre alliance, et si on lui
refuse la liberté d' élever au consulat
ceux qu' il en jugera les plus dignes,
sans le contraindre de renfermer son
choix dans le sénat ; en un mot, si on
ne leve cette distinction de nobles et
de plebeïens si odieuse dans une république,
et s' il y a dans la suite d' autre
noblesse que celle que donnera
la vertu autorisée par des magistratures
communes à tous les citoyens,
parlez de guerres tant qu' il vous plaira.
Rendez par vos discours ordinaires
la ligue et les forces de nos ennemis

p114

encore plus redoutables ; ordonnez,
si vous voulez, qu' on apporte
votre tribunal dans la place
pour y faire des levées, je declare que
ce peuple que vous méprisez tant, et
auquel cependant vous devez toutes
vos victoires, ne s' enrôlera plus ; que
personne ne se présentera pour prendre
les armes, et vous ne trouverez
aucun plebeïen qui veuille exposer sa
vie pour des maîtres superbes, qui ne
sont pas fâchez de nous associer aux
perils de la guerre, mais qui prétendent
nous exclure des récompenses
dûes à la valeur, et des fruits les plus
doux de la victoire.
Les consuls étoient d' autant plus
épouvantés de la hardiesse du tribun,
qu' ils n' osoient convoquer l' assemblée
du sénat où le peuple avoit des
partisans declarez, qui rendoient
compte au tribun de tout ce qui s' y
passoit. Ainsi ces deux magistrats furent
réduits à tenir des conseils particuliers
avec les sénateurs de leur

parti. Ils représenterent qu' il n' étoit pas possible de souffrir plus long-temps les entreprises des tribuns, et qu' il falloit ou supprimer le senat, ou abolir cette magistrature populaire,

p115

la source des divisions continuelles entre le senat et le peuple. C Claudius, oncle du decemvir, et qui avoit reçu de ses ancêtres, comme par succession, une haine hereditaire contre la faction du peuple, opina d' abord qu' il falloit plutôt avoir recours aux armes que de ceder au peuple la dignité du consulat, et que sans distinction de particuliers ou de magistrats, on devoit traiter comme ennemis publics tous ceux qui entreprendroient de changer la forme du gouvernement. Mais T Quintius plus moderé, et qui craignoit que ces disputes ne dégènerassent dans une guerre civile, représenta, qu' il se trouvoit parmi les plebeïens un grand nombre d' officiers d' un rare merite, et qui avoient acquis beaucoup de gloire à la guerre. Qu' il y avoit de la justice à donner quelque satisfaction à un peuple si genereux, et qu' il étoit même de l' habileté du senat dans cette conjoncture, de relâcher une partie de ses droits pour sauver le reste.

La plus grande partie de l' assemblée se declara pour son avis. C Claudius reprenant la parole : " je me

p116

rends, dit-il, à la pluralité des voix ; mais puisque vous jugez à propos d' admettre des plebeïens dans le gouvernement, tâchons de donner satisfaction à ce peuple toujours inquiet, sans cependant avilir la dignité du consulat. Et pour concilier deux choses qui paroissent si

opposées, je serois d'avis qu'au lieu de consuls, on élût six ou huit tribuns militaires, tirez également du corps du sénat et du peuple, auxquels on attribueroit l'autorité consulaire. Le peuple par ce moyen sera satisfait, et le consulat dans des temps plus favorables, pourra reprendre un jour son ancienne splendeur et sa majesté. " on donna de grandes louanges à Claudius, et tous les avis se réunirent à ce dernier sentiment. Pour lors cet ancien sénateur adressant la parole à M Genutius premier consul : pour réussir dans ce projet, lui dit-il, convoquez le sénat, faites intervenir les tribuns du peuple ; et quand l'assemblée sera formée, déclarez que vous invitez tous ceux qui ont de l'affection pour la patrie, de dire librement leur avis sur les nouvelles loix que le peuple exige. Ensuite vous prendrez les

p117

voix ; et au lieu de commencer par T Quintius, par moi-même, et par les plus anciens sénateurs, suivant la coutume, déferez cet honneur à Valerius et à Horatius, comme vous en avez le pouvoir en qualité de consul : et par là nous connoîtrons les sentimens de ces partisans du peuple, qui ont vendu leur foi aux tribuns. Je me leverai alors pour combattre leurs raisons : ce que je ferai sans aucun ménagement ; et je m'opposerai de toutes mes forces et à l'abolition de la loi des mariages, et à toute élection d'un plebeïen pour le consulat. Pour lors demandez l'avis de T Genutius votre frere, et que ce sage sénateur, sous prétexte de vouloir concilier les différens intérêts du peuple et du sénat, propose comme de lui-même, qu'on suspende l'élection des consuls, et qu'on crée en leur place des tribuns militaires, et qu'il comprenne dans son avis l'abolition de la loi des mariages. Je m'y opposerai tout de nouveau ; mais vous et votre collègue, et tout ce que vous

êtes ici des principaux du sénat, sous prétexte de vouloir favoriser le peuple, vous vous déclarerez pour l'avis

p118

de votre frère. Le peuple en saura gré à votre famille, et les tribuns se joindront infailliblement à vous, ne fût-ce que pour triompher de mon opposition. Tout le monde approuva cet expédient : chacun convint du rôle qu'il devait jouer ; les consuls convoquèrent le sénat, et invitèrent Canuleïus et les autres tribuns de s'y rendre. Le jour de l'assemblée, Canuleïus au lieu de s'étendre sur la justice et l'utilité des lois qu'il voulait faire recevoir, se renferma dans des plaintes qu'il fit avec beaucoup d'aigreur contre les deux consuls qui avaient tenu des conseils secrets au préjudice des intérêts du peuple, sans y appeler les plus gens de bien du sénat, et sur-tout Valerius et Horatius qui avaient rendu un si grand service à la république par l'abolition du décemvirat qu'on devait regarder comme leur ouvrage. Le consul Genutius lui répondit, qu'ils n'avaient assemblé quelques anciens sénateurs que pour savoir si on devait convoquer à l'instant le sénat sur la proposition des lois nouvelles, ou en remettre la délibération

p119

à la fin de la campagne. Que s'ils n'avaient pas appelé dans ce conseil Valerius et Horatius avec les plus anciens sénateurs, ç'aurait été uniquement pour ne les pas rendre suspects au peuple d'avoir changé de parti. " et pour preuve, ajouta Genutius, que mon collègue et moi nous nous portons dans cette affaire sans aucune partialité, c'est que les premiers avis étant ordinairement d'un grand poids ;

et l' usage étant que les consuls demandent d' abord celui des plus anciens sénateurs, comme vous ne les croyez pas favorables au peuple, nous changerons aujourd' hui cet ordre, et nous commencerons par Valerius et Horatius à recueillir les voix. Puis s' adressant à Valerius, il l' invita de déclarer son sentiment. "

Valerius commença par s' étendre beaucoup sur les services qu' il avoit rendus au peuple et sur ceux de sa famille. Il ajouta qu' il ne croyoit point qu' on pût regarder comme libre un état dont tous les citoyens ne vivoient pas dans une parfaite égalité. Il conclut à ce que les plebeïens ne fussent plus exclus du consulat ; mais il exhorta en même temps les tribuns du

p120

peuple de lever l' opposition qu' ils avoient formée contre l' armement que vouloient faire les consuls, pourvû que ces magistrats s' engageassent à la fin de la campagne de faire procéder à la publication des loix. Horatius auquel on demanda ensuite son sentiment, opina à peu près de la même manière : et il fut d' avis qu' on marchât premièrement aux ennemis ; mais qu' après que la guerre auroit été heureusement terminée, les consuls, avant toute chose, portassent dans l' assemblée du peuple le senatus-consulte nécessaire pour pouvoir délibérer sur une affaire aussi importante. Cet avis excita de grands murmures dans l' assemblée. Les sénateurs qui ne pouvoient consentir de voir des plebeïens dans le consulat, croyoient gagner beaucoup en éloignant la délibération. Ceux au contraire qui étoient dans le parti du peuple, ne pouvoient souffrir ce retardement, et ils soutenoient qu' au moins le senatus-consulte devoit être signé avant que de se separer. Les consuls demanderent ensuite l' avis à C Claudius, qui, selon qu' ils

p121

avoient concerté entre eux, parla avec beaucoup de courage et de force contre ces nouvelles prétentions du peuple. Il rappella le souvenir de toutes les entreprises différentes qu' il avoit faites contre l' autorité du senat depuis sa retraite sur le mont Sacré. Ce peuple inquiet et inconstant, dit-il, a voulu avoir ses magistrats particuliers, et pour le bien de la paix nous lui avons accordé des tribuns. Il a demandé depuis des decemvirs, et nous avons encore consenti à leur creation. Il s' est bien-tôt dégouté de ces magistrats, et par complaisance nous avons souscrit à leur déposition. Nous avons fait plus, et nous avons dissimulé encore pour le bien de la paix, la mort violente des uns et l' exil des autres. Enfin dans ces derniers temps, nous avons vû deux de nos consuls plus populaires que des tribuns, sacrifier les interêts de leur ordre à l' ambition du peuple. De souverains magistrats que nous estions, ne voyant que les dieux et les consuls au-dessus de nous, on nous a réduits sous la tyrannie des tribuns. Nos conseils, nos délibérations, nos vies même et nos fortunes particulieres en

p122

dépendent, et ces magistrats plebeïens en décident souverainement dans ces assemblées tumultueuses où la passion et la fureur ont plus de part que la raison et la justice. On ne s' en est pas tenu là, C Canuleïus veut unir aujourd' hui par un mélange honteux, le sang illustre de la noblesse avec celui des plebeïens. S' il vient à bout de son entreprise, ceux qui naîtront de ces mariages si contraires à nos loix, toujours en dispute avec eux-mêmes, ignoreront de quelles maisons ils sont sortis ; à quels sacrifices ils doivent avoir part, et s' ils sont peuples ou patriciens. Et comme

si ce n' étoit pas assez de confondre
l' ordre de la naissance, et de ruiner
tous les droits divins et humains, les
collegues de Canuleïus, les tribuns
ces perturbateurs du repos public,
osent lever les yeux jusqu' au consulat.
Nous sommes à la veille de voir
cette grande dignité en proie à des
canuleïens et à des iciliens. Mais
qu' ils sçachent ces hommes nouveaux,
ajouta Claudius, que les dieux protecteurs
de cet empire ne le permettront
point, et que nous-mêmes mourrons
plutôt mille fois que de souffrir
une pareille infamie.

p123

Canuleïus naturellement impatient,
l' interrompit, et lui demanda
brusquement en quoi les dieux seroient
offensez, si on élieroit pour consuls
des plebeïens qui eussent toutes
les qualitez dignes du commandement :
" pouvez-vous ignorer, lui
répondit Claudius, que les plebeïens
n' ont point d' auspices, et qu' ils ne les
peuvent observer ? Ne sçavez-vous
pas que c' est une des raisons qui a engagé
les decemvirs à proscrire par les
loix des douze tables toute alliance
inéegale, afin que les auspices ne pussent
être pris que par des patriciens
dont la naissance fût pure et sans mélange ;
en sorte que la prêtrise et le
consulat sont également renfermez
dans cet ordre ? "
cette réponse étoit solide, et fondée
sur l' établissement de la religion
et des loix. Mais elle ne servit qu' à irriter
le peuple contre Claudius : comme
si ce senateur par de semblables
raisons, eût voulu lui reprocher qu' il
étoit peu agreable aux dieux, et indigne
par la bassesse de sa naissance,
d' être initié dans leurs mysteres.
Les consuls pour arrêter l' aigreur
qui commençoit à s' emparer des esprits,

p124

demandèrent l'avis de T Genutius
frère d'un de ces magistrats.
Ce sénateur représenta qu'il voyoit
avec douleur la république affligée
en même temps de deux fleaux capables
de la détruire, la guerre étrangère
au dehors, et des dissensions domestiques
au dedans de l'état : que
l'un et l'autre de ces maux exigeoit un
prompt remède, mais d'autant plus
difficile, que le mécontentement du
peuple entretenoit l'audace des ennemis.
Cependant qu'il falloit prendre
son parti, et se résoudre ou à souffrir
l'insulte des équus et des volsques,
ou, si on vouloit sortir en campagne,
donner quelque satisfaction
au peuple. Que son avis étoit de relâcher
plutôt en sa faveur quelque
chose des privilèges de la noblesse,
que d'abandonner le territoire de Rome
au pillage de l'étranger. Et il conclut,
suivant qu'il en étoit convenu
secretement avec les consuls et avec
Claudius, à ce que la loi qui interdisoit
toute alliance entre les familles
patriciennes et les plebeïennes, fût
abolie, comme contraire à l'union
qui doit être entre les citoyens d'une
même république. Il ajouta que

p125

si les anciens sénateurs avoient tant
de répugnance à voir la dignité consulaire
entre les mains des plebeïens,
on pouvoit trouver un temperament
qui contenteroit peut-être les deux
partis. Qu'il n'y avoit qu'à suspendre
pour un temps l'élection et le titre de
cette dignité, et créer en la place des
consuls, six tribuns militaires qui auroient
les mêmes fonctions et la même
autorité, dont les trois premiers
seroient toujours patriciens, et les
trois autres pourroient être plebeïens.
Que l'année suivante, le sénat et le
peuple décideroient à la pluralité des
voix dans une assemblée générale, par
quels magistrats ils voudroient être
gouvernez, et si on en reviendroit

aux consuls, suivant l' ancien usage,
ou si on continueroit d' élire des tribuns
militaires, ce qui seroit observé
à l' avenir dans tous les comices.
Cet avis passa à la pluralité des
voix, malgré l' opposition apparente
de Claudius. T Genutius en reçut
même également des louanges de la
part du senat et du peuple ; les sénateurs
se sçavoient bon gré d' avoir
exclu les plebeïens d' une dignité
qu' ils esperoient faire revivre, avec

p126

tous ses privileges, dans des temps
plus heureux ; et le peuple, sans s' embarrasser
d' un vain nom, ne pouvoit
contenir sa joye de se voir enfin admis
dans le gouvernement de la république
sous quelque titre que ce
fût. La plûpart s' écrivoient qu' ils ne
refuseroient plus de marcher contre
les ennemis. Qu' ils s' exposeroient volontiers
aux dangers ; puisqu' ils devoient
avoir part aux récompenses.
On tint quelques jours après une
assemblée pour l' élection de ces nouveaux
magistrats. D' anciens tribuns
du peuple, et les principaux plebeïens
se flatans d' emporter ces dignitez, parurent
dans la place vêtus de blanc
pour être mieux remarquez ; mais le
peuple content d' avoir obtenu le droit
de concourir dans ces élections, donna
tous ses suffrages à des patriciens.
On n' éleva même que trois tribuns
militaires, et le choix de l' assemblée
tomba sur A Sempronius Atratinus,
L Attilius, et T Cecilius ou
Claelius, tous trois patriciens, et distinguez
par leur valeur et leur capacité
dans le métier de la guerre.
Mais ces trois magistrats furent obligez
de se déposer eux-mêmes trois

p127

mois après leur élection, sur ce que

C Curiatius qui y avoit présidé, représenta que les ceremonies des auspices qui précédoient toujours l' élection des magistratures curules, n' avoient pas été observées exactement. Les romains étoient très-scrupuleux sur les moindres circonstances qui avoient la religion pour objet ; mais peut-être que les patriciens ne firent naître ce scrupule que pour rétablir la dignité consulaire. En effet, les tribuns militaires n' eurent pas plutôt abdiqué leur nouvelle dignité, qu' on nomma un entre-roi, afin que la république ne demeurât pas sans chef et sans gouverneur. Mais comme il n' avoit le gouvernement qu' en dépôt, et que pour faire passer l' autorité à des magistrats annuels, il fut question de sçavoir si ces magistrats seroient des consuls ou des tribuns militaires ; les plus anciens senateurs ne manquèrent pas de se déclarer pour le consulat ; le peuple témoigna au contraire qu' il vouloit des tribuns militaires. La jalousie s' étant mise entre les candidats de ce dernier ordre, ceux dont la faction n' étoit pas assez puissante pour les élever

p128

à cette dignité, aimèrent mieux qu' on rétablît le consulat, que de voir leurs rivaux emporter une dignité qu' ils ne pouvoient obtenir ; ainsi du consentement du senat et du peuple, l' entre-roi nomma des consuls, et il désigna pour remplir cette dignité le reste de l' année, L Papirius Mugillanus, et L Sempronius Attratinus frere d' un des patriciens qui venoit d' abdiquer le tribunat comme nous l' avons dit. Il ne se passa rien de considerable sous leur consulat, mais sous le suivant, et celui de M Geganius et de T Quintius ; on érigea la censure, nouvelle charge, ou plutôt il se fit un démembrement de celle des consuls. Et cette nouvelle dignité des censeurs, qui dans ses commencemens

parut peu considerable, devint dans la suite, par le pouvoir qu' on y attacha, le comble des honneurs, et la magistrature la plus redoutable de la république.

Comme un esprit de conquête étoit le dessein general de la nation, le roi Servius pour avoir une ressource assurée et d' hommes et de finances, avoit ordonné, comme nous l' avons

p129

déjà dit, qu' il se feroit tous les cinq ans un dénombrement de tous les citoyens romains avec une évaluation exacte des biens de chaque particulier.

Le prince ou le magistrat par ce dénombrement sçavoit presque en un instant ce que Rome avoit d' habitans capables de porter les armes, et quelle contribution on en pouvoit tirer.

Mais les consuls souvent occupez hors de la ville par des guerres presque continuelles, n' ayant pû depuis plus de dix-sept ans faire ce dénombrement appellé le *cens* , on proposa pour le soulagement des consuls, de créer deux magistrats de l' ordre des patriciens, qui sous le titre de *censeurs* fissent tous les cinq ans cette revûe generale de tout le peuple romain.

Les tribuns quoique toujours en garde contre ce qui étoit proposé par le senat, ne s' opposerent point dans cette occasion à l' établissement de cette nouvelle magistrature. Ils ne demanderent pas même que les plebeïens y eussent part, soit qu' ils vissent qu' on n' avoit attaché qu' un pouvoir assez borné à la censure, ou qu' ils fussent assez contents qu' en détachant ces

p130

fonctions du consulat, on eût diminué la puissance d' une magistrature, l' objet de leur haine et de leur émulation. Ainsi la loy qui autorisoit la

création de deux censeurs passa sans contestation.

Papirius et Sempronius consuls l'année précédente furent élevés à cette dignité, et on leur conféra tout d'une voix pour les dédommager de ce que l'année de leur consulat n'avait pas été complète, et qu'ils n'étaient entrés en exercice qu'après l'abdication des tribuns militaires.

Tant que les consuls avaient été chargés du soin de ce dénombrement, toutes leurs fonctions à cet égard avaient été renfermées à tenir un état exact des noms, des biens, de l'âge, des conditions, de tous les chefs de famille : le nom et l'âge de leurs enfants et de leurs esclaves y devait être compris. Mais quand on eut démembré du consulat cette partie de la magistrature, et qu'on en eut fait une dignité particulière, comme les hommes ne cherchent ordinairement qu'à étendre leur autorité, les censeurs s'attribuèrent la reformation des mœurs. Ils prenaient connaissance de la conduite

p131

de tous les citoyens ; les sénateurs et les chevaliers étaient soumis à leur censure comme le simple peuple ; ils pouvaient chasser de ces compagnies ceux qu'ils en jugeaient indignes. à l'égard des plébéiens qui par leur débauche ou leur paresse étaient tombés dans l'indigence, ils les réduisaient dans une classe inférieure, souvent même ils les privaient du droit de suffrage, et ils n'étaient plus réputés citoyens que parce qu'on les assujettissait encore à payer leur part des tributs.

Quand les censeurs faisaient cette revue générale de toute la nation, il n'y avait point de citoyen qui ne tremblât à l'aspect de leur tribunal ; le sénateur par la crainte d'être chassé du sénat ; le chevalier dans l'appréhension d'être cassé et privé du cheval que la république lui entretenait, et le simple citoyen par la peur d'être

rayé de sa tribu, et réduit dans la dernière, ou du moins dans une centurie moins honorable que la sienne. En sorte que cette crainte salutaire étoit le soutien des loix somptuaires, le noeud de la concorde, et comme la gardienne de la modestie et de la pudeur.

p132

La république à la faveur de ce nouvel établissement jouit sous le consulat de M Fabius, et de Postumus Albutius, d' une profonde tranquillité. Ce n' est pas que quelques tribuns du peuple toujours inquiets ne tâchassent depuis de faire revivre les anciennes prétentions du peuple touchant le partage des terres : ils menaçoient même à leur ordinaire de s' opposer à toute levée de soldats. Mais comme on n' avoit point alors de guerres à soutenir, on méprisoit une opposition que la paix rendoit inutile et sans effet ; et l' autorité du sénat se fortifioit d' autant plus que ce premier ordre de la république se pouvoit passer alors du secours du peuple. Tout étoit tranquille, lorsque l' année suivante sous le consulat de Proculus Geganius et de L Ménenius, il survint une famine affreuse qui causa des séditions, à la faveur desquelles un particulier fut à la veille de s' emparer de l' autorité souveraine. Le sénat attribuoit cette disette de grains à l' oisiveté et à la paresse des plebeïens qui enyvrez des harangues séditieuses des tribuns, ne sortoient plus de la place, et qui au lieu de cultiver leurs

p133

terres, passoient le temps à faire de vains raisonnemens sur les affaires d' état. Le peuple au contraire qui se plaint toujours de ceux qui sont chargés du gouvernement, rejettoit la cause de cette famine sur le défaut

d' attention des consuls. Mais ces magistrats sans s' embarrasser des murmures de la multitude, prirent tous les soins convenables pour faire venir des bleds du dehors, et ils en donnerent la commission à C Minutius.

Ce sénateur actif et vigilant, envoya des commissionnaires dans toute la Toscane ; mais il ne pût tirer par leurs soins qu' une petite quantité de bled. Un chevalier romain appelé Sp Melius, le plus riche particulier de la république, l' avoit précédé dans cette recherche, et avoit fait enlever la plus grande partie des grains de cette province.

Ce chevalier encore plus ambitieux que riche, s' étoit flatté que dans une calamité si générale, le peuple feroit bon marché de sa liberté. On distribuoit tous les jours par son ordre du bled au petit peuple et aux plus pauvres ; et par une libéralité toujours suspecte, sur-tout dans une république,

p134

il se fit des créatures de tous ceux qu' il nourrissoit à ses dépens ; sa maison fut bien-tôt l' azile des pauvres, des faineans, de ceux qui s' étoient ruinés par la débauche, et de ces gens qui sans aucun sentiment d' honneur et de religion, voudroient voir l' état bouleversé, pourvû qu' ils y trouvassent l' établissement d' une fortune plus avantageuse que leur condition présente.

Minutius qui par rapport à la commission dont les consuls l' avoient chargé, ne pouvoit se dispenser d' avoir quelque relation soit par lui-même soit par ses agens, avec ceux de Melius, démêla que cet ambitieux, qui seul nourrissoit gratuitement autant de pauvres que tout l' état, se servoit du prétexte de cette aumône publique qui attiroit une foule de peuple à sa porte, pour faire des assemblées dans sa maison. Des gens que Minutius avoit apparemment gagnés, l' avertirent même qu' on y portoit de nuit une

grande quantité d' armes.
Il apprit ensuite qu' il y avoit une
conspiration formée pour changer la
forme du gouvernement, que le plan
en étoit tout dressé, que Melius prétendoit

p135

se faire souverain, que le
peuple séduit par ses liberalitez interessées,
prendroit les armes en sa faveur,
et qu' il y avoit même des tribuns
qui s' étoient laissez gagner par
argent pour vendre la liberté publique.
Minutius ayant découvert tout le
secret de cette conjuration, en donna
aussi-tôt avis au senat. On fit de
grands reproches aux consuls de l' année
précédente, et à Quintius et à
Agrippa Menenius qui venoient de
leur succeder dans cette dignité, de
n' avoir pas prévenu et puni les mauvais
desseins de Melius. Quintius répondit,
que ses prédecesseurs, son collegue
et lui-même ne manquoient ni
de courage, ni de fermeté pour punir
un attentat si énorme ; mais qu' on n' ignoroit
pas que l' autorité consulaire
étoit comme anéantie par la puissance
excessive qu' avoient usurpé les tribuns ;
qu' un appel devant le peuple
arrêteroit toutes les poursuites, et que
si l' affaire étoit portée dans une assemblée,
Melius échapperait infailliblement
à la justice par la faveur de la
multitude qui l' adoroit. Que dans le
peril où se trouvoit la république,

p136

on avoit besoin d' un dictateur, c' est-à-dire
d' un souverain magistrat, qui
fût également au dessus des loix et
des tribuns du peuple.
Son avis ayant été approuvé unanimement,
il nomma L Quintius en
qui malgré son extrême vieillesse, on
trouvoit encore un courage et une fermeté
proportionnées à cette suprême

magistrature.

Le lendemain il fit mettre des corps de garde dans tous les quartiers de la ville, comme si l'ennemi eût été aux portes de Rome. Cette précaution surprit tous ceux qui n'avoient point de part à la conjuration ; tout le monde se demandoit raison de cette nouveauté, et pourquoi au milieu de la paix on avoit nommé un dictateur. Mais Melius sentit bien que ce magistrat souverain n'avoit été établi que contre lui ; il redoubla ses libéralitez pour se fortifier contre le senat, du secours de la multitude. Le dictateur qui vit bien qu'il n'y avoit qu'un coup d'autorité qui pût dissiper une conjuration si dangereuse, fit porter son tribunal dans la place, et il y monta escorté de ses licteurs armez de leurs haches d'armes, et avec tout l'appareil de la

p137

souveraine puissance. Il envoya ensuite Servilius general de la cavalerie, sommer Melius de comparoître devant lui. Melius surpris et incertain du parti qu'il devoit prendre, differoit d'obéir et cherchoit à s'échaper. Servilius commanda à un licteur de l'arrêter, et cet officier ayant executé les ordres du general de la cavalerie, Melius s'écrie que le senat ne le veut faire périr que par jalousie, et à cause qu'il avoit consacré ses biens au soulagement du peuple : là-dessus, il implore le secours de la multitude, et il conjure ses amis de ne pas souffrir qu'on le massacre en leur présence. Le peuple s'émeut ; les partisans s'animent les uns les autres, et l'arrachent des mains de l'huissier. Melius se jetta dans la foule pour se dérober à la poursuite de Servilius, mais comme il tachoit d'exciter une sédition, Servilius lui passa son épée au travers du corps, et tout couvert de son sang il vint dire au dictateur qu'il avoit puni lui-même un citoyen qui avoit refusé d'obéir à ses ordres. " je n'en attendois pas moins de vous,

lui repartit ce genereux vieillard,
vous venez d' assurer la liberte publique. "

p138

il fit ensuite razer la maison de
Mélius, on y trouva encore une quantité
extraordinaire de bled que le dictateur
fit vendre au peuple à vil prix
pour l' empêcher de sentir la perte de
Mélius. Ce fut par la même raison que
le chef de la conspiration étant mort,
ce sage magistrat ne jugea pas à propos
d' informer contre ses partisans,
de peur de trouver un trop grand
nombre de criminels, et de faire éclater
la conjuration en voulant punir
trop séverement tous les conjurez.
Mais les tribuns du peuple croyans
leur crime inconnu, parcequ' il n' étoit
pas poursuivi, prirent occasion de
l' indulgence du dictateur de se déchaîner
contre lui, et sur-tout contre
le general de la cavallerie, qui sans
aucune formalité de justice, et même
sans ordre de son superieur, avoit
tué un citoyen dans le sein de sa patrie.
Ces magistrats le menaçoient
hautement de le mettre en justice sitôt
que le dictateur seroit sorti de
charge ; on ne parloit pas moins que
de le précipiter comme un tyran du
haut de la roche tarpeïene. Jamais on
n' avoit vû dans le college des tribuns
une animosité si vive contre le senat ;

p139

ils s' opposerent hautement à l' élection
des consuls : il fallut pour éviter
une sédition, se résoudre à ne créer
que des tribuns militaires.
Quelques tribuns du peuple se flattoient
d' y avoir bonne part, mais malgré
toutes leurs brigues le peuple content
d' y pouvoir prétendre, donna
toutes ses voix à des patriciens d' une
valeur et d' une capacité reconnue, du
nombre desquels étoit L Quintius

fils du dictateur qui venoit de faire
perir Melius.
La guerre qui s' éleva contre les
veïens et les volsques, suspendit l' animosité
des tribuns contre Servilius ;
on ne songea qu' à résister aux ennemis,
et le bruit ayant couru que tous
les peuples de la Toscane devoient
prendre les armes en faveur des
veïens, Mamercus Emilius personnage
illustre dans la paix et dans la
guerre, fut élevé à la dictature ; dignité
qu' il avoit déjà remplie, et où
il avoit acquis beaucoup de gloire contre
les mêmes ennemis. Mais la nouvelle
d' une ligue si redoutable s' étant
trouvée fautive, Emilius se voyant privé
de l' esperance de signaler sa seconde
dictature par une nouvelle victoire,

p140

entreprit de laisser au moins quelque
monument de son zele pour la liberté
publique. Il représenta au peuple
dans une assemblée generale, que
leurs ancêtres pour conserver cette
même liberté, n' avoient établi dans
la république aucune charge dont
l' autorité et les fonctions durassent
plus d' un an ; qu' on ne s' étoit pas souvenu
d' une précaution si sage dans la
création des censeurs, auxquels on
avoit attribué cinq années de magistrature ;
que pendant une autorité de
si longue durée, ils pouvoient en abuser,
se faire des créatures, et opprimer
la liberté de leur patrie ; qu' il requeroit
qu' il fût fait une loi qui abregât
le temps de cette dignité, et que
personne ne la pût exercer plus d' un
an et demi.

Ce discours fut reçu avec de grands
applaudissemens, sur-tout de la part du
peuple. On ajouta à cette loi qu' un
senateur ne pourroit pendant sa vie
obtenir deux fois la censure, quoiqu' il
eût exercé la première avec l' approbation
de ses concitoyens ; et de
peur que cette dignité entre les mains
d' un seul ne le rendît trop puissant,
il fut encore ordonné que si l' un des

censeurs venoit à mourir ou à se démettre de sa charge, l' autre ne pourroit la retenir ni même se faire subroger un collègue ; et que dans l' élection des censeurs, celui qui auroit eu le nombre suffisant de suffrages, ne seroit pourtant pas déclaré censeur, si son collègue manquoit du nombre des voix requises ; qu' on recommenceroit l' élection de l' un et de l' autre jusqu' à ce qu' ils eussent par le même scrutin tous les suffrages nécessaires pour pouvoir être reconnus en même temps pour censeurs : toutes précautions que ce peuple jaloux de sa liberté crut devoir prendre contre les brigues et les cabales des patriciens. Le sénat ne vit qu' avec un mécontentement secret, que le dictateur eût diminué la puissance d' une magistrature attachée à son ordre. C Furius et M Geganius censeurs cette année, en firent éclater leur ressentiment, sans égard pour le mérite et les services d' Emilius. Ce dictateur n' eut pas plutôt abdiqué sa dignité, qu' en vertu du pouvoir attaché à la censure, ils retrancherent un homme si illustre de sa tribu, le réduisirent dans la dernière, le priverent comme un

homme deshonoré du droit de suffrages, et le chargerent d' un tribut huit fois plus fort que celui qu' il avoit coutume de payer. Mais cet avilissement au lieu de le deshonnorer, lui donna un nouvel éclat ; toute la honte de cette vengeance retomba sur ses auteurs : le peuple indigné, les poursuivit dans la place, et les auroit maltraités si Emilius n' eût été assez généreux pour s' y opposer. Les tribuns du peuple, profiterent de cette occasion pour exciter de nouveau l' animosité de la multitude contre le sénat. Ils représentoient dans toutes les assemblées, qu' il n' étoit pas

surprenant que les patriciens maltraitassent le peuple, puisqu' en haine de ce même peuple, ils n' avoient point été honteux d' ôter à un sénateur, consulaire, et honoré de deux dictatures, le droit de citoyen, seulement pour avoir proposé une loi qui en diminuant de leur autorité, assuroit la liberté publique. De pareils discours repétés par les tribuns dans la plûpart des assemblées, entretenoient l' aigreur dans l' esprit du peuple, qui pour marquer son ressentiment au sénat, ne voulut jamais consentir qu' on

p143

élût des consuls, il fallut encore revenir aux tribuns militaires ; c' étoit à la vérité la même dignité et les mêmes fonctions, quoique sous des noms différens ; mais l' exclusion que le peuple avoit du consulat, et le pouvoir de concourir dans les élections pour le tribunat militaire, faisoient que les tribuns du peuple qui aspiraient à cette dignité, n' oublioient rien pour déterminer le peuple à demander des tribuns militaires ; cependant malgré toutes leurs brigues, le peuple toujours prévenu en faveur de la noblesse, quand il s' agissoit du gouvernement et du commandement des armées, donna ses suffrages à des patriciens.

Cette préférence tourna les plaintes et le ressentiment des tribuns du peuple contre la multitude : ils menaçerent publiquement d' abandonner ses intérêts. " faut-il, disoient-ils dans leurs harangues, que la crainte que vous avez de la puissance des grands vous retienne à leur égard dans une servitude perpétuelle ? Pourquoi dans l' élection des tribuns militaires, et lorsqu' il est question de donner vos suffrages, ne vous souvenez-vous

p144

ni de vous-même ni de vos magistrats ? Sachez qu' il faut de grandes récompenses pour animer de généreux courages. Et si vous n' êtes pas touchés par les motifs d' une juste reconnaissance, craignez du moins que rebutez de votre indifférence, nous ne vous abandonnions à notre tour à l' orgueil et à la tyrannie des patriciens. "

ces discours que les tribuns du peuple repetoient dans toutes les assemblées, réveillèrent l' animosité et l' ambition des plebeïens. Chacun s' exhortoit mutuellement à mépriser les prières et les menaces des grands. On commença tout de nouveau à parler du partage des terres, la source perpétuelle des divisions entre le peuple et le sénat. D' autres proposerent de taxer au moins ceux qui possédoient ces terres du public, et d' employer l' argent qui en proviendrait au soulagement du peuple, et à payer les troupes pendant la campagne. Ceux d' entre les plebeïens qui étoient distingués ou par leurs richesses, ou par la gloire qu' ils avoient acquise dans les armées, résolurent d' employer tout leur crédit pour s' élever

p145

au tribunat militaire, et pour parvenir à l' autorité souveraine qui étoit attachée à cette dignité. Le sénat pour dissiper cet orage qui s' élevoit contre son autorité, résolut dans cette occasion de n' élire que des consuls : dignité dont les plebeïens étoient exclus, comme nous l' avons déjà dit. La guerre que les éques et les volsques déclarerent alors, favorisa ce projet. Comme il n' y avoit point de plebeïens qui eussent encore commandé les armées, et que cet emploi regardoit uniquement d' anciens capitaines, et les premiers du sénat, il parut indifférent au peuple qu' on élût cette année des consuls ou des tribuns militaires. Ainsi le sénat étant

demeuré maître de l' élection, on convint sans peine de rétablir le consulat ; et T Quintius fils de Lucius et C Julius Mento parvinrent à cette dignité. On ne pouvoit gueres mieux choisir du côté de la naissance et de la capacité dans le métier de la guerre. Mais la jalousie et la division s' étant mises entre eux, on prétend qu' ils furent batus près d' Algide. Le senat pour prévenir les suites de leur défaite, résolut qu' on auroit recours à

p146

un dictateur. Mais les deux consuls de qui dépendoit cette nomination, considerant que de souverains magistrats qu' ils étoient, ils alloient être réduits à la simple qualité de lieutenans du dictateur ; et que sous le nom de consuls, ils n' auroient gueres plus d' autorité que le general de la cavalerie ; ces deux magistrats d' ailleurs opposez l' un à l' autre en toute autre chose, se réunirent pour traverser une nomination qu' ils regardoient comme la ruine de leur autorité. Et quoiqu' il arrivât coup sur coup de fâcheuses nouvelles du progrès que faisoient les ennemis, on ne put jamais obtenir d' eux qu' ils nommassent un dictateur. Le senat ne pouvant vaincre leur obstination, eut recours à un remede plus dangereux par ses suites, que le mal même auquel on vouloit remedier. Q Servilius Priscus personnage consulaire, se tournant vers les tribuns du peuple qui se trouverent dans le senat, les exhorta à faire intervenir l' autorité du peuple dont ils étoient comme dépositaires, pour obliger les consuls à nommer un dictateur. Ces magistrats plebeiens saisirent avec plaisir l' occasion qu' on leur presentoit

p147

d' élever leur propre autorité sur

les ruines de celle du senat et des consuls.
Ils firent même plus qu' on ne
leur demandoit, comme en usent ordinairement
tous ceux qui veulent
étendre leur puissance au-delà de ses
bornes legitimes. Et au lieu de porter
cette affaire dans une assemblée du
peuple, ils osèrent dans le senat même
ordonner que les deux consuls seroient
menez en prison s' ils ne nommoient
pas incessamment un dictateur.
Ces deux magistrats plierent sous
la crainte de la prison : ils promirent
de nommer un dictateur. Mais ils se
plainquirent que le senat même avoit
avili la puissance consulaire en la soumettant
sous le joug imperieux des
tribuns. Il est certain que ce premier
corps de la république piqué contre
ses chefs, et uniquement attentif à
vaincre leur opiniâtreté, ne sentit
pas alors la playe qu' il venoit de faire
à son autorité. Enfin après beaucoup
de disputes entre les deux consuls
pour le choix d' un dictateur, ils en
remirent la décision au sort, qui fut
favorable à T Quintius : celui-ci
nomma Tubertus son beau-pere.
Le dictateur fit aussi-tôt enrôler

p148

tous ceux qui devoient servir, sans
vouloir écouter ni plaintes ni excuses.
C' étoit un ancien capitaine plein de
valeur et d' experience ; naturellement
severe, et même dur dans le commandement.
Le pouvoir de vie et de
mort que lui donnoit la dictature,
et la connoissance de son humeur severe,
firent que tout le monde courut
avec soumission se ranger sous ses
enseignes. Il sortit bien-tôt de Rome,
marcha aux ennemis, les défit dans
une bataille sanglante, prit leur camp,
et ramena son armée victorieuse à
Rome.
La république jouit pendant quelque
temps d' une paix profonde. Mais
un mal plus dangereux que la guerre
se fit sentir dans Rome et presque dans
toute l' Italie. Une secheresse extraordinaire

causa la famine qui fut suivie
d' une peste affreuse sur les animaux
comme sur les hommes. Les romains
naturellement superstitieux, après
avoir épuisé tous les remèdes de la
médecine, eurent recours à des secours
surnaturels. On introduisit dans
la ville un culte étranger ; les temples
et même les rues n' étoient remplis
que de gens qui sacrifioient à des

p149

divinités inconnues : et on n' avoit
point de honte pour conjurer le mal,
de recourir à des charmes, et à toutes
les vaines superstitions que la foiblesse
des hommes a inventées. Le sénat
qui n' ignoroit pas combien toute
nouauté en fait de religion étoit
dangereuse, ordonna aux édiles d' arrêter
ce désordre ; et il fut défendu
par un édit public de pratiquer aucune
cérémonie qui n' eût été admise
dans la république.
Cette calamité étant finie, on procéda
à l' élection de nouveaux magistrats :
et le peuple obtint qu' on élût
des tribuns militaires avec la puissance
consulaire. Mais ce changement
dans le gouvernement ne fut
pas heureux. La guerre ayant recommencé
contre les veïens, les tribuns
peu unis entre eux, furent défaits : ce
qui donna lieu à la création d' un dictateur.
On eut recours pour remplir
cette éminente dignité à C Mamerus
Emilius. Son mérite et le besoin
de l' état obligerent les romains de
remettre la fortune de la république
entre les mains d' un homme que les
censeurs, comme nous l' avons vû,
n' avoient point eu de honte de dégrader

p150

de sa tribu, et de noter comme
indigne des privilèges d' un citoyen
romain. Le succès de cette guerre

répondit à la confiance que le peuple romain avoit en son general. Mamercus Emilius en moins de seize jours tailla en pieces une partie de l' armée des ennemis, fit un grand nombre de prisonniers qui servirent de récompense aux soldats, ou qui furent vendus comme des esclaves au profit du trésor public. Le dictateur après un triomphe solennel, se démit de la dictature, et fit douter si sa moderation n' étoit pas encore plus grande que sa valeur.

Ces victoires continuelles des romains ne servoient qu' à élever le courage et à augmenter l' ambition des principaux du peuple. Ils ne voulurent plus entendre parler d' aucune élection de consuls, parcequ' ils étoient exclus du consulat, et qu' il leur étoit permis d' aspirer à la dignité tribunitienne. Ainsi malgré le senat on fut obligé d' élire quatre tribuns militaires. Mais quelques efforts qu' eussent fait les tribuns du peuple pour avoir part à cette élection, ils eurent encore la douleur de voir que des patriciens

p151

seuls enleverent tous les suffrages. On ne peut exprimer la colere et l' indignation de ces magistrats plebeïens. Ils disoient hautement dans leurs harangues qu' il valoit mieux abolir la loi, qui permettoit au peuple d' aspirer à la dignité de tribun militaire, que d' en voir l' effet éludé dans toutes les élections par la cabale des patriciens ; et que la honte seroit moindre pour leur ordre d' en être exclus, comme ils l' étoient du consulat, que d' avoir le droit de concourir et d' être rejettez dans les élections, comme incapables ou indignes de cet honneur. Ils se répandoient en plaintes contre le peuple même : ils menaçoient d' abandonner ses interêts, et comme s' ils eussent voulu pour se vanger, bouleverser la république entiere, les uns proposoient qu' on conduisît une partie du peuple

dans de nouvelles colonies, d' autres
renouvelloient les anciennes prétentions
au sujet du partage des terres.

Il y en avoit qui demandoient qu' on
ne pût obliger aucun citoyen d' aller à
la guerre, si on ne lui payoit une solde
reglée. Enfin il n' y a rien que ces
magistrats séditieux ne remuassent,

p152

soit pour se vanger de la noblesse,
soit pour exciter le peuple, par l' espoir
de ces nouveautéz, à les porter
par ses suffrages jusques à la dignité
de tribuns militaires.

Les patriciens qui étoient actuellement
en exercice, et qui regardoient
comme une honte d' avoir des plebeïens
pour successeurs, convinrent
secretement avec le senat de tirer de
Rome les principaux du peuple, et
sur-tout ceux qui aspiroient au tribunat
militaire, sous prétexte de faire
une course sur la frontiere des volsques
qu' on disoit qui armoient puissamment :
et pendant leur éloignement,
au lieu de tribuns militaires,
on résolut de n' élire que des consuls.
Ces magistrats avant que de sortir de
la ville, laisserent pour gouverner et
pour présider à l' élection, Appius
Claudius leur collegue, fils du decemvir,
jeune homme fier, hardi, entreprenant,
et nourri dès le berceau
dans une haine hereditaire contre la
puissance du peuple. Il ne vit pas plutôt
les tribuns et la plûpart des plebeïens
en campagne, que se prévalant
de leur absence, il fit proceder à
l' élection des consuls. On élut pour

p153

remplir cette dignité C Sempronius
Atratinus, et C Fabius Vibulanus. Et
le peuple et ses tribuns trouverent
à leur retour l' élection de ces deux
magistrats trop bien établie pour oser

s' y opposer. Ils tournerent leur ressentiment contre les consuls mêmes, et ils tâcherent depuis de faire un crime à Sempronius des mauvais succès qu' il eut pendant son consulat dans la guerre contre les volsques. Cette nation belliqueuse, qui depuis long-temps étoit en guerre avec les romains pour l' empire et la domination, fit cette année comme un dernier effort pour s' empêcher de subir le joug de ses anciens ennemis. Les magistrats volsques leverent un grand nombre de troupes, firent choix d' excellens capitaines, et n' omirent aucune de ces sages précautions qu' on peut regarder comme les gages assurez du bon succès. Rome leur opposa C Sempronius premier consul, personnage plein de valeur, populaire, et familier avec les soldats dont il étoit adoré, mais plus soldat lui-même que grand capitaine, et qui faisoit la guerre comme si le courage seul eût suffi pour remplir tous les devoirs

p154

d' un general. Il s' avança du côté des ennemis, comme s' il eût été à une victoire certaine, et il marchoit avec une confiance toujours dangereuse. Les deux armées furent bien-tôt en présence : les volsques avoient pris tous les avantages que la situation du lieu leur avoit pû permettre. Sempronius au contraire qui méprisoit des ennemis tant de fois vaincus, negligea ces précautions si nécessaires. Et comme s' il eût été assuré de vaincre avec sa seule infanterie, il laissa sa cavalerie dans un endroit d' où il n' en pouvoit tirer du secours. On en vint aux mains de part et d' autre avec une égale fureur. Les romains quoiqu' en desordre, s' avancerent avec audace, et chargerent les ennemis avec leur valeur ordinaire. Mais comme ils combattoient avec plus d' impetuosité que d' ordre, et que les volsques au contraire unis et serrez par bataillons, se défendoient avec beaucoup de courage,

la fortune commença à se déclarer
pour le parti où il y avait plus
de discipline. Les volsques conduits
par un habile général, pressent, poussent
et enfoncent les légions. Le soldat
romain étonné, au lieu d'attaquer,

p155

ne songe qu'à éviter les coups
de l'ennemi. On plie insensiblement,
on cède peu à peu, et enfin on est contraint
de reculer. Le consul qui s'en
aperçoit, se porte dans les endroits
où il y a plus de péril. Il combat de
sa main, et tâche d'animer ses soldats
par son exemple et par ses reproches,
mais en vain. Il crie et il
menace ; on n'entend plus sa voix ni
ses ordres ; et le soldat effrayé fait
bien voir qu'il ne craint que l'ennemi
et la mort. Enfin la confusion et le
désordre se mettent dans les légions,
et la bataille étoit perdue, si Sex
Tempanius ancien capitaine de cavalerie,
n'eût proposé aux autres officiers
du même corps de descendre
de cheval et de se jeter à la tête des
légions pour soutenir l'effort des ennemis.
Sempronius qui s'étoit flaté, comme
nous l'avons dit, d'en triompher
avec son infanterie, avoit laissé sa
cavalerie dans un endroit coupé de
ravins, où elle ne pouvoit combattre.
Tempanius s'étant aperçu de cette
faute, et du désordre où étoient les
légions, mit pied à terre avec toute
sa compagnie, et s'adressant à ses camarades :

p156

suivez ma lance, leur dit-il,
comme si c'étoit un guidon ; et faisons
voir aux ennemis qu'à pied comme
à cheval rien ne nous peut résister. Tout
ce corps de cavalerie descendit de
cheval à son exemple, et le suivit.
Tempanius à la tête de cette nouvelle
infanterie, marche droit aux ennemis,

et rétablit le combat : il pousse
tout ce qui se présente devant lui. Les
legions à la vûe de ce secours reprennent
courage, et la bataille recommence
avec une nouvelle fureur. Le
general des volsques ne peut deviner
d' où ce nouveau corps d' infanterie
est venu aux romains. Mais comme
il s' en vit pressé, il envoya ordre
à ses troupes de s' ouvrir, de donner
passage au corps que commandoit
Tempanius, de refermer ensuite les
bataillons, et de les rejoindre, afin
de separer ces nouvelles troupes du
corps des legions. Les volsques en
execution de ses ordres reculent, semblent
plier, s' ouvrent et laissent passer
Tempanius et sa troupe, qui,
emportez par leur courage, croyans
suivre la victoire et un ennemi épouvanté,
s' avançoient toujours. Mais
ils ne furent pas long-temps sans s' appercevoir

p157

qu' ils avoient été coupez
par des bataillons ennemis qui s' étoient
rejoins, et qui s' étoient postez
entre eux et l' armée romaine.
Tempanius fit ce qu' il put pour s' ouvrir
de nouveau le passage, et rejoindre
le consul : mais il ne put percer
les bataillons opposez. Dans cette extrêmité,
il apperçut une éminence
dont il s' empara.
Les volsques se flatans qu' il ne
pouvoit leur échaper, viennent l' assaillir.
Tempanius se défend avec un
courage invincible, et cette diversion
sauve l' armée du consul. Les legions
moins pressées se ralient, reviennent
à la charge, et le consul à
leur tête fait des efforts surprenans
pour tâcher de dégager et de joindre
Tempanius. Les volsques font ferme
de tous côtez ; et quoiqu' ils eussent
perdu beaucoup de monde dans cette
derniere action, ils se laissent plutôt
tuer que de s' enfuir. Aucun ne recule ;
le soldat vivant succede au
mort, occupe sa place, et la défend
avec la même intrépidité, sans que

les romains pussent rompre cette barriere
et forcer ces bataillons. On combatit
bien avant dans la nuit, sans que

p158

les deux generaux pussent démêler
de quel côté étoit l' avantage, et il
n' y eut que les tenebres et la lassitude
qui separerent les deux armées.
Sempronius et le general des volsques
incertains du succès de la bataille,
et craignans également l' un et
l' autre d' être encore obligez de combattre
le lendemain, abandonnerent,
comme de concert, le champ de bataille,
et ne se croyans pas encore
en sûreté dans leur camp, ils en sortirent
avec précipitation. Après qu' ils
eurent marché toute la nuit chacun
de leur côté et avec une peur égale,
ils se retrancherent avec autant de
soin et de précaution que s' ils avoient
été encore en présence les uns des
autres.

Tempanius, qui ne doutoit pas que
les ennemis ne l' attaquassent de nouveau
dès que les tenebres seroient dissipées,
fut bien surpris lorsqu' au point
du jour il ne vit plus ni amis ni ennemis.
Il ne pouvoit comprendre ce
qu' étoient devenuës deux grandes armées
qui, peu d' heures auparavant,
occupoient toute la plaine. Il envoya
d' abord reconnoître le camp des romains,
et ensuite celui des volsques.

p159

On ne trouva dans l' un et dans l' autre
que quelques blessez qui n' avoient
pû suivre leur corps d' armée. Tempanius
voulut être lui-même spectateur
d' un événement si extraordinaire ;
et après avoir pris les précautions necessaires
pour n' être pas surpris, il
visita les deux camps, et il rencontra
par tout une solitude égale. Il passa
de-là sur le champ de bataille, qui ne

lui présenta que des morts et des mourans,
et cette image affreuse qu' on y
rencontre le lendemain d' un combat.
Enfin n' ayant aucune nouvelle de
l' armée du consul, et craignant d' être
investi de nouveau par celle des
volsques, il fit enlever les soldats
romains qui étoient blessez, et reprit
avec eux le chemin de Rome. Il
y fut reçu avec une extrême surprise
et une joye extraordinaire : on le
croyoit péri avec tous ses compagnons.
Des fuyards qui étoient arrivez
à Rome avant lui, et qui l' avoient
vû separé de l' armée, et enveloppé
par les ennemis, n' avoient pas manqué
de publier que toute la cavalerie
avoit été taillée en pieces. Le retour
de Tempanius et de ses compagnons
dissipa ces faux bruits. Mais les

p160

tribuns du peuple n' avoient garde
de laisser échaper une occasion si favorable
pour perdre le consul. Le
peuple étoit actuellement assemblé
lorsque Tempanius rentra dans Rome.
Ils l' obligerent de se présenter
dans l' assemblée avant que d' entrer
dans sa maison : et Cn Julius un de
ces magistrats plebeïens, lui demanda
tout haut s' il croyoit que Sempronius
fût digne de commander les armées
du peuple romain ; s' il avoit
remarqué que dans la dernière action
il eût disposé l' ordre de la bataille en
habile general ; ce qu' il étoit devenu
depuis le combat, et où étoit l' armée
qu' il commandoit. *je vous ordonne* ,
ajouta ce tribun, *de répondre précisément
et sans détour à tous ces chefs :*
*apprenez-nous ce que sont devenues nos
legions ; si vous en avez été abandonné,
ou si vous-même en êtes deserteur, et
enfin si nous sommes vaincus ou si nous
sommes victorieux* . Tempanius sans
vouloir tirer avantage de la disgrâce
de Sempronius, répondit au tribun,
qu' il n' appartenoit point à un simple
officier de juger de la capacité de son
general, et que le peuple en avoit

décidé en le créant consul. Qu' il l' avoit

p161

vû combatre à la tête des legions avec un courage invincible, et se porter dans tous les endroits où le peril étoit le plus grand. Que l' éloignement où il s' étoit trouvé depuis leur separation, et la confusion qui arrive toujours dans une bataille aussi opiniâtrée, lui avoient dérobé la connoissance de ce qui s' étoit passé dans les endroits où combattoit le consul : cependant qu' il pouvoit assurer par ce qui lui avoit paru sur le champ de bataille, que les volsques n' avoient pas perdu moins de monde que les romains. Et que comme après sa separation du corps des legions, il avoit été assez heureux pour s' emparer d' une éminence, où malgré tous les efforts des ennemis il avoit conservé ceux qui s' étoient confiez à sa conduite, il présuinoit que le consul dans ce desordre general, auroit gagné les montagnes où il se seroit retranché. Tempanius demanda ensuite la permission de se retirer pour se faire penser des blessures qu' il avoit reçues dans la bataille. Toute l' assemblée donna encore plus de louanges à la sagesse et à la moderation de sa réponse, qu' à la valeur et à la bonne conduite avec

p162

lesquelles il venoit de combatre les ennemis de la patrie. Le peuple en reconnoissance de ses services, l' élut pour tribun quelque temps après, avec trois autres officiers qui s' étoient distinguez comme lui. Dans cette place il donna de nouvelles marques de sa generosité. Car L Hortensius un de ses collegues, ayant fait assigner Sempronius après que l' année de son consulat fut expirée, pour rendre compte devant

l'assemblée du peuple de la conduite
qu' il avoit tenue dans la dernière bataille,
Tempanius et ses trois collègues
prirent hautement sa défense, et
conjurerent Hortensius de ne pas persecuter
un general plein de valeur,
à qui la fortune avoit manqué dans
cette occasion. *mais si je vous fais
voir* , reprit Hortensius, *que ce patricien,
dont vous vantez le courage, est
seul cause de la disgrâce que nous venons
de recevoir, vous opposerez-vous
à la justice qui en doit être faite ? Voulez-vous
ruiner la puissance du tribunat,
et tourner contre le peuple même
cette autorité que vous ne tenez que de
sa bienveillance ?* Tempanius et ses
collègues lui répondirent avec beaucoup

p163

de modestie, qu' ils reconnoissoient
que le peuple avoit une autorité
souveraine sur tous ceux qui portoient
le nom de citoyens romains ;
qu' ils réveroient cette souveraine
puissance, et qu' ils n' abuseroient jamais
du pouvoir dont ils avoient été
honorez. Mais que si les prieres qu' ils
faisoient en faveur de leur general
étoient rejetées par un de leurs collègues,
ils changeroient d' habit comme
l' accusé, et qu' ils vouloient partager
avec leur capitaine sa bonne ou
sa mauvaise fortune. Hortensius touché
de leur generosité, s' écria qu' il
ne consentiroit point que le peuple
romain vît ses tribuns en deuil. Il se
désista de son action, et il declara qu' il
ne poursuivroit pas davantage un general
malheureux à la verité contre
les ennemis, mais qui avoit sçu se
rendre si cher et si agreable à ses soldats
et à ses concitoyens. L' affection
que quatre tribuns du peuple venoient
de faire paroître pour un patricien,
et la condescendance de Hortensius,
sembloient avoir réuni le peuple
avec le senat. L' etat parut tranquille ;
mais cette union ne dura pas
long-temps. Sous le consulat de T

Quintius Capitolinus et de Fabius Vibulanus, on vit naître de nouvelles dissensions au sujet de la questure. Les questeurs étoient des officiers qui avoient soin du trésor public, et on reporte la première origine de cette charge à P Valerius Publicola, comme nous l' avons dit. Ce patricien ayant jugé à propos de faire mettre le trésor public dans le temple de Saturne, choisit pour le garder deux sénateurs qu' on appella depuis questeurs, et il en laissa le choix au peuple. Les deux consuls dont nous venons de parler, étant entrez en charge, et voyant que depuis les conquêtes et l' agrandissement de la république ces deux officiers ne suffisoient pas pour remplir toutes leurs obligations, proposerent d' en augmenter le nombre, et d' ajouter aux deux premiers questeurs qui ne sortoient point de Rome, deux autres qui suivissent les consuls et les généraux à l' armée, pour tenir compte des dépouilles des ennemis, pour vendre le butin, et sur-tout pour prendre soin des vivres et de la subsistance de l' armée. Le sénat et le peuple parurent d' abord approuver également cette

proposition. Mais le peuple ayant témoigné qu' il vouloit avoir part à cette nouvelle dignité, le sénat plutôt que de la partager avec des plebeïens, fit échouer le projet des consuls. Les tribuns pour se venger, renouvelerent la proposition du partage des terres, la ressource perpetuelle de ces magistrats seditieux. Après s' être déchaînez avec beaucoup de fureur contre le sénat, ils declarerent qu' ils ne consentiroient point à l' élection de nouveaux consuls, s' il n' étoit permis au peuple dans l' élection des questeurs de donner sa voix indifferemment à des plebeïens comme à des

patriciens. Le senat rejeta avec fermeté cette condition ; et l'opiniâtreté des deux partis à ne se point relâcher de leurs prétentions, fut cause que la république tomba dans une espèce d'anarchie. On fut obligé d'avoir recours plusieurs fois à un *entre-roi* : dignité qui ne duroit que cinq jours. Souvent même les tribuns s'opposoient à son élection, de peur qu'il ne nommât lui-même des consuls. Enfin L. Papius Mugillanus étant entre-roi, ménagea les esprits avec tant d'adresse, qu'il obtint du senat qu'on

p166

élirait des tribuns militaires en la place des consuls, et que dans l'élection des quatre questeurs, comme dans celle de ces tribuns militaires, il serait libre au peuple de donner indifféremment ses suffrages à des plebéiens ou à des patriciens. On tint d'abord l'assemblée pour l'élection des tribuns militaires, et malgré les brigues et les cabales des tribuns du peuple, on n'élut que quatre patriciens, L. Quintius Cincinnatus, Sp. Furius Medullinus, M. Manlius et A. Sempronius Atratinus cousin du consul de ce nom : on chargea ce dernier de présider à l'élection des questeurs. Antistius tribun du peuple, et Pompilius un de ses collègues, mirent sur les rangs l'un son fils, et l'autre son frère, et demandèrent la questure en leur faveur. Mais malgré toutes leurs brigues, les patriciens seuls emportèrent cette dignité, et le peuple quoiqu'animé par leurs harangues seditieuses, n'eut pas la force de la refuser à des personnes dont les pères et les ancêtres avoient été honorés du consulat. Les deux tribuns du peuple furieux de cette préférence et de la honte du refus, s'écrièrent

p167

qu' il n' étoit pas possible que le peuple eût eu si peu d' égard à la priere et à la recommandation de ses propres magistrats. Qu' il y avoit eu infailliblement de la supercherie dans le scrutin, et qu' il en falloit faire rendre compte à A Sempronius qui avoit compté les suffrages. Mais comme c' étoit un homme d' une probité averée, et que son innocence et la dignité dont il étoit actuellement revêtu, mettoient hors d' atteinte, ils tournerent toute leur indignation contre C Sempronius son parent dont nous venons de parler. Ils firent revivre l' affaire de la derniere bataille, dont Hortensius, à la priere de Tempanius, s' étoit désisté, et il fut condamné à leur sollicitation, et par la poursuite de Canuleïus autre tribun du peuple, à une amande de quinze mille sols. Leur fureur ne se borna pas à la honte qu' ils vouloient attacher au corps du senat par cette condamnation d' un consulaire. Ils remplirent de nouveau la ville de troubles et de divisions, tantôt en empêchant l' élection des consuls, ou en faisant revivre d' anciennes prétentions qui étoient autant de semences de nouvelles seditions.

p168

L' année suivante, Sp Mecilius tribun du peuple pour la quatrième fois, et Metilius autre tribun du peuple pour la troisième, voulant se perpetuer dans le tribunat, et s' en faire une espece d' empire et de domination perpetuelle, renouvelerent la proposition du partage des terres conquises sur les voisins et les ennemis de Rome. C' étoit l' appas ordinaire dont les tribuns les plus seditieux leuroient le peuple. Rome, comme nous l' avons déjà dit, bâtie sur un fond étranger, et qui dépendoit originairment de la ville d' Albe, n' avoit presque point de territoire qui n' eût été conquis l' épée à la main. Les patriciens et ceux qui avoient eu le plus de

part au gouvernement, sous prétexte
d' en prendre quelques cantons à cens et
à rente, s' étoient appropriés le
reste et ce qui étoit le plus à leur bienséance,
et ils s' en étoient fait une espece
de patrimoine. Une longue prescription
avoit couvert ces usurpations,
et il eût été bien difficile de
démêler les anciennes bornes qui separoient
ce qui appartenoit au public,
du domaine qu' on avoit fieffé à chaque
particulier. Cependant les tribuns

p169

prétendoient déposséder de ces
fonds les anciens propriétaires, et qui
avoient même élevé des bâtimens sur
ces terres. Une recherche si odieuse
consternoit les premières maisons de
la république. Le sénat s' assembla
plusieurs fois pour trouver les moyens
de faire échouer des propositions si
dangereuses. On dit qu' Appius Claudius
quoique le plus jeune et le dernier
du sénat, ouvrit un avis qui ne
fut pas désagréable à sa compagnie : il
dit que ce n' étoit que dans le tribunat
même qu' il falloit chercher des
ressources contre la tyrannie des tribuns ;
qu' il n' étoit question pour cela
que de gagner un seul de ces magistrats
plebeïens qui voulût bien par
son opposition empêcher les mauvais
desseins de ses collègues. Qu' il falloit
s' adresser aux derniers de ce college ;
que ces hommes nouveaux dans les
affaires, et jaloux de l' autorité que
Mecilius et Metilius s' attribuoient,
ne seroient pas insensibles aux caresses
du sénat, et que peut-être ils fourniroient
volontiers leur opposition, seulement
pour se faire valoir, et pour
faire quelque figure dans le gouvernement.

p170

Cet avis fut approuvé tout d' une
voix, et on loua hautement Appius

de n' avoir point degeneré de la vertu de ses ancêtres. Ceux des senateurs qui avoient quelque liaison avec les tribuns du peuple, s' insinuent dans leur confiance, et leur représentent la confusion où ils vont jeter l' etat, et chaque famille en particulier, s' il faut entrer dans la discussion des terres concedées par Romulus, de celles qui depuis près de quatre cens ans ont été conquises sur les voisins de la république, et que des particuliers ont acquises en differens siecles. Que le projet d' une loi qui établiroit une égalité parfaite dans la fortune de tous les citoyens, ruinerait la subordination si necessaire dans un etat, et que les riches, soit patriciens, soit plebeiens ne se laisseroient pas dépouiller si aisément du bien qu' ils avoient hérité de leurs ancêtres, ou qu' ils avoient acheté de bonne foi des legitimes possesseurs ; et qu' infailliblement une recherche si injuste exciteroit une guerre civile, et couteroit peut-être le plus pur sang de la république. Enfin à force de prières et d' instances ils agirent si heureusement, que des

p171

dix tribuns ils en gagnerent six qui s' opposerent à la publication de la loi.

Mecilius et son collegue, outrez de voir sortir l' opposition de leur propre tribunal, et de leur college, traiterent leurs collegues de traitres, d' ennemis du peuple, et d' esclaves du senat. Mais malgré toutes ces injures, comme il ne falloit que l' opposition d' un seul tribun pour arrêter la poursuite et l' action des neuf autres, et qu' il s' en trouva six qui s' opposerent à la reception de la loi, Mecilius et son collegue furent obligez de se désister de leur entreprise.

Le senat à la faveur de cette intelligence avec le plus grand nombre des tribuns, demeura encore maître des affaires l' année suivante. L Sextius un de ces tribuns ayant proposé pour

flatter le peuple, d'envoyer une colonie
à Voles petite ville dont on venoit
de s'emparer ; les autres tribuns
s'y opposerent hautement, et ils déclarerent
qu'ils ne souffriroient point
pendant leur tribunat, qu'on proposât
aucune loi nouvelle dont le projet n'eût
été autorisé par le senat.
Mais ce concert du senat avec les

p172

tribuns ne dura pas long-tems : les
successeurs de ces derniers magistrats
du peuple, reprirent peu après la poursuite
du partage des terres avec encore
plus de fureur que n'avoit fait Mecilius
et son collegue.

Les eques ayant surpris Voles, on
donna la conduite de cette guerre à
M Posthumius Regilensis, qui étoit
actuellement tribun militaire : ce general
sçavoit faire la guerre, mais il
étoit dur, hautain, fier de sa naissance
et de sa dignité, et il portoit trop
loin cette distinction dans une république
où tous les citoyens se prétendoient
égaux. Ce général fit le siege
de Voles, ou pour mieux dire il tenta
de l'emporter d'emblée. Les romains
en ces temps-là ne formoient gueres
de sièges réguliers : le plus souvent
ils investissoient une place de tous côtez,
ils conduisoient ensuite leurs troupes
jusqu'au pied des murailles, et à
la faveur d'une attaque generale qui
partageoit l'attention et les forces des
assiégez, ils tentoient de se rendre
maîtres de la place. Posthumius avant
que de faire marcher ses troupes à cette
forme d'assaut qu'on appelloit *corone* ,
parceque la place étoit entourée

p173

de tous côtez, leur promit pour
les encourager, de leur en abandonner
le pillage s'ils s'en rendoient maîtres :
la ville fut prise, mais Posthumius

qui naturellement haïssoit les plebeïens qui composoient la plus grande partie de son armée, leur manqua de parole, et fit tout vendre au profit du trésor public.

Sextius qui avoit eu le crédit de se faire continuer dans le tribunat encore cette année, proposa quelque temps après en pleine assemblée que pour dédommager le peuple du manque de parole du tribun militaire, du moins on établît une colonie dans cette place, de ceux même qui par leur valeur avoient contribué à la reprendre : il vouloit que par le plebiscite qui en seroit dressé, on abandonnât à ces soldats tout le territoire de Voles. Pour faire passer plus facilement cette proposition, et intimider le sénat, il renouvella en même tems l' ancienne prétention du partage des terres que les tribuns ne manquoient jamais de faire revivre quand ils vouloient inquieter le sénat et en arracher quelque nouveau privilege. Tout le peuple applaudit à cette

p174

proposition. Posthumius que le sénat avoit mandé pour être instruit de l' état de la place, s' étant trouvé comme les autres sénateurs dans cette assemblée où il y avoit quelques-uns de ses soldats mêlez dans la foule, et qui demandoient ce partage avec de grands cris : *il en arrivera mal à mes gens*, dit Posthumius tout haut, *s' ils ne se taisent* . Une parole si superbe quoique dans la bouche d' un general, n' offensa pas moins le sénat que la multitude : Sextius vif et éloquent se prévalut du mécontentement public, et adressant la parole au peuple : " n' avez vous pas entendu, dit-il, les menaces que Posthumius fait à nos soldats comme s' ils étoient ses esclaves ? Pouvez-vous encore ignorer après cela la haine et le mépris que les patriciens ont pour vous ? Cependant ce sont ces mêmes patriciens si cruels et si superbes que vous préférez dans la distribution

des dignitez, à ceux même qui tous
les jours soutiennent vos intérêts. Ne
vous étonnez plus si après une si injuste
préférence, personne ne veut plus
s' en charger. Que peut-on espérer d' une
multitude foible et inconstante,
qui ne sçait récompenser que ceux qui

p175

l' outragent le plus cruellement ? "
ce discours augmenta l' animosité
publique, qui passa avec les menaces
de Posthumius jusques dans son armée.
Les soldats n' étoient deja que
trop irritez de ce qu' au préjudice de
sa parole, il les avoit privez du pillage
de Voles ; ils n' eurent pas plutôt
appris ce qui s' étoit passé dans la place
de Rome, qu' ils s' écrierent que la
république nourrissoit un tyran dans
son sein, et l' armée entiere étoit dans
une agitation peu éloignée d' une sedition
déclarée.

P Sextius questeur ayant voulu en
l' absence de son general faire arrêter
un soldat plus mutin que les autres,
en reçut un coup de pierre, et ses
compagnons arracherent ce soldat des
mains de ceux qui le vouloient mettre
aux arrests. Posthumius averti de cette
émeute accourut au camp ; mais il aigrit
encore les esprits par la rigueur
de ses recherches et par la cruauté des
supplices. Après des informations rigoureuses,
il commanda qu' on noyât
sous *la claye* les soldats qui se trouverent
les plus coupables ; leurs compagnons
furieux les arrachent à ceux qui
les avoient arrêtez, et les mettent en

p176

liberté : ce sont de nouveaux chefs
pour la sedition, tout le camp se souleva.
Posthumius transporté de colere
descend de son tribunal, et précédé
de ses licteurs, fend la foule et
veut se saisir des criminels ; mais il ne

trouve plus ni respect pour sa personne,
ni obéissance à ses ordres ; on oppose
la violence à la force, on se frappe
de part et d' autre, et dans ce desordre
le general est tué par ses propres
soldats.

Quelque odieux que fût Posthumius,
le peuple comme le senat détesta
une action si horrible, et le consulat
étant tombé à Cornelius et à L
Furius Medullinus, on chargea ces
magistrats d' informer contre les criminels,
et d' en faire une punition
exemplaire. Cependant les consuls
userent d' une grande moderation : et
pour ne point aigrir les esprits, ils
ne firent tomber le châtement que sur
un petit nombre des soldats les plus
mutins, et qui se tuerent eux-mêmes.
Ces sages magistrats aimèrent mieux
supposer que toute l' armée étoit innocente,
que de la jeter dans une revolte
déclarée, par une recherche
trop rigoureuse.

p177

Il eut été à souhaiter que le senat
et les consuls eussent ajouté à une
conduite si sage, le partage du territoire
de Voles, en faveur des soldats et
des citoyens qui étoient demeurés
dans leur devoir.

C' étoit le moyen le plus sûr pour
faire tomber toutes les plaintes seditieuses
des tribuns du peuple, et pour
éloigner insensiblement leurs prétentions
au sujet des terres publiques et
des communes, dont après tout, il
étoit presque impossible aux propriétaires
de justifier l' acquisition originale.
Mais le peuple s' aperçut avec indignation
que le dessein secret du senat
et de la noblesse, étoit de le tenir
toujours dans la pauvreté, tant pour
son propre intérêt, que pour le rendre
plus souple et plus dépendant. Et les
tribuns pour entretenir son ressentiment,
crioient dans toutes les assemblées,
que Rome ne seroit jamais libre
tant que les patriciens retiendroient
les terres publiques, et qu' ils s' approprieroient

toutes les dignitez de l' etat.
Des guerres presque continuelles
contre les eques et les volsques ; la
peste qui succeda à ce premier fleau,

p178

et qui produisit la famine, occuperent
le peuple les années suivantes,
et l' empêcherent de faire attention à
ces discours seditieux. Mais la paix et
l' abondance ne furent pas plutôt rétablies
dans la république, que d' autres
tribuns firent renaître de nouvelles
divisions.

Trois de ces magistrats plebeïens,
du nom d' Icilius, tous trois parens,
et d' une famille où la haine contre
les patriciens étoit hereditaire, entreprirent
de leur enlever la questure
qui n' étoit point encore sortie du premier
ordre : ils obtinrent d' abord que
l' élection s' en fit par les *comices* des
tribus. Après avoir laissé esperer au
peuple des colonies, et le partage des
terres, ils déclarerent publiquement
qu' il ne devoit rien esperer de ces avantages
pendant leur tribunat, si de
toutes les dignitez qui auroient dû
être communes entre tous les citoyens
d' une même république, il n' osoit
du moins aspirer à la questure. Le
peuple animé par ses tribuns, donna
ses suffrages à Q Silius, P Aelius et
P Papius, tous trois plebeïens, qui
furent les premiers questeurs de cet
ordre. Et de tous les patriciens qui

p179

demandoient cette dignité, il n' y eut
que C Fabius Ambustus qui pût l' obtenir.
Les tribuns du peuple regarderent
cet avantage comme une victoire
qu' ils venoient de remporter sur la
noblesse. Ils se flatterent que la questure
alloit leur ouvrir le chemin du
tribunat militaire, du consulat et des
triumphes. Les iciliens publioient

hautement que le temps enfin étoit
venu de partager les honneurs de la
république entre le peuple et les patriciens.
On ne voulut plus même
dans l' élection suivante, entendre parler
du consulat par la seule raison que
cette dignité étoit encore réservée
aux nobles et aux patriciens : il fallut
que le sénat souffrît qu' on élût des
tribuns militaires, qui avoient à la
vérité la même puissance que les consuls,
mais dont la dignité étoit plus
agréable au peuple, parcequ' il y pouvoit
parvenir : les iciliens sur-tout y
aspiroient ouvertement. Le sénat allarmé
de leurs projets ambitieux, fit
publier deux loix qui renfermoient
leur exclusion : la première portoit
qu' aucun plebeïen ne pourroit concourir
pour le tribunat militaire,

p180

lorsque dans la même année il auroit
exercé la charge de tribun du peuple :
l' autre, qu' aucun tribun du peuple
ne pourroit être continué deux ans de
suite dans le même emploi.
Les iciliens sentirent bien que c' étoit
à eux-seuls que le sénat en vouloit ;
ils perdirent l' espérance de parvenir
à cette première dignité de la
république, et en la perdant pour
eux, il parut qu' ils ne s' embarassèrent
gueres que d' autres plebeïens en fussent
revêtus. Peut-être même qu' ils
auroient été mortifiés de voir cette
souveraine dignité entrer dans toute
autre famille plebeïenne, avant que
la leur en eût été honorée. Quoi
qu' il en soit, il n' y eut aucun plebeïen
considérable qui se mît sur les rangs ;
et le sénat eut l' adresse d' y pousser
quelques misérables de la plus vile
populace, en même temps qu' il fit demander
cette charge par des sénateurs
et des patriciens illustres par leur
valeur.
Le peuple dégoûté par la bassesse
des prétendants de son ordre, tourna
tous ses suffrages du côté de la noblesse,
et C Julius ïulus, Corn Cossus,

et C Servilius Ahala, furent déclarez

p181

tribuns militaires ; mais ils ne jouirent pas long-tems de cette dignité souveraine. Les volsques ayant mis sur pied une puissante armée, le senat à son ordinaire résolut de leur opposer un dictateur. Comme l' autorité absolue de ce magistrat absorboit pour ainsi dire la puissance des magistrats subalternes, Julius et Cornelius tribuns militaires, s' opposerent à son élection, et représenterent qu' ils se sentoient assez de courage et d' experience pour conduire les armées, et qu' il étoit injuste de les priver d' une dignité qu' ils venoient d' obtenir par tous les suffrages de leurs concitoyens.

Le senat irrité de leur opposition, et du refus qu' ils faisoient de nommer un dictateur, eut recours aux tribuns du peuple, comme on en avoit déjà usé en pareille occasion. Mais les tribuns de cette année tinrent une conduite differente ; et quoiqu' ils fussent ravis de voir cette dissension entre les tribuns militaires et le senat, ils répondirent avec une raillerie amere, qu' il étoit honteux à un corps si puissant, d' implorer le secours de malheureux plebeïens, et de gens

p182

qu' à peine la noblesse daignoit compter au nombre de ses concitoyens ; que si jamais les dignitez et les honneurs de la république étoient communs entre tous les romains, sans distinction de naissance ou des biens de la fortune, alors le peuple et ses magistrats sçauroient bien faire respecter les decrets du senat ; mais que jusques-là ils ne prendroient aucune part aux prétentions differentes du senat et des tribuns militaires.

Ces contestations ne prenant point de fin, et les ennemis s'avançant toujours vers la frontière, Servilius Ahala troisième tribun militaire déclara publiquement que l'intérêt de sa patrie lui étoit plus cher que l'amitié de ses collègues, et que s'ils ne vouloient pas de bonne grace convenir du choix d'un dictateur, il en nommeroit un lui-même. En effet se voyant appuyé de l'autorité de tout le sénat, il nomma pour dictateur, P. Cornelius, qui le choisit ensuite lui-même pour général de la cavalerie. La guerre ne fut pas de longue durée ; les volsques furent défaits près de la ville d'Antium ; on pilla leur territoire,

p183

et on fit un grand nombre de prisonniers. Après cette expédition, le dictateur se démit de sa dignité ; mais les deux tribuns chagrins que le sénat les eût privés de la gloire qu'ils se flattoient d'acquiescer dans cette guerre, au lieu de proposer l'élection des consuls pour l'année suivante, ne demandèrent que des tribuns militaires, comme auroient pu faire des tribuns du peuple. Le sénat qui appréhendoit toujours que le peuple ne se déterminât à la fin à donner cette dignité ou à ses tribuns, ou à quelqu'un des principaux plebeïens, fut vivement touché de voir ses intérêts trahis par ceux-même de son ordre. Mais comme il n'étoit pas en son pouvoir de casser la publication de l'assemblée faite par les magistrats de la république, il obligea les premiers de cette compagnie, et ceux-même qui étoient les plus agréables au peuple par leur modération ou par leur valeur, à demander le tribunat. Malgré toutes les brigues des tribuns plebeïens, on n'élut pour tribuns militaires que des patriciens ; et C. Valerius, C. Servilius, L. Furius, et Fabius Vibulanus furent élevés à cette dignité.

p184

Le senat conserva le même avantage
l'année suivante, et il fut encore
assez puissant dans l'élection pour faire
tomber la même dignité à P Cornelius,
L Valerius, Cn Cornelius et
Fabius Ambustus, tous patriciens et
des premières maisons de la république.
On ne peut exprimer la colère et
la fureur que firent paraître les tribuns
du peuple de se voir exclus si
long-temps d'une dignité à laquelle
ils pouvoient être admis. Ils prirent
occasion d'une nouvelle guerre
que le senat vouloit faire aux veïens
pour faire éclater leur ressentiment.
Les habitans de Veïes avoient enlevé
quelque butin sans qu'il y eût préalablement
aucune déclaration de guerre.
On avoit envoyé des ambassadeurs
leur en demander raison ; mais au lieu
d'excuser ou de justifier leurs incursions,
ils chassèrent avec mépris ces
ambassadeurs. Le senat encore plus
irrité d'une conduite si superbe, que
de leur brigandage, proposa au peuple
de vanger cette injure, et de porter
ses armes dans la Toscane. Le
peuple prévenu par ses tribuns, ne
marqua que beaucoup d'indifférence

p185

pour cette proposition. Il disoit qu'il
n'étoit pas prudent de s'engager dans
une nouvelle guerre pendant que celle
des volsques n'étoit pas encore terminée ;
que la république n'avoit
point assez de forces pour résister en
même temps à deux nations si aguerries ;
qu'il ne se passoit point d'année
qu'on ne donnât quelque bataille ;
que tant de combats épuisoient le plus
pur sang de Rome, et emportoient
toute leur jeunesse, sans que les plebeïens
qui remplissoient les légions,
tirassent aucun avantage de ces guerres

continuelles.

Les tribuns de leur côté crioient dans toutes les assemblées, que le senat ne perpetuoit la guerre que pour tenir les plebeïens éloignés de la ville, de peur qu' étant à Rome, ils ne fissent revivre les justes prétentions qu' ils avoient sur les terres publiques, ou que par le grand nombre de leurs suffrages ils n' élevassent leurs tribuns aux premières dignitez de la république. " et enfin, leur disoient ces magistrats séditieux, ne cherchez point vos véritables ennemis autre-part que dans Rome. La plus grande guerre que vous ayez à soutenir, est

p186

celle que le senat fait depuis si long-tems au peuple romain. " le senat voyant tant d' éloignement dans l' esprit du peuple pour la guerre de Veïes, jugea à propos d' attendre une conjoncture plus favorable pour regagner la confiance de la multitude, et prévenir les plaintes qu' on faisoit contre la longueur des guerres ; il résolut de pourvoir à la subsistance du soldat, d' une manière qu' il n' en eût aucune obligation aux tribuns. Tous les citoyens romains jusqu' alors, avoient été à la guerre à leurs dépens : il falloit que chacun tirât de son petit heritage de quoi subsister tant en campagne que pendant le quartier d' hiver ; et souvent quand la campagne duroit trop long-tems, les terres, sur-tout celles des pauvres plebeïens, demeuroient en friche. De-là étoient venus les emprunts, les usures multipliées par les intérêts, et ensuite les plaintes et les séditions du peuple. Le senat pour prévenir ces désordres, ordonna de lui-même, et sans qu' il en fût sollicité par les tribuns, que dans la suite les soldats seroient payés des deniers du public, et que pour fournir

p187

à cette dépense, il se feroit une nouvelle imposition dont aucun citoyen ne seroit exempt.

Aux premieres nouvelles de ce senatus-consulte, le peuple fut transporté de joye : il accourut de tous côtez aux portes du palais. Les uns baisoient les mains des senateurs, d' autres les appelloient tout haut les peres du peuple, et tous protestoient qu' ils étoient prêts de répandre jusqu' à la derniere goutte de leur sang pour la patrie, qu' ils regardoient comme une mere liberale et genereuse envers ses enfans.

Dans cette joye universelle, les tribuns du peuple se firent remarquer par un chagrin sombre et plein d' envie. La réunion de tous les ordres les empêchoient de se faire valoir. Comme ils ne brilloient jamais davantage que dans les divisions de l' etat, ils publioient que le senat faisoit des largesses à bon marché ; que le peuple étoit bien aveugle s' il ne s' appercevoit pas qu' il payeroit lui-même sa propre solde ; qu' il n' étoit pas même juste que ceux qui jusqu' alors avoient fait la guerre à leurs dépens, et qui avoient achevé le temps de leur service,

p188

fussent taxez pour fournir la solde des nouveaux soldats qui leur succederoient dans les armées ; que pour eux ils étoient bien résolus de ne payer jamais cette nouvelle imposition ; et qu' ils offroient leur ministere, et tout le pouvoir que leur donnoit leur charge, pour défendre ceux qui voudroient s' en exempter. Ils se flattoient à la faveur du pouvoir qu' ils avoient sur l' esprit du peuple, de l' obliger à rejeter cette gratification qui ne leur étoit odieuse que parcequ' elle venoit du senat. Mais un interêt sûr et present, et sur-tout l' exemple des premiers de Rome, qui payerent sur le champ leur contingent, l' emporterent sur toutes les harangues seditieuses des tribuns. Le

senatus-consulte fut approuvé par un plébescite, et par le consentement general du peuple. Chacun courut avec empressement payer un leger tribut proportionné à ses biens, dont il lui devoit revenir un avantage considerable. Comme il y avoit alors peu de monnoye frappée, on voyoit tous les jours des chariots chargez de cuivre, porter à l' épargne la contribution des particuliers, que les trésoriers prenoient au poids et à la livre.

LIVRE 7

p189

Les romains assiegent Veies qu' ils ne prennent qu' au bout de dix ans. Un tribun du peuple propose de faire de cette ville une seconde Rome, en y envoyant pour l' habiter la moitié du senat, des chevaliers, et du peuple. Les senateurs viennent à bout de faire tomber cette proposition. Camille attaqué par les tribuns, sort de Rome, et se réfugie à Ardée. Une armée de gaulois commandez par Brennus, pénètrent dans la Toscane, et assiegent Clusium. Les toscans demandent du secours aux romains. Ceux-ci envoient à Brennus des ambassadeurs qui par leur imprudence obligent ce general à déclarer la guerre à leur patrie. Bataille d' Allia. Rome prise et brûlée. Siege du Capitole. Camille dictateur. Les gaulois taillez en pieces. Rome rebâtie. Manlius Capitolinus accusé de vouloir se faire declarer roy de Rome, est précipité du haut du Capitole. Après bien des brigues et des cabales, que les plebeiens avoient inutilement employées pour pouvoir

p190

remplir une des deux places du consulat, ils obtiennent ce qu'ils souhaitent avec tant d'ardeur, et en sont redevables aux larmes d'une femme.

Sextius est le premier consul plebeien.

Préture : edilité majeure.

Ces deux nouvelles dignitez sont affectées aux patriciens à l'exclusion des plebeiens. C Licinius Stolon auteur de la loi Licinia, est le premier condamné à l'amende pour l'avoir violée.

Outre le soulagement du peuple, le sénat en établissant des fonds pour le payement des troupes, avoit en vûe de porter la guerre plus loin, et de la pouvoir soutenir plus long-temps. Avant cet établissement on faisoit moins la guerre que des courses, qui se terminoient ordinairement par un combat. Ces petites guerres ne duroient pas plus de vingt ou trente jours, et souvent bien moins, le soldat faute de paye ne pouvant pas tenir la campagne plus long-tems. Mais quand le sénat se vit en état de pouvoir entretenir en tout temps un corps réglé de troupes, il forma de

p191

plus grands projets, et il fit dessein d'assiéger Veies place des plus fortes de l'Italie, qui servoit de boulevard à la Toscane, et qui ne le cedit pas même à Rome ni pour la valeur ni pour la richesse de ses habitans. Les toscans vivoient en forme de république comme les sabins, les volsques, les romains, et la plupart des autres peuples d'Italie. La seule ville de Veies la plus puissante de cette communauté, avoit élu un roy depuis peu ; et ce changement dans le gouvernement avoit rendu les autres petits états de cette province, moins affectionnez à ses intérêts. Les romains instruits de ce refroidissement, résolurent de tirer raison du pillage que les veiens avoient fait sur le territoire de Rome. Après avoir

terminé avec avantage la guerre contre
les volsques, ils donnerent tous
leurs soins pour faire un puissant armement,
qui pût répondre à la grandeur
de cette entreprise.

Tite-Live prétend qu' on élut exprès
huit tribuns militaires, ce qu' on
n' avoit jamais vû dans la république,
quoique d' autres historiens n' en marquent
que six. On trouve encore

p192

au sujet de ce siege une autre difference
dans les auteurs ; les uns placent
le tribunat de M Furius Camillus,
et d' Appius Claudius Crassus,
sous l' an 348 de Rome, et d' autres
prétendent qu' ils ne parvinrent à cette
dignité que l' an 350 : encore n' est-il
pas bien certain si Camille cette année
n' étoit pas plutôt censeur que
tribun militaire. Quoiqu' il en soit
de ces différentes opinions, on va
voir par la suite de l' histoire que ces
deux magistrats eurent la principale
gloire de cette guerre.

Appius étoit petit fils du decemvir,
et fils d' un autre Appius Claudius
tribun militaire l' an trois cent vingt-neuf
de la fondation de Rome. Cette
conformité de nom propre, et de
prénom que nous avons rencontrée
tant de fois dans les senateurs de la
famille Claudia, fait voir qu' ils étoient
tous les aînez de leur maison
suivant ce qui se pratiquoit à Rome,
où le fils aîné portoit toujours le même
nom que son pere ; au lieu que les
cadets étoient distinguez ou par des
noms tirez de l' ordre de leur naissance,
ou du temps et de l' heure dans laquelle
ils étoient nommez. Appius

p193

resta à Rome pour faire tête aux tribuns,
et pour reprimer les mutineries
ordinaires du peuple ; Camille en

qualité de tribun militaire, ou depuis
comme dictateur, termina cette
guerre heureusement.

On peut juger de la force de la
place par la longueur du siege qui
dura dix ans entiers avec differens
succez. Les generaux romains plutôt
que de le discontinuer, firent faire
des logemens pour mettre le soldat
à couvert des rigueurs de l' hiver.
Les tribuns n' en eurent pas plutôt
appris la nouvelle qu' ils s' en firent un
prétexte pour se déchaîner à leur ordinaire
contre le senat. Ils disoient
dans toutes les assemblées, qu' ils s' étoient
toujours bien doutez que les
presens du senat cachoient un poison
secret ; que cette solde nouvelle qu' on
vantoit avec tant d' ostentation, n' étoit
qu' un appas dont les patriciens
s' étoient servis pour éblouir le peuple ;
que sa liberté avoit été achetée
à ce prix ; que les tribuns militaires
en retenant les soldats dans le camp
pendant l' hiver, n' avoient eu pour
objet que de priver le parti du peuple
du secours de leurs suffrages ; que le

p194

senat et les patriciens alloient regner
imperieusement dans toutes les assemblées.

Mais qu' il falloit leur faire
connoître qu' ils commandoient à des
hommes libres, et que le peuple devoit
ordonner aux generaux de ramener
les troupes à Rome à la fin de chaque
campagne, en sorte que le pauvre
citoyen qui exposoit tous les jours
sa vie pour la défense de sa patrie,
pût jouir d' un peu de repos, revoir
sa maison, sa femme et ses enfans,
et donner ses suffrages dans l' élection
des magistrats.

Appius, que les tribuns militaires
avoient laissé à Rome pour s' opposer
aux entreprises des tribuns du peuple,
ayant appris ces bruits seditieux,
convoqua une assemblée, et se plaignit
dabord avec beaucoup de douceur
et de moderation, que la place
fût devenue le rendez-vous de tous

les mutins, et le theatre de toutes les
séditions. Qu' on méprisoit publiquement
le senat, les magistrats, et les
loix, et qu' il ne manquoit plus aux
tribuns du peuple que d' aller jusques
dans le camp corrompre l' armée,
et la soustraire à l' obéissance de ses
generaux. Il leur reprocha qu' ils ne

p195

cherchoient qu' à rompre l' union qui
étoit entre les differens ordres de l' etat ;
qu' ils étoient les seuls auteurs
de toutes les divisions ; qu' ils les fomentoient
tous les jours par leurs harangues
seditieuses, et que plus ennemis
de Rome que les veiens même,
il leur importoit peu du succès du
siege, pourvû que leurs generaux
n' en eussent pas la gloire. Il ne
falloit point entreprendre ce siege,
ajouta-t-il, ou il faut le continuer.
Abandonnerons-nous nôtre camp,
nos legions, les forts que nous avons
élevés de distance en distance,
nos tours, nos mantelets et nos gabions,
pour recommencer l' été prochain
les mêmes travaux ? Mais qui
répondra à vos tribuns qui vous donnent
un conseil si salutaire, que toute
la Toscane faisant ceder l' aversion
que ces peuples ont pour le roy des
veiens, au veritable interêt de leur
païs, ne prendra pas les armes pour
venir à son secours ? Pouvez-vous
même douter que les veiens pendant
l' intermission du siege, ne fassent entrer
des troupes et des munitions dans
la place ? Qui vous a dit qu' ils ne
vous préviendront pas l' année prochaine,

p196

et que plus forts et plus irritez
par le dégât qu' on a fait sur leurs
terres, ils ne ravageront pas les nôtres ?
Mais dans quel mépris ne tombera
pas la république, si les nations

voisines de Rome, jalouses de sa grandeur, s'aperçoivent que vos généraux enchaînés par les loix nouvelles de vos tribuns, n' osent tenir la campagne, ni achever un siège sitôt que les beaux jours sont finis ? Au lieu que rien ne rendra le peuple romain plus redoutable que quand on sera persuadé que la rigueur des saisons n' est point capable de suspendre ses entreprises, et qu' il veut vaincre ou mourir au pied des remparts ennemis. Le peuple prévenu par ses tribuns, ne fit pas beaucoup d' attention aux remontrances d' Appius. Mais une perte que les romains souffrirent au siège, fit ce que n' avoit pû faire un discours si sensé. Les veiens dans une sortie surprirent les assiegeans, en tuerent un grand nombre, mirent le feu à leurs machines, et ruinerent la plûpart de leurs ouvrages. Cette nouvelle au lieu d' abattre les esprits, inspira aux romains une nouvelle ardeur pour la continuation du siege.

p197

Les chevaliers auxquels l' etat devoit fournir des chevaux, offrirent de se monter à leurs dépens. Le peuple à leur exemple s' écria qu' il étoit prêt de marcher pour remplacer les soldats qu' on avoit perdu, et jura de ne point partir du camp que la ville n' eût été prise. Le senat donna de grandes louanges aux uns et aux autres. Il fut résolu de donner la paye à tous les volontaires qui se rendroient au siege. On assigna en même temps une solde particuliere pour les gens de cheval, et ce fut la premiere fois que la cavalerie commença à être payée des deniers publics. Les tribuns du peuple, ne virent pas sans beaucoup d' inquiétude et de jalousie, que la perte qu' on venoit de faire au camp, au lieu d' exciter les plaintes et les murmures de la multitude, n' avoit servi qu' à augmenter l' ardeur et le courage de tous les ordres pour la continuation de ce siege.

Mais une nouvelle défaite leur
fournit l' occasion et le prétexte de se
pouvoir déchaîner impunément contre
le sénat.

Les capenates et les falisques
peuples de la Toscane, les plus voisins

p198

des veiens, et par conséquent
les plus intéressés à leur conservation,
armèrent secrètement. Ils joignirent
leurs troupes, surprirent et attaquèrent
le camp des ennemis. L. Virginius,
et M. Sergius tous deux tribuns
militaires commandoient à ce
siège. La jalousie si ordinaire dans
une autorité égale, les avoit brouillés :
ils avoient chacun un corps de
troupes à leurs ordres, et comme séparés
en deux camps différens. Les
ennemis tombent d' un côté sur celui
de Sergius en même temps que les assiègent
de concert avec eux, font une
sortie et l' attaquent de l' autre. Le
soldat qui croit avoir sur les bras toutes
les forces de la Toscane, s' étonne,
combat foiblement, et plutôt pour
défendre sa vie que pour attaquer
celle de l' ennemi. Bientôt il cherche
à se mettre en sûreté par une fuite
précipitée ; tout s' ébranle, et la déroute
devient générale. Il n' y avoit
que Virginius qui pût sauver l' armée
de son collègue, ses troupes étoient
rangées en bataille ; mais l' animosité
de ces deux généraux étoit si grande,
que Sergius aima mieux périr que
de demander du secours à son ennemi :

p199

Virginius de son côté ravi de le
voir battu, refusa à ses propres officiers
d' envoyer des troupes pour le
dégager, s' il ne l' en faisoit solliciter.
Les ennemis profitèrent de la division
des chefs : l' armée de Sergius en déroute
se réfugia à Rome qui n' étoit

éloignée du camp que de six lieues,
et Sergius s' y rendit moins pour justifier
sa conduite que pour faire condamner
celle de son collègue.

Le sénat dans ce désordre ordonna
à Virginius de laisser son armée sous
le commandement de ses lieutenants,
et de venir incessamment à Rome pour
répondre aux plaintes que son collègue
faisoit contre lui. L' affaire fut
discutée avec beaucoup d' aigreur, et
les deux tribuns militaires se répandirent
en invectives l' un contre l' autre.

Le sénat les trouvant également
coupables, l' un pour n' avoir pas fait
combattre ses troupes avec assez de
courage, et l' autre pour avoir mieux
aimé laisser périr son collègue que de
sauver ses concitoyens, ordonna qu' ils
abdiqueroient tous deux leur dignité,
et qu' on procéderoit incessamment à
une nouvelle élection. Les deux tribuns
se défendirent d' abord de déférer

p200

à cette ordonnance sous prétexte
que leur autorité n' étoit pas expirée.
Les tribuns du peuple saisirent
cette occasion pour étendre leur
puissance, et menacèrent ces deux généraux
de les faire arrêter s' ils n' obéissoient
aux ordres du sénat. Servilius
Ahala premier tribun militaire
indigné de la manière hautaine dont
ces magistrats plebeiens traitoient ses
collègues : " il ne vous appartient
point, leur dit-il, de menacer ceux
qui ont droit de vous commander.

Mes collègues n' ignorent pas l' obéissance
que nous devons tous aux décrets du sénat ; et s' ils
sont réfractaires à ses ordonnances, je nommerai un
dictateur, qui par son autorité absolue
sçaura bien sans votre intervention,
les obliger à se démettre de leurs
charges. "

les deux tribuns ne pouvant résister
plus long-temps à ce consentement
unanime du sénat, abdiquèrent
leur magistrature, et on procéda
à une nouvelle élection.

Mais les tribuns du peuple ne se

contenterent pas de la déposition de ces deux généraux, et pendant que ceux qui avoient pris leur place conduisoient

p201

une nouvelle armée au siège de Veïes, ces magistrats plebeïens donnerent assignation à Sergius et à Virginius devant l'assemblée du peuple. Ils n'oublierent rien dans cette occasion pour aigrir les esprits de la multitude, non seulement contre ces deux accusés, mais encore contre le corps entier du sénat. Ils représenterent avec autant d'art que de malice, que l'unique objet de cette compagnie étoit de diminuer le nombre du peuple, d'affoiblir sa puissance, d'empêcher ses assemblées, ou du moins d'en éloigner la convocation. Que la dernière disgrâce ne devoit point être considérée comme un de ces malheurs ordinaires, qui peuvent arriver même aux plus grands capitaines ; mais que c'étoit une suite de cette conspiration secrète de faire périr le peuple. Que les généraux après avoir employé une campagne entière au siège de Veïes, n'avoient laissé brûler leurs gabions, emporter leurs forts, et ruiner tous leurs ouvrages, que pour prolonger la guerre. Qu'on avoit ensuite vendu le camp de Sergius aux ennemis. Que ce général plutôt que de demander du secours

p202

à son collègue, avoit mieux aimé laisser tailler en pièces ses soldats ; et que Virginius avoit regardé cette déroute des légions comme une victoire qui, sans tirer l'épée, le délivroit lui et son parti d'autant d'ennemis qu'il y avoit de plebeïens dans ces différens corps. Qu'après une action si infame, le sénat se flatoit d'éblouir encore le peuple, sous prétexte

qu' il avoit obligé les deux généraux
à quitter le commandement
de leurs armées. Mais que le peuple
devoit faire voir par le châtement rigoureux
qu' il ordonneroit contre les
coupables, qu' il n' étoit pas capable
de se laisser tromper par un artifice si
grossier. Que pour prévenir dans la
suite les mauvais desseins de la noblesse,
il ne falloit remplir le tribunat
militaire que de braves plebeïens
qui veillassent également à la défense
de la patrie, et à la conservation particulière
du peuple.

En vain Sergius allegua pour son
excuse le sort ordinaire des armes, la
terreur qui s' étoit répandue dans son
armée, et l' infidélité de son collègue
qui l' avoit abandonné et comme livré
à l' ennemi qui l' attaquoit de deux

p203

côtez. On ne voulut point distinguer
son malheur d' un crime, il fut condamné
à une grosse amande, aussi-bien
que Virginius, quoiqu' il alleguât
qu' il étoit injuste de le punir des fautes
de son collègue.

Les tribuns du peuple se prévalant
de l' animosité qu' ils avoient excitée
contre les patriciens, ne cessoient
dans toutes les assemblées de représenter
à la multitude que le temps
étoit venu de s' affranchir de la tyrannie
du sénat. Qu' il falloit ôter l' autorité
souveraine et les principales dignitez
de la république aux sergiens
et aux virginiens, pour la faire passer
à des plebeïens dignes de ces emplois
honorables. Ils crient en public que
la liberté du peuple est en peril. Ils
briguent et ils cabalent en particulier.
Enfin ils se donnerent tant de
mouvement, que dans la prochaine
élection et la suivante, ils firent nommer
des plebeïens pour tribuns militaires :
nouvelle révolution dans le
gouvernement de la république, mais
dont les suites furent funestes à l' état
par differens avantages que les ennemis
de Rome remportèrent sur les armées

commandées par des plebeïens.

p204

Un mal contagieux succéda à ces disgrâces. Le peuple consterné, eut recours aux dieux ; les temples étoient remplis jour et nuit d'hommes, de femmes et d'enfants qui imploroient leur clémence. Les *duumvirs* après avoir consulté les livres sacrés des sibylles, ordonnèrent le *lectisternie*. C'étoit une cérémonie ancienne, pendant laquelle on descendoit les statues des dieux de leurs niches ; on leur servoit pendant huit jours des repas magnifiques, comme s'ils eussent été en état d'en profiter ; les citoyens, chacun selon leurs facultés, tenoient table ouverte. Ils y invitoient indifféremment amis et ennemis ; les étrangers sur-tout y étoient admis ; on mettoit en liberté les prisonniers, et on se seroit fait un scrupule de les faire arrêter de nouveau après que la fête étoit finie.

Les patriciens profitant de cette disposition des esprits, tournèrent en mystère de religion ces disgrâces de la république. Ils les attribuèrent à la colère des dieux irrités, de ce que dans les dernières élections on n'avoit pas eu égard aux familles nobles, qui seules avoient l'intendance des sacrifices.

p205

De pareilles raisons plus fortes que toutes les harangues des tribuns du peuple, entraînent les esprits de la multitude. Tout le monde regarda les disgrâces de la république comme des interprètes infallibles de la volonté des dieux : et de peur de les irriter davantage, on ne manqua pas dans l'élection suivante de rendre le tribunat militaire aux seuls patriciens. On n'avança pas beaucoup au siège, et tout l'effort des armes romaines

se termina à ravager les terres des ennemis.
La guerre fut encore plus malheureuse
l'année suivante ; et on obligea
les tribuns militaires, dont on
n' étoit pas content, d' abdiquer leur
dignité, sous prétexte qu' on avoit
manqué d' observer quelque ceremonie
dans les auspices qu' on avoit pris
pour leur élection : prétexte dont les
deux partis se servoient tour à tour
pour faire déposer les magistrats qui
ne leur étoient pas favorables. On eut
recours dans cette occasion, comme
dans une calamité publique, à un dictateur.
M Furius Camillus fut élevé
à cette suprême dignité, qu' il ne dût
qu' au besoin que la république crut

p206

avoir d' un aussi grand capitaine : conjoncture
où sans brigue et sans effort
un merite superieur se trouve naturellement
en sa place. On avoit déjà
observé que dans tous les emplois
où Camille avoit eu des collegues,
sa rare valeur et sa haute capacité lui
avoient fait déferer tout l' honneur
du commandement, comme s' il eût
commandé en chef ; et on remarqua
depuis que pendant ses dictatures il
gouvernoit avec tant de douceur et
de moderation, que les officiers qui
étoient soumis à ses ordres croyoient
partager son autorité. Il nomma pour
general de la cavalerie P Cornelius
Scipion, et mit sur pied en même
temps un puissant corps de troupes.
Le peuple couroit à l' envie s' enrôler
sous ses enseignes : tout le monde
vouloit suivre à la guerre un general
que la victoire n' avoit jamais abandonné.
Les allies même lui envoyerent
offrir un puissant secours composé
de leur plus florissante jeunesse.
Le dictateur se rendit d' abord au
camp qui étoit devant Veïes ; sa présence
seule rétablit la discipline militaire
qui étoit bien affoiblie depuis
la division ou la défaite des tribuns

militaires. On serra la place de plus près, et par son ordre on releva les forts que les ennemis avoient ruinez. Il marcha ensuite contre les falisques et les capenates qu' il défit en bataille rangée ; et après cette victoire qui lui laissoit la campagne libre, il revint au siege qu' il poussa avec beaucoup d' ardeur.

Les assiegez ne se défendoient pas avec moins de courage. Le dictateur craignant de ne pouvoir emporter d' assaut et à force ouverte, une place où il y avoit une armée pour garnison, eut recours à la sappe et aux mines. Ses soldats à force de travail, et à l' insçu des assiegez, s' ouvrirent une route secrete qui les conduisit jusques dans le château. Ils se répandirent de-là dans la ville ; une partie alla charger par derriere ceux qui défendoient encore les murailles ; d' autres rompirent les portes, et toute l' armée entra en foule dans la place. Le malheureux veïen éprouva d' abord la fureur des victorieux. On ne pardonna qu' à ceux qu' on trouva desarmez, et le soldat encore plus avare que cruel, courut au pillage avec la permission de son general.

La longueur du siege, les perils qu' on y avoit courus, l' incertitude même du succès, tout cela fit recevoir à Rome avec des transports de joye, la nouvelle de la prise de cette place. Tous les temples furent remplis de dames romaines, et l' on ordonna quatre jours de prieres publiques en actions de graces : ce qui n' avoit point encore été pratiqué dans les plus heureux succès de la république. Le triomphe même du dictateur eut quelque chose de particulier. Camille parut dans un char magnifique, et tiré par quatre chevaux de poil blanc. Cette singularité déplut au peuple.

Et au milieu des louanges qu' il donnoit
au dictateur, il ne vit qu' avec une
indignation secrete ce premier magistrat
affecter une pompe reservée autrefois
pour la royauté, et depuis
l' expulsion des rois, consacrée seulement
au culte des dieux. Cela diminua
l' estime et l' affection publique :
et la résistance que Camille apporta
depuis à de nouvelles propositions
d' un tribun, acheva de le rendre
odieux à la multitude.
T Sicinius Dentatus tribun du peuple,
proposa de faire une seconde Rome

p209

de la ville de Veïes, d' y envoyer
pour l' habiter la moitié du senat, des
chevaliers et du peuple. Il en représentoit
la situation, la force, la magnificence
des édifices, et le territoire
plus étendu et plus fertile que celui
de Rome même : et il ajoutoit que
les romains par ce moyen pourroient
conserver plus facilement leurs conquêtes.
Le peuple toujours avide de nouveautez,
reçut ces propositions avec
de grandes démonstrations de joye.
L' affaire, suivant l' usage, fut portée
d' abord dans le senat : Camille qui ne
faisoit que sortir de la dictature, s' y
opposa hautement. Ce n' est pas qu' il
ne lui fût honorable de voir habiter
par des romains une ville si fameuse,
et qui étoit devenuë sa conquête. Il
pouvoit même penser que plus il y
auroit d' habitans, et plus il s' y trouveroit
de témoins de sa gloire. Mais
il croyoit que c' étoit un crime de conduire
le peuple romain dans une terre
captive, et de préférer le pays vaincu
à la patrie victorieuse. Il ajouta,
qu' il lui paroissoit impossible que deux
villes si puissantes pussent demeurer
long-temps en paix, vivre sous les

p210

mêmes loix, et ne former cependant
qu' une seule république. Qu' il se formeroit
insensiblement de ces deux
villes deux états differens, qui après
s' être fait la guerre l' un à l' autre, deviendroient
à la fin la proye de leurs
ennemis communs.

Les senateurs et les principaux de
la noblesse, touchez des remontrances
de ce premier citoyen de la république,
declarerent qu' ils mourroient
plutôt aux yeux du peuple romain,
que de quitter leur patrie. Les vieux
et les jeunes se rendirent sur la place
où le peuple étoit assemblé, et s' étant
dispersez dans la foule, ils conjurerent
le peuple les larmes aux yeux, de
ne pas abandonner cette ville auguste,
qui devoit un jour commander à toute
la terre, et à laquelle les dieux
avoient attaché de si grandes destinées.
Ils montroient ensuite de la
main le Capitole, et demandoient aux
plebeïens s' ils auroient bien le courage
d' abandonner Jupiter, Vesta,
Romulus, et les autres divinitez tutelaires
de la ville, pour suivre un Sicinius,
qui ne cherchoit par un partage
si funeste qu' à ruiner la république.
Enfin ces sages senateurs ayant

p211

sçu prendre la multitude par des motifs
de religion, le peuple n' y put
resister. Il ceda, quoiqu' à regret, à
ce sentiment interieur que produisent
toujours les préjuges de l' éducation.
La proposition de Sicinius fut rejetée
à la pluralité des voix, et le senat,
comme pour récompenser le peuple
de sa docilité, ordonna par l' avis de
Camille, qu' on distribueroit par tête
sept arpens des terres des veïens à
chaque chef de famille, et que pour
porter les personnes libres à se marier,
et les mettre en état d' élever des
enfans qui servissent un jour la république,
on leur donneroit part dans
cette distribution.
Le peuple charmé de cette liberalité,
donna de grandes louanges au

senat. On vit renaître la concorde entre ces deux ordres : le peuple par déference pour le sénat, consentit même les deux années suivantes qu' on rétablît le consulat. Sous le gouvernement de ces magistrats patriciens, les eques furent vaincus, et les falisques se donnerent à la république. Tous ces avantages étoient attribuez à la sagesse et à la valeur de Camillus. Ce furent de nouvelles injures à

p212

l' égard des tribuns, qui ne pouvoient lui pardonner cette union du peuple avec le sénat, qu' ils regardoient comme son ouvrage, et comme l' extinction de leur autorité.

Ils auroient bien voulu pouvoir se défaire de celui qui leur étoit seul plus redoutable que tout le sénat. Mais il étoit bien difficile d' attaquer un homme reveré de ses citoyens pour ses vertus, adoré du soldat, et en qui on n' avoit jamais reconnu d' autre intérêt que celui de sa patrie.

Sa pieté leur fournit quelque temps après le prétexte que leur envie et leur haine n' avoient pû leur inspirer. Ce general avant que de faire monter ses soldats à l' assaut au siege de Veïes, avoit voué de consacrer la dixième partie du butin à Apollon.

Mais lorsque la ville fut emportée, parmi le desordre et la confusion du pillage, il ne se souvint point de son voeu. Et lorsque la délicatesse de sa conscience lui en rappella la memoire, tout étoit dissipé. Il n' y avoit pas moyen d' obliger les soldats à rapporter des effets, ou qu' ils avoient consommez, ou dont ils s' étoient défaits.

Dans cet embaras, le sénat fit publier

p213

que tous ceux qui auroient la crainte des dieux, estimassent eux-mêmes la

valeur de leur butin, et qu' ils apportassent aux questeurs le dixième de cette valeur, afin d' en faire une offrande digne de la piété et de la majesté du peuple romain.

Cette contribution faite à contre-temps, irrita les esprits contre Camille.

Les tribuns du peuple saisirent avec avidité cette occasion de se déchaîner contre lui. Ils rappellerent le

souvenir du jour de son triomphe, où contre l' usage il avoit paru dans un char tiré par quatre chevaux blancs.

Ils ajoutoient que ce fier patricien, dont la politique étoit de tenir toujours le peuple dans l' indigence, ne feignoit d' avoir voué aux dieux la dixme du pillage de Veïes, que pour avoir un prétexte de decimer le bien du soldat, et de ruiner le peuple. Là-dessus

un de ces tribuns appelé Lucius Apuleïus, lui fit donner assignation devant l' assemblée du peuple, et l' accusa d' avoir détourné du pillage de Veïes certaines portes de bronze qu' on voyoit chez lui.

Camille étonné de ce nouveau genre d' accusation, assembla chez lui ses

p214

amis et les principaux de sa tribu, et les conjura de ne pas souffrir que sur un si foible prétexte on condamnât leur general. Ces plebeïens prévenus par les tribuns, après avoir tenu conseil entre eux, lui répondirent qu' ils payeroient volontiers l' amande à laquelle il seroit condamné, mais qu' il n' étoit pas en leur pouvoir de le faire absoudre. Camille détestant leur foiblesse, résolut de se bannir plutôt lui-même de Rome, que de voir la honte d' une condamnation attachée à son nom. Il embrassa avant que de partir sa femme et ses enfans : et sans être suivi de personne de consideration, il arriva jusqu' à la porte de la ville. On rapporte qu' alors il s' arrêta, et que se tournant vers le Capitole, il pria les dieux que ses ingrats concitoyens se repentissent bien-tôt d' avoir

payé ses services par un si cruel outrage, et que leur propre calamité les obligeât de le rappeler. Il se refugia ensuite à Ardée ville peu éloignée de Rome, où il apprit qu' il avoit été condamné à une amande de quinze mille asses , qui peuvent revenir environ à cent cinquante écus de notre monnoye.

p215

On crut que les imprécations de ce grand homme avoient excité la colere des dieux, et attiré la guerre sanglante que les gaulois firent aux romains. Du moins ces deux événemens se suivirent de si près, que le peuple toujours superstitieux, attribua la perte de Rome à l' exil de Camille qui l' avoit précédée.

La premiere irruption des gaulois en Italie, arriva sous le regne de Tarquin l' ancien, environ l' an du monde trois mille quatre cens seize, et de la fondation de Rome le cent soixante et cinquième : Ambigat regnoit alors sur toute la Gaule Celtique. Ce prince trouvant ces grandes provinces remplies d' un trop grand nombre d' habitans, mit Sigovese et Bellovese deux de ses neveux, à la tête d' une florissante jeunesse qu' il obligea d' aller chercher des établissemens dans des contrées éloignées : soit que ce fût un usage commun, et qui se pratiquoit encore dans le nord jusques dans le dixième siecle, soit qu' Ambigat eût eu recours à ces colonies militaires, pour se défaire d' une jeunesse vive, inquiete et remuante. Quoi qu' il en soit, le sort des augures envoya au-delà

p216

du Rhin Sigovese, qui prenant son chemin par la forêt Hercinie, s' ouvrit les passages par la force des armes, et s' empara de la Boheme et

des provinces voisines. Bellovese tourna du côté de l' Italie ; et après avoir passé les Alpes, les senonois et les manceaux qui étoient en plus grand nombre dans son armée, s' emparerent de ces belles provinces qui sont entre les montagnes des Alpes, celles de l' Apennin, la riviere du Tesin, et celle de Jesi qui se jette dans la mer en-deçà d' Ancone. Ils s' y établirent, et on leur attribua l' origine et la fondation des villes de Milan, Verone, Padouë, Bresse, Côme, et de plusieurs autres villes de ces contrées qui subsistent encore aujourd' hui. La premiere guerre qu' ils eurent contre les romains fut vers l' an du monde trois mille six cens seize, deux cens ans après leur passage en Italie. Ils assiegeoient alors Clusium ville de la Toscane. Les habitans craignans de tomber sous la puissance de ces barbares, implorerent le secours des romains, quoiqu' ils n' eussent d' autre motif pour l' esperer, sinon qu' ils n' avoient point armé dans la derniere guerre en faveur

p217

des veïens, comme avoient fait la plûpart des autres peuples de l' Etrurie. Le senat qui n' avoit aucune alliance particuliere avec cette ville, se contenta d' envoyer en ambassade trois jeunes patriciens, tous trois freres, et de la famille Fabia, pour ménager un accommodement entre ces deux nations. Ces ambassadeurs étant arrivez au camp des gaulois, furent introduits dans le conseil. Ils offrirent la médiation de Rome, et demanderent à Brennus roi ou chef de ces gaulois transalpains, quelle prétention une nation étrangere avoit sur la Toscane, ou s' ils avoient reçu en particulier quelque injure de ceux de Clusium. Brennus lui répondit fierement que son droit étoit dans ses armes, et que toutes choses appartenoient aux hommes vaillans et courageux ; mais que sans avoir recours à ce premier droit de nature, il se

plaignoit justement des clusiens, qui
ayant beaucoup plus de terres qu' ils
n' en pouvoient cultiver, avoient refusé
de lui abandonner celles qu' ils
laissoient en friche. " ils nous font,
ajouta-t-il, le même tort que vous
faisoient autrefois les sabins, ceux

p218

d' Albe et de Fidene, et que vous font
encore tous les jours les eques, les
volsques et tous vos voisins ausquels
les armes à la main vous avez enlevé
la meilleure partie de leur territoire ;
ainsi cessez de vous interesser pour les
clusiens, de peur de nous apprendre
par votre exemple à défendre ceux
que vous avez dépouillez de leur ancien
domaine. "
les fabriens irrités d' une réponse si
fiere, dissimulerent leur ressentiment,
et sous prétexte de vouloir, en qualité
de médiateurs, conferer avec les magistrats
de Clusium, ils demanderent
à entrer dans la place. Mais ils ne furent
pas plutôt dans la ville, qu' au
lieu d' agir suivant leur caractere, et
de faire la fonction de ministres de la
paix, ces ambassadeurs trop jeunes
pour un emploi qui exige une extrême
prudence, s' abandonnant à leur courage
et à l' impetuosité de l' âge, exhorterent
les habitans à une vigoureuse
défense. Pour leur en donner
l' exemple, ils se mirent à leur tête dans
une sortie, et Q Fabius chef de l' ambassade,
tua de sa propre main un des
principaux chefs des gaulois. Brennus
justement irrité d' un tel procedé,

p219

ne se gouverna point en barbare. Il
envoya un heraut à Rome pour demander
qu' on lui livrât ces ambassadeurs
qui avoient violé si manifestement
le droit des gens ; et en cas de
refus, cet envoyé avoit ordre de declarer

la guerre aux romains.

Le heraut étant arrivé à Rome, et ayant exposé sa charge, l' affaire fut mise en délibération. Les plus sages du senat vouloient qu' on punît ceux qui avoient violé si manifestement le droit des gens, ou du moins qu' on tâchât d' apaiser les gaulois à force d' argent. Mais les plus jeunes emportez par leur courage, rejetterent cet avis comme indigne du nom romain. L' affaire fut renvoyée à l' assemblée du peuple, et Fabius Ambustus pere de ces ambassadeurs, qui, quoique patricien, avoit sçu se rendre agreable au peuple, fit une brigue si puissante, que non seulement il vint à bout de faire renvoyer le heraut sans satisfaction, mais il eut encore assez de credit pour faire créer ses enfans tribuns militaires et chefs de l' armée qu' on résolut d' opposer aux gaulois. Brennus au retour de son heraut, tourna sa colere et ses armes contre

p220

les romains, et marcha droit à Rome. Son armée étoit nombreuse ; tout fuyoit devant lui ; les habitans des bourgades et des villages desertoient à son approche ; mais il ne s' arrêta en aucun endroit, et il declara qu' il n' en vouloit qu' aux romains.

Les tribuns militaires sortirent de Rome à la tête de quarante mille hommes. Ils n' avoient pas moins de troupes que Brennus ; mais il y avoit plus d' ordre et d' obéissance dans l' armée des gaulois. Les generaux romains depuis la disgrace et l' exil de Camille, n' osoient agir avec une pleine autorité, et ils étoient réduits à dissimuler la licence et le peu de discipline de leurs soldats, au lieu de leur commander avec cet empire absolu qu' exige le service militaire. On remarqua même que ces tribuns avant que de sortir de Rome, ne sacrifient point aux dieux, et qu' ils negligerent de consulter les auspices : ceremonies essentielles parmi un peuple

rempli de superstition, et qui tiroit
son courage et sa confiance des signes
propices que les augures lui annonçoient.
Mais rien ne fit plus de tort
aux romains que la multitude des

p221

chefs. Il y avoit dans leur armée six
tribuns militaires, avec une égale autorité,
la plûpart jeunes, et qui avoient
plus de courage que de capacité. Ils
s' avancerent avec audace au devant
des gaulois qu' ils rencontrèrent proche
de la riviere d' Allia, à une demie
journée de Rome. Chaque nation rangea
aussi-tôt son armée en bataille.
Les romains pour n' être pas enfermez
par les ennemis, étendirent les aîles,
et mirent leurs meilleurs soldats à la
droite et à la gauche, ce qui rendit le
centre plus foible. Ce fut l' endroit auquel
les gaulois s' attachèrent : ils eurent
bien-tôt enfoncé et dissipé les
cohortes qui occupoient ce poste. Les
deux aîles se voyans coupées, et leur
centre occupé par les ennemis, prirent
la fuite sans tirer l' épée. Ce fut
moins une bataille qu' une déroute generale ;
et dans ce desordre le soldat
effrayé, au lieu de regagner Rome,
dont il n' étoit éloigné que de soixante
stades, se jetta dans Veïes. D' autres
se noyèrent en voulant passer le Tibre
à la nage : plusieurs poursuivis
par les ennemis, tomberent sous le fer
des victorieux ; quelques-uns seulement
qui échaperent à leur fureur se

p222

sauverent dans Rome où ils porterent
la terreur et la consternation. Le
senat croyant que l' armée entiere
avoit été taillée en pieces, et ne se
trouvant pas de forces suffisantes pour
défendre la ville, jetta dans la forteresse
du Capitole tous les hommes capables
de porter les armes. On y fit

entrer tout ce qu' on avoit pû ramasser
de vivres : et afin de les faire durer
plus long-temps, on ne reçut
dans la place que ceux qui étoient capables
de la défendre. La plûpart des
vieillards, des femmes et des enfans
se trouvans sans chefs et sans dessein,
se sauverent parmi les champs ou dans
les villes prochaines. Mais les anciens
senateurs plutôt que de porter leur
misere, et une vieillesse languissante
chez les étrangers, resolurent de s' ensevelir
sous les ruines de leur patrie,
et de finir leur vie dans une ville qu' ils
ne pouvoient plus défendre. Plusieurs
prêtres se joignirent à eux, et se dévouerent
generousement à la mort
comme ces illustres vieillards. Cette
sorte de dévouement faisoit partie de
la religion, et les romains étoient
persuadez que le sacrifice volontaire
que leurs chefs faisoient de leur vie

p223

aux dieux infernaux, jettoit le desordre
et la confusion dans le parti ennemi.
Ces hommes venerables ayant
pris les uns leurs habits saints, et les
autres leurs robes consulaires, et toutes
les marques de leur dignité, se
placerent à la porte de leurs maisons
dans des chaires d' yvoire, où ils attendirent
avec fermeté l' ennemi et la
mort.

Si après la défaite d' Allia les gaulois
eussent été droit à Rome, la république
étoit perdue et le nom romain
éteint. Mais ces barbares ayant
employé près de trois jours à partager
leur butin, le temps qu' ils mirent
à jouir, pour ainsi dire, des fruits de
la victoire, leur en fit perdre tous les
avantages. Les romains pendant ce
délai firent échaper leurs femmes et
leurs enfans. Les senateurs et tout ce
qu' il y avoit d' hommes capables de
porter les armes, se jetterent dans le
Capitole où ils ne pouvoient pas être
forcez aisément. Brennus entra dans
Rome et s' en rendit maître environ
l' an 363 de sa fondation. Les portes

étoient ouvertes, les murailles sans
défense et les maisons sans habitans.
Cette solitude dans une ville très-peuplée

p224

lui fit craindre quelqu' embûche.
Mais comme il sçavoit son métier,
et qu' il étoit soldat et capitaine, il
s' assura d' abord de sa conquête par de
bons corps de garde qu' il mit dans
les places publiques et dans les principales
ruës.

Le premier spectacle qui se présenta
à ses yeux, et qui attira le plus
son attention, furent ces venerables
vieillards que nous avons dit qui s' étoient
dévouez à la mort, et qui l' attendoient
à la porte de leurs maisons.

Leurs habits magnifiques, leurs barbes
blanches, un air de grandeur et
de fermeté, le silence même qu' ils
observoient, tout cela étonna d' abord
les gaulois, et leur inspira le même
respect qu' ils auroient eu pour des
dieux. Ils n' osoient en approcher ;
mais un soldat plus hardi que les autres,
ayant touché par curiosité à la
barbe d' un ancien senateur, ce genereux
vieillard ne s' accommodant pas
de cette familiarité, lui déchargea un
coup de son bâton d' yvoire sur la tête.
Le soldat pour s' en vanger le tua aussi-tôt ;
et en même temps les autres
vieillards et les prêtres furent massacrez
comme lui dans leurs chaires.

p225

Tout ce qui se trouva d' habitans qui
n' avoit pû s' échaper, passa par le fer
ennemi, sans distinction de sexe ni
d' âge. Brennus investit ensuite le Capitole,
et fit sommer ceux qui s' y
étoient renfermez de lui livrer la place.
Mais les ayant trouvez inébranlables,
il tenta d' emporter le fort par
escalade. Les romains qui combattoient
avec avantage, repousserent ses

troupes, et en firent perir un grand nombre. Brennus vit bien qu' il ne se rendroit maître que par la famine, d' une place que la nature seule avoit fortifiée. Mais pour se vanger de la résistance des romains, il resolut de ruiner Rome entierement. Ses soldats par son ordre mirent le feu aux maisons, abatirent les temples et les édifices publics, et raserent les murailles. Ainsi au lieu d' une ville déjà celebre dans toute l' Italie, il ne paroissoit plus, au milieu de ses débris, que des collines, et un vaste champ où Brennus fit camper cette partie de son armée qui tenoit le Capitole investi : l' autre fut envoyée au fourage. Ces troupes qui par la terreur de leurs armes croyoient tenir tout le pays en sujetion, ne gardoient dans

p226

leurs marches ni ordre ni discipline. Les soldats s' écartoient pour piller, et ceux qui demeuroient en corps, passoient les jours entiers à boire : l' officier comme le soldat, ne pensoient point qu' ils eussent d' autres ennemis que ceux qui étoient renfermez dans le Capitole. Camille, depuis son exil, s' étoit retiré à Ardée comme nous l' avons dit. Ce grand homme plus affligé des calamitez de sa patrie que de son propre exil, entreprit de la vanger de ces barbares. Il persuada sans peine à la jeunesse de la ville de le suivre, et de concert avec les magistrats, il sortit d' Ardée pendant une nuit obscure, et surprit les gaulois ensevelis dans le vin. Il en fit une horrible boucherie, et ceux qui échaperent à la faveur des tenebres, tomberent le lendemain entre les mains des païsans qui leur firent peu de quartier. La nouvelle de cette défaite se répandit bien-tôt dans toute l' Italie. Les romains qui s' étoient réfugiés à Veïes, et tous ceux qui s' étoient dispersez dans les villages voisins, s' assemblerent. Il n' y en eut pas un qui

ne se reprochât l' exil de Camille,

p227

comme s' il en eût été l' auteur ; et regardant ce grand homme comme leur unique ressource après la destruction de Rome, ils resolurent de le choisir pour leur chef. " pourquoi faut-il, disoient-ils, que les ardéates qui sont des étrangers, se couvrent de gloire sous la conduite de Camille, pendant que ses concitoyens errent comme de malheureux proscrits au milieu de leur propre pays ? " tous veulent lui obéir ; tous veulent combatre sous ses enseignes. On lui envoya aussi-tôt des députés qui le conjurent de prendre sous sa protection des romains fugitifs, et les débris de la défaite d' Allia. Camille se défendit d' abord d' accepter aucun commandement, sur ce qu' il étoit banni. " Rome n' est plus, lui répondirent ces députés, et nous ne pouvons plus nous compter pour citoyens d' une ville qui a été absolument détruite. Vous voyez devant vous les tristes restes d' un état qui a fleuri pendant plus de trois siècles. Une seule bataille a décidé de son sort et du nôtre : et il ne nous reste d' asile que dans votre camp. " Camille toujours soumis aux loix, ne se rendit point encore, et il les fit

p228

convenir d' envoyer auparavant à Rome pour reconnoître si le Capitole tenoit encore, et en ce cas, prendre les ordres du sénat qui s' y étoit enfermé. La commission étoit difficile : cette place étoit environnée de tous côtés de troupes ennemies. Cependant un jeune romain appelé Pontius Cominius s' en chargea, et au travers de mille perils arriva au Capitole. On assembla aussi-tôt le sénat : ce député leur annonça la victoire de Camille, et il

leur demanda de la part de tous les romains qui étoient dispersez, ce grand capitaine pour leur general. On n' employa pas beaucoup de temps à déliberer ; le senat et les soldats qui représentoient le peuple, le declarerent tous d' une voix dictateur : on renvoya aussi-tôt Pontius avec le decret de sa nomination ; et ce jeune homme revint au camp avec le même bonheur qu' il avoit eu en montant au Capitole.

Camille, de l' exil passa à la premiere dignité de son pays. Il fut reconnu pour dictateur et pour souverain magistrat des romains. Dans tout autre capitaine ce n' auroit été qu' un vain titre ; on ne lui donnoit avec

p229

cette qualité ni troupes ni argent pour en lever. Il trouva tout cela dans son courage et dans cette haute réputation qu' il avoit si justement acquise.

On n' eut pas plutôt appris sa nouvelle dignité, qu' il accourut de tous côtes des soldats dans son camp : et il se trouva bien-tôt à la tête de plus de quarante mille hommes romains ou alliez, qui tous se croyoient invincibles sous un si grand general.

Pendant qu' il armoit, et qu' il songeoit à faire lever le blocus du Capitole, quelques soldats gaulois ayant apperçu dans la montagne sur laquelle ce fort est situé, des traces du passage de Pontius, en firent leur rapport à Brennus, qui forma aussi-tôt le dessein de surprendre cette place par la même route. Il choisit dans son armée ceux de ses soldats qui habitoient des montagnes, et qui étoient accoutumez dès leur jeunesse à y gravir. Ces soldats ayant reçu leurs ordres, partent la nuit, et à la faveur des tenebres, grimpent de rocher en rocher ; et avec beaucoup de peine et un peril encore plus grand, ils s' avancent peu à peu en se donnant la main les uns aux autres, et arrivent au pied de la muraille,

qui de ce côté-là se trouva peu élevée,
à cause qu' un endroit si escarpé paroissoit
hors d' insulte.

La sentinelle étoit endormie, et
les gaulois commençoient à escalader
la muraille, lorsque des oyes consacrées
à Junon, et qu' on nourrissoit
comme des oiseaux sacrez, par principe
de religion, s' éveillèrent au bruit
que firent les gaulois, et se mirent à
crier. M Manlius, personnage consulaire,
s' éveille au bruit, accourt,
et se présente le premier pour défendre
la muraille. Lui seul fait face aux
ennemis ; il abat d' abord la main d' un
gaulois qui l' avoit levée pour lui décharger
un coup de hache, et en même
temps il frappe si rudement de
son bouclier un autre soldat, qu' il le
fait rouler de haut en bas du rocher.
Toute la garnison se porta bien-tôt au
même endroit. On pousse, on presse
les gaulois : Manlius à la tête des romains
les renverse les uns sur les autres ;
le terrain leur manque pour pouvoir
s' enfuir ; et la plûpart en voulant
éviter le fer ennemi, se jettent
dans des précipices, en sorte qu' il y
en eut peu qui pussent regagner leur
camp.

La premiere chose que firent les
assiegez après avoir évité un si grand
peril, fut de précipiter du haut du rocher
la sentinelle qu' on avoit trouvée
endormie. Il fut question ensuite de
récompenser M Manlius, qui par sa
vigilance et par sa valeur venoit de
sauver la république. Chaque soldat
lui donna une demie livre de farine,
et une petite mesure de vin qu' il se
déroba sur son nécessaire. Récompense
qui n' est remarquable que par
rapport à la disette des vivres qui
commençoient à manquer dans la
place. Brennus desesperant de s' en
rendre maître autrement que par la

famine, la tenoit si étroitement investie, que depuis sept mois que duroit le siege, on n' avoit pû y jeter le moindre secours.

La même disette se faisoit sentir dans son camp. Depuis qu' on avoit déferé la dictature à Camille, cet habile general maître de la campagne, occupoit tous les passages. Les gaulois n' osoient s' écarter pour aller au fourage sans s' exposer à être taillez en pieces ; en sorte que Brennus qui assiegeoit le Capitole, étoit assiégré lui-même, et il souffroit les mêmes incommoditez

p232

qu' il faisoit souffrir aux assiegez.

Dans cette misere commune les sentinelles du Capitole, et celles de l' armée ennemie, commencerent à parler d' accommodement. Ces discours passerent insensiblement aux chefs qui ne s' en éloignerent pas. Le senat qui n' avoit aucune nouvelle de Camille depuis qu' il l' avoit nommé dictateur, et qui se voyoit pressé par la faim, résolut d' entrer en negociation. Sulpitius tribun militaire en fut chargé, et il convint avec Brennus de lui donner mille livres d' or, à condition qu' il leveroit le siege, et qu' il sortiroit incessamment des etats de la république. On apporta l' or ; mais quand il fut question de le peser les gaulois se servirent de faux poids. Les romains se récriant contre cette supercherie, Brennus au lieu de faire cesser une injustice si visible, mit outre le poids son épée et son baudrier dans le plat qui contrepesoit l' or. Sulpitius outré d' une si indigne vexation, lui demanda la raison d' une conduite si extraordinaire : " et qu' est-ce que ce pourroit être, répondit insolemment le barbare, sinon malheur aux vaincus ? "

p233

pendant cette contestation Camille
s' étoit avancé jusques aux portes de
Rome avec son armée. Ayant appris
qu' on étoit entré en conference, il
prit avec lui ses principaux officiers,
et s' étant fait accompagner d' une grosse
escorte, il résolut de se rendre au
lieu de la conference pour y ménager
lui-même les interêts de son pays,
ou comme il est plus vrai-semblable,
pour faire connoître aux députez des
assiegez qu' il étoit en état de les dégager,
et de faire bien-tôt lever le
siege.

Son armée par ses ordres le suivoit
au petit pas, et les gaulois qui se reposoient
sur la foi d' un traité de paix,
laisserent approcher les premiers corps
de cette armée sans s' y opposer.
Aussi-tôt que Camille parut dans
l' assemblée, les députez du senat s' ouvrirent
pour lui faire place, comme au
premier magistrat de la république.
Après lui avoir rendu compte du traité
qu' ils avoient fait avec Brennus, ils
se plainrirent de la supercherie que ce
prince leur faisoit dans l' execution :
" remportez cet or dans le Capitole,
dit-il à ces députez ; et vous, gaulois,
ajouta-t-il, retirez-vous avec vos

p234

poids et vos balances. Ce n' est qu' avec
du fer que les romains doivent
recouvrer leur pays. " Brennus surpris
de cette hauteur qu' il n' avoit point
encore éprouvée dans aucun romain,
lui représenta qu' il contrevenoit à un
traité conclu. Mais Camille lui repartit ;
qu' étant dictateur, on n' avoit
pû rien arrêter sans sa participation.
La dispute s' échauffant, on en vint
bien-tôt aux armes. Camille qui l' avoit
prévû, fit avancer ses troupes ;
on se chargea de part et d' autre avec
fureur. Les romains malgré l' inégalité
du lieu où ils combatoient, poussent
de tous côtes les gaulois ; Brennus
les ralie ; leve le siege ; et campe
à quelques milles de Rome. Camille

le suit avec la même ardeur ; l' attaque
de nouveau, et le défit : la plupart
des gaulois furent tuez sur la place,
ou dans la fuite, par les habitans des
villages prochains.

Ce fut ainsi que Rome qui avoit été
prise contre toute apparence, fut recouvrée
par la valeur d' un exilé qui sacrifia
son ressentiment au salut de sa
patrie. Mais s' il la sauva dans la guerre
et par la voye des armes, on peut dire
qu' il la conserva une seconde fois pendant

p235

la paix, et après en avoir chassé
les ennemis.

La ville étoit détruite, les maisons
abatues, et les murailles de la ville
rasées comme nous l' avons dit : et il
falloit, pour ainsi dire, chercher Rome
dans Rome même. Dans une desolation
si generale, les tribuns du
peuple renouvellerent l' ancienne proposition
de s' établir à Veïes, et ils
demandoient qu' on y transferât le
senat et le peuple, et qu' on en fit le
siegé de l' empire.

Ils représentoient dans toutes les
assemblées l' extrême misere du peuple,
échappé, comme tout nud, du naufrage,
épuisé par tant de malheurs,
sans forces, sans argent, et incapable
de rebâtir une ville entiere dont il ne
restoit plus que des ruines, pendant
que Veïes offroit aux romains une
place fortifiée par l' art et la nature,
des bâtimens superbes, un air sain et
un territoire fertile.

Le senat qui s' étoit fait un point
de religion de n' abandonner jamais
Rome, n' opposoit à des motifs qui
paroissoient si raisonnables, que des
prieres et des caresses. Les plus illustres
de ce corps monstroient au peuple

p236

les tombeaux de leurs ancêtres ;

d' autres les faisoient souvenir des temples que Romulus et Numa avoient consacrez, et ils n' oubloient pas cette tête d' homme trouvée autrefois dans les fondemens du Capitole, et qui, selon la réponse des augures, signifioit que l' empire du monde seroit attaché à cette place, qui deviendrait comme la capitale de toutes les nations.

Camille qui seul dans cette révolution avoit plus d' autorité et de consideration que le senat entier, demandoit aux uns pourquoi ils s' étoient enfermez dans le Capitole, et aux autres pourquoi ils avoient combattu en pleine campagne avec tant de courage pour recouvrer Rome, s' ils étoient résolus de l' abandonner. " songez, leur disoit-il, qu' en vous retirant à Veïes, vous allez prendre le nom d' un peuple vaincu, et abandonner celui de romains, avec les grandes destinées que les dieux ont attachées aux premiers barbares qui s' empareront du Capitole, et qui par ce changement deviendront peut-être un jour vos maîtres et vos tyrans. " ces motifs tirez de la religion et de la gloire, toucherent

p237

un peuple superstitieux et hautain, qui préferoit l' esperance seule de l' empire aux commoditez présentes de la vie : et une parole échappée au hazard acheva de le déterminer. Le senat s' étoit assemblé extraordinairement pour délibérer sur une affaire si importante : c' étoit à L Lucretius à opiner le premier. Comme ce sénateur ouvroit la bouche pour dire son avis, on entendit le capitaine qui montoit la garde, crier à celui qui portoit le drapeau, de s' arrêter là, et d' y planter son enseigne : *car, ajouta cet officier, c' est ici qu' il faut demeurer* . Cette voix qui fut entendue dans le temps même qu' on étoit en peine du parti qu' on devoit prendre, sembla être venue du ciel : *j' accepte l' augure,*

s' écria Lucretius, *et j' adore les dieux qui nous donnent un si heureux conseil* : tout le senat applaudit à son avis. Cette nouvelle répandue dans le peuple, changea la disposition des esprits ; et une parole jettée au hazard, mais tournée en présage, eut plus de pouvoir que les raisons les plus solides du senat. On ne parla plus de Veïes ; chacun s' empressa de bâtir, sans

p238

même discerner son propre fond, de celui d' autrui. La république donna une maison située au Capitole à M Manlius, comme un monument de sa valeur, et de la reconnoissance de ses concitoyens. Mais en même tems qu' elle recompensoit un service si important, elle crut devoir punir Q Fabius Ambustus qui avoit violé le droit des gens, et attiré le ressentiment et les armes des gaulois. C Marcius Rutilus tribun du peuple le fit assigner pour rendre raison devant l' assemblée du peuple de la conduite qu' il avoit tenue dans son ambassade. Le senat qui ne pouvoit lui pardonner l' extrémité à laquelle il avoit réduit la république, ne s' interessa point à sa défense ; tout le credit que son pere avoit parmi le peuple, ne put pas le sauver. Ses parens publierent qu' une mort subite avoit empêché la décision de cette affaire. C' est ce qui ne manquoit jamais d' arriver à ceux qui avoient le courage de prévenir leur condamnation, et la honte du supplice. Cependant ce qui étoit resté de citoyens dispersez dans les provinces, ceux qui pendant que les gaulois

p239

étoient maîtres de Rome s' étoient établis à Veïes ou dans les villes voisines, les prêtres, les femmes et les

enfants, tous reviennent à Rome. On ne songe qu' à se loger ; on bâtit de tous côtes ; il étoit permis de prendre de la pierre où on en pourroit trouver. La tuile fut fournie aux dépens de l' état, et on poussa le travail avec tant d' ardeur, qu' en moins d' un an la ville fut entièrement rétablie. Rome pour ainsi dire sembloit renaître de ses cendres ; mais à peine ses habitans commençoient-ils à respirer, que de nouvelles guerres leur firent reprendre les armes. Les toscans, les eques, et les volsques tous voisins de Rome, et par consequent ses ennemis, firent une ligue pour l' accabler avant qu' elle eût repris ses forces. Les latins et les herniques quoique alliez du peuple romain, mais toujours jaloux de sa grandeur, entrèrent dans ce dessein, et fournirent leur contingent de troupes. Les uns et les autres se flattoient qu' après tant de pertes, ils trouveroient la ville sans défense. Ils se jetterent de concert et par differens côtes sur son territoire ; et après avoir ravagé le païs

p240

et réuni leurs troupes, ils marcherent droit à Rome. On en fit sortir les tribuns militaires à la tête des legions pour empêcher les ennemis de penetrer plus avant. Mais ces generaux, sans avoir combatu, se laisserent enfermer dans des gorges, et dans des détroits. Tout ce qu' ils purent faire, fut de gagner le sommet du Mont De Mars où ils se retrancherent. Leur camp étoit à la verité hors d' insulte à l' égard des ennemis, mais aussi il étoit inaccessible aux convois : et l' armée couroit risque de mourir de faim. Dans cette extrémité on eut recours à un general toujours superieur aux périls et aux difficultez : Camille fut nommé dictateur pour la troisième fois. Aussi-tôt il fit prendre les armes à tous les citoyens, sans en excepter les vieillards. Au seul bruit de son

nom et de sa marche, la peur saisit les ennemis ; ils ne songent plus à vaincre ; toute leur attention est de n' être point vaincus ; ils se retranchent dans leur camp qu' ils fortifient avec soin d' une palissade de pieux et d' un grand abatis d' arbres. Camille s' en approche, et en ayant reconnu la disposition,

p241

il remarqua que tous les matins il s' élevoit un grand vent qui venoit des montagnes. Sur cette observation il forma secretement le plan de son entreprise. Une partie de ses troupes firent d' un côté du camp une fausse attaque, pendant que de l' autre, des soldats instruits des intentions de leur general, jetterent contre cette clôture de bois des traits enflammez, et des matieres combustibles, qui à la faveur du vent qui s' éleva à l' ordinaire, eurent bien-tôt embrasé cette palissade. Le feu gagne les tentes, le soldat effrayé, sans attendre l' ordre de ses officiers se jette avec précipitation hors du camp. Tout sort en foule et en confusion, et tombe dans les armes des romains qui en font un grand carnage. Camille envoya pour lors éteindre le feu pour sauver le butin dont il fit la récompense de ses soldats. Le même bonheur l' accompagna contre les eques et les toscans. Il leur fit la guerre pendant près de quatre ans soit comme dictateur, soit en qualité de tribun militaire : et dans toutes ces guerres il eut le même succès, et en revint toujours victorieux.

p242

Mais sans m' arrêter à cette suite d' actions glorieuses qui ne sont point de mon sujet, je me contenterai d' observer qu' il ne fut pas moins redevable à sa sagesse qu' à sa valeur, du titre

que ses concitoyens lui defererent
de restaurateur de sa patrie et de second
fondateur de Rome.

De tous les romains il n' y eut que
Marcus Manlius personnage consulaire,
qui s' opposât à cette estime generale.
C' étoit à la verité un des plus
braves guerriers que Rome eût jamais
élevé, mais son ambition et sa
vanité étoient encore plus grandes
que sa valeur : il ne pouvoit souffrir
qu' on lui preferât Camille dans la
conduite des armées. *si je n' avois
conservé la forteresse et le Capitole,*
disoit-il, Camille eût-il pû recouvrer
Rome ? Et quand il en a chassé les gaulois,
ne sçait-on pas qu' il les a surpris
dans une conference, et dans le temps
même qu' ils se reposoient sur la foi d' un
traité solemnel ?

c' étoit par de pareils discours qu' il
soulageoit son envie, et qu' il tâchoit
d' obscurcir la gloire d' un homme qu' il
regardoit comme son rival. L' ambition
dont il étoit dévoré se trouvant

p243

jointe à une vanité excessive, il prit
le chemin qu' ont accoutumé de tenir
ceux qui affectent la tyrannie. Il se mit
à flatter le peuple comme auroit pû
faire un tribun : et non content de
renouveler les propositions dangereuses
du partage des terres, le fondement
ou le prétexte de toutes les
seditions, il tâcha d' en exciter de nouvelles,
sous prétexte de vouloir soulager
le peuple, et de lui fournir les
moyens d' acquiter les dettes que la
plûpart des plebeiens avoient contractées
pour rebâtir leurs maisons. Il
payoit pour les uns et répondoit pour
les autres. Il vendit ses terres pour acquiter
leurs dettes, et il déclara que
tant qu' il lui resteroit un sol de bien,
il ne souffriroit point qu' on mît ses
concitoyens dans les fers. Quelquefois
il les arrachoit des mains de leurs
créanciers, et empêchoit qu' on ne
les menât en prison. Par cette conduite
violente et seditieuse, il se fit

bientôt comme une garde et une escorte de tous ces gens dont la plupart avoient consumé leur bien dans la débauche, qui ne l'abandonnoient plus, et qui excitoient un tumulte continuel dans la place.

p244

Il leur représentoit tantôt en public, et tantôt en particulier, que les nobles non contents de posséder seuls des terres qui devoient être partagées également entre tous les citoyens, s'étoient encore appropriés l'or destiné à payer les gaulois, et qui provenoit de la contribution volontaire de tous ceux qui s'étoient enfermés dans le Capitole. Il ajoutoit que ces mêmes patriciens s'étoient encore enrichis du butin trouvé dans le camp de Brennus, et dont le prix seul suffisoit pour acquitter toutes les dettes du peuple.

Ce discours répété en différentes occasions, et semé adroitement par ses partisans, souleva la multitude. Toutes les autres prétentions cessèrent ; un si grand objet, et l'espérance de voir toutes les dettes des particuliers acquittées, ne laisserent point d'autres pensées que le desir de tirer ces richesses des mains des patriciens : la sédition s'augmentoient de jour en jour, et son auteur la rendoit encore plus formidable. Le sénat dans ce désordre résolut d'avoir recours au remède ordinaire, et de créer un dictateur : on se servit du prétexte d'une

p245

nouvelle guerre contre les volsques. Mais personne n'ignoroit que ce magistrat auroit des ennemis plus redoutables à combattre dans la ville qu'au dehors : cette dignité tomba à A Cornelius Cossus, qui nomma Quintius Capitolinus pour général de la

cavalerie.

Les volsques furent défaits ; mais
la sédition augmentoit tous les jours,
le dictateur fut obligé de revenir à
Rome. Après avoir concerté avec le
senat la conduite qu' il devoit tenir,
il se rendit sur la place, accompagné
du sénat et d' une foule de patriciens ;
il monta sur son tribunal, d' où il
envoya un licteur sommer Manlius
de comparoître devant lui.

Manlius se voyant cité devant le
souverain magistrat de la république,
se fit suivre sur la place par tous ses
partisans, et il approcha du tribunal
du dictateur avec une escorte si nombreuse,
qu' il pouvoit donner plus de
crainte à ses juges, qu' il n' étoit capable
d' en prendre de leur autorité.

Le sénat et le peuple étoient séparés
comme deux partis différens, prêts à
en venir aux mains, ayant chacun
leur chef à leur tête.

p246

Alors le dictateur ayant fait faire
silence, et s' adressant à Manlius :
" je sçai, lui dit-il, que vous accusez
les principaux du sénat d' avoir détourné
l' or destiné pour les gaulois,
et le butin fait dans leur camp, et
que vous avez fait esperer en même
temps au peuple, que ce fond seul
suffiroit pour acquitter toutes ses dettes.
Je vous commande de nommer
tout à l' heure ceux que vous accusez
d' avoir détourné cette partie du trésor
public ; si non, pour empêcher que
vous ne seduisiez plus long-tems le
peuple par des mensonges, et des esperances
trompeuses, j' ordonne qu' on
vous conduise sur le champ en prison
comme un séditieux et un calomniateur. "
Manlius surpris de la maniere imperieuse
et severe dont le dictateur
l' interrogeoit, et sans vouloir s' engager
dans les preuves d' un fait de cette
importance, lui répondit qu' il lui
demandoit une chose qu' il sçavoit
aussi bien que lui ; et il ajouta :
" mais ce qui vous fâche, vous A Cornelius,

et ce qu' il y a dans cette assemblée
de sénateurs ou de patriciens,
n' est-ce pas cette foule de peuple dont

p247

je suis environné ? Que ne m' enlevez-vous
cette affection dont vous êtes si
jaloux ? Ou du moins que ne tâchez-vous
de la partager avec moi ? Soulagez
les pauvres citoyens qui gémissent
sous le poids des usures dont ils
sont accablés ; empêchez qu' on ne les
jette dans les fers ; prenez la protection
de ces généreux plébéiens qui
à mon exemple ont conservé le Capitole ;
défendez ceux qui au prix de
leur sang ont recouvré l' endroit même
où est placé votre tribunal et le
siège de votre empire ; payez les
uns ; répondez pour les autres, et
vous verrez la multitude vous suivre,
et vous marquer sa reconnaissance et
son attachement. "

le dictateur lui répartit qu' il ne
prendrait pas le change ; qu' il lui
commandait de parler sans tant de
détours, et de nommer précisément
ceux qu' il accusait d' avoir profité de
l' or et des dépouilles des gaulois,
ou de reconnaître devant tout le peuple
qu' il n' était qu' un calomniateur.
Manlius pressé et confus, lui dit qu' il
n' était pas résolu de donner cette satisfaction
à ses ennemis. Sur quoi le
dictateur commanda qu' on le conduisît

p248

en prison. Les licteurs ne l' eurent
pas plutôt arrêté, que Manlius
pour faire soulever le peuple, invoqua
tous les dieux qui étoient révérés au
Capitole, et dans Rome ; et se tournant
du côté de la multitude : " souffrirez-vous,
généreux romains, s' écria-t-il, que votre défenseur
soit traité si indignement par des ennemis
jaloux de sa gloire ? "
mais malgré ses cris, l' ordre du

dictateur fut exécuté. On le conduisit en prison, et personne ne branla pour le secourir. Le grand nombre de ses partisans se contenterent de marquer leur douleur par des habits de deuil : ce qui ne se pratiquoit que dans les plus grandes calamitez. Il y en eut même qui laisserent croître leur barbe et leurs cheveux. Le dictateur se démit de sa dignité après avoir triomphé pour la victoire qu' il avoit remportée sur les volsques. Le peuple ne fit voir qu' un chagrin morne dans un jour de joye, et on l' entendit dire que le principal ornement manquoit à ce superbe triomphe ; et qu' il étoit surpris de n' y pas voir Manlius chargé de chaînes, attaché au char du dictateur. Il y en avoit même

p249

qui pour émouvoir la multitude, lui representoient que Manlius avoit eu assez de courage pour défendre seul tout le peuple contre les gaulois ; mais que parmi un si grand peuple, il ne se trouvoit point un seul homme qui entreprît de défendre Manlius contre le senat. Qu' il étoit honteux qu' on traitât si indignement un consulaire, et qu' il falloit rompre les fers du défenseur de la liberté publique. Le senat craignant que le peuple en fureur ne brisât les portes des prisons, et que Manlius délivré par des voies aussi violentes, ne poussât plus loin son audace, crut assoupir cette affaire en le relâchant de sa propre autorité. Mais au lieu d' appaiser la sedition, il donna par une politique si timide, un chef aux seditieux, et un chef irrité par la honte de sa prison, et incapable de suivre des conseils moderez. En effet il ne fut pas plutôt sorti de prison, qu' au lieu de profiter de sa disgrâce, il excita de nouveau le peuple à faire revivre ses anciennes prétentions. Il ne parloit dans des assemblées particulieres, que de la justice qu' il y avoit à partager les terres

publiques, et de la nécessité d' établir
une juste égalité entre tous les
citoyens d' une même république.
" mais vous ne viendrez jamais à bout
d' une si haute entreprise, ajouta-t-il
en adressant la parole à ses partisans
les plus dévoués, tant que vous n' opposerez
à l' orgueil et à l' avarice des
patriciens, que des plaintes, des murmures,
et de vains discours. Il est tems
de vous affranchir de leur tyrannie : il
faut abbatre les dictatures et les consulats.
Etablissez un chef qui commande
aussi bien aux patriciens qu' au peuple.
Si vous me jugez digne de cette
place, plus vous me donnerez de
pouvoir, et plutôt vous assurerez-vous
la possession des choses que vous
demandez depuis si long-tems. Je ne
veux d' autorité que pour vous faire
tous riches et heureux. "
on prétend que par ce discours seditieux,
il avoit voulu insinuer à ses
creatures le dessein de rétablir la
royauté en sa personne. Mais on ne
sçait de quelles personnes il prétendoit
se servir dans une entreprise aussi
difficile, ni jusqu' où il poussa ce projet
ambitieux. Ce qui paroît de plus
certain, c' est qu' il se faisoit des assemblées

secretés dans sa maison du Capitole ;
qu' il n' y appelloit ni A Manlius,
ni T Manlius ses freres, ni aucun
de ses parens, et qu' on n' y voyoit
au contraire que des gens abîmez de
dettes, ou deshonnorez par leurs débauches.
Le senat effrayé de ces cabales, rendit
un decret et un senatus-consulte,
par lequel il étoit ordonné aux tribuns
militaires qui représentoient les
consuls, *de veiller exactement à ce que
la république ne reçût aucun dommage* :
formule qui ne se prononçoit que
dans les plus grands perils de l' etat,
et qui donnoit à ces magistrats une
autorité peu differente de celle du dictateur.

On proposa ensuite differens
moyens pour prévenir les mauvais
desseins de Manlius. Quelques senateurs
s' écrierent que la république
dans cette occasion auroit besoin d' un
autre Servilius Ahala, qui par un coup
hardi, et la mort d' un mauvais citoyen,
rétablît le calme et la tranquillité.
Mais M Menius et Q Petillius,
quoique tous deux tribuns du peuple,
s' offrirent au senat et ouvriront
un avis plus sûr et plus convenable à

p252

la moderation de cette compagnie.
Ces deux magistrats prévoyant que
la perte de leurs dignitez suivroit de
près celle de la liberté, représenterent
que dans la disposition où étoient
les esprits, on ne pouvoit attaquer
Manlius à force ouverte sans interesser
le peuple à sa défense. Que des
voies de fait étoient toujours dangereuses,
et pouvoient exciter une guerre
civile ; qu' il falloit commencer par
séparer les interêts du peuple, de
ceux de Manlius ; qu' ils étoient prêts
de se rendre ses accusateurs comme
d' un homme qui affectoit la tyrannie.
Que le peuple de protecteur de Manlius
deviendrait son juge, et un juge
inexorable, quand il verroit qu' il s' agiroit
d' un attentat et d' une conspiration
contre la liberté ; que l' accusé
étoit patricien, et que des tribuns
seroient ses accusateurs. Le senat embrassa
ce conseil ; on fit assigner Manlius :
et comme il s' agissoit d' un crime
capital, il parut devant ses juges vêtu
de deuil. Mais il se présenta seul,
sans qu' aucun de ses parens voulût
l' accompagner, ni s' interesser dans sa
disgrace : tant l' amour de la liberté,
et la crainte d' être assujettis, prévalaient

p253

dans le coeur des romains sur

toutes les liaisons du sang et de la nature.
Ses accusateurs lui reprocherent ses
discours seditieux ; les changemens
qu' il avoit proposez de faire dans le
gouvernement ; ses largesses interessées
pour soulever la multitude, et
la fausse accusation dont il avoit offensé
tout le corps du senat. Manlius
sans entrer dans la discussion de
ces differens chefs, n' y répondit que
par le récit de ses services, et des témoignages
qu' il en avoit reçus de ses
generaux. Il représenta des bracelets,
des javelots, deux couronnes
d' or, pour être entré le premier dans
une ville ennemie par la brèche ;
huit couronnes civiques pour avoir
sauvé la vie dans des batailles à autant
de citoyens, et trente dépouilles
d' ennemis qu' il avoit tuez de sa main
en combat singulier. Il se découvrit
en même temps la poitrine qu' il fit
voir toute couverte des cicatrices que
lui avoient laissé les blessures qu' il
avoit reçues dans ces combats. Enfin
il appella Jupiter et les autres
dieux à son secours, et se tournant
vers l' assemblée, il conjura le peuple

p254

de jeter les yeux sur le Capitole
avant que de le condamner.
Le peuple attendri par un spectacle
si touchant, ne pouvoit se résoudre à
user de toute la severité des loix contre
un homme qui venoit de sauver la
république. La vûe du Capitole où
il avoit combatu si vaillamment contre
les gaulois, affoiblissoit l' accusation,
et attiroit la compassion de la
multitude. Les tribuns s' apperçurent
bien que s' ils n' éloignoient le
peuple de la vûe de cette forteresse,
le criminel y trouveroit un asile contre
les accusations les mieux prouvées.
Ainsi de peur qu' il ne leur
échapât, ils remirent la décision de
cette affaire à un autre jour, et ils
assignerent le lieu de l' assemblée,
hors de la porte Flumentane. Alors
comme l' objet qui l' avoit sauvé ne

frapoit plus les yeux de ses juges,
Manlius fut condamné à être précipité
du haut du Capitole même : et
ce lieu qui avoit été le theatre de sa
gloire, devint celui de son supplice
et de son infamie. Il fut défendu à
ceux de sa maison de prendre dans la
suite le nom de Marcus. Sa maison
qui avoit servi à ses assemblées secretes

p255

fut rasée, et il fut ordonné
qu' aucun patricien ne pourroit demeurer
au Capitole, de peur que la
situation avantageuse d' un fort qui
dominoit sur toute la ville, ne fit naître
et ne facilitât le dessein de l' assujettir.
Le peuple, qui plaint indifferemment
tous les malheureux, sans distinguer
les criminels des innocens,
ne fut pas long-tems sans regretter
Manlius. Il eut bien-tôt oublié son
ambition ; il ne se souvint que de son
courage et de sa valeur, et sur-tout
de l' attachement qu' il avoit fait paroître
pour ses interêts. Ceux qui
en avoient reçu des bienfaits reprochoient
à la multitude que ses favoris
ne duroient pas long-tems, et que
le peuple les avoit toujours abandonnez
lâchement à la cruauté du senat.
Que ce premier ordre ne pouvoit
souffrir de vertus trop éclatantes. Que
Sp Cassius autre consulaire qui les
appelloit au partage des terres, que
Mélius qui dans une famine les avoit
assistez si genereusement, avoient été
miserablement opprimez par la jalousie
des grands ; et que par les
mêmes artifices ils venoient de perdre

p256

Manlius qui n' avoit péri que parceque
ce genereux citoyen les vouloit
délivrer des usures énormes dont
ils étoient accablez. La peste qui arriva
peu de temps après ne manqua

pas d' être attribuée par le petit peuple
au supplice de ce consulaire. On
disoit que Jupiter vangeur d' un sang
si illustre, n' avoit pû souffrir qu' on
eût fait périr si injustement le défenseur
de son temple.
De nouvelles guerres qui s' allumerent
successivement contre les
volsques, les circéiens et les prenestins,
et qui durèrent près de six
ans, étoufferent ces bruits populaires.
La paix fit renaître de nouvelles
dissensions, comme si ç' eût été la destinée
de Rome de ne pouvoir conserver
en même temps la tranquillité
au dedans et au dehors de l' état.
Un grand nombre de plebeïens
s' étoient distingués dans ces guerres,
et y avoient même acquis des richesses
qui leur donnoient une nouvelle
considération. Ces plebeïens qui avoient
le courage élevé, osèrent aspirer
au consulat et au commandement
des armées. Pour y parvenir,
ils insinuoient dans toutes les assemblées,

p257

qu' on ne verroit jamais la
concorde parfaitement rétablie dans
la république, tant que les dignitez
seroient réservées aux seuls patriciens.
Que l' égalité étoit le fondement
le plus solide de l' union, et
qu' il falloit admettre indifféremment
dans le consulat, des plebeïens comme
des patriciens. Que l' espérance
de parvenir à tous les honneurs de la
république, exciteroit une noble
émulation entre les deux ordres de
l' état, et qu' il n' y auroit plus de plebeïen
qui ménageât sa vie, quand les
dignitez, les honneurs, la noblesse et
la gloire seroient communes entre
tous les citoyens.
Le petit peuple uniquement touché
des commoditez de la vie, parut
peu sensible à ces prétentions si magnifiques.
Les patriciens d' un autre
côté s' y opposerent long-tems et avec
beaucoup de courage et de fermeté.
Ce fut pendant plusieurs années un

sujet continuel de disputes entre le senat et les tribuns du peuple. Enfin les larmes d' une femme emporterent ce que l' éloquence, les brigues, et les cabales des tribuns n' avoient pû obtenir : tant il est vrai que ce sexe artificieux

p258

n' est jamais plus fort que quand il fait servir sa propre foiblesse aux succès de ses desseins. C' est ce qu' il faut développer par rapport à la matiere que nous traitons. M Fabius Ambustus outre ses trois fils dont nous venons de parler au sujet de la guerre des gaulois, avoit encore deux filles, dont l' aînée étoit mariée à Ser Sulpitius patricien de naissance et qui étoit alors tribun militaire, et la cadette avoit épousé un riche plebeïen appelé C Licinius Stolon. Un jour que la femme de ce plebeïen se trouva chez sa soeur, le licteur qui précédoit Sulpitius à son retour du senat, frappa à sa porte avec le bâton des faisceaux pour annoncer que c' étoit le magistrat qui alloit rentrer. Ce bruit extraordinaire fit peur à la femme de Licinius ; sa soeur ne la rassura que par un souris fin, et qui lui fit sentir l' inégalité de leurs conditions. Sa vanité blessée par une difference si humiliante, la jetta dans une sombre melancolie. Son pere et son mari lui en demanderent plusieurs fois le sujet, sans pouvoir l' apprendre. Elle affectoit d' en couvrir la cause par un silence opiniatre.

p259

Ces deux romains à qui elle étoit chere, redoublerent leurs empressemens et n' oublierent rien pour lui arracher son secret. Enfin après avoir résisté autant qu' elle crut le devoir faire pour exciter leur curiosité, elle feignit de se rendre, et elle leur avoua

les larmes aux yeux, et avec une espece de confusion, que le chagrin la feroit mourir, si étant sortie du même sang que sa soeur, son mari ne pouvoit pas parvenir aux mêmes dignitez que son beau-frere.

Fabius et Licinius pour l' appaiser, lui firent des promesses solennelles de n' épargner rien pour mettre dans sa maison les mêmes honneurs qu' elle avoit vûs dans celle de sa soeur : et sans s' arrêter à briguer le tribunat militaire, ils porterent tout d' un coup leurs vûes jusques au consulat.

Le beau-pere quoique patricien se joignit à son gendre : et par complaisance pour sa fille, ou par ressentiment de la mort de son fils que le senat avoit abandonné, il prit des interêts opposez à ceux de son ordre.

Licinius et lui associerent dans leur dessein L Sextius d' une famille plebeïenne, également estimé par sa valeur

p260

et par son éloquence, intrépide défenseur des droits du peuple, et auquel, de l' aveu même des patriciens, il ne manquoit qu' une naissance plus illustre pour pouvoir remplir toutes les charges de la république.

C Licinius et L Sextius convinrent d' abord de briguer le tribunat plebeïen, afin de s' en faire comme un degré pour parvenir à la souveraine magistrature : ils l' obtinrent sans peine. à peine eurent-ils fait ce premier pas, qu' ils résolurent de travailler à rendre le consulat commun aux deux ordres de la république. Pour y parvenir, et empêcher que le senat par son credit ne mît deux patriciens en même temps dans les deux places de consuls, ils formerent le projet d' une loi par laquelle il seroit statué que l' une de ces deux places ne pourroit jamais être remplie que par un plebeïen. Il étoit question d' interesser tout le corps du peuple dans ce projet, ce qui n' étoit pas si aisé, la multitude étant bien plus touchée de l' esperance

du partage des terres, ou de la diminution des dettes, que de la dignité consulaire qui ne pouvoit jamais

p261

regarder que les plus puissans de son ordre. Ainsi les deux tribuns convinrent de lier pour ainsi dire, ces propositions ensemble, et de faire passer la loi du consulat à la faveur de celle du partage des terres : ils y en ajoutèrent une troisième aussi avantageuse à la multitude, et qui devoit servir à réprimer les usures. On proposoit de déduire sur le capital des dettes, ce qui auroit été payé pour des intérêts excessifs, et le principal devoit être acquité en trois années et en trois payemens égaux. Le projet de la seconde loi regardoit le partage des terres conquises, sujet perpetuel de division entre le senat et le peuple. Mais comme les tribuns prévirent que tout le corps des patriciens, et même des riches plebeïens qui en possedoient depuis long-tems, se souleviroient de concert contre cette proposition, et que leur opposition pourroit empêcher la publication de la loi touchant le consulat, ils se renfermerent à demander qu' au moins il fût défendu d' en posséder à l' avenir plus de cinq cens arpens, et que ce qui se trouveroit excédant ce nombre, fût ôté aux

p262

riches, et distribué à ceux qui ne jouissoient d' aucuns fonds de terre. Enfin par la troisième loi, l' unique objet de ces tribuns, il étoit ordonné qu' on n' éliroit plus de tribuns militaires ; qu' on rétablirait le consulat avec toutes ses prérogatives, et que l' un des consuls seroit toujours pris du corps des plebeïens. Les deux tribuns proposerent ces

loix dans la première assemblée. Jamais la division, les intrigues et les cabales ne furent plus vives. C' étoit attaquer en même temps le sénat et la noblesse par tout ce qui excite les desirs les plus violens des hommes, les richesses et les honneurs. Tout le corps des patriciens s' éleva contre ces propositions ; le peuple de son côté soutint les tribuns avec chaleur : il y eut même des transfuges dans les deux partis. Le riche plebeïen devenu contraire aux intérêts de son ordre par ses acquisitions, craignoit qu' on ne lui enlevât une partie de son bien ; et le noble et le patricien qui ne se trouvoient de fonds de terre que la quantité prescrite par la loi, l' approuvoient dans la vûe de se rendre agréables au peuple, et de parvenir

p263

par sa faveur aux premières dignitez de la république. La ville étoit remplie de tumulte ; la discorde regnoit par tout ; les familles même étoient partagées ; chacun prenoit parti selon ses vûes et ses intérêts, et Rome se trouvoit dans ces agitations qui précèdent ordinairement les séditions et la guerre civile.

L' assemblée se separa sans qu' il y eût rien d' arrêté. Les deux tribuns chefs de parti employèrent le temps qui se passa jusqu' à l' assemblée prochaine, à cabaler, et à s' assurer des suffrages de la multitude. Le sénat de son côté tint différens conseils tant en public qu' en particulier. Enfin il eut recours à une ressource dont il avoit déjà tiré de grands avantages : il gagna quelques tribuns du peuple. Ceux-ci jaloux de ce que Licinius et Sextius rappelloient à eux toute l' autorité de leur college, firent assurer secretement le sénat de leur opposition. Licinius et Sextius qui ignoroient cette intelligence, convoquerent l' assemblée dans la confiance que rien n' étoit capable d' empêcher la reception de leurs loix ; ils ordonnerent

qu' on en fit la lecture, et ils inviterent

p264

en même temps toutes les tribus à donner leurs suffrages. Mais les tribuns gagnés par le sénat, se leverent aussi-tôt, et déclarerent qu' ils s' y opposoient formellement. C' étoit, comme nous l' avons déjà dit, un obstacle invincible à toute proposition, que l' opposition d' un seul tribun dont le pouvoir et le privilege à cet égard consistoit en ce seul mot latin, veto, *je l' empêche*, terme si puissant dans la bouche de ces magistrats plebeïens, que sans être obligés de dire les raisons de leur opposition, il suffisoit pour arrêter également les résolutions du sénat et les propositions des autres tribuns. Ainsi les loix furent rejettées, et le sénat triomphoit : mais Sextius quoique surpris de l' infidélité de ses collègues, ne relâcha rien de sa fermeté, et prenant son parti sur le champ : " aux dieux ne plaise, dit-il, que je viole le plus beau privilege du peuple, quoique ses magistrats ne s' en servent aujourd'hui que contre ses interêts. Mais puisque les oppositions ont tant de force, nous nous servirons à nôtre tour des mêmes armes. Puis adressant la parole au sénat

p265

et aux patriciens : faites messieurs, ajouta-t-il, tant d' assemblées qu' il vous plaira pour l' élection des tribuns militaires, je vous ferai voir que ce mot *veto* qui vous est aujourd' hui si agreable dans la bouche de mes collègues, ne vous fera pas tant de plaisir dans la mienne. " ces menaces ne furent point vaines, car le temps étant venu d' élire de nouveaux tribuns militaires, Licinius et Sextius s' opposerent hautement

à toute élection, en même temps qu' ils sçurent se faire continuer dans le tribunat plebeïen. Ils renouvelèrent la même opposition pendant les cinq années suivantes, en sorte que la république sans chefs tomba, par l' opiniatreté des uns et des autres, dans une espece d' anarchie qui ne fut interrompue que par la création de quelques *entre-roys* qu' on n' élut que pour tenter de trouver quelque voye de conciliation. Cependant la guerre étrangere qui paroissoit un moindre mal que ces divisions domestiques, vint pour ainsi dire au secours du senat. Les habitans de Velitres firent des courses sur les terres de la république, et assiégerent

p266

ensuite Tusculum ville alliée du peuple romain. Comme on ne pouvoit pas se dispenser d' armer pour repousser cette insulte, les deux tribuns du peuple furent contraints de lever leur opposition, et on proceda à l' élection des tribuns militaires qui devoient marcher en campagne. Les ennemis furent battus, et le siege de Tuscule levé. On assiégea ensuite Velitres ; mais cette place n' ayant pas été prise par ceux qui en avoient commencé le siege, l' on fut encore obligé de créer de nouveaux tribuns militaires. Licinius et Sextius ne l' ayant pû empêcher, trouverent le moyen de faire comprendre dans cette élection Fabius Ambustus beau-pere de Licinius. Ces deux hommes, habiles, entreprenans et soutenus d' un tribun militaire, regnoient imperieusement dans toutes les assemblées. Ils représenterent au peuple, que dans une république toutes les dignitez devoient être également la récompense du merite sans distinction de naissance ou de richesses. Et Sextius qui étoit naturellement éloquent, se tournant vers le senat, et apostrophant les patriciens,

il leur demandoit fierement
s' ils ne pouvoient vivre avec cinq cens
arpens de terre, pendant qu' on n' en
avoit distribué à leurs ancêtres que
deux arpens pour chaque chef de famille,
et que la plus grande partie
du peuple n' en avoit pas encore davantage.
" mais c' est, dit-il, ce partage
si inégal entre les citoyens d' une même
république, qui est cause que le
peuple gémit sous le poids des usures,
et que nous voyons tous les jours des
hommes libres, dans les fers, et traînez
en prison comme des esclaves.
Et il ne faut pas, ajouta-t-il, se flater
ni que les riches apportent quelque
moderation à leur avarice, ni que les
patriciens relâchent quelque chose de
cet empire tyrannique qu' ils exercent
sur nos biens et sur nos personnes, à
moins que le peuple n' ait assez de
courage pour faire un consul de son
corps, qui soit l' interprete de ses besoins,
et le protecteur de sa liberté. "
en même temps que Sextius, par
de pareils discours, fomentoit l' animosité
des plebeïens contre le senat, ses
amis et ses partisans gagnerent ses collegues
qui leverent enfin leur opposition :
Sextius débarassé de cet obstacle,

convoqua l' assemblée du peuple.
Le senat consterné du changement
des tribuns qui lui manquoient
de parole, eut recours comme dans
les plus grands perils de la république,
à un dictateur, et tous les senateurs
par des voeux unanimes, défererent
cette dignité à Camille. C' étoit
pour la quatrième fois qu' il en
étoit revêtu : il ne l' accepta dans cette
conjoncture qu' avec répugnance. Indifferent
entre la noblesse et le peuple,
et uniquement attaché au corps
entier de la république, il eût bien
voulu ne point prendre de parti ; mais
l' animosité étoit trop grande, et les

tribuns trop opiniâtres et trop emportez
pour pouvoir se flater de les
ramener par des conseils moderez.
Les deux tribuns assurez de leurs collègues
qui avoient levé leur opposition,
se croyoient maîtres de faire
recevoir leurs loix, lorsque le dictateur
pour gagner du temps, fit publier
une ordonnance par laquelle il étoit
ordonné au peuple romain de se trouver
au champ de Mars pour le suivre
à la guerre.
Cet edit d' un magistrat qui avoit
pouvoir de vie et de mort sur ses concitoyens,

p269

causa beaucoup d' inquiétude
au peuple. Les tribuns pour le
rassurer, eurent l' audace de menacer
le dictateur de le condamner à une
amande de cinquante mille dragmes,
s' il ne révoquoit son edit. Mais pendant
ces disputes le temps s' écoula,
la nuit survint, et ceux du peuple qui
malgré l' edit du dictateur s' étoient
trouvez à l' assemblée avec les tribuns,
furent obligez de se retirer sans
avoir rien arrêté : ce qui avoit été la
principale vûe du dictateur. Il se démit
ensuite de sa dignité, soit que
considerant son âge avancé, et peut-être
se souvenant encore de son exil,
il ne voulût pas se commettre de nouveau
avec des furieux, ou, ce qui a
paru plus vrai-semblable à Tite-Live,
qu' on l' eût averti qu' il y avoit eu quelque
défaut dans la maniere de prendre
les auspices à sa création de dictateur.
On sçait assez à quel point
de superstition les romains alors aussi
grossiers et aussi ignorans que courageux,
avoient poussé ces observations
scrupuleuses. Si l' augure dans ses oraisons

p270

préparatoires prononçoit une
seule parole pour une autre ; si le voile,

dont il couvroit sa tête, tomboit, ou si lui-même ne se levoit ou ne se remettoit pas sur son siege dans les circonstances et les temps marquez, la moindre de ces formalitez omise parmi un nombre infini d' autres ceremonies, suffisoit pour declarer nulles les délibérations ou les élections qu' on avoit faites en consequence de cet acte de religion ; et un homme capable de mépriser les augures, étoit regardé comme un impie et un sacrilege. Il n' est donc pas surprenant qu' un magistrat aussi pieux que Camille, n' eût pas voulu retenir plus long-temps une dignité qui lui avoit été conferée contre la disposition et les préjugés de sa religion : et ce qui doit faire croire qu' il ne l' avoit pas abdiquée par la crainte des tribuns du peuple, c' est que peu de temps après il l' accepta de nouveau, et dans un temps où l' affaire du consulat n' étoit point encore terminée. Cependant comme dans une conjoncture si difficile, le senat ne croyoit pas pouvoir se passer d' un dictateur pour opposer son autorité aux brigues et

p271

aux cabales des tribuns, il défera cette grande dignité à P Manlius qui jusqu' alors avoit paru attaché aux intérêts de son ordre et de sa compagnie. Mais l' élection que ce magistrat fit d' un plebeïen appelé C Licinius pour general de la cavalerie, declara son penchant secret pour le parti du peuple, quoiqu' il tâchât de justifier une nomination si extraordinaire, et qui n' avoit point encore eu d' exemple, sur la dignité de tribun militaire que ce C Licinius avoit déjà exercée ; en quoi il faut le distinguer de C Licinius Stolon qui n' étoit que tribun du peuple. Le dictateur pour s' excuser d' un pareil choix, alleguoit je ne sçai quelle alliance entre sa maison, et celle de Licinius. Ce qui fait voir combien la fidelité est rare dans les troubles d' un etat, à cause des secretes

liaisons qui se trouvent entre des
citoyens d' une même ville, quoique
de differens partis. Sextius ne craignant
rien du dictateur ni du general
de la cavalerie, se flatoit de venir heureusement
à bout de tous ses desseins :
il employoit son éloquence dans toutes
les assemblées pour inspirer au peuple
sa propre ambition. Mais la multitude

p272

qui souhaitoit passionnément
le partage des terres, et quelque soulagement
dans ses dettes, ne montrait
que de l' indifference pour le
consulat. Et ce peuple genereux respectoit
dans le sang des patriciens la source
glorieuse de tant de generaux
sous lesquels il avoit accoutumé de
combatre et de vaincre.
Les deux tribuns allarmez de cette
froideur, feignirent de ne vouloir plus
prendre de part aux affaires. Ils refuserent
même l' un et l' autre de concourir
dans l' élection qui se devoit
faire de nouveaux tribuns pour l' année
suivante. Sextius représentoit dans
toutes les assemblées que son collegue
et lui avoient vieilli inutilement
dans cette dignité. Qu' il y avoit neuf
ans qu' ils combatoient contre le senat
pour les interêts du peuple, dont
ils se voyoient à la veille d' être abandonnez.
Que les plebeïens vouloient
bien entrer dans le partage des terres,
et qu' ils n' avoient pas moins d' empressement
d' être déchargez de leurs
dettes ; mais que quand il s' agissoit de
l' honneur de leurs magistrats, et de
la récompense que meritoient leurs
services, on ne voyoit que froideur

p273

et qu' indifference. Pour lors Sextius
se montrant à découvert : " sçachez,
dit-il au peuple, que nos propositions
sont inseparables. Il faut vous résoudre

à les passer conjointement, et si nous n' obtenons le consulat par vos suffrages, vous n' aurez ni terres de conquête, ni diminution de vos dettes ; et je vous declare que mon collegue et moi nous renonçons à une charge qui ne produit que de l' ingratitude. " ce qu' il y avoit de senateurs et de patriciens dans cette assemblée, ne purent assez s' étonner de l' effronterie avec laquelle ce tribun audacieux faisoit un aveu si public de son ambition. Appius Claudius petit-fils du decemvir, prenant la parole, et l' adressant à la multitude : " au moins, leur dit-il, ne vous est-il plus permis de douter que vos tribuns n' ont excité tant de seditions que pour leur propre interêt. Vous voyez que ces nouveaux tarquins vous menacent impunément que vous n' aurez point de terres, ni la république de consuls, si on ne leur abandonne le consulat. " le peuple sentoit bien tout l' orgueil et toute l' indignité qui se trouvoient

p274

dans cette alternative ; mais l' affaire étoit engagée trop avant. La multitude qui craignoit de perdre ses défenseurs, s' engagea solennellement de suivre aveuglément leurs intentions. Ce ne fut qu' à cette condition que ces deux magistrats daignerent consentir à la continuation de leur tribunat, et les plus ambitieux de tous les hommes eurent encore l' adresse de se faire un nouveau merite de la durée de leur empire et de leur domination. Le senat et la noblesse furent épouvantez de l' audace de deux hommes qui avoient trouvé le secret de se perpetuer dans deux charges annuelles par leur institution, mais qu' ils alloient rendre hereditaires dans leurs familles. Les senateurs se reprochoient leur foiblesse, et ne pouvoient envisager sans chagrin avec quelle diminution d' autorité ils laisseroient à leurs enfans cette dignité qu' ils avoient reçûe

de leurs peres. Tout étoit en mouvement
dans la ville, et ses habitans
à la veille de prendre les armes les uns
contre les autres, lorsqu' ils furent
obligez de les tourner contre une nuée
de gaulois, qui des bords de la mer

p275

Adriatique s' avançoient vers Rome
pour vanger la défaite de leurs compatriotes.
Des ennemis aussi redoutables suspendirent
les divisions qui agitoient
la république. Il ne fut plus question
de disputer de la capacité et de la valeur
entre les patriciens et les plebeïens.
Un peril commun, l' interprete
le plus sûr du veritable merite, réunit
tous les voeux ; et les tribuns du peuple
demanderent Camille pour dictateur,
avec autant d' empressement
que le senat. Ce fut pour la cinquième
fois qu' il fut élevé à cette suprême
dignité. La victoire sous un si grand
capitaine ne fut ni difficile ni douteuse.
Les gaulois furent défaits ; il
en perit un grand nombre sur le champ
de bataille, et le reste dispersé par la
fuite, et sans se pouvoir ralier, fut
assommé par les paisans. La fin de
cette guerre fut le commencement
d' un nouveau trouble dans le dedans
de l' etat, et on vit renaître les anciennes
divisions. Licinius et Sextius
ces tribuns perpetuels, résolurent
d' emporter le consulat à quelque prix
que ce fût. Ils convoquerent pour cela
l' assemblée du peuple, et sans s' arrêter

p276

à haranguer à leur ordinaire, ils
ordonnerent qu' on recueillît les suffrages.
Le dictateur qui s' étoit rendu
dans la place, suivi de tout le senat,
voulut s' y opposer ; mais les tribuns
qui ne respectoient plus ni les
loix ni la premiere dignité de la république,
envoyerent un licteur pour

arrêter Camille, et le conduire en prison.
Cet attentat contre le souverain
magistrat, fit soulever toute la noblesse :
il n' étoit point encore arrivé
dans Rome un si grand tumulte. Les
patriciens repoussent le licteur, en
même temps que les plebeïens se préparent
à le soutenir. Les deux partis
se rangent chacun d' un côté de la place,
prêts à en venir aux mains. Dans
un si grand desordre, le dictateur fait
dire aux tribuns de suspendre pour
un moment leur animosité : il appelle
auprès de lui tous les senateurs, et les
conduit dans un temple voisin pour
y prendre une dernière résolution.
Mais avant que d' y entrer, il se tourna
vers le Capitole, et adressant ses prières
aux dieux, il fit vœu de bâtir un
temple à la Concorde, s' il pouvoit
rétablir l' union entre ses concitoyens.
Il y eut de vives contestations entre

p277

les senateurs sur le parti qu' on devoit
prendre ; mais enfin comme le peril
étoit pressant, et que le peuple furieux,
menaçoit d' abandonner Rome, l' avis
le plus doux et le plus convenable à
l' état présent, passa à la pluralité des
voix. On convint enfin de céder au
peuple une des places du consulat :
Sextius fut le premier des plebeïens
qui en fut pourvû, et Licinius lui succéda
peu de temps après. Les patriciens
de leur côté, obtinrent, par l' entremise
du dictateur, deux nouvelles
dignitez qui leur furent affectées,
comme pour dédommagement, et à
l' exclusion du peuple.
La première fut la préture établie
pour rendre la justice dans la ville :
fonction originaiement attachée au
consulat, mais à laquelle les consuls
ne pouvoient gueres vaquer, sur-tout
l' été, qu' ils passoient ordinairement à
la tête des armées. Ainsi la préture fut
considérée comme un supplément du
consulat, et la seconde dignité de la
république. Sp Furius fils du dictateur,
fut le premier préteur de Rome,

et en cette qualité on lui accorda
la robe prétexte , ou bordée de pourpre ;
la chaire curule, et six licteurs

p278

qui portoient les faisceaux devant lui :
en quoi le préteur étoit distingué du
consul qui en avoit douze. Et comme
le dictateur avoit pour vice-gerent
le general de la cavalerie, et les consuls
leurs lieutenans ; le préteur avoit
aussi à ses ordres les questeurs qui dépendoient
particulierement de lui, et
sur lesquels il se repositoit d' une partie
des affaires.

La seconde charge qu' on créa en
faveur des patriciens, fut l' edilité majeure,
ainsi appellée pour la distinguer
de l' edilité plebeïenne, établie en même
temps que les tribuns du peuple,
dont ils étoient considerez comme les
lieutenans. On appelloit encore cette
charge *edilité curule* , parceque ceux
qui en étoient revêtus, pouvoient,
comme les consuls et les préteurs, se
faire porter dans une espee de trône
orné d' yvoire, et qu' on appelloit
chaire curule .

Les deux premiers ediles patriciens
furent Cn Quintius Capitolinus, et
P Cornelius Scipion. Les fonctions
de ces ediles répondoient en même
temps à celles de nos maires, des lieutenans
de police, et des trésoriers de
France. Ils étoient chargez du soin des

p279

temples, des theâtres, des jeux,
des places publiques, des marchez,
des tribunaux de justice, et de l' entretien
des murailles de la ville. C' étoit
encore à eux à veiller à ce qu' il ne
s' introduisît aucune nouveauté dans
la religion. Ils avoient la même inspection
sur les livres qu' on mettoit
en lumiere, et sur les pieces de théâtre :
cette charge toujours remplie

par deux patriciens, étoit un degré pour monter à la préture et au consulat. Enfin après l' établissement des consuls, du préteur, et des ediles curules, la loi qui concernoit les terres publiques fut reçûe, comme le seul moyen d' appaiser la multitude, et de rétablir l' union dans l' état. Cette loi appellée Licinia, de C Licinius Stolon son auteur, portoit qu' aucun citoyen, sous quelque prétexte que ce fût, ne pourroit posséder à l' avenir plus de cinq cens arpens des terres de conquête, et qu' on distribueroit gratuitement, ou qu' on affermeroit à vil prix le surplus à de pauvres citoyens. Que dans ce partage on assigneroit au moins sept arpens par tête à chaque citoyen.

p280

Qu' on ne pourroit avoir sur ces terres qu' un certain nombre déterminé de domestiques ou d' esclaves pour les faire valoir. Que le nombre des troupeaux seroit aussi limité, et proportionné à la quantité des terres que chacun occuperoit ; et que les plus riches ne pourroient nourrir ni envoyer dans les communes et les pâturages publics, plus de cent bêtes à cornes, et cinq cens moutons. Qu' on nommeroit incessamment trois commissaires pour présider à l' execution de la loi, et que l' auteur qui l' avoit proposée, ne pourroit être compris dans le nombre des triumvirs. Enfin, que le senat, les chevaliers et le peuple feroient des sermens solennels d' observer cette loi ; et que ceux qui dans la suite y contreviendroient, seroient condamnez à une amande de dix mille asses, ou dix mille sols romains. La loi fut d' abord observée avec beaucoup d' exactitude, comme le sont la plupart des nouveaux reglemens. L' auteur même de la loi C Licinius Stolon, fut le premier des romains

condamné à l' amande pour l' avoir

p281

violée. Il fut convaincu de posséder plus de mille arpens de terre : et quoique, pour échapper à la rigueur de la loi, il les eût auparavant partagés avec son fils qu' il avoit émancipé dans cette vûe, on regarda cette émancipation comme faite en fraude de la loi. On lui enleva la moitié de ses terres qu' on partagea entre de pauvres citoyens ; il paya outre cela une amande dix mille sols ; et il apprit par sa propre expérience que dans un gouvernement libre, on ne souffre point que les magistrats se dispensent de l' observation des loix qu' ils prescrivent aux particuliers. Mais comme il n' y a pas de peines assez rigoureuses auxquelles l' avarice et la convoitise des hommes n' échappent, les plus riches et les plus puissans parmi les romains trouverent depuis le secret de se faire ajuger les communes et les terres de conquêtes sous des noms empruntez. Les guerres qui survinrent contre les latins, les samnites, les gaulois et les carthaginois, favorisèrent

p282

ces usurpations ; les loix furent moins écoutées dans le tumulte des armes ; les magistrats par une collusion réciproque, dissimuloient ces infractions ; enfin on ne fit plus mystère de la supposition de nom, comme nous le verrons dans la suite. Les grands leverent le masque, et la loi Licinia tomba à la fin dans le mépris, et le peuple dans la misère. Ce fut le sujet de nouvelles séditions, d' autant plus dangereuses, que le peuple étoit devenu plus nombreux et plus puissant, et que des grands s' en firent un prétexte de soutenir ses intérêts pour se rendre chefs de parti.

Mais avant que d' entrer dans le détail de ces dissensions, j' ai cru que je ne pouvois me dispenser de représenter auparavant de quelle maniere les romains étendirent leur domination dans l' Italie, la Sicile, l' Espagne, et une partie de l' Affrique et de l' Asie. Ce que je décrirai le plus sommairement que je pourrai, et sans m' éloigner de Rome qu' autant que cela sera nécessaire, pour faire connoître les différentes révolutions qui arriverent dans son gouvernement, le principal objet de cet ouvrage.

LIVRE 8

p283

L Manlius est accusé devant l' assemblée du peuple de traiter durement T Manlius son fils. Stratagême de Titus pour délivrer son pere. Il tue un gaulois d' une taille extraordinaire, et est surnommé Torquatus. Valerius Corvinus. Pourquoi ainsi appelé ? Les samnites declarent aux romains une guerre qui se termine à l' avantage de ces derniers. Premiere guerre entre les carthaginois et les romains. Après differens succès de part et d' autre, les carthaginois sont obligez de demander la paix, et ne l' obtiennent qu' à des conditions très-onereuses. Ils reparent leurs pertes, et recommencent la guerre. Annibal passe en Italie, et met Rome à deux doigts de sa perte. Il est obligé de retourner en Afrique pour défendre sa patrie. Scipion taille en pieces son armée, et prend Carthage. Les conquêtes des romains en Grece et en Asie. Tribunat de Tiberius Gracchus rempli de troubles. Mort du tribun.

p284

La république jouissoit d' une
profonde paix au dedans et
au dehors de l' etat, et le peuple
regardoit le consulat qu' il venoit
d' obtenir, comme une victoire qu' il
avoit remportée sur le senat et les
patriciens. Mais ses tribuns qui ne
pouvoient se faire valoir que par de
nouvelles dissensions, se plaignoient
que pour une dignité curule que les
patriciens avoient cedée au peuple, ils
eussent obtenu trois nouvelles magistratures ;
qu' on eût créé exprès pour
eux la dignité de préteur, qui les rendoit
maîtres de l' administration de la
justice ; qu' ils eussent deux ediles curules,
dont l' autorité aneantissoit celle
des ediles plebeïens. Ils demandoient
que toutes les charges et les dignitez
de l' etat fussent communes entre le
peuple et la noblesse ; que le merite
seul en décidât dans les élections, et
que sans distinction de rang ou de naissance,
on pût choisir indifferemment
des plebeïens comme des patriciens
pour remplir les dignitez civiles, et
même celles du sacerdoce. Tel étoit
le sujet ordinaire dont ces tribuns inquiets
entretenoient la multitude dans

p285

leurs assemblées. Ils n' oublioient rien
pour élever par de magnifiques éloges
les moindres actions des plebeïens,
en même temps qu' ils tâchoient d' affoiblir
et de diminuer tout ce que les
nobles faisoient de plus utile pour la
république. Ils s' attachoient même
à penetrer ce qui se passoit dans l' interieur
de leur domestique, dont ils
faisoient des rapports malins et exagerez,
et propres à les rendre méprisables.
C' est ainsi que sous le consulat de
Q Servilius Ahala et de Lucius Genutius,
un tribun du peuple appelé
M Pomponius, fit assigner L Manlius
qui sortoit actuellement de la dictature,
sous prétexte que ce patricien
traitoit un de ses enfans avec
trop de dureté. Ce fils de Manlius appelé
Titus, étoit né begue : et comme

dans ses premières années il ne faisoit pas esperer beaucoup de son esprit, son pere l'avoit relegué dans une de ses maisons de campagne où il étoit occupé du labourage et des autres soins de l'agriculture, comme en usoient encore en ce temps-là les romains. Cependant Pomponius en voulut faire un crime à Manlius, qui

p286

d'ailleurs n'étoit pas agreable au peuple, par la severité qu'il avoit exercée dans ses magistratures, et à la tête des armées. L'affaire fut poussée si vivement, qu'on ne doutoit pas qu'il ne fût condamné à une amande considerable.

Titus Manlius ayant appris l'embaras où son pere se trouvoit à son sujet, sort seul de son village de grand matin, se rend à Rome, et va à la porte du tribun qui étoit encore au lit. Il lui fait dire que le fils de Manlius demandoit à lui parler pour une affaire qui ne souffroit point de retardement. Le tribun persuadé qu'il venoit ou le remercier de s'être interessé dans sa disgrâce, ou peut-être lui découvrir de nouvelles preuves de la dureté de son pere, ordonna qu'on le fît entrer. Manlius l'ayant salué, demanda à l'entretenir en particulier ; les gens du tribun se retirerent aussi-tôt par son ordre. Pour lors ce jeune homme lui porta un poignard à la gorge, et le menaça de le tuer, si par les sermens les plus solempnels il ne juroit de se désister de la poursuite qu'il faisoit contre son pere : le tribun épouvanté, jura tout ce qu'il voulut.

p287

Mais il ne fut pas plutôt débarassé de ce jeune homme, qu'il en porta ses plaintes dans une assemblée du peuple, et demanda à être relevé de

son serment. Le peuple plus genereux,
en ordonna autrement : il lui fut défendu
en faveur du fils, de poursuivre
davantage son action contre le pere ;
et pour récompenser cet acte de pieté
filiale, le jeune Manlius fut nommé
pour remplir une des charges de tribun
des legions : emplois dont les
generaux dispoient auparavant, et
dont le peuple se reserva depuis la
nomination.

T Manlius ne fut pas long-temps
sans faire connoître par des actions
d' une valeur singuliere, combien il
étoit digne de cet honneur. Les gaulois
cis-alpains ayant repris les armes
pour vanger leur défaite, vinrent
camper à trois mille de Rome, proche
d' un pont du Téveron, sous le consulat
de L Sulpitius et de C Licinius
Stolon, celui même qui pendant son
tribunat avoit travaillé de concert
avec Sextius pour faire passer le consulat
dans l' ordre des plebeïens.

Au bruit de la marche de ces ennemis
redoutables, on nomma aussi-tôt

p288

un dictateur ; ce fut T Quintius
Penus qui choisit Serg Cornelius Maluginensis
pour general de la cavalerie.

Les romains sous les ordres de
ces generaux, s' avancerent aussi-tôt
jusqu' au bord du Téveron : il n' y
avoit que la riviere qui les separât des
ennemis. Un gaulois d' une grandeur
énorme, et qui paroissoit plutôt un
geant qu' un homme ordinaire, s' avança
sur le pont, et défia le plus brave
des romains. Sa taille extraordinaire
intimidoit les plus courageux :

Manlius seul crut avoir trouvé un peril
digne de sa valeur. Il demanda à
son general la permission de combatre
le gaulois : " j' espere, lui dit-il,
faire voir à ce barbare que je suis sorti
d' une maison fatale à sa nation, et
dont le chef précipita les gaulois du
haut du Capitole. " *va*, lui dit le dictateur,
*et montre autant de courage
pour la gloire de ton pays, que tu en as*

fait paroître pour la défense de ton pere .

Les deux champions ne furent pas long-temps sans en venir aux mains, et Titus Manlius joignant l' adresse au courage, tua son ennemi, et lui arracha une chaîne d' or qu' il portoit à son col, et qu' il mit au sien, comme

p289

un monument de sa victoire : ce qui lui acquit le surnom de Torquatus, qui passa depuis à sa posterité. Le succès de ce combat singulier parut aux gaulois de si mauvais augure pour la suite de la guerre, qu' ils abandonnerent leur camp de nuit, et se retirerent avec précipitation.

Quelques années après, une nouvelle armée de gaulois se répandit sur les terres des romains. L Furius Camillus consul, fils ou petit-fils du dictateur, marcha contre eux ; et M Valerius eut le même avantage que Manlius sur un autre gaulois, que ce romain vainquit dans un combat singulier. On prétend qu' un corbeau s' étant perché sur son casque pendant le combat, contribua du bec et des ongles à la défaite de son ennemi : ce qui fit donner à Valerius le nom de Corvinus qui devint hereditaire à ses descendans. Mais sans s' arrêter à ce qu' il y a de merveilleux dans cet événement, il suffit de remarquer que dans cette seconde guerre un combat general suivit le particulier, et qu' il eut le même succès. Les gaulois furent défaits, et ceux qui échaperent de cette bataille s' éloignerent

p290

du territoire de Rome, et furent quelque temps sans y revenir.

Ce n' étoit pas la seule nation jalouse de la puissance et des conquêtes des romains. Tous ces petits peuples qui, sous differens noms, habitoient

le Latium et la Toscane, leur faisoient une guerre presque continuelle. Les samnites se declarerent depuis contre eux, et les romains n' auroient jamais subjugués les uns et les autres, s' ils n' avoient sçu jetter de la division parmi eux. Mais pour retenir dans leur parti les peuples les plus voisins de Rome, ils les flatoient du titre d' allies du peuple romain ; et quand ils s' étoient rendus maîtres des contrées les plus éloignées, ceux qui s' étoient laissez endormir sous ce titre d' allies, se trouvoient enveloppez dans leurs conquêtes ; et pour lors, quoiqu' on leur conservât cette qualité, on les traitoit comme des sujets. Ils n' eussent osé prendre les armes sans le consentement du senat ; et ils étoient obligez de fournir leur contingent de troupes pour aider les romains à étendre leur empire et leur domination. Telle étoit la conduite de ces habiles politiques : on peut voir dans le progrès

p291

de leurs armes, le fruit d' un système d' ambition très-bien lié ; et ce qu' il y a de singulier, c' est que ces défenseurs éternels de la liberté, étoient eux-mêmes les oppresseurs du droit naturel et les tyrans de toute l' Italie. Les herniques qui avoient été près d' un siecle dans leur dépendance, entreprirent les premiers de s' en tirer. Tous, jusques aux vieillards, prirent les armes pour recouvrer leur liberté. On envoya d' abord contre eux Genutius consul plebeïen : ce fut le premier de cet ordre qui eut le commandement des armées. Les patriciens et les plebeïens par differens motifs, attendoient avec inquiétude quel seroit le succès de cette guerre. Genutius tomba dans une embuscade où il fut tué, et la plûpart de ses troupes furent taillées en pieces. Les patriciens profitant de cette disgrace du consul plebeïen, pour mortifier les tribuns, et diminuer leur credit, reprochoient au peuple

que les dieux avoient enfin vangé
hautement les auspices prophanez, et
puni un homme qui se prévalant d' une
loi injuste, avoit osé s' aproprier
les auspices comme auroit pû faire
un patricien.

p292

Le peuple et ses tribuns confus et
consternez, ne repliquoient rien : il
fallut dans cette infortune avoir recours
à un dictateur. La noblesse fit
nommer Appius Claudius petit-fils du
decemvir, celui de tous les patriciens
qui étoit le plus jaloux du privilege
de sa naissance et des prérogatives de
son ordre. Il leva aussi-tôt une nouvelle
armée, marcha aux ennemis ;
et après un combat sanglant et opiniâtre,
il remporta une glorieuse victoire.
Je ne parle point de differens
petits combats qui se donnerent depuis
contre les privernates, les falisques,
les tarquiniens et les veliterniens.
Tous ces peuples faisoient
moins la guerre contre les romains,
que des courses sur leurs terres. S' ils
étoient batus, ou ils demandoient la
paix, ou ils se renfermoient dans leurs
villes sans oser reparoître en campagne.
Les toscans prirent depuis leur
place, et parurent en ce temps-là sur
la scene. C' étoit, comme nous avons
dit, une ligue et une communauté de
douze peuples, ou de douze petits
etats, dont la puissance ne laissoit pas
d' être redoutable quand leurs forces
étoient unies. Cette guerre parut assez

p293

importante pour en remettre la conduite
à un dictateur ; et malgré tous
les efforts du senat et des patriciens,
C Martius Rutilus, quoique plebeïen,
fut nommé pour remplir cette dignité :
il choisit pour general de la cavalerie
un autre plebeïen appelé C Plautius.

Le senat qui n'avoit pû empêcher
l'élection d'un dictateur plebeïen,
n'oublia rien pour traverser son armement,
et pour le mettre hors d'état
d'acquiescer de la gloire. Le peuple
par un motif opposé, courut à l'envie
se ranger sous ses étendards : il eut
bien-tôt une puissante armée ; et comme
il étoit soldat et capitaine, il défit
les toscans, tailla en pièces leur
armée, fit huit mille prisonniers, et
à son retour obtint malgré le senat,
les honneurs du triomphe. C'est ainsi
que le peuple entra insensiblement en
partage avec la noblesse, de tous les
honneurs, et de toutes les dignitez
de la république. Il étoit déjà en possession
de l'édilité curule, quoique
les historiens ne marquent point le
nom des deux premiers plebeïens qui
en furent revêtus. Philon autre plebeïen,
parvint quelque temps après

p294

à la préture, et le même Martius dont
nous venons de parler, s'éleva par son
courage et sa vertu jusques à la dignité
de censeur. Depuis ce temps-là,
quoique la distinction entre les patriciens
et les plebeïens subsistât toujours,
c'étoit moins la naissance que
les dignitez curules qui décidoient de
la noblesse ; et nous verrons dans la
suite des plebeïens considerez entre
les premiers et les plus nobles de la
république, parcequ'ils sortoient
d'ancêtres qui avoient été revêtus de
ces dignitez curules.

Les romains après avoir triomphé
des sabins, des toscans, des latins,
des herniques, des eques, des volsques,
et de tous ces petits peuples voisins
de Rome, tournerent leurs armes
contre les samnites, qui habitoient le
pays, qu'on appelle aujourd'hui l'Abruzze :
nation feroce et guerriere, et
qui ne cedit aux romains ni en courage
ni en discipline militaire, et qui
avoit comme Rome des sujets et des
alliez attachez à sa fortune.
Entre deux puissances égales et voisines,

il est inutile de chercher d' autre motif de la guerre que la concurrence et une jalousie réciproque. Ainsi

p295

le sujet, ou pour mieux dire le prétexte de celle-ci, vint de ce que les samnites entreprirent de subjuguier les sidicins et ceux de Capouë, et que les romains qui ne vouloient pas les samnites si puissans, s' opposerent à leurs conquestes.

La guerre avoit commencé par les sidicins, petit etat dont les samnites voulurent se rendre les maîtres. Les sidicins eurent recours à ceux de Capouë qui prirent leur défense avec plus d' ostentation que de forces. Les citoyens de Capouë possedoient à la verité un païs tres fertile, et le commerce augmentoit encore tous les jours leurs richesses. Mais ces richesses des particuliers faisoient la foiblesse de l' etat. Les maisons étoient magnifiques, et la ville sans fortifications. Le luxe regnoit par tout ; le marchand fier de son argent prenoit sa vanité pour du courage, et méprisoit des ennemis qui n' étoient pas aussi riches que lui.

Cette présomption et le mépris toujours imprudent des forces des ennemis, causerent leur disgrâce. Les samnites qui envisageoient plus de gloire et de profit à les vaincre que

p296

les sidicins, tournerent leurs armes contre eux. On en vint bientôt aux mains. Ceux de Capouë furent défaits dans deux grandes batailles, où ils perdirent toute leur jeunesse : et les victorieux que rien ne pouvoit plus arrêter, s' approcherent d' une ville qui n' avoit pour défense que de foibles murailles et des habitans consternez. Les magistrats dans cette infortune

eurent recours à Rome. Ils envoyèrent
une célèbre ambassade pour
demander l'alliance et le secours des
romains. Leurs ambassadeurs représenterent
au sénat tous les motifs
soit de gloire ou d'intérêt qui pouvoient
engager la république à prendre
leur défense ; l'extrémité où ils
étoient réduits, et la puissance de leurs
ennemis qui augmenteroit encore
considérablement par la conquête
d'une ville aussi riche que Capoue.
*tel est, ajouterent ces ambassadeurs,
le malheur de notre condition présente,
qu'il faut ou que nous soyons incessamment
secourus par nos amis, ou que nous
tombions sous la puissance de nos ennemis.
si vous nous défendez, vous acquerrez
des alliés qui vous regarderont*

p297

*éternellement comme les restaurateurs
de leur état, et comme les seconds fondateurs
de notre ville. Si vous nous
abandonnez, Capoue n'est plus, ou du
moins elle devient sujette des samnites.*
le sénat n'ignoroit rien de toutes
ces considérations ; mais comme il
prétendoit tirer du secours de ses armes,
un avantage plus solide et plus
réel qu'un vain titre, et des louanges
stériles, on répondit simplement à
ces envoyés par la bouche du consul,
que l'état présent de leur fortune
paroissoit digne de compassion, et
que les romains souhaiteroient de
les pouvoir secourir avec bien-séance ;
mais que la république avoit
une ancienne alliance avec les samnites,
qui ne lui permettoit pas d'en
faire une nouvelle avec leurs ennemis :
cependant, que le sénat ne laisseroit
pas d'envoyer au camp des samnites
des députés qui interviendroient en
leur faveur, et qui tâcheroient de leur
ménager un traité de paix à des conditions
supportables.
Le chef de l'ambassade, qui en
avoit le secret, sentit bien qu'il falloit
qu'il fit des propositions plus avantageuses
pour déterminer le sénat

à prendre la défense de Capouë. Les magistrats qui avant son départ s' étoient bien apperçus qu' ils n' avoient au plus que le choix de leurs maîtres, aimant mieux en prendre d' éloignez que de se soumettre à leurs voisins, avoient ordonné à cet ambassadeur, s' il ne pouvoit obtenir pour eux la qualité d' alliez de Rome, de les en rendre plutôt les sujets, que de laisser tomber Capouë sous la puissance des samnites. Ainsi il répondit au consul, que puisque les capuans ne pouvoient rien obtenir des romains en qualité d' alliez, il se flattoit que le senat ne souffriroit pas que les samnites s' emparassent d' une ville et d' un païs dont il étoit chargé de leur remettre la domination. " c' est pourquoi, ajouta cet ambassadeur, nous vous donnons aujourd' hui, et nous mettons sous vos loix la ville de Capouë, nos terres, nos domaines, nos temples, nos personnes : nous vous reconnoissons pour nos souverains, et nous protestons à la face des dieux et des hommes, de vous garder une fidelité inviolable. " le senat ayant amené la negociation au point qu' il souhaittoit, accepta

solemnellement la donation de Capouë. Et comme il vouloit toujours mettre de son côté la justice ou du moins les apparences de cette vertu, il envoya des ambassadeurs aux samnites pour leur notifier ce traité, et pour les prier en même temps en vertu de leur ancienne alliance, de retirer leur armée d' un païs qui appartenoit au peuple romain. Les samnites outrez qu' on prétendît arrêter le progrès de leurs armes, et leur arracher des mains, pour ainsi dire, la ville de Capouë, se récrierent contre un traité qu' ils regardoient comme une pure supercherie.

Leurs magistrats rejetterent avec indignation la proposition des ambassadeurs romains ; et en sortant du conseil ils ordonnerent en leur presence à leur general, de mettre tout à feu et à sang dans le territoire de Capouë : c' étoit s' expliquer nettement. Aussi ces nouvelles hostilités furent suivies d' une déclaration de guerre entre les deux nations. Et le senat en donna la conduite à M Valerius Corvinus, et à A Cornelius Cossus. Cette guerre commença l' an 411 de la fondation de Rome. Elle se fit toujours de

p300

part et d' autre avec une égale animosité, et quoique interrompue quelquefois par des trêves, elle recommençoit ensuite avec la même fureur. Les gaulois cisalpains, les toscans, ceux de Tarente, les latins, et même des grecs et des affricains y prirent part. Pyrrhus roy d' Epire le plus grand capitaine de son siècle, passa la mer en faveur des tarentins. Et les carthaginois qui commençoient à s' établir dans la Sicile, et qui en affectoient la domination, leur envoyerent differens secours, pour traverser les conquêtes des romains. Ce fut comme un embrasement qui se communiqua successivement dans toute l' Italie, et qui ne fut éteint que par des ruisseaux de sang. Il se donna de grandes batailles, et avec des succès differens. Les romains d' abord vainqueurs, ensuite vaincus, mais jamais rebutez de combattre ; indifferens pour ainsi dire sur leur propre défaite, reprenoient les armes avec un nouveau courage. On ne sçavoit ce que c' étoit que de fuir dans leurs armées. Le soldat vouloit vaincre ou mourir, et il se trouva plus de romains punis pour avoir combattu,

p301

sans en avoir ordre, que pour avoir lâché pied et quitté leur poste. Enfin après une guerre presque continuelle et qui dura pendant plus de soixante et dix ans, le courage des romains, une valeur heroique, qui se trouvoit dans les simples soldats comme dans les officiers ; leur patience dans les travaux, leur discipline militaire ; mais sur-tout l' amour de leur patrie les fit triompher de leurs ennemis. La nation des samnites fut presque détruite ; on chassa Pyrrhus de l' Italie ; Tarente fut prise et ses murailles rasées. Et L Furius Camillus consul et petit fils du dictateur, rendant compte au senat de l' extrémité à laquelle il avoit réduit les latins : *les dieux, dit-il aux senateurs, vous ont rendus si puissans, qu' il dépend maintenant de vous que le Latium soit encore, ou qu' il ne soit plus rien du tout .* Les romains n' accorderent la paix aux peuples vaincus, qu' à des conditions tres onereuses. Le senat selon sa politique ordinaire, leur ôta à chacun, une partie de leur territoire. Mais cette politique poussée trop loin ruina le païs et excita même depuis

p302

dans Rome des seditions dangereuses. Les grands par une collusion réciproque s' emparerent d' une partie de ces terres. Leurs domaines devinrent insensiblement de petits etats, qu' ils peuplerent de ce nombre infini d' esclaves qu' ils avoient faits pendant une si longue guerre : et les laboureurs originaires dépouillez de leurs terres, abandonnoient la campagne où ils ne pouvoient plus subsister. Le peuple et ses tribuns renouvelerent leurs plaintes contre un abus presqu' aussi ancien que l' établissement de la république. On vouloit faire revivre le reglement de Licinius, et l' ordonnance qui fixoit au plus à cinq cens arpens l' heritage de tout

citoyen romain : mais les loix furent moins écoutées dans le tumulte des armes. Il y avoit même alors un trop grand nombre de patriciens et de plebeïens, infracteurs de cette loy, pour oser esperer de les réduire : on l' auroit même tenté en vain. Complices de la même espece d' usurpation, et tous ou à la tête des armées, ou dans les premieres magistratures de la république, rien ne résistoit à leur credit ; et les guerres

p303

qui survinrent contre les carthaginois, laisserent moins d' attention pour les reglemens domestiques. Jusqu' ici nous n' avons vû les armes de la république occupées que dans la terre ferme de l' Italie. Les romains furent près de cinq cens ans avant que d' avoir pû soumettre les latins, les toscans, les samnites, et leurs alliez. Mais ils n' eurent pas plutôt établi leur domination dans ces grandes provinces qui s' étendent depuis le Rubicon jusqu' à l' extrémité de l' Italie, qu' ils songerent à passer la mer. Le secours donné par les carthaginois aux tarentins, en fut le prétexte, et la conquête de la Sicile, le veritable sujet. Rome et Carthage s' attacherent l' une contre l' autre : le voisinage et la jalousie de ces deux grandes républiques firent naître une guerre sanglante dont la Sicile fut le premier theatre. Cette guerre passa ensuite en Affrique, d' où elle s' étendit en Espagne et en Italie. Nous n' en rapporterons les differens succès que sommairement pour ne nous pas trop éloigner du sujet principal de cet ouvrage.
Carthage colonie des phéniciens

p304

fut bâtie sur les côtes d' Affrique,

proche l' endroit où se trouve à present
la ville de Thunis, environ 137
ans avant la fondation de Rome : la
Libie reconnoissoit son empire. Elle
entretenoit en tout temps de puissantes
flottes qui la rendoient maîtresse
de la mer et du commerce, et qui
avoient étendu sa domination jusques
sur les côtes d' Espagne, et dans les
isles de Sicile, de Corse, et de Sardaigne.
Tous ses citoyens étoient marchands :
un trafic continuel leur avoit
acquis de si grandes richesses, qu' ils
méprisoient la profession des armes.
S' il leur survenoit quelques guerres,
ils achetoient des troupes, et souvent
prenoient à leur solde jusqu' à
leurs generaux : cette république
marchande croyoit tout trouver dans
son argent.
Rome au contraire nourrissoit dans
son sein une milice admirable. Tous
ses citoyens étoient soldats ; personne
n' étoit exempt d' aller à la guerre ;
le fantassin devoit servir vingt ans,
et le cavalier dix, avant que de pouvoir
obtenir son congé ; et peu le demandoient.
Quand il falloit marcher

p305

en campagne, on voyoit les veterans
se présenter avec la même ardeur
que la jeunesse, et tous vouloient
vaincre ou mourir.
Telle étoit la constitution de ces
deux républiques lorsqu' elles en vinrent
aux mains. L' une étoit puissante
par ses legions et ses armées de terre,
et l' autre n' étoit pas moins redoutable
par ses flottes et ses armées
de mer. Les romains renfermez dans
le continent de l' Italie n' avoient aucune
experience dans la marine. Appius
Claudius consul, fils du dictateur
dont nous venons de parler, et
frere d' Appius Claudius l' aveugle, fut
le premier qui à la faveur de quelques
radeaux, fit passer des troupes
dans la Sicile : ce qui lui fit donner le
surnom de Caudex ; comme ayant
trouvé l' art de lier ensemble des planches

pour en faire des vaisseaux de transport. Ces radeaux devinrent bien-tôt des vaisseaux et des galeres parmi une nation appliquée, ingenieuse, que le travail ne rebutoit point, qui profitoit de tout, et qui apprit de ses ennemis même l' art et l' invention de les vaincre. Une galere carthaginoise poussée par la tempête sur les côtes

p306

d' Italie, servit de modele aux romains pour en fabriquer de semblables. On y travailla avec tant d' ardeur, qu' en deux mois de temps Duillius mit en mer une flotte qui défit celle des carthaginois. La joye que Rome reçut de cette premiere victoire navale, fit que pour en conserver la memoire, on en perpetua pour ainsi dire le triomphe ; et Duillius du consentement du senat, toutes les fois qu' il revenoit de souper chez ses amis, se fit le reste de ses jours reconduire aux flambeaux et au son des flutes.

Nous ne nous arrêterons point aux suites de cette guerre, qui ne sont point de nôtre sujet, ni aux combats et aux sieges qui se firent en Sicile : il suffit de remarquer que les romains s' étant rendus maîtres d' Agrigente et des principales villes de cette isle ; qu' ayant pris Alerie capitale de l' isle de Corse, et Olbie dans la Sardaigne, ils porterent la guerre et la terreur de leurs armes jusques aux portes de Carthage.

L Manlius et Q Ceditius consuls, furent chargez de cette expedition. Mais Ceditius étant mort pendant son consulat, on lui substitua M Attilius

p307

Regulus personnage consulaire, grand capitaine, austere dans ses moeurs, severe à lui-même comme aux autres, et qui avoit conservé encore

la temperance et le désintéressement
des premiers romains.
Ces deux généraux mirent à la
voile avec une flotte de trois cents
quarante vaisseaux, et chargée de cent
quarante mille hommes de débarquement.
Les carthaginois leur opposèrent
une flotte aussi nombreuse, composée
de vaisseaux plus légers, et qui
alloient mieux à la voile. Mais il s'en
falloit beaucoup que le soldat carthaginois
égalât le romain en valeur. Le
combat fut long et opiniâtre, et la
fortune passa plus d'une fois de l'un
et l'autre côté. Tant que les vaisseaux
combatoient pour ainsi dire plutôt
que les hommes, les carthaginois
l'emportèrent par leur adresse et par
leur expérience : mais les romains qui
montoient des vaisseaux grossièrement
construits, pesants et lourds,
ayant accroché ceux des carthaginois,
on commença à se battre de
pied ferme et comme sur terre. Pour
lors la valeur des romains qui combatoient
à la vue de leurs consuls,

p308

l'emporta sur des étrangers et des
troupes auxiliaires, gens qui ne font
la guerre que comme ils feroient un
métier seulement pour vivre, et sans
amour pour la gloire, ni zèle pour le
parti qu'ils servent. La flotte carthaginoise
se dispersa par la fuite, et le
passage demeura libre aux romains,
qui après être abordés aux côtes
d'Afrique, prirent d'emblée la ville
de Clupéa, et ravagèrent ensuite le
pays ennemi, d'où ils enlevèrent vingt
mille captifs.

Les consuls envoyèrent à Rome
donner avis de cette victoire, et demander
de nouveaux ordres. Le sénat
leur fit savoir qu'il souhaitoit
que Manlius ramenât en Italie une
partie de la flotte dont on pouvoit
avoir besoin pour conserver les conquêtes
de la Sicile, et que Regulus
restât en Afrique pour y faire la
guerre. Le temps de son consulat

étant expiré, on lui continua le même emploi avec le titre de proconsul. Mais peu de temps après il demanda un successeur et son congé, sur les avis qu' on lui donna, que le fermier qui cultivoit sept arpens de terre en quoi consistoit tout le bien de ce general,

p309

étoit mort, et que son valet avoit dérobé les outils necessaires au labourage. Regulus représenta au senat par ses lettres, que sa femme et ses enfans étoient exposez à mourir de faim si par sa presence et son travail il ne rétablissoit lui-même ses affaires domestiques. Le senat pour ne pas interrompre le cours des victoires de Regulus, ordonna qu' on fourniroit des alimens à sa femme et à ses enfans, que sa terre seroit cultivée aux dépens du public, et qu' on acheteroit de nouveaux instrumens necessaires pour le labourage : récompense modique, si on en considere le prix ; mais qui fait plus d' honneur à la memoire de ce vertueux romain, que tous ces titres pompeux dont on decore tous les jours les terres de ces hommes nouveaux qui ne se sont enrichis que par des brigandages, et dont les noms ne seront peut-être connus dans la posterité, que par les calamitez que leur avarice a causées dans les païs où ils ont fait la guerre. Manlius ramena sur les côtes d' Italie une partie de la flotte chargée de butin et de vingt-sept mille prisonniers. Regulus de son côté ayant reçu

p310

les ordres du senat, continua ses conquêtes. Les carthaginois voulurent s' y opposer ; on en vint à une bataille où ils furent défaits, et où ils perdirent leurs meilleures troupes. Cette nouvelle victoire acheva de

jetter la consternation dans tout le
païs : plus de quatre vingt places se
rendirent aux romains. Les numides
anciens sujets des carthaginois,
se souleverent en même temps, et
ravagerent la campagne : et les païsans
qui fuyoient de tous côtez se jetterent
dans Carthage, où par leur nombre
et leur misere ils causerent bien-tôt
la famine et des maladies contagieuses.
Les carthaginois qui ne se trouvoient
point de chefs ni de generaux
assez habiles pour pouvoir les opposer
à Regulus, envoyerent jusques à
Lacedemone, offrir le commandement
de leurs armées à Xantippe capitaine
celebre dans son païs et dans
toute la Grece, et ils dépêcherent en
même temps les principaux de leur
senat pour demander la paix à Regulus.
Ce general qui eût été bien aise
de remporter à Rome la gloire d' avoir
terminé cette guerre, ne refusa

p311

pas d' entrer en négociation. Mais
comme il tenoit Carthage investie par
les differens corps de troupes qui en
occupoient les environs, et qu' il n' y
avoit point d' armée sur pied qui pût
donner la loi dans le traité, et
il demanda que les carthaginois lui
remissent les places qui leur restoient
dans la Sicile et la Sardaigne ; qu' ils
rendissent gratuitement à la république
les prisonniers qu' ils avoient entre
leurs mains, et qu' ils payassent
outre la rançon pour ceux de leur parti,
les frais de la guerre et un tribut
tous les ans. Regulus prétendoit encore
que les carthaginois ne pourroient
faire ni guerre ni alliance sans
la participation du senat ; qu' ils n' auroient
qu' un seul vaisseau de haut-bord,
et que sur les ordres qu' ils recevroient de Rome, ils
seroient obligez
de fournir cinquante galeres équipées
en guerre pour servir dans les
endroits où les interêts de la république
le requerroient.
Les députez de Carthage représenterent

au general des romains la
dureté de ces conditions. Mais Regulus
qui se croyoit maître du païs

p312

leur répondit fierement, *qu' entre ennemis,*
il falloit vaincre ou recevoir la
loy du victorieux . On se separa sans
rien conclure, et les magistrats carthaginois
irritez qu' on voulût exiger
d' eux des conditions qui les réduisoient
à un état peu different de la servitude,
firent prendre les armes à tous
les habitans. Xantippe le lacedemonien
arriva en même temps ; se mit
à leur tête, et ayant rallié ce qui leur
restoit de troupes, sortit en pleine
campagne, et presenta la bataille aux
romains. Il choisit pour camper une
plaine propre pour faire combatre les
elephans qu' il avoit dans son armée,
et plus favorable à la cavalerie en
quoi il surpassoit les romains. Regulus
par la même raison, et comme
plus fort en infanterie, devoit chercher
les montagnes et les hauteurs ;
mais ses soldats méprisant le general
grec, et des troupes qu' ils avoient
vaincues tant de fois, demanderent
la bataille avec de grands cris. Regulus
n' eut pas la force de leur résister ;
la bataille se donna dans la plaine ; il
y fut défait ; son infanterie ne pût resister
à la cavalerie ennemie. Les romains
y perdirent plus de trente mille

p313

hommes tant de leur nation que de
leurs alliez, et le general lui-même
fut fait prisonnier. Les carthaginois
le traiterent avec beaucoup de dureté,
et plutôt en criminel qu' en
prisonnier de guerre. On le chargea
de chaînes et on l' ensevelit
dans un cachot où il resta pendant
près de quatre ans. Il y auroit péri,
mais les carthaginois ayant pendant

ce temps là perdu des batailles considerables par terre et par mer, ils tirerent Regulus de sa prison pour l' envoyer à Rome menager la paix, ou du moins l' échange des prisonniers. Les magistrats avant que de le faire embarquer, tirerent de lui parole que s' il ne pouvoit rien obtenir des romains, il reviendrait à Carthage reprendre ses fers : on lui fit même entendre que sa vie dépendoit du succès de sa négociation. Il ne tint pas au senat que la paix ne se fit, ou du moins l' échange des prisonniers. Cette compagnie crut ne pouvoir acheter trop cher la liberté et la conservation d' un citoyen comme Regulus. Mais le plus grand obstacle à la conclusion du traité vint de la part de celui qui en étoit chargé.

p314

Regulus étant arrivé à Rome, fit connoître au senat qu' avec un peu de constance, et en continuant la guerre, on acheveroit de soumettre les carthaginois. Qu' à l' égard de l' échange des prisonniers, tout l' avantage seroit du côté des ennemis qui avoient à Rome leurs principaux officiers et leurs meilleurs soldats : au lieu que les carthaginois n' avoient que peu de romains, des gens avancez en âge, ou des lâches dont on ne pouvoit esperer aucun service. Enfin ce genereux romain parla avec tant de force contre ses propres interêts, qu' il fit resoudre la continuation de la guerre. Et sans vouloir entrer dans sa maison ni voir sa femme et ses enfans de peur d' être attendri par leurs larmes, il retourna à Carthage pour dégager sa parole : il y périt dans les plus cruels supplices. On reprit les armes de part et d' autre avec la même animosité. Les succès furent differens : enfin deux batailles navales que gagnerent les romains, l' une sous le commandement de M Fabius Butéo consul, et l' autre sous celui de C Lutatius Catulus,

forcerent les carthaginois à demander

p315

la paix tout de nouveau. Rome la leur accorda : mais Rome inflexible, quelquefois même cruelle envers des ennemis abbatus, ne leur donna la paix qu' à des conditions tres onereuses. On exigea d' eux qu' ils remettroient aux romains la place et le port de Lilibée dans la Sicile ; qu' ils abandonneroient entierement cette isle ; qu' ils rendroient les prisonniers sans rançon ; qu' ils livreroient les deserteurs et les transfuges ; qu' ils payeroient comptant mille talens pour les frais de la guerre, et deux mille deux cens en dix ans par forme de tribut. Les carthaginois épuisez, souscrivirent à tout, et le traité fut conclu sous le consulat de Q Lutatius et de A Manlius, l' an 512 de la fondation de Rome.

Mais ce fut moins une paix qu' une trêve. Les carthaginois comme les plus foibles, ne l' avoient recherchée que pour avoir le temps de rétablir leurs forces. Ils ne se virent pas plutôt en état de soutenir une nouvelle guerre, qu' ils reprirent les armes avec fureur. Le siege qu' ils mirent devant Sagunte, ville d' Espagne alliée des romains, fut le prétexte de cette

p316

guerre, et Annibal le veritable auteur. Il étoit né soldat, et l' exercice continuel des armes en fit un grand capitaine. Ce fut dans cette guerre qu' il fit éclater ces talens superieurs qui lui donnerent tant d' avantage sur les generaux romains : toujours juste dans ses projets ; des vûes immenses ; le genie admirable pour distribuer dans le temps l' execution de ses desseins ; toute l' adresse pour agir sans se laisser appercevoir ; infini dans les

expediens ; aussi habile à se tirer du
peril qu' à y jeter les autres ; du reste
sans foi, sans religion, sans humanité,
et cependant ayant sçu se donner
tous les dehors de ces vertus, autant
qu' il convenoit à ses interêts.
Tel étoit le fameux Annibal lorsqu' il
forma le plus hardi projet que
jamais aucun capitaine eût osé concevoir,
et que l' événement seul justifia.
Du fond de l' Espagne il résolut de
porter la guerre en Italie, et d' attaquer
les romains jusques dans le centre
de leur domination, sans y avoir
ni places, ni magasins, ni secours assurez,
ni esperance de retraite. Il traverse
l' Espagne et les Gaules, passe
les Alpes, et vient camper fierement

p317

jusques sur les bords du Tesin. Ce fut
où se donna la premiere bataille ; les
romains furent défaits, et le consul
P Cornelius Scipion leur general seroit
tombé entre les mains des ennemis,
si Publius Scipion son fils, n' eût
accouru à son secours. Ce jeune homme
qui n' avoit encore que dix-sept
ans voyant son pere enveloppé d' un
gros d' ennemis, perça seul jusqu' à lui,
écarta à coups d' épée tout ce qui l' environnoit,
et le dégagea dans le temps
qu' il alloit être pris ou tué.
Comme le détail de cette guerre
n' est point de mon sujet, je me contenterai
de remarquer que les romains
sous le commandement et le
consulat de Tiberius Sempronius
collegue de Scipion, perdirent une
seconde bataille proche de la riviere
de Trebie. La perte que fit Flaminius
près du lac de Trasimene, fut encore
plus grande : et la défaite de Cannes
mit Rome à deux doigts de sa ruine.
La république perdit cinquante mille
hommes, et le vainqueur envoya à
Carthage deux boisseaux de bagues
d' or, pour faire connoître le nombre
incroyable de chevaliers romains
qui avoient été tuez à cette bataille.

p318

Ce jour là, pour ainsi parler, étoit le dernier des romains, si Annibal eût sçu aussi bien profiter de sa victoire, qu' il avoit sçu vaincre. Il n' avoit qu' à se presenter aux portes de la ville, et sans effort il en faisoit sa conquête : la consternation étoit generale dans Rome et à la campagne. Mais le general carthaginois à qui un de ses officiers promettoit de donner à souper dans le Capitole, se laissa vaincre aux delices de Capoüe, sous prétexte de donner un peu de repos à ses troupes, il s' arrêta après sa victoire dans la Campanie, et comme s' il eût craint de finir trop tôt la guerre, ou qu' il eût agi de concert avec les romains, il leur laissa le temps de revenir de leur consternation. Un leger retardement fut leur premiere ressource. Le jeune Scipion en sçut profiter, et celui qui avoit sauvé la vie à son pere dans la bataille du Tesin, sauva toute l' Italie après la bataille de Cannes. Il n' étoit alors que tribun dans une legion, et il s' étoit retiré le soir d' après la bataille, comme beaucoup d' autres officiers, dans une ville voisine qui tenoit encore pour les romains. Scipion apprit que ces officiers

p319

qui étoient des premieres maisons de Rome et la seule ressource de la république, s' étant assemblez chez un certain Metellus, et desesperant du salut de l' etat, faisoient dessein de s' embarquer au premier port et d' abandonner l' Italie. Un si indigne complot excita toute son indignation : il resolut de s' y opposer au peril même de sa vie, et se tournant vers d' autres officiers qui se trouverent chez lui : *que ceux, leur dit-il, à qui le salut de Rome est cher, me suivent* . Il sort, va droit dans cette maison où se tenoit ce conseil, il y entre et mettant l' épée à la main : " je jure, dit-il, que

je n' abandonnerai jamais la république,
et que je ne souffrirai point
qu' aucun de nos citoyens l' abandonne ; "
et s' adressant ensuite au maître
de la maison : " il faut, lui dit-il, que
toi et ceux qui sont ici fassiez les mêmes
sermens, ou je vous tuerai tous. "
ces menaces, le feu et la colere qu' il
avoit dans les yeux, son zele pour sa
patrie, son courage, son intrépidité,
tout cela leur fit faire sur le champ les
mêmes sermens. La honte même d' avoir
été surpris dans un pareil projet,
rappella leur ancienne valeur ; ils se

p320

donnerent la foi mutuellement, et ils
se promirent de s' ensevelir plutôt sous
les ruines de leur patrie, que de l' abandonner.
Chacun se dispersa dès le
matin, les uns se rendirent à Rome
pour la défendre si l' ennemi en formoit
le siege. D' autres travaillerent
ou à rallier les fuyards, ou à faire
de nouvelles levées à la campagne.
Les habitans de Rome qui croyoient
voir à tous momens Annibal à leurs
portes, commencerent à respirer. Le
senat se rassura ; le petit peuple reprit
coeur, et quoiqu' il n' y eût à Rome
ni hommes, ni armes, ni argent,
on trouva tout cela dans cet amour
pour la république qui faisoit le veritable
caractere d' un romain. Les
uns donnoient liberalement leurs esclaves
pour en faire des soldats ; d' autres
apportoient à l' envi ce qu' ils
avoient d' or ou d' argent, et on détacha
de la voute des temples de vieilles
armes qui y avoient été pendues
comme des trophées, et dont on arma
en partie cette nouvelle milice.
La guerre recommença avec une
nouvelle ardeur. Le senat en donna
la conduite à Q Fabius Maximus qui
en s' empêchant de combattre, trouva

p321

le secret de vaincre Annibal. Le general des carthaginois avoit besoin pour ainsi dire de continuel succès pour se pouvoir maintenir dans un païs si éloigné du sien, et où il se trouvoit souvent sans argent, sans vivres, et sans tirer aucun secours de l' Affrique. Toute sa ressource étoit dans l' affection infinie de ses soldats dont il étoit adoré. On ne peut assez s' étonner que dans une armée composée d' aventuriers, numides, espagnols, gaulois, et liguriens, qui souvent manquoient de pain, la presence seule d' Annibal ait étouffé jusqu' au moindre murmure ; et que tous sans entendre le langage les uns des autres, conspirassent mutuellement à faire réussir les desseins de leur general. Mais quelque habile qu' il fût, il fallut que sa capacité cedât à la conduite et à la fortune des romains. Ils reprirent sur lui la superiorité qu' ils avoient perdue par les premieres batailles : ce fut alors qu' il reconnut que dans les affaires de la guerre, il y a des momens favorables et décisifs qui ne reviennent jamais. Et le jeune Scipion devenu general, lui apprit par

p322

une dure experience qu' il pouvoit être vaincu. Corn Scipion son pere, et Cneus son oncle étoient péris en Espagne où ils commandoient les armées de la république. Par la mort de ces deux freres, l' Espagne eût été entierement perdue pour les romains, si un simple chevalier appelé L Martius n' eût rallié les fuyards, et défait l' un des deux Asdrubals, qui commandoit dans ces provinces l' armée des carthaginois. Cependant personne à Rome n' osoit demander la conduite de la guerre dans un païs où les ennemis étoient encore si superieurs. Le jeune Scipion quoiqu' il eût à peine vingt-quatre ans, se presenta, et il crut qu' il n' appartenoit qu' à lui de

vanger la mort de son pere et de son oncle. Il y fut envoyé avec le titre de proconsul ; il batit les generaux ennemis en plusieurs rencontres, et cinq ans après son arrivée, il ne resta pas un seul carthaginois en Espagne. De là il passa en Affrique presque malgré le senat, et comme son entreprise paroissoit temeraire, la république ne voulut au commencement

p323

lui fournir ni troupes ni argent. Sa réputation, sa valeur, et son affabilité lui donnerent des soldats. C' étoit à qui prendroit parti sous un si grand capitaine : il eut bientôt une armée considerable. C' étoit un autre Annibal ; il en avoit toutes les vertus, sans en avoir les défauts. Il aborda en Affrique pendant que le carthaginois continuoit la guerre en Italie. Il mit dabord dans les interêts de la république les rois Syphax et Massinisse. Le premier changea depuis de parti ; il fut défait dans une bataille sanglante avec Asdrubal general des carthaginois, et il eut le malheur de tomber entre les mains de Lélius Le Sage, c' est ainsi que Ciceron appelle cet officier qui étoit l' ami intime et un des lieutenans de Scipion. Je ne m' arrêterai point au détail de cette guerre. Scipion après avoir remporté une seconde victoire sur les carthaginois, leur fit craindre à leur tour de le voir devant leurs murailles. Annibal fut rappelé au secours de sa patrie, et il repassa en Affrique la seizième année de cette guerre. On parla dabord de paix, il y eut même

p324

une entrevûe entre Scipion et Annibal ; mais n' ayant pû convenir entre eux, on vit bien que l' épée seule décideroit

des prétentions des deux républiques.
On en vint bientôt aux mains : le
combat se donna auprès de Zama. Il
étoit question de l' empire et de la liberté :
l' un et l' autre general déploya
en cette occasion tout ce qu' il avoit
de capacité soit pour profiter de la
disposition des lieux, soit pour ranger
les troupes en bataille. Les soldats
de leur côté combattirent en
hommes qui étoient animez de l' esprit
et du coeur de ces deux grands
capitaines. Le succès fut long-tems
douteux ; enfin la victoire demeura à
Scipion. Les carthaginois perdirent
vingt mille hommes qui furent tuez
dans cette bataille, et on en prit autant
qui furent faits prisonniers de
guerre.
La paix fut le fruit de cette victoire.
Les carthaginois épuisez la demanderent
du consentement même
d' Annibal. Les romains ne l' accorderent
qu' à des conditions qu' on pouvoit
regarder comme une seconde
victoire. Ils ôterent aux carthaginois

p325

leurs flottes, leurs elephans :
on les obligea de rendre les prisonniers
de guerre, et de livrer les transfuges.
On en exigea en même temps
des sommes immenses : et ce qui leur
parut encore plus rigoureux, on leur
défendit d' envoyer des ambassadeurs,
d' entretenir aucune alliance, ou de
faire aucun armement sans l' aveu et
la permission expresse du senat.
Une dépendance si étroite et si humiliante,
ne satisfit point encore
l' ambition des romains. Carthage
sur pied rappelloit toujours le souvenir
des batailles de Trasimene et de
Cannes. C' étoit une perspective désagréable
pour Rome, on resolut de
la détruire. Ce fut le sujet de la troisième
guerre punique. Le jeune Scipion
fils de Paul Emile, et qui avoit
été adopté par Scipion fils de l' affricain,
ruina absolument cette ville superbe
qui avoit osé disputer avec Rome

de l' empire du monde. On en
dispersa les habitans, et Carthage ne
fut plus qu' un vain nom.
Cette ville soumise et ensuite ruinée,
éleva le coeur des romains. Ceux
qui peu d' années auparavant combatoient
pour le salut de Rome, aspirerent

p326

alors à la conquête du monde
entier. Ils porterent leurs armes en
orient et en occident. Antiochus Le
Grand, qui regnoit sur la plus grande
partie de l' Asie fut défait et contraint
de se retirer au de-là du mont
Taurus. Les insubriens et les liguriens
furent vaincus ; la Macedoine après
differentes guerres qui ne sont point
de mon sujet, fut réduite en province,
aussi bien que l' Illyrie. Et les grecs
sous prétexte de se tirer de la dépendance
des achéens, tomberent sous
la domination des romains, qui en
moins d' un siecle, étendirent leurs
conquêtes dans les trois parties de
nôtre continent. L' Italie entiere,
toutes les Espagnes, l' Illyrie jusques
au Danube, l' Affrique, la Grece, la
Thrace, la Macedoine, la Syrie,
tous les royaumes de l' Asie Mineure
formoient ce vaste empire ; et les
romains porterent jusques chez les
peuples les plus barbares, la crainte
de leurs armes et le respect de leur
puissance.

Le luxe de l' orient passa à Rome
avec les dépouilles de ces grandes
provinces. Ce fut pour l' entretenir
qu' on commença à briguer les charges

p327

de la république dont le profit
augmentoit avec l' empire. Les moeurs
des romains changerent avec la fortune,
et il semble que ce soit une autre
nation qui va paroître sur la scene.
On trouvera à la verité plus de

science dans le métier de la guerre ;
des généraux plus habiles et des armées
invincibles ; tout cela conduit
par une politique ferme, prévoyante
et qui ne se démentit jamais : mais
on trouvera aussi moins d'équité dans
les conseils. La douceur de vaincre
et de dominer corrompt bientôt
dans les romains cette exacte probité
si estimée par leurs ennemis même.
L'ambition prit la place de la justice
dans leurs entreprises : une sordide
avarice et l'intérêt particulier
succéderent à l'intérêt du bien public :
l'amour de la patrie se tourna en attachement
pour des chefs de parti. Enfin
la victoire, la paix, et l'abondance
ruinèrent cette concorde entre les
grands et le peuple, entretenue par
l'occupation qu'avoient donné les
guerres puniques. Et les deux Gracques
en renouvelant des propositions
justes en apparence, mais peu convenables
à l'état présent de la république,

p328

allumerent les premières étincelles
des guerres civiles dont nous allons
parler.
Tiberius Gracchus et Caius Gracchus
étoient fils de Tiberius Sempronius
Gracchus personnage consulaire,
grand capitaine, et qui avoit été honoré
de deux triomphes ; mais qui
étoit encore plus illustre par des
mœurs excellentes, et par un désintéressement
parfait : vertus qui commençoient
à se faire remarquer, pour
n'être plus si communes parmi les
romains. La famille Sempronia quoique
plebeïenne, étoit des plus distinguées
dans la république, depuis
que le peuple étoit admis indifféremment
avec la noblesse aux premières
dignitez de l'état.
La mère des Gracques appelée
Cornelie, étoit fille du grand Scipion.
Tiberius l'aîné de ses enfans
avoit épousé la fille d'Appius Claudius
prince du sénat ; Caius celle de
Publius Crassus ; et leur soeur appelée

Sempronia avoit été mariée au jeune Scipion, fils de Paul Emile. En sorte que ces deux freres par différentes alliances tenoient aux premières maisons de la république.

p329

Ces avantages étoient soutenus dans la personne de Tiberius par un air noble, par une physionomie prevenante, et par toutes ces graces de la nature qui servent comme de recommandation au mérite. Il avoit acquis en même temps, dit un ancien historien, toutes les vertus qu' on peut attendre d' une excellente éducation, beaucoup de sagesse, de moderation, de frugalité, et de désintéressement. Son esprit d' ailleurs étoit orné des plus rares connoissances ; et à l' age de 30 ans il passoit pour le premier orateur de son siècle. Son style étoit pur, ses termes choisis, ses expressions simples ; mais toujours nobles et si touchantes, qu' il enlevoit les suffrages de tous ceux qui l' écoutoient. Ses ennemis publioient que sous des manieres si insinuanes, il cachoit une ambition démesurée, une haine implacable contre le sénat, et un zele excessif pour les intérêts du peuple dont il faisoit le motif ou le prétexte de toutes ses entreprises. Ce fut cet attachement aux intérêts du peuple, et peut-être l' envie de se distinguer, qui lui firent reprendre le dessein du partage des terres :

p330

prétention ancienne que les grands de Rome croyoient éteinte, par l' oubli et la prescription, et qu' il entreprit de faire revivre, quoiqu' il prévît bien toute la résistance qu' il y trouveroit de la part du sénat, et même du côté des plus riches parmi le peuple. On prétend que ce dessein lui

avoit été inspiré par Cornélie sa mere,
femme avide de gloire, et qui
pour exciter l' ambition de son fils,
lui avoit fait comme une espece de
reproche de ce qu' on ne l' appelloit
dans Rome que la belle-mere de Scipion,
et non la mere des gracches.
Elle lui representoit continuellement
qu' il étoit temps qu' il se fit connoître
lui-même ; qu' à la verité Scipion
son beau-frere tenoit le premier rang
parmi les capitaines et les generaux
de la république, mais qu' il pouvoit
par une autre route et par des loix
utiles au peuple, se faire un grand
nom ; qu' il ne lui restoit même que
ce moyen de s' égaler en quelque sorte
au vainqueur de Carthage ; et que
en appellant le peuple au partage des
terres publiques, il ne se rendroit
pas moins celebre que son beau-frere
par ses conquêtes.

p331

Mais C Gracchus a écrit dans une
histoire citée par Plutarque que son
frere forma seul ce projet, et qu' un
voyage qu' il fit en Italie avant son
tribunat, lui en avoit fait naître la
pensée. Cet historien rapporte que
Tiberius avoit observé avec surprise
que les campagnes remplies auparavant
d' habitans riches, et qui fournissoient
une milice utile à la république,
n' étoient plus peuplées que
d' esclaves exempts par leur condition
d' aller à la guerre. Qu' un changement
si préjudiciable aux interêts de
la république, lui avoit fait naître le
dessein de remettre en vigueur la loi
Licinia, et de rappeler le petit peuple
au partage de ces terres dans la
vûe de soulager sa misere, et de lui
procurer le moyen d' élever des enfans
qui pussent un jour remplir les
legions. Quoi qu' il en soit de ces motifs
secrets, soit ambition particuliere,
ou zele du bien public, Tiberius
ne fut pas plutôt parvenu au tribunat,
qu' il fit connoître qu' il avoit dessein
de faire revivre la loi Licinia.

Mais il ne la proposa qu' avec tous les ménagemens qui pouvoient adoucir les usurpateurs des terres publiques.

p332

Nous avons vû qu' il étoit défendu par cette loi à tout citoyen romain de posséder plus de cinq cens journaux ou arpens de ces terres, à peine de dix mille asses d' amande. On pouvoit même, suivant la rigueur de la loi, obliger ceux qui l' avoient enfreinte, à rapporter au profit du trésor public le produit des terres qui excédoient le nombre permis par la loi. Tiberius qui croyoit assez gagner s' il pouvoit seulement la remettre en vigueur, proposa une amnistie generale pour le passé. Mais les grands de Rome et les riches qui se croyoient alors au dessus des loix, rejetterent avec mépris cet adoucissement à une loi qu' ils prétendoient prescrite. La plûpart en pleine assemblée traiterent le tribun de séditieux et de perturbateur du repos public. Tiberius sans sortir de son caractere, leur demandoit avec moderation si la condition des habitans de la campagne qui n' avoient plus ni terres en propres, ni même d' étrangères à cultiver, ne leur faisoit pas pitié ? S' ils n' étoient pas encore plus touchés de la misere de leurs propres concitoyens, à qui de tant de conquêtes

p333

que la république avoit faites, il n' étoit resté que les cicatrices des blessures qu' ils avoient reçues dans les combats ? Ce qu' ils vouloient faire eux-mêmes de cette foule d' esclaves dont ils avoient remplis l' Italie, ces esclaves aussi inutiles pendant la guerre, que dangereux par leur nombre en temps de paix ? S' adressant ensuite au petit peuple, il lui

representoit ses propres malheurs d' une maniere touchante et propre à exciter son indignation. " les bêtes sauvages, leur disoit-il, ont des tanières et des cavernes pour se retirer, pendant que les citoyens de Rome ne se trouvent pas un toit ni une chaumière pour se mettre à couvert de l' injure du temps, et que sans séjour fixe ni habitation, ils errent comme de malheureux proscrits dans le sein même de leur patrie. On vous appelle, ajouta-t-il, les seigneurs et les maîtres de l' univers. Quels seigneurs ! Quels maîtres ! Vous à qui on n' a pas laissé seulement un pouce de terre qui pût au moins vous servir de sepulchre. " quoique Tiberius eût moins en vûe de remedier à la pauvreté des particuliers,

p334

que de repeupler la campagne d' où il croyoit que dépendoit la fortune de la république ; cependant de pareils discours qu' il tenoit souvent, lui attiroient les louanges et l' affection de la multitude. Chacun se felicitoit d' avoir un tribun si éclairé et si plein de zele pour les interêts du peuple. Tiberius ayant établi son credit, et trouvant les esprits dans cette chaleur et cette agitation si necessaire pour le succès de ses desseins, convoqua l' assemblée où l' on devoit proceder à la publication, ou pour mieux dire au renouvellement de la loi Licinia. Tiberius en fit voir la justice avec tant d' éloquence ; il fit une peinture si affreuse de la misere du petit peuple, et des habitans de la campagne ; et en même temps il sçut rendre si odieuses cette usurpation des terres publiques, et ces richesses immenses que l' avarice et l' avidité des grands avoient accumulées, que tout le peuple comme transporté de fureur, demanda les bulletins avec de grands cris pour pouvoir donner ses suffrages. Les riches pour éloigner la publication de la loi, détournèrent adroitement

les urnes où l' on conservoit ces

p335

bulletins. Cette fraude excita l' indignation du tribun, et la colere du peuple : il s' éleva mille bruits confus dans l' assemblée. Les riches qui ne vouloient que gagner du temps, envoyerent deux consulaires à Tiberius pour le prier d' apaiser le peuple, et de rétablir le calme dans la ville. Le tribun leur demanda ce qu' il pouvoit faire sans manquer à son devoir et à son honneur ? " suspendez aujourd' hui, lui dirent les deux consulaires, la proposition de la loi : donnez aux esprits trop aigris le temps de se rapprocher de l' équité et de la raison ; et pendant ce temps-là le senat trouvera les moyens de concilier les differens partis. " Tiberius y consentit, et l' assemblée fut congediée. On convoqua le senat le lendemain. Tiberius comptoit sur la condescendance ordinaire de cette compagnie, et il se flatoit que la crainte d' une sédition obligeroit les senateurs à relâcher enfin une partie des terres contestées : et effectivement il y en eut plusieurs qui par un principe d' équité étoient d' avis qu' on eût quelque égard aux plaintes du tribun, et à la misere du peuple. Mais ceux qui y étoient interessez,

p336

s' étant trouvez en plus grand nombre, s' opposerent à toute composition. Les riches qui craignoient d' être dépouillez d' une partie de leurs terres, sur lesquelles ils avoient élevez de superbes bâtimens, au seul nom de Tiberius, fremissoient de colere et d' indignation. Les uns disoient qu' ils avoient reçu ces terres de leurs ancêtres ; que leurs peres y étoient enterrez, et qu' ils défendroient leur sepulcre jusqu' à la mort. D' autres demandoient

qu' on leur rendît la dot de leurs femmes, qu' ils avoient employée dans ces sortes d' acquisition : et il y en avoit qui faisoient voir des contrats vrais ou faux, de l' argent qu' ils avoient emprunté à gros interêts, pour acheter les terres dont on vouloit les déposséder. On forma differens projets pour arrêter la publication de la loi. Quelques-uns étoient d' avis de se défaire du tribun, qu' ils traitoient de tyran ; d' autres plus moderez, proposoient differens moyens pour empêcher l' assemblée du peuple. Mais enfin on eut recours à la voye d' opposition, dont le senat s' étoit servi plusieurs fois utilement. Il n' étoit question pour cela que de gagner seulement

p337

un des tribuns du peuple, qui par le privilege de sa charge avoit droit, comme nous l' avons déjà dit, de s' opposer aux propositions de ses collegues. Le parti des riches s' adressa à M Octavius : quoiqu' il fût ami de Tiberius, il ne fallut ni prieres, ni promesses pour le gagner. Son propre interêt le fit entrer dans cette cabale, et il se chargea de résister à Tiberius avec d' autant plus d' ardeur, qu' il possedoit actuellement une plus grande quantité de terres conquises, que n' en permettoit la loi : ainsi on fut assuré de son opposition. Cette negociation particuliere ne fut pas conduite avec tant de secret, qu' il n' en revînt quelque chose à Tiberius : et on l' avertit en même temps qu' on avoit dessein de faire naître differens prétextes pour éloigner l' assemblée du peuple, ou pour empêcher qu' il ne s' y prît quelque résolution décisive. Ce qui n' étoit pas difficile dans une ville où regnoit imperieusement la superstition, et où on ne pouvoit établir de loix sans avoir pris les auspices, et consulté les prêtres et les augures, qui ne manquoient jamais de rendre des réponses conformes

aux intérêts du parti dominant.
 Tiberius n' apprit qu' avec indignation
 tous les obstacles qu' on prétendoit
 opposer à l' execution de ses desseins.
 Mais comme c' étoit un homme
 qui sous des manieres douces et
 insinuantes conservoit un courage et
 une fermeté invincible, rien ne fut
 capable de l' arrêter. Il s' adressa d' abord
 à son collegue : il le conjura par
 les devoirs mutuels de leur charge,
 et par les liaisons d' une ancienne amitié,
 de ne point s' opposer au bien du
 peuple dont ils étoient les magistrats
 et les patrons : et pour le gagner, il
 lui offrit de l' indemniser à ses propres
 dépens de la valeur des terres
 qu' il seroit obligé de rendre. Octavius
 ne lui dissimula point qu' il étoit
 résolu de former son opposition à la
 publication d' une loi qui ne pouvoit
 manquer de jeter le trouble et la confusion
 dans toutes les familles de Rome :
 il ajouta qu' il y trouveroit de
 plus grands obstacles qu' il ne pensoit.
 Et pour ne pas paroître moins genereux
 que son collegue, il rejeta les
 offres qu' il lui faisoit, et parut inébranlable
 dans le parti qu' il avoit
 embrassé.

Tiberius ayant réfléchi sur ce que
 son collegue venoit de lui dire, crut
 avoir trouvé un moyen d' éluder son
 opposition. Voulant éviter en même
 temps les délais artificieux dont on
 s' étoit servi tant de fois pour éloigner
 les assemblées du peuple, ou pour empêcher
 qu' il ne s' y prît des résolutions
 décisives, il suspendit par un nouvel
 edit tous les magistrats de leurs fonctions,
 jusqu' à ce que la loi eût été
 approuvée ou rejetée par les suffrages
 du peuple. Il scela lui-même de
 son sceau les portes du temple de
 Saturne, où les coffres de l' épargne
 étoient déposez, afin que les questeurs

et les trésoriers n' y pussent entrer ;
et il soumit à de grosses amandes
tous les magistrats qui ne défereroient
pas à son ordonnance.

Après avoir pris ces précautions,
il convoqua une nouvelle assemblée
du peuple. Le jour en étant arrivé, il
commanda à un greffier de lire publiquement
la loi, dont il sollicitoit
la reception. Octavius ne manqua pas
de s' y opposer, et de défendre à l' officier
de faire cette lecture. Cette concurrence
fit naître des contestations
très-vives entre les deux tribuns.

p340

Mais on observa que malgré la chaleur
avec laquelle chacun soutenoit
son sentiment, il n' échapa jamais ni
à l' un ni à l' autre une seule parole
dont ils se pussent offenser. Tiberius
même s' adressant à son collègue avec
ces manieres engageantes qui lui gagnoient
tous les coeurs, le conjura
par leur ancienne amitié, de ne s' opposer
pas davantage aux interêts du
peuple, et de sacrifier genereusement
ses engagemens particuliers au bien
de tant de pauvres familles dont il retardoit
le soulagement. Octavius lui
répondit qu' il ne croyoit pas qu' on
pût observer la loi qu' il proposoit,
sans ruiner les premieres maisons qui
étoient le plus ferme soutien de la
république, et exciter dans la ville
un nombre infini de procès en garantie.
Il ajouta que quand même on
pourroit, sans inconvenient, retirer
des mains des propriétaires les terres
qui excedoient la quantité de cinq
cens journaux, cet excédant partagé
entre ce nombre infini de citoyens
pauvres qui se trouvoient alors à Rome,
leur seroit d' un foible secours ;
qu' ainsi il ne consentiroit jamais à la
publication d' une loi qui ruinerait

p341

les riches, sans enrichir les pauvres.
Les grands de Rome triomphoient
de cette opposition : mais Tiberius
plus habile ou plus hardi que tous ceux
qui l'avoient précédé dans le tribunat,
se soutint par une nouvelle entreprise
et bien extraordinaire. Puisque
l'usage veut, dit-il, en s'adressant
à l'assemblée, qu'un tribun ne
puisse proposer de nouvelles loix
quand quelqu'un de ses collègues s'y
oppose, il est juste que je défère à
l'opposition d'Octavius. Mais aussi
comme le tribunat n'a été établi que
dans la vûe de soulager le peuple, et
que le tribun qui s'éloigne de cet objet,
ruine le fondement de son institution ;
je demande que le peuple décide
par ses suffrages, lequel d'Octavius
ou de moi est le plus opposé à
ses intérêts, et que celui de nous deux
qui sera trouvé avoir agi contre son
devoir, et abusé du privilège de l'opposition,
soit déposé sur le champ.
Car, ajouta Tiberius, si le peuple
romain pour se vanger de la violence
et de l'impudicité d'un seul homme,
a bien pû ôter la couronne à un
roi, et même supprimer la dignité
royale, qui comprend souverainement

p342

l'autorité de toutes les magistratures ;
qui doute que ce même peuple
ne puisse abolir le tribunat s'il devenoit
contraire à sa liberté ; et à plus
forte raison déposer un tribun, s'il
abuse des privilèges de sa charge, et
s'il tourne contre le peuple même une
puissance qui ne lui a été confiée que
pour procurer son avantage ? Le peuple
qui trouve toujours de la justice
dans ce qui lui est favorable, donna
de grandes louanges à un raisonnement
plus subtil que solide. L'expédient
proposé par Tiberius fut approuvé
tout d'une voix, et on convint
de décider le lendemain lequel des
deux tribuns seroit exclus du tribunat.
Tiberius qui avoit sçu faire de

son intérêt celui du peuple, n' étoit pas en peine de son sort : mais comme il craignoit qu' Octavius ne refusât de compromettre sa dignité, il lui offrit pour l' obliger à subir le jugement du peuple, de le laisser convoquer lui-même l' assemblée, et d' y présider. Et afin de l' y déterminer, il ajouta avec une indifférence apparente, que pour lui il sortiroit du tribunat avec encore plus de plaisir qu' il n' y étoit entré.

p343

Octavius ne donna point dans ce panneau ; il sçavoit trop bien à quel point Tiberius, l' idole du peuple, étoit maître de ses suffrages : et d' ailleurs il n' avoit garde ni de convoquer l' assemblée, ni d' y présider, de peur de rendre legitimes par ces démarches, des decrets dont il prévoyoit bien qu' il seroit la victime. Tiberius sur son refus, convoqua lui-même l' assemblée pour le lendemain. Jamais il ne s' étoit fait à Rome une assemblée si nombreuse de ses citoyens. Riches et pauvres, le senat, les grands, et les premiers de la ville s' y trouverent comme le petit peuple. C' étoit un spectacle bien nouveau que de voir deux tribuns aux prises ; et ce spectacle n' auroit pas été desagréable aux senateurs, si dans ce fameux differend la perte des terres publiques n' eût pas été attachée à la disgrâce d' Octavius. Tiberius étant monté à la tribune aux harangues, exhorta de nouveau son collègue à se désister de son opposition. Mais voyant qu' il y persistoit avec fermeté, il proposa à l' assemblée lequel d' Octavius ou de lui le peuple romain vouloit déposer : on donna aussitôt les bulletins. De trente-cinq

p344

tribus dont il étoit alors composé,

dix-sept avoient déjà commencé à donner leurs voix contre Octavius : et il ne falloit plus que les suffrages d' une tribu pour le déclarer déposé ; lorsque Tiberius voulant faire un nouvel effort pour le gagner, fit surseoir la délibération ; et adressant la parole à Octavius, il le conjura dans les termes les plus pressans de ne s' attirer point par son opiniâreté un si grand affront, ni à lui-même le chagrin d' avoir été réduit à deshonorer son collegue et son ami.

On observa qu' Octavius ne put entendre ces paroles sans en être attendri ; que les larmes même lui en vinrent aux yeux ; mais ayant porté sa vûe du côté du senat, il eut honte de lui manquer de parole, et il répondit enfin courageusement à Tiberius, qu' il pouvoit achever son ouvrage. Ce tribun indigné de son attachement à la faction des riches, fit continuer de recueillir les suffrages ; Octavius fut déposé ; on l' arracha de son tribunal, et le peuple en fureur l' auroit encore insulté, si les grands dont il s' étoit fait la victime, n' eussent facilité sa retraite.

p345

L' opposition étant ainsi levée par la destitution du magistrat même qui l' avoit formée, la loi Licinia fut rétablie tout d' une voix. On élut ensuite trois commissaires ou triumvirs pour en presser l' execution. Le peuple lui défera la premiere place de cette commission, et il eut encore le credit de se faire donner pour collegues Appius Claudius son beau-pere, et C Gracchus son frere, quoique ce jeune romain n' eût pas plus de vingt ans, et qu' il fit actuellement ses premieres armes au siege de Numance sous Scipion son beau-frere. Le peuple par un nouvel effet de sa complaisance, donna la place d' Octavius à Mutius homme obscur, et qui n' avoit d' autre merite que la recommandation de Tiberius ; en sorte que ce magistrat plebeïen

maître absolu du tribunat, et
superieur au senat entier par son pouvoir
sur l' esprit du peuple, gouvernoit
seul, pour ainsi dire, la république :
du moins les autres magistrats
ne pouvoient rien faire malgré lui ;
et indépendamment des autres, il étoit
toujours sûr du succès de tout ce qu' il
entreprenoit.
Cet empire absolu dans une république,

p346

étoit odieux au senat et même
à des plebeïens. Ses ennemis en
tiroient avantage, ils insinuoient qu' on
avoit tout à craindre pour la liberté ;
et plusieurs disoient hautement que
Cassius et Melius qu' on avoit fait
mourir, ne s' étoient jamais rendus si
suspects. " ne sçait-on pas, ajoutoient-ils,
que quand il s' agit du salut de l' etat,
le seul soupçon est un crime punissable ?
Attendrons-nous à nous declarer
contre Tiberius, que ses complices
lui ayent mis la couronne sur
la tête ? Ces discours remplis de malignité
diminuoient son credit, et presque
en même temps il se vit privé
d' un de ses partisans les plus zelez. La
mort précipitée de cet ami, et dont
la cause étoit inconnue, fit soupçonner
qu' elle n' avoit pas été naturelle.
Les riches et les pauvres formoient
alors deux partis très-animez l' un contre
l' autre, et qui ne cherchoient qu' à
se détruire. Tiberius, dans la vûe d' augmenter
l' animosité du peuple, et
pour faire comprendre qu' il craignoit
d' être assassiné, laissoit voir qu' il étoit
armé sous sa robe. Il prit des habits
de deuil, comme on en usoit dans les
plus grandes calamitez, et faisant

p347

apporter ses enfans, encore tout jeunes,
sur la place, et au milieu de l' assemblée,
il les recommanda au peuple

dans des termes qui faisoient comprendre qu' il desespéroit de son propre salut. Le peuple à cet aspect, ne lui répondit que par des cris et des menaces contre les riches. Jamais on n' avoit vû tant de haine contre le senat. Tiberius entretenoit cette aversion du peuple, tantôt en interessant sa pitié ; quelquefois par des motifs de vengeance, ou par de nouvelles vûes d' intérêt. L' habile tribun excitoit ces differens sentimens tour à tour, selon qu' ils convenoient à la disposition des esprits, et à la situation des affaires.

La mort d' Attalus Philopator roi de Pergame, lui fournit une nouvelle occasion de s' attacher encore plus étroitement la multitude. Ce prince par son testament avoit nommé le peuple romain pour son heritier. Tiberius toujours animé du même esprit, proposa un nouvel edit, par lequel il devoit être ordonné que tout l' argent du roi de Pergame seroit partagé entre les plus pauvres citoyens qui devoient avoir quelque portion

p348

dans la distribution des terres publiques, afin qu' ils pussent acheter des bestiaux, et les ustanciles necessaires pour cultiver leurs petits heritages.

" à l' égard des villes et de leur territoire, ajouta Tiberius, j' en ferai mon rapport au peuple quand j' en serai mieux instruit ; et il en décidera dans ses assemblées, comme d' un bien qui lui appartient. "

Plutarque prétend que de toutes les entreprises de Tiberius, il n' y en eut point qui offensât plus sensiblement tout le corps du senat que ce projet, qui, en renvoyant au peuple la connoissance d' une aussi grande affaire, lui transportoit toute l' autorité du gouvernement, et privoit les senateurs du profit immense qu' ils prétendoient faire dans la disposition des etats de ce prince. L' ambition et l' intérêt firent éclater le ressentiment des

premiers de Rome. On reprocha publiquement à Tiberius qu' il ne vouloit attribuer au peuple la disposition du royaume d' Attalus, que pour s' en faire mettre la couronne sur la tête. On l' accusa même de se vouloir faire le tyran de son propre pays ; et il y en avoit qui publioient qu' il s' étoit

p349

saisi par avance du bandeau royal, et de la robe de pourpre d' Attalus. Mais ces bruits injurieux, et qui venoient de l' animosité des grands, ne convenoient gueres au caractere de Tiberius. Jamais personne ne fut plus républicain que ce tribun. Tout ce qu' il avoit fait au sujet du partage des terres, n' avoit eu pour objet que de rapprocher la condition des pauvres citoyens de celle des riches, et d' établir une espece d' égalité entre tous les citoyens.

Il est vrai que depuis il poussa ce principe trop loin, et que s' étant apperçu que ses loix lui avoient attiré une haine irreconciliable de la part des grands, et que sa perte étoit résolue, il ne ménagea plus rien. Il s' appliqua uniquement à sapper l' autorité du senat, et à s' assurer un asile dans la puissance du peuple. Ce fut dans cette vûe qu' il proposoit tous les jours de nouvelles loix. Tantôt il vouloit qu' on abregeât les années de service des soldats ; une autrefois il demandoit qu' on pût appeller devant l' assemblée du peuple des jugemens de tous les magistrats. Mais de tous les coups qu' il porta à l' autorité du senat, il n' y en

p350

eut point qui lui donnât une plus vive atteinte que la nouvelle proposition qu' il fit de mettre autant de chevaliers que de senateurs dans les differens tribunaux de Rome.

Tiberius ne laissoit entrevoir des loix si flateuses pour le peuple, que dans la vûe qu' il le continueroit dans le tribunat pour les faire recevoir. Le senat irrité de ces nouvelles entreprises, forma une puissante cabale pour l' en exclure. Les magistrats, les grands, les plus riches de Rome, et jusqu' à des tribuns du peuple jaloux de son credit, entrerent dans ce parti. Et le jour de l' élection étant arrivé, comme le tribun qui présidoit à l' assemblée influoit beaucoup dans les suffrages, ils disputerent ce droit à Mutius creature de Tiberius, quoique cette fonction lui fût dévolue par la déposition d' Octavius qu' il représentoit. Cette opposition des tribuns parut à Tiberius de mauvais augure : il vit bien qu' il y avoit un puissant parti formé contre lui. Pour en reconnoître les forces et les desseins, il consuma exprès tout le temps de l' assemblée en disputes avec ses collegues

p351

sur cette préséance ; et la nuit étant venue, on fut obligé de remettre l' élection au jour suivant. Il employa toute cette nuit à s' assurer des chefs du peuple. Ses partisans répandus dans les differens quartiers de la ville, exhortoient les plebeïens à se rendre de bonne heure sur la place : la plûpart pour signaler leur zele, s' y trouverent avant le jour. Les grands et les riches ayant appris que le peuple s' étoit emparé de la place, résolurent de l' en chasser à force ouverte, plutôt que de souffrir qu' on continuât Tiberius dans le tribunat. Ils se firent escorter par leurs cliens, leurs domestiques, et par des esclaves armez secretement de bâtons, qui les attendoient à la porte du senat. Tiberius qui ignoroit leurs desseins, se mit en état de se rendre sur la place. Mais il eut de sinistres présages qui l' en détournoient, et que la superstition et les préjugez faisoient alors regarder comme les interprètes les plus

assurez de la divinité.
On lui rapporta que les poulets sacrez
n'avoient point voulu manger
ce matin. En sortant de sa maison il
se blessa le pied contre le seuil de sa

p352

porte, et il n'en étoit pas éloigné,
lorsque des corbeaux qui se batoient
firent tomber une tuille à ses pieds.
C'en étoit assez en ce temps-là pour
arrêter les plus hardis. Le tribun
épouvanté, se dispoit à rentrer chez
lui ; mais un certain philosophe grec,
ami intime de Tiberius, se moquant
de ces préjuges vulgaires, lui représenta
quelle honte ce seroit pour Tiberius
Gracchus, tribun du peuple
romain, fils d'un consulaire, et petit-fils
du grand Scipion, si on pouvoit
lui reprocher qu'étant à la tête
d'un puissant parti, le croassement de
deux corbeaux l'eût arrêté dans la
poursuite de ses desseins.
Ce discours picqua le tribun, et
plusieurs de ses partisans étant accourus
de l'assemblée pour le faire avancer,
lui annoncerent qu'il trouveroit
la plus grande partie des suffrages réunis
en sa faveur. Tiberius les suivit,
et accompagné de ses amis particuliers,
il monta au Capitole. Le peuple,
dès qu'il l'aperçut, poussa des
cris de joye et d'applaudissement. Mais
à peine fut-il placé dans son tribunal,
qu'un sénateur de ses amis perçant la
foule, et s'approchant de lui, l'avertit

p353

qu'il y avoit une conjuration faite
contre sa vie, et que les grands de
Rome, ceux sur-tout qui étoient interressez
dans le partage des terres,
avoient résolu de le venir attaquer
ouvertement jusques dans son tribunal.
Les amis du tribun touchés du peril
où il étoit exposé, se réunissent auprès

de lui, retroussent leurs robes, et se saisissant des armes des licteurs, se mettent en état de le défendre, et de repousser la force par la force. Tiberius tâchoit de faire entendre au peuple l'avis qu'il venoit de recevoir ; mais le tumulte, le bruit et les clameurs des differens partis l'empêchant d'être entendu, il touchoit sa tête des deux mains, comme pour faire comprendre à la multitude qu'on en vouloit à sa vie. Ses ennemis prirent de-là occasion de crier qu'il demandoit un diadème, et les plus passionnez coururent au senat annoncer que le peuple alloit couronner Tiberius, si on ne s'y opposoit au plutôt. C'étoit un artifice pour déterminer le senat à passer par dessus toutes les formes, et à le proscrire sur le champ. La plûpart des senateurs ausquels

p354

l'execution de la loi Licinia alloit enlever une partie de leurs terres, se déchaînoient avec fureur contre Tiberius. Mais personne ne fit paroître plus d'animosité que Scipion Nazica son parent. Ce senateur adressant la parole au premier consul, lui représenta que toutes les nouveautez que le tribun avoit introduites dans le gouvernement, lui servoient comme de degrez pour s'élever sur le trône ; qu'il n'y avoit pas un moment de temps à perdre, et qu'il falloit faire perir le tyran, si on vouloit conserver la liberté. Mais ce sage magistrat qui ne vouloit pas se rendre le ministre de la vangeance de quelques particuliers, lui répondit qu'il étoit également incapable d'approuver les nouvelles loix, et d'en faire mourir l'auteur contre les formes ordinaires de la justice. Une réponse si pleine de moderation, ne fit qu'irriter davantage ces courages ulcerez. Scipion se leva brusquement de sa place, et se tournant vers les senateurs qui étoient interessez comme lui dans la perte des terres :

" puisque le souverain magistrat,
dit-il, par un assujettissement trop scrupuleux

p355

pour les formes ordinaires de
la justice, refuse de secourir la république,
que ceux à qui la liberté est
plus chère que la vie même, me suivent. "
en même temps il retrousse sa
robe, et se met à la tête des sénateurs
de son parti, qui courent en fureur
au Capitole avec ce gros de chiens,
de valets et d'esclaves qui les attendoient
à la porte du sénat. Ces gens
armés seulement de bâtons et de leviers,
précédoient les sénateurs, et
frappoient indifféremment sur tout ce
qui s'opposait à leur passage.
Le peuple épouvanté, prend la fuite.
Chacun dans ce tumulte s'écarte ; les
amis de Tiberius l'abandonnent. Il est
enfin obligé de se sauver comme les
autres ; il jette sa robe pour courir
avec plus de facilité : mais dans cette
précipitation inséparable de la peur,
il tombe en s'enfuyant ; et comme il
se relevoit, Publius Satureius un de
ses collègues, jaloux et ennemi secret
de sa gloire, le frapa à la tête avec
le pied d'une chaise. Il retomba de ce
coup, et une foule de ses ennemis
survenant lui ôtèrent la vie. Sa mort
ne finit pas le désordre : l'animosité
étoit égale dans les différens quartiers

p356

de la ville, et plus de trois cents des
amis et des partisans de Tiberius périrent
dans ce tumulte. On remarqua
qu'aucun n'avoit été tué par le fer,
et qu'ils furent tous assommés ou à
coups de pierre, ou à coups de bâton.
On en jeta depuis les corps avec
celui de Tiberius, dans le Tibre.
La cabale et le parti des grands étendirent
le ressentiment sur tous ceux qui
avoient paru favoriser ses sentimens.

On en fit mourir plusieurs ; Popilius alors préteur, en bannit un grand nombre ; et on n'oublia rien pour inspirer de la terreur à ceux qui seroient capables de tenter de nouveau le même dessein.

LIVRE 9

p357

C Gracchus frere de Tiberius, obtient du peuple la charge de tribun malgré les grands. Il propose différentes loix, et fait divers changemens dans le gouvernement, qui le rendent presque absolu dans Rome, et dans toute l'Italie. L'année de son tribunat étant expirée, il est continué dans la même charge, sans l'avoir brigüée. De quelle maniere les senateurs viennent à bout de diminuer son credit. Scipion Emilien le destructeur de Carthage

p358

et de Numance, s'oppose le plus ouvertement à l'établissement des loix agraires. On le trouve mort dans son lit. Caius est soupçonné d'avoir contribué à le faire assassiner. Ses collegues jaloux de son autorité, lui font manquer un troisième tribunat. Ses senateurs voyant Caius rentré dans une condition privée, chargent le consul Opimius de casser toutes ses loix, et sur-tout celle qui regardoit le partage des terres. Opimius convoque une assemblée generale pour terminer cette grande affaire. Un des licteurs du consul mis à mort par les plebeiens malgré Caius, est cause que le senat donne pouvoir à Opimius de faire prendre les armes à ceux de son parti. Caius est tué ; et sa tête apportée au consul qui la paye dix-sept livres et demie d'or. Les grands viennent

à bout de se faire reconnoître
pour legitimes possesseurs des terres de
conquêtes, en s' engageant à une redevance
qu' ils ne payent pas long-temps.
Jugurtha. Qui il étoit : ses
premieres campagnes. Son argent lui
tient lieu de bon droit à Rome pendant
quelque temps. Mais à la fin sa cruauté
oblige les romains à faire passer des

p359

troupes en Numidie. Après avoir
employé avec succès contre ces redoutables
ennemis, l' argent, la ruse, et
la force, il est livré par Bocchus à ses
ennemis, conduit à Rome, traîné comme
un esclave à la suite d' un char de
triomphe ; et enfin poussé par un bourreau
dans le fond d' une basse fosse où
il meurt de faim. Marius. Sylla.
Rome vit pour la premiere
fois la guerre civile allumée
dans l' enceinte même
de ses murailles. Toutes les
seditions qui s' étoient émûes jusqu' alors
pour l' abrogation des dettes, l' établissement
du tribunat, la promulgation
de differentes loix, et la retraite
même sur le mont Sacré, toutes
ces dissensions s' étoient toujours
terminées par la voye d' accommodement,
et sans effusion du sang
humain, tantôt par le respect du
peuple pour le senat, et plus souvent
encore par la condescendance du senat
pour le peuple. Mais dans cette
derniere occasion, la violence décida
la querelle, et ce fut un tribun même
du peuple, qui sans respect pour
sa dignité réputée sacrée, donna le
premier coup à son collegue.

p360

Cependant le peuple revenu de sa
frayeur, se reprochoit sa mort, comme
s' il eût assassiné lui-même celui
qu' il n' avoit pas défendu assez courageusement.

Son indignation se tourna
ensuite contre Scipion Nazica l' auteur
du tumulte. Les plebeïens ne le
rencontroient jamais dans les rues,
qu' ils ne le traitassent publiquement
d' assassin et de sacrilege. Les uns fremissant
de colere, menaçoient de le
tuer ; d' autres proposoient de le citer
devant l' assemblée du peuple. Le senat
craignant que sa presence n' excitât
une nouvelle sédition, jugea à
propos de l' éloigner, et on l' envoya
en Asie, avec une commission apparente
qui cachoit un veritable exil.
Le senat pour achever de calmer le
peuple, consentit à l' execution de la
loi ; il permit qu' on substituât à Tiberius
un autre commissaire qui le
remplaçât dans le partage des terres ;
et même on défera cet emploi à Publius
Crassus, dont C Gracchus frere
de Tiberius, avoit épousé la fille. Mais
on ne cherchoit qu' à amuser le peuple :
les loix de Tiberius étoient toujours
également odieuses aux grands :
la mort d' Appius Claudius un des

p361

triumvirs, leur fournit un nouveau
prétexte pour en surseoir encore l' execution,
et on commença à regarder
le partage des terres comme ces affaires
qu' on veut ruiner insensiblement,
en les laissant tomber dans l' oubli.
Il n' y avoit que Caius Gracchus
dont le peuple pût attendre du secours.
Mais outre qu' il étoit encore trop jeune
pour entrer dans les charges, et
qu' il n' avoit que vingt-un ans quand
son frere fut tué, on remarqua que
depuis sa mort il affectoit de ne se plus
montrer en public, soit qu' il craignît
veritablement les ennemis de sa maison,
soit qu' il voulût les rendre encore
plus odieux au peuple par cette
crainte affectée. Car on ne fut pas
long-temps sans s' apercevoir qu' il ne
s' étoit banni volontairement du commerce
du monde, que pour se préparer
à y paroître avec plus d' éclat, et
en état de vanger la mort de son frere.

Il n' y avoit, comme on sçait, que
deux routes qui conduisoient également
à toutes les dignitez de la république,
l' éloquence, et une grande valeur.
Caius s' étoit déjà signalé à la
guerre de Numance sous les ordres du
jeune Scipion son general, et son

p362

beau-frere. La mort de Tiberius et la
ruine de son parti l' ayant obligé de
disparoître, il employa tout le temps
de sa retraite à l' étude de l' éloquence,
et à se perfectionner dans le talent
de la parole, si necessaire dans un gouvernement
républicain. Il s' ensevelit
dans son cabinet ; sa porte étoit fermée
aux jeunes romains de son âge,
et aux amis de sa maison. On l' oublia
bien-tôt, et le frere de Tiberius, et
le petit-fils du grand Scipion étoit
ignoré dans Rome. Les grands regardoient
avec plaisir cette retraite
comme un effet de la consternation
où l' avoit jetté la mort de son frere,
et comme une declaration tacite qu' il
n' osoit prendre de part au gouvernement.
Mais on ne fut pas long-temps sans
s' apercevoir qu' il ne s' étoit éloigné
des affaires que pour s' en rendre plus
capable. Il sortit de sa retraite pour
défendre un des amis de son frere
appellé Vectius, que le parti opposé
vouloit perdre, sous prétexte de differens
crimes dont on l' accusoit. Caius
entreprit sa défense ; il monta pour la
premiere fois à la tribune aux harangues.
Le peuple ne l' y vit paroître

p363

qu' avec des acclamations et des transports
de joye extraordinaires. Il crut
voir renaître en sa personne un second
Tiberius, et un nouveau protecteur
des loix agraires. Cette bienveillance
dont il recevoit des témoignages si
éclatans, lui inspira une

confiance et une hardiesse peu ordinaires
à ceux qui parlent en public
pour la première fois ; et il défendit
son client avec tant de force et d' éloquence,
qu' il fut renvoyé absous
par tous les suffrages de l' assemblée.
Après avoir par une première action
essayé ses forces et la disposition des esprits,
il crut avant que de se jeter entièrement
dans les affaires, avoir encore
besoin de cette réputation que
donnent la valeur et les armes. Il demanda,
et il obtint la charge de questeur
de l' armée qui étoit alors en Sardaigne
sous les ordres du consul Oresta :
c' étoit le premier emploi par lequel
il falloit commencer pour entrer
dans les dignitez de la république.
Plutarque dans la vie de Caius, nous
apprend que personne à l' armée ne fit
paroître plus de valeur contre les ennemis,
et plus d' attachement pour la

p364

discipline militaire. On admiroit sur-tout
dans un âge si peu avancé, sa temperance,
et l' austerité de ses moeurs.
Il n' en étoit pas moins civil ni moins
complaisant. L' officier et le simple
soldat qui avoient affaire à lui, par
rapport aux fonctions de sa charge,
se louoient également de sa douceur,
de son exactitude, et sur-tout
de sa probité et de son desinterressement.
La pratique constante de tant
de vertus n' étoit pas renfermée dans
le camp des romains. Caius traitoit
avec la même humanité les sujets de
la république. Le citoyen et le laboureur,
comme le soldat, se louoient également
de son integrité. Sa réputation
passa bien-tôt les mers ; et Micipsa
roi de Numidie, et fils de Masinissa,
ayant envoyé gratuitement du bled
pour l' armée de Sardaigne, les ambassadeurs
que ce prince avoit alors
à Rome declarerent en plein senat
que le roi leur maître n' avoit fait
cette liberalité qu' en consideration de
Caius Gracchus dont il reveroit la
vertu. Cette declaration réveilla la jalousie

et la haine des grands. Des vertus
trop éclatantes leur furent odieuses

p365

et suspects : et pour ravalier en
quelque maniere la gloire du questeur,
et le rendre méprisable, ils chasserent
honteusement du senat ces ambassadeurs,
comme des barbares, qui
par cette préférence avoient manqué
de respect pour leur compagnie.
Un traitement si indigne, et qui
sembloit violer le droit des gens, fut
bien-tôt sçu en Sardaigne. Caius n' apprit
qu' avec un vif ressentiment cet effet
de la haine implacable des grands.
Son retour à Rome lui parut alors nécessaire
pour y soutenir son credit, et
pour repousser un outrage qui le regardoit
directement, et qui n' avoit
pour objet que de le rendre méprisable
au peuple, et parmi les nations
étrangeres. Il partit brusquement, et
on le vit dans la place lorsqu' on le
croyoit encore en Sardaigne. Les ennemis
de sa maison attentifs à toutes
ses démarches, lui voulurent faire un
crime de ce qu' il étoit revenu avant
son general. On le cita devant les
censeurs ; il y comparut, et il dissipa
facilement cette accusation.
Il fit voir qu' il avoit demeuré trois
ans auprès de son general, quoiqu' il
fût permis à un questeur de revenir

p366

à Rome au bout de l' an, et qu' ainsi il
en avoit servi deux plus que ne prescrivoient
les loix. Il ajouta qu' il étoit
revenu de Sardaigne sans argent, au
lieu que tous ceux qui l' avoient précédé
dans le même emploi, s' y étoient
enrichis, et qu' ils avoient rapporté
non seulement leurs bourses pleines
d' or et d' argent, mais qu' ils en avoient
encore rempli les cruches et les vases
qui leur avoient servi en passant dans

cette isle pour y porter du vin. On peut bien juger qu' avec de pareilles raisons il n' eut pas de peine à être absous. Ses ennemis qui ne cherchoient qu' à l' éloigner des dignitez où vraisemblablement la faveur du peuple l' alloit élever, lui susciterent une nouvelle accusation. Ils tenterent de le rendre suspect d' une sedition qui s' étoit faite à Fregelle, ville dépendante de la république, et que le préteur Opimius homme severe et cruel, n' avoit dissipée que par la ruine entiere de cette ville, et la mort des principaux habitans. Ce sénateur ennemi déclaré de la memoire de Tiberius, dans le compte qu' il rendit en plein senat de la conduite qu' il avoit tenue dans cette affaire, n' oublia rien pour

p367

faire comprendre que Caius étoit le chef muet de ces mouvemens. Il ajouta qu' il avoit découvert qu' il avoit entretenu des liaisons secretes avec les premiers de cette ville ; qu' il n' étoit pas vrai-semblable qu' ils eussent formé le projet de se soustraire aux ordres du senat, s' ils n' avoient été assurez secretement de la protection du peuple ; et que si leur desobéissance avoit eu un heureux succès, ce n' auroit été peut-être que le signal d' une révolte contre la souveraineté de la république. Mais comme tout ce que ce sénateur passioné avança contre Caius se trouvoit sans preuves, ses mauvais desseins n' eurent point de suite, et le jeune Gracchus ne crut point se pouvoir mieux vanger de ses ennemis qu' en demandant hautement la charge de tribun du peuple. C' étoit attaquer le senat par son endroit le plus sensible. Au seul nom de Gracchus, les grands, et ceux sur-tout qui avoient tant d' interêt qu' on ne fit pas revivre les loix agraires, fremissoient de colere. Il se fit comme une espece de conspiration pour empêcher qu' il ne parvînt au tribunat. Mais tout le peuple se declara en sa faveur : et il

p368

accourut même de la campagne un si grand nombre de plebeïens pour lui donner leur voix, que la place ne pouvant contenir toute cette multitude, plusieurs monterent sur les toits des maisons, d' où par des vœux publics et des acclamations mêlées d' éloges, ils demandoient Caius pour tribun : et comme dans cette sorte d' élection les voix se comptoient par têtes, le peuple plus nombreux que la noblesse, l' emporta hautement, et obtint Caius pour un de ses tribuns. Il ne se vit pas plutôt revêtu d' une dignité qui lui donnoit un pouvoir presque sans bornes, qu' il forma sur le plan de son frere des desseins encore plus hardis, et qu' il poussa même avec plus d' ardeur qu' il n' avoit fait. C' étoit le même esprit et les mêmes vûes dans les deux freres, quoique de caracteres differens. Tiberius, comme nous l' avons dit, cachoit une fermeté invincible sous une moderation apparente. Son éloquence étoit douce et insinuante ; il vouloit plaire pour pouvoir persuader ; il cherchoit à toucher ses auditeurs ; et quand il dépouilla Octavius du tribunat, il sembloit qu' il fût aussi touché que lui

p369

de sa disgrâce, et qu' il n' y avoit que l' amour seul de la justice et l' intérêt, du peuple qui l' eût réduit à la triste nécessité de rendre son collegue malheureux. Caius se laissoit voir plus à découvert, aussi éloquent, mais plus vif dans ses expressions, et plus vehement que son frere. Son discours étoit orné de figures pathétiques ; il mêloit même des invectives à ses preuves et à ses raisons ; son zele pour les intérêts du peuple se tournoit en colere contre le senat. Il ne sortoit, pour ainsi dire, que des éclairs et des foudres de sa bouche, et il portoit la terreur jusques dans le fond de l' ame de ses auditeurs.

Du reste, la fermeté de ces deux freres, l' amour qu' ils avoient pour la justice, leur integrité, leur temperance, leur éloignement des voluptez, et leur attachement inviolable aux interêts du peuple, sont des qualitez qu' ils possedoient l' un et l' autre dans un degré égal.

On remarqua seulement que Caius fit paroître plus de penchant pour la vengeance : défaut dont ces payens avoient fait une vertu, et qu' ils traitoient de grandeur de courage. Comme

p370

sa charge l' engageoit de parler souvent au peuple, quelque matiere qu' il traitât, il faisoit toujours entrer dans son discours la maniere inhumaine dont le senat avoit fait perir son frere. " qu' a servi à Tiberius, disoit-il, d' être né romain, et dans le sein d' une république, où toutes les loix défendent de faire mourir aucun citoyen avant que de l' avoir convaincu des crimes dont on l' accuse ?

Le senat, les patriciens, les grands, et les plus riches, ont assassiné à coups de bâton non seulement un simple citoyen, mais un tribun du peuple, un magistrat public, et une personne sacrée. Leur fureur ne s' est pas bornée à le priver de la vie ; on les a vûs après sa mort acharnez sur son corps, le traîner indignement dans les rues ; et ils ont poussé leur inhumanité jusqu' à le jeter dans le Tibre, pour le priver des honneurs de la sepulture. " par de pareils discours également vifs et touchans, il s' attiroit la compassion du peuple, en même temps qu' il en excitoit la haine et l' indignation contre le senat et les grands. Après avoir jetté dans les esprits ces semences de haine et de division, il commença

p371

à travailler à sa propre vengeance,
par la proposition de deux
edits nouveaux. Le premier déclaroit
infame tout magistrat qui auroit
été déposé par le jugement du peuple.
On vit bien que cette loi regardoit
Octavius, ce tribun que Tiberius
avoit fait déposer. Mais Plutarque
nous apprend que Caius, à la
prière de Cornélie sa mère, dont Octavius
étoit un peu allié, n'insista point
sur la promulgation de cet edit.
Par la seconde loi, et qu'il fit recevoir,
il étoit ordonné que tout magistrat
qui auroit exilé un citoyen romain
sans observer les formalitez prescrites
par les loix, seroit tenu d'en
rendre compte devant l'assemblée
du peuple. Ce second edit n'avoit
été proposé que pour faire perir Popilius,
qui pendant sa préture avoit
banni les amis et les partisans de Tiberius.
Popilius n'attendit pas qu'on
le fît citer ; et comme il ne pouvoit
ignorer que Caius dispoit à son
gré des suffrages de la multitude, et
qu'ainsi il auroit pour juge sa partie
et son ennemi ; dans la crainte d'un
jugement plus rigoureux, il se bannit
lui-même de sa patrie.

p372

Caius par cet essai de son credit,
se voyant en état de tout entreprendre,
forma de plus grands desseins,
et dont l'objet étoit de faire passer du
senat à l'assemblée du peuple, toute
l'autorité du gouvernement. Ce fut
dans cette vûe qu'il fit un nouvel edit
pour donner le droit de bourgeoisie,
et le titre de citoyens romains à tous
les habitans du Latium, et il étendit
depuis ce droit jusques aux Alpes. Il
proposa en même temps que les colonies
qui seroient peuplées de latins,
eussent les mêmes privileges que
les colonies romaines ; et il ajouta
que celles qui n'avoient point le droit
de suffrage dans l'élection des magistrats,
pussent cependant donner leurs
voix quand il s'agiroit de recevoir de

nouvelles loix. Par de pareilles propositions,
il augmentoit le nombre
des suffrages du peuple ; et ces nouveaux
citoyens qui lui devoient un si
grand privilege, étoient, pour ainsi
dire, à ses ordres, et suivoient l' impression
de ses conseils, comme ses
clients et ses créatures.
Caius pour se rendre de plus en
plus agréable à la multitude, fixa en
sa faveur la vente du bled à un prix

p373

tres modique : quelques historiens
prétendent même que pendant son
tribunat il fit faire une distribution
gratuite du grain qu' on tira des greniers
publics. Le peuple qu' on gouverne
toujours, quand on sçait lui
procurer l' abondance, ne se lassoit
point de donner des louanges à un
magistrat qu' il ne croyoit occupé
que de sa subsistence. Mais ces soins
paroissoient dangereux au senat qui
ne regardoit toutes ces nouveautez
que comme des voyes indirectes dont
on se servoit pour sapper son autorité.
Et ce qui mit le comble à sa haine
contre le tribun, ce fut le changement
qu' il introduisit dans les tribunaux
où se rendoit la justice aux
particuliers.
On les avoit tirés jusqu' alors du
corps du senat, et ce droit souverain
tenoit les chevaliers et le peuple
dans ce respect qu' on a toujours pour
les arbitres des biens de la fortune.
Caius à l' exemple de Tiberius son
frere, resolut d' enlever au senat cette
partie de son autorité ; et pour
parvenir à ses fins, il fit voir que
Cornelius Cotta et M Acilius tous
deux patriciens et des principaux du

p374

senat accusez de differentes concussions
dont les preuves étoient claires

et constantes, avoient échappé à la rigueur des loix par la corruption de leurs juges. D' où il prit occasion ensuite de représenter au peuple qu' il ne devoit pas s' attendre d' obtenir jamais justice dans des tribunaux où l' on voyoit présider les criminels même, ou du moins leurs parens et leurs complices. Et il conclut par demander que l' administration de la justice litigieuse fût remise aux chevaliers, ou du moins qu' on tirât de cet ordre trois cens des plus considerables, qui servissent d' assesseurs au senat et qui jugeassent toutes les affaires avec une égalité de suffrages et de pouvoir. Le peuple reçut cette proposition avec les applaudissemens qu' il donnoit à tout ce qui venoit de la part du tribun : et le senat confus de la collusion des juges dans l' affaire de Cotta et d' Acilius dont il venoit d' être convaincu, n' osa s' opposer à la loi. Elle passa tout d' une voix, et le peuple plus puissant que le senat par le nombre de ses suffrages, et qui idolatroit Caius, remit à lui seul le choix de ces trois cens chevaliers qui

p375

devoient entrer dans les magistratures de la ville : il ne nomma que ses amis et ses créatures. Par ces divers changemens qu' il introduisit dans le gouvernement, il se rendit également absolu dans Rome et dans toute l' Italie. Cependant il faut convenir qu' il n' employoit cette autorité si odieuse au senat, et si justement suspecte dans une république, que pour la gloire de sa patrie et l' utilité de ses concitoyens. Il empêcha même quelquefois que d' autres magistrats ne portassent trop loin leur complaisance pour le peuple, et Fabius propréteur d' Espagne ayant extorqué des villes de son gouvernement du bled qu' elles ne devoient point et qu' il envoya ensuite à Rome pour faire sa cour au petit peuple ; Caius qui ne pouvoit souffrir ni injustice, ni violence

dans le gouvernement, fit ordonner
par le peuple même que ce
grain seroit vendu, qu' on en renvoyeroit
le prix aux villes et aux communautez
qui l' avoient fourni. Le même
decret portoit qu' il seroit fait une
severe reprimande au propréteur,
pour avoir par de pareilles avanies
exposé la république aux plaintes et

p376

au mécontentement de ses sujets et
de ses alliez.
Ce decret dont il étoit l' unique
auteur, donna lieu à ses amis de faire
valoir son amour pour la justice.
Mais ses ennemis au contraire publioient
qu' ils ne voyoient dans cette
conduite qu' un effet de sa jalousie,
et qu' il étoit trop habile pour
souffrir que d' autres magistrats entreprissent
de gagner l' affection du
peuple, et de partager avec lui son
attachement et sa reconnoissance.
Caius sans s' embarasser de ces bruits,
ne cherchoit à soutenir les nouveautez
qu' il avoit introduites, que par
de nouvelles entreprises qu' il avoit
l' art de revêtir toujours des apparences
du bien public. Il proposa de faire
construire des greniers publics, où
l' on pût conserver une assez grande
quantité de grains pour prevenir la
disette dans des années de sterilité.
La proposition ayant été reçûe, il se
chargea de l' execution comme il faisoit
ordinairement de tous les projets
qu' il presentoit. Lui-même conduisit
l' ouvrage, et il le fit faire avec
une magnificence digne de la grandeur
des romains. Tout lui passoit,

p377

pour ainsi dire par les mains ; il vouloit
tout connoître par lui-même. Et
sous prétexte de veiller à ce qu' il ne
se fit rien contre les interêts du peuple,

il rappelloit à lui toute l' autorité
du gouvernement. On le voyoit environné
d' ambassadeurs, de magistrats,
de gens de guerre, d' hommes
de lettres, d' artisans, et d' ouvriers,
sans que le nombre et la difference des
affaires l' embarrassassent. Tout le monde
admiroit son activité : et ses ennemis
même ne pouvoient disconvenir
de l' étendue et de la facilité de son
esprit.

Mais c' étoient ces mêmes talens et
l' usage sur-tout qu' il en faisoit en faveur
du peuple, qui le rendoient de
plus en plus odieux au senat et aux
grands de Rome, et ils attendoient
avec impatience la fin de son tribunat
et de son autorité. Les comices
enfin arriverent, on tint l' assemblée
pour l' élection des tribuns de l' année
suivante. Caius ne fit aucun mouvement
pour y avoir part, mais le
peuple qui se flattoit d' obtenir de
nouveaux privileges par son habileté,
le nomma tribun pour la seconde
fois ; et on remarqua qu' il avoit été

p378

le premier citoyen qui fût parvenu à
cette dignité sans l' avoir brigüée.
Le senat ne vit qu' avec un violent
chagrin, la continuation d' un magistrat
qui lui enlevoit insensiblement
toute son autorité. On tint differens
conseils ; les plus violens alloient à
s' en défaire et à le traiter comme on
avoit fait son frere. Mais la crainte
d' exciter une sedition, fit prendre une
autre route, et qu' on peut regarder
comme un des traits de la plus fine
politique. On resolut avant que d' en
venir aux voyes de fait, et d' entreprendre
de le faire périr à force ouverte,
de tenter de diminuer et d' affoiblir
la passion que le peuple avoit
pour lui : les plus habiles du senat s' adresserent
à Livius Drusus son collegue.
C' étoit un homme qui n' avoit
que de bonnes intentions ; d' un esprit
juste, mais borné, et qui sans prendre
de parti, eût bien voulu pouvoir concilier

des interêts si opposez, et réunir
les deux factions. Mais un dessein
si grand, et dans lequel les interêts
particuliers l' emportoient sur le general,
étoit au dessus de sa capacité,
et de son credit. Les senateurs qui
s' adresserent à lui le prirent par son

p379

foible, et le flatterent de la gloire de
donner la paix à la république. Drusus
offrit avec joye son ministere.
" on ne vous demande pas, lui dirent
ces habiles senateurs, que vous vous
declariez contre les interêts du peuple
qui vous a choisi pour un de ses
magistrats, ni même qu' à l' exemple
d' Octavius vous vous opposiez aux
nouveautez que Caius introduit tous
les jours. Le senat forme un plus noble
projet, et il n' exige vos soins, et
l' intervention du meilleur tribun
qu' ait jamais eu la république, que
pour rétablir la paix et l' union entre
les differens ordres de l' etat. Proposez
si vous le jugez à propos, de
nouvelles loix encore plus favorables
s' il se peut, que celles de Caius ;
le senat approuvera tout : la seule
chose qu' on vous demande, c' est de
declarer publiquement que ces loix
et ces edits que vous proposez, vous
ont été inspirez par le senat, et que
vous ajoutiez qu' il n' a pour objet que
le bien et l' utilité de ses concitoyens. "
ce tour adroit eut tout le succès
qu' on en pouvoit esperer. Drusus qui
ne trouvoit dans cette proposition,
rien de contraire à ses interêts, ni à

p380

ceux du peuple, entra dans toutes les
vûes qu' on voulut lui inspirer. Si
Caius proposoit d' envoyer deux colonies
dans deux villes dependantes
de la république, Drusus pour gratifier
un plus grand nombre de pauvres

familles, vouloit qu' on en repeuplât
douze, et qu' on envoyât
dans chacune de ces villes trois mille
des plus pauvres citoyens. Caius ayant
fait adjuger quelques terres incultes
à des plebeïens, et ayant chargé ces
terres de quelques cens et redevances,
Drusus pour r' encherir, pour
ainsi dire, sur son art de flatter le
peuple, donna à de pauvres habitans
la même quantité de ces terres quittes
et franches de toute contribution.
Enfin Caius ayant procuré aux latins,
comme nous l' avons déjà dit, le droit
de suffrage dans les élections, Drusus
par une nouvelle ordonnance,
ajouta que ces peuples étant faits citoyens
de la république, il ne seroit
plus libre à un capitaine romain
de faire battre de verges un soldat
de cette nation. Drusus à chèque
proposition ne manquoit pas de dire
comme on l' avoit exigé de lui, qu' il
ne servoit que d' interprète au senat

p381

qui l' avoit chargé d' en faire son rapport
à l' assemblée. Cette conduite adoucit
les esprits ; le senat ne fut plus
tant haï ; les deux partis semblerent
se r' approcher ; Drusus plut à la multitude
par le merite de la nouveauté,
et partagea le credit de Caius : c' étoit
l' objet du senat. Caius ne vit
qu' avec un chagrin secret ce rival lui
enlever une partie de la faveur du
peuple. Il le traita d' esclave du senat ;
sa jalousie déplut aux plus honnêtes
gens du peuple, et sa conduite à l' égard
de Scipion l' Emilien son beau-frere,
fit douter si sa vertu étoit aussi
pure qu' on l' avoit cruë jusqu' alors.
Nous avons dit que Cornелиe sa
mere étoit fille de Scipion l' affricain
ou du premier Scipion, et que le second
Scipion fils de Paul Emile, et
qui avoit été adopté dans cette famille
patricienne, avoit épousé Sempronie
la soeur des deux Gracches.
Mais malgré cette double alliance,
la difference et l' émulation des partis,

cette animosité entre les patriciens et les plebeïens au sujet du partage des terres, avoit toujours empêché qu' il y eût une véritable union entre ces deux maisons. Les scipions

p382

s' étoient déclarez en plus d' une occasion ennemis de la famille Sempronia ; les Gracques se plaignoient même que le jeune Scipion ne traitoit pas trop bien Sempronie sa femme, sous prétexte de sa sterilité, et on soupçonnoit en general tous les Scipions qui s' étoient déclarez contre la loi de Tiberius, d' avoir contribué à la mort de ce tribun.

Cette querelle perpetuelle dans la république, que nous avons vû revivre de siecle en siecle, et qui passoit des peres aux enfans, se renouvela avec encore plus d' animosité sous le second tribunat de Caius. Il suivoit toujours constamment le plan et les desseins de son frere : et non content d' avoir enlevé au senat ses tribunaux et son autorité, il entreprit de dépouiller les premieres maisons de Rome de ces terres de conquêtes qu' elles avoient à la verité la plûpart usurpées, mais dont la possession étoit presque aussi ancienne que la fondation et l' établissement de la république. Caius crut qu' il devoit ce grand sacrifice aux manes de son frere, et qu' il étoit de son honneur de faire

p383

executer des loix dont la promulgation lui avoit couté la vie. Il associa à son dessein Fulvius Flaccus personnage consulaire, mais sans probité et sans moeurs, et dont l' amitié et les liaisons faisoient tort à sa réputation. Et Papirius Carbo tribun du peuple, personnage hardi et seditieux, s' offrit à lui dans la vûe d' acquérir de la consideration

par son attachement public
au parti de Caius. Ce tribun les fit
nommer avec lui pour *triumvirs* du
partage des terres. La commission ne
pouvoit être adressée à des gens plus
vifs et plus entreprenants, tous trois
ennemis déclarés du sénat, et flatteurs
outrés de la plus vile populace.
Ces triumvirs ne se virent pas
plutôt autorisés par un décret public,
qu'ils firent sommer à son de trompe
tous les détenteurs de ces terres,
d'apporter à leur tribunal les titres
de leur acquisition, avec une déclaration
exacte de la quantité qu'ils en
avoient, afin de pouvoir juger ceux
qui étoient tombés dans le cas de la
loi Licinia, et qui en possédoient
plus de cinq cents arpens ou journaux,
mesure un peu inférieure à l'arpent.
Il n'y avoit presque point de grands

p384

dans Rome qui n'en possédassent une
plus grande quantité, et la plupart
étoient même en procès pour les bornes
de leurs usurpations. Ces hommes
devenus plus puissans qu'il ne
convient dans une république, armerent
publiquement et mirent des
soldats sur leurs terres pour en défendre
la possession : et ceux qui n'eurent
pas cette audace, implorèrent la
protection du jeune Scipion, le plus
grand des romains de son temps.
Mais tout révéré qu'il étoit dans sa
patrie, il n'osa pas se commettre avec
le peuple, ni attaquer directement
les loix des Gracques ses beau-frères.
Il prit un tour plus adroit pour
en éluder du moins l'exécution. Il
représenta avec beaucoup d'art dans
une assemblée, que les triumvirs
n'avoient été nommés que pour examiner
s'il y avoit des citoyens qui au
préjudice des loix possédassent plus
de cinq cents arpens de terre ; pour
distribuer ce qui excédoit cette quantité,
à de pauvres citoyens ; et que
leur commission et leur pouvoir
étoient renfermés dans ces deux articles.

Il ajouta qu' avant de proceder
à cet examen, il falloit reconnoître

p385

les bornes fixes et constantes de chaque
heritage. Mais que les proprietaires
ayant differentes prétentions
au sujet de leurs limites, que la connoissance
et le jugement de ces prétentions
reciproques, passoient le pouvoir
des triumvirs, et demandoient
d' autres juges, ou du moins une commission
plus étendue.

La proposition passa à la pluralité
des suffrages. Scipion eut l' adresse et le
credit de tirer cette partie de la commission
des mains des triumvirs, et
il la fit tomber à Turdianus qui étoit
alors consul, et qui sous une indifference
apparente pour l' un et l' autre
parti, cachoit un devouement entier
aux ordres du senat, et aux interêts
des grands. Ce magistrat pour éblouir
le peuple, vacqua pendant
quelque temps avec beaucoup d' application
à l' examen des prétentions
de chaque particulier, et à regler les
bornes reciproques de leurs heritages.
Les triumvirs le voyoient travailler
avec plaisir, dans l' esperance
qu' il les mettroit bien-tôt en état
d' executer leur commission ; mais
quelque temps après il quitta Rome

p386

brusquement sur les avis qu' il se fit
donner que sa presence étoit necessaire
dans l' Illyrie où les romains faisoient
alors la guerre. Son absence
laissa indécis tous ces procès, et suspendit
par consequent la fonction des
triumvirs qui ne pardonnerent jamais
à Scipion d' avoir fait échouer
leurs desseins et tomber leur commission.
Ils lui reprochoient dans
les assemblées, qu' il devoit toute sa
gloire au peuple romain, et qu' après

en avoir reçu deux consulats
consecutifs contre toutes les loix, et
sur-tout malgré le senat et les grands,
il n'avoit point de honte en faveur de
ces gens si superbes, de s'opposer à
l'établissement des loix agraires, si
nécessaires à la subsistance du pauvre
peuple, et scellées par le sang de
Tiberius.

Et sur cela Carbon ce tribun audacieux
dont nous avons parlé, le
somma en pleine assemblée de dire
tout haut ce qu'il pensoit de la maniere
dont on l'avoit fait périr, et
par cette question captieuse, il prétendoit
le mettre dans la nécessité de
ne lui pouvoir répondre sans se rendre
odieux ou au peuple ou au senat.

p387

Mais Scipion sans s'étonner, lui déclara
que s'il étoit vrai que Tiberius
eût eu le dessein de se faire le tyran
de sa patrie, il croyoit sa mort juste.
Tout le peuple qui adoroit sa memoire,
ayant témoigné par de grands
cris son indignation. *à quoi bon
tous ces cris*, leur dit Scipion avec cet
air de grandeur qui lui étoit si naturel ?
*croyez-vous avec vos clameurs,
épouvanter un general que le bruit de
tant d'armées ennemies n'a jamais ébranlé ?*
Caïus ne prit point de part
à cette dispute ; il gardoit un morne
silence. Mais Fulvius Flaccus homme
violent et emporté fit beaucoup
de menaces à Scipion, et on trouva
le lendemain cet illustre romain mort
dans son lit avec des marques autour
du col, de la violence qu'on lui avoit
faite.

On ne sçavoit à qui attribuer un si
grand crime ; les premiers soupçons
tomberent sur Flaccus, qui la veille
l'avoit menacé du ressentiment du
peuple. D'autres prétendoient qu'un
coup si hardi venoit d'une main plus
proche. On en accusoit Cornélie la
mere des Gracques, et on publioit
que Sempronie même sa fille et femme

de Scipion, pour se defaire de
l' ennemi de sa maison et d' un mari
qui la méprisoit, avoit introduit la
nuit les meurtriers dans sa chambre.
Le peuple, dans la crainte que
Caius ne fût trouvé complice de ce
crime, ne souffrit point qu' on en informât.
Lui-même n' en fit aucune
poursuite, et ce magistrat si severe,
celui qui affectoit le titre de défenseur
des loix, et la partie declarée
de tous ceux qui attentoient à la liberté
publique, garda sur l' assassinat
d' un consulaire, un silence odieux qui
fit justement soupçonner que lui ou
les siens ne s' étoient pas crûs assez innocens,
pour soutenir toute sorte d' éclaircissement.
Ce silence de Caius encore plus
criminel que l' assassinat même, excita
les plaintes publiques de toute la
noblesse, et les plus honnêtes gens
même parmi le peuple, en tiroient
de violens soupçons contre sa vertu.
Pour éloigner le souvenir d' un crime
si affreux, et pour occuper les esprits,
Caius se servit de Q Rubrius son
collegue qu' il engagea à proposer de
nouveaux projets. Ce tribun exhorta
le peuple à rebâtir Carthage que

Scipion avoit détruite, et à y envoyer
une puissante colonie. Caius
appuya fortement cette proposition,
et il n' oubloit rien dans toutes les assemblées
pour déterminer le peuple
à cette entreprise ; il vantoit la fertilité
du terroir, le voisinage de la
mer, la sureté et la commodité de
son port. Et comme il crut que dans
cette conjoncture, son absence de
Rome, et celle de Fulvius Flaccus
ne seroient pas inutiles pour faire
tomber ces bruits injurieux à sa gloire,
il en demanda et en obtint la
commission qui lui fut decernée par
un decret public conjointement avec
Flaccus soupçonné comme lui du

meurtre de Scipion.

Ils conduisirent en Affrique six mille familles de Rome qu' ils mirent en possession de Carthage et de son territoire. Mais pendant qu' il étoit occupé à en relever les murailles, ou pour mieux dire, à abattre les trophées de Scipion, Drusus qui n' agissoit que par l' impression des conseils du senat, se prévalut de son absence pour rendre Flaccus plus odieux. Il rappelloit tous les indices qui le pouvoient faire soupçonner du meurtre

p390

de Scipion. C' étoit attaquer indirectement Caius même qui avoit des liaisons si étroites avec ce sénateur. Drusus dans tous ses discours le representoit comme un homme violent, et comme un esprit seditieux qui ne cherchoit son élévation que dans les troubles de l' état. On l' accusa même d' avoir tenté de faire soulever les peuples d' Italie. On parloit de lui faire son procès ; le credit et la consideration de Caius son protecteur s' affoiblissoient pendant son absence ; le peuple commençoit à l' oublier, et donnoit toute sa confiance à Drusus, dont la réputation étoit pure et la conduite pleine de moderation. Caius jugeant de la diminution de son credit par le peril où se trouvoit son ami, accourut en diligence à Rome pour r' animer sa faction. Il quitta même en arrivant sa maison qui étoit au mont Palatin, et vint se loger auprès du marché dans un quartier habité par un nombre infini de petit peuple. Il proposa ensuite de nouvelles loix, qui alloient toutes à l' avilissement de l' autorité du senat. Il devoit les faire recevoir dans la premiere assemblée, mais comme

p391

il doutoit du succès, et que son parti
ne lui parut ni si nombreux, ni si
plein de cette chaleur qu' il avoit coutume
de lui inspirer, il fit venir à
Rome un grand nombre de ces peuples
d' Italie auxquels il avoit procuré
le droit de suffrage.

Le senat inquiet de cette foule
d' étrangers qui remplissoient la ville,
et qui sembloient n' être venus que
pour y donner la loi, se servit de
l' autorité du consul Fannius pour
ordonner à tous ceux qui n' étoient
pas habitans de Rome, d' en sortir
incessamment. Caius pour ne pas laisser
penetrer la diminution de son credit,
quoique depuis son retour d' Affrique
il se sentît moins autorisé,
fit publier une ordonnance toute contraire ;
il invitoit ces peuples à rester
dans la ville, et il leur promettoit
le secours des loix, et la protection
du peuple contre le decret du consul.
Cependant il vit depuis traîner en
prison par les licteurs de Fannius,
un de ces étrangers, son ami, et son
hôte, qu' on avoit arrêté exprès pour
lui faire cette insulte ; il vit sa disgrace
et le mauvais traitement qu' on

p392

lui faisoit, sans s' y opposer ; soit
qu' il craignît d' exciter une guerre
civile, ou que sentant son credit diminué
depuis l' assassinat de Scipion,
il ne voulût pas laisser appercevoir
la foiblesse de son parti. Et il eut le
chagrin de se voir encore abandonné
par les chefs, au sujet d' une dispute
qu' il eut avec les autres tribuns
ses collegues, qui avant ce differend
lui avoient été tres attachez.
Les grands de Rome avoient fait
faire des échaffauts dans la place,
pour y voir plus commodément les
spectacles, et un combat de gladiateurs
qu' on y devoit donner ; et les
ouvriers en avoient encore construits
un grand nombre d' autres pour leur
compte, qu' ils avoient louez aux familles
les plus riches et les plus accommodées.

Caius passant par la place,
et la voyant embarrassée de tous
ces échaffauts, ordonna qu' on les abbatît
afin que le peuple eût plus de
place, et vît les jeux sans qu' il lui en
coutât rien. Les grands eurent recours
à l' autorité de ses collegues,
qui par complaisance pour les premieres
maisons de Rome, ordonnerent
que les échaffauts seroient conservez.

p393

Il n' est pas même bien certain
si ces magistrats du peuple ne tiroient
pas un profit particulier de ces échafauts
qu' on louoit aux particuliers.
Caius qui ne pouvoit souffrir d' opposition
dans ce qu' il croyoit juste, prit
avec lui cette multitude d' ouvriers
qui étoient à ses ordres, et la veille
des jeux, il fit abbatre tous ces
échaffauts, et transporter les materiaux,
en sorte que la place fut libre
pour le lendemain. Le peuple admira
sa fermeté et son courage ; mais
ses collegues picquez qu' il voulût
emporter toutes choses de hauteur,
et jaloux d' ailleurs de cet empire qu' il
avoit acquis dans Rome, se détacherent
de ses interêts. Ils se joignirent
secrettement à ses ennemis pour l' exclure
du tribunat. Et dans les *comices*
suivans où il s' agissoit pour
Caius d' un troisième tribunat, le
peuple lui ayant donné le plus grand
nombre de suffrages, ces tribuns à
qui par le droit de leur charge, il appartenoit
de les compter, supprimerent
pour se vanger de lui, une partie
des bulletins, et firent un rapport infidele
du scrutin : et par cette fraude
Caius fut exclus du tribunat.

p394

Le senat ne le vit pas plutôt réduit
dans une condition privée, qu' il resolut
de faire casser toutes ses loix,

et il en remit le soin au consul Opimius, celui même qui pendant sa préture avoit voulu impliquer Caius dans la sedition de Fregelle. Ce consul, comme nous l' avons dit, étoit l' ennemi déclaré des Gracques ; homme hautain, fier de sa naissance et de sa dignité, méprisant le peuple, et qui sans s' arrêter aux formalitez des loix, paroissoit résolu de terminer ce grand differend par la mort même de Caius.

Il commença par effacer lui-même le decret qui ordonnoit le rétablissement de Carthage, et il convoqua une assemblée generale pour faire supprimer toutes les autres loix ; et afin d' y être superieur en forces, et soutenir son parti, il fit entrer dans la ville un corps de troupes de candiots qui étoient à la solde de la république. Il s' en fit comme une garde ; il ne marchoit plus qu' escorté de ces soldats étrangers, et environné de tous ces grands de Rome qui avoient tant d' interêt à la suppression des loix

p395

des Gracques. Les grands étoient eux-mêmes toujours environnés d' une foule de domestiques et de clients que l' usage attachoit à leur suite et à leurs ordres.

Le consul avec une telle escorte, insultoit publiquement Caius dans tous les lieux où il le rencontroit. Il lui disoit des injures pour engager la querelle, et afin qu' il lui donnât lieu de le charger et de le faire périr. Caius plus modéré, ou ne se trouvant pas le plus fort, dissimuloit ces outrages. Mais Flaccus moins patient, et irrité de l' insolence des grands, lui fit si bien voir qu' il alloit perdre toute la gloire de ses deux tribunats par une moderation que ses ennemis traitoient de lâcheté, qu' il resolut à la fin d' opposer la force à la force. Il appella auprès de lui les plus zelez plebeiens, et il fit entrer en même temps dans la ville, un grand

nombre de latins, et d' autres habitans
de l' Italie déguisez en moissonneurs,
comme des gens qui cherchoient du travail
et de l' emploi. Rome
entiere étoit partagée entre ces
deux partis. Celui de Caius paroissoit
le plus fort, parcequ' il étoit le plus

p396

nombreux, et qu' il dispoit de tout
le peuple. Mais on voyoit dans l' autre,
le magistrat souverain, une autorité
legitime et même plus de conduite,
et des desseins mieux suivis.
Enfin le jour étant arrivé dans lequel
on devoit décider si les loix des
Gracques subsisteroient, ou si elles
seroient cassées, les deux partis se
rendirent de grand matin au Capitole :
le consul suivant l' usage, commença
par sacrifier aux dieux. On
prétend qu' un de ses licteurs appelé
Quintus Antillius, s' étant ingeré de
représenter à Caius tous les malheurs
qu' il alloit causer à sa patrie s' il s' obstinoit
à maintenir les loix dont il
étoit auteur, et que Caius ayant témoigné
par un geste chagrin et plein
de mépris, qu' il n' écoutoit pas volontiers
les remontrances d' un si bas
officier, cet huissier fut tué sur le
champ par quelques plebeïens. D' autres
historiens rapportent ce fait différemment :
ils disent que ce licteur
s' attira cette disgrâce par son insolence,
et que portant les entrailles de
la victime que le consul venoit d' immoler,
il s' écria tout haut, en s' adressant
à Flaccus, et à ceux de son

p397

parti : faites place, mauvais citoyens
que vous êtes ; on ajoute qu' à
ces paroles injurieuses, il joignit une
action de la main, deshonnête et méprisante,
et que ceux-ci pour se venger
de cette insulte, le percerent

avec les poinçons de leurs tablettes,
et le tuèrent sur le champ.

Le peuple parut ne pas approuver
cette voye de fait, et Caius qui en
prévit les suites, en fut encore plus
fâché. Il reprocha à ses partisans
qu' ils avoient fourni à leurs ennemis
le prétexte qu' ils cherchoient
depuis long-tems de répandre du
sang.

En effet le senat s' assembla aussi-tôt,
et il ordonna pour la mort d' un
simple huissier, comme il auroit pû
faire dans les plus grandes calamitez
de la république, *que les consuls*
eussent à pourvoir qu' il n' arrivât pas
de dommage à l' état . C' étoit par un
decret aussi extraordinaire, que les
consuls recevoient du senat le pouvoir
le plus étendu. Ils avoient droit
après cette ordonnance, de lever autant
de troupes qu' ils jugeoient à
propos, de réprimer par toutes sortes
de voyes les citoyens mutins, de

p398

faire la guerre aux ennemis ; en un
mot, ils étoient revêtus d' une autorité
absolue, soit dans la ville, soit à l' armée.
Opimius en vertu de ce decret,
commanda à tous les senateurs, et
aux chevaliers, de prendre les armes,
avec ordre de se trouver le
lendemain sur la place chacun avec
au moins deux esclaves armez. Flaccus
de son côté tâcha de soulever la
multitude, et de faire prendre les armes
au peuple. Mais il ne trouva
dans les esprits qu' une grande consternation,
et beaucoup de découragement.
Caius en se retirant, s' arrêta
dans la place devant une statue
de son pere qu' on y avoit élevée, et
la regardant tristement et sans dire
mot, on vit des larmes couler de ses
yeux, comme prévoyant avec douleur
tout le sang que sa querelle feroit
répandre le lendemain. Ceux
qui l' accompagnoient émûs de compassion,
se disoient les uns aux autres,
qu' ils seroient bien lâches d' abandonner

un si grand personnage qui
n' étoit en peril que pour leurs interêts.
La plûpart passerent la nuit à
sa porte, plutôt pour lui marquer

p399

leur zele et leur affection, que dans
l' esperance de lui être d' un grand secours.
L Flaccus employa ce temps
à rassembler leurs partisans et les chefs
du peuple. Il vint à bout de faire
prendre les armes à un assez grand
nombre, et le jour ne parut pas plutôt
qu' il s' empara du mont Aventin.
Caius se disposa aussitôt à le suivre,
mais il ne voulut point s' armer : ce
n' étoit pas faute de courage, mais
pour éviter d' en venir aux mains avec
ses concitoyens. Il mit sa robe ordinaire,
et il prit seulement dessous
une courte épée pour se défendre,
s' il étoit attaqué. Comme il étoit
prêt de sortir de sa maison, sa femme
toute en pleurs accourut pour l' en
empêcher. Où vas tu, lui dit-elle,
Caius, en l' embrassant tendrement ?
Quel est ton dessein ? Et pourquoi
sors tu si matin de ta maison ? Peux-tu
ignorer que les meurtriers qui ont
fait perir ton frere, te preparent le
même sort, et que tu n' as pour défenseurs
qu' une vile populace qui
t' abandonnera lâchement à la vûe du
moindre peril ? Songe que Rome
n' est plus ce qu' elle a été : la vertu en
est bannie ; tout s' y decide par violence.

p400

Et quelle confiance peux-tu
prendre en l' autorité des loix, ni
même en la justice des dieux, ces
dieux aveugles ou impuissans qui ont
souffert que Tiberius ait été assassiné ?
Caius penetré de douleur, et
n' ayant pas la force de lui répondre,
s' arracha d' entre ses bras, et fut joindre
Flaccus, qui s' étoit mis à la tête

de son parti : il ne trouva dans
cette foule de peuple, qu' une multitude
sans ordre, et plus d' animosité
que de forces. Le senat au contraire,
et tout le corps de la noblesse, suivis
de leurs cliens et de leurs domestiques,
formoient un parti redoutable.
Caius ayant reconnu qu' il n' étoit
pas en état de leur résister, obtint
de Flaccus, qu' on enverrait
au consul un député pour lui demander
la paix, et le conjurer d' épargner
le sang de ses concitoyens.
On chargea de cet emploi le plus
jeune des enfans de Flaccus qui se
presenta devant le consul un caducée
à la main, et qui proposa une
reconciliation entre les deux partis.
Plusieurs senateurs des mieux intentionnez,
étoient d' avis d' accepter
cette proposition, et d' entrer en

p401

conference avec les chefs du parti du
peuple. Mais Opimius jugeant de sa
foiblesse par cette démarche, répondit
au fils de Flaccus qu' il n' y avoit
point d' autre reconciliation à faire
si-non que ceux qui étoient criminels,
se soumissent au jugement du
senat, et à la rigueur des loix. Il
renvoya en même temps ce jeune enfant,
auquel il défendit avec dureté
et sous de grieves menaces de se presenter
jamais devant lui, si son pere
et ses partisans ne se soumettoient à
ce qu' il plairoit au senat d' ordonner
de leur sort. Il mit en même temps
la tête de Caius à prix, et il promit
de la payer au poid de l' or. Pour affoiblir
son parti et y jetter de la division,
il proscrivit à son de trompe
tous ses partisans, avec promesse cependant
de pardonner à tous ceux qui
l' abandonneroient sur le champ.
Cette proscription eut tout l' effet
que le consul en pouvoit esperer. La
plûpart du petit peuple qui s' étoit
laissé entraîner à la suite de Flaccus,
eut peur, s' écoula insensiblement,
et abandonna ses chefs : à peine resta-t-il

quatre ou cinq mille hommes
auprès d' eux. Caius ne se trouvant

p402

pas en état de résister aux forces du
parti contraire, peut-être aussi pour
prévenir l' effusion du sang, vouloit
aller lui même rendre compte au senat
de sa conduite. Mais ses partisans
s' y opposerent, dans la crainte
de perdre leur chef : et on aima mieux
renvoyer une seconde fois ce jeune
enfant fils de Flaccus, pour demander
tout de nouveau la paix.
Opimius, sans vouloir l' entendre,
le fit arrêter, pour être revenu contre
la défense qu' il lui en avoit faite.
Et sans donner le temps au peuple de
se reconnoître, il marcha contre lui,
et le fit charger par ses candiots,
qui à coups de traits eurent bientôt
dissipé la multitude. Pour lors les senateurs
et les chevaliers se jettant
l' épée à la main dans la foule, en
tuerent un grand nombre ; on prétend
qu' il y périt trois mille hommes
du peuple. Flaccus dans cette déroute,
se cacha dans une vieille mazure,
où ayant été trouvé, il y fut
tué avec son fils aîné. Caius se retira
dans le temple de Diane où il se voulut
tuer. Mais Pomponius et Licinius
deux de ses amis, l' en empêcherent,
et le forcerent de s' enfuir. On

p403

prétend qu' avant de sortir de ce temple,
il supplia la deesse, que le peuple
romain qui avoit abandonné si
lâchement ses protecteurs, ne sortît
jamais de la servitude. Il se mit ensuite
à fuir toujours accompagné de
ses deux fideles amis, et d' un esclave
appellé Philocrates. Ses ennemis
le suivirent de près. Mais comme il
fut arrivé à un pont, Pomponius et
Licinius pour faciliter sa fuite, firent

ferme les armes à la main, et arrêterent quelque temps ceux qui le poursuivoient, et qui ne purent passer qu' après avoir tué ces deux genereux romains.

Caïus eut le temps de gagner un petit bois consacré aux furies. Mais comme il vit qu' il ne pouvoit échaper à ses ennemis qui avoient entouré ce bosquet, on dit qu' il se fit tuer par Philocrates, et que ce fidele esclave se tua ensuite lui-même sur le corps de son maître. D' autres disent que Caïus ayant été atteint par ceux qui le poursuivoient, Philocrates embrassant son maître, le couvrit de son corps, et qu' on ne le put frapper qu' après avoir tué ce fidele domestique. On coupa la tête à Caïus

p404

que ses assassins mirent au bout d' une pique. Un certain Septimuleïus creature d' Opimius, l' enleva à ceux qui la portoient comme un trophée, et en ayant tiré secrettement la cervelle, il la remplit de plomb fondu pour la rendre plus pesante, et s' en fit payer par le consul, dix-sept livres et demie d' or.

On en jetta le corps dans le Tibre avec ceux de Flaccus et de plus de trois mille citoyens qui étoient péris dans cette émeute. Le consul dont la haine implacable n' étoit point assouvie par tant de sang répandu, fit arrêter et ensuite mourir en prison tout ce qu' il put découvrir d' amis et de partisans des Gracques. Leurs biens furent confisquez ; on défendit aux veuves d' en porter le deuil ; Licinia femme de Caïus fut même privée de son douaire, et Opimius toujours acharné sur les malheureux restes de ce parti, étendit son inhumanité jusques sur ce jeune enfant qui lui étoit venu porter des paroles de paix, et il le fit mourir en prison. Ce cruel magistrat après avoir répandu tant de sang, n' eut point de honte de faire construire un temple

sous le titre de *concorde* , comme si par des soins pacifiques il fût venu à bout de réunir ses concitoyens. Le peuple ne regardoit ce temple qu' avec horreur, et comme un monument de son orgueil et de sa cruauté. Mais Opimius sans s' embarrasser d' une animosité impuissante, ne songeoit qu' à éteindre jusques au souvenir des loix des Gracques. Ce fut dans cette vûe qu' un tribun du peuple, apparemment gagné par lui et les autres grands de Rome, representa dans une assemblée, qu' il trouvoit des difficultez invincibles dans la recherche et le partage des terres : mais qu' il requeroit pour les interêts du peuple, que chaque propriétaire de ces terres en payât une certaine redevance proportionnée à la quantité qu' il en occupoit ; et que les deniers qui proviendroient de ces rentes, fussent distribuez aux pauvres citoyens, à ceux sur-tout qui ne possedoient aucune portion de ces terres publiques. Il ajouta qu' au moyen de cette redevance, il étoit d' avis que ceux qui occupoient ces terres en fussent reconnus legitimes propriétaires, sans qu' on les pût jamais

inquieter à l' avenir ; et qu' il devoit leur être permis de vendre dans la suite ces heritages, et d' en disposer, quoique toujours sous l' obligation du cens qui auroit été réglé. Le peuple séduit par l' appas du cens, et trompé par son tribun, reçut cette loi qui fit tomber absolument celle des Gracques. Le citoyen riche, ne craignant plus aucune recherche, étendit sans scrupule les bornes de son domaine. Ce fut à qui acheteroit le premier l' heritage

d' un voisin pauvre. Toutes les terres passerent entre les mains des grands, et le petit peuple retomba dans la misere que les deux Gracques avoient voulu prévenir.

On ne parla plus bientôt de ces cens et de ces rentes qui devoient tourner à son profit. Les riches et les grands de Rome supprimerent comme de concert, cette marque de la nature et de la servitude de ces terres. Un autre tribun aussi infidele à son parti que celui dont nous venons de parler, éluda insensiblement l' execution de cette partie de la loi, sous prétexte que les grands payoient un assez grand tribut à la république

p407

par les services qu' ils rendoient dans les magistratures dont ils étoient revêtus. Et ce fut par cet enchaînement d' artifices joints à la force et à la violence, que les plus puissans demeurèrent enfin en possession de ces terres publiques dont ils avoient fait leur proye, et comme leur conquête particuliere.

On en sera moins surpris si on considere que les plebeiens ne trouvoient plus de protection dans cette animosité des tribuns contre les patriciens et la noblesse. Ces deux factions que la naissance tenoit toujours opposées, s' étoient tournées en deux partis, de pauvres et de riches, de quelque ordre qu' ils fussent : et le pauvre citoyen, abandonné des riches plebeiens qui s' étoient joints au senat, se voyoit encore indignement trahi par ses propres magistrats complices de l' usurpation de ces terres que le peuple reclamoit inutilement. Il ne se presentoit plus depuis la fin malheureuse des Gracques, aucun tribun assez desinteressé ou assez genereux pour oser prendre publiquement sa défense. L' avarice, l' intérêt particulier, le desir de s' élever

par la faveur particuliere des grands,
 avoient succedé au zele du bien public :
 l' orgueil, et le luxe tenoient
 lieu de ce noble desinterressement et
 de cet amour pour la patrie à qui Rome
 devoit sa grandeur et sa puissance.
 Dans une corruption presque generale,
 l' affaire de Jugurtha fit sortir
 le peuple de l' abattement et de la
 consternation où l' avoit jetté la perte
 des Gracques. Et il saisit avec plaisir
 cette occasion de se vanger du consul
 Opimius, et de l' avarice sordide
 des premiers de la république.
 Masinissa ce fameux prince affricain,
 illustre par l' amitié du premier
 Scipion, et si connu par son
 attachement inviolable au parti des
 romains, en avoit reçu le royaume
 de Numidie, en reconnoissance
 des services qu' il leur avoit rendus
 contre les carthaginois. Il laissa en
 mourant ses états avec la protection
 des romains, à Micipsa son successeur.
 Ce prince eut deux enfans, l' aîné
 s' appelloit Adherbal, et le cadet
 Hiempsal. Il avoit encore un neveu
 appellé Jugurtha, fils de Manastabale
 son frere, mort avant Masinissa :

mais ce vieux prince l' avoit laissé
 dans l' obscurité, et n' avoit pas voulu
 le reconnoître pour son petit-fils,
 parcequ' il n' étoit pas né d' un mariage
 legitime.
 Micipsa le trouvant bien fait et de
 bonne mine, le tira de cette obscurité,
 et le fit élever avec les princes ses
 enfans, quoi qu' il fût plus âgé qu' eux.
 Jugurtha, dit Saluste, répondit parfaitement
 aux intentions du roi son oncle,
 et aux instructions de ses ministres.
 Aucun des jeunes seigneurs de
 son âge ne le surpassoit, soit qu' il fallût
 tirer de l' arc, monter à cheval,
 ou disputer le prix de la course. S' il
 alloit à la chasse, et qu' il rencontrât

un lion ou quelqu' autre bête farouche,
il se jettoit aussi-tôt à la tête des
chasseurs pour lui donner le premier
coup : et quand après l' avoir tué il en
recevoit des louanges, soit orgueil ou
modestie, il méprisoit ces sortes de
victoires, comme fort au dessous,
disoit-il, de ce qu' on devoit attendre
du courage et de la valeur d' un
prince.

Le roi de Numidie se sçut d' abord
bon gré de ce succès de ses soins : et il
regardoit avec plaisir le jeune Jugurtha

p410

comme l' ornement de sa cour.
Mais on ne fut pas long-temps sans
démêler dans ce prince une ambition
démessurée, et conduite par un esprit
adroit, insinuant, fourbe et artificieux.
La joye de Micipsa se changea
en crainte, sur-tout en considerant son
âge avancé, et la jeunesse de ses enfans :
et il s' apperçut avec douleur
qu' il avoit élevé dans sa maison un
ennemi secret, et qui en seroit peut-être
le destructeur. Pour se tirer de
cette inquiétude, il résolut de l' envoyer
à la guerre dans l' esperance que
le sort des armes pourroit l' en défaire.
Il le mit à la tête d' un corps de troupes
qu' il envoyoit à Scipion Emilien
qui assiegeoit alors Numance en Espagne.
Mais Jugurtha sçut tirer differens
avantages d' un projet qui n' avoit été
formé que pour le perdre. Il commença
par gagner et par s' attacher le soldat
et l' officier qui étoient à ses ordres,
par des caresses, des présens, et
sur-tout par des actions d' une valeur
surprenante. Les romains même si
bons juges de cette sorte de merite,
convenoient qu' on ne pouvoit pas
voir un jeune prince plus courageux,

p411

et même plus entendu à son âge dans

le métier de la guerre. Cette estime
générale lui acquit un grand nombre
d'amis, et parmi eux il forma des liaisons
étroites avec les officiers qui lui
parurent avoir le plus de crédit dans
le sénat et à Rome. L'habile africain
qui prévoyait combien le crédit
de ces premiers officiers pouvait lui
être utile pour son élévation, n'oublia
rien pour les mettre dans ses intérêts.
Il les gagna à force de présents : et
ces hommes intéressés, pour en tirer
de nouveaux, excitaient son ambition.
Ils lui insinuaient que sans s'arrêter
à l'ordre de la naissance, il devait
après la mort de Micipsa, prétendre
ouvertement à sa couronne : et
que pourvu qu'il ne manquât pas d'argent,
il ne manqueroit pas d'amis et
de puissans protecteurs dans le sénat,
où la plupart des suffrages étoient,
pour ainsi dire, à vendre.
Scipion instruit de ces cabales, et
fâché qu'on corrompît l'esprit de ce
jeune prince par des maximes si pernicieuses,
le prit en particulier, et
l'avertit avec bonté de ne rechercher
jamais l'amitié des romains que par
les voyes d'honneur, et par des actions

p412

dignes de son courage et de sa naissance.
Il ajouta, pour lui laisser voir
qu'il n'ignoroit rien de ses desseins les
plus secrets, qu'il étoit toujours dangereux
de prétendre acheter de quelques
particuliers ce qui appartenoit
au public. Qu'avec autant de valeur
qu'il en avoit fait paroître, il ne pouvoit
manquer de couronnes ; mais
que si par un desir précipité de dominer
il employoit d'indignes moyens,
il l'avertissoit en ami qu'il perdrait
même l'argent qu'il employeroit à
corrompre les suffrages, et qu'à la
fin il se perdrait lui-même. Jugurtha
dont l'esprit souple et adroit prenoit
aisément toute sorte de formes, feignit
d'être touché de ces remontrances.
Il promit à Scipion d'en profiter,
et après la fin de la campagne, il prit

congé de ce general qui écrivit en sa faveur au roi de Numidie, qu' il étoit très-content de ses services, et qu' on ne pouvoit montrer plus de courage et de conduite qu' il en avoit fait paroître dans toutes les occasions où il avoit combatu.

Jugurtha de retour en Numidie avec tout l' éclat que lui donnoit la réputation qu' il avoit acquise à l' armée,

p413

et l' amitié des romains, commence à jeter les fondemens de son élévation. Il se fait de nouveaux amis ; il achete des créatures ; gagne une partie des ministres ; intimide les autres ; et à force de cabales il vient à bout de faire insinuer au vieux roi qu' il le doit adopter, afin de donner à ses deux enfans comme un troisième frere qui leur servît de tuteur, et de regent à l' etat. Le foible vieillard, dont l' esprit étoit diminué par le nombre des années, l' adopte publiquement. Il se flatoit par un si grand bienfait d' avoir gagné celui qu' il n' avoit pû perdre. Mais il ne fut pas plutôt expiré, que Jugurtha fit bien voir que la politique ne compte point la reconnoissance au nombre des vertus.

L' ambition et son interêt lui firent tourner contre la maison de Micipsa cette puissance dont il ne l' avoit revêtu que pour en être le protecteur.

On avoit partagé la Numidie en trois principautez ; et on voyoit dans le même royaume, et pour ainsi dire, sur le même trône trois souverains, indépendans les uns des autres, quoique tous trois également dans la dépendance et sous la protection des romains.

p414

Jugurtha qui aspiroit à se voir seul maître de la Numidie, résolut de faire perir les deux jeunes princes. Il

dresse d'abord des embûches au cadet,
qu' il fait poignarder dans son
lit : et ce fut la première victime
qu' il immola à son ambition.
L' aîné épouvanté d' un pareil attentat,
se sauve avec précipitation
dans la province qui faisoit son partage :
et quoiqu' il fût peu guerrier,
il arme aussi-tôt, tant pour se défendre
des entreprises de Jugurtha, que
pour vanger la mort de son frere. Jugurtha
de son côté fait des levées de
troupes : toute la nation se partage ;
tout prend parti dans cette guerre civile.
Le plus grand nombre de seigneurs
numides se déclare pour Adherbal :
mais les meilleurs soldats et
les principaux officiers s' attachent à
Jugurtha. On en vient bien-tôt aux
mains ; Adherbal est défait : et la plûpart
de ses troupes, après la déroute,
passent sous les enseignes de son ennemi.
Les places les plus fortes ouvrent
leurs portes au victorieux. Adherbal
pour sauver sa vie est obligé de
se déguiser ; et ce prince après avoir
erré quelque temps dans ses propres

p415

etats, comme un malheureux proscrit,
se sauve enfin sur les terres de
la république, d' où il se rend à Rome
pour implorer la protection du senat.
La présence de ce jeune prince dépouillé
de ses etats, et la mort de son
frere assassiné par les ordres de l' usurpateur,
exciterent une indignation
générale, tant dans le senat, que parmi
le peuple. On ne parloit à Rome
que de la nécessité de faire passer incessamment
une armée en Affrique
pour punir Jugurtha. Ce prince qui
avoit ses émissaires à Rome, et qui
redoutoit la puissance et le ressentiment
de la république, dépêcha aussi-tôt
des ambassadeurs pour y justifier
sa conduite. Il les chargea de riches
présens et de sommes immenses,
avec ordre de lui acquerir des
amis, et d' acheter, pour ainsi dire,
quiconque seroit à vendre. Les ambassadeurs

numides ne furent pas plutôt
arrivés à Rome qu'ils répandirent
de l'argent de tous côtés. Peu de sénateurs
leur résistèrent ; la plupart des
grands gagnèrent secrètement, en gagnant
d'autres. La corruption devint
générale ; ces envoyés trouvèrent

p416

dans l'avarice de la noblesse un
asile assuré pour leur maître, et toutes
les délibérations du sénat se terminèrent
à nommer dix commissaires
qui eurent ordre de se rendre en
Afrique pour prendre connaissance
de ce qui s'y étoit passé, et pour faire,
s'ils le jugeoient à propos, un nouveau
partage de l'empire de Micipsa
entre Jugurtha et Adherbal.
Le chef de cette commission fut
Opimius qui s'étoit acquis beaucoup
de considération dans le sénat et parmi
les grands de Rome depuis la mort
de Caius et la ruine de son parti. Il
ne fut pas plutôt arrivé en Afrique
avec ses collègues, que Jugurtha qui
comptoit bien plus sur son argent que
sur la justice de sa cause, entreprit de
le gagner par des présents magnifiques.
Ce magistrat aussi avare que cruel,
lui vendit sa foi et son honneur : ses
collègues ne furent pas plus incorruptibles.
Quand le marché fut fait,
Jugurtha fut trouvé innocent ; on fit
passer Hiempsal pour l'agresseur, et
sa mort fut représentée comme une
suite de sa témérité. Le partage des
états de Micipsa se fit ensuite sur le

p417

plan même que proposa Jugurtha ; et
les commissaires, à la honte du nom
romain, lui adjugèrent les plus fortes
places et les plus riches provinces qui
servirent également de récompense à
son crime et à sa corruption.
Ce prince ambitieux, après le départ

des commissaires, n' ayant plus rien à craindre du côté de Rome, résolut d' envahir à force ouverte les états d' Adherbal. Mais comme il avoit intérêt de mettre toujours quelque apparence de justice de son côté, il se contenta d' abord de faire des courses sur la frontiere pour tâcher d' exciter le ressentiment d' Adherbal, dans la vûe que ces insultes l' engageroient à user de représailles, d' où il pourroit prendre occasion de pousser la guerre avec vigueur, et même de la justifier à Rome s' il en étoit besoin.

Adherbal qui se connoissoit inferieur en forces, et même en capacité dans le métier de la guerre, aima mieux dissimuler de petites injures, que de s' attirer une guerre ouverte et déclarée. Jugurtha après l' avoir harcelé quelque temps sans le pouvoir engager à prendre les armes, méprise enfin sa foiblesse ; et sans chercher

p418

davantage le secours des prétextes, il entre dans ses états à la tête d' une puissante armée, assiege et prend les principales places, et se rend maître de la plûpart des provinces.

Après cela il ne restoit d' autre parti à Adherbal que celui d' abandonner une seconde fois ses états ; ou il falloit malgré l' inégalité des forces, se résoudre à les défendre genereusement les armes à la main. Ce jeune prince par le conseil de ses ministres, se détermine à opposer la force à la violence. Il assemble ses troupes, fait de nouvelles levées, et met enfin une armée sur pied, mais plus considerable par le nombre que par le courage. Il marche ensuite à l' ennemi pour s' opposer aux progrès de ses armes.

Jugurtha qui avoit ses desseins, laisse camper Adherbal sans l' inquiéter. Il feint même de se défier de ses propres forces pour augmenter sa confiance. Les premiers jours se passent sans combattre ; mais à la faveur des tenebres d' une nuit obscure,

Jugurtha s'approche sans bruit du camp d'Adherbal ; l'attaque de tous côtes ; emporte les retranchemens, et taille en pieces tout ce qui lui fait résistance.

p419

Il cherche de tous côtes Adherbal qu'il vouloit faire perir pour terminer tout d'un coup la guerre. Mais ce prince fut assez heureux dans sa disgrâce pour échaper à la fureur de son ennemi. Il ne vit pas plutôt son camp forcé, qu'il se jeta dans une ville appelée Cirthe, où il s'enferma avec les débris de son armée, d'où il dépêcha des ambassadeurs à Rome pour implorer de nouveau le secours de la république. Jugurtha qui regardoit sa mort comme le premier fruit de la victoire, le suit, arrive devant Cirthe avec toute son armée ; investit la place ; la serre de près, et jure de ne pas partir du pied de ses murailles qu'il ne se soit rendu maître et de la ville, et de la personne d'Adherbal. Ce malheureux prince qui se voit à la veille de tomber entre les mains d'un ennemi inexorable, dépêche couriers sur couriers à Rome. Le senat obsédé par les partisans de Jugurtha, semble douter du rapport des ambassadeurs, et se contente d'envoyer en Affrique trois jeunes romains pour reconnoître ce qui s'y passe ; et en cas de guerre, ordonne aux deux princes numides de

p420

mettre les armes bas. Jugurtha à leur arrivée les amuse d'abord par des ambassades continuelles, les séduit ensuite, et les corrompt par des sommes considerables, déguisées sous le titre de présens. Ses agens dans l'audience qu'on leur donna, soutinrent qu'Adherbal avoit attaqué à force ouverte, et même par des voyes indignes

et détournées, la vie de leur maître, qui n'avoit pris les armes que par la nécessité d'une juste défense. Les envoyez gagnez par ces raisons que l'argent du numide fit trouver justes, s'en retournerent à Rome pendant que Jugurtha pousoit le siege avec une nouvelle ardeur. Adherbal réduit à l'extrémité, écrit de nouveau au senat, et il conjure les romains par les services de Masinissa son ayeul, de lui sauver au moins la vie. *disposez comme il vous plaira du royaume de Numidie*, leur dit ce foible prince dans sa lettre ; *mais ne permettez pas que je tombe dans les mains d'un tyran et du meurtrier de ma maison* . Les plus honnêtes gens du senat, et ceux qui n'avoient point été corrompus par l'argent de Jugurtha, vouloient

p421

qu'on ne differât pas davantage à faire passer une armée en Affrique pour faire lever le siege de Cirthe, et pour punir Jugurtha de n'avoir pas déferé aux premiers ordres qu'on lui avoit envoyez. Mais ses partisans empêcherent par leurs brigues que cet avis ne passât, sous prétexte que cet armement engageroit à une dépense inutile. Ils proposerent seulement d'envoyer en Affrique de nouveaux commissaires pour regler les differends des deux rois, et ce dernier avis l'emporta sur l'honneur et la gloire de la république. Aemilius Scaurus fut mis à la tête de cette commission. Il étoit prince du senat, c'est à dire celui que le censeur lisant publiquement la liste des senateurs, avoit nommé le premier : ce qui dépendoit du choix de ce magistrat des moeurs. On ne déferoit ordinairement ce titre honorable qu'à un ancien senateur, qui eût déjà été honoré du consulat ou de la censure ; et il jouissoit toute sa vie de cette prérogative. Scaurus illustre par sa naissance, grand capitaine et habile magistrat ;

mais également ambitieux et avare,

p422

avoit jusqu' alors caché ces défauts
sous l' apparence des vertus contraires.
Quoique l' avarice fût sa passion
dominante, il avoit sçu refuser l' or
des agents de Jugurtha, parcequ' ils
le distribuoiert trop publiquement.
Cette conduite adroite, son âge,
sa dignité, ses services, le firent
nommer pour chef de cette commission.
Il passa aussi-tôt en Affrique avec
ses collegues, et débarqua à Utique,
d' où il fit signifier à Jugurtha sa commission,
et les ordres du senat, de lever
incessamment le siege de devant
Cirthe.
Jugurtha laisse ses troupes au siege,
et vient trouver les commissaires. Il
proteste que rien ne lui est plus sacré
que les ordres du senat ; mais il représente
en même temps qu' Adherbal
l' a voulu faire perir ; qu' il est venu
l' attaquer à la tête d' une armée.
Que pour lui il n' a pris les armes que
pour défendre sa vie et ses etats. Que
les romains sont trop justes pour lui
interdire ce que le droit naturel permet
à tous les hommes, et pour lui
lier les mains quand on l' attaque. Ce
fut avec de pareils discours, ou plutôt
avec des sommes considerables,

p423

mais répandues secretement, que le
perfide affricain sçut éluder l' effet de
cette commission. Scaurus et ses collegues
n' eurent point de honte de s' en
retourner à Rome sans avoir rien obtenu
en faveur d' Adherbal. Le numide
débarassé du seul obstacle qu' il
redoutoit, retourne au siege, le presse,
et réduit enfin Adherbal, encore plus
par la faim que par la force, à se remettre
entre ses mains. Ce malheureux
prince n' exigea pour toute condition

que d' avoir la vie sauve, et du
reste il s' en remit au jugement du senat.
Jugurtha promit tout. Il fut reçu
ensuite dans la place ; mais il ne s' en
vit pas plutôt le maître, qu' il fit tailler
en pieces la garnison, et mourir
Adherbal dans les plus cruels tourmens.
Ce nouvel assassinat sçu à Rome,
et la prévarication honteuse des
commissaires, exciterent une indignation
generale. Le peuple sur-tout
crioit hautement dans ses assemblées ;
qu' on avoit vendu à ce barbare le
sang de son frere. Le senat craignant
qu' à la fin l' impunité ne soulevât le
peuple, ordonna malgré les partisans
de Jugurtha, que L Bestia Calpurnius
qui étoit alors consul, passeroit en

p424

Affrique à la tête d' une armée pour
faire obéir Jugurtha. Calpurnius avoit
de la valeur et beaucoup d' experience.
Mais ces grandes qualitez étoient éfacées
par une sordide avarice : il sembloit
qu' il ne fit la guerre que comme
un métier, et seulement pour gagner
de l' argent. Il regarda l' expedition
d' Affrique comme une riche
moisson ; et aucun des moyens de pouvoir
s' enrichir ne lui parut honteux.
Mais comme il n' ignoroit pas qu' il
avoit affaire au peuple romain, et à
des tribuns qui pourroient un jour
lui demander un compte severe de sa
conduite, il eut l' adresse d' engager
dans cette expedition Scaurus et quelques
senateurs des plus considerables.
Il les demanda pour ses lieutenans,
sous prétexte d' avoir besoin de
personnages aussi consommez dans
l' art de la guerre : mais dans le fond,
il n' avoit en vûe que de les associer à
ses brigandages, et de se mettre à couvert
sous leur nom, et par leur credit,
de toute recherche.
Cependant ce ne fut pas sans beaucoup
de surprise et d' inquietude que
Jugurtha apprit des nouvelles de cet
armement. Il s' étoit toujours flaté

que le meurtre d' Adherbal ne lui couteroit que de l' argent. Il envoya aussi-tôt à Rome son fils, comme un gage de sa fidelité et de sa soumission ; et il le fit accompagner par deux ambassadeurs chargez d' une partie de ses trésors, dont ils avoient ordre de lui acheter encore de nouveaux protecteurs. Mais les crimes de Jugurtha avoient fait trop d' éclat pour que le senat pût les dissimuler davantage. Au milieu d' une corruption aussi generale, et telle que nous venons de la représenter, on voyoit encore de la dignité en ce qui regardoit les affaires publiques. On ne pouvoit plus même prendre son parti ouvertement sans se deshonorer : ainsi d' un commun avis il fut ordonné à son fils et à ses ambassadeurs de sortir de l' Italie en dix jours, à moins qu' ils ne fussent venus pour remettre le royaume de Numidie et la personne même de Jugurtha en la disposition de la république. Ce decret leur fut signifié, et ils furent obligez de s' en retourner sans avoir pû entrer dans Rome. Si-tôt que les levées furent prêtes, Calpurnius les fit embarquer à Rhege.

Elles passerent d' Italie en Sicile, et de Sicile en Affrique. Le consul n' y fut pas plutôt arrivé, qu' il attaqua vivement les etats de Jugurtha. Ses troupes se répandent dans le païs ; mettent tout à feu et à sang. Il forme ensuite des sieges ; prend des villes ; et fait des prisonniers. Pour soutenir sa réputation, ou peut-être pour se faire acheter plus cherement du roi de Numidie, il pousse la guerre avec vigueur, et répand la terreur de ses armes de tous côtez. Le numide redoutant les suites de cette guerre, a recours à ses armes ordinaires. Il fait couler des sommes considerables

jusques dans la tente du general romain.
Des émissaires secrets font le
marché ; Scaurus entre dans cette honteuse
negociation, et partage avec
Calpurnius l' argent de Jugurtha. Pour
éblouir le public, on fait un traité
solemnel : le roi de Numidie se soumet
en apparence aux ordres du senat ;
il livre ses places, ses chevaux,
ses éléphants, et des sommes considerables
d' argent. Il paroît s' abandonner
lui-même à la discretion des
romains ; il vient au camp sans gardes
et sans aucune marque de sa dignité,

p427

mais il avoit pris la précaution
de se faire donner des ôtages : et après
que le general des romains se fût
retiré de ses etats, il rentra dans ses
places. On lui renvoya pour de l' argent
jusqu' à ses chevaux et à ses éléphants ;
et à la faveur de cette fausse
paix, il jouit paisiblement du fruit de
son crime et de l' assassinat d' Adherbal.
On apprit à Rome avec autant de
honte que de douleur, cette nouvelle
prostitution : tout le monde se plaignoit
que la majesté du peuple romain
avoit été violée. Memmius un
des tribuns du peuple, en prit occasion
de se déchaîner contre le senat.
L' integrité, dit-il en pleine assemblée,
a disparu dans cet ordre. On
n' y trouve plus de justice ; l' argent
est le tyran de Rome, et le peuple
n' a que trop éprouvé que les grands
et la noblesse n' ont point d' autre divinité.
Ils trafiquent publiquement de
leur foi et de leur honneur. La gloire
et les interêts de l' etat sont tombez
en commerce. On a trahi la majesté
de l' empire ; on a vendu la république,
dans l' armée et dans Rome
même. Opimius l' assassin de Caius, le
meurtrier de trois mille de ses concitoyens,

p428

ce tyran de sa patrie, les
mains encore souillées du sang du peuple
et de ses tribuns, les a remplies
de l' or et de l' argent du perfide Jugurtha.
Calpurnius et Scaurus ne sont
peut-être pas plus innocens. On nous
dit que le numide s' est rendu à la
république ; qu' il a livré ses places,
ses troupes et ses éléphants. Eclaircissez
cette verité, faites venir à Rome
Jugurtha. S' il est vrai qu' il se soit
rendu de bonne foi, il obéira à vos
ordres ; et s' il n' y obéit pas, vous jugerez
aisément que ce qu' on appelle
un traité, n' est qu' une collusion de
ce prince artificieux avec nos generaux :
traité qui n' aura produit pour
lui que l' impunité de ses crimes, des
richesses honteuses pour ceux qui
étoient chargez des ordres du senat,
et un deshonneur éternel pour la république.
Ce discours réveille toute l' animosité
publique. Opimius est cité devant
l' assemblée du peuple. On lui fait son
procès ; il est banni de Rome par un
decret solemnel. Le souvenir de ses
cruautez, dit Velleïus Paterculus, fit
qu' il n' y eut pas un plebeïen qui eût
pitié de sa disgrace ; et il fut obligé,

p429

ajoute Plutarque, de passer sa vieillesse
dans le deshonneur, et dans la
honte que lui avoit attirée son avarice
et sa corruption.
Cassius qui étoit alors préteur, en
vertu du même decret du peuple,
passa en Affrique pour amener Jugurtha
à Rome. Il lui donna pour sa
sûreté la foi publique. Mais ce prince
avoit encore plus de confiance en son
argent ; et il ne fut pas plutôt arrivé,
qu' il gagna par de riches présens un
tribun du peuple appelé Bebius : il
se présenta ensuite devant l' assemblée.
Memmius lui reprocha son
ingratitude pour la maison de Micipsa ;
son ambition excessive, sa
cruauté, le meurtre de ses deux freres
adoptifs, sa desobéissance pour les

ordres du senat, et son intelligence
secrete avec ceux qui en étoient chargez,
encore plus criminelle et plus
odieuse à la république.

Le tribun ajouta qu' encore que le
peuple n' ignorât pas le nom de ses
complices, et le prix de leur prostitution,
il vouloit cependant en être
instruit par sa bouche. Qu' il peut tout
esperer de la foi et de la clemence
des romains s' il dit la verité ; mais

p430

que s' il la cache ou la déguise, il se
perd sans ressource : et là-dessus il le
somme de répondre article par article,
aux differens chefs d' accusation,
qu' il avoit encore moins préparé
contre lui que contre les senateurs et
les commissaires qui s' étoient laissez
séduire par son argent.

Mais Bebius venant au secours de
Jugurtha, lui défendit de répondre,
sans en alleguer aucune raison. Tout
le monde est surpris de l' impudence
de ce tribun. Cependant il persiste
obstinément dans son opposition, et
le peuple trahi par un de ses magistrats,
voit rompre l' assemblée sans
éclaircissement. Justement irrité de
cette collusion, et de l' opposition de
Bebius, il la regarde comme l' effet
d' une nouvelle corruption ; et on ne
parle pas moins que d' arrêter le roi
de Numidie, et de donner sa couronne
à un autre petit-fils de Masinissa,
qui redoutant la cruauté de Jugurtha,
s' étoit réfugié à Rome depuis
la mort d' Adherbal.

Jugurtha alarmé de ces bruits, trouve
des assassins qui le défont de ce rival.
Mais l' un de ces meurtriers ayant
été arrêté, le perfide affricain convaincu

p431

d' une action si noire par la déposition
de cet assassin, et peut être

n' ayant plus assez d' argent pour être innocent, reçoit ordre du sénat de sortir incessamment de Rome. Il partit aussi-tôt, apparemment dans la crainte d' être arrêté. On dit qu' étant hors des portes de Rome, il s' écria en la regardant : *ô ville venale ! Tu serois bien-tôt esclave, s' il se trouvoit marchand assez riche pour t' acheter !* comme ce prince étoit venu à Rome sur la foi publique, on le laissa retourner paisiblement dans ses états. Mais il fut bien-tôt suivi par le consul Albinus, qui avoit ordre de lui faire la guerre sans relâche, s' il ne remettoit sa personne et son royaume au pouvoir du peuple romain. Albinus étant arrivé en Affrique, commença à faire la guerre avec succès ; et il eût bien souhaité de la pouvoir finir avant que son consulat fût expiré. Jugurtha au contraire qui n' avoit d' esperance que dans le changement des généraux, et qui attendoit tout du bénéfice du temps, ne songeoit qu' à amuser le consul, et à tirer les choses en longueur. Tantôt il promettoit de se rendre ; une autrefois il témoignoit

p432

qu' il quitteroit la vie plutôt que la couronne. On le voyoit fuir devant les romains, et peu de jours après il venoit les attaquer jusques dans leur camp. Il y faisoit passer ensuite des couriers et des négociateurs : c' étoient tous les jours de nouvelles propositions. Le consul embarrassé dans cet abîme de négociations dont il ne voyoit point le fond, ne faisoit, pour ainsi dire, ni la guerre ni la paix. Et le temps des comices étant venu, il fut obligé de quitter l' Affrique, et de se rendre à Rome pour présider à l' élection de nouveaux consuls : et il partit après avoir donné le commandement de l' armée à Aulus son lieutenant et son frere. C' étoit tout ce que Jugurtha pouvoit souhaiter de plus avantageux. On lui laissoit à combattre un capitaine

sans valeur et sans science militaire,
et qui n'avoit pour toute consideration
que la qualité de frere du general.
Beaucoup de présomption lui cachoit
son incapacité : et une avarice
sordide lui fit faire autant de fautes
que d'entreprises.
Au milieu de l'hyver il tira ses troupes
de leurs quartiers pour assieger

p433

Sutal une des plus fortes places de la Numidie,
où Jugurtha tenoit une partie
de ses trésors. C' étoit le leure qui
l' y attiroit ; mais la proye étoit enfermée
dans un château situé sur la croupe
d' une montagne, et environné de
marêts que les pluyes et les neiges
fondues avoient rendus impraticables.
Aulus aveuglé par son avarice, ne
laisse pas d' en former le siege. Jugurtha
ravi qu' il se fût attaché à une entreprise
aussi difficile, lui fait faire
differentes propositions, comme s' il
eût redouté le succès de ses armes.
Pour entretenir sa présomption, il lui
envoyoit de temps en temps des députez
qui lui demandoient la paix,
avec des termes aussi soumis que s' il
eût déjà été maître de toute la Numidie.
Il ne laissa pas de faire avancer
son armée, comme s' il eût voulu tenter
de jeter du secours dans la place.
Mais il avoit donné ordre à ses officiers
d' affecter une contenance mal
assurée.
Aulus qui se flatoit d' avoir répandu
la terreur parmi les numides, marche
à eux comme à une victoire certaine.
Jugurtha, pour entretenir son
erreur et sa confiance, feint de prendre

p434

la fuite. Ses troupes s' éloignent avec
précipitation. Le general romain les
poursuit avec ardeur ; et tout ce qu' il
craint, c' est que Jugurtha ne lui échape.

Mais l'habile numide qui connoissoit
le pays, l'attire et le conduit
insensiblement dans des défilez dont
il avoit fait occuper les avenues ; et
Aulus se trouve pris et vaincu, pour
ainsi dire, avant que d'avoir vû l'ennemi.
L'incertitude et la terreur se répandent
dans ses troupes. Les numides
chargent les romains en tête et
en queue : on fait tomber sur eux une
grêle de flèches. Les uns sont tuez ;
d'autres cherchent une issue, et le
moyen de s'enfuir. Mais de quelque
côté qu'ils tournent, ils rencontrent
l'ennemi et la mort. Enfin le general
romain avec ses principaux officiers,
gagne le sommet d'une montagne,
où Jugurtha qui sçavoit bien qu'il ne
pouvoit lui échaper, le laisse passer
la nuit. Le jour découvre sa disgrâce
dans toute son étendue. Il voit une
partie de ses troupes taillée en pieces,
et l'autre assiégée par un ennemi maître
du pays et victorieux : il fallut entrer
en composition. Jugurtha feint

p435

de ne vouloir pas se servir de tous ses
avantages. Il donne la vie et la liberté
aux romains ; mais à condition
qu'ils passeront sous le joug : ceremonie
ignominieuse, par laquelle les
vainqueurs sembloient attacher une
honte éternelle à la disgrâce des vaincus.
Il exige encore du general et
des principaux officiers une promesse solemnelle
que les romains ne le troubleroient
jamais dans la possession du
royaume du Numidie. Aulus aussi
lâche que présomptueux, souscrit à
tout ; et on voit un romain craindre
plus la mort que la perte de son honneur.
Le senat n'eut pas plutôt appris un
traité si honteux, qu'il le cassa. On
rappella Aulus : et Metellus désigné
consul, fut chargé de la guerre de
Numidie. C'étoit un patricien des premieres
familles de Rome, grand capitaine,
homme de bien, d'une vertu
et d'une probité reconnue, qui quoique
d'un parti opposé à celui du peuple,

lui étoit aussi agreable qu' aux patriciens même, dont il étoit l' ornement et le plus ferme soutien. Les romains faisant réflexion sur ses grandes qualitez, et particulierement

p436

sur ce qu' il étoit incorruptible, ne douterent plus de la défaite de Jugurtha, qui ne s' étoit soutenu jusqu' alors que par ses artifices, et l' avarice des chefs qu' on lui avoit opposez. Metellus assemble ses troupes, fait de nouvelles levées, des magasins de vivres, d' armes et de munitions, et il part pour la Numidie accompagné de Caius Marius que le peuple lui avoit donné pour un de ses lieutenans. Marius étoit né dans un village proche d' Arpin, de parens pauvres, et qui gagnoient leur vie du travail de leurs mains. Il avoit été élevé dans les travaux rustiques, et ses moeurs étoient aussi feroces que son visage étoit affreux. C' étoit un homme d' une grande taille ; d' une force de corps extraordinaire ; courageux et soldat avant que d' avoir porté les armes. Il entra de bonne heure dans les armées, et il s' y distingua par des actions d' une rare valeur, et sur-tout par une pratique exacte de la discipline militaire. Il cherchoit dans toutes les occasions des perils dignes de son courage, et les plus longues marches et toutes les fatigues de la guerre, ne coutoient rien à un homme élevé durement.

p437

On remarqua toujours dans sa conduite un extrême éloignement des voluptez : et depuis son élévation il ne parut sensible qu' à l' ambition et à la vengeance : passions qui couterent tant de sang à la république. Il passa par tous les degrez de la milice ; et ces differens grades furent toujours

la récompense d' autant d' actions où il s' étoit signalé. Quand il demanda au peuple la charge de tribun dans une legion, la plûpart de ses concitoyens ne connoissoient pas son visage ; mais son nom n' étoit ignoré de personne ; et à la faveur d' une réputation si bien établie, il emporta cet emploi sur plusieurs patriciens qu' il avoit pour compétiteurs. Metellus si bon juge de la valeur, le poussa depuis aux premières charges de l' armée, et il parvint par sa protection jusqu' à la dignité de tribun du peuple. Ce fut dans cette place qu' il commença à découvrir son ambition, et la haine violente qu' il portoit au parti de la noblesse. Il déclamoit incessamment contre le luxe des sénateurs ; et quoiqu' il ne fût pas éloquent, il ne cessoit de représenter au peuple avec une voix forte et tonnante, combien il lui

p438

devoit être honteux de n' oser confier le commandement des armées, et les principales dignitez de l' état qu' à des patriciens. Que ces hommes avarés et ambitieux se les étoient comme appropriées ; qu' à la faveur de leur crédit, ils se les remettoient de main en main, et que pendant qu' ils en étoient revêtus, ils y exerçoient impunément toute sorte de brigandages. Marius pour déconcerter leurs brigues et leurs liaisons, proposa une nouvelle loi, et une nouvelle manière de donner les suffrages dans les élections des magistrats curules. Cotta qui étoit alors consul, et qui pénétra ses vûes, s' opposa à la publication de la loi, et le nouveau tribun fut même cité au sénat pour y rendre compte de sa conduite. Marius s' y présenta, et au lieu de se déconcerter, comme auroit pû faire un homme de si basse naissance, et nouveau dans les affaires, il menaça fierement le consul de le faire arrêter s' il ne levoit son opposition. Il se tourna ensuite du côté de Metellus, qui jusqu' alors

lui avoit servi de patron, comme

p439

s' il eût voulu l' engager à se declarer en sa faveur. Mais Metellus ayant desaprouvé publiquement sa conduite, Marius sans égard pour un magistrat à qui il devoit sa fortune, commanda sur le champ à ses officiers de l' arrêter : et il auroit été conduit en prison avec Cotta, si ce consul n' avoit levé son opposition. Marius à l' issue du senat, retourna à l' assemblée du peuple, où il fit confirmer sa loi. Le peuple charmé de sa fermeté, lui donna de grandes louanges, et il le nomma depuis pour aller en Numidie en qualité de lieutenant de Metellus. Ce general qui préferoit l' interêt de sa patrie à un ressentiment particulier, s' en servit avec la confiance que meritoit sa valeur et sa capacité. Cette confiance ne fut point trompée, et Marius fut considéré dans la suite comme le plus sûr instrument de ses victoires. Metellus arrivé en Affrique, s' appliqua d' abord à rétablir la discipline militaire dans les troupes qu' Aulus lui remit ; il marcha ensuite contre Jugurtha ; gagna deux batailles contre ce prince ; lui enleva ses principales places, et après l' avoir poursuivi de province en province, il le

p440

poussa jusqu' à l' extrémité de ses etats. Jugurtha n' ayant plus ni forces à opposer à la puissance de Metellus, ni place où il pût se refugier, demanda à traiter, et offrit de se soumettre à toutes les conditions qu' il plairoit au general des romains de lui prescrire. Metellus lui ordonna d' abord de payer 200000 livres d' argent pour les frais de la guerre ; de lui livrer tous ses éléphants, et une certaine quantité d' armes et de chevaux : ce qu' il executa

ponctuellement. Le consul demanda ensuite qu' il lui remît les transfuges et les deserteurs. Jugurtha obéit encore, et livra ceux qu' il put faire arrêter. Mais quand il lui fut enfin ordonné de se rendre lui-même à Tisidium pour y recevoir les ordres qu' on auroit à lui donner ; pour lors il commença à balancer, et il passa plusieurs jours sans se pouvoir déterminer. Le souvenir de ses crimes, la crainte qu' on ne voulût vanger la mort des princes Adherbal et Hiempsal, les charmes du pouvoir souverain, et l' horreur de tomber du trône dans la servitude, l' engagerent à tenter encore le sort des armes : et quoiqu' il se fût dépouillé de ses principales forces, il crut qu' il

p441

lui en restoit encore assez pour traîner la guerre en longueur, ou du moins pour reculer sa perte de quelque tems. Ainsi il rompt la negociation ; assemble de nouvelles troupes ; fortifie de petites places qui lui restoient à l' extrêmité de son royaume, et tâche de surprendre celles dont les romains s' étoient rendus maîtres. Metellus avoit mis garnison dans Vacca, une des plus grandes et des plus riches villes de la Numidie, et il en avoit donné le gouvernement à Turpilius Silanus son ami et son hôte, mais qui n' étoit pas citoyen romain. Turpilius homme de bien, sans orgueil et sans avarice, n' oublia rien pour apprivoiser ces barbares, et leur faire goûter la douceur de son gouvernement. Tous les habitans se louoient également de sa justice et de sa moderation ; mais l' amour si naturel de la patrie, l' attachement pour leur souverain, et la haine du joug étranger prévalurent sur l' estime qu' ils avoient pour Turpilius. Les principaux de la ville se laissent gagner par Jugurtha ; ils prennent ensuite l' occasion d' une fête publique pour inviter les officiers à manger chez eux. Chacun poignarde

son hôte ; et à la faveur de ce tumulte, Jugurtha entre dans la ville, et taille en pieces la garnison romaine. Turpilius échapa seul à ce massacre par la reconnoissance des habitans qui le demanderent à Jugurtha, et qui le firent conduire jusqu' au camp des romains où il rendit compte de sa disgrâce.

Quoique Metellus fût persuadé qu' il étoit plus malheureux que criminel, il ne put se dispenser de le faire arrêter. On le mit aussi-tôt au conseil de guerre. Marius pour chagriner son general, se rend la partie de Turpilius ; l' accuse d' avoir vendu sa place ; et il pousse cette affaire si vivement, qu' il le fait condamner à mort. Ce ne fut qu' après que Metellus eut repris Vacca, qu' on fut instruit de l' innocence de Turpilius, et de la trahison des habitans. Tout le monde le plaignit ; les amis du general romain s' affligeoient avec lui du supplice d' un homme qu' il avoit jugé digne de son amitié. Il n' y eut que Marius qui cherchant à se signaler par une haine declarée contre son general, se réjouissoit publiquement de la mort de Turpilius ; et il se vantoit insolemment

qu' il avoit trouvé le secret d' attacher à Metellus un remords et une furie vangeresse qui lui redemandroient incessamment le sang innocent de son hôte et de son ami. Marius dévoré d' ambition, n' affectoit cette haine publique contre un patricien des premiers du senat, que pour acquerir de la consideration dans le parti qui lui étoit opposé. Il ne s' étoit pas plutôt vû lieutenant du consul, qu' il aspira à sa place ; et pour y parvenir, il n' oublioit rien pour se donner une grande réputation. Il étoit de toutes les entreprises ; il vouloit mener tous les partis : et soit dans les conseils, soit

dans les sieges et les batailles, personne ne fit voir ni des vûes plus justes, ni plus de courage et de valeur. On admiroit en même temps cette temperance et cette frugalité dont il ne se démentit jamais. Vêtu et nourri comme un simple soldat, on voyoit un officier general manger du même pain qu' on distribuoit aux legionaires, coucher à terre, ou sur une simple paillasse, et le premier au travail, soit qu' il fallût ouvrir une tranchée, ou fortifier le camp. Cependant comme le temps de l' élection

p444

des consuls approchoit, et qu' il aspiroit ouvertement à cette grande dignité, il fait publier à Rome par ses émissaires, que Metellus prolongeoit la guerre pour faire durer son empire et sa domination ; que ce patricien fier de sa haute naissance, avoit plus de faste que de veritable merite ; que sa lenteur naturelle augmentée par l' âge, donnoit lieu à un ennemi vigilant et actif de traverser ses marches ; qu' on ne verroit point la fin de cette guerre si on ne changeoit de general ; et que pour lui, si on lui donnoit seulement la moitié des troupes qui composoient l' armée de Metellus, il s' engageoit dans une seule campagne d' amener à Rome Jugurtha mort ou vif. Les tribuns du peuple ravis de trouver un homme de ce merite, pour l' opposer dans l' élection aux patriciens qui prétendoient au consulat, font des brigues en sa faveur. Les chefs des tribus sont gagnez sans peine ; on s' assure du plus grand nombre des suffrages, et on publie hautement dans Rome que malgré tout le credit des grands, le consulat sortira dans cette élection de l' ordre des patriciens. Marius informé de ces favorables

p445

dispositions, demande son
congé à Metellus pour aller en personne,
suivant la loi, demander cette
dignité qu' on ne conféroit jamais aux
absens. Metellus fut surpris, et même
indigné, qu' un homme de si basse naissance
eût de si hautes prétentions : et
quoique ce general fût plein d' honneur,
et digne de sa réputation, Saluste
prétend qu' il n' étoit pas exempt
de cet orgueil inseparable d' une grande
naissance. Ce fut dans cet esprit
qu' il répondit à Marius avec une espece
de raillerie mêlée de mépris ;
*qu' il lui conseilloit d' attendre, pour
demander le consulat, que le jeune Metellus
son fils fût assez âgé pour pouvoir
être son collegue* : ce fils de Metellus
n' avoit pas encore vingt ans, et servoit
actuellement dans l' armée de son
pere : on sçait que dans l' usage ordinaire
il en falloit avoir au moins quarante-trois
pour parvenir au consulat.
Marius sans paroître offensé d' une
réponse si piquante, sollicite de nouveau
son congé, l' obtient, et arrive
à Rome avant le jour des comices.
Un des tribuns le présenta dans la premiere
assemblée. Marius sous prétexte de
rendre compte au peuple de

p446

la guerre de Numidie, n' eut point de
honte pour s' élever, d' abaisser les
grandes actions de son general. Il
s' attribua l' honneur de tous les bons
succès ; et à l' entendre, il sembloit que
Metellus si grand capitaine, n' eût contribué
aux victoires qu' on avoit remportées,
que de son nom et de ses
auspices. Il mêla à tout cela des traits
pleins de malignité ; que Metellus prolongeoit
la guerre, soit pour faire durer
plus long-temps l' honneur du commandement,
ou par sa lenteur ordinaire ;
que dans la maniere timide
et incertaine dont il conduisoit cette
guerre, on ne voyoit qu' un homme
qui songeoit moins à la finir et à vaincre,
qu' à n' être pas vaincu. Que pour

lui qui connoissoit le pays, et qui se sentoit plus actif et plus vigoureux que Metellus, il s'engageoit dans une seule campagne de prendre Jugurtha vif ou mort, ou de le forcer de sortir de la Numidie et de toute l' Affrique. Le peuple déjà prévenu en sa faveur, et charmé de son audace, lui donna de grandes louanges, et Marius les regarda comme des gages du consulat prochain. Ce n' est pas qu' il ne s' y trouvât de grands obstacles, sur-tout

p447

de la part de la noblesse, qui ne pouvoit consentir qu' un homme de si basse naissance remplît la premiere dignité de la république : on l' auroit fait plus volontiers general de l' armée de Numidie. Mais comme ces deux emplois étoient inseparables, et que le commandement des armées appartenoit de droit aux consuls, on fit enfin Marius consul, pour le pouvoir faire general de l' armée de Numidie. Le nouveau consul enyvré de sa grandeur, donna l' essort, pour ainsi dire, à la haine qu' il avoit toujours conservée contre le corps de la noblesse. Il l' insultoit dans tous ses discours, et il se vantoit que la dignité qu' il venoit d' obtenir, étoit une victoire que le peuple romain avoit remportée sur les grands par son courage et par sa valeur. Ils méprisent ma naissance, disoit-il, et je méprise leur orgueil et leur molesse. Ils me reprochent ma pauvreté, si recommandable parmi nos ancêtres ; et je leur reproche avec bien plus de justice, leur avarice à laquelle on les voit tous les jours sacrifier leur foi, leur honneur, la gloire et les interêts de la république. Ils envient la dignité que les

p448

suffrages du peuple et des gens de bien

m' ont donnée. Que n' envient-ils aussi mes travaux guerriers ; les perils où je me suis tant de fois exposé, et les blessures que j' ai reçues dans les combats ? Je ne suis parvenu au commandement que par une longue obéissance ; et ils veulent commander sans avoir obéi, et sans autre mérite que celui de leur naissance. S' ils font des fautes ; s' ils se laissent surprendre par les ennemis, le crédit, la cabale de leurs parens, le grand nombre de leurs créatures couvrent tout. On dissimule, on déguise les pertes qu' ils font, ou on les rejette sur des officiers subalternes. La vérité ne perce jamais ces nuages que forment l' autorité des grands et la flatterie de leurs esclaves. Pour moi tous ces secours me manquent : je n' ai point de parens dans les charges ; je ne saurois représenter les images, les consulats et les triomphes de mes ancêtres. Mon unique ressource est en moi-même, et je ne puis trouver d' appui que dans mon courage. J' avoue même que le talent de la parole me manque ; j' ignore cet art dangereux qui apprend à couvrir sous de belles paroles la honte d' actions

p449

remplies de lâcheté. Elevé dès ma plus tendre jeunesse dans un camp, et nourri dans la discipline militaire, je n' ai appris qu' à me servir utilement de mon épée. Voilà mon unique étude, et l' instruction et l' exemple que je donnerai à mes soldats. C' est en pratiquant de pareilles leçons que nous espérons terminer promptement la guerre de Numidie. En ôtant le commandement de l' armée aux grands, vous avez ôté le principal obstacle qui s' opposoit à la victoire. Ce n' est que leur ignorance dans l' art militaire, leur présomption, et sur-tout leur honteuse avarice qui ont fait durer cette guerre si long-temps. Marius ayant augmenté la confiance du peuple par ce discours, lui demanda des recrues pour les légions,

et qu' il lui fût permis de tirer des troupes
auxiliaires des nations sujettes ou
alliées de la république. On lui accorda
autant de decrets et de plebiscites
qu' il voulut. Le peuple, et sur-tout
le petit peuple, charmé d' avoir
un consul de son ordre, court avec
empressement pour se faire enrôler.
Tout le monde le veut suivre ; on
croit la victoire assurée sous un si grand

p450

general, et le nouveau soldat se flate
de revenir bien-tôt dans sa patrie chargé
de butin.
Marius reçoit indifferemment sous
ses enseignes tous ceux qui se présentent,
ceux même qui n' avoient pas la
quantité de bien prescrite par les loix
pour être enrôlez dans la milice romaine.
Mais ce consul dévoré d' ambition,
et qui cachoit de vastes projets,
n' étoit pas fâché de s' attacher
ces sortes de gens sans bien et sans
aveu, et qui ne pouvoient subsister
que par sa protection. Il s' embarqua
ensuite avec ses nouvelles levées, et
arriva bien-tôt en Affrique.
Metellus n' apprit qu' avec un violent
chagrin qu' on lui eût donné un
successeur, sur-tout dans une conjoncture
que la guerre paroissoit presque
finie, et qu' il ne restoit plus qu' à se
rendre maître de places peu importantes.
On prétend que cet homme si
grand et si sage, ne put s' empêcher
de verser des larmes aux premieres
nouvelles qu' il en reçut. Saluste dont
j' ai tiré la plûpart de ces événemens,
rapporte que cette injure si sensible
à un general, auroit fait moins de peine
à Metellus si le choix de la république

p451

étoit tombé sur un autre que sur
Marius qu' il regardoit toujours comme
sa creature, et comme un ingrat qui

n'avoit décrié sa conduite, que pour s'élever sur les ruines de sa réputation. Comme il ne put se résoudre à voir un homme qui lui étoit si odieux, il chargea Rutilius un de ses lieutenans, de remettre son armée à Marius ; et il partit ensuite pour Rome, où il arriva très-prompement.

Son retour, et le compte qu'il rendit du succès de ses armes, les villes qu'il avoit prises, les provinces qu'il avoit conquises, et les batailles qu'il avoit gagnées ; tout cela fit tomber, et dissipa les mauvais bruits que Marius avoit répandus contre lui. On vit renaître l'estime et le respect que le peuple avoit pour ce grand homme. Velleïus Paterculus nous apprend qu'on lui décerna tout d'une voix l'honneur du triomphe, avec le surnom de numidique ; et on remarqua, dit cet historien, que dans le même temps il y avoit à Rome plus de douze magistrats de la même maison que Metellus, qui en moins de douze ans avoient été élevés aux premières dignitez de la république, les uns au

p452

consulat, d'autres à la censure, et plusieurs qui avoient ajouté à ces dignitez la gloire du triomphe.

Marius étant débarqué sur les côtes d'Afrique, y vit arriver peu après Cornelius Sylla son questeur, qui lui amena un puissant corps de cavalerie qu'il avoit levé chez les latins. Les questeurs étoient les trésoriers généraux de la république. On les croit aussi anciens que la fondation de Rome. D'autres renvoient leur origine aux consuls, comme nous l'avons déjà dit. Il y en avoit deux qui restoient toujours à Rome, et on y en ajouta depuis deux autres qui accompagnoient ordinairement les consuls à l'armée. Il falloit avoir au moins dix ans de service pour parvenir à cet emploi : et quoique les questeurs n'eussent aucune juridiction dans la ville, ils ne laissoient pas d'avoir des

commandemens particuliers à l' armée.
D' ailleurs comme tout semble
dépendre de ceux qui ont l' administration
des finances, on vit des consulaires
briguer cet emploi. Titus
Quintius Capitolinus après trois consulats,
ne se crut pas deshonoré par
cette charge. Caton l' ancien l' accepta,

p453

après avoir été honoré du triomphe ;
et enfin il fut depuis ordonné par la
loi Pompeïa qu' on n' admettrait plus
dans la questure que des consulaires :
ce qui nous fait voir en quel rang
les hommes les plus jaloux de leurs
dignitez et de leur naissance, mettent
l' argent et les finances.
Sylla avant cette loi, y parvint de
bonne heure, et même dans sa jeunesse.
Il sembloit, dit Velleïus Paterculus,
que les destins, en approchant
Sylla de Marius, eussent voulu unir
ces deux hommes, et prévenir les
malheurs que leur discorde produisit
depuis dans la république. Mais puisque
l' un et l' autre vont faire un si
grand rôle dans l' histoire, il est bien
juste de faire connoître un peu plus
particulièrement Sylla, après, sur-tout
que nous avons déjà marqué le caractere
de Marius.
Lucius Cornelius Sylla patricien, et
d' une des plus illustres familles de Rome,
étoit bien fait, de bonne mine,
l' air noble, les manieres aisées, pleines
de franchises en apparence, et qui
sembloient laisser voir à découvert le
fond de son coeur ; naturellement insinuant,
persuasif, éloquent : il aimoit

p454

les plaisirs, et encore plus la gloire.
Son devoir marchoit devant tout : il
sçavoit se livrer et s' arracher aux voluptez
avec la même facilité. Il vouloit
plaire à tout le monde, modeste

dans ses discours, s' il étoit question de parler de lui-même ; prodigue de louanges pour les autres, et encore plus d' argent. Il en prêtoit avec plaisir à ceux qui avoient recours à lui, et prévenoit ceux qui en avoient besoin, et qui n' osoient lui en emprunter. Il ne le redemandoit jamais ; et il sembloit qu' il voulût acheter l' armée entiere. Familier sur-tout avec les simples soldats, devenant soldat lui-même, il en prenoit les manieres grossieres, buvoit avec eux, les railloit, et souffroit avec plaisir d' en être raillé. Mais hors de la table, serieux, actif, diligent. C' étoit un protégé à qui ces differens personnages ne coutoient rien ; et ses vertus et ses défauts étoient également couverts par une profonde dissimulation qui le rendoit impenetrable jusques dans ses plaisirs les plus secrets, aux compagnons même de ses débauches. Tel étoit Sylla lorsqu' il arriva en Affrique, et dans l' armée de Marius.

p455

Il s' appliqua d' abord à meriter l' estime des gens de guerre, par son assiduité à toutes les fonctions militaires : soit qu' il fallût combattre, ou se retrancher, on le trouvoit par tout. Il couroit dans les endroits où il y avoit le plus de peril, avec la même gayeté que ceux qui en reviennent. Une noble émulation lui faisoit demander les emplois les plus dangereux, et il ne fut pas long-temps sans acquerir également l' estime du general et des soldats. Marius même lui donna dans la suite un corps de troupes separé qu' il commandoit en chef. Je n' entrerai dans le détail de cette guerre, qu' autant que cela peut servir à lier les differentes parties de mon sujet. Il suffit de remarquer, que Jugurtha avant l' arrivée de Marius en Affrique, poussé à l' extrêmité de ses etats par Metellus, s' étoit fait un protecteur et un allié d' un roi voisin appelé Bocchus. Ce fut contre ces deux

princes que Marius eut affaire. Il prit Capsa grande ville et fort peuplée, et il se rendit maître ensuite de cette forteresse, devant laquelle Aulus Alberius avoit échoué. On en vint bientôt aux mains. Les deux

p456

rois à la faveur d' une marche dérobée, surprennent les romains, les attaquent de nuit, portent par tout la terreur, tuent beaucoup de monde, et auroient remporté une victoire complète, si les tenebres leur avoient permis de connoître tout leur avantage, et d' en profiter. Marius eut bientôt sa revanche, et presque avant qu' on eût sçu à Rome l' échec qu' il avoit reçu dans la premiere occasion, on y apprit qu' il avoit défait les deux rois dans deux batailles décisives, et qu' il les avoit mis l' un et l' autre hors d' état de tenir la campagne. Bocchus ayant éprouvé dans ces deux combats, la valeur et la fortune des romains, ne jugea pas à propos de hasarder sa couronne pour défendre celle de son allié : il résolut de faire sa paix, et il envoya des ambassadeurs jusques à Rome, pour la demander. Ces ambassadeurs étant admis dans le senat, dirent que le roy leur maître avoit été surpris par les artifices de Jugurtha, qu' il se repentoit d' un pareil engagement, et qu' il demandoit l' alliance et l' amitié des romains : on leur répondit en ces termes.

p457

" le senat et le peuple romain n' oublient ni les services ni les injures : puisque Bocchus se repent de sa faute, ils lui en accordent le pardon ; et pour ce qui est de la paix et de leur alliance, il les obtiendra quand il les aura méritées. " Bocchus

embarassé d' une pareille réponse, fit demander secretement à Marius de lui envoyer son questeur. Silla le fut trouver : on traita de differens moyens qui pouvoient servir à établir la paix : " vous n' en avez point d' autre, dit Sylla à Bocchus, que de nous livrer Jugurtha. Par là vous reparerez l' imprudence et les malheurs de vôtre premier engagement ; et ce sera le prix de nôtre alliance et de nôtre amitié. " Bocchus se récria d'abord contre cette proposition, et il representa à Sylla qu' une pareille infidelité envers un prince à qui il avoit donné sa foi, attacherait une honte éternelle à sa memoire. Ce fut le sujet de differentes conferences qui se firent entre ce roi et le questeur des romains. Mais Sylla qui étoit pressant et éloquent, revint si souvent à la charge, et il sçut si bien lui représenter qu' il n' y avoit qu' un

p458

grand service qui pût balancer le tort qu' il avoit eu de se declarer contre les romains, qu' il le détermina enfin à lui livrer Jugurtha. Ce prince fut trahi et arrêté sous prétexte d' une conference que Bocchus lui avoit demandée : on le chargea de chaînes, on le livra à Sylla, qui le remit ensuite à Marius son general : et par la captivité de ce malheureux prince, la guerre de Numidie fut finie. Une aussi heureuse nouvelle ne pouvoit venir à Rome plus à propos. On venoit d' y apprendre qu' une multitude prodigieuse de barbares sortis du nord, s' avançoient du côté du midi, et menaçoient toute l' Italie. On résolut de leur opposer Marius qui jouissoit actuellement de cette faveur et de ces applaudissemens que donne une victoire recente. On le nomma consul pour la seconde fois, contre la disposition des loix qui ne permettoient pas d' élire un absent pour consul, et qui exigeoient même dix ans d' intervalle

entre deux consulats. On ajouta à ces graces si pleines de distinction, le gouvernement de la Gaule Narbonnoise, et on lui decerna

p459

en même temps les honneurs du triomphe. Jugurtha chargé de chaînes en fit le principal ornement. Il étoit traîné comme un esclave à la suite du char de Marius. Ce prince après cette ceremonie fut conduit en prison, et on le condamna à y mourir de faim. Le bourreau lui déchira sa robe royale, le dépouilla de tous ses habits, et le poussa ensuite dans le fond d' une basse fosse qui lui devoit servir de tombeau. On rapporte qu' en y entrant tout nud, il s' écria : *ô Hercule, que vos étuves sont froides !* faisant allusion aux bains de ce dieu qu' on disoit être froids. Ce prince lutant contre la faim, vécut encore six jours ; et le desir inutile de prolonger sa vie, servit de supplice à un roy qui avoit toujours compté pour rien la mort de ses proches, et des premiers de sa cour, qu' il avoit sacrifiés à sa fortune et à son ambition.

LIVRE 10

p461

Marius délivre les Gaules et l' Italie, de trois cens mille barbares, connus sous le nom de teutons et de cimbres, qui avoient déjà ravagé une grande étendue de pays, et défait plusieurs généraux romains. Jaloux de la reputation et du credit de Metellus, il songe à le perdre. Il s' unit avec Saturninus et Glaucia, et vient à bout de le faire exiler. Ces deux hommes les plus scelerats de la

république, sont assommez à coups

p462

de pierres et de bâtons. Metellus est rappelé. Habilité de Sylla dans le métier de la guerre. La jalousie qu' en conçoit Marius, lui fait regarder Sylla comme son ennemi. Rome se partage entre ces deux guerriers. Prête à se déchirer par une guerre civile, elle se réunit contre des peuples du latium, liguez ensemble pour se faire accorder par la force des armes, la qualité et les privileges de citoyens romains. Sylla preferé à Marius pour aller faire la guerre à Mythridate. Suites funestes de cette preference. Détail de la guerre civile dont elle fut cause. Mort de Marius.

Le jour du triomphe de Marius, le peuple fit éclater sa joye, non seulement par raport à l' interêt public, mais encore par la raison que le consulat de ce plebeïen étant son ouvrage, il se regardoit comme auteur de sa victoire, et associé à son triomphe. Les tribuns dans leurs harangues continuelles, en prenoient lieu d' insulter aux patriciens : ils leurs demandoient fierement, quel capitaine et quel

p463

general de leur corps étoit comparable à ce plebeïen, et s' ils prétendoient encore que la valeur, le courage, et la capacité dans le commandement des armées, ne se dussent trouver que dans la noblesse d' origine. Les patriciens au contraire, pour diminuer la gloire de Marius, publioient que tout l' honneur de cette guerre étoit dû à Metellus, qui après deux grandes victoires, avoit poussé Jugurtha jusques à l' extrêmité de ses etats ; et que Marius seroit encore

en Affrique, si Sylla autre patricien ne s' étoit pas rendu maître de la personne du roy de Numidie. Sylla même encore plus jaloux de la gloire de Marius que celui-ci ne l' avoit été des conquêtes de Metellus, fit graver sur une pierre l' histoire de cet événement pour en perpetuer la memoire. On y voyoit de quelle maniere Bocchus lui livroit Jugurtha : et pour chagriner Marius, il se servit toujours depuis de cette pierre pour cachet : circonstance peu considerable dans l' histoire, si elle n' avoit pas donné lieu aux dissensions qui éclaterent depuis entre ces deux grands hommes ; et auxquelles le senat et

p464

le peuple prirent tant de part. Mais cette concurrence, et cet esprit de parti furent suspendus au bruit de l' approche de ces barbares, dont nous venons de parler. Plus de trois cens mille hommes connus sous le nom de teutons et de cimbres, et sortis de la Chersonese Cimbrique, s' étoient unis pour chercher de nouvelles terres, et un climat plus doux et plus temperé. Ces barbares suivis d' une foule innombrable de vieillards, de femmes, et d' enfans, se partagerent en deux corps. Les teutons passerent dans les Gaules où ils firent de grands ravages : les cimbres prirent une autre route ; taillerent en pieces l' armée commandée par M Junius Silanus, et défirent ensuite M Aurelius Scaurus, et C Manlius. Tant de pertes, le nombre et la ferocité de ces barbares épouvanterent les romains. L' envie disparut ; les deux partis qui partageoient Rome se réunirent ; tout le monde comme de concert, chargea Marius du soin de cette guerre. On lui décerna de suite un second et un troisième consulat qu' il employa à lever de grandes armées, et à fortifier les détroits

et les passages de l' Italie. Il revint à Rome pour présider à l' élection des nouveaux consuls : il déclara qu' après trois consulats, il ne concourroit plus pour cette dignité, et qu' il la refuseroit même quand on la lui offriroit. Mais ceux qui connoissoient à quel point il étoit dévoré d' ambition, se moquoient de cette fausse modestie, et on regarda comme une comédie, le rôle qu' il fit jouer en même temps à un certain Saturninus sa creature, et tribun du peuple, qui l' appelloit publiquement traître et méchant, de refuser de servir sa patrie, et qui exhortoit le peuple à le forcer de prendre le commandement de l' armée. L' artifice étoit trop grossier pour échapper à la pénétration de gens aussi éclairés que les romains. Mais comme on n' avoit point alors de capitaine plus habile, et que Metellus étoit trop âgé pour se charger de la conduite d' une guerre où il ne falloit pas moins d' activité que de valeur ; Marius fut élu consul pour la quatrième fois, et on lui donna pour collègue Catulus Luctatius, personnage qui ne lui étoit pas inférieur

dans la science militaire, et qui le surpassoit par sa modestie, sa probité, et la douceur de ses moeurs. Les deux consuls partagerent les legions. Marius avec une partie fut au devant des teutons qu' il rencontra en Provence, et qu' il défit proche la ville d' Aix ; on prétend que le combat dura deux jours entiers ; que cent cinquante mille teutons y perirent, et que par une défaite si générale, cette nation barbare fut presque éteinte. Les cimbres plus heureux d' abord, avoient franchi les Alpes, et pénétré jusque dans la Gaule Cisalpine. Catulus les attendoit

aux bords de Lathefis : mais comme il n'avoit que vingt-mille hommes à opposer à une armée innombrable, la consternation s'empara de l'esprit de ses soldats ; plusieurs s'enfuirent avant que d'avoir vû l'ennemi, et le general romain fut obligé pour sauver le reste, d'abandonner les bords de la riviere, et de se camper dans des défilez où il ne pût être forcé. Marius à l'entrée de son cinquième consulat, vint à son secours avec son armée victorieuse. Les deux consuls ayant joint leurs forces, donnerent

p467

bataille aux cimbres, dans les plaines de Verceil. Ces barbares furent défaits, et les romains remporterent une victoire si complete, que si on en croit leurs historiens, il y eut cent vingt mille cimbres qui demurerent sur le champ de bataille, sans compter soixante mille prisonniers. Les deux consuls triompherent conjointement de la défaite de ces barbares, et Marius insatiable d'honneurs, brigua un sixième consulat avec autant d'ardeur qu'il avoit fait le premier. On prétend même qu'il l'acheta par des largesses qu'il fit faire secretement aux chefs des tribus, et à ceux qui avoient le plus de credit parmi la multitude ; et qu'il se servit en même temps de cet indigne moyen pour faire donner l'exclusion à Metellus, que ses vertus, son experience, et les voeux de tous les gens de bien, appelloient au gouvernement de la république. On lui prefera Valerius Flaccus, qui fut moins le collegue que l'esclave de Marius. Cet homme si grand par sa valeur, et qui avoit été si utile à sa patrie

p468

pendant la guerre, en devint le tiran
durant la paix. Dans ce haut point
de gloire où ses victoires l'avoient
élevé, la présence seule de Metellus
plus estimé que lui par ses vertus,
lui étoit insupportable. Non content
de l' avoir exclus du consulat, il
employa les plus bas et les plus indignes
artifices pour le faire bannir de
Rome. Il s' allia pour cela avec deux
senateurs appellez l' un Glaucia, et
l' autre Saturninus, tous deux ennemis
declarez de Metellus, les plus
méchants hommes qu' il y eût dans la
république, et que ce grave sénateur
auroit chassés du sénat pendant
sa censure, sans l' opposition de son
collegue, auprès duquel ils avoient
trouvé du credit.

Ces trois hommes unirent leurs
ressentimens et leurs cabales. Marius
étoit consul, Glaucia préteur, et
Saturninus qui avoit déjà été tribun du
peuple, briguoit une seconde fois
cette dignité, afin de pouvoir
tourner contre Metellus, le pouvoir qui
y étoit attaché. Mais le jour de
l' élection étant arrivé, Nonius un des
competeurs de Saturninus, representa
au peuple avec des couleurs si

p469

vives les differens crimes dont il étoit
noirci, que ce peuple en qui il se
trouvoit encore quelque reste de
l' ancienne probité de ses ancêtres, eut
honte de mettre un si méchant homme
à sa tête. On lui refusa toutes les
voix, et Nonius fut élu en sa place.
Cette preference lui couta la vie :
Saturninus le fit poignarder à l' issue
de l' assemblée, et Glaucia avec
lequel il avoit concerté cet assassinat,
ayant convoqué le lendemain de
grand matin une nouvelle assemblée,
ses partisans nommerent tumultuairement
Saturninus pour tribun,
avant que la plus grande partie du
peuple eût pu se rendre sur la place.
Ces trois hommes maîtres alors du
gouvernement, travaillerent à

perdre Metellus. Pour y parvenir, Saturninus en qualité de tribun du peuple, renouvela l' ancienne querelle du partage des terres : mais afin de ranimer une faction qui paroissoit éteinte, il en changea l' objet. Comme Marius et Catulus par la défaite des cimbres, avoient repris des terres dont ces barbares s' étoient emparez dans la Gaule Cisalpine, il proposa de les partager entre les plus

p470

pauvres citoyens qui habitoient la campagne, la plûpart gens sans aveu, dont Marius s' étoit servi à la guerre, et qui lui étoient entierement dévouez. Il ajouta à cette proposition que si le peuple l' avoit agreable, le senat seroit obligé de l' approuver dans cinq jours ; que chaque senateur seroit obligé d' en faire le serment dans le temple de Saturne, et que ceux qui refuseroient de le prêter, seroient exclus du senat, et condamnés à une amende de vingt talens. On indiqua ensuite le jour de l' assemblée : Marius fit avertir secretement les partisans qu' il avoit à la campagne, de s' y trouver en plus grand nombre qu' ils pourroient, et il y en accourut de differens endroits de l' Italie. Saturninus se flattoit à la faveur de leur nombre, de faire passer sa loi. Mais les habitans de la ville jaloux de la préférence que l' on vouloit donner à ceux de la campagne, s' y opposerent hautement. Cette assemblée tumultueuse se partagea en deux partis : les bourgeois se trouvant les plus foibles, crièrent pour faire rompre l' assemblée, qu' on avoit entendu tonner : ce qui selon les

p471

loix et les principes de la religion, obligeoit de suspendre ce jour là

toutes deliberations. Mais ces paisans mêlez d' anciens soldats, la plupart gens de main, sans s' arrêter à cette observation superstitieuse, chargerent les bourgeois à coups de pierres et de bâtons ; les chasserent de la place, et firent ensuite recevoir la loi. Marius qui conduisoit secretement tous les ressorts de cette cabale, convoqua le senat en qualité de consul, pour deliberer sur le serment prescrit par la loi, et qu' on vouloit exiger imperieusement de tous les senateurs. Comme il connoissoit Metellus pour un homme droit et ferme dans ses résolutions, il feignit, pour le faire donner dans le piège, de détester une loi si injuste, qui n' avoit pour but, disoit-il, que de renouveler les anciennes seditions. Il ajouta que pour lui, il ne prêteroit jamais un pareil serment si préjudiciable au repos de la république. Metellus, comme il l' avoit bien prévu, ne manqua pas de se déclarer de son sentiment ; et son avis fut suivi par tout le senat. Marius ayant tiré une pareille declaration

p472

d' un homme incapable de varier, convoqua le senat le cinquième jour prescrit par la loi, pour prêter serment, et alors il se montra plus à découvert. Il dit qu' il avoit fait de serieuses reflexions sur cette grande affaire ; qu' infailliblement on exciteroit une dangereuse sedition si on persistoit absolument à rejeter le serment proposé ; qu' on avoit tout à craindre de la fureur et du ressentiment de cette foule de gens grossiers et emportez. Mais que pour les éblouir et les renvoyer hors de Rome, il croyoit qu' on pouvoit se tirer d' embarras à la faveur d' un serment conçu en termes équivoques ; qu' il étoit d' avis qu' on jurât d' observer la loi, mais avec cette restriction, *s' il y avoit loi* . Il ajouta qu' après que ces habitans de la campagne

seroient retirez, il seroit aisé dans une autre assemblée moins tumultueuse, de faire voir au peuple de la ville, qu' on ne pouvoit regarder comme loi, la proposition d' un tribun qui n' avoit été reçue que par des seditieux, et dans des circonstances qui rendoient nuls tous les actes de ce jour.

p473

Le fourbe ayant ainsi deguisé son manque de parole, sort du senat suivi de sa cabale ; court au temple de Saturne, et y prête un serment pur et simple. Ses partisans en firent autant, et la plûpart des autres senateurs, soit par foiblesse ou par la crainte de l' exil, suivirent son exemple : Metellus seul persista courageusement dans son premier avis. C' étoit aussi sur sa fermeté que ses ennemis avoient principalement compté, pour exécuter le dessein qu' ils avoient de le perdre. Saturninus voyant qu' il n' avoit point prêté le serment dans le temps prescrit par la loi, envoya un huissier pour le faire sortir du senat. Mais les autres tribuns du peuple qui n' étoient point de cette cabale, et qui reveroient la vertu de Metellus, s' opposerent unanimement à l' insulte qu' on vouloit faire à ce grand homme. Saturninus irrité de l' obstacle qu' il trouvoit à ses desseins, fait revenir à Rome ces habitans de la campagne, dont nous avons parlé. Il convoque l' assemblée ; monte à la tribune aux harangues, et après s' être déchaîné contre Metellus, il declare à cette

p474

populace qu' ils ne doivent point s' attendre au partage des terres, ni à l' execution de la loi, tant que Metellus seroit dans Rome. Sur les

remontrances de ce seditieux tribun, l'assemblée condamna Metellus à un exil, si dans le jour même il ne prêtoit le serment porté par la loi. Les grands de Rome, tout le sénat, et même les plus honnêtes gens parmi le peuple, vouloient s'opposer à un plebiscite si injuste. Plusieurs même par attachement pour la personne de Metellus, s'armerent secretement sous leurs longues robes, et sous leurs habits de ville. Mais ce sage sénateur qui aimoit veritablement sa patrie, après les avoir remerciés tendrement de l'affection qu'ils lui faisoient paroître, leur declara qu'il ne souffriroit jamais qu'à son occasion, il y eût une goutte de sang répandu. Et on prétend qu'après s'être resolu de subir son exil, il dit à ses amis particuliers, pour justifier le parti qu'il prenoit, qu'ou bien le calme se rétabliroit dans la république, et qu'alors il ne doutoit point qu'on ne le rappellât, ou que si le gouvernement demeuroit entre les mains de

p475

gens comme Saturninus, rien ne pouvoit lui être plus avantageux que de demeurer éloigné de Rome. Il partit ensuite pour son exil : sa vertu et sa haute réputation lui firent des concitoyens dans tous les lieux où il passa : il ne se trouva étranger en aucun endroit : et ayant fixé son séjour dans l'isle de Rhodes, il y jouit dans un doux repos, de cet empire naturel que la vertu donne sans le secours des dignitez.

La république par la retraite de Metellus, demeura en proye à Saturninus. Marius pour reconnoître les services qu'il lui avoit rendus dans cette affaire, souffroit qu'il exerçât dans Rome une tyrannie declarée. Il n'y avoit plus de liberté dans les élections ; et la violence decidoit de tout. Ce tribun furieux, toujours escorté d'une troupe d'assassins qui lui servoient de satellites, se fit

continuer dans le tribunat pour la troisième fois, et fit nommer pour un de ses collègues, un esclave fugitif appelé L Equilius Firmanus, qui se disoit fils de Tiberius Gracchus. Enfin il en vint à ce point de violence, que voulant élever au consulat Glaucia

p476

le complice de tous ses crimes, il fit tuer à coups de bâton par P Mettius un de ses satellites, Memmius illustre patricien, qui se trouva compétiteur de Glaucia. Cet assassinat fit prendre les armes aux plus honnêtes gens ; le peuple même se joignit au sénat ; la place publique étoit comme un champ de bataille où l' on répandoit impunément le sang des citoyens. Saturninus, Glaucia, et leurs partisans ne se trouvant pas les plus forts, se saisirent du capitole. Le sénat par un décret public les déclara ennemis de la patrie, et ordonna à Marius de les poursuivre. Il fut obligé d' armer ; mais ce fut avec une lenteur qui fit bien voir que ce n' étoit pas sans répugnance qu' il exécutoit les ordres du sénat. Le peuple qui n' ignoroit ni son penchant, ni ses liaisons secrètes, ennuyé des longueurs qu' il affectoit, et souffrant impatiemment ces scelerats dans l' endroit le plus fort de la ville, coupa les tuyaux qui portoient de l' eau dans le capitole, et réduisit bientôt ces seditieux à mourir de soif. La plupart plutôt que de se rendre,

p477

vouloient mettre le feu à des maisons voisines, dans l' esperance de s' échaper à la faveur de la confusion et du tumulte que produisent ordinairement ces sortes d' accidens. Mais Saturninus et Glaucia qui comptoient

sur leurs liaisons avec Marius, se remirent entre ses mains. Il les fit enfermer dans le palais, comme s' il eût voulu leur faire faire leur procès dans les formes. Mais cette maison leur servoit plutôt d' azile que de prison, et il y avoit mis des gardes, moins pour les empêcher de s' enfuir, que pour les défendre contre les entreprises de leurs ennemis.

Ces précautions n' empêcherent point le peuple en fureur, de se faire justice lui-même. Une partie chasse les gardes, et entoure la maison où ils étoient enfermés ; d' autres montent sur le toit, le découvrent, et à coups de tuiles et de pierres, ils assomment Saturninus, Glaucia, et cette troupe de scelerats qui y avoient été renfermés avec eux. Leur mort fut comme le signal du rappel de Metellus. Ses parens, ses amis, ou pour mieux dire, le sénat entier, le demanderent au peuple dans une assemblée

p478

publique. Tous les suffrages lui furent favorables, et il n' y eut qu' un seul tribun du peuple appelé Furius, qui osât s' opposer aux vœux de tous ses concitoyens.

Ce tribun n' étoit que le fils d' un affranchi : mais comme il étoit revêtu d' une dignité qui donnoit droit d' opposition, les amis de Metellus firent tout ce qu' ils purent pour l' obliger à lever celle qu' il avoit formée. Le fils même de Metellus se jeta à ses pieds au milieu de l' assemblée, et le conjura les larmes aux yeux, de lui rendre son pere. Ce qui lui fit donner depuis, le nom de Metellus *le pieux* . Mais le tribun inexorable, rejetta sa prière avec dureté. Heureusement C Canuleïus aussi tribun du peuple, touché de voir un jeune homme de si grande maison, traité si indignement par le fils d' un esclave, attaqua lui-même Furius, et se rendit sur le champ son accusateur. Il representa au peuple, avec

beaucoup d' éloquence, son inhumanité,
et l' abus qu' il faisoit des privileges
de sa charge. Il disoit que pour
satisfaire sa passion particuliere, il
vouloit priver la ville et la patrie d' un

p479

des meilleurs citoyens de la république.
Enfin il sçut rendre son
collegue si odieux, que le peuple sans
vouloir entendre l' accusé dans ses
défenses, le mit en pieces sur le champ. Et
le tribunat, cette magistrature
sacrée qui n' avoit été établie que pour
la défense et la conservation des
citoyens, fut violée dans la personne
d' un tribun, pour avoir voulu porter
trop loin son autorité.

Le rappel de Metellus ne trouvant
plus d' obstacle, il revint à Rome.
Toute la ville sortit au devant de lui,
et son retour fut un veritable
trionphe. La journée entiere ne suffit pas
pour recevoir les complimens du
senat, et les applaudissemens du
peuple : tout le monde crut voir rentrer
avec lui la justice, la paix, et la
liberté. Il n' y eut que le seul Marius
qui toujours jaloux de sa gloire, et
ne pouvant empêcher ni souffrir son
retour, sortit de Rome, et s' embarqua,
sous prétexte d' aller en Asie faire
certains sacrifices qu' il avoit voués,
à ce qu' il disoit, à la mere des dieux,
pendant la guerre des teutons et des
cimbres. Outre la presence de
Metellus qu' il fuyoit, et qui sembloit

p480

lui faire un reproche continuel de
son ingratitude, il y avoit encore un
motif secret qui l' avoit obligé de
s' éloigner de Rome, et de passer en Asie.
Marius grand capitaine, mais d' une
humeur farouche, et accoutumé à
cette autorité absolue que donne le
commandement des armées, languissoit

au milieu de la paix, et il n'avoit pas même les talens nécessaires pour se faire valoir dans une république où l'éloquence donnoit tant de part au gouvernement.

La guerre lui étoit nécessaire pour renouveler son credit. Quand il partit pour l'Asie, il se fit donner une commission secrete du senat d'observer la conduite de Mithridate le plus puissant roi de l'Asie, qu'on soupçonnoit de faire des ligues, et d'armer contre les romains. Marius auroit été ravi qu'il eût fait éclater ses desseins, dans la vûe d'avoir le commandement de cette guerre, d'obtenir de nouveaux triomphes, et de remplir sa maison des richesses de l'Orient.

On prétend qu'étant passé à la cour de ce prince, et lui ayant fait quelques ouvertures de la part du senat

p481

pour sonder ses intentions ; comme Mithridate ne lui rendoit pas une réponse assez précise : " il faut Mithridate, lui dit-il, ou que tu fasse en sorte de te rendre plus puissant que les romains, ou que tu subisses la loi du plus fort. " le roi De Pont le plus fier de tous les princes de son temps, et accoutumé à ce langage servile qu'on parle dans le palais des rois, parut surpris du discours hardi de ce républicain. Mais comme il n'étoit pas moins bon politique que grand capitaine, et que ses forces n'étoient pas encore sur pied, il dissimula son mécontentement, et renvoya Marius comblé de presens. Ce romain après avoir parcouru une partie de l'Asie, revint à Rome, où il trouva peu d'amis et encore moins de consideration. Ses manieres dures et imperieuses ne convenoient pas dans un état libre où tous les citoyens se croyoient égaux, et où les plus grands ne faisoient des créatures et ne les conservoient que par des caresses et des bienfaits. Il eut le

sort des plus grands capitaines qui vieillissent dans une longue paix. On oublia jusques à ses victoires, et on

p482

ne le regardoit au plus, dit Plutarque, que comme ces vieilles armes couvertes de rouilles, dont on ne croit pas avoir jamais besoin. D' ailleurs il s' étoit élevé d' autres capitaines plus jeunes, et qui s' étoient emparez de la faveur du public : et parmi ceux du parti de la noblesse qui étoient les plus distiguez, Sylla dont nous avons déjà parlé, tenoit le premier rang. On a vû par quelle adresse ce patricien avoit mis fin tout d' un coup à la guerre de Numidie, en obligeant Bochus de lui livrer Jugurtha. Ce fut avec la même habileté, que pendant que les romains étoient aux prises avec les cimbres et les teutons, il empêcha les marse de se declarer en faveur de ces barbares. Personne après Marius, dont il étoit lieutenant, n' eut tant de part à la défaite des teutons, et il fit même prisonnier un de ces rois barbares. Marius jaloux de toute espece de merite ; mais encore plus de la réputation que donnoient les armes, obligea Sylla à force de mauvais traitemens

p483

de se retirer. Catulus qui connoissoit sa capacité et sa valeur, lui offrit dans son armée l' emploi qu' il avoit dans celle de Marius. Il y ajouta une confiance parfaite. Sylla, vif, actif, et plein de courage, le soulageoit dans toutes les fonctions de general : et comme Catulus étoit âgé et pesant, tout rouloit sur Sylla. Marches, campemens, la conduite des partis, et jusques au soin des vivres, il se mêloit de tout. Et pendant que les troupes de Marius manquoient de provisions, il

y en avoit en si grande abondance dans le camp de Catulus, que ses soldats en donnoient liberalement à ceux de son collegue. On dit que Marius en conçut une furieuse jalousie contre Sylla ; qu' il regarda cette liberalité comme une maniere indirecte de seduire ses soldats, et que ce fut un des motifs qui firent naître entre eux cette haine dont les suites furent si funestes à la république. Elle commença à éclater au sujet de quelques figures de la victoire, et de certaines images d' or que Bocchus consacra dans le capitolé. Ces images représentoient la maniere dont il avoit remis Jugurtha entre les mains de Sylla.

p484

Marius voulut faire enlever ces monumens, qui sembloient rapporter à son questeur qui n' étoit qu' un officier subalterne, toute la gloire d' un événement qui s' étoit passé sous son consulat. Sylla de son côté s' y opposa avec une fermeté invincible : on fut prêt d' en venir aux armes, dans un temps où tout se decidoit à Rome par la force et la violence. Chacun prit parti selon ses interêts et ses engagements ; Rome entiere se partagea, et un si petit sujet soutenu de part et d' autre par deux hommes fiers, hautains, et qui se haïssoient, fit renaître cette antipatie entre la noblesse et le peuple, presque aussi ancienne que la fondation de la république. On cabale ; il se forme des factions ; chacun s' assure de ses amis et de ses creatures. Enfin la ville étoit dans cette agitation qui precede ordinairement les guerres civiles, lorsque la mort de Livius Drufus donna lieu à la guerre *sociale* qui suspendit ces divisions domestiques. Peut-être qu' il ne sera pas inutile de démêler ici de quelle maniere cette guerre étrangere prit son origine dans Rome même, et se

répandit ensuite dans toute l' Italie. La république romaine observait différentes formes de gouvernement à l' égard des différents peuples qui lui étoient soumis. Les citoyens romains, soit qu' ils habitassent dans Rome, ou qu' ils demeurassent à la campagne, inscrits dans le rôle des tribus, donnoient leur nom aux censeurs, celui de leurs enfans, de leurs esclaves, et le dénombrement de leurs biens : sur quoi on regloit le tribut qu' ils devoient payer. C' étoient les citoyens seuls qui composoient ces légions invincibles qui rendirent Rome la maîtresse du monde. Ils éliosoient leurs capitaines et leurs magistrats. Ils décidoient eux-mêmes de la guerre et de la paix ; et le droit de suffrage attaché à la qualité de tout citoyen romain, le rendoit participant de la souveraineté de l' état. Les peuples du *latium* ou du pays latin, s' étoient donnés à la république, ou avoient été subjugués par la force des armes. Ils payoient les tribus qui leur étoient imposées, et fournissoient dans des temps de guerre le nombre de cavalerie et d' infanterie qui leur étoit prescrit. Du reste, quoiqu' ils fissent en

quelque manière partie de la république, et qu' ils en supportassent les charges, ils n' étoient point admis aux dignitez, et ils n' avoient pas même le droit de suffrage. Il est vrai que dans des temps difficiles, pour les attacher plus étroitement aux intérêts de la république, on s' étoit quelquefois relâché là-dessus, comme on en usa dans la seconde guerre punique ; de peur que ces différents peuples qui tous unis ensemble, faisoient la principale force de la république, ne se laissassent séduire par Annibal aussi adroit à ménager ces sortes de défections et de révoltes, que redoutable les

armes à la main. Mais quand le peril fut passé, les romains n' oublierent rien pour faire regarder ces concessions comme des graces passageres, et qui ne fondoient point de droit. Du reste, chaque ville du *latium* étoit gouvernée par un de ses citoyens élu à la pluralité des voix, qui sous le titre de préteur leur administroit la justice : et ce préteur après être sorti de charge, étoit censé citoyen romain. Cette fonction lui servoit de titre de noblesse, et ce privilege distinguoit ce canton des autres pays qu' on appelloit

p487

les provinces de la république, où l' on envoyoit de Rome un préteur pour rendre la justice, et un questeur pour lever les tribus. Il y avoit long-temps, comme nous l' avons déjà dit, que ces peuples voisins de Rome demandoient la qualité de citoyens romains. Ils représentoient qu' ils payoient des tribus considerables ; que dans la guerre leur pays seul fournissoit une fois plus de troupes que Rome et son territoire ; que la république devoit en partie à leur valeur ce haut degré de puissance où elle étoit parvenue, et qu' il étoit juste qu' ils eussent part aux honneurs d' un etat dont ils avoient étendu l' empire par leurs armes. Nous venons de voir de quelle maniere Caius Grachus perit pour avoir voulu procurer aux latins ce droit de citoyens romains. Le senat et les grands s' y opposerent, sous prétexte qu' il n' étoit pas juste qu' on leur donnât pour égaux et pour concitoyens des sujets de la république. Mais le veritable motif de leur opposition venoit de ce qu' ils ne pouvoient souffrir qu' on rendît le parti du peuple plus fort, en le rendant plus nombreux par cette association.

p488

La mort de Caius n' épouvanta point Drufus, parcequ' il se flata de réussir en prenant une autre route, et en cherchant de se rendre médiateur entre ces differens partis : dessein louable à la verité, mais également au dessus de son habileté et de son credit. Ce fut pour se rendre agreable aux uns et aux autres, qu' il proposa pendant son second tribunat de rendre au senat la connoissance des crimes de concussion attribuée au corps des chevaliers, de dédommager ce second ordre, en donnant entrée dans le senat à trois cens chevaliers ; et à la faveur de ces deux loix, il tâcha de faire passer celles de Caius Gracchus touchant le partage des terres et le droit de cité, en faveur des latins. Mais il trouva les senateurs et les chevaliers également opposez à ces propositions. Le senat parut offensé qu' un tribun entreprît de faire entrer dans une compagnie aussi auguste que le senat, trois cens chevaliers, qui se rendroient maîtres de toutes les délibérations : et ceux de l' ordre des chevaliers qui pouvoient apprehender de n' être pas élevez à la dignité de senateurs, ne vouloient point

p489

consentir qu' on privât leur corps d' une jurisdiction et d' un tribunal qui leur donnoit une grande consideration dans Rome : de sorte que ces deux ordres, quoique dans des interêts opposez, s' accorderent à rejeter les loix de Drufus. Il trouva encore plus d' opposition dans celles de Caius, qu' il vouloit renouveler : le nom seul des loix agraires souleva tous ceux qui possedoient les terres de conquêtes : et les grands de Rome accoutumez à cet empire qu' ils exerçoient sur les peuples soumis à la république, et dont ils tiroient même par differens emplois des richesses considerables, ne purent pardonner à Drufus, de vouloir leur donner pour concitoyens des

gens qu' ils regardoient comme leurs
sujets. Des interêts aussi opposez
firent naître des contestations
continuelles dans toutes les assemblées ; et
comme tout s' y décidoit alors moins
par les regles de l' équité, que par la
force et la puissance de chaque parti,
une foule de latins étoient accourus
à Rome pour soutenir leur protecteur ;
mais il ne put échaper à la fureur de ses
ennemis. Pressé d' une multitude de
peuple qui entouroit son tribunal, il fut

p490

blessé au côté d' un coup de couteau
que le meurtrier laissa dans la playe, et
dont il mourut. Il ne fut pas possible de
démêler l' auteur du meurtre, parcequ' il
se perdit dans la foule : mais
Quintius Valerius tribun du peuple,
s' en rendit suspect, par une loi qu' il
proposa depuis la mort de Drufus.
Cette loi declaroit criminels et
ennemis de l' etat tous ceux qui
renouvelleroient la proposition d' accorder
le privilege de citoyens aux
étrangers et aux peuples d' Italie sujets de
la république.
La mort de Drufus assassiné dans son
tribunal pour avoir voulu procurer à
ces peuples le droit de bourgeoisie, fit
naître la guerre qu' on appella *social*e
ou des alliez. Ces peuples outrez de
se voir exclus de leurs prétentions par
la mort de leur protecteur, résolurent
d' en obtenir l' effet les armes à la main.
Les villes principales s' envoyerent
d' abord des députations secretes pour
se communiquer leur ressentiment
commun. Elles signerent ensuite une
ligue, et se donnerent réciproquement
des ôtages. Chaque canton fit
provision d' armes et de chevaux ; on
enrôla des soldats, on en nomma les

p491

chefs. T Afranius, P Ventidius, M

Egnatius, et Vetius Cato, tous capitaines de réputation, devoient commander differens corps. Mais avant que de faire aucun acte d' hostilité, ils envoyèrent des députez à Rome pour demander de la part de tous les peuples d' Italie alliez ou dépendans de la république, d' être reçus au nombre des citoyens romains.

Le senat également instruit de leurs prétentions et de leurs forces, refusa avec hauteur d' entendre leurs députez ; et on leur fit dire qu' ils n' auroient point d' audience jusqu' à ce que ceux qui les avoient envoyez eussent renoncé à la confederation qu' ils venoient de signer : et on les congedia avec cette réponse.

Les alliez au retour de leurs ambassadeurs, prirent en même temps les armes de tous côtez. On vit tout d' un coup au milieu de l' Italie une armée de cent mille hommes tous conjurez contre Rome : et ce qui rendoit ces troupes redoutables, c' est qu' elles étoient commandées par d' excellens chefs, et qui avoient été élevez dans les armées et dans la discipline des romains.

p492

Le senat arma de son côté avec une extrême diligence, et mit sur pied un plus grand nombre de legions qu' à l' ordinaire. Sextus Julius Cesar, et P Rutilius Lupus tous deux consuls cette année, marcherent en campagne, et commanderent chacun une armée. On leur donna pour lieutenans C Marius, Cn Pompeïus, Cornelius Sylla et Licinius Crassus qui passoient pour les plus grands capitaines de la république, et qui tous avoient commandé des armées en qualité de consuls et de generaux. Mais l' amour de la patrie faisoit que ceux même qui avoient commandé en chefs une année, ne dédaignoient point de servir la suivante dans la même armée en qualité de lieutenans. On donna à ceux-ci le titre de pro-consuls : et

quoique toujours soumis aux ordres des deux consuls, ils commandoient séparément, à cause des différents endroits où l'on fut obligé de faire la guerre.

Jamais la république n'avoit eu tant d'armées différentes en même temps dans l'Italie. De peur de surprise, on mit des gardes aux portes de Rome, pendant une guerre, dans

p493

laquelle les soldats des deux partis étoient habillés de la même manière, parloient la même langue, et se connoissoient les uns les autres ; en sorte qu'il étoit difficile de distinguer le citoyen de l'ennemi. Il y eut des combats sanglans, des batailles, et des prises de villes. La fortune passa plus d'une fois dans l'un et l'autre parti, qui s'affoiblirent réciproquement, sans rien relâcher de leur animosité et de leur fureur. Enfin le sénat s'apercevant que la république ne remportoit pas même de victoires qui ne lui fussent funestes, et qu'en faisant périr des alliés, elle perdoit autant de soldats qui composoient auparavant ses armées ; ce corps si sage se relâcha de sa première fermeté, mais il ne ceda que peu à peu, pour conserver toujours la dignité du nom romain, et même pour jeter de la division entre les alliés. On n'accorda d'abord ce droit et ce privilège de citoyens, qui faisoit le sujet de la guerre, qu'aux peuples voisins de Rome, ou qui n'avoient point pris les armes, ou qui offrirent les premiers de les quitter. Cette conduite ralentit l'ardeur des ennemis ; les alliés dans une

p494

défiance réciproque, se presserent de faire chacun leur traité en particulier ; et les romains de leur côté trouverent

plus de grandeur à se relâcher en faveur d' ennemis divisez et affoiblis, que de ceder au corps entier de la ligue, lors même qu' elle étoit en sa plus grande vigueur. Enfin tous ces peuples obtinrent successivement le droit de bourgeoisie romaine, à l' exception des lucaniens et des samnites leurs voisins, peuples ferores et courageux, jaloux et ennemis de la grandeur de Rome, et qui soutinrent encore quelque temps la guerre, mais plus par leur animosité, que par leurs forces.

Quoique le senat eût accordé ce droit de bourgeoisie aux voisins de Rome, il le reduisit presque à rien par la forme qu' il donna au traité : et au lieu de distribuer cette foule de peuples dont on faisoit de nouveaux citoyens, dans les trente-cinq tribus anciennes, où ils auroient été maîtres de la plûpart des délibérations par leur grand nombre, le senat eut l' adresse de les ranger de leur consentement sous huit tribus nouvelles. Comme elles se trouverent par leur

p495

institution les dernieres à opiner, à peine comptoit-on leurs suffrages quand les anciennes étoient de concert ; et le droit de bourgeoisie qui avoit coûté tant de sang aux alliez, ne devint presque à leur égard qu' un vain titre, sans fonction et sans autorité.

Ils ne furent pas long-temps sans s' appercevoir qu' on ne les avoit placez tous ensemble dans les huit dernieres tribus, que pour rendre leurs suffrages inutiles.

Cependant le senat par cette politique, se flatoit d' avoir rétabli le calme dans l' Italie, et il songeoit à porter ses armes en Orient, lorsque la jalousie entre les grands fit succeder la guerre civile à la guerre sociale.

Marius âgé de plus de soixante et dix ans, n' avoit pas soutenu dans cette derniere guerre cette haute réputation qu' il avoit acquise dans celle des

teutons et des cimbres, soit par la pesanteur qu' amenant les années, ou que la fortune ne lui eût pas fourni d' occasions de se signaler : il s' étoit même presque toujours tenu sur la défensive. Sylla au contraire vif, actif, impetueux, avoit gagné de grandes batailles, pris des villes considerables ;

p496

et il s' étoit distingué dans toute cette guerre par de si glorieux succès, qu' à la paix le consulat fut la premiere récompense de ses services. On lui décerna ensuite le gouvernement de l' Asie Mineure, avec la commission de faire la guerre à Mithridate, le plus puissant prince de l' orient, grand capitaine ; mais injuste, cruel, sanguinaire, comme la plûpart des conquerans, et dont l' empire n' étoit presque composé que des etats qu' il avoit usurpez sur ses voisins. Ses forces étoient proportionnées à ses desseins et à son ambition. On comptoit dans ses armées jusqu' à deux cens cinquante mille hommes d' infanterie, cinquante mille chevaux, un nombre infini de chariots armez, et ses ports renfermoient plus de quatre cens vaisseaux de guerre. D' habiles generaux étoient à la tête de ces corps differens ; mais il en étoit toujours le premier general : et quand il ne les commandoit pas en personne, lui seul en regloit les operations. Il s' étoit emparé de la Capadoce et de la Bithinie, qu' il avoit conquises sur Ariobarzane et sur Nicomede qui en étoient les souverains et les alliez du peuple romain.

p497

La Thrace, la Macedoine, la Grece, Athenes, la plûpart des isles Cyclades avoient subi le même sort : et le senat lui ayant fait dire qu' il eût à retirer ses armes de toutes ces

provinces qui étoient sous la protection de la république ; ce prince pour faire voir qu' il n' en redoutoit ni la puissance ni le ressentiment, fit égorger en un jour marqué cent cinquante mille romains, la plûpart marchands, qui à la faveur de la paix negocioient, et s' étoient établis dans l' Orient et dans les principales villes de la Grece. Il menaçoit Rome même, et toute l' Italie de l' effort de ses armes, quand le soin de cette guerre échut à Sylla. Marius dont l' ambition étoit toujours vive, et qui, comme nous avons vû, aspirait à ce commandement, regarda cette préférence comme une injustice. Il sembloit que tous les emplois de la république lui appartenissent. Il résolut d' enlever à Sylla celui de faire la guerre à Mithridatte. Il mit dans ses intérêts un tribun du peuple appelé P Sulpitius grand ennemi de Sylla, homme éloquent, vif, entreprenant, d' ailleurs considéré à Rome par des biens immenses, par un grand nombre

p498

de clients, et encore plus craint par le mal qu' il pouvoit faire, et par le credit que lui donnoit sa charge. Ces deux hommes unis par la haine commune qu' ils avoient l' un et l' autre contre Sylla, et contre le corps de la noblesse, convinrent avant que de se déclarer, de grossir leur faction. Pour y réussir, Sulpitius qui avoit reconnu combien les alliez étoient mécontents de se voir placez dans les huit dernieres tribus de la république, proposa en leur faveur de supprimer ces huit tribus, et de distribuer ensuite tous ces peuples de l' Italie dont elles étoient composées, dans les trente-cinq anciennes tribus. Il se flatoit par leur grand nombre de se rendre maître de toutes les délibérations publiques. Les anciens citoyens éclairés par le senat, n' eurent pas de peine à s' appercevoir que si on mêloit parmi eux les nouveaux, des étrangers qui venoient d' être admis par grace

au rang des citoyens, ruineront
insensiblement le credit des auteurs
même du bien-fait. Ces considerations
les détermineront à s' opposer à la
publication de la loi. Le tribun de son
côté soutenu de ces nouveaux citoyens

p499

qu' il avoit fait venir exprès à Rome,
vouloit la faire recevoir par la force.
Les deux partis en vinrent aux mains,
il y eut dans ce tumulte un grand
nombre de citoyens tuez de part et
d' autre ; la nuit qui survint, dissipa
l' assemblée, sans qu' il y eût rien
d' arrêté.

Les consuls pour reculer le temps
d' une nouvelle convocation, ordonnerent
sous differens prétextes, des
fêtes solennelles, pendant lesquelles
il étoit défendu de vacquer à
aucune affaire. Sulpitius sans avoir
égard à ces fêtes, convoqua une
nouvelle assemblée. Il s' y rendit à la
tête de six cens hommes de son parti
qui avoient des armes sous leur robe :
espece de satellites dont il se faisoit
accompagner par tout, et qu' il
appelloit l' *anti-senat* . Il fit sommer
les deux consuls de se rendre à l' assemblée,
et d' y revoquer sur le
champ, les fêtes qu' ils avoient
ordonnées, afin que le peuple pût
donner ses suffrages au sujet de
l' abrogation des huit dernieres tribus, qu' il
avoit proposée dans la derniere
assemblée.

Ce discours excita un grand tumulte

p500

entre les anciens et les nouveaux
citoyens. Les partisans du tribun
mirent l' épée à la main, et
chargerent la multitude ; le peuple
s' enfuit, et le fils de Q Pompeïus qui
étoit gendre de Sylla, fut tué en
voulant secourir son pere : Pompeïus

se cacha dans la foule, Sylla
poursuivi par ses ennemis, se jeta dans
la maison même de Marius dont il
trouva la porte ouverte. Marius
quoique naturellement cruel et
vindicatif, ne voulut point faire tuer un
homme à qui sa maison venoit de
servir d' azile : il lui sauva la vie. Mais
il fut obligé pour la conserver, de
revenir sur la place, et de declarer
qu' il revoquoit l' institution des fêtes.
Il se retira ensuite de cette assemblée,
et ne trouvant plus pour lui de
sureté dans Rome où le parti contraire
prévaloit, il en sortit sur le champ,
et se rendit en diligence à la tête des
troupes qu' il avoit commandées
pendant la guerre sociale, et qui
devoient marcher sous ses ordres en
Orient contre Mithridate.
Les fêtes étant revoquées, et les
deux consuls en fuite, Sulpitius
maître de Rome fit recevoir sans peine

p501

la loi qui avoit été cause du tumulte :
et par la même loi, il ôta à Sylla le
commandement de l' armée qui
devoit marcher en Asie contre
Mithridate, dont il fit decerner la
commission par le peuple à Marius.
Ce general envoya aussi-tôt des
officiers de son parti pour en
prendre le commandement, en attendant
qu' il y fût arrivé : mais Sylla les avoit
prevenus, comme nous l' avons dit,
il avoit mis tous les soldats dans ses
interêts, par l' esperance de les
enrichir des dépouilles de l' Orient, en
sorte qu' au lieu de recevoir les ordres
de Marius, ils assommerent ses
officiers, et ils conjurerent Sylla de les
mener contre les ennemis qu' il avoit
à Rome, avant même que de passer
en Asie. Marius irrité de la mort de
ses officiers, usa de represailles, fit
tuer plusieurs amis de Sylla, et piller
leurs maisons. Ce qui obligea les
autres de sortir de la ville avec
précipitation, et de chercher un asile dans
le camp de Sylla. Ces massacres

determinerent ce dernier à marcher droit à Rome. Il étoit à la tête de six legions dont les soldats animez de son esprit, ne respiroient que la

p502

vangeance et le pillage. Mais plusieurs officiers ne pouvant se resoudre à tourner leurs armes contre leur patrie, quitterent le service, en sorte qu' on ne voyoit sur le chemin de Rome que gens qui fuyoient de la ville au camp, pour échaper à la cruauté de Marius ; et d' autres qui passoient du camp dans Rome pour n' être pas obligez de prendre parti dans cette guerre civile. Cependant Sylla avançoit toujours, et il fut rencontré sur le chemin par Q Pompeïus son collegue au consulat, qui se joignit à lui.

Marius et Sulpitius qui n' avoient point d' armée à lui opposer, interposerent l' autorité des magistrats, et lui envoyerent Brutus et Servilius tous deux préteurs et leurs partisans, qui défendirent à Sylla avec hauteur, de continuer sa marche. Ses soldats irritez de la fierté avec laquelle ces deux préteurs avoient parlé à leur general, rompirent les faisceaux et les haches que les licteurs portoient devant ces magistrats. Ils se jetterent sur eux, déchirerent leurs robes de pourpre ; et ils les auroient tuez, si Sylla ne s' y fût opposé.

p503

Le desordre dans lequel ces deux magistrats rentrerent dans Rome, fit comprendre qu' on avoit perdu tout respect pour les loix, et que la force et la violence alloient décider de tout. Marius et Sulpitius qui ne se trouvoient pas en état de resister à un ennemi puissant et irrité, lui dépêcherent sous le nom du senat, de

nouveaux deputez pour tâcher de retarder sa marche. Ces deputez le prièrent de s' arrêter à la cinquième pierre de Rome. Ils lui dirent que le senat s' assembleroit hors de la ville au champ de mars ; que Marius et Sulpitius s' y rendroient, et qu' on tâcheroit de trouver les moyens de concilier ses interêts, et de lui donner satisfaction.

Les deux consuls qui reconnurent qu' on ne cherchoit qu' à les amuser, pour donner le temps à Marius de lever des troupes, feignirent pour tromper les deputez, de se rendre à leurs propositions. Sylla en leur presence, commanda à ses officiers de marquer un camp, et de distribuer les logemens dans l' endroit où il se trouvoit.

p504

Mais ces envoyez ne furent pas plutôt partis, qu' il les fit suivre par sa cavalerie : il se mit ensuite en marche avec toute son armée, et parut aux portes de Rome quand ses ennemis le croyoient encore dans son camp.

Ses troupes entrèrent dans la ville l' épée à la main, et comme elles auroient fait dans une place ennemie et prise d' assaut. Marius et Sulpitius, quoique surpris, s' opposerent à leur passage avec un gros de leurs partisans qui s' étoient réunis auprès d' eux : et le peuple qui craignoit le pillage, se déclara en leur faveur, et lançoit des traits et des pierres du haut des maisons sur les soldats de Sylla.

Mais ce general ayant menacé de les brûler, et ayant paru un flambeau à la main, le peuple cessa ce genre d' hostilité, et demeura spectateur du combat entre les deux partis. Marius et Sulpitius l' appellerent vainement à leur secours, ils promirent même inutilement la liberté aux esclaves qui prendroient les armes en leur faveur, personne ne branla : et les troupes de Sylla avançant toujours, les pousserent jusqu' au temple de la déesse Tellus, d' où ils

p505

furent obligez de s' enfuir et de sortir de Rome. Sylla s' en voyant maître, mit des corps de garde dans toutes les places de la ville pour empêcher le desordre. Il fit même punir severement quelques soldats qui s' étoient jettez dans des maisons pour les piller, et il passa toute la nuit à visiter lui-même les differens quartiers pour contenir le soldat toujours insolent dans la victoire, et pour empêcher que les citoyens ne fussent outragez. Les deux consuls ayant employé toute la nuit à pourvoir à la sûreté publique, songerent le lendemain à faire autoriser une conduite si extraordinaire par de nouvelles loix, et à se revêtir au moins des apparences de la justice, qui ne manquent gueres à ceux qui ont la force de leur côté. Pour y parvenir, ils formerent le dessein de relever l' autorité du senat que les tribuns du peuple avoient fort affoiblie par ce nombre infini de loix nouvelles faites en faveur du peuple, et dont la plûpart n' avoient été promulguées que par des seditieux, les armes à la main. Ils convoquerent dans cette vûe une assemblée du peuple romain.

p506

Sylla naturellement éloquent, déplora en des termes également vifs et touchans les malheurs de la république. Il représenta à l' assemblée que les dissensions qui agitoient depuis si long-temps la ville et l' etat, ne provenoient que de l' esprit inquiet et seditieux des tribuns, qui pour se faire valoir n' oublioient rien pour exciter la haine du peuple contre le senat. Que ces magistrats populaires qui n' avoient été établis dans leur origine que pour empêcher qu' on ne fît violence à aucun citoyen romain, s' étoient emparez insensiblement, et sous differens prétextes, du gouvernement

entier de la république.
Que par de nouvelles loix
inconnues à leurs ancêtres, ils avoient
trouvé le secret d' aneantir l' autorité
des consuls et la dignité du senat.
Que pour faire tolerer ces usurpations
qu' ils revêtoient du nom respectable
de loix, ils avoient aboli dans
les élections des magistrats l' usage
établi de tout temps de recueillir les
suffrages par centuries, et qu' ils avoient
substitué à cette ancienne forme celle
de faire donner les voix par tribus,
sur-tout dans l' election des tribuns
du peuple. Que par ce changement

p507

dans lequel on comptoit les suffrages
par têtes, au lieu de les compter par
centuries, le petit peuple se trouvoit
maître des élections, et que son choix
tomboit toujours plutôt sur les plus
seditieux, que sur les gens de bien.
Que pour détruire des abus si
pernicieux au repos de la république, il
étoit d' avis que desormais personne,
de quelque condition qu' il fût, ne pût
proposer au peuple aucune loi qui
n' eût été auparavant approuvée par
le senat. Enfin que dans les élections
on ne recueillît plus les suffrages que
par classes : espece de rôles dans
lesquels tous les citoyens étoient
divisez par centuries selon leurs facultez,
mais dont la premiere classe composée
des plus riches, renfermoit seule
plus de centuries que toutes les
autres classes ensemble : ce qui rendoit
cette premiere classe, quand toutes
ses centuries étoient d' accord, arbitre
de toutes les délibérations. Sylla
ajouta qu' il falloit interdire aux
tribuns ces harangues continuelles qui
étoient autant de trompettes de
sédition, et que pour mettre des bornes
à l' ambition effrenée de ces magistrats
populaires, il étoit à propos de declarer

p508

par une loi solennelle, que tout citoyen qui auroit exercé le tribunat, seroit incapable dans la suite de toute autre magistrature.

Ces propositions de la part d' un homme qui étoit à la tête de six legions, et maître de Rome, devinrent aussi-tôt des loix. Personne n' osa s' y opposer : tout plia sous son autorité, et Rome sous son consulat prit comme une nouvelle face.

Quand il eut établi solidement son autorité, il songea à vanger ses injures particulières. Nous avons dit que Marius de concert avec le tribun Sulpitius, s' étoit fait décerner le commandement de l' armée destinée contre Mythridate. Sylla fit casser ce decret, et en même temps il fit annuler la dernière loi promulguée par Sulpitius, qui admettoit les alliés dans les trente-cinq tribus anciennes. Tout ce qui s' étoit passé fut attribué à la force et à la violence, et celui même qui s' en plaignoit tenoit, pour ainsi dire, actuellement le poignard sur la gorge à ses concitoyens. On accusa ensuite C Marius, le jeune Marius son fils, douze sénateurs des principaux de leur parti, et le tribun Sulpitius,

p509

d' être les auteurs de la dernière sédition. Ils étoient absents, et ils avoient pour partie celui qui commandoit dans Rome avec une autorité absolue. Ainsi leur procès fut bientôt fait. Ils furent déclarés ennemis du peuple romain : on mit leurs têtes à prix : on leur interdit le feu et l' eau, c' est à dire tous les secours de la société ; et on publia à son de trompe à Rome et dans toutes les provinces dépendantes de la république, le decret du sénat, qui ordonnoit qu' on eût à les poursuivre aux dépens du public, et qu' on les fît mourir si-tôt qu' ils auroient été arrêtés. Sylla dépêcha en même temps des troupes de tous côtés pour les faire périr. Marius

échapa à leur poursuite : mais le tribun Sulpitius fut trouvé par des cavaliers de Sylla, caché dans les marais du Laurentum. On lui coupa la tête qui fut apportée à Rome, et attachée aux *rostris* ou tribune aux harangues. Ce spectacle affreux fut un présage de tout le sang que l'ambition et la haine de Marius et de Sylla firent répandre dans la suite, à Rome et dans tout l'empire romain. Le peuple ne vit qu'avec une

p510

secrète indignation la tête d'un de ses magistrats attachée sur son propre tribunal. Et le sénat même, quoique ravi de voir le parti du peuple abaissé, ne laissa pas de murmurer de la proscription de C. Marius, et des autres sénateurs de son parti. La plupart de ce corps jaloux de l'honneur et de la dignité de leur compagnie, ne pouvoient souffrir qu'on eût proscrit leurs collègues, comme on auroit fait des brigands et des scélérats. Quelques-uns reprochoient secrètement à Sylla qu'il vouloit faire périr un homme plus généreux que lui, et que si Marius l'eût livré à ceux qui le poursuivoient, il se seroit vu par sa mort le maître absolu du gouvernement. Ces discours répétés depuis en différentes manières dans les compagnies, donnoient de l'éloignement à tout le monde pour la personne de Sylla. Il en fit l'expérience dans l'élection de quelques magistrats, où la qualité de ses créatures fut à l'égard du peuple un titre d'exclusion. Sylla au lieu de s'en fâcher, affecta de s'en faire un nouveau mérite. Il dit à ses amis que le peu d'égards que le peuple avoit eu

p511

pour sa recommandation, étoit une preuve que sous son consulat Rome

jouissoit d' une entiere liberté : et pour soutenir toujours le même caractere aux yeux du public, il laissa élire pour l' un des consuls de l' année suivante, Cinna de la même maison que lui, mais d' un parti contraire, et qui le fit repentir dans la suite de cette feinte moderation aussi opposée à son humeur qu' à ses interêts.

Cornelius Cinna, quoique d' une maison patricienne, s' étoit attaché au parti du peuple, où il esperoit trouver plus de consideration que dans celui de la noblesse, rempli de grands capitaines et d' habiles magistrats. C' étoit un homme sans moeurs et sans réflexion, précipité dans ses desseins : cependant tout temeraire et inconsideré qu' il étoit dans ses engagements, il les soutenoit avec un courage et une grandeur d' ame digne d' un meilleur citoyen. Il ne fut pas plutôt entré dans l' exercice de sa magistrature, qu' il se vanta insolemment de faire abolir toutes les loix de Sylla. Il l' attaqua même indirectement : et pour essayer ses forces et la disposition du peuple, il hazarda une de ses créatures qui

p512

osa se declarer accusateur de Sylla. Mais ce grand homme méprisant également et la bassesse de l' accusateur, et la legereté de celui qui le faisoit agir, sans daigner seulement répondre à l' accusation, laissa la le procès et les juges, et partit pour aller faire la guerre à Mythridate.

Il se flatoit que son parti seroit toujours assez puissant pour tenir en respect le nouveau consul, homme peu estimé, et d' ailleurs haï par son humeur hautaine et violente. Mais la suite lui fit voir que dans les dissensions domestiques et les guerres civiles, il ne faut jamais se trop fier ni à ses meilleurs amis, ni mépriser le moindre de ses ennemis. Cinna n' avoit pas à la verité un assez puissant parti pour introduire un nouveau changement dans le gouvernement

de l' état ; mais il eut des amis plus habiles que lui, qui lui firent comprendre que pour se soutenir contre Sylla, il devoit faire rappeler Marius, et opposer à Sylla ce grand capitaine, si fameux par ses victoires. Il falloit pour cela faire casser l' arrêt de la proscription : mais cette cassation d' un arrêt si solemnel paroissoit presque impossible,

p513

par rapport au puissant parti que Sylla avoit laissé dans Rome. Cinna pour en balancer le credit, et pour s' assurer du plus grand nombre des suffrages, entreprit de gagner les alliez.

Nous avons dit avec quelle adresse le senat les avoit comme releguez dans les huit dernieres tribus, afin que leurs suffrages ne fussent jamais comptez : et on a vû que par un dessein contraire Marius et Sulpitius les avoient incorporez dans les trente-cinq premieres tribus, mais que Sylla avoit depuis fait abroger cette loi : Cinna résolut de la faire revivre. Pour y réussir, il leur fit dire secretement de se rendre à Rome le premier jour d' assemblée, d' y venir en plus grand nombre qu' ils pourroient, et d' apporter des épées sous leurs robes. Tout cela fut executé selon son projet : et le jour de l' assemblée la place publique fut remplie d' un si grand nombre de ces alliez, que les habitans même de Rome eurent bien de la peine à en approcher. Cinna monta lui-même à la tribune, et par un discours étudié, il représenta à l' assemblée que les latins et les italiens étant de même nation

p514

que les romains, que parlans le même langage, vivans sous des loix à peu près semblables, et exposans tous les jours leur vie pour soutenir la

gloire et les intérêts de la république, il étoit juste de ne former qu' un corps et qu' une seule république des differens peuples de l' Italie. Que pour rendre cette union parfaite, il falloit supprimer les huit dernieres tribus, et placer dans les anciennes les nouveaux citoyens, selon que le sort en décideroit. Que c' étoit le seul moyen d' entretenir la paix et l' union entre les differens ordres de l' etat, d' en augmenter les forces, et de les rendre redoutables aux ennemis du nom romain.

Ce discours du consul fut reçu avec de grands applaudissemens de la part des alliez. Ils demanderent à haute voix, et avec de grands cris, qu' on prît les suffrages pour faire recevoir cette loi. Mais les anciens citoyens indignez de voir un patricien et un consul faire le personnage seditieux d' un tribun du peuple, s' opposerent hautement à la reception de cette nouvelle loi. " qu' il suffise à ces étrangers, disoient-ils, d' être associez au

p515

nom romain ; d' en avoir les droits et les privileges, et de se voir aujourd' hui de sujets, devenus citoyens de Rome, sans prétendre encore se mêler malgré nous dans nos tribus pour y donner la loi par le nombre de leurs suffrages. "

l' opposition de sentimens et de partis fit naître des disputes qui dégènererent bien-tôt en invectives et en injures. Pour lors les alliez tirans les épées qu' ils portoient sous leurs robes, chargerent les anciens citoyens, et les obligerent de quitter la place et de s' enfuir. La plûpart coururent en porter leurs plaintes au senat, et ils s' adresserent à Octavius collegue de Cinna au consulat, ami et partisan déclaré de Sylla. Ce consul qui avoit prévu les desseins de son collegue, sous prétexte de maintenir la paix dans la ville, tenoit auprès de lui un nombre considerable de ses partisans

tous bien armez. Il n' eut pas plutôt
appris ce qui se passoit dans la place,
qu' il y courut à la tête des créatures
de Sylla. Il écarte le peuple qui lui fait
place, tant par respect pour sa
dignité, que par la crainte de ce grand
nombre de gens armez dont il étoit

p516

accompagné. Octavius sans égards
pour personne, charge les latins, les
pousse, écarte la multitude et la met
en fuite. Les habitans de Rome
prennent les armes, attaquent les alliez
dispersez dans les rues, les
poursuivent l' épée dans les reins, et les
forcent enfin de sortir de Rome.
Cinna s' en voyant abandonné, court
toute la ville pour ralier ses partisans,
et il invite même jusques aux
esclaves de se joindre à lui par l' esperance
de la liberté qu' il promet à ceux qui
prendront les armes en sa faveur. Le
premier magistrat de la république,
et celui qui étoit préposé pour y
entretenir la paix, n' oublie rien pour
exciter une sedition. Mais personne ne
branla : et après des efforts
impuissans, il fut obligé de ceder au parti
contraire. Il sortit de Rome, et fut
rejoindre cette foule d' italiens qu' il y
avoit fait venir. Il parcourut
successivement la plûpart de leurs villes. Il
fut à Tibur, à Preneste, à Nole, et
dans tous les lieux où il passa, il
exhortoit le peuple à prendre les armes
pour se vanger des romains. Il étoit
secondé par C Milonius, par C Marius
Graditianus, et sur-tout par Quintus

p517

Sertorius excellent capitaine, qui
s' étoit joint à ce parti pour se vanger
de celui de Sylla qui lui avoit donné
l' exclusion dans une élection pour
l' edilité. Ces senateurs par leurs
intrigues exciterent le ressentiment des

alliez : la guerre fut résolue dans la plupart de ces villes : l'embrasement devint bien-tôt general ; et Cinna à la tête de ce nouveau parti, commença à faire des levées de troupes et d'argent. Le senat instruit de ses mauvais desseins, lui fit son procès. Il fut déclaré déchu du titre de citoyen, et de la dignité de consul, et on substitua en sa place Lucius Merula prêtre de Jupiter, et un des plus hommes de bien de la république.

Cinna n'apprit sa condamnation qu'avec une nouvelle fureur. Son esprit naturellement fier et emporté, ne formoit que des projets funestes contre ses ennemis. Mais comme il avoit besoin de forces pour se soutenir, il résolut de faire entrer dans son parti un corps de troupes romaines qui campoit alors proche de Capoue. Il se rendit en diligence au camp, et avant qu'on y eût appris les nouvelles de sa déposition, il s'adressa d'abord

p518

à quelques tribuns militaires, qu'il eut l'adresse de gagner et de mettre dans ses intérêts. Ces officiers de concert avec lui, convoquerent l'assemblée : les soldats furent d'abord surpris d'y voir paroître le consul sans licteurs, sans faisceaux, et sans aucune marque de sa dignité. Cinna prenant alors la parole : "vous voyez en ma personne, leur dit-il, un exemple bien extraordinaire de la tyrannie du senat. Vous m'aviez fait consul : le peuple romain m'avoit conféré cette dignité par ses suffrages, et le senat vient de m'en priver sans m'entendre, et sans même avoir consulté le peuple. Après un pareil attentat, que pouvez-vous esperer de votre liberté, de vos droits et de vos suffrages ? Ce sont cependant ces mêmes suffrages dont j'avois voulu augmenter le nombre pour soutenir votre autorité, qui m'ont attiré une si cruelle injure. Si j'avois été moins attaché aux intérêts du peuple, je serois

encore à la tête du sénat, et vous
me verriez dans votre tribunal avec
toutes les marques de ma dignité ; au
lieu que je ne m' y présente qu' en
suppliant, et comme un malheureux proscrit,

p519

sans patrie, sans maison, sans
dieux penates, forcé d' errer à l' aventure,
ou de me cacher dans un pays
où j' ai droit de commander. "
en même temps il déchire sa robe,
comme un homme pénétré de la plus
vive douleur ; il atteste les dieux
vangeurs de l' injustice, et se jette à terre
prêt à se percer de son épée, et
comme s' il n' eût pas voulu survivre à sa
disgrace. Les soldats émus d' un
spectacle si touchant, le relevent et le
rapportent sur son tribunal. Chacun
l' exhorte à prendre courage ; on lui
rend les faisceaux, on lui donne des
licteurs ; et l' armée gagnée par ses
principaux officiers, le reconnoît pour
consul et pour son général, et lui
prête serment de fidélité.
Cinna qu' on avoit jusqu' alors
méprisé à Rome, devint redoutable : et
on regarda cette desertion de toute
l' armée comme le commencement
d' une guerre civile. Les deux consuls
Octavius et Merula, firent aussi-tôt
de nouvelles levées par ordre du
sénat : on tira des troupes des alliés qui
n' étoient point entrés dans le parti
de Cinna, et on rappella en même
temps Cn Pompeius père du grand

p520

Pompée, collègue de Sylla au
consulat. Il commandoit alors un corps
de troupes sur les côtes de la mer
Ionienne, et il vint camper devant la
porte collatine pour couvrir Rome.
Mais la république tira peu de
secours de ce général, qui se ménagea
toujours avec tant d' adresse entre les

deux partis, depuis l' éloignement de Sylla, qu' on ne sçut jamais lequel il favorisoit. Peut-être même qu' il cherchoit à s' élever sur les ruines de l' un et de l' autre : ce qui par la suite le rendit également odieux aux deux factions. Cependant le parti de Cinna se fortifioit tous les jours, plusieurs senateurs accoururent dans son camp : et on apprit en même temps que Caius Marius avec son fils étoit en chemin pour s' y rendre. Ce fameux chef de parti étoit alors comme relegué dans l' isle de Cercinne sur les côtes d' Affrique, où il s' étoit réfugié avec son fils et quelques senateurs romains qui s' étoient attachés à sa fortune. Nous avons vû que Sylla l' avoit poussé hors de Rome, et qu' après sa suite, il avoit été proscrit, et sa tête mise à prix. Caius Marius âgé de plus de soixante et dix ans, après six consulats

p521

qu' il avoit exercé avec autant d' autorité que de gloire, se vit réduit à se sauver de Rome, à pied, et sans avoir ni ami ni domestique qui l' accompagnât dans sa fuite. Après avoir fait quelque chemin dans un état si déplorable, il fut obligé, pour éviter les gens de Sylla qui le poursuivoient, de se jeter dans un marais, où il passa toute la nuit enseveli et enfoncé dans la bourbe jusqu' au col. Il en sortit au point du jour pour tâcher de gagner les bords de la mer, dans l' esperance de trouver quelque vaisseau qui lui faciliteroit sa sortie de l' Italie. Mais ayant été reconnu par des gens de Minturne, on l' arrêta : il fut conduit dans cette ville la corde au col, tout nud et couvert de boue. Le magistrat pour obéir aux ordres du sénat, lui envoya aussi-tôt un esclave public, cimbre de nation, pour le faire mourir. Marius voyant entrer cet esclave dans sa prison, et jugeant de son dessein par une épée nue, qu' il avoit à la main, lui cria d' une voix forte : *barbare, as-tu bien la hardiesse*

d' assassiner Caius Marius ! l' esclave
épouvanté du nom seul d' un homme si redoutable

p522

aux cimbres, jette son épée
et sort de la prison tout ému, et en
criant : *il m' est impossible de tuer*
Marius. les magistrats de Minturne
regarderent la peur et le trouble de cet
esclave comme un mouvement du
ciel qui veilloit à la conservation de
ce grand homme. Et touchés d' un
sentiment de religion, ils lui
rendirent la liberté : " qu' il aille,
dirent-ils, errant où ses destinées le
conduisent, et que par tout ailleurs il subisse
le decret du senat. Nous supplions
seulement les dieux qu' ils nous
pardonnent, si une autorité superieure
nous contraint de chasser de notre
ville celui qui a sauvé autrefois toute
l' Italie de l' incursion des barbares.
Ceux de Minturne lui fournirent
même un vaisseau qui le porta d' abord
dans l' isle d' Aenaria, où il y trouva
un senateur de ses partisans appellé
Granius, et quelques autres proscrits
de ses amis qui lui apprirent que son
fils s' étoit réfugié à la cour de Mandrestal
roi de Numidie : ce qui
détermina Marius à passer en Affrique.
Il fut obligé par la tempête de relâcher
sur les côtes de Sicile, et il y

p523

trouva de nouveaux perils. à peine
étoit-il débarqué, qu' un questeur
romain qui commandoit dans le pays,
et qui par hazard se trouva au même
endroit, voulut l' arrêter. On en vint
aux mains, et Marius n' échapa de ce
peril qu' après avoir perdu seize
hommes de ceux qui l' accompagnoient, et
qui firent ferme sur le bord de la mer
pendant qu' il se rembarquoit. Il
arriva ensuite en Affrique après
quelques jours de navigation, et mit pied

à terre proche de Carthage. Sextilius commandoit dans cette province en qualité de préteur ; et comme Marius ne l'avoit jamais desobligé, il se flata qu'il voudroit bien ignorer l'endroit de sa retraite, et qu'il trouveroit enfin un asile où il pourroit se rétablir tranquillement des fatigues de la mer. Mais à peine avoit-il passé quelques jours sur ce rivage, qu'il vit arriver un licteur qui lui signifia un ordre du préteur de sortir de son gouvernement, avec menace de le poursuivre comme un ennemi du peuple romain, s'il y restoit plus long-temps. Marius pénétré de douleur et de colere de ne pouvoir pas trouver un coin de terre où il pût être en sûreté, après s'être

p524

vû, pour ainsi dire, maître du monde entier, gardoit un morne silence en regardant fierement ce licteur. Mais en étant pressé de lui donner réponse ; *reporte à ton maître*, lui dit-il, *que tu as vû C Marius banni de son pays, assis sur les ruines de Carthage ;* comme si par la comparaison de ses disgraces avec la chute du puissant empire des carthaginois, il eût voulu instruire le préteur de l'instabilité des plus grandes fortunes. Il se rembarqua ensuite malgré la rigueur de la saison, et il passa une partie de l'hyver dans son vaisseau à errer dans ces mers, en attendant le retour d'un de ses gens qu'il avoit envoyé en Numidie au jeune Marius son fils, afin qu'il lui procurât une retraite dans le pays de Mandrestal. Mais il fut bien surpris lorsqu'il le vit arriver lui-même, et qu'il apprit qu'il s'étoit heureusement échappé d'un asile qui étoit devenu sa prison. Ce prince barbare l'avoit reçu d'abord avec les égards que tous les rois avoient pour les romains, et qui étoient dûs surtout au grand nom de Marius si fameux dans la Numidie. Mais ayant appris sa disgrâce, il résolut de retenir

son fils, comme un ôtage que la fortune lui avoit envoyé, et de s'en faire un mérite en faveur du parti qui prévaudroit. Et quoiqu'il gardât toujours en apparence les mêmes égards et les mêmes mesures d'honnêteté, le jeune Marius n'avoit pas été longtemps sans s'apercevoir qu'il n'étoit plus libre, et que c'étoit moins pour lui faire honneur, que pour l'observer, que Mandrestal le faisoit accompagner par tout où il portoit ses pas, d'un grand nombre de seigneurs numides qui ne le perdoient jamais de vûe. Heureusement le jeune romain avoit sçu plaire à une des femmes du roi. L'amour déguisé en pitié, rendit cette princesse sensible à ses malheurs, et malgré son inclination secrète, elle fut assez genereuse pour lui faciliter les moyens de s'échaper. Il vint joindre son pere, comme nous l'avons dit ; et Marius ayant appris les mouvemens de Rome par un envoyé de Cinna, résolut de se rendre dans son armée pour tâcher de relever son parti. Il s'embarqua de nouveau, et après quelques jours de navigation, il aborda sur les côtes d'Etrurie, d'où il

envoya offrir ses services à Cinna, comme un simple citoyen à son consul. Cinna apprenant cette grande nouvelle, en fit part à Quintus Sertorius un de ses lieutenans, et lui demanda son avis. Sertorius grand capitaine, mais sage et moderé, et qui redoutoit l'humeur farouche et vindicative de Marius, ne fut point d'avis qu'on le reçût dans l'armée. Il représenta à Cinna qu'il étoit assez puissant pour triompher seul de tous ses ennemis ; que Marius ne seroit pas plutôt à la tête de l'armée, qu'il rappelleroit à lui toute l'autorité. Qu'il lui enleveroit la gloire des heureux succès ; et d'ailleurs que c'étoit un homme sur

la foi duquel il n' étoit pas toujours sûr de se reposer. Cinna convint de la solidité de toutes ces raisons. *mais le moyen, dit-il, de renvoyer un homme que j' ai invité moi-même à se rendre dans mon armée, et à unir ses ressentimens aux miens contre nos ennemis communs ? Puisque c' est vous qui l' avez appelé, lui répondit Sertorius, la délibération est inutile, et il ne vous reste d' autre parti à prendre, après vous être joint, que de veiller autant sur sa conduite, que sur les entreprises et les desseins de vos ennemis declarez.*

p527

Cinna après cette conference secrete, écrivit à Marius pour l' inviter de nouveau à se rendre dans son armée. Il le traitoit de pro-consul dans sa lettre, et il lui envoya des licteurs et tous les ornemens d' un pro-consulaire. Marius se rendit au camp de Cinna ; mais il renvoya les licteurs avec toutes les autres marques de la dignité pro-consulaire, comme peu convenables à sa fortune. Il affectoit au contraire de ne porter qu' une méchante robe ; ses cheveux et sa barbe étoient negligez ; il marchoit lentement, et comme un homme abatu par tant de disgraces. Mais au travers de cette triste contenance qu' il affectoit, on démêloit quelque chose de si fier sur son visage, qu' il excitoit plutôt de la frayeur que de la compassion. On ne sçut pas plutôt à Rome que Marius étoit revenu en Italie dans le dessein d' y faire la guerre, qu' il sortit de cette ville plus de cinq cens citoyens qui se rendirent auprès de lui. Il parcourut ensuite toute l' Italie : et alla de ville en ville, publiant qu' il ne prenoit les armes que pour faire recevoir leurs citoyens dans le corps de la république, et dans les anciennes tribus. Les

p528

peuples flatez de cette esperance, lui
donnerent des troupes et de l' argent.
Un grand nombre de soldats romains
qui avoient servi autrefois sous lui,
vinrent lui offrir leurs services. Pour
grossir ses troupes encore davantage,
il fit publier à son de trompe qu' il
accorderoit la liberté à tous les esclaves
qui le viendroient trouver. Il y en
accourut un grand nombre à qui il fit
donner des armes : et il choisit les
mieux faits pour lui servir de gardes.
Cinna et Marius se trouvant un
assez grand nombre de troupes pour
pouvoir assieger Rome, en approcherent
sans trouver aucun obstacle. Cinna
et Carbon un de ses lieutenans,
se camperent sur les bords du Tibre,
Sertorius au dessus, et Marius du côté
de la mer : leur dessein étoit
d' empêcher qu' on ne fit entrer des vivres
dans la place. Cn Pompeïus avoit à
la verité un corps considerable de
troupes qui pouvoit en faciliter l' entrée ;
mais la conduite de ce general étoit
si équivoque, ses démarches si
concertées, et ses desseins si cachez, qu' on
ne pouvoit pas compter sur son
secours. Il fut tué quelque temps après
dans un orage, par un coup de tonnerre ;

p529

et on remarqua que la joye de
sa mort avoit été égale dans la ville
et dans le camp ennemi. Le consul
Octavius fut obligé de prendre sa
place. Personne ne doutoit de sa probité
et de la droiture de ses intentions ;
mais c' étoit un mauvais soldat qui
succedoit à un grand capitaine. C' étoit
même plutôt un bon citoyen, qu' un
homme capable du gouvernement,
attaché jusqu' au scrupule à une
timide observation des loix, et ignorant
cette grande maxime, qu' il faut se
mettre au dessus des loix même, quand
il s' agit du salut de la patrie. On le vit
refuser le secours des esclaves qui
étoient en grand nombre dans
Rome ; et il répondit sechement à ses

officiers qui le pressoient de les armer pour la défense de la ville, qu' il n' accorderoit jamais à des esclaves le droit de bourgeoisie, qu' il avoit ôté à Caius Marius, et que ce seroit violer les loix pour la défense desquelles il avoit pris les armes.

Cependant Cinna et Marius serroient de près la ville de Rome, et l' armée même d' Octavius se trouvoit comme assiégée. On ne pouvoit point rappeler Sylla trop éloigné, et occupé

p530

dans le fond de l' Asie contre Mythridate. Ainsi il ne restoit de ressource au senat que dans un corps de troupes commandé par Cecilius Metellus fils du numidique, qui faisoit actuellement la guerre aux samnites, peuples courageux, ennemis de tout tems du nom romain, et qui soutenoient opiniâtrément les restes de la ligue sociale dont nous venons de parler. Le senat qui connoissoit la valeur et la capacité de ce general, lui envoya ordre de terminer cette guerre aux conditions les plus honorables qu' il pourroit ; de ramener incessamment son armée au secours de sa patrie, et même en cas qu' il ne pût faire la paix, de laisser ses troupes sous les ordres de ses lieutenans, et de venir servir auprès du consul. Metellus, en consequence de cet ordre, fit faire quelques propositions aux generaux ennemis. Mais comme dans le traité il vouloit toujours soutenir la dignité du nom romain, Marius intervint pendant que la negociation traînoit, et il fit offrir aux samnites des conditions si avantageuses, qu' ils se declarerent en sa faveur ; en sorte que Metellus perdant l' esperance de la paix,

p531

laissa ses troupes sous le commandement de ses lieutenans, et se rendit au camp d' Octavius.

Les soldats de ce consul qui le méprisoient autant qu' ils estimoient Metellus, demanderent ce dernier avec de grands cris pour leur general ; et ils declarerent hautement que quand ils auroient un si brave homme à leur tête, ils sçauroient bien repousser tous les efforts des ennemis, et sauver Rome et la république. Mais Metellus aussi modeste que brave, rejetta avec indignation ces louanges seditieuses. Il reprocha aux soldats leur peu de discipline, et il leur parla avec tant de hauteur, que la plûpart piquez de ses reproches, se jetterent dans l' armée de Marius. Ce qui fait voir que dans les guerres civiles, les chefs de parti ne peuvent trop ménager des soldats que leur exemple rend mutins, et qui ne croient pas combatre contre leur patrie, quand ils ne servent que dans des troupes de leur nation. Marius pour augmenter le desordre, fit crier proche des murailles de Rome, qu' il donneroit la liberté à tous les esclaves qui viendroient prendre parti dans ses troupes : ce qui en attiroit

p532

tous les jours un grand nombre. Le peuple d' ailleurs qui veut toujours avoir du pain de quelque côté qu' il vienne, se plaignoit hautement que le senat pour ses interêts particuliers, entretenoit une guerre qui exposoit leurs femmes et leurs enfans à mourir de faim. La plûpart même des senateurs qui avoient paru d' abord les plus zelez, ne conservoient plus qu' une froide bien-séance pour le parti. Et comme la fidelité est rare dans les guerres civiles, par les mutuelles liaisons qui se trouvent entre les gens de differens partis, on ne voyoit que transfuges et que negociateurs secrets qui passoient de la ville dans le camp pour y faire des traitez particuliers. Le senat voyant que son parti et

son autorité diminuoient tous les jours,
et craignant un soulèvement general,
crut devoir entrer en negociation. On
envoya des députez à Cinna pour lui
faire quelques propositions de paix.
Cinna avant que de leur donner
audience, leur fit demander s' ils avoient
ordre de le reconnoître pour un des
consuls de la république, ou s' ils ne
prétendoient traiter avec lui que
comme avec une personne privée. Les députez

p533

n' ayant rien dans leurs instructions
touchant une proposition si
délicate, retournerent dans la ville
prendre de nouveaux ordres. Le senat
embarrassé de la question de Cinna, ne
sçavoit quel parti prendre. Il n' y avoit
pas d' apparence de déposer un aussi
homme de bien que Merula, qui
d' ailleurs avoit été élevé à cette dignité
sans l' avoir recherchée. D' un autre
côté le peuple pressé de la faim,
demandoit du pain avec de grands cris ;
et il étoit à craindre qu' il
n' introduisît l' ennemi dans la ville.
Merula sçut par sa generosité tirer le senat
d' embaras : il renonça au consulat, et par
sa démission, le senat libre de ses
derniers engagements, envoya de
nouveaux députez à Cinna, comme au
consul du peuple romain. Cinna les
reçut dans son tribunal avec tout
l' appareil du premier magistrat de la
république. Les envoyez l' inviterent
de la part du senat de rentrer dans
Rome et dans les fonctions de sa
dignité ; et ils ne lui demanderent pour
toutes conditions que de vouloir bien
épargner le sang de ses concitoyens,
et de faire serment qu' il n' en feroit
mourir aucun, que suivant les loix,

p534

et conformément aux regles ordinaires
de la justice. Cinna refusa de faire

ce serment ; mais il protesta qu' il ne donneroit jamais son consentement à la mort d' aucun citoyen. Il fit même dire au consul Octavius qu' il ne feroit pas mal de s' éloigner de Rome, jusqu' à ce que le calme y fût rétabli. Marius étoit debout à côté du tribunal de Cinna. Il ne parla point aux envoyez ; mais son silence, une mine farouche, et des yeux étincelans de colere, leur firent comprendre que cet homme furieux dans ses vengeances ne respiroit que le sang et le carnage. Metellus voyant les affaires de Rome desesperées, ne voulut pas y entrer. Il aima mieux se bannir de sa patrie, que de reconnoître l' autorité de Cinna ; et il se retira sur les côtes de la Ligurie. Octavius au contraire protesta qu' étant consul, il ne sortiroit point de la ville : il se plaça dans son tribunal avec ses habits consulaires, environné de ses licteurs, et là il résolut d' attendre ce qu' il plairoit aux ennemis d' ordonner de son sort. Cinna et Marius se présenterent

p535

aux portes de Rome à la tête de leurs troupes. Cinna entra le premier accompagné de ses gardes : mais Marius s' arrêta à la porte ; et comme ses amis l' invitoient d' entrer, il leur dit qu' ayant été banni par un decret public, il en falloit un autre qui autorisât son retour. Cet homme cruel et farouche feignoit de respecter encore les loix : il fallut pour le contenter assembler le peuple dans la place. Mais à peine deux ou trois des premieres tribus eurent-elles donné leurs suffrages, qu' en trouvant la ceremonie trop longue, et impatient de satisfaire son humeur cruelle, il laissa tomber le masque, et se jeta dans la ville avec une troupe de satellites qui massacrerent sur le champ ceux qu' il leur avoit prescrits. Caius et Lucius Julius, Serranus, P Lentulus, C Numitorius, M Bebius Crassus tous

senateurs illustres, furent égorgés dans
les rues, et immolés les premiers à la
vengeance de Marius. Il fit porter
leurs têtes sur la tribune aux
harangues : et comme s' il eût voulu
étendre sa vengeance au-delà même de la
mort, il ordonna qu' on laissât ces
cadavres mutilés dans les rues pour être
dévorer par les chiens.

p536

Des deux consuls, Octavius fut
tué dans son tribunal contre la
parole de Cinna : et Merula sachant
qu' il étoit proscrit, se fit couper les
veines pour ne pas laisser à son
ennemi le cruel plaisir d' ordonner du
genre de son supplice. Mais comme il étoit
prêtre de Jupiter, et que par les loix
de la religion il étoit défendu aux
personnes revêtues de ce caractère de
mourir avec la mitre sur la tête, on
trouva après sa mort un écrit dans
lequel il témoignoit qu' avant que de se
donner la mort, il avoit eu la
précaution de déposer cet ornement sacré,
pour ne le pas profaner, disoit-il, par
l' effusion de son sang. On égorga
ensuite Marc-Antoine, dont la retraite
avoit été découverte par les satellites
de Marius. C' étoit un sénateur d' une
illustre maison plébéienne, et qui se
prétendoit descendue d' un Anthon fils
d' Hercule ; mais plus illustrée par ce
sénateur qui avoit été consul et
censeur, et qui passoit pour le plus
celebre orateur de son temps. Quintus
Catulus autre consulaire, et illustre
par la victoire des cimbres qui lui
étoit commune avec ce tyran, ayant
appris qu' il l' avoit proscrit, s' enferma

p537

dans une chambre où il se fit étouffer
par la vapeur du charbon qu' il y avoit
fait allumer. Rome voyoit périr tous
les jours ses plus illustres citoyens que

les satellites de Marius massacroient impitoyablement. Cette troupe furieuse d'esclaves qu'il avoit fait les ministres de ses vengeances, égorgeoient les chefs de famille, pillotent les maisons, violeient les femmes, et enlevoient les enfans. Au moindre signe que leur faisoit Marius, ils poignardoient ceux qui se présentoient devant lui : ils avoient même ordre de tuer sur le champ tous ceux à qui il ne rendoit pas le salut ; de sorte que ses propres officiers et ses amis même ne l'abordoient jamais qu'en tremblant, et toujours incertains de leur destinée.

Au milieu de tant de sang répandu, Marius se plaignoit que la principale victime lui étoit échappée, et qu'il manquoit à sa vengeance de n'en pouvoir étendre les effets sur la personne de Sylla. Mais ce général étoit trop éloigné, et même trop puissant, pour avoir rien à craindre de la cruauté de son ennemi. Le tyran pour soulager son ressentiment, tâcha de le frapper

p538

par les endroits les plus sensibles. Il fit chercher avec soin Metella sa femme, fille de Metellus le numidique, et ses enfans, pour les faire mourir. Ce ne fut que par un bonheur extraordinaire qu'ils échaperent à la fureur de ce barbare. Les principaux amis de Sylla les firent sortir de Rome, et les conduisirent jusques dans son camp. Marius outré de leur fuite, étendit sa vengeance jusques sur les choses les plus insensibles. Il fit raser la maison de son ennemi, confisquer ses biens : et pendant que Sylla ajoutoit de grandes provinces, et des royaumes entiers à la domination des romains, il n'eut point de honte de le faire déclarer ennemi de la république. Le sénat qui sçavoit ajuster sa jurisprudence et ses arrêts à la volonté de ceux qui dominoient, n'eut point de peine à le trouver criminel. Il cassa toutes les loix qu'il avoit fait recevoir

pendant son consulat, tout prêt d' en faire
autant des ordonnances de Marius,
si le parti contraire pouvoit prévaloir.
Cinna et Marius se firent déferer en
même temps le consulat pour l' année
suivante, afin de se fortifier de
l' autorité de cette souveraineté magistrature

p539

contre le ressentiment et les
forces de Sylla dont ils redoutoient le
retour en Italie.
En effet sa femme, ses enfans, ses
amis et tous les proscrits qui s' étoient
refugiez dans son camp, le sollicitoient
tous les jours de tourner ses
armes contre ses propres ennemis, et
de délivrer sa patrie des tyrans qui
l' opprimoient depuis si long-temps.
Mais Sylla supérieur à ses ressentimens
particuliers, crut qu' il étoit plus
honnête de combattre les ennemis de
l' état, que de ruiner les affaires de la
république par une vengeance
précipitée ; et il résolut d' achever de
vaincre l' ennemi étranger avant que
d' attaquer le domestique.
Cependant il écrivit une grande
lettre au sénat, dans laquelle il
représentoit vivement ses services, et
les injures qu' il avoit reçues : et il la
finissoit par des plaintes mêlées de
menaces. " vous sçavez, peres
conscripts, leur disoit-il, tous les travaux
que nous avons essayez en differens
climats pour la république. Questeur
en Numidie, tribun militaire dans la
guerre des cimbres, lieutenant en
Cilicie, préteur dans la guerre des alliez,

p540

et pro-consul contre Mythridate,
vos armes ont toujours été heureuses
entre mes mains. J' ai vaincu
en plusieurs batailles les lieutenans
de ce redoutable ennemi des romains.
J' ai chassé ses garnisons de la Grece,

et j' espere le réduire bien-tôt dans les
anciennes bornes de son royaume de
Pont. " il ajoûtoit que pour récompense
de ses services, le senat, à
l' instigation de ses ennemis, avoit mis sa tête
à prix ; qu' on avoit fait mourir ses
amis ; forcé sa femme et ses enfans
de s' enfuir de Rome pour sauver leur
vie ; démoli sa maison ; confisqué ses
biens, et cassé les loix qui avoient
été promulguées sous son consulat.
Mais qu' il esperoit se rendre dans peu
de temps à Rome à la tête d' une
armée puissante et victorieuse, et
qu' alors il se vangeroit hautement des
injures particulieres et publiques.
Cette lettre et les nouvelles qui
venoient tous les jours de l' armée de
Sylla, que ce general se disposoit à
tourner ses armes contre les deux
consuls, leur donnoient beaucoup
d' inquiétude. Marius accablé
d' années, et le corps épuisé par les
fatigues de la guerre, craignoit d' être

p541

obligé de se remettre en campagne,
sur-tout quand il envisageoit qu' il
auroit à combatre contre un ennemi
puissant, grand capitaine, toujours
heureux, encore dans la force de
l' âge, vif, actif, diligent, et qui l' avoit
déjà chassé une fois de Rome.
Il repassoit dans son esprit ses
anciennes disgraces, sa fuite, son exil,
les perils qu' il avoit courus tant sur
terre que sur mer, et il craignoit de
se voir exposé encore à son âge aux
mêmes dangers. Ces tristes réflexions
ne l' abandonnoient point, et il en
perdit même le sommeil. Ce fut pour se
le procurer, et pour se débarasser de
ces idées funestes, qu' il se jetta dans
la débauche de la table. Il cherchoit
à noyer ses inquiétudes dans le vin ;
et il ne trouvoit de repos que quand
il n' avoit plus de raison. Ce nouveau
genre de vie, et les excès qu' il fit, lui
causerent une pleuresie dont il
mourut le dix-septième jour de son
septième consulat. Un historien semble

insinuer qu' il avança lui-même la fin de ses jours, quoiqu' il n' en marque point la maniere. Il rapporte seulement que Marius se promenant un soir après soupé avec ses amis, les entretint

p542

long-temps des principaux événements de sa vie, et qu' après avoir rapporté tout ce qu' il avoit éprouvé de l' une et l' autre fortune, il avoit ajouté qu' il ne croyoit pas qu' il fût d' un homme de bons sens, à son âge, de se confier davantage à une divinité si inconstante. Qu' en finissant ce discours, il embrassa tous ceux qui étoient présens avec un attendrissement qui ne lui étoit pas ordinaire ; et qu' ensuite il se mit au lit où il mourut peu de jours après.

LIVRE 11

p545

Après la mort de Marius, C Marius son fils s' unit étroitement avec Cinna et Valerius Flaccus. Ce dernier ayant été créé consul, passe en Asie à la tête d' une armée contre Mythridate, sous prétexte que la guerre que lui faisoit Sylla, étoit sans l' aveu du senat. Fimbria lieutenant de Valerius Flaccus, tue son general. Sylla fait la paix avec Mythridate, et marche contre Fimbria, qui abandonné de ses soldats, se passe son épée au

p546

travers du corps. Sylla retourne en Italie, où il trouve des forces très-supérieures aux siennes, commandées par d' habiles officiers, à la tête

desquels étoient L Corn Scipion, et C Junius Norbanus, les consuls de cette année. La ruse et l' argent le rendent maître de l' armée de Scipion : et il triomphe de celle de Norbanus par sa valeur. Le jeune Marius est élu du consul. Il présente la bataille à Sylla, et la perd. Il s' enferme dans Preneste où son ennemi l' assiege. Après la défaite de son parti, Preneste est enfin obligée d' ouvrir ses portes aux victorieux. Marius tâche de se sauver par des conduits souterrains, avec un jeune samnite qui commandoit les troupes de sa nation dans la place : mais ayant trouvé toutes les issues fermées, ces deux chefs se donnent mutuellement la mort. Sylla dictateur perpétuel, se défait de ses ennemis par de cruelles proscriptions. Il abdique le pouvoir souverain, et meurt simple particulier. M Emilius Lepidus qui pendant la vie de Sylla, avoit été attaché au parti de la noblesse, devient le chef de celui du peuple après la mort du dictateur. Ayant eu le

p547

gouvernement de la Gaule Cisalpine au sortir de son consulat, il y leve une armée avec laquelle il vient camper aux portes de Rome, où il est défait par Catulus. Il se retire en Sardaigne, et y meurt. Pompée est envoyé en Espagne, où après quelques mauvais succès contre Sertorius, il a la gloire de mettre fin à la guerre, en faisant couper la tête à Perpenna. Des esclaves commandez par Spartacus remportent plusieurs victoires contre les legions romaines. Ils sont défaits par Crassus, et leur chef est tué. Guerre des pirates terminée par Pompée. La plupart des habitans de Rome crurent recevoir la vie une seconde fois en apprenant la mort de Marius. Mais leur joye fut de peu de durée, et ils s' aperçurent bien-tôt qu' ils n' avoient fait que changer de tyran. Le jeune Marius herita de sa cruauté comme de

son pouvoir, et il celebra les
obseques de son pere par la mort de
plusieurs senateurs qui avoient échapé
aux premieres fureurs de la
proscription. Ce jeune homme s' unit
étroitement avec Cinna, et ils associerent

p548

dans leur faction Valerius Flaccus
créature de Marius. Ils le firent
même nommer pour lui succéder au
consulat, et ce nouveau magistrat pour
gagner les bonnes graces de la
multitude, proposa une loi qui déclaroit
les débiteurs quittes de leurs dettes
en payant à leurs creanciers la
quatrième partie du principal. Ils
délibererent ensuite sur les moyens
d' empêcher le retour de Sylla, et ils
convinrent pour cela d' envoyer une
armée en Asie contre Mythridate, sous
prétexte que la guerre que lui faisoit
Sylla étoit sans l' aveu de la
république, et que l' autorité de ce general
proscrit par arrêt du senat, n' étoit
pas légitime. Cinna fit comprendre à
Valerius qu' il étoit de leur interêt
qu' il se chargeât de cette entreprise :
et il le flata que les soldats de leur
ennemi voyant un consul dans la
province, passeroient bien-tôt sous ses
enseignes : ou du moins que son
armée tiendroit en respect celle de
Sylla, et retarderoit sa marche si en
sa presence il entreprenoit de passer en
Italie.

Valerius partit de Rome avec deux
legions. C' étoit un homme d' un caractere

p549

hautain et violent ; fier de sa
nouvelle dignité ; cruel dans ses châtimens
à l' égard du simple soldat ; odieux aux
officiers qu' il traitoit avec trop de
hauteur, et incapable de reconnoissance,
parcequ' il attribuoit la complaisance
qu' on avoit pour lui à la seule crainte

de sa puissance et de son ressentiment. Comme Cinna n' étoit pas persuadé de sa capacité, on lui avoit donné pour conseil et pour lieutenant, un sénateur appelé Fimbria, aussi estimé dans les troupes par sa valeur, que Valerius en étoit haï par sa dureté. Ces deux chefs ne furent pas long-temps sans se brouiller : le lieutenant persuadé de l' incapacité de son general, ne faisoit pas assez d' attention à sa dignité ; et le consul sans égards pour le merite d' un officier d' aussi grande consideration que Fimbria, vouloit tourner la subordination militaire dans une obéissance servile. L' aigreur et l' animosité succéderent à ces dispositions ; et à peine furent-ils arrivez en Asie que leur mécontentement éclata au sujet d' un logement que le questeur de l' armée et Fimbria se disputerent. Le consul saisit avec plaisir cette occasion de mortifier son lieutenant, et décida

p550

en faveur du questeur. Fimbria outré de cette préférence, le menaça publiquement de quitter le service. Valerius pour lui faire sentir qu' il pouvoit se passer de lui, donna sur le champ son emploi à un autre. Ce second affront porta le ressentiment de Fimbria jusqu' à la fureur ; les soldats qui l' aimoient s' interesserent dans son injure : tout le camp se souleva. Valerius au lieu d' opposer sa présence et son autorité aux mutins, s' enfuit lâchement ; et ce general déserteur de sa propre armée, se jetta dans une ville voisine, et se cacha au fond d' un puits. Fimbria emporté par sa passion, le poursuit, entre dans la place, découvre le lieu de sa retraite, l' en fait tirer, et tue de sa main son consul et son general. Pour se faire un rempart contre le ressentiment de Cinna, il se fait prêter serment par toute l' armée, persuadé qu' il seroit toujours innocent tant qu' il seroit à la tête des legions, et que la crainte seule qu' il ne se jettât dans le parti de Sylla, feroit dissimuler

sa faute.
Comme il étoit soldat et capitaine,
il remporta de grands avantages
sur Mythridate et sur ses lieutenans.

p551

Il s' attacha particulièrement à ce prince
qu' il força après une victoire,
d' abandonner Pergame le siege de son
empire, et de se retirer dans Pitane,
place forte, où il pouvoit recevoir
du secours par la mer. Fimbria ne
laissa pas de l' y assieger : mais comme il
n' avoit point de flotte pour en
fermer le port, il écrivit à Lucullus qui
commandoit celle de Sylla, de
s' avancer, et de vouloir contribuer,
monobstant la difference des partis,
à la prise du plus grand ennemi des
romains. Sa perte étoit infaillible,
si ce lieutenant de Sylla eût voulu
agir de concert avec Fimbria : mais
quelque honneur que lui eût fait la
prise d' un si grand roy, Lucullus ne
crut pas devoir rien entreprendre sans
la participation et les ordres de son
general. Peut-être même qu' il se fit
un juste scrupule, d' entretenir la
moindre relation avec un homme qui
venoit d' assassiner un consul. Ainsi
Mythridate ayant la mer libre se tira
de cette place, et continua la guerre
avec differens succès contre Fimbria,
et contre Sylla.
Celui-ci en moins de trois ans
avoit repris toutes les villes de la

p552

Grece, défait en deux batailles
rangée proche de Cheronée et
d' Orchomene, Taxiles, Archelaus et Dorilés
generaux de Mythridate, qui
commandoient dans la Béotie une armée
composée de plus de cent mille
hommes : et il avoit triomphé de ces
forces redoutables, sans avoir plus de
quinze mille hommes, et sans

pouvoir tirer aucun secours de Rome où le parti de Marius dominoit. Mais comme la guerre, quand on la fait heureusement, fournit aux besoins de la guerre, ses victoires amenerent dans son camp les richesses et l'abondance. Son armée se grossit, on accouroit de toutes parts pour combattre sous ses enseignes, et l'Asie lui fournit des sommes immenses. Sylla avec ce secours et à la tête d'une armée victorieuse, auroit poussé loin ses conquêtes, si l'inquiétude de ce qui se passoit à Rome, et le desir de relever son parti, n'eût balancé dans son esprit les avantages qu'il se pouvoit promettre de la continuation de la guerre. Il étoit cependant bien résolu de ne point quitter l'Asie, qu'il n'eût réduit son ennemi par la force des armes, ou par un traité, dans les

p553

anciennes bornes de ses états. Pendant qu'il étoit dans cette agitation, Mythridate qui n'avoit pas de son côté des inquiétudes moins violentes, et qui craignoit qu'un aussi grand capitaine et aussi heureux dans toutes ses entreprises, ne le chassât entièrement de l'Asie, envoya des ordres secrets à Archelaus un de ses généraux, de tâcher de faire la paix à quelque prix que ce fût.

Archelaus en fit jeter quelques propos à Sylla par un marchand qui à la faveur du commerce alloit librement de l'un à l'autre camp. La négociation se noua insensiblement, et les deux généraux après quelques préliminaires se trouverent dans un endroit dont ils étoient convenus. Archelaus qui n'ignoroit pas de quelle importance il étoit à Sylla de pouvoir repasser en Italie, lui proposa d'unir ses intérêts avec ceux de Mythridate, et que son maître lui fourniroit de l'argent, des troupes et des vaisseaux pour faire la guerre à Cinna et Marius.

Sylla sans paroître d'abord offensé de pareilles propositions, l'exhorta de

son côté à se tirer de la servitude où il vivoit sous un prince imperieux et

p554

cruel. Il lui proposa de prendre le titre de roy dans son gouvernement, et il lui offrit de lui faire donner la qualité d' allié et d' ami du peuple romain, s' il vouloit lui livrer la flotte de Mythridate dont il avoit le commandement. Archélaus rejetta avec indignation une pareille proposition, et témoigna même au general des romains combien il se tenoit offensé qu' il l' eût crû capable d' une pareille trahison. Alors Sylla prenant cet air de grandeur et de dignité qui étoit si naturel aux romains : " si n' étant qu' un esclave, lui dit-il, et tout au plus l' officier d' un roy barbare, tu regarde comme une lâcheté de quitter le service de ton maître ; comment as-tu été assez hardi pour proposer d' abandonner les interêts de la republique, à un romain tel que Sylla ? Crois-tu que les choses soient égales entre nous ? As-tu oublié mes victoires ? Ne te souviens-tu plus que tu es ce même Archélaus que j' ai défait dans deux batailles, et que j' ai forcé dans la dernière, d' aller se cacher dans les marais d' Orchomene ? " Archélaus déconcerté par une réponse si fiere, ne se soutint plus dans la suite de la negociation : Sylla s' en

p555

rendit le maître, et donna la loi en victorieux. Il lui dit que si Mythridate vouloit obtenir la paix, il falloit que ce prince abandonnât l' Asie mineure et la Paphlagonie ; qu' il rendît la Bithinie à Nicomede, et la Capadoce à Ariobarsane ; qu' il payât aux romains deux mille talens pour les frais de la guerre, et leur remît 70 galeres. Sylla à ces conditions s' obligea de son côté de faire confirmer à Mythridate

par le senat la possession des
etats qui lui resteroient, et de le
faire declarer ami et allié du peuple
romain. Le traité ayant été arrêté à ces
conditions, les articles en furent
envoyez à Mythridate. Ce prince les
renvoya aussi-tôt par des
ambassadeurs qui dirent à Sylla que le roy
leur maître y souscriroit volontiers,
à l' exception de la Paphlagonie qu' il
vouloit retenir, et de ses galeres dont
il ne pouvoit se défaire. Sylla leur
répondit fierement : " Mythridate, à ce
que vous dites, veut retenir la
Paphlagonie, et refuse de me remettre ses
galeres à moi qui devois pretendre qu' il
se jettât à mes pieds si je lui laissois
seulement la main dont il a tué tant
de citoïens romains. Mais peut-être

p556

tiendra-t' il un autre langage, si je le
puis joindre. Les ambassadeurs
consternez de cette réponse gardoient le
silence. Mais Archélaus en lui
prenant la main le pria d' adoucir son
couroux. Il lui demanda seulement le
temps de pouvoir se rendre auprès du
roy son maître, et il lassûra qu' il en
raporteroit la ratification du traité
qu' il avoit signé avec lui, ou qu' il se
tueroit lui-même en sa presence.
Archélaus sur la parole de Sylla, fit
une extrême diligence, et ayant joint
Mythridate, il sçut lui représenter
si vivement les forces de son ennemi,
et les perils auxquels il s' exposoit en
continuant la guerre contre un si
grand capitaine, que son maître,
quoique toûjours ennemi mortel
des romains, comprit qu' il étoit
de son interest de surseoir au moins
pour quelque temps, l' execution de
ses desseins, d' attendre que quelque
nouvelle conjuncture le débarassât
de Sylla, et le mît en état de
reprendre les armes avec plus de succès.
Dans cette vûe il renvoya Archélaus
à Sylla pour l' assurer qu' il lui
porteroit lui-même la ratification entiere du
traité ; et qu' il souhaitoit seulement

de le pouvoir entretenir avant qu' il retournât en Italie. Mythridate demandoit cette entre-vûe, parceque en faisant la paix avec Sylla, il ne se trouvoit pas delivré de la guerre que Fimbria lui faisoit, et qu' il vouloit concerter avec lui de quelle maniere il en devoit user avec cet aventurier qui ne reconnoissoit pas les ordres de Sylla.

Sylla étant demeuré d' accord de l' entre-vûe, elle se fit à Dardane, ville de la Troade. Mythridate en abordant le general romain, lui présenta la main en signe d' amitié. Sylla avant que de répondre à cette démarche d' honnêteté, lui demanda s' il acceptoit la paix aux conditions dont Archélaus étoit convenu ? Mythridate surpris de la hauteur et de la fierté du general romain, après avoir dit quelque chose pour justifier sa prise d' armes, déclara qu' il ratifioit le traité dans toutes ses parties. Alors Sylla l' embrassa, et lui presenta Ariobarsane et Nicomede dont il avoit menagé le rétablissement par le traité de paix. Il l' assura en même temps, qu' il alloit mettre Fimbria hors d' état de lui donner aucune inquiétude. Ils se

separerent ensuite après s' être donné réciproquement des marques exterieures d' estime et d' amitié, si peu solides entre les grands, et surtout entre des ennemis nouvellement reconciliez. Quelque avantageux que fût ce traité pour les romains et sur tout pour Sylla, on ne laissa pas d' en murmurer dans son camp. Les soldats qui n' avoient pas le même interêt que leur general de repasser en Italie, se plaignoient qu' il n' achevât pas de vaincre un ennemi qui n' étoit plus en état de lui résister. Sylla pour justifier sa conduite, leur fit comprendre que s' il eût rejeté les propositions de paix,

Mythridate à son refus n' auroit pas manqué de traiter avec Fimbria, et que si ces deux ennemis avoient joint leurs forces, ils l' auroient contraint, ou d' abandonner ses conquêtes, ou de hazarder une bataille contre des troupes superieures en nombre, et commandées par deux grands capitaines qui auroient pû en un seul jour lui faire perdre le fruit de toutes ses victoires.

Sylla marcha ensuite droit à Fimbria, et fit marquer son camp fort

p559

près du sien. Il l' envoya aussi-tôt sommer de lui remettre comme à un pro-consul le commandement d' une armée dont il ne s' étoit emparé que par un crime, sans l' aveu du senat, et le consentement du peuple romain. Fimbria lui fit dire que son autorité n' étoit pas plus legitime, et que personne n' ignoroit les decrets rendus à Rome contre lui. Les deux generaux se fortifierent ensuite chacun dans leur camp. Mais comme les soldats des deux partis étoient de la même nation, et la plûpart de la même ville, au lieu de se charger quand ils se rencontroient au fourage, ils se saluoient humainement. Il y en eut même quelques-uns du camp de Fimbria, qui à l' insçû de leurs officiers, passerent secrettement dans celui de Sylla pour aller voir leurs parens et leurs amis. Ce commerce clandestin devint à la fin pernicieux à Fimbria. Les soldats de Sylla, instruits par leur general, gagnerent par des liberalitez secrettes ceux de Fimbria. Ces soldats de retour, en corrompirent d' autres : plusieurs s' échaperent à la faveur de la nuit, et passerent dans le camp ennemi. La désertion devint presque

p560

generale : les traîtres ne craignant plus ni la honte, ni le châtement, leverent leurs enseignes, et s'allerent rendre par troupes à Sylla. Fimbria se voyant trahi et abandonné par la plus grande partie de son armée, fit demander une entrevue à Sylla. Mais ce general, revêtu de la dignité de proconsul, ne trouvant pas qu'il lui convînt de se mettre en quelque sorte d'égalité avec un aventurier, se contenta d'y envoyer en sa place un officier appelé Rutilius. Fimbria se plaignit d'abord amerement que Sylla eût refusé à un de ses concitoyens la conference qu'il venoit d'accorder à un roy barbare : et après avoir dit quelque chose pour se justifier au sujet de la mort du consul Valerius, il demanda à Rutilius ce qu'il pouvoit esperer de Sylla. L'officier lui répondit que Sylla lui ordonnoit en qualité de proconsul, de sortir à l'instant d'une province dont il avoit le gouvernement. Il ajoûta avec une froideur meslée de mépris, qu'on lui permettroit de gagner le bord de la mer pour s'embarquer. Fimbria jugeant bien par une réponse si dure, que sa perte étoit resolue, lui répartit brusquement qu'il sçavoit un

p561

chemin plus court : et en même temps il se passa son épée au travers du corps. Mais le coup ne s'étant pas trouvé mortel, il se fit achever par un de ses esclaves qui se tua ensuite sur le corps de son maître. Le reste de ses troupes prit parti dans l'armée de Sylla, et ce general après avoir laissé le soin des affaires de l'Asie à Lucullus, fit prendre le chemin de l'Italie à son armée. Au bruit de sa marche, Cinna et Carbon tous deux consuls, le jeune Marius et les autres chefs de ce parti, levent des troupes, et enrôlent les legions, appellent à leur secours les samnites, et forment differens corps d'armées pour s'opposer à leur ennemi commun. Cinna avoit résolu de le prevenir d'aller au devant de son

armée, et de porter la guerre en Dalmatie. Il fit passer d'abord quelques troupes ; mais le reste ayant refusé de s'embarquer, il s'éleva une sédition dans son camp. Dans ce tumulte un soldat des plus mutins, et qu'il vouloit faire arrêter, lui passa son épée au travers du corps et le tua. Carbon se voyant privé de son collègue, évita sous différens prétextes qu'on ne procédât à l'élection de son successeur

p562

pour demeurer maître du gouvernement. Il resta seul dans cette dignité jusqu'à la fin de l'année, que Lucius Scipion et Norbanus lui succéderent. Cependant Sylla continuoit son chemin, et après de longues marches et différens embarquemens, il se rendit à Durazzo ; d'autres disent à Patras où il trouva une flotte qui devoit porter ses troupes en Italie : mais avant que de s'embarquer, il assembla son armée. Après avoir loué le courage et la valeur que les soldats avoient fait paroître pendant toute la guerre, il leur laissa entrevoir quelque légère appréhension qu'ils ne se débandassent si-tôt qu'ils se verroient dans leur patrie. Ses soldats touchés d'une crainte qui sembloit blesser l'affection qu'ils avoient pour leur général, firent un nouveau serment de demeurer sous leurs enseignes tant que la guerre civile dureroit. Ils l'assurèrent même qu'ils ne violeroient jamais la discipline militaire, et chacun lui offrit pour gage de sa foi ce qu'il avoit gagné d'argent dans la guerre de Mythridate. Sylla ne voulut point recevoir leur argent : il les remercia, et leur fit

p563

espérer de magnifiques récompenses. Il s'embarqua ensuite à Brunduzium

sans trouver aucun obstacle de la part de ses ennemis. L'armée s'y reposa quelques jours pour se rétablir des fatigues de la mer, et reprit sa marche pour aller chercher les ennemis. Metellus *le pieux* qui, sous le consulat d'Octavius, s'étoit retiré dans la Ligurie pendant la tyrannie du vieux Marius, vint rejoindre Sylla à la tête d'un gros corps de troupes qu'il leva facilement par l'estime générale qu'il avoit acquise dans les armées. Il les commandoit en qualité de proconsul, suivant l'usage de ce temps-là, qui laissoit ce titre à ceux qui n'étoient point rentrez dans Rome, depuis qu'ils en avoient été revêtus. Sylla qui n'avoit pas une dignité supérieure, le reçut comme son collègue, quoique par la supériorité de ses forces, et l'éclat de ses victoires, il retint toujours la principale autorité : Marcus Crassus, patricien, et de la maison Licinia, proscrit par Marius et Cinna, s'étoit déjà rendu auprès de lui. Sylla en entrant en Italie lui donna commission d'aller dans le pays des Marseilles, pour y faire de nouvelles

p564

levées. Mais comme il falloit passer au travers de différens quartiers de l'armée ennemie, il demanda une escorte. Ce général qui vouloit accoutumer ses officiers à des entreprises hardies, lui répondit fierement : " je te donne pour gardes ton père, ton frère, tes parens et tes amis qui ont été massacrés par nos tyrans, " et dont je veux venger la mort. Crassus touché de ce discours partit sur le champ ; passa au travers de différens corps de l'armée ennemie ; leva un grand nombre de troupes par son crédit et ses amis ; vint rejoindre Sylla, et partagea depuis avec lui tous les périls et toute la gloire de cette guerre. Mais de tous les secours que reçût Sylla en entrant en Italie, aucun ne lui fit tant de plaisir que celui que lui amena Cn Pompeius connu sous le

nom du Grand Pompée. Il n'avoit pas encore vingt trois ans : cependant sans aucune autorité publique, il leva une armée dans le Picenum où son pere avoit un grand nombre de cliens et d' amis, et fit déclarer la plûpart des villes de ce canton en faveur de Sylla. Son armée étoit composée de trois legions ; Brutus un des chefs du parti

p565

contraire, se trouva à son passage : les deux armées en vinrent aux mains : la cavalerie de Brutus composée de gaulois, chargea la premiere. Pompée lui opposa la sienne, et s' avançant lui-même à la tête de son escadron, il tua d' un coup de javelot le gaulois qui commandoit le corps qui lui étoit opposé. Il se jetta ensuite l' épée à la main dans ces escadrons étonnez de la mort de leur chef. Cette cavalerie poussée vivement tomba sur son infanterie qu' elle mit en désordre : il fut impossible à Brutus quelque effort qu' il fit, de les rallier ; et Pompée après en avoir taillé en pieces une partie, et dissipé l' autre, s' ouvrit un passage, et fut joindre Sylla. Ce general voyant arriver ce jeune romain à la tête d' une armée victorieuse, descendit de cheval pour lui faire plus d' honneur, et l' embrassa tendrement. On fut surpris que Sylla le plus fier des romains donnât à ce jeune homme qui n' avoit point encore d' entrée dans le senat, le titre d' imperator, dont on honoroit en ces temps-là les generaux de la république après qu' ils avoient remporté une victoire. Mais Sylla sans s' embarasser

p566

ni des loix ni des regles de la discipline militaire, crut que dans la conjoncture où il se trouvoit, c' étoit acheter encore à bon marché un homme de

cette importance, et qui ne lui coutoit pour ainsi dire qu' un vain titre d' honneur ; en effet jamais secours ne lui avoit été plus nécessaire. Il n' avoit pas ramené de l' Asie plus de trente mille hommes, et ses ennemis avoient 450 enseignes de gens de pied distribuez en differens corps d' armées, sans compter la cavalerie ; tout cela commandé par quinze officiers generaux, à la tête desquels étoient L Cornelius Scipion, et C Junius Norbanus qui avoient la principale autorité en qualité de consuls de cette année. Ces armées même grossissoient à tous momens par la crainte qu' on avoit du ressentiment de Sylla. On ne doutoit point qu' il ne se vengeât cruellement, et qu' il ne répandît beaucoup de sang, s' il pouvoit se rendre maître de Rome. Quoiqu' il y eût toujours deux partis dans la ville, celui du senat et le parti du peuple, la crainte du dehors et un intérêt commun qui est le plus sur lien de la concorde, les unissoit tous contre une puissance redoutable.

p567

Sylla aussi habile dans l' intrigue et dans les négociations secrettes, que grand capitaine, se voyant environné de tant de corps differens, joignit la ruse à la valeur. L Scipion l' un des consuls étoit campé assez près de lui, il lui fit parler d' accommodement, et pour l' y déterminer, ses agens lui représenterent avec beaucoup d' art, que Sylla étoit sensiblement touché des malheurs auxquels la république alloit être exposée par une guerre civile, quelque en fût le succès pour l' un ou pour l' autre parti, et qu' il demandoit seulement pour pouvoir mettre les armes bas avec honneur, qu' on lui rendît ses biens et le titre des dignitez dont on l' avoit injustement dépouillé.

Scipion qui desiroit la paix de bonne foi, séduit par des propositions si specieuses, en parut content, et ne

demanda que le temps necessaire pour en faire part à Norbanus son collegue, qui commandoit un autre corps d' armée. Il se fit pendant ce temps-là une suspension d' armes entre les deux camps. Les soldats de Sylla à la faveur de cette treve, se glisserent dans celui de Scipion, sous prétexte de visiter

p568

leurs amis : ils en corrompirent plusieurs à prix d' argent. Sylla les avoit dressez à ce manège, comme nous venons de le voir au sujet de Fimbria : ce qui faisoit dire à Carbon qu' il avoit à combattre en Sylla, un renard et un lion ; mais que le lion lui donnoit bien moins de peine que le renard. Sylla étant assuré d' un grand nombre des soldats de Scipion, se présenta devant le camp ennemi à la tête de vingt cohortes. Les soldats de garde au lieu de le charger, le saluerent comme leur general, et l' introduisirent dans le camp. Il s' en rendit maître sans tirer l' épée : et tout cela fut exécuté si promptement, que Scipion n' en apprit la nouvelle que par les soldats même de Sylla qui l' arrêterent dans sa tente avec son fils, et qui les amenerent à leur general. Sylla ne souffrit point qu' on leur fit aucun outrage. Il employa au contraire tous ses soins pour gagner le consul, et l' obliger à prendre son parti ; mais l' ayant trouvé inébranlable, il lui rendit genereusement la liberté, et lui permit de se retirer, à condition qu' il ne commanderoit plus les armées contre lui.

p569

L' adresse lui ayant si bien réussi, il crut qu' il auroit le même succès contre Norbanus l' autre consul. Il lui envoya des députez pour demander une conference ; mais Norbanus instruit

par la disgrâce de son collègue, retint ces députés et marcha droit au camp de Sylla dans le dessein de le surprendre. Sylla à l'approche des ennemis, n'eut pas le temps de ranger ses troupes en bataille. Ses soldats néanmoins ne s'épouvantèrent point, et quoiqu'ils ne prissent pour ainsi-dire l'ordre que de leur courage, ils se battirent avec tant de résolution, que Norbanus après avoir perdu plus de sept mille hommes, fut obligé de faire une retraite précipitée et peu différente d'une fuite. Il se jeta dans Capoue avec le débris du corps qu'il commandoit, dans la vue de défendre cette place, si Sylla entreprenoit d'en former le siège.

Le reste de la campagne fut employé de part et d'autre en des négociations secrètes. Chaque parti tâchoit de débaucher les alliés de l'autre. Sylla grand maître dans cet art, fit passer des sommes considérables jusqu'au pied des Alpes, pour y gagner

p570

les gaulois cisalpins, et ses agents lui en amenèrent un puissant secours. Ses ennemis de leur côté envoyèrent en Espagne, Sertorius qui par sa valeur se rendit maître d'une partie de ces grandes provinces qui servirent depuis d'asile et de retraite à ceux de son parti : le jeune Marius déterminâ en même temps les samnites à se déclarer en sa faveur. Ces peuples mirent quarante mille hommes sur pied, et ils en donnèrent le commandement à Pontius-Telesinus le premier capitaine de leur nation, et qui avoit acquis beaucoup de gloire dans la guerre sociale. Un si puissant secours étoit moins l'effet de leur attachement au parti de Marius, qu'une suite de leur ancienne jalousie de l'agrandissement de la république : trop foibles contre toutes les forces réunies des romains, ils ne se déclarèrent pour un parti, que pour pouvoir les perdre tous les deux plus facilement,

ou du moins pour affaiblir un état
voisin devenu trop puissant et trop
redoutable.

On procéda ensuite dans Rome à
l'élection des consuls. Papirius
Carbon fut élu pour la troisième fois, et

p571

on lui donna pour collègue le jeune
Marius fils du consulaire, quoiqu'il
n'eût que vingt-six ans. On crut le
devoir élever à cette suprême dignité,
malgré l'usage et les loix, pour
mettre un grand nom à la tête du parti,
et pour maintenir toujours par le
souvenir de son père le peuple dans ses
intérêts. Les armées se mirent en
campagne si-tôt que le printemps fut
venu. Marius à la tête de 85 cohortes,
présenta la bataille à Sylla. Ce
général qui avoit des secrètes
intelligences dans l'armée ennemie, accepta le
défi : on se batit de part et d'autre avec
beaucoup de courage. Le soldat dans
l'une et l'autre armée vouloit vaincre
ou périr, et la fortune ne s'étoit point
encore déclarée pour aucun parti,
lorsque quelques escadrons de l'armée de
Marius, et cinq cohortes de son aîle
gauche, qui avoient été gagnés par
l'argent de Sylla, y mirent du
désordre par une fuite concertée avec le
général. Leur exemple entraîna
beaucoup d'autres : la terreur se
répandit dans toute l'armée ; ce fut
moins dans la suite un combat qu'une
déroute. Il y eut plusieurs cohortes
taillées en pièces. Le grand nom de

p572

C Marius le père, n'obscurcit point la
gloire de son fils. Ce jeune homme fit
voir dans la bataille toute la capacité
d'un vieil général, et le courage
déterminé d'un jeune officier. Il rallia
plusieurs fois ses troupes ; revint à la
charge, et ne se retira que des derniers

du combat. Enfin après avoir vû que tout étoit peri par les armes, ou dissipé par la fuite, il se jetta dans Preneste, place forte qui s' étoit déclarée pour son parti.

C' étoit la plus grande faute qu' il pouvoit faire, sur-tout ayant encore plusieurs armées à ses ordres, et qui tenoient la campagne. Sylla qui se flatoit de mettre fin à la guerre par la prise du general, investit aussi-tôt cette ville : on y fit des lignes fortifiées de redoutes, et la circonvallation étant achevée, il laissa le soin de ce blocus à Lucretius-Ofella un de ses lieutenans, qu' il avoit eu l' adresse de détacher du parti de Marius. Sylla mit des corps avancez dans tous les défilez par où on pouvoit arriver à Preneste, et il fit camper son armée d' une maniere qu' elle couvroit également le blocus et ces differens postes. Il marcha ensuite avec un détachement

p573

vers Rome. Les partisans de Marius consternez de sa défaite avoient abandonné la ville. Sylla y entra sans résistance ; les habitans désolez par la famine et par tous les maux qui suivent la guerre civile, lui ouvrirent leurs portes. Sylla s' étant rendu maître de la place, assembla le peuple, se plaignit qu' il se fût laissé séduire à la malice de ses ennemis ; et après avoir fait vendre les biens des partisans de Marius, il retourna à son armée pour tâcher par la prise de ce chef, de mettre fin à la guerre civile. Marius au désespoir de s' être enfermé dans Preneste, et livré pour ainsi dire entre les mains de son ennemi, attribua la cause de ses disgraces à une intelligence secrette, que Sylla entretenoit dans son parti. Il envoya un ordre à Brutus préteur de Rome de se défaire de ceux qui lui étoient suspects, et le préteur en consequence de cette cruelle proscription, fit poignarder à l' issue du senat, L Domitius, Mutius Scevola grand pontife et jurisconsulte

excellent, et P Antistius. On fut surpris de voir C Carbon frere du consul enveloppé dans cette proscription. Il y a de l' apparence que Marius

p574

n' auroit point donné cet ordre, et que Brutus n' auroit osé l' exécuter sans la participation du consul même. Du moins n' en fit-il paroître aucun ressentiment ; tant il est vrai que dans la fureur des guerres civiles, les noeuds que forme la nature, sont des liens trop foibles pour réunir ceux que l' ambition et l' intérêt ont separez. En effet la mort de C Carbon massacré par ordre de Marius, et pour ainsi-dire aux yeux de son frere, n' empêcha point ce consul d' employer tous ses soins pour faire lever le siege de Preneste. Ce blocus devint alors le principal objet de la guerre. Carbon voulant jeter du secours dans la place, se batit un jour entier contre l' armée de Sylla sans pouvoir venir à bout de son dessein. Pendant qu' ils étoient aux mains, Marcius autre general du parti de Marius, à la tête de huit legions, entreprit d' un autre côté de forcer les défilez. Mais il trouva à son chemin Pompée qui le repoussa, et tailla en pieces une partie de ses troupes ; Metellus eut le même avantage peu après contre Carbon et Norbanus. Ces deux generaux ayant joint leurs forces et fait une marche forcée

p575

pour le surprendre, arriverent le soir proche de son camp, qu' ils attaquèrent brusquement. Mais Metellus qui passoit avec justice pour un des plus grand capitaines de ce siecle, leur fit voir qu' on ne surprend jamais un habile general. Il avoit placé son camp dans un endroit environné de vignes fort épaisses, et qui lui

servoient comme de palissades. Carbon et Norbanus attaquèrent ce camp avec plus d'impétuosité que d'ordre. Leurs soldats embarrassés dans ces vignes, ne pouvoient former leurs bataillons qui arrivoient en désordre aux pieds du retranchement. Les soldats de Metellus du haut de ces retranchemens en tuèrent un grand nombre à coup de traits, et les voyant ébranlés, ils firent une sortie où il en perit encore beaucoup. La nuit qui survint couvrit la honte de ceux qui fuyoient, et il y en eut jusqu'à six mille qui ne pouvant se débarrasser de ces vignes, se rendirent à Metellus. Sur le bruit de cette défaite, une autre légion qui étoit proche du camp de Metellus, prit le même parti malgré Albinovanus qui la commandoit, et qui revint seul joindre Norbanus.

p576

Mais il ne persista pas long-temps dans cette fidélité, comme s'il ne fût revenu que pour trahir son général d'une manière encore plus infame. Il pria quelque temps après Norbanus de manger chez lui avec ses lieutenans C Apustius et Flavius Fimbria frère de celui qui s'étoit tué en Asie. Il invita à ce festin les principaux officiers du même parti ; et au milieu du repas, il les fit égorger tous à l'exception du général que quelques affaires avoient empêché de s'y trouver. Après une action si noire, l'assassin fut se rendre à Sylla avec les complices de son crime. Norbanus désespéré de tant de mauvais succès, et ne sachant plus à qui se fier, se jeta dans une barque qui le porta à Rhodes. Sylla l'envoya redemander aussi-tôt aux rhodiens : et pendant que les magistrats déliberoient sur une affaire si délicate, Norbanus dans la crainte d'être livré à son ennemi, se tua au milieu de la place. Carbon n'eut pas un sort plus heureux, il tenta encore plusieurs fois de dégager Marius de Preneste, et il

l' entreprit toujours inutilement. Lucullus un des lieutenans de Sylla, et qui

p577

étoit revenu de l' Asie, défit proche de plaisance une partie de son armée, et Pompée tailla en pieces proche de Clusium vingt-mille hommes qui lui restoient du débris de tant de combats. Le consul ne se trouvant plus assez de forces pour tenir la campagne, abandonna l' Italie, et s' embarqua pour passer en Affrique. Mais après avoir erré quelque-temps sur la mer, il tomba entre les mains de Pompée, qui pour couper les racines de la guerre civile, le fit mourir. Il ne restoit de ce grand nombre de chefs qui avoient embrassé le parti de Marius, que Carinas, Marcius, et Damasippus qui étoient encore à la tête de quatre legions. Ces romains obstinez à continuer la guerre, se joignirent à Telesinus general des samnites. Ils résolurent de concert de faire un dernier effort, et de perir ou de faire lever le siege de Preneste. Telesinus s' avança fierement pour tâcher d' enforcer les lignes. Il avoit dans son armée plus de soixante-mille hommes, tous samnites et ennemis jurez du nom romain, ou soldats romains, et qui ne pouvoient esperer de salut que par la

p578

défaite du parti contraire. Sylla à la tête d' une armée victorieuse s' avança pour les rencontrer, et il envoya ordre à Pompée qui commandoit un autre corps d' armée, de suivre Telesinus, et de le prendre en queue pendant qu' il l' attaqueroit de front. Mais dans les mouvemens que faisoient ces deux generaux, Telesinus plus habile que l' un et l' autre, leur donna le change, et par une contre-marche qu' il fit toute la nuit, il s' avança du

côté de Rome qu' il sçavoit être
sans défense. Son armée dans
l' esperance du pillage de cette grande ville,
fit ce chemin avec tant d' ardeur,
qu' on en vit paroître la tête le
lendemain sur les montagnes voisines de
Rome.

Jamais surprise ne fut égale à celle
de ces habitans. Ils se voyoient à la
veille d' être la proye d' une armée
étrangere, qui sous prétexte qu' on
avoit reçu Sylla dans la place, ne
manqueroit pas de vanger cette
désertion par le meurtre et le pillage des
citoyens. On ferme aussi tôt les portes
de la ville ; les hommes prennent
les armes, et bordent les murailles
de machines et de gens de trait, pendant

p579

que les femmes toutes en pleurs
courent dans les temples pour
invoquer le secours des dieux. La peur
et le tumulte augmentent à mesure
que Telesinus approche de la ville.
C' étoit un autre Annibal aux portes
de Rome, et il s' en croyoit déjà
maître. Pour lors il leve le masque ; il ne
dissimule plus cette haine implacable
qu' il portoit aux romains : aussi
ennemi de Marius que de Sylla, son
dessein étoit de détruire Rome, et
d' ensevelir sous ses ruines le dernier de
ses habitans. Il alloit de rang en rang
pour encourager ses soldats : " il faut
abbatre, leur crioit-il, la forêt où se
retirent ces loups ravissans. Portez
le fer et le feu de tous côtez ;
n' épargnez rien : jamais les hommes ne
seront libres, tant qu' il y aura des
romains en vie. " ses troupes animées par
ces discours, s' avancent avec fureur.
Ce qu' il y avoit de jeunesse dans
Rome fit une sortie sous les ordres
d' Appius Claudius, moins pour empêcher
les approches à une armée si
redoutable, que pour differer la perte de
la ville, et donner le temps à Sylla
de venir à son secours. Les romains
se batirent comme des gens qui

combatoient pour la défense de leur patrie, à la vûe de leurs concitoyens, de leurs femmes, et de leurs enfans. Appius fut tué dans ce combat : et il n' y avoit pas d' apparence, vû l' inégalité des forces, que ceux qu' il commandoit, puissent esperer un autre sort, lorsqu' on vit entrer dans Rome sept cens chevaux auxquels Sylla avoit ordonné d' aller à toute bride se jeter dans la ville. Ils n' y furent pas plutôt arrivez qu' ils sortirent par une autre porte, et qu' ils se joignirent à ceux qui combattoient contre les premieres troupes de l' armée des samnites. Sylla s' avançoit avec toute la diligence que lui pouvoit permettre son infanterie, et il étoit au désespoir quand il pensoit que Rome qu' il envisageoit comme le prix de ses victoires, étoit en péril de tomber en des mains étrangères. Enfin il arriva sur le midi, et campa proche le temple de Venus. à peine eut-il donné le temps à ses soldats de se reposer un moment, qu' il leur fit reprendre les armes, et regla l' ordre de la bataille. Il donna le commandement de l' aîle droite à M Crassus : pour lui il se mit à la tête de la gauche. La plûpart de

ses principaux officiers vouloient l' obliger à differer la bataille pour le jour suivant. Ils lui representèrent qu' il y alloit de toute sa fortune dans cette occasion ; que ses troupes fatiguées par une marche précipitée, avoient besoin de repos, sur tout ayant à combattre contre les samnites, et les lucaniens peuples belliqueux, contre lesquels les romains n' avoient jamais eu d' avantage. Mais Sylla emporté par son courage fit sonner la charge, et marcha aux ennemis. Le combat fut sanglant et opiniâtré, sur tout à la gauche où il commandoit. Les samnites se

batirent avec une valeur extraordinaire ;
poussèrent ses troupes et les mirent
en désordre. Plusieurs cohortes, et
des légions entières ne pouvant
soutenir leurs efforts, prennent
ouvertement la fuite. Sylla y accourt pour
les rallier, il se jette l' épée à la main
audevant des fuyards pour les arrêter.
Mais le soldat effrayé ne
connoît plus de commandement ; chacun
pour mettre sa vie à couvert, tâche
de se jeter dans Rome. Les habitans
craignant que les vainqueurs n' entrassent
avec les vaincus, ferment la

p582

porte de ce côté-là, et laissent tomber
la herse qui par sa chute écrasa
plusieurs sénateurs de l' armée de
Sylla. On dit que ce général dans un
si grand péril tira de son sein une
médaille ou une petite statue d' Apollon
qu' il y portoit ; et comme le péril et
la crainte réveillent les sentimens de
religion, on prétend qu' il lui adressa
ces paroles comme à sa divinité
tutelaire : " ô toi qui as fait sortir
Cornélius Sylla victorieux de tant de
batailles, ne l' as-tu conduit par des
victoires continuelles jusqu' aux portes
de sa patrie, que pour l' y faire périr
plus honteusement ? " il rallia ensuite
ceux de ses soldats qui n' avoient pû
se jeter dans la ville. Ces troupes
quoiqu' effrayées, mais forcées par
la nécessité, firent face aux ennemis.
Le combat recommença avec une
nouvelle fureur : il n' y eut que la nuit
qui le fit cesser. Sylla désespéré de ce
mauvais succès, et sans sçavoir ce qui
s' étoit passé à son aîle droite, se
retira dans son camp.
La nuit étoit fort avancée lorsque
Crassus lui envoya dire qu' il avoit
vaincu les ennemis, et qu' il les avoit
poursuivis jusqu' à Antenne, où la nuit

p583

l'avoit forcé de camper. Sylla s'y rendit à la pointe du jour ; et après avoir donné à son lieutenant et à ses troupes toutes les louanges que meritoit un si grand service, il fut visiter le champ de bataille qu'il trouva couvert de plus de cinquante mille morts. On démêla parmi les autres le corps de Telesinus qui conservoit encore les traits de ce grand courage et de l'animosité qu'il avoit fait paroître dans la bataille. On prit huit mille prisonniers que Sylla fit tuer sur le champ à coups de traits. Marcius et Carinas ayant été arrêtez dans la fuite, eurent la tête coupée, et Sylla les envoya à Lucretius comme des preuves de sa victoire, et avec ordre de les faire porter autour des murailles de Preneste. Les habitans et la garnison ayant appris cette défaite, la fuite de Norbanus et de Carbon, et se voyant sans vivres et sans ressource, ouvrirent leurs portes. Marius tâcha de s'échaper par des conduits souterrains avec un jeune samnite frere de Telesinus. Mais ayant trouvé toutes les issues qui se rendoient dans la campagne, occupées par les soldats de Sylla, ces deux

p584

chefs se donnerent mutuellement la mort, pour ne point tomber vivans entre les mains de leur ennemi. Sylla fit égorger les habitans, et ne pardonna qu'aux femmes et aux enfans. Ceux de la ville de Norbe qui après un long siege, et une défense opiniâtre se voyoient à la veille d'éprouver un pareil sort, mirent le feu à leurs maisons, et se tuerent ensuite les uns les autres, tant pour priver le soldat du butin, que pour ne pas laisser à Sylla le pouvoir de disposer de leurs vies. La prise de cette place mit fin à la guerre civile, et Sylla victorieux de tant d'ennemis differens entra dans Rome à la tête de ses troupes : heureux s'il eut conservé dans la paix,

la gloire qu' il venoit d' acquerir dans
la guerre, ou qu' il eût cessé de vivre
en même temps qu' il acheva de vaincre.
Les lieutenans de Sylla se rendirent
maîtres de toutes les villes de
l' Italie et mirent de puissantes
garnisons dans les places qui s' étoient
déclarées pour le parti de Marius. Ce
qui restoit de troupes du débris de
tant d' armées qu' on avoit opposées à
Sylla, lui envoyerent des députez

p585

pour en obtenir quartier. Il leur fit dire
qu' il donneroit la vie à ceux qui s' en
rendroient dignes par la mort de leurs
compagnons : espece toute nouvelle de
proscription qui obligea ces
malheureux à tourner leurs armes les uns
contre les autres. Il en périt un grand
nombre : six mille qui échaperent
à ce massacre, se rendirent à Rome.
Sylla les fit enfermer dans
l' hypodrome, et convoqua en même temps
le senat dans le temple de Bellone
qui étoit voisin. Comme il étoit
naturellement éloquent, il ne parla
qu' en termes magnifiques de la
grandeur de ses exploits. Pendant que
tout le senat étoit attentif à sa
harangue, ses troupes par son ordre se
jetterent dans l' hypodrome, et
égorgerent ces six mille hommes dont
nous venons de parler. Le senat qui
n' étoit pas instruit de ses ordres,
étonné des cris de ces malheureux
qu' on massacroit, parut consterné, et
crut qu' il avoit abandonné la ville
entiere au pillage de ses soldats. Mais
Sylla sans s' émouvoir et sans changer
de couleur, leur dit froidement de ne
pas s' inquieter de ce qui se passoit au
dehors, et que ce n' étoit que des

p586

malheureux qui avoient osé prendre les
armes contre lui, qu' il faisoit punir.

Il ajoûta d' un ton fier et superbe, qu' il traiteroit de la même maniere tous ses ennemis, et qu' il ne pardonneroit à aucun de quelque condition qu' il fût : et en sortant de l' assemblée, il fit afficher dans la place publique les noms de quarante senateurs, et de seize cens chevaliers qu' il proscrivoit.

Deux jours après, il proscrivit encore quarante autres senateurs et un nombre infini des plus riches citoyens de Rome. Il déclara infames et déchûs du droit de bourgeoisie les fils et les petits-fils des proscrits. Il ordonna par un edit public que ceux qui auroient sauvé un proscrit, ou qui l' auroient retiré dans leur maison, seroient proscrits en sa place. Il mit à prix la tête des proscrits ; et il fixa chaque meurtre à deux talens. Les esclaves qui avoient assassiné leurs maîtres recevoient cette récompense de leur trahison, et à la honte de l' humanité on vît des enfans dénaturer les mains encore sanglantes, la demander pour la mort de leurs propres peres qu' ils avoient massacrez.

p587

Lucius Catilina qui pour s' emparer du bien de son frere, l' avoit fait mourir, pria Sylla auquel il étoit attaché, de mettre ce frere qu' il avoit tué depuis long-temps, au nombre des proscrits afin de couvrir par-là l' énormité de son crime. Sylla lui ayant accordé sa demande, Catilina pour lui en marquer sa reconnoissance, alla tuer au même moment Marcus Marius frere du consul, et lui en apporta la tête dans la place publique. Comme il avoit encore les mains souillées du sang de ce malheureux, il entra dans le temple d' Apollon qui étoit proche de la place, et les lava dans l' eau lustrale de ce temple comme pour ajoûter l' impiété et le sacrilege au meurtre et à l' assassinat. Cette cruelle proscription n' envelopa pas seulement ceux du parti

contraire. Sylla à qui la mort d' un homme ne coutoit rien, permit à ses amis et à ses officiers de se vanger impunément de leurs ennemis particuliers. Les grands biens devinrent un crime, et quiconque passoit pour riche n' étoit point innocent. Quintus-Aurelius citoyen paisible, qui avoit toujours vécu dans une heureuse

p588

obscurité, sans être connu ni de Marius ni de Sylla, apercevant avec étonnement son nom dans ces tables fatales où l' on écrivoit ceux des proscrits, s' écria avec douleur : *malheureux que je suis ! C' est ma belle maison d' Albe qui me fait mourir*, et à deux pas de-là il fut assassiné par un meurtrier qui s' étoit chargé de le tuer. C' étoient tous les jours de nouvelles proscriptions et de nouveaux meurtres, et personne ne pouvoit compter sur un jour de vie. Dans cette désolation generale, il n' y eut que C Metellus qui fut assez hardi pour oser demander à Sylla en plein senat, quel terme il mettoit à la misere de ses concitoyens : " nous ne te demandons pas, lui dit-il, que tu pardonne à ceux que tu as résolu de faire mourir : mais délivre-nous d' une incertitude pire que la mort, et du moins aprens nous ceux que tu veux sauver. " Sylla sans paroître s' offenser d' un discours si hardi, lui répondit froidement qu' il ne s' étoit pas encore déterminé sur le nombre de ceux à qui il vouloit laisser la vie. Mais qu' a l' égard des autres, il avoit proscrit d' abord les premiers dont il

p589

s' étoit souvenu, qu' il se réservoir la liberté d' en user de la même maniere à l' avenir, à mesure que sa memoire lui fourniroit les noms de ses

ennemis. Il étendit ensuite sur des villes et sur des nations entières, cette proscription qui n' étoit tombée d' abord que sur des particuliers. Il s' empara par une maniere de confiscation, des biens, des maisons et du territoire de toutes les villes d' Italie qui pendant la guerre civile s' étoient déclarées pour Marius. Il en fit la récompense de ses soldats qu' il attacha de nouveau à sa fortune et à ses interêts. Mais comme ces usurpations et beaucoup d' autres dont nous aurons lieu de parler dans la suite, pouvoient n' être pas durables, ceux qui en profitoient lui firent insinuer qu' il devoit se revêtir de la dignité de dictateur, afin de donner force de loi, et une apparence de droit à tant de dispositions différentes qu' il faisoit dans la république.

Nous avons déjà dit que les romains après avoir aboli la royauté, en avoient cependant conservé comme la représentation dans la dignité de dictateur. La puissance de ce souverain

p590

magistrat étoit sans bornes : l' autorité des consuls et des autres magistrats subalternes, si on en excepte celle des tribuns, cessoit absolument par son élection. Il avoit pouvoir de vie et de mort sur ses concitoyens : il étoit l' arbitre de la paix et de la guerre, et il pouvoit lever des troupes ou congédier les armées quand il le jugeroit à propos, sans que personne fût en droit de lui demander raison de sa conduite. Vingt-quatre licteurs qui portoient les faisceaux et les haches, le précédoient quand il sortoit en public, et un des principaux officiers de la république qui commandoit la cavalerie, le suivoit par-tout. Le dictateur avoit seul le droit de le nommer : il s' en servoit comme du capitaine de ses gardes, pour executer ses ordres. En un mot le dictateur avoit toute la

puissance et l' appareil de la royauté. Mais comme il auroit pû abuser d' un pouvoir si absolu, et peut-être plus grand que ne l' avoient jamais eu les anciens rois de Rome, on n' avoit recours à cette suprême dignité, que dans les périls extrêmes de la république, comme lorsqu' on étoit attaqué

p591

par des ennemis redoutables, ou que la république étoit agitée par de dangereuses seditions : et on prenoit toujours la précaution de ne déferer cette puissance suspecte à des républicains, tout au plus que pour six mois. Sylla maître absolu dans Rome, la voulut avoir pour un temps indéfini. C' est ainsi que les romains qui avoient passé de la domination des rois sous le gouvernement républicain des consuls, et des tribuns militaires, retomberent après plusieurs siècles sous la puissance absolue d' un seul : quoique Sylla pour diminuer l' horreur qu' en avoient des républicains, eût masqué une véritable royauté sous le titre et la dignité de dictateur.

Mais les romains étoient trop habiles pour ne pas s' appercevoir que sous des noms anciens et connus, il s' élevoit une puissance toute nouvelle et incompatible avec la liberté. Sylla dictateur perpetuel, ou pour mieux dire le roi et le souverain absolu de Rome, changea à son gré la forme du gouvernement. Il abolit d' anciennes loix, en établit de nouvelles, se rendit maître du trésor public, et

p592

disposa souverainement des biens de ses concitoyens, qu' il regardoit comme faisant partie de ses conquêtes. Crassus lui seul en eut la meilleure partie. Cet homme qu' on a appelé le

plus riche des romains, n'avoit point de honte de lui demander la confiscation des proscrits, ou d'acheter leurs biens à vil prix quand on les vendoit publiquement dans la place. Sylla aussi liberal envers ses amis, que dur et inexorable envers ses ennemis, se faisoit un plaisir de répandre à pleines mains les trésors de la république sur ceux qui s'étoient attachez à sa fortune. Mais aussi il en exigeoit une dépendance entiere. Pompée par son ordre répudia sa femme appelée Antistia, fille du sénateur Antistius, que le jeune Marius avoit fait mourir, et fut obligé d'épouser Emilie belle-fille de Sylla, issue du premier mariage de sa femme Metella avec Scaurus. Ce fut par ce même pouvoir souverain qu'il exerçoit indifferemment sur tous les romains, qu'il voulut contraindre Jules Cesar neveu de Marius, de répudier pareillement Cornélie sa femme, et fille de Cinna. Mais Cesar à peine sorti de l'enfance, osa lui résister.

p593

Il se présenta même avec une hardiesse surprenante devant une assemblée du peuple pour demander la prêtrise de Jupiter. Sylla non seulement lui fit donner l'exclusion, mais il résolut encore de le proscrire. Ce ne fut qu'avec des peines infinies que ses amis obtinrent sa grace : et sur ce qu'ils représenterent qu'il n'y avoit rien à craindre d'un homme si jeune, on prétend qu'il leur répondit, que dans cet homme si jeune, il découvroit plusieurs Marius. Les parens et les amis de Cesar instruits de ce discours, et sachant combien tous ceux qui avoient appartenu à Marius étoient odieux au dictateur, l'engagerent à sortir de Rome, où il ne revint qu'après la mort de Sylla.

De ces soins domestiques le dictateur passa au gouvernement civil, et au règlement du sénat. Il y fit entrer trois cens chevaliers pour remplacer ce grand nombre de sénateurs qui

étoient peris dans la guerre civile, ou par les proscriptions. Mais pour diminuer en même temps l' autorité des chevaliers, il ôta à cet ordre le droit de connoître du crime de concussion et de peculat que Caius Gracchus leur

p594

avait attribué. Il augmenta en même temps le nombre des plebeïens, de dix mille esclaves des proscrits auxquels il donna le nom de cornéliens, pour les faire souvenir de l' auteur de leur liberté. Il publia ensuite différentes loix, dont les unes étoient nouvelles, et les autres les mêmes qu' il avait fait recevoir pendant son consulat, mais que Marius et Cinna avaient abrogées. Son principal objet étoit de réprimer l' ambition de ceux qui vouloient tout d' un coup parvenir aux premières dignitez de l' état, et d' abaisser en même temps l' autorité des tribuns du peuple, auxquels il avait toujours été très-opposé. Il ordonna par la première de ces loix, que personne ne seroit reçu à la charge de préteur, qu' il n' eût passé par celle de questeur ; et qu' aucun citoyen ne pourroit parvenir au consulat qu' après avoir exercé la préture, ni obtenir la même dignité une seconde fois, que dix ans après l' avoir exercée. Par une seconde loi, il exclut ceux qui auroient été tribuns du peuple, de toute autre magistrature : ce qui avilit entièrement cette dignité, la plus puissante après la dictature, et

p595

la plus redoutable de la république. Il fit recevoir ces loix dans des assemblées du peuple romain. Tous les suffrages furent pour la publication : personne n' osa être d' un avis contraire à celui du dictateur ; et l' exemple de Lucretius Ofella fit voir

combien il étoit dangereux de s' y opposer, ou de ne s' y pas soumettre. Lucretius étoit un des lieutenans de Sylla, qui lui avoit rendu des services les plus importans. C' est lui qui avoit assiégué et pris Preneste, et réduit le jeune Marius à la funeste nécessité de se tuer. Cet officier aspirait au consulat, quoiqu' il n' eût pas passé par la préture. Sylla lui fit dire de se désister de ses prétentions, comme étant contraires aux loix nouvelles qu' il venoit d' établir. Lucretius se fiant sur ses services, ne crut pas que les loix fussent faites pour un lieutenant de Sylla : et comme il avoit une puissante brigade parmi le peuple, il ne laissa pas de paroître le jour de l' assemblée au nombre des candidats. Sylla offensé de sa poursuite, le fit poignarder sur le champ par un centenier. Le peuple qui ignoroit la cause de ce meurtre, se jeta sur l' officier, et le traîna

p596

devant le dictateur pour le faire punir. Sylla ordonna qu' on le mît en liberté, et adressant la parole au peuple : " sçachez, romains, leur dit-il, que c' est par mon ordre qu' on a tué cet homme qui ne vouloit pas m' obéir, et qu' on fera le même traitement à ceux qui entreprendront de violer mes loix et mes ordonnances. " le peuple se retira, consterné de se voir sous une domination si tyrannique. Cependant cet homme qui avoit usurpé un empire si absolu, et qui pour y parvenir avoit essuyé tant de perils, et donné tant de batailles, s' avisa tout d' un coup d' y renoncer. Sylla après avoir fait perir dans les guerres civiles plus de cent mille de ses concitoyens ; après avoir fait massacrer quatre-vingt-dix sénateurs, dont il y en avoit quinze consulaires, et plus de deux mille six cents chevaliers ; cet homme, dis-je, dont la vengeance avoit été la première passion, rassasié de tant de sang qu' il avoit fait répandre, fut assez hardi pour se

dépouiller de la souveraine puissance. Il se démit de la dictature, et se réduisit de lui-même au rang d' un simple citoyen,

p597

sans craindre le ressentiment de tant d' illustres familles dont il avoit fait perir les chefs par ses cruelles proscriptions. On dit au contraire qu' après s' être déposé de la dictature, il cria tout haut au milieu de la place qu' il étoit prêt de rendre compte de sa conduite. Il renvoya en même temps ses licteurs ; licentia ses gardes, et se promena encore quelque temps sur la place avec quelques-uns de ses amis, et devant la multitude du peuple, qui frappée d' étonnement, regardoit un changement si peu attendu, comme un prodige. Il retourna le soir à sa maison, seul, et comme un simple particulier, et sans que personne parmi un si grand nombre d' ennemis qu' il s' étoit faits, osât lui manquer de respect. Il n' y eut dans une si grande ville qu' un jeune étourdi qui l' insulta publiquement : il le suivit en lui disant des injures jusqu' à la porte de sa maison. Sylla ne daigna pas lui répondre ; et il dit seulement par une espece de prédiction, que l' insolence de ce jeune homme seroit cause que si quelqu' un après lui parvenoit au même degré de puissance, il ne s' en démettroit pas aussi facilement qu' il

p598

venoit de le faire. La plûpart des romains regarderent une abdication si surprenante comme le dernier effort de la magnanimité. On oublia ses proscriptions ; on lui passa tant de meurtres qu' il avoit fait faire, en faveur de la liberté qu' il avoit rendue à sa patrie. Ses ennemis au contraire attribuerent un si grand changement à l' inquiétude naturelle de son esprit, et à

la crainte continuelle où il étoit qu' il ne se trouvât quelque romain assez genereux pour lui ôter d' un seul coup l' empire et la vie. Quoi qu' il en soit de ces differens motifs, Sylla après tant de sang répandu, mourut tranquillement dans son lit, comme l' auroit pû esperer le plus paisible citoyen de la république. Il composa lui-même son epitaphe peu de jours avant sa mort, et on y trouve son veritable caractere : elle contient, *que jamais personne ne l' avoit surpassé ni à faire du bien à ses amis, ni à faire du mal à ses ennemis.* son abdication de la dictature fit voir que l' ambition et l' envie de regner n' avoit pas été sa passion dominante, et qu' il ne s' étoit emparé de la souveraine puissance que pour pouvoir se vanger plus sûrement de

p599

ses ennemis. Mais l' exemple dangereux d' un simple citoyen qui avoit sçu s' élever à l' empire, et s' y maintenir, laissa appercevoir à ceux qui lui succederent que le peuple romain pouvoit souffrir un maître ; ce qui causa de nouvelles révolutions. à peine Sylla avoit les yeux fermez, que M Emilius Lepidus premier consul, entreprit à son exemple de se rendre maître du gouvernement. Mais pour un si haut dessein, il avoit plus d' ambition que de credit et de forces. C' étoit un homme sans consideration dans les armées, meilleur courtisan que soldat, d' une profonde dissimulation, et qui ne s' étoit élevé qu' à force de bassesses. Quoiqu' il se fût déclaré pour le parti de la noblesse qui lui paroissoit le plus puissant, ou pour mieux dire qu' il eût plié sous l' autorité absolue de Sylla, le dictateur qui avoit démêlé son caractere, et qui s' en défioit, ne voulut jamais consentir qu' il parvînt au consulat. Mais depuis qu' il eut abdiqué la dictature, Pompée qui avoit la principale autorité dans les affaires, seduit par le feint attachement de Lepidus, favorisa

ouvertement son élection ; et le jour

p600

des comices il le fit nommer premier consul par préférence à Q Catulus son collègue, et fils de ce consulaire que Marius avoit fait mourir. On rapporte que Sylla voyant revenir Pompée de la place, transporté de joye de l' élection de Lepidus qu' il regardoit comme sa créature, et sur-tout de la préférence qu' il lui avoit fait remporter sur Catulus, lui cria tout haut : " n' as-tu point de honte, jeune homme, de t' applaudir d' avoir fait declarer pour premier consul, un homme tel que Lepidus, au préjudice de Catulus un de nos meilleurs citoyens ? " il l' avertit ensuite qu' il s' attendît à ne trouver dans Lepidus qu' un ami foible et équivoque ; mais peut-être un dangereux ennemi, qui, s' il y trouvoit son avantage, tourneroit contre son bienfaicteur même l' autorité qu' il lui avoit procurée si imprudemment. La conduite que tint Lepidus fit voir que son veritable caractere n' avoit pas échapé à Sylla, malgré toute la dissimulation dont il avoit tâché de le couvrir. Il resta en apparence dans le parti de la noblesse pendant la vie de Sylla qu' il redoutoit toujours ; mais il ne le vit pas plutôt mort, qu' il chercha

p601

par de nouvelles divisions, à s' emparer à son exemple de la souveraine puissance, et à usurper la même autorité.

Nous avons vû plus d' une fois dans la suite de cette histoire, que tantôt les interêts du peuple, tantôt ceux du senat avoient servi de prétexte aux grands de Rome, pour satisfaire leur ambition. L' une et l' autre route étoient ouvertes à Lepidus. Il est vrai que pour s' accommoder à l' état

présent de la république, il s' étoit
déclaré pour le parti de la noblesse,
comme nous le venons de dire ; mais
de pareils engagements n' étoient pas
pour arrêter un homme ambitieux :
et comme d' ailleurs il voyoit à la tête
de ce parti Pompée, Metellus, Crassus,
et même Catulus son collègue
qui le surpassoient en crédit et en
considération, il crut qu' il acquereroit
un plus grand nombre de partisans s' il
passoit dans le parti de Marius dont
la plûpart des chefs avoient péri dans
la guerre civile, et qui ne subsistoit
plus, que par l' ancienne animosité
du peuple contre la noblesse.
Ce fut pour relever ce dernier parti
qu' il proposa d' abolir une partie des

p602

loix de Sylla. Catulus son collègue
au consulat, s' y opposa avec
beaucoup de fermeté. Les deux partis se
déclarèrent pour l' un ou l' autre
consul. Lepidus pour fortifier le sien, et
pour mettre les peuples d' Italie dans
ses intérêts, leur fit dire qu' il étoit
dans le dessein de les rétablir dans les
trente-cinq anciennes tribus, et de
leur faire rendre les terres dont le
dictateur les avoit privées pour en faire
la récompense de ses soldats. Cette
déclaration ne manqua pas de
grossir considérablement le nombre de ses
partisans. Rome se voyoit à la veille
de servir encore de théâtre à une
nouvelle guerre civile ; mais le sénat
interposa son autorité, et tira parole
avec serment des deux consuls, que
pendant leur consulat ils ne
prendroient point les armes l' un contre
l' autre.

Lepidus en sortant de charge, se
crut dégagé de son serment. On lui
avoit décerné à l' issue du consulat,
le gouvernement de la Gaule Cis-Alpine :
il y leva aussitôt une armée,
et il fit entrer dans son parti Brutus
et Perpenna, tous deux préteurs,
qui avoient à leurs ordres l' un et l' autre

p603

un corps de troupes considerable,
et qui campoient près de Modene.
Lepidus fortifié de ce secours, et ne
voyant aucune armée en Italie qu' on
pût lui opposer, marcha droit à
Rome, dans l' esperance de devenir un
autre Sylla, s' il pouvoit se rendre maître
de la ville. Le senat averti de sa
marche et de ses desseins, se mit en
état de lui en défendre l' entrée. On
eut bien-tôt enrôlé les legions.
Catulus qui en eut le commandement,
campa hors des portes de la ville.
Lepidus pour grossir son parti, fit semer
des billets dans Rome, dans lesquels
il invitoit le peuple et les partisans de
Marius de le venir joindre. Mais
comme on n' étoit pas prévenu en faveur
de son habileté et de son courage, et
que d' ailleurs le peuple ne pouvoit
souffrir qu' on parlât d' incorporer les
peuples d' Italie dans les anciennes
tribus, personne ne branla en sa faveur.
Cependant comme il étoit trop
avancé pour reculer, on en vint bien-tôt
aux mains ; et Catulus à la tête des
legions et de tout ce qu' il y avoit de
noblesse dans Rome, le chargea si
brusquement, qu' après une legere
résistance, il tailla en pieces une partie

p604

de son armée, et obligea le reste à
prendre la fuite. Lepidus desesperé
de ce mauvais succès, après avoir erré
quelque temps, inconnu et caché en
differens endroits de l' Italie, passa
enfin dans l' isle de Sardaigne où il avoit
quelques partisans. Perpenna un de
ses officiers, l' y vint joindre avec les
debris de son armée. Plusieurs
partisans de Marius se rendirent auprès de
lui. Il fit de nouvelles levées : son parti
grossit insensiblement ; et il se vit
bien-tôt une nouvelle armée. Son dessein
étoit de porter la guerre en
Sicile où il avoit des intelligences
secrettes. Mais on apprit peu de temps

après, qu' il étoit mort de chagrin, ayant intercepté une lettre qui ne lui permettoit pas de douter de l' infidélité de sa femme. Sa mort dissipa son parti. Brutus ne se sentant pas assez fort pour tenir la campagne, se jeta dans Modene, moins pour continuer la guerre, que pour avoir le temps de capituler, et de faire sa condition meilleure. En effet, Pompée ayant eu ordre de l' y assiéger, il ne parut pas plutôt devant la place, que Brutus lui en fit ouvrir les portes, et il ne demanda pour toute condition que de

p605

pouvoir se retirer en sûreté dans une petite bourgade située sur les rives du Pô. Pompée en convint : il écrivit même au sénat, que la prompte soumission de Brutus avoit mis fin à la guerre. Cependant au préjudice du traité et de sa parole, peu de jours après il l' envoya poignarder dans cette bourgade qu' il avoit choisie pour retraite ; soit qu' il eût appris qu' il cabaloit encore secrètement, soit que ce jeune général élevé dans la cruelle politique de Sylla, ne crût pas qu' on dût laisser vivre aucun chef du parti ennemi. Perpenna craignant un pareil sort, rassembla les débris des troupes de Lepidus et de Brutus ; et se trouvant à la tête de cinquante-trois cohortes, il les conduisit en Espagne. Son dessein étoit de s' y cantonner, et d' y faire la guerre en son nom, et sans dépendre d' aucun chef, à l' exemple de Sertorius capitaine d' une grande réputation, qui soutenoit encore le parti de Marius dans la Lusitanie. Sylla avoit fait déferer le gouvernement de ces grandes provinces à Metellus un de ses lieutenans. Le sénat craignant qu' il ne pût résister à ces deux chefs, s' ils joignoient leurs forces,

p606

envoya à son secours Pompée avec de nouvelles troupes. Pompée, l'homme de confiance du sénat, et qui depuis la mort de Sylla passait pour le premier général de la république, se mit aussi-tôt en chemin, et il menait avec lui ces mêmes troupes qui avaient défait plus d'une fois celles du parti de Marius. Les soldats de Perpenna qui n'étaient pas prévenus en faveur de la capacité de leur commandant, apprenant que Pompée marchait à eux, prirent les armes, leverent leurs enseignes, et sans consulter Perpenna, lui crièrent qu'il fallait aller rejoindre Sertorius. Qu'ils avaient besoin d'un capitaine aussi plein d'expérience pour les commander, et que s'il refusait de les conduire dans son camp, ils en trouveraient bien le chemin, et qu'ils lui porteraient leurs enseignes. Perpenna fut outré de cette desertion générale : mais ne pouvant trouver de sûreté pour lui-même que parmi les complices de sa révolte, il fut obligé de les suivre. Il se rendit au camp de Sertorius, et de général absolu et indépendant, il se vit réduit par ses propres soldats à la fonction d'officier subalterne

p607

la jonction de Pompée avec Metellus, et celle de Perpenna avec Sertorius, donnerent une nouvelle chaleur aux armes. Sertorius capitaine expérimenté et entreprenant, eut presque toujours l'avantage, sur-tout contre Pompée, que l'envie de se distinguer, et la crainte de partager sa gloire tenait ordinairement séparé de Metellus. Ce jeune général dont la réputation étoit si grande à Rome, eut même le chagrin devoir prendre et brûler à ses yeux la ville de Lauron que Sertorius assiégeoit, et qu'il tenta inutilement de secourir. On dit que s'étant trop avancé, et ne considérant que l'armée ennemie

qui formoit le siege, et qu' il avoit devant lui, il vit sur les hauteurs voisines des troupes de montagnards qui y parurent tout d' un coup, et qui, en faisant des courses dans la plaine, l' empêchoient de s' y étendre et de pouvoir fourager : en sorte qu' étant venu pour faire lever un siege, il se trouvoit lui-même comme assiegé et investi par ces differens partis, qui ne lui permettoient pas de s' écarter. Sertorius ayant fait observer à ses principaux capitaines la disposition de son

p608

camp, et les differens endroits qu' occupoient ses troupes, ajoûta, en parlant avec mépris de Pompée, que cet écolier de Sylla ne sçavoit pas encore son métier, et qu' il lui apprendroit dans peu qu' un general d' armée doit plutôt regarder derriere lui que devant. En effet, Pompée craignant que ces troupes de Sertorius qui occupoient les hauteurs, ne devinssent assez fortes et assez nombreuses pour lui fermer le chemin de la retraite, prit le parti de se retirer de bonne heure : il fallut qu' il renonçât à l' esperance de jeter du secours dans la place assiegée. Sertorius l' emporta l' épée à la main ; et quoiqu' il ne fût pas cruel, il crut être obligé d' y faire mettre le feu pour intimider les autres villes d' Espagne, et leur faire sentir que la protection de Pompée étoit d' un foible secours contre ses armes et son ressentiment. Pompée au desespoir d' avoir vû bruler une ville pour s' être déclaré en sa faveur, cherchoit toutes les occasions d' avoir sa revanche. Il crut l' avoir trouvée proche Sucrône : et quoique Metellus ne fût pas loin, il s' imagina

p609

être assez fort pour défaire

l'ennemi sans son secours. Il l'attaqua dans une plaine ; mais Sertorius dont la cavalerie espagnole étoit supérieure à celle des romains, le poussa si vivement, que ces italiens rompus, jetterent le desordre et la confusion dans l'infanterie. Pompée pensa être pris : et son armée auroit été entièrement défaite, si Metellus ne s'étoit avancé à son secours. Sertorius voyant approcher les légions de ce vieux général, se retira dans son camp, et dit à ses officiers en plaisantant : *que si cette vieille*, en parlant de Metellus, *n'eût retiré ce jeune enfant de ses mains, il alloit le renvoyer à Rome à ses parens, après l'avoir corrigé comme il le méritoit.*

Pompée moins présomptueux, et devenu sage par un peu d'adversité, jugea bien qu'il ne pouvoit pas sans peril s'éloigner de Metellus. Ils joignirent leurs troupes : mais malgré cette jonction qui les rendoit supérieurs en forces, ils ne laissoient pas d'éprouver de nouveaux perils dans tous les lieux où ils campoient. Ils avoient à faire à un ennemi qui les venoit surprendre tantôt de jour, tantôt

p610

de nuit. Ses troupes la plupart composées d'espagnols et de montagnards, vifs et agiles, faisoient de continuelles attaques, et des retraites aussi promptes, sans que les soldats romains pesamment armez, et accoutumés à combattre de pied ferme, pussent joindre. Lui seul conduisoit toutes les entreprises : il sembloit qu'il se multipliât : les deux généraux de Rome le trouvoient à la tête de toutes les attaques. S'il avoit de l'avantage, il pousoit ses ennemis sans leur donner le temps de se reconnoître ; et s'il trouvoit trop de résistance, et qu'il craignît d'être enveloppé, il avoit accoutumé ses soldats à se disperser. Ils gagnoient les montagnes et les rochers ; et au moindre signal ils sçavoient se rallier auprès de leur

general : on le voyoit revenir à la charge par un autre endroit. Il sembloit que ce fût de nouvelles troupes et une autre armée qu' il eût trouvée toute prête à entrer en action : par cette maniere de faire la guerre, favorisée de la situation des lieux, il ne laissoit jamais en repos ni ses ennemis ni ses propres troupes.
Sa réputation et les nouvelles des

p611

avantages qu' il remportoit tous les jours sur les deux generaux les plus estimez à Rome, passa jusques en Asie. Nous avons vû que Mythridate pressé par Sylla, avoit été obligé pour obtenir la paix, de prendre la loi du vainqueur, et de souscrire à toutes les conditions qu' il lui avoit voulu imposer ; et que le general romain n' avoit arrêté le progrès de ses armes que pour les pouvoir tourner contre Marius et ses autres ennemis particuliers.
Mythridate crut après la mort de Sylla, et pendant les guerres civiles qui agitoient la république, que la conjoncture étoit favorable pour renouveler la guerre. Il leva une puissante armée ; et afin de fomenter la guerre civile, et d' entretenir une diversion utile à ses desseins, il fit proposer à Sertorius d' unir leurs interêts. Ses envoyez lui offrirent des sommes considerables pour fournir aux frais de la guerre avec une flotte qui seroit à ses ordres, à condition qu' il souffriroit que ce prince recouvrât les provinces de l' Asie, que la necessité de ses affaires l' avoit forcé d' abandonner par le traité qu' il avoit fait avec Sylla.

p612

Sertorius assembla son conseil : tous ceux qu' il y appella ne trouverent pas qu' il y eût matiere à déliberer : et ils

lui représenterent que pour un secours aussi présent et aussi effectif que l' argent et la flotte qu' on lui offroit, il ne lui en coûteroit qu' un vain consentement qu' on lui demandoit pour une entreprise qui ne dépendoit pas même de lui. Mais Sertorius avec une grandeur d' ame digne d' un véritable romain, protesta qu' il n' entendroit jamais à aucun traité qui blesseroit la gloire ou les intérêts de sa patrie, et qu' il ne voudroit pas même d' une victoire sur ses propres ennemis, qui ne seroit pas acquise par des voyes legitimes. Et ayant fait entrer les ambassadeurs de Mythridate, il leur declara qu' il souffriroit que le roi leur maître reprît la Bythinie et la Capadoce, provinces sur lesquelles le peuple romain n' avoit aucun droit ; mais qu' il ne consentiroit jamais qu' il mît le pied dans l' Asie mineure qui appartenoit à la république, et à laquelle il avoit renoncé par un traité solemnel. Il renvoya ces ministres avec cette réponse ; et on dit que Mythridate l' ayant apprise, se tourna rempli

p613

d' étonnement vers quelques-uns de ses courtisans, et leur dit : " quest-ce que ce romain ne prétendroit pas nous prescrire, s' il étoit à Rome, puisque des bords de la mer Atlantique où il est relegué, il entreprend de donner des bornes à notre empire ? " cependant ce prince reconnoissant combien il avoit d' intérêt d' entretenir la guerre civile, conclut depuis le traité aux conditions même que Sertorius avoit prescrites. Le roi de Pont lui fournit trois cens talens et quarante vaisseaux : et Sertorius donna au roi de Pont un corps de troupes sous e commandement de Marius Varius, un de ces senateurs proscrits par Sylla, et qui s' étoit réfugié auprès de lui. Ce senateur étant arrivé en Asie, fit respecter le nom et la puissance de son general dans tous les lieux où il porta ses armes. Comme s' il eût été

autorisé par le sénat et le peuple
romain, il déchargea en son nom la
plupart des villes des taxes
exorbitantes dont Sylla les avait accablées.
Une conduite si modérée et si habile,
lui en fit ouvrir les portes sans le
secours de ses armes, et le nom seul
de Sertorius faisait plus de conquêtes

p614

que toutes les forces de Mithridate.
Mais ce grand capitaine qui avait
échappé à tous les périls de la guerre,
perit par la perfidie des romains
même de son parti. Perpenna qui ne
pouvait lui pardonner l'autorité qu'il avait
prise sur ses propres troupes, et qui
se flatoit d'occuper sa place, s'il
pouvait s'en défaire, conjura sa perte ;
et il fit entrer dans ce complot
plusieurs officiers, sous prétexte que
Sertorius méprisait les romains, et
donnait toute sa confiance aux
espagnols. Les conjurés l'assassinèrent dans
un festin. Perpenna prit ensuite le
commandement de l'armée ; mais il
n'avait ni la capacité de son
prédécesseur, ni la confiance des soldats,
qui détestaient sa perfidie. Metellus
et Pompée avaient été obligés alors
de se séparer pour faire subsister plus
facilement leur cavalerie. Pompée
fut instruit le premier de la mort de
Sertorius et de la disposition des
esprits. Il s'approcha aussitôt du camp
de Perpenna : une partie des soldats
de ce nouveau général l'abandonnerent ;
les autres quand on les attaqua,
ne firent qu'une faible résistance.
Chacun se dispersa ; Perpenna dans cette

p615

déroute ne sçut que s'enfuir et se
cacher. Il fut trouvé dans un buisson :
Pompée lui fit couper la tête sur le
champ, et par sa mort la guerre d'Espagne
fut terminée.

Pompée ramena son armée victorieuse en Italie. Spartacus gladiateur y avoit excité une guerre dangereuse. Ce gladiateur homme de courage, s' échapa de Capoue, où il étoit gardé avec soixante et dix de ses camarades. Il les exhorta ensuite de sacrifier leur vie plutôt pour la défense de leur liberté, que pour servir de spectacle à l' inhumanité de leurs patrons. Un grand nombre d' esclaves fugitifs se joignirent à lui : la licence et l' esperance du butin lui attirerent une foule de petit peuple de la campagne ; en sorte qu' il se vit bien-tôt à la tête d' une armée considerable. Le senat qui méprisoit Spartacus, se contenta d' abord d' envoyer contre lui Varinius Glaber, et P Valerius tous deux préteurs. On ne leur donna même que peu de troupes, parcequ' on auroit eu honte de faire marcher les legions contre des esclaves et des brigands, que la présence seule du magistrat devoit dissiper. Spartacus tailla en pieces

p616

les troupes qu' on lui avoit opposées. Cette défaite malgré l' inégalité du nombre, causa autant de surprise que d' indignation au senat. L' affaire paroissant plus serieuse qu' on ne l' avoit crue d' abord, les consuls eurent ordre de se mettre en campagne chacun à la tête d' un corps considerable. Les magistrats ne pouvant se persuader que des esclaves et des fugitifs osassent soutenir la présence des legions, marcherent avec negligence contre des ennemis qu' ils méprisoient. Spartacus en profita : il choisit son camp et le champ de bataille comme auroit pû faire un grand general ; et il fit combattre ses compagnons avec un courage si déterminé, que les soldats romains qui croyoient marcher à une victoire certaine, trouvant une résistance à laquelle ils ne s' attendoient pas, se débänderent et prirent la fuite. Les consuls les ralièrent, et il y eut un second combat près de Picene,

mais qui ne leur fut pas plus heureux.
Les romains prirent encore la fuite ;
et il n' y avoit qu' une intelligence
criminelle avec les ennemis, qui pût en
quelque maniere justifier une lâcheté
si extraordinaire.

p617

De si grands avantages attirerent
une foule innombrable de peuple sous
les enseignes de Spartacus : et ce
gladiateur se vit jusqu' à six vingt mille
hommes à ses ordres, pastres,
bandis, esclaves, transfuges, tous gens
feroces et cruels, qui portoient le fer
et le feu de tous côtez, et qui
n' envisageoient dans cette révolte qu' une
licence effrenée, et l' impunité de leurs
crimes. Il y avoit près de trois ans que
cette guerre domestique duroit en
Italie avec autant de honte que de
desavantage pour la république,
lorsque le senat en donna la conduite à
Licinius Crassus un des premiers
capitaines du parti de Sylla, et qui avoit
eu beaucoup de part à ses victoires.
La fortune changea sous un
habile general. Crassus sçavoit faire
la guerre, et la fit heureusement. Il
commença par rétablir la discipline
militaire dans les troupes. On décima
par son ordre celles qui avoient fui
lâchement dans les derniers combats.
Cette utile severité le fit autant
craindre de ses propres soldats, que des
ennemis. Les romains virent bien
que sous ce general il falloit vaincre
ou mourir : et un corps de dix mille

p618

hommes de ces rebelles s' étant éloigné
du gros de l' armée, pour fourager, il
les surprit, tomba dessus, et les tailla
en pieces.
Il défit ensuite dans une bataille
rangée leur armée entiere, et en
remporta une victoire complete.

Spartacus traînant les restes de sa déroute, vouloit gagner les bords de la mer pour passer en Sicile, où un grand nombre d' esclaves lui faisoit esperer de pouvoir se rétablir. Mais Crassus le prévint, lui coupa le chemin de la mer, et l' investit dans son propre camp. Spartacus desesperant de pouvoir échaper, se résolut de tenter encore une fois le sort des armes. Il rangea son armée en bataille avec toute l' habileté d' un grand capitaine : il ne lui manquoit qu' une meilleure cause. On dit que comme on lui eut amené un cheval un peu avant que le combat commençât, il tira son épée, le tua, et se tournant vers ses soldats : " si je suis victorieux, leur dit-il, je n' en manquerai pas ; et si nous sommes défaits, je n' ai pas envie de m' en servir. " il se mit ensuite à la tête de son infanterie. Ces gens animez par l' exemple de leur general, se batirent

p619

en desespererez. La victoire fut long-temps en balance : enfin la valeur des legions en décida. On fit une cruelle boucherie de ces brigands : Spartacus blessé à la cuisse d' un coup de javeline, se défendit encore long-temps en combatant à genoux, et tenant son bouclier d' une main et son épée de l' autre. Enfin percé de coups, il tomba sur un monceau, ou de romains qu' il avoit immolez à sa fureur, ou de ses propres soldats qui s' étoient fait tuer aux pieds de leur general en le défendant. Ceux qui purent échaper à l' épée des victorieux, gagnerent les montagnes, et se ralièrent ensuite. Pompée en revenant d' Espagne les rencontra, et défit sans peine des troupes fugitives, sans chefs et sans retraite. Cependant pour diminuer la gloire de Crassus, et augmenter la sienne, il n' eut point de honte d' écrire au senat que Crassus avoit défait Spartacus : " mais moi, dit-il dans sa lettre, j' ai coupé la racine de cette guerre, et je viens d' exterminer le

dernier de ces brigands. " Crassus se sentit cruellement offensé d' une lettre qui en lui ôtant l' honneur d' avoir fini cette guerre, sembloit écrite pour

p620

préparer les esprits à lui refuser le triomphe. Mais comme il aspirait en même temps au consulat, et que Pompée pouvoit tout alors dans Rome, il dissimula cette injure publique avec un silence profond, et qui cachoit tout son ressentiment. Pompée étoit appelé lui-même au consulat par les vœux de tout le peuple romain. Crassus qui craignoit qu' il ne lui fît donner l' exclusion, le fit prier par des amis communs qu' ils pussent agir de concert, et qu' il voulût bien le recevoir pour son collègue dans cette suprême dignité. Pompée ravi de l' avoir réduit à recourir à son crédit, témoigna publiquement qu' il seroit aussi obligé à ses amis, de l' élection de Crassus, que de la sienne propre. Les deux factions réunies, emporterent tous les suffrages. Crassus qui selon les loix de Sylla, avoit passé par la charge de préteur, fut élu consul : et on défera la même dignité à Pompée, quoiqu' il ne fût que simple chevalier, qu' il n' eût pas été seulement questeur, et qu' à peine il eût trente-quatre ans. Mais sa haute réputation, et l' éclat de ses victoires, couvrirent ces irregularitez : on ne crut pas qu' un

p621

citoyen qui avoit été honoré du triomphe avant l' âge de vingt-quatre ans, et avant que d' avoir entrée au sénat, dût être assujeti aux regles ordinaires. Ce ne fut pas la seule occasion dans laquelle l' estime ou la complaisance de ses concitoyens, et quelquefois sa propre ambition, le mirent au dessus des loix. C' étoit un usage dans la

république qu' un general victorieux,
et qui demandoit l' honneur du triomphe,
ne devoit point entrer dans la
ville avant que de l' avoir obtenu. Par
la même loi, tout citoyen qui
aspiroit au consulat, devoit être dans
la ville, pour solliciter en personne
la dignité qu' il briguoit. Il sembloit
que Pompée et Crassus eussent
renoncé au triomphe, étant entrez dans
Rome pour demander le consulat.
Mais après leur élection, on fut
surpris qu' ils prétendissent encore au
triomphe, comme s' ils étoient restez
chacun à la tête de leurs armées.
Jusqu' alors ils avoient agi de concert :
mais comme l' affaire du triomphe
souffroit des difficultez, et qu' on les
pressoit de licencier les armées qu' ils
tenoient l' un et l' autre aux portes de
Rome, Crassus qui ménageoit moins

p622

Pompée depuis qu' il étoit parvenu au
consulat, représenta que son
collegue ayant terminé la guerre
d' Espagne, devoit être le premier à
congedier ses troupes. Pompée de son côté
irrité de ce que Crassus vouloit
l' obliger de desarmer avant lui, s' en
défendoit, sur ce qu' il attendoit,
disoit-il, Metellus qui devoit triompher avec
lui. Ces prétentions opposées firent
éclater leur animosité. Pompée ne
pouvoit souffrir que Crassus, qu' il
regardoit comme lui étant fort inferieur
dans le commandement des armées,
et qui n' avoit même acquis le
consulat que par son credit, osât entrer
en concurrence avec lui ; et Crassus
le plus riche particulier de la
république, comptoit ses trésors pour des
victoires, et ne pouvoit se résoudre
à plier sous un homme qui n' avoit
pas tant d' argent que lui. Au travers
de ces contestations, le public
n' avoit pas de peine à démêler que ces
deux hommes également ambitieux
et puissans, vouloient retenir leurs
troupes, moins pour la ceremonie du
triomphe, que pour se conserver plus

de forces et d' autorité l' un contre
l' autre. Le senat et le peuple épouvantez

p623

par la crainte de retomber dans
les malheurs d' une guerre civile, les
conjurèrent de sacrifier leurs
ressentimens particuliers à la tranquillité
publique. Le peuple même dans un
jour d' assemblée se jettant à leurs
genoux, les supplia de vouloir bien se
reconcilier. Pompée affecta une fierté
inflexible, et parut toujours
inéxorable : Crassus de son côté ne
montrait pas moins de hauteur. Mais les
aruspices ayant déclaré que l' etat
étoit menacé des dernieres calamitez
si les consuls ne se réunissoient,
Crassus touché d' un sentiment de
religion se leva le premier, et presenta
la main à Pompée qui l' embrassa
ensuite : et après avoir triomphé l' un
et l' autre ils licentierent de concert
leurs armées.

Cette réconciliation n' étoit pas si
sincere que l' un et l' autre ne
cherchât à se fortifier par un plus grand
nombre de partisans : il étoit sur-tout
question de gagner l' affection du
peuple. Crassus pour le mettre dans ses
interêts, fit dresser mille tables où il
traita toute la ville. Il fit distribuer en
même temps aux familles de la
populace et du petit peuple, du bled pour

p624

les nourrir pendant trois mois. On
sera moins surpris d' une liberalité si
prodigieuse, si on considere que
Crassus possedoit la valeur de plus de
sept mille talens de bien : et c' étoit
par ces sortes de dépenses publiques
que les grands de Rome achetoient
les suffrages de la multitude.
Pompée de son côté pour rencherir
sur les bienfaits de Crassus, et
pour mettre dans ses interêts les

tribuns du peuple, fit recevoir des loix qui rendoient à ces magistrats toute l' autorité dont ils avoient été privez par celles de Sylla. Sans égards pour la memoire de son general et de son bienfaicteur, il fit revivre les ordonnances de C Gracchus qui attribuoient à l' ordre des chevaliers, la connoissance des causes criminelles que Sylla avoit renvoyées au senat. C' est ainsi que ces hommes ambitieux se jouoient tour à tour des loix, et augmentoient tantôt l' autorité du senat, tantôt celle du peuple selon qu' il convenoit à leurs interêts. On ne peut exprimer les transports de joye que les tribuns firent éclater au sujet du rétablissement de leur autorité : ils en avoient la principale obligation à

p625

Pompée, ils ne tarderent gueres à lui en marquer leur reconnoissance. La guerre avoit été résolue contre les pirates qui infestoient les côtes de la république. Ils en firent decerner le commandement à Pompée, et ils lui attribuerent une autorité absolue par terre et par mer, soit pour lever des troupes, soit pour armer des vaisseaux.

Les pirates dont il est question, sortoient des côtes de la Cilicie. Ils ne montoient d' abord qu' un petit nombre de barques armées, et de brigantins qui couroient les mers pour enlever quelques marchands ou des passagers qu' ils faisoient esclaves. Leur nombre et leur audace s' acrurent par la protection de Mythridate qui les prit à son service pendant qu' il faisoit la guerre contre les romains. Ils armerent de grands vaisseaux ; formerent des flottes redoutables, et étendirent leurs courses jusque sur les côtes d' Italie. Ils faisoient même des descentes ; pillioient les temples les plus fameux ; ruinoient les petites villes, et en enlevoient les habitans. Enfin leur puissance augmenta à un point, qu' ils avoient

plus de mille vaisseaux partagez en
différentes escadres qui tenoient
bloquez tous les ports de la république :
en sorte qu' il n' en pouvoit
presque sortir aucun vaisseau qui ne fût
pris : ce qui avoit ruiné absolument
le commerce.

C' est contre ces pirates que Pompée
fut envoyé. Pour le mettre en
état de faire un puissant armement,
le peuple qui l' idolatroit lui decerna
une autorité sans bornes. Le decret
de sa commission portoit expressément
que sa puissance s' étendrait dans
toute la Méditerranée depuis les
colonnes d' Hercule, et jusqu' à quatre
cents stades dans la terre ferme : qu' il
leveroit autant de soldats et de
matelots qu' il jugeroit à propos : qu' il
pouvoit prendre dans le trésor public
tout l' argent qu' il croiroit
nécessaire sans être obligé d' en rendre
compte, et qu' il pouvoit choisir dans
le corps du sénat quinze personnes
pour lui servir de lieutenans, et
pour exécuter ses ordres dans les lieux
où il ne pouvoit pas commander en
personne. Un pouvoir si étendu, et
cette autorité absolue confiée à un seul
citoyen, donna beaucoup d' inquiétude

et même de jalousie au sénat.
Plusieurs de ce corps accuserent
hautement Pompée de vouloir
s' emparer de la souveraineté de l' état ; et
l' un des consuls irrité qu' on lui eût
decerné cette commission à son
préjudice, lui dit avec une espece de
menace : *qu' en affectant comme il
faisoit d' imiter les manieres hautaines de
Romulus, il pouvoit bien avoir le même
sort.*

Catulus plus modéré, prit un tour
plus adroit ; et pour dissuader le peuple
de donner un pouvoir si étendu à un
seul citoyen, il commença dans une
assemblée par faire l' éloge de Pompée ;

et il fit mention en des termes
magnifiques des actions les plus
éclatantes de ce general. Mais comme
s' il se fût intéressé à sa conservation,
il se plaignit que le peuple exposât le
plus grand capitaine de la république
à tous les périls qui se présentoient.
" et si vous le perdez, dit-il au
peuple, quel autre pourrez-vous
mettre en sa place ? " alors la multitude
s' écria tout d' une voix et avec de
grands cris : nous t' y mettrons toi-même.
Catulus ne pouvant résister ni
à la volonté déterminée de tout le peuple,

p628

ni au témoignage si honorable
qu' on rendoit à sa valeur, se retira.
Un autre sénateur appelé Roscius
ayant voulu prendre la parole, fut
interrompu par les cris confus du
peuple qui souffroit impatiemment
qu' on lui fît des remontrances à ce
sujet. Roscius fut réduit à s' expliquer
par signes, et en élevant deux
doigts de la main, il vouloit faire
comprendre qu' on devoit au moins
donner un collègue à Pompée :
mais toutes ces démonstrations
furent inutiles. Le peuple même irrité
de la jalousie et de la résistance du
senat, augmenta encore le pouvoir
de Pompée, et on ajouta au decret
de sa commission, qu' il pouroit
armer cinq cens vaisseaux, les charger
de six-vingt mille hommes de débarquement,
et qu' il auroit vingt-quatre
senateurs et deux questeurs à ses
ordres.

C' est ainsi que ce peuple si jaloux
de sa liberté, séduit par les tribuns,
se précipitoit dans la servitude : et il
ne tenoit qu' à Pompée de se rendre le
souverain de la république. Mais
ceux qui le connoissoient bien, jugerent
qu' il n' y avoit rien à craindre

p629

d' un homme qui avoit plus de vanité que d' ambition, et qui étoit plus sensible à l' éclat que lui donnoit un si grand emploi, qu' aux moyens de le rendre perpetuel et indépendant. Cette guerre ne dura qu' une campagne. Pompée ayant mis en mer une puissante flotte, défit celle des pirates. Il prit un grand nombre de ces brigands : et au lieu de les faire mourir, il les relegua dans le fond des terres, et dans des lieux éloignés des bords de la mer. Par-là en leur donnant moyen de vivre sans pyratie, il les empêcha de pirater.

LIVRE 12

p631

Pompée passe en Asie pour se mettre à la tête des troupes que commandoit Lucullus. Entre-vûe de ces deux romains. Les reproches qu' ils se font l' un à l' autre. Ils se séparent ennemis déclarés. Détail de la conjuration de Catilina ; desseins ambitieux du tribun P Servius Rullus. Ciceron par son habileté et son éloquence vient à bout de faire rejeter la loi que proposoit Rullus au sujet des terres

p632

de conquêtes, et de ruiner entièrement le parti de Catilina. On n' eut pas plutôt appris à Rome la défaite des pirates, que Manilius tribun du peuple, mais créature de Pompée, pour perpetuer son autorité, proposa un nouveau decret qui lui donnoit le commandement de la guerre contre Mythridate. Quoique L Lucullus excellent capitaine fût revêtu actuellement de cet emploi, et

qu' il y eût acquis beaucoup de gloire ;
ce decret portoit non seulement
que Pompée prendroit le commandement
de son armée et le gouvernement
de l' Asie ; mais qu' il retiendrait
encore la sur-intendance qu' il
avoit sur l' armée navale dont il
venoit de se servir contre les pyrates.
C' étoit livrer entre ses mains
toutes les forces de terre et de mer :
et il ne lui manquoit plus que le
titre de roy. Manilius et les
partisans de Pompée pressoient la
publication de ce decret. Le peuple
toujours aveugle et toujours la dupe des
grands, s' y interessoit comme s' il se
fût agi de son salut. Le senat plus

p633

éclairé, regardoit ce decret comme
l' établissement de la tyrannie. Cependant
quand le jour de l' assemblée fut
arrivé, et que Manilius proposa de
révoquer Lucullus, et de lui
substituer Pompée, personne ne branla ;
la crainte du ressentiment d' un
homme si puissant, contint presque tous
les senateurs. Cicéron même
reconnu pour bon citoyen, mais d' une
conduite toujours timide et
incertaine, se déclara pour le parti le plus
puissant, et fit en faveur du decret le
discours qui nous est resté sous le titre
de *pro lege maniliâ* . Il n' y eut dans
une compagnie aussi nombreuse, que
Hortensius et Catulus qui s' y
opposèrent. Catulus reprocha au peuple
avec beaucoup de courage l' injustice
qu' il vouloit faire à Lucullus : il
représenta ses services et les grandes
actions qu' il avoit faites dans le cours
de cette guerre. Il disoit que par une
glorieuse victoire il avoit délivré la
ville de Cizique d' un siege par terre et
par mer ; qu' il avoit battu Mythridate
en différentes occasions, et vaincu
Tygrane le plus puissant roy de
l' Asie. Mais s' apercevant que le peuple
n' écoutoit son discours qu' avec impatience,

il se tourna vers le sénat, et élevant sa voix avec un air plein d'indignation : " sortons, leur dit-il, pères conscrits, d'une ville où l'on veut établir la tyrannie : et allons chercher quelque désert où nous puissions conserver la liberté que nous avons reçue de nos pères. " ce discours généreux ne fit aucune impression sur des gens qui avoient vendu leur foi à Pompée, ou qui redoutoient sa puissance et son ressentiment. L'intérêt public fut ainsi sacrifié, comme il arrive toujours, à l'intérêt particulier. Le décret fut confirmé par toutes les tribus, et le peuple donna à Pompée une autorité plus étendue que Sylla n'en avoit usurpé les armes à la main, et pendant sa dictature.

Pompée partit aussi-tôt pour l'Asie : et Lucullus sur les nouvelles du décret, quitta son armée, pour n'être pas obligé de la remettre lui-même à son ennemi. Ces deux généraux se rencontrèrent dans la Galatie. Leurs officiers, et des amis communs les obligerent de se voir. Tout se passa d'abord avec une politesse réciproque ; mais à la fin Lucullus outré

contre Pompée qui lui enlevoit son emploi, ne put s'empêcher de faire éclater son ressentiment. Il lui reprocha qu'il n'avoit jamais recherché le commandement des armées que contre des ennemis vaincus, et que semblable à ces lâches oiseaux qui ne se jettent que sur des charognes et des corps morts, c'étoit sa coutume de survenir à la fin des guerres, et de profiter des combats et des victoires des autres généraux. Que personne n'ignoroit qu'il avoit voulu enlever à Metellus, à Crassus, et à Catulus la gloire de la défaite des Espagnols, des gladiateurs, et des

séditieux qui suivoient le parti de
Lepidus ; et qu' il sçavoit, sans s' exposer
à aucun péril, s' approprier les
heureux succès des autres. " et faut-il
aujourd' hui, ajouta Lucullus, que je
n' aye vaincu Mythridate, conquis le
royaume de Pont, défait Tigrane,
remporté des victoires considérables,
et pris Tigranocerta, Nisibe et tant
de villes de l' Armenie, que pour vous
préparer de nouveaux triomphes ? "
Pompée irrité d' un discours si
outrageant, lui reprocha de son côté,
qu' il avoit moins conquis que ravagé

p636

l' Asie dont il s' étoit approprié les richesses.
Qu' il ne faisoit la guerre que
pour piller, et comme un brigand ;
qu' à la verité il avoit eu quelques
avantages ; mais qu' il n' avoit jamais
voulu achever de vaincre, et qu' il
laissoit toujours des ressources à
l' ennemi vaincu pour se perpetuer
dans le commandement, et pour
pouvoir continuer un pillage odieux à ses
propres soldats.
Ces reproches mutuels n' étoient
pas sans fondement : et s' il est vrai
que Lucullus avoit terni l' éclat de ses
victoires par cette avidité insatiable
d' accumuler richesses sur richesses,
cette jalousie que Pompée faisoit
paroître contre tous les capitaines de
la république, et les ressorts qu' il
faisoit jouer pour les priver de leurs
emplois dans le cours même de leurs
victoires, le rendoient suspect aux
veritables républicains. Il sembloit
qu' il voulût être le seul capitaine de
l' etat, et qu' on devînt son ennemi
à proportion qu' on acqueroit de gloire
et de consideration. Ces deux
generaux se separerent ennemis
déclarez : Pompée alla prendre le
commandement de l' armée, et Lucullus

p637

retourna à Rome où malgré la cabale et les mauvais offices de Pompée, il fut honoré d' un triomphe solennel. Il trouva cette ville la capitale du monde dans un calme apparent. Mais cette tranquillité extérieure cachoit une agitation secrète, et il se formoit sourdement de nouveaux partis qui tous, quoique par des routes différentes, ne cherchoient qu' à se supplanter les uns les autres, et à s' emparer du gouvernement. Lucius Sergius Catilina dont nous avons déjà parlé, étoit à la tête d' un de ces partis. Il étoit né d' une illustre maison patricienne, et si ancienne qu' il se vançoit de sortir de Sergeste l' un des compagnons d' Enée : manie de la plupart des grands qui à la faveur de la ressemblance des noms, vont chercher dans les ruines de l' antiquité, et souvent jusque dans la fable, l' origine de leurs maisons. Catilina élevé dans le tumulte et le desordre des guerres civiles, avoit été le ministre des cruautés de Sylla auquel il s' étoit attaché. La protection de ce dictateur, sa naissance et son courage l' avoient fait parvenir aux principales dignitez de la république.

p638

Il avoit été questeur, lieutenant general des armées, et il avoit commandé depuis en Afrique en qualité de préteur. Mais dans ces différens emplois, il s' étoit également deshonoré par ses débauches et par des crimes affreux. On l' avoit déjà accusé publiquement d' inceste avec une vestale, d' assassinat et de concussion, et il n' avoit échappé à la rigueur des loix que par l' adresse qu' il avoit eu de corrompre ses propres accusateurs, qui à prix d' argent s' étoient désistés de leur action. C' étoit un homme sans mœurs, sans probité, sans aucun respect pour les dieux ; dont l' ambition étoit la seule divinité ; mécontent du présent,

toujours agité pour l' avenir, hardi,
temeraire, audacieux, capable de tout
entreprendre ; mais peu habile,
allant à la tyrannie trop à découvert,
et incapable de cette profonde dissimulation
qui lui eût été si nécessaire
pour couvrir ses pernicieux desseins.
Tel étoit Lucius Catilina qui après
la mort de Sylla forma le projet de
s' emparer à son exemple de la
souveraine puissance. Pour y parvenir,
il commença à s' associer de tout ce

p639

qu' il y avoit alors à Rome de jeunes
gens ruinez par le jeu, ou perdus par
la débauche du vin et des femmes.
Rome dans son origine n' avoit
point trouvé de garde et de défense
plus sûre de la liberté publique,
qu' une pauvreté presque égale entre
ses citoyens. La tempérance et la
frugalité qui en étoient une suite,
regnoient dans toutes les conditions,
peut-être autant par nécessité, que
par choix. Le luxe fut long-temps
inconnu : on faisoit plus de cas du fer
que de l' or ; et le citoyen content
d' un petit heritage qu' il cultivoit de
ses mains, n' aspirait à se distinguer
que par son courage. Comme on
n' atendoit rien des autres, et que chacun
fondoit sa subsistance sur son travail,
on ne voyoit ni lâche complaisance,
ni attachement servile. L' amour seul
de la liberté formoit un sentiment
commun ; et tant que Rome regarda
la pauvreté particulière comme une
vertu, ses citoyens furent libres,
soumis aux loix seules, et indépendans
les uns des autres.
Mais après que les romains eurent
détruit Cartage la rivale de Rome,
assujetti l' Italie et les isles voisines,

p640

conquis l' Espagne et les côtes

d' Afrique, réduit en provinces une partie des gaules et toute la Syrie ; après qu' ils eurent forcé la plûpart des souverains de l' Asie à payer tribut, l' ambition, le luxe, la molesse et tous ces vices qui semblent inseparables des richesses, entrerent dans Rome à la suite de ces conquerans. Ceux qui avoient vècu avec gloire dans une pauvreté honorable, succomberent sous l' opulence. On commença à regarder avec admiration un tableau d' une excellente main, une statue, un vase ciselé : on envia bien-tôt le bonheur des generaux et des officiers qui en avoient rapporté de l' Asie ; et ce fut pour en posseder et pour acquerir des richesses, qu' on trafiqua de sa liberté, et qu' on la vendit aux grands et aux chefs de parti dont on pouvoit esperer des emplois et de l' argent.

Ces moeurs austeres, et cette frugalité des anciens temps se changerent insensiblement en une volupté recherchée. La plûpart des jeunes gens consumoient le patrimoine de leurs ancêtres dans des festins où regnoient la délicatesse et la sumptuosité.

p641

Les femmes eurent part à cette corruption presque generale, la plûpart ne comptoient plus la chasteté au nombre des vertus. Des hommes indignes de ce nom, se prostituoient comme les femmes : et ceux qui s' étoient ruinez pour fournir à une dépense extraordinaire, ou qui pouvoient être recherchez pour des crimes, souhaitoient une guerre civile qui les mît à couvert de la rigueur des loix, ou de la poursuite de leurs créanciers. Cette disposition des esprits commença a éclater sur la fin du consulat de L Volcatius-Tullus, et de M Emilius Lepidus. On avoit désigné pour leurs successeurs Publ Autronius et P Sylla. Mais ayant été depuis convaincus d' avoir acheté les suffrages, ils furent exclus de cette

dignité ; et par une nouvelle élection, on substitua en leur place Lucius Cotta, et L Torquatus. La honte de cette exclusion, et un esprit de vengeance les porterent à conjurer contre le repos de l' état. Ils résolurent d' assassiner les deux nouveaux consuls, de se défaire de la plus grande partie du senat, et de s' emparer du gouvernement. Catilina toujours prêt

p642

à entreprendre les plus grands crimes, et avide des nouveautez qui lui pouvoient faire esperer quelque changement dans sa fortune, entra dans cette conspiration. Ils y engagerent encore un grand nombre de ces jeunes gens perdus de débauche, dont nous venons de parler, et entr' autres Pison jeune homme d' une maison illustre ; mais téméraire, factieux, abîmé de dettes, et qui n' envisageoit de ressource à ses affaires, que dans la ruine de l' état.

Leur dessein étoit, comme nous l' avons dit, de tuer les consuls et de faire perir la plus grande partie des senateurs. Ils devoient exécuter cet attentat dans le Capitole, le premier jour de janvier, auquel les consuls entroient en charge. Mais n' ayant pas trouvé la conjoncture favorable, ils en remirent l' exécution au cinquième de février. On devoit voir ce jour là le plus horrible attentat qui fût arrivé dans la république depuis la fondation de Rome. Une troupe de scelerats devoient au signal que leur donneroit Catilina, se jeter sur les consuls et sur les senateurs, et les poignarder. Mais Catilina impatient

p643

de répandre le sang de ses concitoyens, ayant donné ce signal plutôt qu' il ne falloir, et avant que tous les

conjurez eussent occupé les postes qui leur étoit assignez, personne ne branla : on remit encore une fois cette cruelle entreprise. Catilina s' en rendit le chef par son audace, et fortifia son parti d' un grand nombre de senateurs et de chevaliers qui tous par differens motifs se joignirent aux conjurez.

On comptoit au nombre de ses partisans de l' ordre des senateurs, Lentulus Sura, P Autronius dont nous venons de parler, Cassius Longinus, Caius Cethegus, les deux fils de Servius Sylla, Lucius Vargunteius, Quintus Annius, Porcius Lecca, Lucius Curius ; et de l' ordre des chevaliers, M Fulvius Nobilior, Lucius Statilius, P Gabinius Capito, et C Cornelius. On prétend que Crassus eut quelque connoissance d' une partie de leurs desseins, et que cet homme toujours jaloux et ennemi de la gloire de Pompée, n' étoit pas fâché qu' il s' élevât dans la république un nouveau parti qui balançât son autorité. Quelques-uns même soupçonnerent

p644

Cesar de favoriser secretement la conjuration ; et on a dit que ces deux hommes ambitieux, mais habiles, en attendoient le succès pour se déclarer.

Lentulus un des chefs de ce parti, étoit fils de Manius Aquillius qui avoit été consul avec Marius ; son fils dont nous parlons, portoit le nom de Lentulus pour avoir été adopté par un autre Lentulus de l' illustre maison des corneliens. C' étoit un homme perdu de débauche, naturellement effronté, et qui faisoit gloire de ses vices. On lui avoit donné le surnom de *Sura* , c' est-à-dire *gras de jambe* , parceque le dictateur Sylla lui ayant un jour demandé compte en plein senat des deniers qu' il avoit administrez peu fidèlement pendant qu' il étoit questeur, Lentulus qui les avoit dissipez dans les débauches, lui

répondit : qu' il n' avoit point d' autre livre de compte que le gras de sa jambe qu' il présentoit pour y être frappé : faisant allusion à une maniere usitée en ce temps-là entre les enfans qui jouoient à la paulme, où celui qui avoit manqué de fraper la balle, recevoit un coup sur la jambe.

p645

L' histoire nous a conservé encore un autre trait de son effronterie, qui marque encore mieux sa corruption et son caractere. Il avoit été cité devant les magistrats au sujet de differens crimes dont on l' accusoit. Il corrompit les juges à prix d' argent : et le jour du jugement, ayant eu une voix plus qu' il n' en falloit pour être absous, il n' eut point de honte de s' écrier tout haut ; *que ce juge devoit lui rendre l' argent qu' il avoit reçû pour un suffrage inutile.*

tel étoit P Lentulus, que la débauche, l' impunité des crimes, et même l' ambition firent entrer dans cette conjuration. Il s' étoit laissé entêter de je ne sçai quelles prédictions qu' on attribuoit aux sybilles, et qui promettoient, disoit-on, l' empire de Rome à trois cornéliens. Cinna, et Sylla tous deux de cette illustre maison, quoique dans des partis opposez, avoient joui successivement de la souveraine puissance : et Lentulus n' étoit pas fâché que ses flateurs lui fissent l' aplication de la prophetie de la Sybille, et qu' on le regardât comme le troisiéme du même nom qui devoit regner à Rome.

p646

Cethegus du même parti étoit un homme hardi, audacieux et redoutable par le crédit qu' il avoit sur l' esprit de la multitude. Il avoit été auparavant tribun du peuple qu' il

gouvernoit à son gré : mais il étoit gouverné lui même par une courtisane appelée Praecia qui, pendant son tribunat, dispoit souverainement de toutes les affaires de la république. Outre les senateurs dont nous venons de parler, il y avoit un grand nombre de chevaliers qui s' étoient engagez dans la même conspiration. Catilina sçut encore y attirer des soldats veterans, et d' anciens officiers de Sylla, qui après avoir consumé dans le jeu et la débauche, le prix et la récompense de leurs services, soupiroient après une nouvelle guerre civile qu' ils regardoient comme l' unique ressource dans leur misere. Des femmes des premieres maisons de Rome, aussi connues par leurs desordres, que par leur beauté, entrerent dans la conjuration par complaisance pour leurs amans : telle étoit la fameuse Sempronia. Elle avoit reçû

p647

de la nature une naissance illustre, un esprit brillant et agréable, un courage ferme et résolu, et, ce que les femmes estiment encore plus que tout cela, une beauté incomparable. Ces graces naturelles étoient rehaussées par des apparences de pudeur qu' elle affectoit quelquefois, selon le caractere des personnes à qui elle vouloit plaire. Mais ses regards qui sembloient alors échaper à des yeux modestes, étoient toujours conduits par des passions emportées, et elle recherchoit encore plus les hommes qu' elle n' en étoit recherchée. Le desordre de ses moeurs, la fit tomber insensiblement dans les plus grands crimes. On la soupçonnoit d' être complice de plusieurs assassinats, et on l' avoit vûe nier des dépôts en justice, avec plus de hardiesse et de confiance, que n' en avoient ceux qui en demandoient la restitution. D' autres femmes d' aussi bonne maison, et aussi déreglées que

Sempronia ; mais moins jeunes, et moins aimables, prirent part à la conjuration, dans l'esperance de voir abolir des dettes qu'elles avoient contractées dans un âge avancé, pour fournir

p648

à la dépense de leurs jeunes amans. Catilina les attira dans son parti par le moyen des hommes qui leur plaisoient le plus, dans la vûe de s'en servir dans la suite pour gagner leurs maris, ou pour s'en défaire. Enfin tout ce qu'il y avoit de jeunesse à Rome élevée dans le luxe, et amolée par les délices ; ceux qui étoient ruinez, et qui ne pouvoient plus fournir à leur dépense ordinaire ; les ambitieux qui aspiroient aux premières dignitez de la république ; d'autres qui ne pouvoient se vanger par eux-mêmes d'ennemis trop puissans, tous ces gens animez de différentes passions, se joignirent et s'attachèrent à Catilina. Ce chef de parti pour les engager plus étroitement, promet aux uns de les décharger de toutes leurs dettes ; il donne de l'argent aux autres ; il procure à quelques-uns la possession des femmes dont ils étoient amoureux ; aux vindicatifs il fait esperer la proscription de leurs ennemis ; et il leur fait envisager à tous des biens et des honneurs dans une nouvelle révolution. Mais il leur représente en même temps que pour en assurer le succès,

p649

il faut qu'ils employent d'abord tous leurs soins pour lui faire obtenir le consulat ; qu'il n'est pas moins utile au parti, de lui donner pour collègue Caius Antonius un des prétendans, et avec lequel il avoit d'anciennes liaisons. Qu'il pouroit dans la suite le faire entrer dans ses

sentimens, et que si une fois l' un et l' autre se trouvoient revêtus de la souveraine magistrature, et à la tête des legions, il n' y auroit point de puissance qui pût s' opposer à l' exécution de leurs desseins.

Il est vrai que la conjoncture ne pouvoit être plus favorable. Pompée faisoit alors la guerre aux extrêmités de l' Orient. Ce general emporté par le desir de remplir la terre entière de la gloire de son nom, poursuivoit des arabes qu' il étoit plus aisé de vaincre que de trouver. Il n' y avoit point d' armée en Italie. Le peuple toujours avide de la nouveauté, voyoit avec plaisir s' élever un parti qui sembloit n' en vouloir qu' à l' autorité du senat : et ce senat si éclairé, s' endormoit dans une fausse sécurité fondée sur le mépris qu' il faisoit des chefs de ce parti.

p650

Cependant comme il étoit bien difficile que les desseins de conjurez formez dans la débauche, pussent demeurer long-temps secrets, la connoissance en vint à Ciceron par le moyen de Fulvia femme d' une illustre maison, mais qu' elle deshonoroit par un commerce criminel qu' elle entretenoit avec Quintus Curius un des chefs de la conjuration.

Curius s' étoit ruiné auprès d' elle, et il lui avoit été agréable tant qu' il lui avoit été utile. Mais quand il ne put plus faire la même dépense, l' indifférence et la froideur succederent à cette tendresse intéressée : et Fulvia le méprisa dès qu' elle n' en espera plus rien.

Curius voulant jouir des privilèges dont il étoit en possession, est rebuté. Croyant d' abord avoir un rival, il crie, il menace : il passe ensuite aux plus basses soumissions, enfin il démêle avec confusion, que ce n' est qu' à son argent qu' il doit la complaisance criminelle de Fulvia. Comme il ne pouvoit ni lui en fournir ni

rompre ses chaînes, il tâche au moins de lui donner de belles esperances. Il lui découvre le secret de la conjuration,

p651

et lui fait envisager de nouvelles richesses dans le succès de ses desseins. Mais soit que Fulvia, comme toutes les femmes de ce caractère, fit peu de cas des promesses d' un amant ruiné ; soit qu' elle n' augurât rien d' heureux d' une entreprise conduite par de jeunes gens, elle découvrit ce qu' elle en avoit appris à des personnes de consideration, sans cependant nommer son auteur : et elle fit cette démarche pour ne se pas trouver embarrassée dans une affaire criminelle. Le bruit s' en répandit aussi-tôt dans Rome. Ciceron attentif à tout ce qui se passoit, remonta jusqu' à la source de ces bruits. Il vit Fulvia, la gagna ; et elle lui vendit le secret d' un homme qu' elle n' avoit jamais aimé, et qu' elle ne menagea dans la suite que de concert avec Ciceron, pour en pouvoir tirer de nouveaux secrets. Outre l' intérêt general de la patrie, Ciceron avoit encore dans cette recherche un intérêt particulier. On devoit proceder incessamment à l' élection des consuls : il aspiroit à cette dignité : Catilina étoit du nombre des prétendants. Cet homme d' une naissance illustre, ne parloit de celle de

p652

Ciceron qu' avec le dernier mépris. Il le traitoit d' inconnu et d' homme nouveau, c' est à dire dont le pere et les ancêtres n' avoient jamais été revêtus d' aucune de ces magistratures qui conferoient la noblesse. Ciceron de son côté n' oubloit rien pour rendre Catilina odieux, et même suspect de vouloir attenter à la liberté publique. Rien n' étoit plus propre à

prévenir les esprits contre ce patricien, que la découverte de ses mauvais desseins. Ciceron y réussit, et Catilina y contribua lui-même par la ferocité de ses manières, et en laissant échapper des menaces dans le temps qu' il eût dû rechercher l' estime et l' amitié de ses concitoyens. Tous ceux qui aimoient véritablement leur patrie, s' unirent pour lui donner l' exclusion. Catilina fut rejeté avec indignation, et cette grande dignité fut déferée à Ciceron.

On lui donna pour collègue Caius Antonius d' une maison plebeïenne, mais illustrée, et qui se vantoit de tirer son origine d' un fils d' Hercule. Antonius étoit un homme naturellement paresseux, aimant la vie tranquille et les plaisirs, et qui ne s' étoit

p653

mêlé jusqu' alors des affaires, que pour n' en paroître pas incapable. On ne le donna pour collègue à Ciceron, que parcequ' on étoit persuadé qu' un homme de ce caractère suivroit sans résistance l' impression des conseils de Ciceron, et concourroit à tout ce que ce grand homme entreprendroit pour dissiper la faction de Catilina. Les amis et les créatures de ce chef de parti, qui avoient compté sur son élection, furent consternés de celle de Ciceron. Il leur étoit redoutable par cette souveraine éloquence qui le faisoit dominer dans toutes les assemblées ; et ils sçavoient qu' il n' étoit pas moins estimé par sa probité et son attachement inviolable aux loix. La crainte d' en éprouver la rigueur sous un magistrat aussi éclairé que severe, fit que plusieurs de ces factieux se détachèrent du parti et des intérêts de Catilina. Mais leur changement n' ébranla point un furieux, déterminé à périr s' il ne pouvoit regner. Il se fit de nouveaux partisans ; il emprunta de tous côtés. On fit par son ordre des amas d' armes et de vivres en differens endroits, et il envoya

p654

dans la marche d' Ancone, et C Julius dans la Pouille pour lever secretement des troupes, et pour tâcher de s' assurer des officiers et des vieux soldats qui étoient établis dans ces provinces, et qui avoient servi avec lui sous Sylla. Pendant qu' un homme si dangereux travailloit avec une application infatigable à grossir le nombre de ses créatures, et qu' il faisoit amas d' armes et de troupes, pour s' emparer, la force à la main, du gouvernement, un tribun du peuple appelé Publius Servius Rullus, formoit le même dessein, mais sous un prétexte plus plausible. Ce tribun étoit d' autant plus redoutable, qu' il n' employoit que la voye de persuasion, et qu' il sembloit n' avoir d' autre objet dans son entreprise, que de rendre la condition du petit peuple plus heureuse. On a déjà pû voir en plus d' un endroit de cet ouvrage, que les romains quand ils avoient vaincu leurs ennemis, avoient coutume de leur ôter une partie de leur territoire ; qu' on affermoit quelquefois ces terres au profit de l' etat, et que souvent aussi on les partageoit entre les plus pauvres citoyens qui n' en payoient à la

p655

république qu' un leger tribut. Ce domaine public s' accrut avec la fortune de la république, et des dépouilles de tant d' etats que les romains avoient conquis dans les trois parties du monde. Rome possedoit des terres dans les differens cantons de l' Italie, en Sicile, et dans les isles voisines, en Espagne, en Affrique, dans la Grece, la Macedoine, et dans toute l' Asie. En un mot on avoit incorporé dans le domaine public, le domaine particulier

de tant de villes libres, de royaumes et de républiques dont les romains avoient fait leurs conquêtes. On en portoit le produit et le revenu dans l' epargne. C' étoit le fond dont on tiroit la solde des troupes, et avec lequel on subvenoit à toutes les dépenses et les necessitez publiques. Rullus étant parvenu au tribunat, entreprit de s' attribuer la disposition de ces terres. Il associa dans ce dessein la plûpart de ses collegues, et plusieurs senateurs des premiers de la république, ausquels il fit esperer par le succès de son projet, des richesses immenses et une autorité absolue : deux motifs qui ont tant de part aux entreprises et à la conduite des hommes.

p656

Rullus ayant formé son parti, dressa le plan d' une nouvelle loi, qui portoit que pour le soulagement du petit peuple, il seroit créé incessamment des decemvirs, qui seroient autorisez à vendre tous ces domaines particuliers qui avoient été incorporez dans le domaine de la république, depuis le consulat de L Sylla et de Q Pompeïus. Qu' on vendroit pareillement les forêts qui se trouvoient en Italie ; que les generaux d' armée, et les autres officiers de la république qui auroient entre leurs mains des deniers qu' ils n' auroient point encore portez à l' epargne, en seroient valablement déchargez, en les remettant aux decemvirs ; et que ces commissaires employeroient toutes ces sommes à l' acquisition de differens fonds situez en Italie, qui seroient ensuite partagez entre le petit peuple : en sorte que sans déposséder la noblesse de ses anciennes usurpations, chaque pauvre citoyen se trouvât dans son propre pays un heritage suffisant pour sa subsistance. Rullus pour interesser encore davantage la multitude dans la publication de sa loi, ajoûta que les decemvirs

p657

pourroient établir de nouvelles colonies dans telles villes d' Italie qu' ils jugeroient à propos. Qu' il leur seroit permis de repeupler Capoue, d' y conduire cinq mille habitans de Rome, dont chaque decemvir nommeroit cinq cens à son choix, et qu' on partageroit entre eux le territoire de cette ville et celui de Stelle, qui jusqu' alors avoient été affermez au profit du public.

Il étoit porté par la même loi, que celui qui proposoit la loi, présideroit de droit à l' assemblée qui se tiendroit pour l' élection des decemvirs : par cet article Rullus se réservoir la principale autorité dans cette affaire. Il avoit ajouté, que le pouvoir de ces commissaires seroit absolu, et leurs ordonnances sans appel ; et qu' ils jouiroient de ce droit à Rome et dans toute l' étendue de l' empire romain, pendant l' espace de cinq ans. Qu' ils auroient droit de prendre les auspices ; qu' ils seroient accompagnez de licteurs et de tous les officiers qui étoient ordinairement à la suite des premiers magistrats de la république. Qu' ils pourroient choisir dans l' ordre des chevaliers deux cens personnes

p658

pour faire executer leurs ordonnances dans les provinces. Rullus sous prétexte de vouloir éviter le tumulte et la confusion qui arrivoit dans les assemblées generales de tout le peuple romain, mais en effet pour se rendre maître de l' élection des decemvirs ; proposa qu' ils ne fussent élus que par dix-sept tribus qui seroient tirées au sort, et qu' il suffît d' avoir les suffrages de neuf tribus pour être déclaré decemvirs. Il ajouta pour exclure de cette dignité Pompée qui lui

étoit redoutable par son credit, et qui se trouvoit actuellement à la tête des armées dans le fond de l' Asie, qu' aucun citoyen absent de Rome ne pourroit prétendre au decemvirat.

Quelque suspect que dût être dans une république un pouvoir si étendu, Rullus ne laissa pas de voir un grand nombre de sénateurs, et tout le peuple se déclarer pour sa loi. Les premiers excités par leur ambition, espéroient d' être compris au nombre des decemvirs, et le petit peuple comptoit d' avoir part à ces terres qu' on devoit acheter dans l' Italie. Rullus se vit bien-tôt à la tête d' un parti considerable, et le consul Antonius collègue

p659

de Ciceron, ne desapprouvoit pas lui-même ces nouveautés.

On disoit qu' étant accablé de dettes, il regardoit la dignité de decemvir, et le pouvoir extraordinaire qu' on prétendoit y attacher, comme un moyen infaillible de rétablir sa fortune à la faveur des sommes immenses dont il auroit la disposition : plusieurs même le soupçonnoient de favoriser secretement la faction de Catilina.

Comme l' autorité que lui donnoit le consulat étoit d' un grand poids, Ciceron entreprit de le gagner.

L' intérêt étoit la seule route pour y parvenir : ce fut ce qui l' engagea à céder à Antoine le gouvernement de la Macedoine, avec le commandement de l' armée qui lui étoit échu par le sort.

Il prit pour lui le gouvernement de la Gaule Cis-Alpine qui étoit d' un moindre revenu.

On sçait que les consuls après leur élection, partageoient entr' eux le gouvernement entier de la république ; que l' un de ces souverains magistrats restoit ordinairement à Rome, et à la tête du sénat, pour y présider, et qu' il n' en sortoit point à moins

p660

qu' une guerre importante n' obligeât les deux consuls de se mettre l' un et l' autre en campagne. Celui qui prenoit le commandement des troupes avoit le gouvernement des provinces limitrophes où se trouvoient les armées, et le sort seul décidoit entre les deux consuls de ces differens emplois. Le consul en entrant dans les provinces de l' empire, y recevoit les mêmes honneurs qu' on ne rendoit ailleurs qu' aux souverains du pays. Il jouissoit pendant son consulat d' une autorité absolue : et à moins qu' il ne fût d' une probité extraordinaire, il n' en revenoit ordinairement qu' avec des richesses immenses. Antoine dont le mauvais état des affaires avoit besoin de ce secours, accepta avec joye la proposition de son collegue : et par reconnoissance, il se détacha du parti qu' il sembloit favoriser auparavant, pour suivre l' impression des conseils de Ciceron, et concourir avec lui au bien de la patrie. Ciceron assuré de son collegue, tourna tous ses soins contre Rullus. Comme il ne connoissoit pas encore le fond des intentions du tribun, pour s' en éclaircir, il lui fit représenter

p661

par des amis communs, qu' étant revêtus l' un et l' autre de differentes magistratures dans la même année, il étoit de l' intérêt de la république qu' ils pussent agir de concert ; qu' il le trouveroit toujours disposé de son côté à favoriser tout ce qui seroit utile au peuple, et qu' il le prioit de lui communiquer le projet d' une loi qu' il devoit, disoit-on, proposer ; afin que si elle lui paroissoit juste, il pût la soutenir lui-même de toutes ses forces. Mais Rullus qui se doutoit bien qu' un homme aussi attaché à l' observation des anciennes loix, et aussi jaloux de la liberté publique que Ciceron,

n' approuveroit jamais les nouveautez qu' il vouloit introduire dans le gouvernement, ne répondit à ces avances de civilité, que par des discours vagues et generaux qui augmentèrent les soupçons du consul. Il évitoit même sa présence pour n' être pas obligé de s' expliquer avec lui : et Ciceron vit bien qu' il n' apprendroit rien de positif au sujet de la loi, que par la publication de la loi même. Cependant pour n' être pas surpris, il eut la précaution d' envoyer des secretaires à toutes les assemblées du peuple pour observer

p662

ce qui s' y passeroit, et pour écrire le plus exactement qu' ils pourroient tous les articles de la loi, et ce qui se diroit à ce sujet, supposé qu' on traitât cette matiere.

Ce fut par le ministere de ces ecrivains, qu' il apprit que Rullus avoit proposé sa loi en pleine assemblée. Ils lui en rapportèrent une copie exacte, aussi-bien que des discours qui avoient été tenus à ce sujet par Rullus et ses partisans.

Ciceron étant muni de cette piece, convoqua aussi-tôt le senat : après avoir fait la lecture de la loi qui contenoit plus de quarante articles, il représenta à cette auguste compagnie combien les propositions du tribun devoient être suspectes et odieuses à tous ceux qui aimoient sincerement la liberté et le repos de la république. Comme il avoit affaire à un corps infiniment jaloux de son autorité, il leur fit sentir combien la création des decenvirs avec un pouvoir si absolu dans toute l' étendue de l' empire, et pour un temps aussi considerable que celui de cinq ans, étoit préjudiciable à l' autorité du senat : qu' il s' alloit élever une nouvelle magistrature qui

p663

aneantiroit les anciennes, et que la vente des terres qui appartenoient au domaine, détruiroit infailliblement les principales forces de l' etat.

" sçachez, *peres conscripts*, leur dit-il, que nos tribuns veulent vendre aujourd' hui les terres des attaliens et des olimpeniens que Servilius par ses conquêtes avoit ajoûtées au domaine de l' etat. De-là ces marchands qui veulent vendre la république entiere, doivent passer en Macedoine, et y mettre à l' encan les terres royales de Philippe et de Persée acquises par la valeur et le courage de Paul Emile. Les terres si fertiles de Corinthe, qui par la bonne conduite de Mummius, font partie du revenu de la république, ne leur échaperont pas. Ils s' embarqueront ensuite pour passer en Espagne : après avoir vendu les terres que nous possedons proche de la nouvelle Carthage, ils sortiront de l' Europe ; ils se rendront en Affrique, et vendront le territoire de l' ancienne Carthage. L' Asie leur présente de nouvelles terres et un nouveau sujet de brigandage. Le Pont, la Cappadoce, la Bythinie et la Paphlagonie, toutes les terres qui faisoient le domaine

p664

particulier des princes qui ont regné dans ces grandes provinces, vont être mises à l' enchere : par ces ventes du domaine de la république, on va tarir tout d' un coup la source qui portoit l' argent dans le trésor public ; divertir les fonds les plus assurez pour la paye des legions, et priver Rome et l' Italie des secours qu' elle tiroit des provinces dans des temps de sterilité et de famine. "

Ciceron passe ensuite à l' article des colonies que les decemvirs devoient établir dans telles villes de l' Italie qu' ils jugeroient à propos, et ausquelles ils assigneroient les terres les plus fertiles. Il fit voir que Rullus et les autres tribuns, n' avoient en vûe

par ce projet que d' occuper par leurs créatures les villes les plus voisines de Rome, pour pouvoir ensuite se rendre maîtres plus facilement de Rome même et du gouvernement.

" ce n' est pas seulement, continua Ciceron, de la grandeur de nos pertes, et de la diminution des revenus publics que je me plains, c' est contre cette puissance absolue qu' on veut attribuer aux decemvirs que je m' élève aujourd' hui : ma crainte et mon inquiétude

p665

n' est que pour le salut de la patrie et la conservation de la liberté. Car comment résisterez-vous à des gens, qui après avoir rempli l' Italie de leurs satellites, auront seuls entre leurs mains tous les trésors de la république ? N' en ayez point d' inquiétude, me dira-t-on, ils en acheteront incessamment des terres en Italie même, selon le projet de la loi. à la bonne heure : mais est-il bien assuré que dans ces contrées si fertiles et si agréables, il se trouve tant de gens qui veuillent se défaire de leur patrimoine ? Et s' il ne se présente point de vendeurs ; s' il ne se trouve point d' acquisitions pour employer les fonds qui seront entre leurs mains, que deviendra notre argent ? Ne vous en embarrassez pas, peres conscripts : en leur donnant pour cinq ans cette autorité absolue que leur attribue la loi, vous les avez mis en état de ne vous en rendre jamais compte : et si la loi est reçue, la république perd en un même jour ses domaines, ses finances et sa liberté. " enfin Ciceron, aussi grand homme d' état qu' excellent orateur, parla avec tant de force et d' éloquence ; il fit voir si clairement que

p666

Rullus, ses collegues, et ses partisans,

n'avoient en vûe que de s'enrichir aux dépens du public, et de rétablir la tyrannie des anciens decemvirs, que la loi fut rejetée par le sénat presque tout d'une voye.

Quoique Rullus et ses partisans parussent consterner par la force des raisons de Cicéron, et l'éloquence invincible de cet orateur, ils ne laisserent pas de porter cette affaire devant l'assemblée du peuple, où ils esperoient trouver d'autant plus de facilité à faire recevoir la loi, qu'elle sembloit n'avoir pour objet que l'intérêt du petit peuple. En effet toute la multitude séduite par l'appas des terres qu'on lui promettoit en Italie, regardoit Rullus comme un autre Gracque, comme son patron et son bienfaicteur.

Mais Cicéron, quoiqu'instruit de cette disposition, ne relâcha rien de son zèle et de sa fermeté : et le jour désigné pour l'assemblée étant arrivé, il ordonna à tout le sénat de le suivre. Il se rendit sur la place accompagné de cette auguste compagnie, précédé de ses licteurs, et avec toute la majesté d'un souverain magistrat de la

p667

république. Il monta à la tribune aux harangues : et sans s'embarasser ni des invectives des tribuns, ni des clameurs du peuple, il prit la parole, et se mit en état de faire voir au peuple même combien cette loi nouvelle étoit préjudiciable à ses véritables intérêts et à la liberté publique.

Mais comme il avoit affaire à une multitude prévenue par ses tribuns, contre tout ce qui venoit de la part du sénat, il prit en habile orateur, un détour adroit pour s'insinuer dans sa confiance. Il commença son discours par représenter au peuple qu'il étoit plebeïen d'origine, né dans l'ordre des chevaliers, et qu'il ne devoit qu'au peuple même la dignité du consulat. " je suis, dit-il, le premier homme nouveau que vous avez fait consul

de notre temps : et par mon élection, vous avez emporté une place dont la noblesse étoit en possession, et qu' elle défendoit de toutes ses forces : vous m' y avez élevé avec un concours si unanime de vos suffrages, que jamais aucun patricien n' y est monté avec tant d' éclat, et qu' aucun plebeïen n' y est parvenu avec tant de gloire. Et ce qui doit augmenter mon attachement

p668

et ma reconnaissance pour le peuple, c' est que dans l' assemblée faite pour mon élection, vous ne vous êtes point servis de ces billets qui ne sont que des témoignages d' une liberté secrete : mais vous m' avez porté dans cette haute dignité par des acclamations et des voeux publics, qui me sont peut-être plus glorieux que la dignité même dont vous m' avez honoré. Ainsi puisque je suis un homme nouveau et un plebeïen, que je dois uniquement au peuple la dignité dont je suis revêtu, je declare hautement devant le corps entier du senat, et devant tous les patriciens, que je serai un consul populaire, que rien ne me sera si cher pendant mon consulat, que les intérêts de ce peuple auquel j' ai de si grandes obligations. Et j' empêcherai, si je puis, qu' on ne ruine l' epargne dont il tire ses principales forces, et sa subsistance en temps de guerre. Ce n' est pas que je desaprouve toutes les loix qui concernent le partage des terres. Il y en a que je revere : je conserve chèrement la memoire des deux gracques, de ces illustres freres qui sacrifierent leur vie pour procurer au peuple des terres dont des particuliers

p669

s' étoient emparez injustement. La loi *sempronia* sera toujours respectable aux gens de bien : mais je

ne puis souscrire à celles que propose Rullus, et qui pour vous éblouir, fait une vaine montre des terres qu' il n' est pas en son pouvoir de vous donner. Sous un prétexte si plausible, il veut ruiner la liberté, et s' ériger en tyran de la république. C' est ce que je prétends vous faire voir à découvert : et si après m' avoir entendu, vous n' êtes pas satisfaits de la solidité de mes preuves, je me désisterai de mon premier sentiment. Je recevrai de vous la loi ; j' y souscrirai, et je me conformerai, comme consul populaire, au plus grand nombre des vœux du peuple. " pour lors prenant la loi, il la lut toute entière : et comme en la combatant dans le sénat, il s' étoit principalement attaché à lui faire sentir que la création de ces nouveaux magistrats ruinerait entièrement l' autorité des anciens, il s' étendit, sur-tout en parlant au peuple, sur les articles qui pouvoient blesser sa liberté, et le droit que chaque citoyen avoit de concourir par son suffrage dans toutes les élections, et de décider par sa voix

p670

des loix qu' on devoit recevoir ou rejeter. " le premier article de la loi, dit-il, ordonne que celui qui l' aura proposée, établisse des decemvirs par les suffrages de dix-sept tribus tirées au sort, et que celui-là soit déclaré decemvir auquel neuf tribus auront déferé cette dignité. Je demande d' abord pourquoi ce tribun audacieux ose priver dix-huit tribus du droit de suffrage. Y a-t-il un seul exemple dans la république, qu' on ait créé des triumvirs ou des decemvirs sans le concours des trente-cinq tribus ? Quel est le dessein de ce tribun en voulant introduire une nouveauté si surprenante dans notre gouvernement ? Vous l' allez voir tout à l' heure. Il n' a pas manqué de projets : il a manqué seulement de fidélité envers le peuple romain. Il a manqué de justice ; et vos droits et vos intérêts ne

lui ont pas été respectables.
Rullus veut ensuite que l' auteur de
la loi préside à l' assemblée du peuple
romain, c' est à dire que Rullus
ordonne que Rullus tiendra l' assemblée.
Le même Rullus qui ne veut
rien abandonner à tout le corps du

p671

peuple romain, ordonne qu' on tirera
au sort les tribus : et comme il y doit
présider, et qu' il est très-heureux, il
ne sortira de l' urne que les noms des
tribus qui lui seront les plus
agreables ; et par une suite de collusion,
ceux que ces neuf tribus choisies par
Rullus auront nommez pour decemvirs,
seront, sous l' autorité de Rullus,
nos seigneurs et nos maîtres, et les
maîtres absolus de nos biens. Vit-on
jamais un projet plus injuste, plus
audacieux, et plus opposé à toutes nos
loix ? Quel est l' auteur de cette loi
nouvelle ? Rullus. Qui est celui qui
prétend priver du droit de suffrage la
plus grande partie du peuple ? Rullus.
Qui est-ce qui a un secret tout prêt
pour ne faire sortir de l' urne que les
noms des tribus où il croit avoir le
plus de credit ? Rullus. Qui nommera
les decemvirs selon ses vûes et ses
interêts ? Rullus. Qui sera le premier
de ces decemvirs ? Faut-il le demander ?
Rullus. Enfin qui sera maître
absolu de tous les biens de l' etat ? Le
seul Rullus. Voila, messieurs, comment
on vous traite, vous qui êtes les
maîtres et les rois des nations : à peine
une si honteuse prévarication

p672

seroit-elle soufferte sous l' empire d' un
tyran, et dans une société d' esclaves. "
Cicéron ayant tâché d' exciter l' indignation
du peuple contre cette entreprise
sur ses droits les plus legitimes,
passa aux differens articles de la loi.

Il en examina successivement l' injustice et les inconveniens. Il repeta dans ce second discours une partie de ce qu' il avoit déjà dit à ce sujet en plein senat. Il ajoûta, qu' un homme sans autorité legitime, et après s' être fait élire pour decemvir contre les formes ordinaires, se croiroit en droit de vendre le domaine de la république au prix qu' il voudroit, et à qui il lui plairoit. " quel brigandage, s' écrit le consul ? Qui doute que le vendeur et l' acquereur ne soient souvent qu' une même personne, quoique le veritable acquereur ne paroisse sur la scene que sous un nom supposé ? Mais où se passera cette scene ? Sera-ce dans la place, à la vûe de nos citoyens, comme les censeurs en usent quand ils donnent à ferme les revenus de la république ? Non, messieurs, Rullus et ses collegues n' ont pas besoin d' un si grand jour. Ils cherchent des lieux obscurs qui favorisent leurs fraudes

p673

et leur brigandage ; l' auteur de la loi qui a pourvû à tout, ordonne qu' ils auront la liberté de faire cette vente en tel endroit qu' il leur plaira. " il faudroit traduire entierement les trois oraisons que Ciceron prononça à ce sujet, si on vouloit rapporter dans un détail exact toutes les raisons que cet excellent orateur opposa à l' établissement d' une loi si dangereuse. Enfin il parla avec tant de force, qu' il convainquit le peuple qu' il ne la pouvoit recevoir sans détruire sa liberté, et ruiner la république. Tous les projets de Rullus et de ses collegues furent rejettez d' un commun consentement. " je délivrai, dit Ciceron dans son oraison contre Pison, dès le premier jour de janvier, le senat et tous les gens de bien, de la crainte de cette loi. " mais il n' eut pas tant de facilité à dissiper l' apprehension que causoient les mauvais desseins de Catilina et de ses partisans. Ce n' est pas que tout le monde fût également informé de ses

vûes. On en parloit differemment dans Rome : ceux qui étoient les plus favorables à ce chef de parti, prétendoient qu' il n' en vouloit qu' à Ciceron, qui lui étoit odieux, disoient-ils,

p674

par la préférence qu' il avoit remportée sur lui dans la dernière élection pour le consulat. D' autres publioient que ce patricien ambitieux, et élevé sous la domination absolue de Sylla, aspiroit pendant l' absence et l' éloignement de Pompée, à faire revivre à son exemple une dictature perpetuelle : et des bruits sans auteurs mêloient des choses fausses avec les vraies, et augmentoient l' inquiétude du senat et la crainte des gens de bien. Ciceron étoit mieux instruit. Fulvia dont nous avons parlé, ne lui cachoit rien de ce qu' elle apprenoit de Curius son amant, un des chefs de la conjuration. Mais la déposition seule d' une femme perdue de réputation, ne suffisoit pas pour proceder par la rigueur des loix contre un homme de la naissance de Catilina, qui avoit pour parens et pour amis les premiers de Rome et du senat. Le consul vit bien qu' il lui falloit d' autres preuves, et des témoins qu' on ne pût récuser. Il répandit secretement des espions dans toutes les cabales. On prétend même qu' il gagna quelques-uns des conjurez, qui de concert avec lui paroissoient les plus ardens à faire réussir

p675

la conjuration. Ce fut par leur secours qu' il découvrit les desseins de Catilina, les sentimens differens de ceux qui étoient entrez dans son parti, le nombre et la qualité de leurs partisans, et les vûes generales et particulieres de tous les conjurez. Comme il tenoit toujours parmi

ces furieux des oreilles fideles, il étoit en quelque maniere présent à leurs discours, à leurs conseils, et pour ainsi dire à leurs pensées. Il apprit avec autant de surprise que de douleur, que cette troupe de scelerats avoient formé le dessein de mettre le feu en differens endroits de la ville ; que pendant la confusion et le tumulte que causeroit un incendie presque general, ils étoient convenus d' aller poignarder les principaux du senat jusques dans leurs maisons, et qu' en même temps on feroit avancer les troupes commandées par Manlius pour s' emparer de Rome et du gouvernement. Pendant que les conjurez se flatoient de trouver dans le succès de leurs funestes desseins des richesses immenses, et une autorité sans bornes, la nouvelle se répandit à Rome que Pompée après avoir subjugué la plus

p676

grande partie de l' Orient, revenoit en Italie à la tête d' une armée victorieuse. Catilina épouvanté d' un contre-temps qui ruinoit tous ses desseins, résolut d' en précipiter l' execution. Il confere avec les principaux de son parti ; il parle à chacun en particulier ; il renouvelle ses promesses, et les esperances qu' il leur avoit données, de leur faire trouver dans le changement du gouvernement la satisfaction de leurs desirs. Enfin il les assemble tous la nuit dans un endroit écarté de la maison de M Lecca, et leur représente que le retour de Pompée déconcertoit tous leurs desseins, s' ils n' avoient le courage de le prévenir. Que leur entreprise étoit d' autant plus facile, qu' il n' y avoit point de troupes dans Rome ni dans l' Italie, et que leurs ennemis seroient accablez avant que d' avoir pû prévoir les coups qu' on leur porteroit.

" il ne tient qu' à vous, leur dit-il, d' être demain maîtres de Rome. Pompée est encore éloigné, la ville sans défense, et le senat n' est composé

que de gens sans vigueur, accablez
d' années, ou amolis par les délices.
Pour nous, nous ne manquons ni de

p677

courage, ni de forces. Nous sommes
en grand nombre, et la plûpart des
premieres maisons de la république.
Le peuple ennemi du senat, se
declarera pour notre parti ; et nous avons
hors de Rome tous ces braves soldats
de Sylla, qui réunis sous le
commandement de Manlius, n' attendent que
vos ordres. Il n' est question que
d' entreprendre : tout dépend de la
diligence que nous apporterons dans
l' execution, et vous trouverez les
dignitez, les honneurs et les richesses
dans le succès de vos desseins. "
ce discours fut reçu avec de grands
applaudissemens. On ouvrit ensuite
differens avis, et les plus violens
furent les mieux reçus. Comme on
redoutoit la prévoyance et la fermeté
de Ciceron, on convint qu' il falloit
commencer par se défaire d' un
homme, qui par l' autorité que lui donnoit
la dignité de consul, pouvoit
traverser l' execution de leurs projets. On
résolut en même temps de mettre le
feu en cent quartiers differens de la
ville, de couper les canaux qui
portoient l' eau, de peur qu' on ne s' en
servît pour éteindre l' embrasement,
d' égorger tout le senat, et de n' épargner

p678

que les seuls enfans de Pompée
qu' on retiendroit pour servir
d' ôtages contre la puissance et le
ressentiment de ce redoutable guerrier. Que
Catilina se mettroit ensuite à la tête
des troupes que Manlius avoit levées,
qu' il établiroit son autorité dans
l' etat, comme avoit fait auparavant
Sylla : et qu' il changeroit même la
forme du gouvernement, selon qu' il

conviendrait à ses intérêts. Cethegus et un chevalier romain appelé Cornelius, offrèrent d' aller poignarder Ciceron dans sa maison ; et la nuit qui précédoit les saturnalles fut marquée pour l' embrasement de Rome. Ce conseil finit par un grand repas, qui fut suivi d' affreuses débauches, et de ces crimes honteux que la nature même ne souffre qu' avec horreur. On prétend que de jeunes hommes n' eurent point de honte de se prostituer aux chefs de la conjuration, et que Catilina pour lier tous les conjurez par la complicité d' une action pleine de fureur, leur avoit présenté un vase rempli de sang humain mêlé avec du vin, dont ils avoient tous goûté. Mais quelques-uns de ces faits ne sont pas bien avérés dans l' histoire,

p679

et peut-être qu' ils n' avoient point d' autre fondement que la prévention generale où l' on étoit contre un si méchant homme ; prévention qui portoit à croire que le fond d' où sortoit un aussi grand crime que la conjuration, portoit en soi comme la semence et la racine des plus affreux desordres. Les conjurez ne furent pas plutôt separez, que Ciceron fut averti par Fulvia du peril que couroit la république, et des desseins qu' on faisoit en particulier contre sa vie. Comme c' étoit un homme réglé dans ses moeurs, sage, temperant, et d' ailleurs très-habile, il avoit un grand avantage sur des gens pleins de fureur et de passion, qui ne formoient des desseins que noyez dans le vin, et au milieu de la débauche. Il donna d' abord de bons ordres dans sa maison : et Cethegus s' y étant présenté le lendemain à la pointe du jour, sous prétexte que comme préteur, il avoit des affaires de consequence à communiquer au consul ; on lui en refusa l' entrée. Il se retira en faisant des plaintes et des menaces qui ne servirent qu' à le rendre plus suspect.

Cependant Cicéron ne se trouvant

p680

pas assez autorisé pour dissiper une cabale si puissante, convoqua le sénat ; il s'y rendit accompagné d'un grand nombre de ses cliens et de ses amis : et il avoit pris une cuirasse sous sa robe, qu'il laissoit voir exprès, afin de faire connoître le péril auquel il étoit exposé. Il fit son rapport au sénat des desseins des conjurez. Il représenta à l'assemblée que la république avoit des ennemis au dedans et au dehors de Rome, et que pendant que Catilina formoit le dessein de mettre le feu à la ville, et de faire périr le sénat et tous ses concitoyens, Manlius de son côté travailloit à faire soulever l'Etrurie. Qu'il s'étoit mis à la tête de tout ce qu'il y avoit de brigands en Italie, et que les habitans des colonies de Sylla, et les soldats vétérans de ce dictateur, à qui le luxe et la débauche n'avoient rien laissé de leurs anciens brigandages, s'étoient joints à ce rebelle, et se dispoient à venir dans Rome renouveler les fureurs des proscriptions de Marius et de Sylla. Comme il y avoit plusieurs des conjurez du nombre même des sénateurs ; Cicéron ne jugea pas à propos de nommer encore ceux dont il avoit tiré ces avis.

p681

Mais on avoit tant de confiance dans sa probité, que le sénat, sans exiger qu'il fournît des preuves et des témoins de ce qu'il avançoit, ordonna par un décret public que les consuls eussent à pourvoir *qu'il n'arrivât point de dommage à la république* : formule ancienne par laquelle ces magistrats recevoient le pouvoir le plus étendu, mais qu'on ne leur confioit que dans les plus grands périls de l'état. Cicéron revêtu d'une aussi grande

autorité, et que son collègue lui
laissoit toute entière, envoya aussitôt des
senateurs, et les plus gens de bien de
la république, dans les principales
villes de l'Italie pour contenir les
peuples dans leur devoir. Il établit en
même temps dans les différents quartiers
de Rome des corps de garde pour
prévenir et arrêter les incendiaires. Le
senat par son conseil, pour avoir un
entier éclaircissement de cette affaire,
promet une amnistie, et même des
sommes d'argent à ceux des conjurés
qui en donneroient quelque lumière.
Mais ces scélérats étoient liés si
étroitement ensemble, et si déterminés
dans le mal, que parmi un si grand
nombre de conjurés qui étoient ou à

p682

Rome ou dans l'armée de Manlius, il
n'y en eut pas un seul que la crainte des
supplices ou l'espérance des
récompenses portât à découvrir les mauvais
desseins de ses complices. Le petit
peuple toujours avide de la nouveauté,
favorisoit même ce parti, et se
flatoit à son ordinaire, que sa condition
seroit meilleure dans le changement
de gouvernement, et dans les
troubles de l'état. Catilina par lui-même,
ou par ses émissaires, avoit répandu
dans tous les états un esprit de
sédition et de révolte : et il entroit des
senateurs, des chevaliers, des
plébéiens, et jusqu'à des esclaves dans
cette conspiration.

On fut instruit plus particulièrement
de leurs desseins par un paquet qu'un
inconnu rendit au portier de Crassus.
Il y avoit dans ce paquet des lettres
adressées à différents particuliers,
toutes sans souscription, et une autre sans
adresse que Crassus ouvrit. Il y trouva
tout le plan de la conjuration : on
l'exhortoit, s'il vouloit conserver sa vie,
de sortir au plutôt de Rome. Comme
personne n'ignoroit qu'il y avoit
toujours eu une liaison assez particulière
entre Catilina et lui, de peur de se

p683

rendre plus suspect, il porta ce paquet au consul qui en fit faire lecture en plein sénat. Pendant que l'assemblée délibérait là-dessus, Catilina survint comme s'il n'eût pas eu d'intérêt à l'affaire qu'on agitoit. Mais quand en qualité de sénateur il voulut prendre sa place, tous ses confrères s'éloignèrent de lui ; personne ne voulut rester sur le banc où il s'étoit assis. Cicéron qui présidoit dans l'assemblée, ne pouvant retenir son indignation, lui adressa la parole avec cette éloquence foudroyante, et si propre à épouvanter les méchants : " jusques à quand, ô Catilina, lui dit-il, abuseras-tu de notre patience ? Combien de temps serons-nous encore l'objet de tes fureurs ? Jusqu'où prétends-tu pousser ton audace criminelle ? Ne reconnois-tu pas à la garde qu'on fait continuellement dans la ville, à la crainte du peuple, au visage irrité des sénateurs, que tes pernicious dessein sont découverts ? Des yeux fideles observent toutes tes démarches : tu ne tiens point de conseils si secrets que je n'en sois averti : j'y assiste : je suis présent jusqu'à tes pensées. Crois-tu que j'ignore ce qui s'est passé la nuit dernière

p684

dans la maison de M Lecca ? N'y as-tu pas distribué les emplois et partagé toute l'Italie avec tes complices ? Les uns doivent marcher en campagne sous les ordres de Manlius, et les autres rester dans la ville pour y mettre le feu en cent endroits différents. à la faveur du désordre et du tumulte causé par un incendie général, on doit assassiner le consul dans sa maison, et la plupart des sénateurs. Le sénat, cette assemblée si auguste et si sainte, est instruit des moindres circonstances de la conjuration, et Catilina respire encore. Il est même dans cette compagnie, il nous écoute : il nous

regarde comme ses victimes. Durant que nous parlons, il désigne ceux qu' il destine à la mort, et nous sommes si patients ou plutôt si foibles, que nous songeons moins à punir ses crimes, qu' à nous préserver de sa fureur. " Catilina soutint un discours si véhément avec une profonde dissimulation, et n' y répondit d' abord qu' en conjurant le senat de ne pas ajoûter foi aux invectives de son ennemi, et d' *un homme nouveau* qui avoit inventé le plan d' une conjuration pour se faire un nom, et acquérir le titre de défenseur

p685

de sa patrie. Il ajoûtoit à cela d' autres injures contre Ciceron, mais il fut interrompu par un murmure general qui l' empêcha de se faire entendre. Tout retentissoit dans le senat des noms d' incendiaire, de parricide, et d' ennemi de la patrie. Catilina outré de ces reproches, pâle de colere, et les yeux égarez, s' écria plein de fureur, que puisqu' on le poussoit à bout, il ne périroit pas du moins tout seul, et qu' il feroit tomber avec lui ceux qui le vouloient perdre. Il sortit sur le champ du senat, et fit venir chez lui Lentulus, Cethegus et les principaux chefs de la conjuration. Il leur rendit compte de ce qui se venoit de passer dans le senat, et il leur representa en même temps qu' il n' y avoit plus de sureté pour lui dans Rome, qu' il alloit se mettre à la tête des troupes que Manlius tenoit en differens endroits de l' Etrurie, et qu' après les avoir réunies en corps d' armée, il les feroit marcher du côté de Rome. Que c' étoit à eux qui restoient dans la ville, à employer tous leurs soins pour se défaire du consul, le seul qui pouvoit faire obstacle au succès de leurs desseins.

p686

Qu' il les exhortoit sur-tout à gagner la jeunesse de Rome, et à grossir le nombre de leurs partisans. Il partit la nuit suivante accompagné de trois cens hommes armez, et fut joindre Manlius. Il n' eut pas plutôt rassemblé les troupes dont il s' étoit assuré, qu' il prit toutes les marques d' une magistrature publique, et qu' il se fit preceder par des huissiers qui portoient devant lui des faisceaux de verges armées de haches. Le senat instruit d' une révolte si déclarée, ordonna que le consul Antonius à la tête des legions, marcheroit incessamment contre les rebelles, et que Ciceron resteroit dans la ville pour veiller à sa conservation. Cependant Lentulus et les autres chefs de la conjuration, s' apliquerent, suivant les instructions de Catilina, à acquerir de nouveaux partisans. Ils tâcherent de faire entrer dans leur complot des envoyez des allobroges qui se trouvoient à Rome. Ils y étoient venus pour demander au senat quelque diminution des impôts dont ils étoient chargez, et dont les interêts accumulez depuis plusieurs années par l' art funeste des

p687

usuriers, montoient plus haut que la valeur même des fonds de terre. Mais l' avarice insatiable des fermiers, et la dureté des magistrats, empêchoient qu' on n' eût égard à leur misere. Le fond même et la propriété de leurs terres n' étoit pas suffisant pour acquitter ces dettes, et ils étoient à la veille de voir encore vendre comme esclaves leurs femmes et leurs enfans, pour satisfaire à des exactions si cruelles.

Lentulus ayant reconnu à quel point ces envoyez étoient outrez contre le corps du senat, résolut de profiter de cette disposition. Comme les allobroges étoient des peuples belliqueux, il se flata d' en tirer un

puissant secours s' il pouvoit les résoudre à prendre les armes et à se joindre à l' armée que commandoit Catilina. Umbrenus un des conjurez, et qui avoit quelque liaison avec ces envoyez, fut chargé de la negociation. Sous prétexte de s' informer de l' état de leurs affaires, il les aborde et leur demande quelle issue ils en esperoient : *point d' autre que la mort*, lui dirent-ils, *puisque le senat est insensible à nos justes plaintes.*

p688

Umbrenus pour s' insinuer dans leur confiance les plaint, blâme la dureté du senat, offre ses services et le credit de ses amis, se donne quelques mouvemens, et sollicite en apparence pour leur soulagement. Ces offices les engagent à se voir plus souvent ; la confiance s' établit insensiblement ; l' amitié et l' union deviennent à la fin très-étroites. Pour lors Umbrenus leur déclare comme en secret, qu' ils ne doivent rien attendre du senat dont la politique veut toujours tenir les sujets de l' etat dans la misere et l' abaissement. Il ajoûte qu' il y avoit cependant un remede à leurs malheurs, et qu' il sçavoit un moyen de les affranchir de leurs dettes. Mais que ce moyen demandoit également du courage et du secret. Ces envoyez protestent qu' il n' y a point d' entreprise si difficile où ils ne s' engagent pour délivrer leur nation de la tyrannie des usuriers, et ils conjurent en même temps Umbrenus de leur découvrir le moyen de rompre leurs chaînes. Mais ce romain ne jugea pas à propos de s' ouvrir plus particulièrement sans en avoir conferé avec Lentulus et les autres chefs des

p689

conjurez. On approuva sa conduite, et

pour donner plus de poids à la négociation, Gabinius en fut chargé avec lui. Ces deux hommes entrèrent en conférence avec les allobroges dans la maison de Sempronia.

Gabinius après en avoir exigé les sermens les plus solennels, leur découvrit le plan de la conjuration ; le nombre et les forces des conjurez qu' il grossit encore pour les faire paroître plus redoutables. Il ajoûta que si leur nation vouloit prendre les armes et se joindre à Catilina, on leur donneroit toutes les suretez qu' ils pourroient souhaiter pour une abolition generale de toutes leurs dettes. Après différentes propositions on se separa, et on convint de se rassembler la nuit suivante pour donner quelque forme au traité qu' on minutoit. Mais ces deputez ne furent pas plutôt seuls, que la grandeur du péril où ils alloient engager leur nation, et l' incertitude du succès commencerent à les inquieter. Différentes réflexions affoiblirent leurs premieres pensées. D' un côté ils voyoient à la verité une armée en campagne, et soutenue dans Rome par un parti puissant et composé

p690

d' un grand nombre de personnes de condition et des premiers de la ville. Mais ils trouvoient de l' autre côté l' autorité legitime, les consuls, le senat et les legions. Ils pouvoient même se flatter qu' en révélant le secret de la conjuration, ils pouvoient obtenir pour récompense l' abolition, ou du moins une diminution considerable de leurs dettes.

Dans cette agitation ils résolurent de ne rien faire sans la participation de Q Fabius Sanga, qui étoit chargé de la protection des allobroges suivant l' usage de ce temps-là où tous les peuples sujets ou alliez de la république, avoient dans le senat un protecteur qui prenoit soin de leurs interêts.

Sanga après leur avoir représenté

l' horreur et les périls d' une pareille
entreprise, de concert avec eux
courut chez le consul lui donner avis des
propositions qu' on avoit faites à ces
envoyez. Cicéron les voulut voir ; il
les gagna par des esperances et des
promesses plus solides que celles que
leur donnoient les conjurez. Ils se
dévouèrent entierement à ses ordres,
et de concert avec lui ils demanderent

p691

à traiter avec les chefs de la
conjuraton.
Lentulus, Cethegus, Statilius,
et les principaux de cette entreprise,
se rendent secrettement dans un
endroit dont on étoit convenu. Les
députés s' y trouvent de leur côté : on
agite de nouveau l' affaire qui les
avoit obligés de s' assembler. Les
conjurez en representent les avantages et
les facilitez ; les allobroges font leurs
objections et demandent leurs suretez.
Enfin après bien des difficultez, ils
feignent de se rendre. On met le traité
au net ; ils le signent avec tous les
chefs de la conjuration ; on en fait
un double également signé de toutes
les parties, et que ces envoyez
éxigent qu' on leur confie pour le
pouvoir communiquer aux chefs de leur
nation, qui en voyant de si grands
noms, s' engageroient, disoient-ils,
plus facilement dans l' entreprise. On
convient qu' ils partiroient de nuit
pour se rendre dans leur païs, et qu' ils
passeroient par le camp de Catilina
pour lui faire ratifier le traité.
Lentulus leur donna des lettres pour ce
chef de parti, qui contenoient le plan
de la conjuration, et les mesures qu' il

p692

avoit prises avec ses complices pour
faire périr le consul et la plûpart des
senateurs. Et un des conjurez apellé

Volturcius, de la ville de Crotona se chargea de la conduite de ces envoyez, et de rendre compte à Catilina des engagements qu' on avoit pris pour faire soulever leur nation. Ciceron averti par les allobroges qu' ils devoient partir la nuit suivante, envoya secrettement sur le chemin deux préteurs avec des gardes qui s' assurent du pont Milvien par où il falloit passer. Les allobroges arrivent ; on les arrête aussi-tôt à leur passage avec toute leur suite. Ils se rendent aux préteurs sans faire de résistance, comme des gens surpris et épouvantez. On prit avec eux Volturcius et une cassette où étoient renfermées toutes les lettres des conjurez. Le consul ayant en main les preuves de la conjuration, convoqua le senat de grand matin dans le temple de la Concorde, et il fit arrêter Lentulus, Cethegus, Statilius, Gabinius et Ceparius que des gardes amenèrent dans l' assemblée. On fit entrer en même temps les députez des

p693

allobroges avec Volturcius, qui sous la promesse de sa grace, développa tout le secret des conjurez. On lut publiquement leurs lettres, et Lentulus se trouvant convaincu par sa propre signature, fut contraint de renoncer sur le champ à la préture. Il quitta sa robe de pourpre ; on lui en donna une autre convenable à sa mauvaise fortune, et on le conduisit avec ses complices en différentes maisons qui leur furent données pour prison. Cethegus trouva le moyen de faire tenir un billet à ses amis et à ses affranchis, par lequel il les exhortoit d' assembler ses partisans, et de faire un effort la nuit pour le tirer de prison. Ciceron craignant qu' il ne s' élevât quelque tumulte dangereux en leur faveur, convoqua de nouveau le senat sur le soir pour prendre une

derniere résolution au sujet des prisonniers. Syllanus designé consul pour l' année prochaine, et auquel selon l' usage on demanda le premier son avis, déclara qu' ils méritoient le dernier supplice. Tous ceux qui opinèrent après lui furent du même avis, jusqu' à Jules César, qui fit un

p694

grand discours en faveur de la clémence, et conclut en disant que dans une affaire où il s' agissoit de répandre le sang des citoyens, et des premiers de Rome, il étoit d' avis qu' on ne précipitât point leur jugement ; mais qu' on les retînt sous une sure garde dans quelques villes d' Italie jusqu' à ce que Catilina eût été vaincu. Comme il étoit excellent orateur, il ramena la plûpart des senateurs à son sentiment. Syllanus même qui avoit ouvert le premier l' avis de les faire punir sur le champ, se retracta, et dit : *qu' en les condamnant comme il avoit fait au dernier supplice, il n' avoit entendu parler que de la prison, qui étoit, disoit-il, la plus grande punition qu' on pouvoit exercer contre un citoyen romain.*

mais Caton, quand ce fut son tour d' opiner, peignit avec des couleurs si vives toute l' horreur des desseins des conjurez ; il sçut faire voir par des raisons si pressantes combien leur vie étoit incompatible avec la sureté de l' etat, et que pour sauver quelques scelerats on mettoit, pour ainsi dire, le poignard dans le sein des plus gens de bien, que toutes les voix revinrent

p695

à son avis. Leur supplice fut résolu, et Ciceron sur l' arrest seul du senat, et sans porter l' affaire devant l' assemblée du peuple suivant l' usage ordinaire, les fit exécuter sur le champ

dans la prison où il les fit conduire.
 On rapporte qu' après cette exécution
 il trouva sur la place un grand
 nombre de leurs parens et de leurs
 complices, qui ignoroient encore leur
 destinée, et qui n' attendoient que la
 nuit pour les enlever ; et que se
 tournant de leur côté, il leur cria :
 ils ont vécu : maniere adoucie dont
 s' exprimoient les romains pour éviter ce
 qu' ils trouvoient de trop dur dans ces
 termes : *ils sont morts* ; et que cette
 seule parole, comme un coup de foudre,
 dissipa en un instant cette foule
 de conjurez, et déconcerta tous leurs
 desseins.
 On ne peut exprimer la joye que
 le peuple fit paroître quand il vit une
 si dangereuse conspiration éteinte, et
 les conjurez punis. On n' entendoit
 qu' imprécations contre Catilina, et
 que louanges de Ciceron : la plûpart
 le reconduisirent jusqu' en sa maison.
 Les femmes même pour exprimer
 leur reconnoissance mirent des illuminations

p696

à leurs fenêtres comme
 pour l' éclairer. Cette nuit lui fut plus
 glorieuse que les plus beaux jours de
 triomphe ne l' avoient été à des
 generaux victorieux. On disoit
 hautement que les plus grands capitaines
 avoient à la verité acquis à la
 république des provinces entieres ; mais
 que Ciceron sans troupes, sans
 combats, et sans effusion de sang, l' avoit
 sauvée. On l' appelloit le second
 fondateur de Rome, et le pere de la
 patrie. Tous les ordres de l' etat
 s' attacherent à lui, et son autorité étoit
 d' autant plus solide qu' il ne la devoit
 qu' à sa propre vertu, à l' estime, et à
 la reconnoissance de ses concitoyens.
 Cesar quoique considerable dans
 la république par sa valeur, par son
 éloquence, et par son crédit et celui
 de ses amis, fut traité bien differemment.
 Il y avoit déjà du temps qu' il
 étoit suspect de desseins cachez, et
 plus d' une fois Ciceron avoit

témoigné qu' il remarquoit dans toute sa conduite un esprit qui aspirait secrettement à la tyrannie. La vie qu' il avoit voulu sauver aux conjurez, augmenta ces soupçons. Quand il sortit du senat où il avoit parlé avec

p697

tant de chaleur pour les soustraire au supplice, les chevaliers qui étoient de garde lui présenterent d' un air menaçant la pointe de leurs épées. Ils l' auroient tué ; mais Ciceron sur lequel ils avoient la vûe attachée comme pour lui demander ses ordres, leur fit signe de le laisser échaper. Ce n' est pas qu' on ne dît en ce tems-là qu' il avoit été fort chargé par la déposition de quelques conjurez ; mais Ciceron qui n' ignoroit pas quelle étoit déjà sa puissance dans Rome, ne voulut pas exprès le comprendre dans l' instruction du procès, de peur qu' en échapant par son credit à la rigueur des loix, il ne sauvât en même temps les autres criminels. On ne laissa pas d' être persuadé qu' il n' avoit rien ignoré de leurs mauvais desseins, et on commença à le regarder comme un homme capable de tout entreprendre pour s' élever. La nouvelle du supplice de Lentulus et de Cethegus ne fut pas plutôt passée au camp de Catilina, que plusieurs des conjurez voyant le parti de la république le plus fort, se retirèrent secrettement. Il y eut même un grand nombre de soldats que le desir

p698

de la nouveauté et l' esperance du butin avoient engagé à prendre les armes, qui désertèrent. Mais le chef du parti ne relâcha rien de ses premiers desseins. Il résolut de périr ou de détruire la république. Il fit de nouvelles levées ; il en remplit ses

cohortes, et en peu de temps il rendit ses legions complètes ; elles étoient toutes animées de sa fureur, et prêtes à tourner leurs armes contre leur patrie.

Le premier dessein de Catilina, comme nous l' avons dit, étoit de se présenter aux portes de Rome à la tête de son armée au moment que la conjuration éclateroit par un incendie que les conjurez qui étoient restés dans la ville devoient allumer en differens quartiers. Mais le consul ayant déconcerté toutes ces mesures par sa vigilance et par le supplice des principaux conjurez, le chef de la conjuration résolut de passer dans les Gaules, et d' y faire soulever les provinces qui reconnoissoient l' empire romain. Q Metellus Celer ayant pénétré son dessein, lui coupa le chemin et se campa à son passage en même temps que le consul Antonius le

p699

suivoit de près à la tête de son armée. Catilina se voyant environné d' ennemis, et n' ayant ni retraite en Italie, ni secours à esperer de Rome, fut réduit à tenter le hazard d' une bataille, quoique avec des forces inferieures à celle d' Antonius. Ce consul ayant été attaqué en ce temps-là de la goute, laissa la conduite de son armée à Petreïus ancien officier qui avoit plus de trente années de service, et qui de simple soldat s' étoit élevé par sa valeur jusqu' au commandement des armées. Mais cette maladie subite du consul plus foible que méchant, fit soupçonner qu' il menageoit Catilina avec lequel il avoit eu auparavant des liaisons assez étroites, et il en fut même accusé depuis devant les magistrats. On publia que cette goute qui lui étoit venue à la veille de combattre contre l' ennemi de la république, n' étoit qu' un prétexte et une maladie feinte pour reculer la perte de Catilina, ou du moins pour n' y point prendre de part. Mais les rebelles ne

purent tirer aucun avantage de ce retardement affecté.
Petreius, de lieutenant devenu general, les pressa de si près, qu' il

p700

les força d' en venir à une bataille : le combat fut rude et très opiniâtre. Si les legions de la république combattirent avec beaucoup de valeur, celles de Catilina ne se batirent pas avec moins de courage : tous vouloient vaincre où se faire tuer. Aucun ne recula ; il n' y en eut point qui voulût donner ou recevoir quartier. Le soldat vivant prenoit aussi-tôt la place de celui qui venoit d' être tué : ce ne fut qu' après beaucoup de sang répandu et une longue résistance que l' armée de la république défit enfin les troupes des rebelles. Tout fut passé au fil de l' épée : Catilina qui ne voulut pas survivre à la ruine de son parti, se jetta avec les principaux conjurez dans les plus épais bataillons ; et après la victoire, on trouva sur un tas de corps morts ce fameux chef de parti qui respiroit encore un peu. Au travers des traits de la mort répandus sur son visage, on voyoit encore les marques de l' audace et de la ferocité qu' il avoit eues pendant sa vie.

LIVRE 13

p701

Cesar s' unit avec Pompée et Crassus, et est élevé au consulat. Exil de Ciceron : son rappel. Le gouvernement des Gaules et de l' Illyrie est décerné à Cesar qui employe les richesses de ces provinces à s' attacher ses soldats, et à se faire des créatures à Rome. Le crédit que lui donnent ses victoires

et son argent, fait ombrage à
Pompée qui en vient à une rupture
ouverte avec Cesar. Rome et ses

p702

provinces se partagent entre ces deux
grands hommes qui décident leur
querelle dans les plaines de Pharsale.
Cesar devenu maître de l' empire est
tué comme un tyran malgré sa clemence.
On vient de voir quel fut le
succès d' une conspiration
que le peu de secret des
conjurez fit découvrir, et
que la sage conduite de Ciceron sçut
étouffer. La débauche, le luxe et la
pauvreté qui en est toûjours une suite,
l' avoient fait naître ; l' ambition
extrême de quelques particuliers la
fortifia dans un temps où Rome n' avoit
presque plus d' un etat
républicain que le seul nom. Les grands seuls
regnoient avec un empire absolu.
Toute l' autorité du gouvernement
étoit renfermée dans quelques maisons
particulieres qui se remettoient
le consulat de main en main. Un
petit nombre de citoyens dispoioient
tour à tour du commandement des
armées, du gouvernement, et des
revenus des provinces. Arbitres
souverains de la paix et de la guerre, et
accoutumez aux respects et à la soumission

p703

qui suivent le pouvoir absolu,
il y en avoit peu, qui en
sortant de ces grandes charges, pussent
se résoudre à l' égalité d' une vie
privée. Les uns s' attachoient leurs
soldats par un relâchement de la
discipline militaire, ou par des largesses
interessées. D' autres achetoient à prix
d' argent les suffrages du peuple pour
s' élever aux premieres dignitez, ou
pour substituer leurs creatures dans
leurs places. Ceux qui en étoient

exclus par des brigues superieures à leur credit, soulageoient leur envie en tâchant de rendre suspecte la puissance de leurs rivaux, et ils cherchoient dans les troubles de l' etat la ruine de ceux qui leur avoient été preferez. Les gens de bien comme Caton, Ciceron, Catulus et plusieurs autres, tous zelez républicains, regardoient cette puissance excessive de quelques citoyens, leurs richesses immenses, et l' attachement particulier des armées pour leurs generaux, comme la ruine de la liberté. Ils ne pouvoient souffrir que sous prétexte de servir leur patrie, ces grands se perpetuassent, dans des charges dont l' autorité suprême les exposoit à la tentation de

p704

se rendre les maîtres. Ce fut de l' opposition de ces vûes et de ces interêts differents que naquirent les derniers troubles de la république, et dans lesquels le monde entier se partagea entre Pompée et Cesar, chefs de deux grands partis, et tous deux également suspects et redoutables par leur ambition et leur valeur. Pompée attiroit sur lui pour ainsi dire les yeux de toute la terre. Il avoit été general comme nous l' avons déjà dit avant que d' être soldat, et sa vie n' avoit été qu' une suite continuelle de victoires. Il avoit fait la guerre dans les trois parties du monde, et il en étoit toujours revenu victorieux. Il vainquit dans l' Italie Carinas et Carbon du parti de Marius ; Domitius dans l' Affrique ; Sertorius ou pour mieux dire Perpenna dans l' Espagne ; les pyrates de Cilicie sur la mer Méditerranée ; et depuis la défaite de Catilina, il étoit revenu à Rome vainqueur de Mythridate et de Tygrane. Par tant de victoires et de conquêtes il étoit devenu plus grand que les romains ne le souhaitoient, et qu' il n' avoit osé lui-même l' esperer. Dans ce haut degré de gloire

où la fortune l'avoit conduit comme par la main, il crut qu'il étoit de sa dignité de se familiariser moins avec ses concitoyens. Il paroissoit rarement en public ; et s'il sortoit de sa maison, on le voyoit toujours accompagné d'une foule de ses créatures, dont le cortège nombreux représentoit mieux la cour d'un grand prince, que la suite d'un citoyen de république. Ce n'est pas qu'il abusât de son pouvoir ; mais dans une ville libre : on ne pouvoit souffrir qu'il affectât des manières de souverain. Accoutumé dès sa jeunesse au commandement des armées, il ne pouvoit se réduire à la simplicité d'une vie privée. Ses mœurs à la vérité étoient pures et sans tache : on le louoit même avec justice de sa tempérance : personne ne le soupçonna jamais d'avarice ; et il recherchoit moins dans les dignitez qu'il briguoit la puissance qui en est inseparable, que les honneurs et l'éclat dont elles étoient environnées. Mais plus sensible à la vanité qu'à l'ambition, il aspiroit à des honneurs qui le distinguassent de tous les capitaines de son temps. Modéré en tout le reste, il ne pouvoit souffrir sur sa gloire aucune comparaison.

Toute égalité le blessoit, et il eût voulu, ce semble, être le seul general de la république, quand il devoit se contenter d'être le premier. Cette jalousie du commandement lui attira un grand nombre d'ennemis, dont Cesar dans la suite fut le plus dangereux et le plus redoutable. L'un ne vouloit point d'égal, comme nous le venons de dire, et l'autre ne pouvoit souffrir de supérieur. Cette concurrence ambitieuse dans les deux premiers hommes de l'univers, causa de nouvelles révolutions, dont il est à propos de développer l'origine et le succès.

Caïus Julius Cesar étoit né de l' illustre famille des Jules, qui, comme toutes les grandes maisons, avoit sa chimere, en se vantant de tirer son origine d' Anchise et de Venus. C' étoit l' homme de son temps le mieux fait ; adroit à toute sorte d' exercice ; infatigable au travail ; plein de valeur ; le courage élevé ; vaste dans ses desseins ; magnifique dans sa dépense, et liberal jusqu' à la profusion. La nature qui sembloit l' avoir fait naître pour commander au reste des hommes, lui avoit donné un air d' empire, et de la

p707

dignité dans ses manieres. Mais cet air de grandeur étoit temperé, par la douceur et la facilité de ses moeurs. Son éloquence insinuante et invincible, étoit encore plus attachée aux charmes de sa personne, qu' à la force de ses raisons. Ceux qui étoient assez durs pour résister à l' impression que faisoient tant d' aimables qualitez, n' échapoient point à ses bienfaits : et il commença par assujétir les coeurs, comme le fondement le plus solide de la domination à laquelle il aspirait.

Né simple citoyen d' une république, il forma dans une condition privée le projet d' assujétir sa patrie. La grandeur et les perils d' une pareille entreprise ne l' épouvanterent point. Il ne trouva rien au dessus de son ambition que l' étendue immense de ses vûes. Les exemples récents de Marius et de Sylla lui firent comprendre qu' il n' étoit pas impossible de s' élever à la souveraine puissance. Mais sage jusques dans ses desirs immoderez, il distribua en differens temps l' execution de ses desseins. Un esprit toujours juste malgré son étendue, n' alla que par degrez au projet de la domination :

p708

et quelques éclatantes qu' ayent
été depuis ses victoires, elles ne
doivent passer pour de grandes actions
que parcequ' elles furent toujours la
suite et l' effet de grands desseins.
à peine Sylla fut-il mort, qu' il se
jetta dans les affaires : il y porta toute
son ambition. Sa naissance, une des
plus illustres de la république,
devoit l' attacher au parti du senat et de
la noblesse. Mais neveu de Marius,
et gendre de Cinna, il se declara pour
leur faction, quoiqu' elle eût été
comme dissipée depuis la dictature de
Sylla. Il entreprit de relever ce parti qui
étoit celui du peuple, et il se flata
d' en devenir bien-tôt le chef ; au lieu
qu' il lui auroit fallu plier sous
l' autorité de Pompée qui étoit à la tête du
senat. Sylla, comme nous l' avons
déjà dit, avoit fait abatre pendant sa
dictature les trophées de Marius. Cesar
n' étoit encore qu' Edile, qu' il fit faire
secretement par d' excellens ouvriers
la statue de Marius couronné par les
mains de la victoire. Il y ajoûta des
inscriptions à son honneur, qui
faisoient mention de la défaite des
cimbres ; et il fit placer de nuit ces
nouveaux trophées dans le capitole. Tout

p709

le peuple accourut en foule le matin
pour voir ce spectacle. Les partisans
de Sylla se récrierent contre une
entreprise si hardie : on ne douta point
que Cesar n' en fût l' auteur. Ses
ennemis publioient qu' il aspiroit à la
tyrannie, et qu' on devoit punir un
homme qui osoit de son autorité privée
relever des trophées qu' un souverain
magistrat avoit fait abatre. Mais le
peuple dont Marius s' étoit déclaré le
protecteur, donnoit de grandes louanges
à Cesar. Le senat s' assembla là-dessus.
Cesar y fut accusé publiquement :
Catulus Luctatius un des
principaux de l' assemblée, s' écria que ce
n' étoit plus par des desseins cachez
qu' on alloit à la tyrannie, mais que

Cesar attaquoit à force ouverte la liberté. Cesar de son côté entreprit de justifier sa conduite, et il se défendit avec tant de force et d' éloquence, que malgré la brigade de ses ennemis, il fut renvoyé absous. Il n' en demeura pas là ; mais après avoir par une action si hardie, fait appercevoir le peuple de sa puissance, et sondé celle du senat, il fit casser la loi de Sylla qui interdisoit aux enfans des proscrits le droit de prétendre aux dignitez de

p710

l' état. Les exilés à l' ombre de son autorité, revinrent à Rome, et obtint leur rappel, sous prétexte qu' ils avoient été condamnez par un citoyen qui s' étoit emparé les armes à la main de la dictature et de la souveraine puissance.

Le peuple charmé de la chaleur qu' il faisoit paroître pour son parti, le combloit de louanges. On disoit tout haut dans Rome qu' il étoit le seul qui par son courage et par son intrépidité, méritât de succeder aux dignitez de Marius. Les principaux de chaque tribus et les chefs des factions, l' assurèrent qu' il n' y avoit rien de si élevé dans la république où il ne pût prétendre, et qu' il pouvoit compter sur tous les suffrages du peuple : ils ne furent pas long-temps sans lui donner des preuves de leur zele et de leur entier dévouement à ses interêts.

Le grand pontife Metellus étant mort, Catulus Luctatius personnage consulaire, et reveré de tous les romains par sa vertu, demanda cette dignité. Cesar quoique d' un rang inferieur, et sans avoir encore été honoré du consulat, ne laissa pas de se présenter au nombre des candidats.

p711

Luctatius qui le regardoit comme un

compétiteur redoutable, à cause de son crédit parmi le peuple, lui envoya offrir une somme considérable s'il vouloit se désister de sa poursuite. Mais César avoit le courage trop haut pour se laisser éblouir par un vil intérêt. Il fit dire à Lactatius que bien loin de se désister pour de l'argent, il en emprunteroit plutôt de tous ses amis pour soutenir ses prétentions. Mais il n'en eut pas besoin : le peuple lui étoit trop attaché, et les suffrages ayant été recueillis, il emporta cette dignité sur Luctatius et sur tous ses compétiteurs.

Il passa ensuite avec la même facilité à la préture ; et en sortant de cette charge, le peuple lui défera le gouvernement de l'Espagne. On dit qu'en traversant les Alpes pour s'y rendre il passa par une petite ville presque déserte, et dont les habitans paroisoient fort misérables ; et que ceux qui l'accompagnoient se demandant l'un à l'autre en raillant, s'il n'y auroit point dans cette bourgade des brigues et des cabales pour les magistratures ; César prenant la parole, et se mêlant à la conversation, leur

p712

dit, qu'il aimeroit mieux être le premier dans cette bicoque, que le second dans Rome.

César employa tout le temps qu'il fut dans son gouvernement à en étendre les frontières. Il porta la guerre dans la Galice et dans la Lusitanie qu'il soumit à l'empire romain ; mais dans une conquête aussi utile à l'état, il ne négligea pas ses intérêts particuliers. Il s'empara par des contributions violentes, de tout l'or et l'argent de ces provinces ; et il revint à Rome où il fut reçu du peuple avec de nouveaux applaudissemens. Les richesses qu'il avoit apportées de son gouvernement étoient considérables, il les employa à se faire de nouvelles créatures qu'il attachoit à sa fortune par des libéralitez

continuelles. Il leur abandonna ses biens comme en proie ; sa maison leur étoit ouverte en tout temps. Rien ne leur étoit caché que son coeur, toujours impénétrable même à ses plus chers amis. Capable de tout entreprendre et de tout cacher ; toujours attentif ; toujours présent aux cabales dont il pouvoit tirer de l' avantage, mais sans se laisser jamais pénétrer. On ne doutoit

p713

point qu' il ne se fût mis à la tête de la conjuration de Catilina, si elle eût réussi ; et ce fameux rébelle qui croyoit ne travailler que pour sa propre grandeur, se fût vû enlever le fruit de son crime par un homme plus autorisé que lui dans son propre parti, et qui avoit eu l' adresse de ne lui laisser que le peril de l' execution. Cependant le mauvais succès de cette entreprise, et le souvenir de la mort des gracques assassinez aux yeux de la multitude qui les adoroit, lui firent comprendre que la faveur seule du peuple ne suffisoit pas pour le succès de ses affaires : et il jugea bien qu' il ne s' élèveroit jamais jusqu' à la souveraine puissance sans le commandement des armées, et sans avoir un grand nombre d' amis et un parti même dans le senat. Ce corps si auguste étoit alors partagé entre Pompée et Crassus, ennemis et rivaux dans le gouvernement, l' un le plus puissant, et l' autre le plus riche de Rome. La république tiroit au moins cet avantage de leur division, qu' en partageant le senat, elle tenoit leur puissance en équilibre, et maintenoit la liberté. Cesar résolut

p714

de s' unir tantôt avec l' un, tantôt avec l' autre, et d' emprunter pour ainsi dire leur credit de temps en temps,

dans la vûe de s' en servir pour
parvenir plus aisément au consulat et
au commandement des armées. Mais
comme il ne pouvoit ménager en
même temps l' amitié de deux ennemis
declarez, il ne songea d' abord qu' à
les reconcilier. Il y réussit, et lui seul
tira toute l' utilité d' une reconciliation
si pernicieuse à la liberté publique.
Il sçut persuader à Pompée et à
Crassus, de lui confier comme en
dépôt le consulat qu' ils se dispuoient,
et qu' ils n' auroient pas vû sans jalousie
passer entre les mains de l' un ou
de l' autre. Il fut élu consul avec
Calphurnius Bibulus par le concours des
deux factions réunies. Il en gagna
secretement les principaux, dont il
forma un troisième parti qui opprima
dans la suite ceux même qui avoient
le plus contribué à son élévation.
Rome se vit alors en proye à
l' ambition de trois hommes, qui par le
credit de leurs factions réunies
disposèrent souverainement des dignitez
et des emplois de la république. Crassus
toujours avare, et trop riche pour

p715

un particulier, songeoit moins à
grossir son parti, qu' à amasser de nouvelles
richesses. Pompée content des marques
exterieures de respect et de
veneration que lui attiroit l' éclat de ses
victoires, jouissoit dans une oisiveté
dangereuse de son credit et de sa
réputation. Mais Cesar plus habile et
plus caché que tous les deux, jettoit
sourdemment les fondemens de sa
propre grandeur sur le trop de securité de
l' un et de l' autre. Il n' oubloit rien
pour entretenir leur confiance,
pendant qu' à force de présens il tâchoit de
gagner les senateurs qui leur étoient
le plus dévouez. Les amis de Pompée
et de Crassus devinrent, sans s' en
appercevoir, les créatures de Cesar : et
pour être averti de tout ce qui se
passoit dans leurs maisons, il seduisit
jusques à leurs affranchis qui ne purent
résister à ses liberalitez.

Mais comme ces nouvelles liaisons avec Pompée et Crassus, les chefs du sénat, pouvoient le rendre suspect au peuple, il ne fut pas plutôt parvenu au consulat, qu' il se déclara de nouveau pour un parti qu' il regardoit toujours comme le plus solide fondement de son élévation. La maniere

p716

adroite dont il brouilla en même tems Pompée avec le sénat, et le sénat avec le peuple, fut le chef-d' oeuvre de sa politique et de son habileté. Il entreprit de faire revivre la loi *agraria* . Il prévint que le consentement de Pompée et de Crassus, dont il s' étoit assuré auparavant, et l' opposition de Caton, de Ciceron, et de tous les républicains zelez, exciteroient entre eux des inimitiez réciproques ; et que le peuple toujours aveugle dans ses véritables interêts, se déclareroit contre ces sénateurs, sans faire attention qu' ils ne s' opposoient au parti de Cesar que par le motif de conserver la liberté publique.

Ce fut en qualité de consul qu' il proposa d' abord dans le sénat une loi, par laquelle on devoit distribuer les terres de la Campanie entre vingt mille citoyens de ceux qui avoient au moins trois enfans. C' étoient des terres dont le revenu, à cause de leur fertilité, avoit été réservé de tout temps pour les plus pressans besoins de la république. Les plus gens de bien du sénat s' opposerent hautement à la publication de cette loi : Cesar qui avoit bien prévu cette opposition,

p717

s' écria aussi-tôt, et prit les dieux à témoins, qu' on le contraignoit d' avoir recours à l' autorité du peuple. Il en convoqua l' assemblée, et il y parut accompagné de Pompée et de

Crassus. Il adressa la parole à Pompée, et il lui demanda s' il n' approuvoit pas une loi si équitable dans une république, dont tous les membres devoient participer aux biens de l' état. En vain les sénateurs qui se trouverent auprès de Pompée tâcherent de lui rendre suspectes ces entreprises de Cesar ; Pompée sans les vouloir écouter, se déclara de son avis : soit qu' il crût qu' il y alloit de son honneur de soutenir ses premiers engagements, ou que présumant trop de son pouvoir en comparaison de celui de Cesar, il méprisât les soupçons de ces sénateurs. Il répondit même à Cesar avec plus de chaleur que de prudence, *que si quelqu' un se présenteoit l' épée à la main pour s' opposer à la publication de la loi, il prendroit l' épée et le bouclier pour la faire recevoir.* c' étoit déclarer lui-même la guerre à son propre parti. Pompée par cette réponse si peu convenable à ses véritables intérêts,

p718

se rendit odieux au sénat et suspect à ses propres amis, sans qu' une démarche aussi imprudente lui acquît plus de considération dans le parti du peuple, qui ne tenoit compte qu' à Cesar de la proposition de la loi. Ce consul soutenu de ses partisans, de ceux de Pompée, et de ceux de Crassus, la fit recevoir, pour ainsi dire, la force à la main, et malgré les remontrances et l' opposition des républicains les plus zélés. On nomma vingt commissaires qui partagerent les terres de la Campanie entre vingt mille familles romaines. Ce furent dans la suite autant de cliens que leur intérêt engagea à maintenir tout ce qui s' étoit fait pendant son consulat. Pour prévenir ce que ses successeurs dans cette dignité pourroient entreprendre contre la disposition de cette loi, il en fit passer une seconde qui obligeoit le sénat entier, et tous ceux qui parviendroient à quelque magistrature,

de faire serment de ne jamais rien proposer au préjudice de ce qui avoit été arrêté dans les assemblées du peuple pendant son consulat. Ce fut par une précaution si habile qu' il sçut rendre les fondemens de sa fortune si

p719

sûrs et si durables, que dix années d' absence, et tous les mauvais offices de ses envieux et de ses ennemis, ne la purent jamais ébranler. Mais comme il craignoit toujours que Pompée ne lui échapât, et qu' il ne fût regagné par le parti des républicains zelez, il lui donna sa fille Julie en mariage, comme un nouveau gage de leur union. Pompée donna la sienne à Servilius, et Cesar épousa Calpurnie fille de Pison, qu' il fit désigner consul pour l' année suivante. Il prit en même temps le gouvernement des Gaules avec celui de l' Illyrie pour cinq ans. On décerna celui de la Syrie à Crassus qui le demandoit, dans l' esperance d' y acquérir de nouvelles richesses : et Pompée obtint l' une et l' autre Espagne, qu' il gouverna toujours par ses lieutenans, pour ne pas quitter les délices de Rome. Ils firent comprendre ces différentes dispositions dans le même decret qui autorisoit le partage des terres, afin d' en interesser les propriétaires à la conservation de leur propre autorité. Ces trois hommes partagerent ainsi le monde entier entre eux, comme ils auroient fait leur patrimoine. En vain

p720

Caton crioit dans toutes les assemblées que c' étoit une chose honteuse que l' empire fût ainsi prostitué, et que les grands de Rome par cette espece de trafic de leurs filles, donnassent comme pour leur dot le commandement des armées, les gouvernemens

des provinces, et les premières
dignitez de la république.
Cesar doux et humain avec le petit
peuple ; mais fier à l'égard des grands
qui entreprenoient de lui résister, fit
arrêter Caton, sous prétexte qu'il
s'opposoit à la publication d'une loi
reçûe par tous les suffrages du peuple.
Bibulus collègue de Cesar au
consulat, fut chassé de la place par le
peuple, que l'opposition de Bibulus avoit
mis en fureur. On rompit ses
faisceaux, on blessa ses licteurs. Lui-même
pensa être tué ; et il fut
contraint pour sauver sa vie, de demeurer
caché dans sa maison sans oser
paroître en public. Lucullus et
Cicéron ne furent gueres mieux traités.
Le vainqueur de Tigrane et de Mythridate,
menacé par Cesar de se voir
recherché sur les richesses immenses
qu'il avoit rapportées de l'Orient,
fut contraint pour l'adoucir de venir

p721

en pleine assemblée embrasser ses
genoux, et de renoncer aux affaires.
C' étoit le but secret de Cesar, qui
pour éloigner encore du gouvernement
Cicéron, dont il redoutoit
l'habileté et la pénétration, n'eut point
de honte pour perdre ce grand
homme, de s'unir avec Pub Clodius
ennemi déclaré de Cicéron, et même de
le porter par son crédit à la dignité
de tribun du peuple, quoique
Clodius eût été accusé depuis peu
d'entretenir un commerce criminel avec
Pompeïa femme de Cesar.
Ce fut cette accusation, et la part
que Cicéron y prit, qui avoient fait
naître cette haine violente de Clodius
contre lui, quoi qu'auparavant
ils eussent vécu dans une liaison étroite.
Plubius Clodius étoit un jeune homme
bien fait, riche, éloquent, et favorisé
du peuple, dont il portoit les
intérêts ; mais présomptueux, fier et
insolent de sa haute naissance, et du
crédit qu'il avoit dans Rome. Il étoit
devenu éperdument amoureux de

Pompeïa femme de Cesar, et il avoit
sçu lui plaire. Il ne manquoit à leurs
desirs réciproques qu' une entrevûe,
que l' attention et la severité d' Aurelia

p722

mere de Cesar rendoit presque
impossible. Clodius emporté par sa
passion, crut pouvoir s' introduire dans
sa maison à la faveur d' une fête
particuliere qui devoit s' y celebrer la nuit
en l' honneur de la mere de Bacchus.
Les hommes étoient exclus de ces
ceremonies nocturnes. Il falloit
même que le maître de la maison où
elles se celebrieroient en sortît ; et il n' y
avoit que des femmes et des filles qui
fussent admises dans ces mysteres, sur
lesquels on ne peut laisser tomber de
voile trop épais. C' étoit ordinairement
la femme d' un consul ou d' un
préteur qui faisoit la fonction de prêtresse
de cette divinité, qu' on n' osoit
nommer, et qu' on reveroit sous le
titre de *la bonne déesse* .
Clodius se déguisa en fille, et fut
introduit la nuit dans la maison
d' Aurelia par une servante de Pompeïa,
qui de concert avec sa maîtresse
conduisoit cette intrigue. Le rendez-vous
étoit dans la chambre même de cette
servante, qui y avoit fait cacher
Clodius, pendant qu' elle courut avertir
Pompeïa de l' arrivée de son amant.
Mais comme elle tarδοit trop
long-temps, soit impatience, ou peut-être

p723

curiosité de découvrir ce qui se
passoit entre ces femmes, il sortit de sa
retraite. Malheureusement il s' égara,
et le hazard fit qu' il fut rencontré par
une autre servante de la maison, qui
le prenant pour une fille, lui
proposa, dit Plutarque, de jouer avec elle.
Clodius voulut s' en défendre ; mais
la servante qui dans cette bacchanale

étoit éprise d' une espece de fureur,
voulut le tirer du côté où elle voyoit
de la lumiere, pour reconnoître celle
de qui elle venoit de recevoir un
refus si desobligeant. Clodius pour
échaper de ses mains, lui dit qu' il étoit
une des chanteuses qu' on avoit
appellées pour la fête, et qu' il cherchoit
Aura servante de Pompeïa. Le son de
sa voix le trahit, et découvrit son sexe.
La servante effrayée, court avertir
Aurelia qu' elle a trouvé dans la maison
un homme déguisé en femme. Les
ceremonies cessent aussi-tôt ; on
couvre les mysteres avec précipitation ;
Aurelia fait fermer les portes ; on
cherche, et on trouve le criminel. Et
la mere de Cesar, après lui avoir
reproché son insolence et son impiété,
le fit sortir, et le lendemain de grand
matin elle donna avis au senat de ce

p724

qui s' étoit passé la nuit dans sa maison.
Toute la ville en fut scandalisée. Les
femmes sur-tout se déchaînerent avec
fureur contre Clodius, et un tribun
le cita devant l' assemblée du peuple,
et se declara son accusateur. Ce
magistrat se flatoit d' être soutenu par le
credit de Cesar. Il croyoit qu' un mari
ne refuseroit pas de joindre son
ressentiment contre un jeune insolent
convaincu d' une intelligence criminelle
avec sa femme. Il est certain que
dans les regles ordinaires Cesar ne
pouvoit pas se dispenser de se declarer
contre le coupable ; mais il n' étoit
pas moins interessé dans la situation
des affaires à ne se pas brouiller
avec Clodius qui avoit un grand
credit parmi le peuple. Pour se tirer d' un
pas si délicat, sans blesser ni son
honneur ni ses interêts, il se contenta de
répudier sa femme. Le tribun après
cette démarche, l' ayant sommé dans
une assemblée du peuple de declarer
s' il n' avoit pas connoissance que
Clodius avoit prophané les mysteres de la
bonne déesse ; Cesar lui répondit
froidement qu' il n' en sçavoit rien. " pourquoi

donc, reprit le tribun, as-tu
répudié ta femme ? C' est, repliqua-t-il,

p725

qu' il ne faut pas que la femme
de Cesar soit seulement soupçonnée. "
par cette réponse adroite, il se
dispensa de déposer contre Clodius ; et
il voulut faire croire en même temps
qu' il étoit persuadé que dans cette
affaire sa femme avoit été plus
imprudente que criminelle.

Clodius n' ayant rien à craindre du
ressentiment de Cesar, parmi les
différens moyens qu' il employa pour sa
défense, soutint qu' Aurelia l' avoit
pris pour un autre ; et il offrit de
justifier que la nuit même qu' on
celebroit la fête, il étoit hors de Rome,
et trop éloigné pour s' y être pû trouver,
quelque diligence qu' il eût pû
faire. Mais Ciceron se présenta, qui
declara en pleine assemblée que peu
avant la nuit, il l' étoit venu trouver
dans sa maison, et qu' ils s' y étoient
entretenus de différentes affaires.
On prétend que Ciceron se porta à
rendre ce témoignage moins par zele
pour la religion, que par
complaisance pour Terentia sa femme, qui
saisit cette occasion de le brouiller
avec Clodius dont elle craignoit, qu' à
la faveur d' un divorce, il n' épousât la
soeur qui passoit pour ne lui être pas

p726

indifférente. Quoi qu' il en soit des
motifs qui le déterminèrent à
prendre ce parti, son témoignage ne
prévalut point au credit de Clodius,
ni à l' argent qu' il répandit parmi ses
juges. Le criminel fut absous ; et il
ne fut pas plutôt sorti d' une affaire si
délicate, qu' il songea aux moyens de
se vanger de Ciceron.

La charge de tribun du peuple lui
parut une magistrature qui pouvoit le

mettre en état de signaler sa haine impunément. Mais il étoit patricien de naissance, et par les loix cette dignité ne pouvoit être remplie que par des plebeïens. Pour lever cet obstacle, il se fit adopter dans une famille plebeïenne par M Fonteïus. à la faveur de cette adoption, et par le credit qu' il avoit dans Rome, il obtint sans peine une place dans le tribunat.

Pour se rendre encore plus agreable à la multitude, il commença l' exercice de sa charge par la proposition de nouvelles loix, toutes favorables aux plebeïens. Il eut l' adresse en même temps de mettre dans ses interêts Pison et Gabinius tous deux consuls cette année. Pour n' en être point traversé

p727

dans le projet de la vengeance qu' il méditoit contre Ciceron, il fit décerner à l' un et à l' autre le gouvernement des deux plus riches provinces de la république. Après avoir pris ces différentes mesures, tant du côté du peuple, que par rapport au senat, il s' appliqua à gagner Crassus, Cesar et Pompée, qui par un credit alors supérieur à toutes ses cabales, auroient pû lui enlever sa victime. Mais il trouva ces grands, qu' on pouvoit regarder comme les souverains de Rome, disposez à entrer dans son ressentiment. Crassus étoit brouillé actuellement avec Ciceron ; Cesar, depuis l' affaire de Catilina, ne lui étoit pas plus favorable ; et Pompée alors uni d' interêt avec Cesar, et d' ailleurs toujours foible ami, n' étoit pas capable de prendre la défense d' un homme contre lequel Cesar conservoit un ressentiment secret.

Clodius après avoir pris ces précautions, accusa Ciceron devant l' assemblée du peuple, d' avoir fait mourir Lentulus, Cethegus, et les autres complices de Catilina, contre toutes les loix, et sans que le peuple, le juge naturel des citoyens en

matiere de crime, en eût été informé.
Quoique Ciceron n' eût rien fait que
de concert avec le senat, il s' apperçut
bien que sans une puissante
protection il n' échaperoit pas à la fureur
de Clodius pendant l' année de son
tribunat. Il s' adressa d' abord à Cesar,
et le conjura de souffrir qu' il pût le
suivre dans les Gaules en qualité d' un
de ses lieutenans. Cesar qui ne
cherchoit qu' à le tirer du senat, et du
gouvernement de l' etat, y consentit.
Clodius qui s' apperçut que cet
emploi et l' absence de Ciceron
l' obligeroient de suspendre ses poursuites,
feignit de vouloir se reconcilier avec lui.
Il lui fit dire par des amis communs,
qu' il n' avoit pas d' éloignement de lui
rendre son amitié, et qu' il n' ignoroit
pas que Terentia sa femme avoit eu
plus de part que lui au témoignage
qu' il avoit rendu dans l' affaire de
Pompeïa.
Ciceron seduit par ces vaines
esperances d' une reconciliation prochaine,
remercia Cesar de son emploi, retourna
au senat, et se rejeta dans les
affaires. Mais Cesar qui l' en vouloit
tirer à quelque prix que ce fût, irrité
de son changement, s' unit avec Clodius

pour le perdre ; et il tira parole de
Pompée qu' il n' interviendroit point
dans cette affaire en faveur de Ciceron.
Clodius reprit ensuite son accusation.
Ciceron se voyant en un si grand
peril, changea d' habit, et laissant
croître sa barbe et ses cheveux, il alloit,
suivi d' un grand nombre de chevaliers,
solliciter le secours de ses amis,
et demander la protection des
premiers de Rome. Le senat touché de
la persecution qu' on faisoit à un
homme de bien, qu' il regardoit comme un

des principaux ornemens de sa compagnie,
vouloit que le peuple prît le
deuil, comme dans une calamité
publique. Mais les consuls gagnez par
Clodius, s' y opposerent : lui-même
escorté d' une troupe insolente d' esclaves
armez, tenoit le senat comme
assiégé, en sorte qu' on n' y put prendre
aucune résolution en faveur de Ciceron.
Ce grand homme poursuivi par un
furieux et par un ennemi implacable,
eut recours à Pompée, auquel il avoit
rendu des services essentiels dans
toutes les affaires du gouvernement, et
qui lui étoit redevable de la plûpart

p730

des emplois qu' il avoit obtenus par
les suffrages du peuple.
Pompée qui n' ignoroit rien des
desseins de Clodius, s' étoit retiré à la
campagne, pour ne pas s' exposer au
reproche qu' on auroit pû lui faire s' il
étoit resté dans Rome, de ne faire
aucune démarche en faveur de son ami.
Ciceron lui envoya d' abord Pison son
gendre, qui n' en rapporta que de
ces réponses équivoques et ambiguës,
que les grands seuls sçavent si bien
faire pour se dispenser d' accorder
ce qu' ils ne peuvent refuser sans se
deshonorer. Ciceron se flata qu' il le
détermineroit plus facilement lui-même :
il se rendit à sa maison. Pompée
ne pouvant se résoudre à soutenir sa
présence, et ne voulant point
manquer de parole à Cesar, sortit par une
porte secrete, et lui fit dire qu' il étoit
retourné à Rome. Ciceron ne
pouvant plus douter qu' il n' en fût
abandonné, s' abandonna pour ainsi dire
lui-même : et cet homme si éloquent,
si redoutable par le talent de la
parole, et par la force de ses raisons,
quand il s' étoit agi de défendre les
autres, desespera de se sauver lui-même,

p731

et ne trouva point de paroles pour justifier une action qui lui avoit attiré les applaudissemens du senat et les louanges de tout le peuple. Il se bannit lui-même ; sortit la nuit de Rome, et se retira en Grece. Clodius l' ayant réduit à cette extrêmité, fit passer le decret de son éxil. Par le même arrêt, ce furieux tribun qui l' avoit dicté, fit ordonner que ses maisons de la ville et des champs seroient rasées, et qu' on en vendroit les meubles à l' encan par le ministere des officiers de justice : ce qu' il fit ensuite executer, pour laisser des monumens de sa vengeance et de son pouvoir.

Clodius après avoir mis Ciceron en fuite, se crut maître absolu du gouvernement. Il osa attaquer Pompée même, et porter devant l' assemblée du peuple l' examen de la conduite que ce grand capitaine avoit tenue dans les guerres d' Orient. Mais il reconnut bien-tôt que son pouvoir n' étoit fondé, pour ainsi dire, que sur un credit emprunté, et qu' il ne seroit pas venu à bout par lui-même de perdre Ciceron, si de puissantes cabales dont il se croyoit le chef, mais dont il n' étoit

p732

que l' instrument et le ministre, n' y avoient concouru. Pompée attaqué par un endroit si sensible, oublia les engagemens qu' il avoit pris secretement avec Cesar, et il résolut de faire rappeler Ciceron pour l' opposer à Clodius. Ce fut le sujet de nouvelles disputes : on en vint même aux voyes de fait. Mais le parti de Pompée étoit si puissant, qu' il fallut que celui de Clodius cedât : et le senat par une action de vigueur, mit fin à ces disputes. Il suspendit l' exercice de la justice, et il fit un decret qui défendoit aux magistrats de prendre connoissance d' aucune affaire, qu' au préalable le rappel de Ciceron n' eût été arrêté. Ce grand homme, après seize mois d' éxil, revint dans sa

patrie. Les villes par où il passa lui
rendirent des honneurs extraordinaires ;
et il dit lui-même, *qu' il fut rapporté
à Rome comme dans les bras des habitans
de toute l' Italie.* ce fut un triomphe
continuel : quand il approcha de
Rome, les grands, les chevaliers, le
peuple, tout sortit au devant de lui,
et le senat par un decret public,
ordonna que ses maisons que Clodius

p733

avoit fait abatre, seroient rebâties des
deniers publics.

Cesar qui ne se monroit gueres à
découvert dans ces cabales, vit le
rétablissement de Ciceron sans s' y
opposer, et il ne songea plus qu' à partir
pour les Gaules.

L' usage donnoit un gouvernement aux
consuls à l' issue du consulat ; et
Cesar, comme nous venons de le dire,
de concert avec Pompée et Crassus,
s' étoit fait déferer celui de la Gaule
Cis-Alpine qui n' étoit pas éloigné de
Rome. Vatinius tribun du peuple,
et créature de Cesar, y fit ajoûter
celui de l' Illyrie avec la Gaule
Trans-Alpine ; c' est à dire la Provence, une
partie du Daupiné et du Languedoc,
que Cesar souhaitoit avec passion,
pour pouvoir porter ses armes plus
loin, et que le senat même lui
accorda, parcequ' il ne se sentoit pas
assez puissant pour les lui refuser.
Cesar avoit choisi le gouvernement
de ces provinces, comme un champ
de bataille propre à lui faire un grand
nom. Il envisagea la conquête entiere
des Gaules comme un objet digne de
son grand courage et de sa valeur, et
il se flata en même temps d' y amasser

p734

de grandes richesses, encore plus
nécessaires pour soutenir son credit à
Rome, que pour fournir aux frais de

la guerre. Il partit pour la conquête des Gaules à la tête de quatre légions, et Pompée lui en prêta depuis une autre qu' il détacha de l' armée qui étoit sous ses ordres en qualité de gouverneur de l' Espagne et de la Lybie. Les guerres que fit Cesar, ses combats, ses victoires ne sont ignorez de personne. On sçait qu' en moins de dix ans il triompha des helvetiens qu' il força de se renfermer dans leurs montagnes ; qu' il attaqua et qu' il défit Arioviste roi des allemans auquel il fit la guerre, quoique ce prince eût été reçu au nombre des alliez du peuple romain ; qu' il soumit depuis les belges à ses loix ; qu' il conquit toutes les Gaules, et que les romains sous sa conduite passerent la mer, et arborerent pour la premiere fois les aigles dans la Grande Bretagne. On prétend qu' il emporta de force, ou qu' il réduisit par la terreur de ses armes, huit cens villes ; qu' il subjugua trois cens peuples ou nations ; qu' il défit en differens combats trois millions d' hommes, dont il y en eut un

p735

million qui furent tuez dans les batailles, et un autre million faits prisonniers ; détail qui nous paroîtroit exageré s' il n' étoit rapporté sur la foi de Plutarque et des autres historiens romains.

Il est certain que la république n' avoit point encore eu un plus grand capitaine, si on examine sa conduite dans le commandement des armées, sa rare valeur dans les combats, et sa moderation dans la victoire. Mais ces qualitez étoient obscurcies par une ambition démesurée, et par une avidité insatiable d' amasser de l' argent, qu' il regardoit comme l' instrument le plus sûr pour faire réussir ses grands desseins. Depuis qu' il fut arrivé dans les Gaules, tout fut vénal dans son camp : charges, gouvernemens, guerres, alliances, il trafiquoit de tout. Il pillà les temples des dieux et les

terres des alliez. Tout ce qui servoit à augmenter sa puissance lui paroissoit juste et honnête. Et Cicéron rapporte qu' il avoit souvent dans la bouche ces mots d' Euripide : *s' il faut violer le droit, il ne le faut violer que pour regner. Mais dans des affaires de moindre consequence, on ne peut avoir trop*

p736

d' égards pour la justice. le sénat attentif sur sa conduite, vouloit lui en faire rendre compte, et il envoya des commissaires jusque dans les Gaules pour informer des plaintes des alliez. Caton au retour de ces commissaires proposa de le livrer à Arioviste comme un desaveu que la république faisoit de l' injustice de ses armes, et pour détourner sur sa tête seul la vengeance celeste de la foi violée. Mais l' éclat de ses victoires ; l' affection du peuple, et l' argent qu' il sçavoit répandre dans le sénat, tournerent insensiblement les plaintes en éloges. On attribua ses brigandages à des vûes politiques ; on décerna des actions de grâces aux dieux pour ses sacrileges ; et de grands vices par le succès, passerent pour de grandes vertus.

César devoit ces succès à sa rare valeur, et à la passion que ses soldats avoient pour lui. Il en étoit adoré, ils le suivoient dans les plus grands périls avec une confiance bien honorable pour un général. Et ceux qui sous d' autres capitaines n' auroient combattu que foiblement, montroient sous ses ordres un courage invincible,

p737

et devenoient par son exemple d' autres Césars. Il les avoit attachés à sa personne et à sa fortune par le soin infini qu' il prenoit de leur subsistance, et par des récompenses

magnifiques. Il doubla leur solde, et le bled qu' on ne leur distribuoit que par rations réglées, leur fut donné sans mesure. Il assigna aux veterans des terres et des possessions. Il sembloit qu' il ne fût que le dépositaire des richesses immenses qu' il accumuloit tous les jours, et qu' il ne les conservât que pour en faire le prix de la valeur et la récompense du merite. Il payoit même les dettes de ses principaux officiers, et il laissoit entrevoir à ceux qui étoient engagez pour des sommes excessives, qu' ils n' auroient jamais rien à craindre de la poursuite de leurs créanciers, tant qu' ils combattroient sous ses enseignes. Soldats et officiers, chacun fendoit l' esperance de sa fortune sur la liberalité et la protection du general. Par là les soldats de la république devinrent insensiblement les soldats de Cesar. Son attention n' étoit pas bornée à s' assurer seulement de son armée. Du

p738

fond des Gaules, il portoit ses vûes sur la disposition des affaires, et jusque dans les *comices* et les assemblées du peuple. Il ne s' y passoit rien sans sa participation. Son crédit et son argent influoient jusque dans la plûpart des délibérations du senat. Il avoit dans l' un et l' autre corps des amis puissans et des créatures dévouées à ses interêts. Il leur fournissoit de l' argent en abondance, soit pour payer leurs dettes, ou pour s' élever aux principales charges de la république. C' étoit de cet argent qu' il achetoit leurs suffrages et leur propre liberté. Emilius-Paulus étant consul en tira neuf cens mille écus seulement pour ne s' opposer point à ses desseins pendant son consulat. Il en donna encore davantage à Curion tribun du peuple, homme violent et factieux, mais habile et éloquent, qui lui avoit vendu sa foi, mais qui pour le servir plus utilement dissimuloit ses engagements

secrets, et affectoit de n' agir que pour l' interêt du peuple.

Les amis de Pompée lui firent faire de grandes réflexions sur la conduite de Cesar, et lui représenterent le péril qui menaçoit la république.

p739

Pompée ne s' aperçut qu' avec une surprise mêlée de honte qu' il s' étoit laissé surprendre par un homme plus habile que lui ; et qu' il s' étoit peut-être donné un maître, croyant favoriser son beau-pere et son ami. Il résolut de détruire ce qu' il regardoit comme son ouvrage, et de ruiner la fortune de Cesar : il se flatta qu' étant maître du senat, rien ne tiendrait contre lui. Cesar de son côté fondoit ses esperances sur une armée victorieuse, et sur l' affection du peuple.

La jalousie du gouvernement et une émulation réciproque de gloire, les firent bien-tôt appercevoir qu' ils étoient ennemis, quoiqu' ils conservassent encore toutes les apparences de leur ancienne liaison. Mais Crassus qui par son credit et ses richesses immenses balançoit l' autorité de l' un et de l' autre, ayant été tué dans la guerre des parthes, ils se virent en liberté de faire éclater leurs sentimens. Et la mort de Julie fille de Cesar, et femme de Pompée, qui arriva peu de temps après, acheva de rompre ce qui restoit de correspondance entre le beau-pere et le gendre. Rome étoit alors dans un desordre

p740

affreux. La corruption et la venalité des charges étoient publiques. Ceux qui les brigoient exposoient leur argent dans la place. On le distribuoit impudemment aux chefs des factions, et ceux qui l' avoient reçu, employoient la force et la violence

plutôt que le nombre des suffrages, pour faire élire ceux qui les avoient payez : en sorte qu' il ne se donnoit point de charge qui n' eût été disputée l' épée à la main, et qui n' eût coûté la vie à plusieurs citoyens. Souvent les deux partis disputant à forces égales, se separoient sans qu' il y eût eu d' élection : et ce desordre alla si loin que Rome fut huit mois sans magistrats. Pompée pour rappeler à lui seul toute l' autorité étoit soupçonné d' entretenir la confusion qui se trouvoit dans le gouvernement. Ses créatures pour favoriser ses projets ambitieux détestoient dans leurs harangues cette liberté effrenée qui se trouvoit dans les élections de la république. Plusieurs disoient pour sonder les esprits, que l' état monarchique étoit préférable à une république qui étoit dégénérée en pure anarchie ; qu' il falloit au moins avoir recours à un dictateur,

p741

et que dans un choix qui devenoit nécessaire, il falloit se mettre entre les mains du medecin le plus doux : par ce tour adroit ils désignoient Pompée sans le nommer. L' affaire fut poussée avec tant de chaleur par ses partisans, que le senat paroissoit disposé à lui déferer cette grande dignité qui ne differoit de la royauté que par une durée courte et limitée. Mais Caton qui veilloit toujours à la conservation de la liberté, ayant pénétré les desseins de Pompée, et craignant qu' avec un aussi grand pouvoir qu' il avoit, il ne se perpetuât dans la dictature, insinua au senat qu' il seroit plus à propos de lui deferer le consulat sans lui donner de collegue. Il fit cette proposition pour conserver encore quelque image de république, et parceque le consulat n' exemptoit point comme la dictature, de l' obligation de rendre compte de sa conduite au peuple et au senat. Le senat approuva l' expedient

proposé par Caton : Pompée fut élu seul consul. On lui continua en même temps ses gouvernemens avec le commandement des armées qui étoient

p742

sous ses ordres, et on lui permit de tirer chaque année du trésor public mille talens pour leur solde. Il épousa peu de temps après Cornélie fille de Metellus-Pius : et quoiqu' on lui eût déferé le consulat sans collègue, il associa son beau-pere dans la dignité de consul, pour les cinq derniers mois qui restoient de son consulat. Cette moderation attacha encore plus étroitement le senat à ses interêts. Cesar prit occasion de tout ce qu' on venoit d' accorder à Pompée pour demander à son tour le consulat avec la prolongation de ses gouvernemens. Pompée ne s' y opposa point ; mais il fit agir Marcellus et Lentulus ses créatures qui pour en exclure Cesar, alleguerent que les loix ne permettoient pas d' admettre les absens au nombre des candidats.

La vûe de Pompée en faisant naître cet obstacle, étoit d' engager Cesar à abandonner le gouvernement des Gaules et le commandement de son armée, pour venir en personne demander le consulat. Mais Cesar qui sentoit l' orifice, aima mieux rester à la tête de ses troupes : et on rapporte qu' ayant appris que la brigade de

p743

ses ennemis avoit fait rejeter sa requête, il dit en mettant la main sur la garde de son épée : *celle-ci obtiendra le consulat.* d' autres attribuent cette réponse à un de ses principaux officiers qu' il avoit envoyé de l' armée pour demander cette dignité en sa faveur.

Le senat qui n' agissoit plus que

suivant les impressions des ennemis de Cesar, ordonna qu' on tireroit de ses troupes et de celles qui étoient aux ordres de Pompée, deux legions, sous prétexte de les envoyer en Syrie que les parthes, à ce qu' on publoit, menaçoient d' une incursion depuis la défaite de Crassus. Pompée, pour affoiblir l' armée de Cesar, lui fit demander la legion qu' il lui avoit prêtée. Appius Claudius fut chargé de cette commission. Quoique Cesar penetrât bien le dessein de ses ennemis, il ne laissa pas de remettre ces deux legions à l' envoyé du senat. Il combla les officiers de présens, et il fit donner à chaque soldat deux cens cinquante dragmes, comme pour récompense de leurs services. Mais comme tout ce qu' on avoit affecté de publier du dessein des parthes, n' étoit

p744

qu' un prétexte dont on s' étoit servi pour affoiblir l' armée de Cesar, et en tirer deux legions, ces troupes ne furent pas plutôt arrivées en Italie qu' on leur assigna des quartiers dans la campanie et proche de Capoue, au lieu de les faire passer en Orient. Appius à son retour rendit contre son intention un service considerable à Cesar. Cet homme pour flater l' ambition de Pompée, lui dit que toute l' armée des Gaules le souhaitoit pour son general, et que les soldats soupçonnant Cesar d' aspirer à la monarchie, étoient résolus de l' abandonner, s' il les ramenoit en Italie. Pompée trompé par ce discours, négligea les précautions nécessaires contre un ennemi qui étoit à la tête d' une puissante armée ; et sur ce que les principaux de son parti, étonnez qu' il s' endormît dans une fausse securité, lui representoient l' importance de se fortifier par de nouvelles levées, il leur répondit fierement, *qu' il n' avoit qu' à frapper du pied contre terre, et qu' il en feroit sortir des legions armées.* il ne parloit avec tant de

confiance, que parcequ' il se flattoit, si on
en venoit aux armes, qu' une partie

p745

de l' armée de Cesar passeroit sous ses
enseignes. Cependant comme il
redoutoit la fortune et la valeur de ce
grand capitaine, il tâcha de le tirer
du gouvernement des Gaules sans en
venir à une rupture ouverte. Il prit
des mesures avec le senat pour lui
nommer un successeur : l' affaire fut
mise en délibération : tout le monde
convint que le temps de sa commission
étant expiré, il étoit juste
d' envoyer dans les Gaules un sénateur
qui en prît le gouvernement, et le
commandement des armées. Curion
tribun du peuple, qui vouloit paroître
n' être attaché à aucun parti,
quoique dévoué secrettement à celui de
Cesar, se déclara pour le sentiment
general des sénateurs ausquels il
donna de grandes louanges. Mais il ajoûta
que pour assurer la liberté publique,
il falloit que Pompée licentiât en
même temps les armées qui étoient à ses
ordres, et qu' il quittât les gouvernemens
de l' Espagne et de la Libie. Les
amis de Pompée se récrierent que le
temps de sa commission n' étoit pas
expiré comme celui de Cesar. Mais
Pompée prenant la parole, dit qu' il
ne s' étoit chargé de ces emplois que

p746

par soumission pour les ordres du senat,
et qu' il étoit prêt de les quitter,
sans attendre que le terme prescrit par
les loix, fût échû. Il promit de se
déposer lui même, et pour déterminer le
senat à donner sur le champ un
successeur à Cesar, il ajoûta avec une
candeur apparente, qu' il étoit bien
instruit de ses intentions, et que
comme son ami et son allié, il pouvoit
assûrer que ce grand capitaine,

après avoir soutenu dix ans guerre
continuelle contre les plus belliqueuses
nations du monde, n'aspiroit qu'à
goûter un peu de repos dans le sein de
sa patrie.

Curion qui sentit tout l'artifice de
ce discours, et qui vit bien que
Pompée n'avoit parlé si affirmativement
des sentimens de Cesar, que pour lui
faire nommer un successeur, répondit
que ce n'étoit pas assez qu'il
promît de quitter lui même ses gouvernemens,
s'il n'effectuoit ses promesses sur
le champ. Qu'ils étoient l'un et l'autre
trop puissans, et qu'il étoit de
l'intérêt de la république, qu'ils
rentrassent en même temps dans une
condition privée. Il conclut en disant
qu'il étoit d'avis, s'ils ne quittoient

p747

pas en même temps l'un et l'autre le
commandement des armées, de les
déclarer tous deux ennemis de la
république.

Curion n'insistoit si vivement sur
cette abdication réciproque, que pour
cacher l'inclination secrète qui
l'attachoit aux intérêts de Cesar, et
parcequ'il étoit bien instruit que
Pompée ne se résoudroit jamais à se
dépouiller de ses gouvernemens ; et
quand même il auroit pris ce parti,
et que Cesar à son exemple auroit
été obligé de quitter le commandement
de son armée, Curion n'ignoroit
pas par combien de liaisons,
Cesar avoit attaché à sa fortune ses
soldats et ses officiers, et qu'il ne
lui seroit pas difficile, de rappeler
sous ses enseignes des troupes qui
étoient secrettement à sa solde et à
ses gages.

Ce tribun n'ayant pû faire passer
son avis, congedia le senat suivant
le pouvoir que lui donnoit sa charge.
Les consuls le rassemblerent peu
de jours après. Metellus premier
consul et partisan déclaré de Pompée,
prit un détour pour le maintenir dans
ses gouvernemens. Il fit opiner separément

sur ce qui regardoit Pompée et Cesar, et demanda d'abord si les senateurs trouvoient à propos que Pompée renonçât à l' autorité dont on l' avoit revêtu : la plûpart se déclarerent pour la négative. Il prit ensuite les voix au sujet de Cesar, et il leur demanda s' ils étoient d' avis de lui donner un successeur, et ils en convinrent tous. Mais Curion ayant demandé si le senat ne trouvoit pas encore plus à propos qu' ils quittassent tous deux le commandement des armées, après qu' on eut recueilli les voix, il s' en trouva trois cens soixante et dix pour l' affirmative, contre vingt-deux seulement, qui persisterent opiniâtrément à ce que Pompée seul retînt le commandement de ses troupes.

Marcellus honteux et irrité de voir son parti réduit à un petit nombre, s' écria avec emportement : *hé bien ayez Cesar pour maître, puisque vous le voulez.* sur quoi quelqu' un de ses amis ayant ajoûté pour intimider le senat, que Cesar avoit passé les Alpes, qu' il marchoit à la tête de son armée entiere droit à Rome, et Curion ayant fait voir le ridicule de cette

nouvelle, le consul outré de ne pouvoir faire revenir le senat à son avis, sortit brusquement en disant que puisqu' on l' empêchoit de pourvoir au salut de la république, il y apporterait les remedes qu' il trouveroit convenables, suivant le pouvoir que sa charge lui donnoit. Il se rendit de-là avec Lentulus son collegue, dans une maison hors de la ville où étoit Pompée, et lui presentant une épée : *nous vous ordonnons,* lui dit-il, *mon collegue et moi de marcher contre Cesar, et de combattre pour la défense de la patrie.* Pompée declara qu' il leur obéiroit, et il ajoûta,

avec une feinte moderation : *si cependant*, leur dit-il, *on ne trouve point quelque expedient plus heureux*. Cesar instruit de ce qui se passoit à Rome, pour mettre toujours de son côté les apparences de la justice, écrivit plusieurs fois au senat avec beaucoup de moderation et comme pour rechercher la paix. Il demandoit ou qu' on lui continuât son gouvernement comme on avoit fait à Pompée, ou qu' il lui fût permis sans être dans Rome, de poursuivre le consulat. Il renouvella ensuite les propositions de

p750

Curion, et demanda que Pompée et lui quittassent en même temps leurs gouvernemens et le commandement des armées. Mais les senateurs dont le grand nombre favorisoit Pompée, ayant rejetté toutes ces propositions, Cesar se réduisit à demander le gouvernement de l' Illyrie avec deux legions : ce qu' il n' auroit jamais proposé, s' il eût cru qu' on en fût convenu. Mais il n' ignoroit pas que le parti opposé vouloit le désarmer entierement ; en effet on ne voulut entendre aucune de ses propositions. Metellus premier consul tout dévoué à Pompée, et naturellement fier et hautain, disoit qu' il étoit honteux à la république de traiter avec un de ses sujets qui avoit les armes à la main. Et Lentulus son collegue accablé de dettes, et qui ne pouvoit se soutenir que dans les troubles de l' etat n' étoit pas fâché d' une guerre civile, où il pouvoit se faire valoir, et acquerir de grands biens si son parti prévaloit. Cesar qui avoit bien prévu le succès de cette négociation, passa les Alpes à la tête de la troisième legion, et s' arrêta à Ravenne. Il envoya aussi-tôt Fabius un de ses lieutenans pour

p751

rendre de sa part des lettres au sénat.
Il y parloit au commencement en
termes magnifiques de ses exploits,
et il prioit qu' on eût égard à ses
services. Il protestoit ensuite qu' il étoit
prêt de quitter le commandement
conjointement avec Pompée ; mais
que si ce général prétendoit le
retenir, il sauroit bien se maintenir de
son côté à la tête de son armée ; qu' il
seroit même dans peu de jours à
Rome pour y vanger ses propres
injures, et celles qu' on faisoit à la patrie.
Ces dernières paroles remplies de
menaces souleverent contre lui toute
l' assemblée. Lentulus s' écria qu' il
étoit inutile de délibérer sur une lettre
qui renfermoit une déclaration de
guerre, et il ajoûta par un emportement
de colere, qu' on avoit plus
besoin d' armes que de suffrages pour
opiner contre un aussi grand voleur
que Cesar. Lucius Domitius fut
nommé sur le champ pour son successeur,
et on lui donna quatre mille hommes
de nouvelles levées pour aller
prendre possession de son gouvernement.
On forma ensuite le decret du sénat
que les ennemis de Cesar dicterent
eux-mêmes. Il étoit ordonné qu' il licenciérait

p752

son armée dans un temps
déterminé, et que s' il n' obéissoit on
le poursuivroit comme un ennemi
de la république. En vain Curion,
Marc-Antoine et Cassius tous trois
tribuns du peuple, voulurent en
vertu du pouvoir que leur donnoient
leurs charges s' opposer à ce decret,
les consuls irrités de leur résistance,
les chasserent par force du sénat.
Pompée même faisoit avancer
secretement des soldats pour leur faire
insulte. Antoine avant que de sortir
s' écria que la dignité tribunitienne
qui avoit été sacrée jusqu' alors
n' étoit plus en sûreté ; mais que de
pareilles violences n' étoient que les
préludes des guerres sanglantes, des

proscriptions, et des meurtres qu' il prévoyoit. Il fit en sortant d' horribles imprécations contre ceux qui étoient cause de tous ces malheurs : et ces trois tribuns, après s' être déguisez en esclaves de peur d' être reconnus, se rendirent en diligence auprès de Cesar.

Le decret du senat fut comme la déclaration de la guerre. On vit deux puissans partis prendre les armes, tous deux prétextant la défense des

p753

loix et de la liberté, mais dont les chefs n' avoient pour objet secret que l' établissement particulier de leur puissance, et la ruine de la liberté et des loix. Le parti de Pompée avoit quelque chose de plus specieux, il se couvroit du grand nom de la république qui le reconnoissoit pour son general, et le senat entier et les consuls suivoient ses enseignes. Cesar avoit pour lui l' affection du peuple soutenue d' une armée victorieuse ; et si le parti de Pompée paroissoit le plus juste en apparence, celui de son rival étoit le plus puissant et le plus sur. Le senat s' étoit flaté que ce general ne pouroit pas tirer si-tôt ses troupes du fond des Gaules où elles étoient répandues en différentes provinces, et qu' avant qu' elles eussent passé les Alpes, Pompée auroit une puissante armée sur pied. Mais Cesar dont les vûes et l' activité étoient incomparables, résolut de prévenir ses ennemis par la hardiesse et la promptitude de sa marche. Il étoit actuellement à Ravenne comme nous l' avons dit. Il envoya sur le champ un ordre secret aux corps de ses troupes qui étoient les plus avancez, de s' aprocher du

p754

Rubicon, petite riviere qui separoit

son gouvernement, c'est-à-dire la Gaule Cis-Alpine du reste de l'Italie. Il partit le soir, marcha toute la nuit avec une extrême diligence, et arriva au rendez-vous à la pointe du jour où il trouva environ cinq mille hommes d'infanterie et trois cents chevaux. Il s'arrêta quelque temps au bord de cette petite rivière. L'inquiétude du succès de son entreprise, et même tous les malheurs d'une guerre civile, se présenterent alors à son esprit. Cesar élevé dans le sein d'une république ne put en approchant de Rome, envisager de sang froid la ruine de sa patrie. Il avoit compté auparavant sur une fermeté d'ame, ou pour mieux dire sur une dureté à laquelle il avoit peine à parvenir ; et la liberté prête à expirer sous l'effort de ses armes lui couta encore quelques remors. *si je differe à passer cette rivière*, dit-il aux principaux officiers dont il étoit environné, *je suis perdu : et si je passe, que je vais faire de malheureux !* mais après avoir réfléchi sur la haine et l'animosité de ses ennemis, et sur ses propres forces, il se jette dans le fleuve, le traverse en s'écriant, comme

p755

on fait dans les entreprises incertaines et hazardeuses : *c'en est fait, le sort est jetté*. il continua aussitôt sa marche avec toute la diligence que lui put permettre un corps d'infanterie. Il arrive à Rimini, surprend cette place, et s'en rend le maître. On ne peut exprimer la crainte et la terreur que la perte de cette place répandit dans toute l'Italie, et jusque dans Rome. Il sembloit que ce capitaine si redoutable fût déjà aux portes de la ville avec l'armée entière des Gaules. Le sénat s'assembla plusieurs fois sans pouvoir prendre aucun parti ; les esprits étoient trop divisez : plusieurs sénateurs sans ouvrir aucun avis ne faisoient que contre-dire celui des autres ; et dans ces assemblées tumultueuses, on n'approuvoit que les

conseils qu' on ne pouvoit exécuter. Pompée dans ce desordre n' étoit pas sans inquiétude. Il n' avoit ni troupes ni place de retraite, et il étoit obligé d' essuyer les reproches de la plus grande partie du senat qui se plaignoit qu' il s' étoit laissé endormir par les lettres de Cesar, et les feintes démonstrations qu' il faisoit paroître de souhaiter la paix. Caton même

p756

lui representa qu' il ne pouvoit nier qu' il ne l' eût souvent averti que les desseins secrets de Cesar alloient à la tyrannie. *j' avoue* , lui repartit Pompée, *que vous l' avez mieux connu que moi : vous aviez demêlé ses veritables sentimens tels qu' ils étoient, et moi je n' en avois jugé que par ce qu' ils devoient être.* chaque senateur se croyoit en droit de lui faire des reproches et de lui donner des avis. Il trouvoit des oppositions de tous côtez, et on remplissoit son esprit de crainte et de soupçons. Le peuple même dans cette agitation, ne vouloit plus obéir à ses magistrats, et chacun se faisoit l' arbitre de son devoir sous prétexte de pouvoir à sa propre sureté. Dans ce desordre Pompée se voyant dans Rome sans troupes, et craignant, s' il faisoit prendre les armes au peuple, qu' il ne les tournât contre lui en faveur de Cesar, résolut de porter plus loin le siege de la guerre, et de se rendre dans la Pouille où campoient les deux legions que Cesar avoit remises à Appius. Il representa au senat que les soldats ne lui manqueroient pas si on vouloit le suivre, quitter Rome, et même l' Italie en

p757

cas qu' on ne pût s' y maintenir. Que de veritables romains devoient trouver leur patrie par tout où il leur

étoit permis de conserver leur liberté ; que la république avoit deux legions auprès de Capoue, deux autres dans la Thessalie, et que Petreïus et Afranius ses lieutenans en Espagne, étoient à la tête d' une puissante armée, toute composée de vieux soldats qui ne le cedoient ni en valeur ni en experience à ceux de Cesar, sans compter les troupes répandues en différentes provinces de l' Asie et de l' Afrique, et les secours qu' on tireroit des rois alliez du peuple romain. Les consuls et un grand nombre des senateurs tous amis ou créatures de Pompée, se résolurent genereusement de suivre sa fortune. Ils sortirent de Rome sur le soir, avec beaucoup de précipitation. Quelque triste que fût ce départ qui les éloignoit de leur patrie, et qui alloit les separer de leurs femmes et de leurs enfans, ils ne regarderent plus Rome, où ils ne se pouvoient maintenir, que comme le camp de Cesar. En effet il s' en rendit bien-tôt le maître, et il y fut reçû par ses

p758

partisans et par tout le peuple avec un applaudissement general. Comme dans les guerres civiles l' argent n' est pas moins necessaire que les armes, il s' empara du trésor public malgré Metellus tribun du peuple qui vouloit s' y opposer ; il le menaça même de le tuer s' il ne se retiroit : et après avoir tiré du trésor quatre mille cent trente livres d' or, et quatre-vingt mille livres d' argent, somme qui revient à peu près à 29112 oo liv. De nôtre monnoye, il se mit en état de poursuivre Pompée et ses partisans ; mais ce general du senat qui vouloit tirer la guerre en longueur pour avoir le temps d' amasser de plus grandes forces, passa d' Italie en Epire, et après s' être embarqué à Brinde, il aborda dans le port de Dyrrachium. Cesar ne l' ayant pû joindre, se rendit maître de toute l' Italie en moins

de soixante jours. Le détail et le succès de la guerre civile n'est point de mon sujet. On sçait que l'empire ne couta pour ainsi dire à Cesar qu'une heure de temps, et que la bataille de Pharsale en decida. La perte de Pompée qui périt depuis en Egypte entraîna celle de son parti. L'activité

p759

de Cesar et la rapidité de ses conquêtes, ne donnerent point le temps de les traverser. La guerre le porta dans des climats differens. La victoire le suivit presque par-tout, et la gloire ne l'abandonna jamais. Sa modération et sa clemence acheverent de désarmer ses ennemis ; et quoique élevé par Marius son oncle, il n'en eut ni cette haine opiniâtre, ni cette vengeance cruelle qui firent répandre tant de sang à cet ancien chef de parti.

Cesar plus humain ou plus habile, sacrifia toujours ses ressentimens particuliers à l'établissement de sa domination. Il pardonna à tous les partisans de Pompée. Il y en eut même plusieurs qu'il ne distingua point de ses meilleurs amis quand il s'agit de la distribution des charges et des dignitez de l'empire. Tout plia depuis sous sa puissance, et deux ans après le passage du Rubicon, on le vit rentrer dans Rome maître du monde entier, et triomphant de tous ses ennemis. Le senat à son retour lui décerna des honneurs extraordinaires, et une autorité sans bornes, qui ne laissoit plus à la république qu'une ombre de liberté.

p760

On le nomma consul pour dix ans, et dictateur perpetuel. On lui donna le nom d'*empereur*, le titre auguste de *pere de la patrie*. On déclara sa personne sacrée et inviolable.

C' étoit réunir et perpetuer en sa personne la puissance et les privileges annuels de toutes les dignitez de l' etat. On ajoûta à cette profusion d' honneurs, le droit d' assister à tous les jeux dans une chaire dorée et une couronne d' or sur la tête, et il fut ordonné par le decret que même après sa mort, on placeroit toujours cette chaire et cette couronne dans tous les spectacles pour immortaliser sa memoire.

Il ne lui manquoit que le titre de roy. Il délibera s' il le prendroit, et il essaya pour ainsi dire le diadème. Mais ayant reconnu l' aversion des romains pour le nom et l' appareil de la royauté, il n' osa tenter d' affermir la couronne sur sa tête au milieu d' une république dont il venoit d' opprimer la liberté : il ne vouloit paroître à découvert ni souverain, ni particulier. Il prit un troisième parti moins décidé, et plus dangereux. Il se flata vainement d' éblouir

p761

encore ses concitoyens par je ne sçai quel mélange bizarre et incompatible de la liberté, jointe au pouvoir absolu, et il fut assez hardi pour user même de clemence au commencement d' une nouvelle domination. Ce fut pour gagner la confiance du senat et du parti républicain qu' il cassa sa garde espagnole contre l' avis de ses meilleurs amis qui lui représentoient continuellement que la domination acquise par les armes ne se conservoit que les armes à la main. Mais Cesar devenu le maître du monde, avoit trop légèrement crû les discours de ses flateurs qui lui faisoient entendre, *qu' après avoir éteint les guerres civiles, la république avoit plus d' intérêt que lui-même à sa conservation.* ses ennemis profiterent de cet excès de securité, et tournerent contre lui de si fausses mesures. La plûpart des senateurs ne lui avoient decerné

tous ces honneurs extraordinaires
dont nous venons de parler, que pour
le rendre plus odieux, et pour le
pouvoir perdre plus surement. Les grands
sur-tout qui avoient suivi la fortune
de Pompée, et qui ne pouvoient lui

p762

pardonner la vie qu' il leur avoit
donnée dans les plaines de Pharsale, se
reprochoient secrettement ses
bienfaits, comme le prix de la liberté
publique, et ceux qu' il croyoit ses
meilleurs amis ne recevoient ses graces
que pour approcher plus près de sa
personne, et pour le faire perir.
Il avoit fait dessein de tourner ses
armes contre les parthes pour vanger
la défaite et la mort de Crassus : et
il devoit partir pour cette expédition
dans peu de jours. Ses partisans et ses
flateurs, pour disposer les romains
à le voir avec moins de répugnance
revêtu du titre de roy, affectoient de
publier qu' on trouvoit dans les livres
des sybilles que les parthes ne seroient
jamais vaincus, si les romains
n' avoient un roy pour general. On
prétend même qu' Aurelius cotta une
de ses créatures qui avoit en garde
ces livres sacrez, en devoit faire son
raport au senat le jour des ides de
mars, et que les amis de Cesar
proposeroient le même jour comme par
une espece de menagement pour la
république ; qu' on ne lui donneroit
dans Rome et dans toute l' Italie que
le titre de dictateur ; mais qu' il seroit

p763

reconnu pour roy, et qu' il en
prendroit la qualité à l' égard des
nations étrangères sujettes de l' empire
romain.
Les ennemis de Cesar profiterent
de ces bruits pour avancer sa perte.
Ils détestoient son ambition ; et tout

ce qu' il y avoit de républicains
zelez, résolurent de périr plutôt que de
voir la ruine entiere de la liberté. On
convint dans des assemblées secretes
qu' on ne pouvoit plus maintenir
la république que par la mort du
dictateur, et plus de soixante
senateurs conspirerent contre sa vie.
Brutus et Cassius que Cesar avoit
fait préteurs cette année, se
trouverent à la tête de ce parti. Brutus
faisoit gloire de descendre de cet ancien
Brutus que la république reconnoissoit
pour son fondateur. L' amour de
la liberté avoit passé jusqu' à lui avec
le sang de ses ancêtres. Mais
quoiqu' il fût ennemi déclaré de la
monarchie, il ne pouvoit se résoudre à
haïr le monarque dont il avoit reçu
beaucoup de graces ; et ce ne fut que
son amour pour sa patrie, supérieur
à tout engagement, qui le fit entrer
dans la conjuration. Cassius au

p764

contraire naturellement fier et impérieux,
et encore plus ennemi du tyran
que de la tyrannie, ne cherchoit
dans la perte de Cesar, que la
vangeance de quelques injures qu' il en
avoit reçues, et il se dévoua moins
pour l' intérêt public que pour
satisfaire sa passion particuliere.
Les conjurez pour justifier leurs
desseins, en remirent l' exécution aux
ides de mars, c' est-à-dire au jour
même qu' on devoit déclarer Cesar
roy. Des devins lui avoient prédit
que ce jour lui devoit être funeste,
et la nuit qui le précéda, il
s' aperçut que Calphurnie sa femme en
dormant pousoit de profonds soupirs
et comme des gemissemens. Elle lui
avoua le matin qu' elle avoit rêvé
qu' elle le tenoit entre ses bras percé
de coups. Elle le conjura de ne point
sortir ce jour-là, et de remettre
l' assemblée du senat, ou du moins s' il
n' avoit point d' égard à ses prieres,
de ne lui pas refuser la satisfaction
de consulter l' avenir par des

sacrifices.

Cesar, quoique peu superstitieux,
ne put pas refuser à une femme
vertueuse et qu' il aimoit, cette complaisance,

p765

d' autant plus que les augures
étoient d' un grand poids, et qu' il y
avoit peu de personnes qui ne
courussent pour ainsi dire au devant des
présages qu' on regardoit en ce temps-là
comme les interpretes du destin. On
fit beaucoup de sacrifices : et comme
il ne s' y trouva aucun signe favorable,
Cesar résolut de congédier le
senat, et il en donna l' ordre à Marc
Antoine son plus cher confident qu' il
avoit fait consul cette année.
Decimus-Brutus qui n' avoit pas
moins de part à sa confiance,
quoiqu' il fût du nombre des conjurez,
craignant que si Cesar differoit
d' aller au senat, la conjuration ne fût
découverte, lui représenta que le
senat après s' être assemblé par son
commandement, prendroit ce contre ordre
pour une injure ; que toute la
compagnie étoit disposée à le déclarer roy
de toutes les provinces de la république
situées hors de l' Italie, et qu' il ne
devoit pas differer à ses amis la joye
de le voir revêtu de ce grand titre qui
alloit servir de monument et de
récompense à ses victoires : et en lui
disant d' autres choses aussi flateuses, il
le prit par la main, et le tira de sa

p766

maison. On prétend que pendant le
chemin, il reçut plusieurs billets dans
lesquels on lui donnoit avis de la
conjuration ; mais que la multitude
dont il étoit entouré, ne lui permit
pas de les lire, et qu' il les remit à ses
secretaires comme il en usoit à l' égard
des requêtes qu' on lui présentoit
quand il paroissoit en public.

à peine fut-il descendu de sa litiere,
que tous les conjurez, comme pour
lui faire honneur, l' environnerent.
Attilius Cimber qui étoit du
nombre, se présenta selon qu' ils en étoient
convenus, pour lui demander la
grace de son frere qui étoit exilé. Sur le
refus que Cesar lui en faisoit, Cimber
sous prétexte de l' en prier avec
plus de soumission, prit le bas de sa
robe, mais il le tira si fortement qu' il
lui fit baisser le col. Alors Casca tira
son poignard, et lui porta un coup
dans l' épaule, mais qui ne le blessa
que legerement. Cesar se jetta sur lui
et le terrassa ; mais comme ils étoient
aux prises, un autre des conjurez vint
par derriere et lui enfonça son poignard
dans le côté. Cassius lui porta
en même temps un coup dans le
visage, et Brutus lui perça la cuisse.

p767

Il se défendoit encore avec un grand
courage ; mais le sang qu' il perdoit
par tant de playes l' ayant affoibli, il
alla tomber aux pieds d' une statue
de Pompée, où il expira après avoir
reçu vingt trois coups de poignard
par les mains de ceux qu' il croyoit
avoir desarmez par ses bien-faits.
Les conjurez le voyant mort,
voulurent en même temps rendre
compte au senat des motifs de leur
entreprise, et l' exhorter à prendre part
à une action qui rendoit la liberté à
la patrie. Mais personne ne les voulut
écouter ; la plupart des senateurs
épouvantez, remplis de crainte et
d' étonnement, s' enfuirent avec
précipitation. Ils se retirerent dans leurs
maisons où ils se renfermerent sans
sçavoir ce qu' ils avoient à esperer ou
à craindre d' une action si hardie, et
d' un événement si tragique.

LIVRE 14

p769

Après la mort de Cesar, il se forme deux partis dans la république. Les uns soutiennent les conjurez ; les autres demandent qu' on vange la mort du dictateur. Le consul Marc-Antoine se déclare pour l' un ou l' autre parti, selon qu' il convient à ses vûes particulieres. Ses projets d' élévation traversez par le jeune Octavius petit neveu et fils adoptif du dictateur. Octavius fait autoriser son adoption

p770

par le préteur, et se déclare hautement heritier de son grand oncle, dont il prend le nom. Il vient à bout par le crédit de Ciceron de mettre le senat dans ses interêts. Triumvirat de Cesar, d' Antoine, et de Lepidus : cruelles proscriptions. Cesar se sert des forces de Lepidus et d' Antoine pour faire périr les conjurez et leurs partisans. Il se déclare ensuite contre Lepidus et Antoine mêmes, et reste enfin maître de tout l' empire romain. Brutus et Cassius n' ayant pû retenir le senat, se jetterent dans la ville suivis de leurs complices, les poignards encore sanglans à la main. Ils publioient dans les rues pour attirer le peuple dans leur parti, qu' ils venoient de tuer le roy de Rome et le tyran de la patrie. Ils étoient précédés par un heraut qui portoit au bout d' un javelot un bonnet qui étoit le signal de la liberté, et ils exhortoient le peuple à concourir au rétablissement de la république. Quelques senateurs qui n' avoient point eu de part à la conjuration, se joignirent

p771

aux conjurez pour s' en faire

honneur, et leur donnerent publiquement de grandes louanges. Mais il n' y eut personne parmi le peuple qui se déclarât en leur faveur. Ce n' étoit plus ces anciens romains qui prefoient la liberté à la vie. La plûpart amolis par les délices de Rome, accoutumez à vivre du prix de leurs suffrages qu' ils vendoient au plus offrant, ou des liberalitez du dictateur, le regretoient comme le pere de la patrie. Les conjurez surpris de la tristesse qu' ils faisoient paroître, se retirerent au Capitole où ils firent venir pour leur sureté un grand nombre de gladiateurs qui dépendoient de Decimus Brutus un des conjurez : et ils virent avec douleur que la mort d' un usurpateur alloit causer de nouvelles calamitez dans la république. En effet Antoine, Lepidus et les autres confidens plus particuliers de Cesar, qui s' étoient dabord cachez de peur d' être enveloppez dans sa perte, voyant la disposition du peuple, parurent en public ; rassemblerent leurs créatures, et résolurent de vanger la mort du dictateur. Lepidus par ordre d' Antoine qui étoit

p772

consul, fit avancer jusque dans le Champ De Mars un corps de troupes qu' il commandoit en qualité de general de la cavalerie. Antoine de son côté étant alors premier consul, et chargé du gouvernement, fit porter dans sa maison l' argent et les papiers de Cesar, et il convoqua l' assemblée du senat. Jamais cet auguste conseil ne s' étoit tenu pour une matiere si importante et si délicate. Il étoit question de décider si Cesar avoit été un tiran où un magistrat legitime ; et si ceux qui l' avoient tué méritoient des peines ou des récompenses. Antoine pour empêcher plusieurs des principaux du senat qui ne tenoient des charges et des gouvernemens que de la liberalité de Cesar, de se déclarer contre sa memoire, demanda encore

si, supposé qu' il fût déclaré tiran,
on casseroit ses ordonnances : si on
aboliroit les reglemens qu' il avoit
faits dans tout l' empire, et si les
magistrats de la république et les
gouverneurs des provinces qu' il avoit
nommez, déposeroient leurs dignitez.
Il y avoit deux partis dans le senat,
mais qui sans se déclarer ouvertement
conduisoient des desseins opposez

p773

avec beaucoup d' artifice et de
dissimulation. Antoine à la tête des
amis et des créatures de Cesar,
cherchoit dans la perte des assassins le
moyen de s' élever à la souveraine
puissance. Les veritables
républicains, sans approuver ouvertement
ce qui se venoit de passer, n' avoient
pour objet que le rétablissement de la
république : et la plûpart étant
parens ou amis des conjurez, ils
n' auroient pas été fâchez de leur faire
décerner quelques gouvernemens éloignez ;
moins pour leur faire honneur,
que pour procurer leur sureté. Mais
comme dans ce nouveau tumulte, la
plûpart des senateurs ne penetraient
point leurs vûes reciproques, ils se
défioient tous mutuellement les uns
des autres, et ils ne se déclaroient
qu' avec de grands menagemens, ne
connoissant point encore tous ceux
qu' il leur faudroit dans la suite aimer
ou haïr. Ainsi après plusieurs avis
differens, on prit un temperament, pour
contenter les deux partis. On convint
qu' on ne poursuivroit point la
mort de Cesar, mais on arrêta par le
même decret, que toutes ses
ordonnances seroient ratifiées.

p774

C' étoit en quelque maniere le
déclarer en même temps innocent et
coupable, puisqu' on ne devoit pas

confirmer ce qu' il avoit fait pendant sa dictature, si le senat interdisoit toute poursuite contre ses assassins. Antoine sentoit bien cette contradiction ; mais il n' osa s' opposer au decret du senat par la crainte de Decimus Brutus un des conjurez, gouverneur de la Gaule Cisalpine, et qui étoit à la tête d' une puissante armée. Il jugea à propos de dissimuler ses sentimens jusqu' à ce qu' il se vît de son côté des forces égales, ou que quelque conjoncture favorable lui fournît l' occasion de lui enlever son gouvernement, et de débaucher ses troupes qui la plûpart avoient servi sous ses ordres dans les armées de Cesar. Ce furent ces raisons qui l' obligerent à souscrire au decret du senat. Les provinces furent distribuées en même temps ; Brutus eut le gouvernement de l' isle de Crete ; Cassius de l' Afrique ; Trebonius de l' Asie ; Cymber de la Bithynie, et on confirma à Decimus-Brutus celui de la Gaule Cisalpine que Cesar lui avoit donné. Antoine consentit même à voir Brutus

p775

et Cassius : il se fit une espece de reconciliation entre ces chefs de parti. Mais cette réunion apparente ne trompa personne. Les coeurs étoient trop ulcerez pour demeurer dans les termes de la moderation, et Antoine ne tarda pas long-temps à faire éclater les desseins de vengeance qu' il conservoit contre tous les conjurez. Cesar avoit confié son testament à Pison son beau pere. Il étoit question de l' ouvrir, et de faire en même temps les funerailles du dictateur. Cassius s' y opposoit, et il étoit soutenu par les partisans qu' il avoit dans le senat, qui craignoient que le spectacle de ces funerailles ne renouvellât l' affection du peuple, et ne causât de nouveaux troubles. Antoine et Pison par la même raison, insistoient fortement à ce qu' un souverain pontife, ne fût pas privé des honneurs de la

sepulture. Ceux qui se vantent d' avoir tué un tyran, disoit Pison, nous traitent en tyrans eux-mêmes. Ils veulent bien qu' on ratifie tout ce que Cesar a fait en leur faveur, en même temps qu' ils exigent imperieusement qu' on supprime ses dernieres dispositions. Le senat, ajoûta Pison, ordonnera ce qu' il

p776

jugera le plus à propos pour honorer les funerailles de ce grand homme ; mais à l' égard de son testament qu' il avoit déposé entre mes mains, je ne trahirai point sa confiance, et à moins qu' on ne me tue, j' en ferai la lecture devant le peuple. L' affaire fut agitée par les deux partis avec beaucoup de chaleur. Enfin Brutus qui peut-être ne prévoyoit pas les suites de cette démarche, obligea ceux de son parti à se relâcher sur cet article. Il fut arrêté que le testament de Cesar seroit exécuté, et qu' on feroit ses funerailles aux dépens du public.

Le testament ayant été aporté, on en fit la lecture devant tout le peuple. On y trouva qu' il avoit adopté Octavius fils de la fille de sa soeur, pour son fils et pour son principal heritier ; qu' il lui avoit substitué en cas de mort sans enfans, Decimus-Brutus un des principaux conjurez ; qu' il avoit nommé quelques autres des complices de Brutus pour présider à l' éducation d' Octavius qui n' avoit pas encore dix-huit ans. Il donnoit par le même testament ses jardins au peuple romain, et à chaque citoyen en particulier soixante et quinze dragmes

p777

attiques, ou trois cens sesterces. Le peuple fut sensiblement touché en apprenant que ce grand homme dont il avoit reçu tant de bienfaits pendant sa vie, les avoit étendus jusques au

delà du trépas par de nouvelles libéralitez.
Des sentimens de douleur et de reconnoissance
exciterent les larmes de toute l'assemblée ; et
cette affection commune se tourna en
indignation contre les conjurez, et
sur-tout à l'égard de Decimus Brutus qui
avoit enfoncé son poignard dans le
sein de celui qui venoit par une distinction
si honorable de l'appeller à succession.
Antoine voyant cette disposition
dans les esprits de la multitude, fit
apporter le corps dans la place pour
augmenter encore le ressentiment du
peuple par un spectacle si touchant.
Il fit lui-même son oraison funebre.
Il la commença par le recit de ses
victoires et de ses conquêtes. Il exagéra
ensuite l'extrême moderation que le
dictateur avoit fait paroître dans les
guerres civiles contre ses ennemis
particuliers. De-là il passa aux honneurs
extraordinaires que le senat lui avoit
décernez, comme le témoignage et

p778

la récompense de ses vertus. Il récita
tout haut le decret, par lequel il étoit
déclaré pere de la patrie, et sa
personne sacrée et inviolable. En
prononçant ces derniers mots, il s'arrêta,
et se tournant vers le corps étendu
sur son bucher, et le montrant au
peuple : *voilà, dit-il, l'exécution de
nos sermens, et les preuves de notre
reconnoissance. Des parjures et des ingrats,
continua-t-il, viennent d'assassiner le
plus grand des hommes ; et celui qui après
leur avoir donné genereusement la vie
dans les plaines de Pharsale, les avoit
encore depuis élevez aux premieres
dignitez de la république.* et comme si
Cesar se fût plaint lui-même de leur
ingratitude : *pourquoi faut-il, lui
faisoit-il dire, que j'aye conservé la vie
à mes assassins ? Et parmi ce grand
nombre de personnes que j'ai comblez de mes
bienfaits, ne trouverai-je point un ami
fidele qui me vange de la perfidie de ces
traîtres ?* pour lors Antoine élevant sa
voix, et étendant les mains vers le
Capitole : *ô Jupiter ! s'écria-t-il, me*

voilà prêt de le vanger : j' en fais des sermens solennels. Et vous dieux protecteurs de cet empire, je vous conjure de m' être favorables dans un si juste devoir.

p779

pour exciter encore davantage la douleur et le ressentiment du peuple, il prend la robe de Cesar qu' il fait voir encore toute sanglante. En même temps il présente son image qu' il avoit fait faire exprès en cire, et dans laquelle l' ouvrier par son ordre avoit marqué expressément les vingt-trois coups de poignard que le dictateur avoit reçus, tant au visage, que dans les autres parties de son corps. à ce triste spectacle, tout le peuple fondoit en larmes, chacun celebrait ses vertus. Les uns louoient sa rare valeur ; d' autres sa douceur et sa clemence ; tous détestoient également la cruauté de ses assassins : et la fureur succedant à la compassion, une troupe de plebeïens coururent aux maisons des conjurez pour y mettre le feu. Mais ils avoient pris la précaution de s' y fortifier par le secours de leurs amis et de leurs domestiques. On repoussa sans peine une multitude qui n' avoit pour armes que sa douleur et sa colere. Le peuple n' étant pas le plus fort, se retira en faisant contre eux des imprécations horribles mêlées de menaces. Les plus violens jurèrent hautement qu' ils reviendroient le lendemain

p780

avec le fer et le feu pour les immoler aux manes de Cesar. Les conjurez, et même le senat, se trouverent également offensez du discours artificieux d' Antoine. Les conjurez se plaignoient de ce que le consul au préjudice du decret du senat et de sa propre parole, par laquelle on étoit convenu d' ensevelir le passé

dans l'oubli, ne s'étoit étendu d'une manière si pathétique sur les louanges de Cesar, que pour exciter la colère du peuple et les faire périr. On vit bien qu'il n'y avoit point de fond à faire sur ses sermens. Les conjurez qui ne pouvoient plus douter qu'il ne profitât de l'aversion que le peuple témoignoit contre eux pour les faire périr, sortirent de Rome où ils ne pouvoient plus demeurer avec sûreté. La plupart, sous differens prétextes, se retirèrent dans leurs gouvernemens. Ils s'assurèrent secretement des legions et des forces qu'ils trouverent dans les provinces. Plusieurs s'emparerent des deniers publics. Les rois et les villes d'Orient alliées du peuple romain, leur promirent de puissans secours. Leur parti devint redoutable. Brutus, Cassius et les autres conjurez

p781

n'en abuserent point. Ils declarerent au contraire qu'ils consentoient de passer le reste de leurs jours hors de leur patrie et dans l'exil, pourvû que les partisans de Cesar n'attaquassent point la liberté publique. Le senat sans se declarer ouvertement, ne laissoit pas de favoriser secretement leurs entreprises, persuadé que la conservation du gouvernement républicain dépendoit des avantages de ce parti. Antoine n'ignoroit pas cette disposition des esprits. Il sçavoit combien il s'étoit rendu odieux à la plupart des senateurs en excitant la colère du peuple contre les conjurez, sous prétexte de donner des louanges à Cesar. Il vit bien qu'il s'étoit découvert trop tôt. Comme le senat pouvoit traverser ses desseins, il résolut pour le regagner, ou du moins pour l'éblouir pendant quelque tems, d'adoucir dans d'autres discours ce qu'il y avoit eu de trop violent dans l'oraison funebre de Cesar. Il représenta dans le senat que la mort de ce grand homme devoit être plutôôt attribuée à quelqu'un des dieux ennemis

et jaloux de la félicité de la république, qu' à aucun des citoyens.

p782

Qu' il ne falloit plus songer desormais qu' à réunir les esprits divisez par cet accident funeste, et à prévenir les malheurs d' une guerre civile. Il proposa en même temps comme le sceau de la paix, de rappeler Sextus Pompeius fils du grand Pompée qui étoit resté en Espagne depuis la mort de son pere ; de le dédommager aux dépens du public, des biens qu' on lui avoit confisquez, et dont Cesar avoit disposé en faveur de ses créatures. Il ajoûta qu' il étoit d' avis qu' on lui donnât comme on avoit fait à Pompée, le commandement general sur toutes les flottes de la république.

Jamais républicain le plus déterminé n' eût osé dans la conjoncture présente hazarder une pareille proposition. Le senat en fut également surpris et charmé. Les uns attribuoient ce changement d' Antoine à la crainte qu' il avoit de la puissance des conjurez ; d' autres soupçonnoient qu' en se declarant le vangeur de la mort de Cesar, il ne vouloit pas se charger de la haine du senat, pendant que le jeune Octavius heritier du dictateur, se dispoit à en recueillir tout le fruit. Mais tous les senateurs ne laisserent

p783

pas de lui donner des louanges, qui étoient d' autant plus sinceres, qu' ils trouvoient dans le rappel du jeune Pompée comme la condamnation de la memoire de Cesar.

Antoine pour achever de les persuader de la sincerité de ses intentions, et de la disposition où il étoit d' entretenir la paix, fit tuer publiquement dans Rome un certain Amatius qui se disoit fils de l' ancien Marius, et qui

à la faveur de ce grand nom, et
comme allié de Cesar, demandoit
hautement la vengeance de sa mort. Il
s' étoit mis à la tête d' une troupe
considerable des plus seditieux plebeiens.
Ces mutins avoient élevé un autel à
la memoire de Cesar dans le lieu
même où son corps avoit été brûlé, et
ils exigeoient des magistrats et des
premiers de Rome d' y faire des
sacrifices. Antoine sans observer aucune
forme de justice, fit poignarder leur
chef. Plusieurs de ses complices
perirent dans ce tumulte, et on pendit
sur le champ par ordre d' Antoine, un
grand nombre d' esclaves qui s' étoient
jettez dans le même parti. Quoique
le senat n' approuvât pas ces voyes
de fait qui étoient contraires aux loix,

p784

il crut les devoir dissimuler dans une
conjoncture où une démarche pareille
de la part du consul et de l' ami de
Cesar, sembloit tourner à la sûreté
des conjurez. Le peuple au contraire
en parut extrêmement irrité. Il
reprocha hautement à Antoine son
ingratitude pour la memoire de son
bienfaicteur, et son inconstance dans ce
changement de parti. Antoine ne
manqua pas de se faire un merite auprès
du senat de cette haine du peuple. Il
affecta même de faire paroître
beaucoup de peur que les partisans
d' Amatus n' attentassent à sa vie : et
comme s' il n' eût pas été en sûreté, il
demanda des gardes au senat pour s' en
faire un secours contre le
ressentiment du peuple. Le senat lui permit
de se faire accompagner par quelques
soldats veterans. Mais Antoine ayant
amené le senat à son but, ne choisit
pour gardes que d' anciens officiers
pleins de valeur qui avoient servi sous
ses ordres dans les armées de Cesar,
et qui tous souhaitoient avec passion
de vanger la mort de leur general.
Antoine sous differens prétextes, en
réunit insensiblement jusqu' à six mille
auprès de sa personne. Il donna aux

p785

uns le titre de centurions, et aux autres la qualité de tribuns. Ils avoient ordre de s'assurer secretement des soldats veterans, en cas qu' il fût question de rendre leurs cohortes completes. Par ce moyen il se vit en état de pouvoir mettre sur pied en peu de temps un puissant corps de troupes, si ses interêts l'obligeoient de prendre les armes.

Le senat fut effrayé de voir le consul ne marcher plus dans Rome qu' environné de ce grand nombre d' officiers qui étoient toujours armez. Ses amis même lui représenterent combien une garde aussi extraordinaire étoit suspecte et odieuse dans une république. Antoine lui répondit qu' il ne l' avoit demandée que pour tenir les mutins dans le respect, et qu' il la casserait si-tôt que le calme seroit rétabli dans la ville. Et pour éloigner le soupçon qu' on auroit pû prendre qu' il voulût succeder à la dictature de Cesar, il proposa depuis d' abolir pour toujours cette dignité si odieuse par l' étendue de son pouvoir : et son avis passa en loi par les suffrages du peuple. Cette démarche, et la promesse qu' il fit de casser incessamment sa garde,

p786

rassurerent en apparence le senat, qui peut-être ne se trouvoit pas assez puissant pour éclaircir ses soupçons, et pour y remedier. En effet, Antoine malgré ces protestations, s' acheminoit insensiblement à la souveraine puissance. Toute l' autorité du gouvernement étoit entre ses mains. Il étoit actuellement consul. De deux freres qu' il avoit, Lucius Antonius étoit tribun du peuple, et C Antonius étoit préteur ; et il lui fit donner depuis en qualité de

son lieutenant, le commandement
d' une armée qui étoit dans la
Macedoine composée de six legions, tous
vieux soldats, et qui avoient suivi
Cesar dans toutes ses guerres. Tant
de dignitez réunies dans une seule
famille, rendoient Antoine maître de
la république : en sorte que sans avoir
pris la qualité de roi ou de dictateur,
on peut dire qu' il regnoit dans
Rome avec un empire absolu,
lorsqu' on y vit arriver le jeune Octavius,
petit neveu de Cesar, qui se présenta
pour recueillir sa succession. Il étoit
fils d' un sénateur appelé Caius Octavius
qui avoit exercé la préture, et
d' Accie fille de Julie soeur de Cesar,

p787

qui avoit été mariée à Accius Balbus.
Comme le jeune Octavius n' avoit pas
encore dix-huit ans, Cesar l' avoit
envoyé à Appollonie ville sur les côtes
d' Epire, pour y achever ses études et
ses exercices. Il n' y avoit pas six mois
qu' il étoit dans cette ville, lorsqu' il y
apprit que son grand oncle avoit été
assassiné par les grands de Rome, et
par ceux même qu' il avoit comblez
de ses graces et de ses bienfaits.
Cette mort l' affligea sensiblement. Il
ignora d' abord si tout le sénat étoit
entré dans ce dessein, ou si le dictateur
n' avoit péri que par la conspiration
de quelques ennemis particuliers.
Il n' étoit pas plus instruit de la part
que le peuple avoit dans un événement
si tragique : et les lettres qu' il
reçut peu de jours après de sa mere
et de Marcus Philippus son beau-pere,
augmenterent sa douleur et son inquiétude.
Accie et Philippe qu' elle avoit
épousé en seconde noces, lui
mandoient que Cesar avoit été assassiné en
plein sénat par ses meilleurs amis ;
que plus de soixante sénateurs étoient
entrez dans cette conspiration ; que
ceux même qui n' y avoient point eu
de part ne laissoient pas de favoriser

secretement les conjurez qu' ils regardoient comme les restaurateurs de la liberté publique ; que ce parti étoit redoutable ; qu' Antoine, Lepidus et les autres amis de son oncle, sous prétexte de vanger sa mort, ne cherchoient qu' à établir leur propre puissance ; que la ville étoit remplie de troubles et d' agitation par la concurrence et l' animosité des partis ; que dans cette situation il devoit bien se garder de faire éclater ses prétentions et son ressentiment, et qu' il n' y avoit de sûreté pour lui que dans l' obscurité d' une vie privée. Il y eut même de ses amis qui dans la crainte que les conjurez ne l' enveloppassent dans la perte de son oncle, lui conseillèrent de renoncer à son adoption. D' autres aussi timides, et qui craignoient de voir arriver à tous momens des soldats pour le tuer, étoient d' avis qu' il cherchât un asile dans l' armée de Macedoine, dont les soldats étoient passionnez pour la memoire de Cesar. Octavius sentit tout d' un coup ce qu' il y avoit de foible et même de lâche dans ces conseils, quoique masquez par des vûes de prudence : et il n' y répondit que par une genereuse indignation,

d' avoir été cru capable de les suivre. La mort de Cesar l' avoit affligé sans l' abatre ; il résolut de la vanger, et de soutenir au peril de sa vie l' honneur de son adoption : et il fit voir dans une conjoncture si délicate, et dans un âge si peu avancé, un courage et une grandeur qui ne devoient rien à des inspirations étrangères. Tous les historiens de son tems conviennent qu' il avoit l' esprit élevé, juste dans ses vûes, capable des plus grandes entreprises, et porté à les conduire avec beaucoup d' habileté et d' application. Le premier parti qu' il prit fut de

passer incessamment en Italie pour reconnoître par lui-même la disposition des esprits. Comme il avoit peu de monde à sa suite, il ne voulut point aborder à Brindes, le port ordinaire pour ceux qui venoient d' Orient, de peur que la garnison gagnée par quelqu' un des conjurez, n' eût des ordres secrets de l' arrêter. Il débarqua proche d' une petite ville appelée Lupie, peu éloignée de Brindes, où il envoya aussi-tôt quelques personnes adroites pour reconnoître s' il pouvoit entrer dans la place avec sûreté. Les

p790

officiers et les soldats de Brindes ayant appris que le neveu de leur ancien general n' osoit approcher par la crainte de quelqu' embûche, sortirent en foule au devant de lui ; et après lui avoir donné leur foi, l' introduisirent dans la place, dont ils le rendirent maître. Octave les remercia de leur fidelité et de leur attachement pour la memoire de son oncle. Il sacrifia aux dieux, et prit solennellement le nom de Cesar, suivant le privilege de son adoption. C' est sous ce nom que nous parlerons dans la suite d' un homme qui ne le rendit pas moins celebre que son prédecesseur, quoique par des vertus differentes.

Le jeune Cesar après une démarche d' un aussi grand éclat, prit hardiment le chemin de Rome, sans autre escorte que de ses domestiques et de quelques-uns de ses amis ; mais il étoit soutenu du grand nom de *Cesar* , qui seul lui donna bien-tôt des legions et des armées entieres à ses ordres. Au bruit de sa marche, les plus considerables des amis de son pere, ses parens, ses affranchis, et jusques à ses esclaves se rendirent auprès de lui. Les soldats veterans ausquels Cesar

p791

après la fin des guerres civiles
avoit donné des terres dans l' Italie,
accoururent offrir leurs services à son
fils adoptif. On lui apportoit de
l' argent de tous côtez : et quand il
approcha de Rome, la plûpart des
magistrats, les officiers de guerre, et le
peuple en foule sortirent au devant
de lui. On remarqua que de tous les
amis, et de toutes les créatures du
dictateur, Antoine seul avoit négligé
de rendre ce devoir à son fils, et qu' il
n' avoit pas même daigné envoyer le
moindre de ses domestiques pour s' en
acquiter en son nom. Le jeune Cesar
ne voulut point en paroître offensé,
pour n' être pas obligé d' entrer sur une
bagatelle en des éclaircissemens qu' il
réservoir pour des affaires plus
importantes. Comme ses amis ne
laissoient pas de blâmer hautement
l' orgueil et l' ingratitude d' Antoine,
Cesar avec une moderation apparente,
l' excusa sur son âge plus avancé que
le sien, et sur les prérogatives de la
dignité de consul. Il ajoûta que
comme le plus jeune, il feroit les
premieres démarches ; qu' il iroit le
lendemain le saluer. Mais qu' avant que de
faire cette visite, il prioit tous ses amis

p792

de se rendre de bon matin sur la place
avec le plus de monde qu' ils pourroient
assembler, pour assister à une
ceremonie et à un acte solemnel
auquel la présence de ses parens et de
ses amis lui étoit également necessaire
et honorable.

La ceremonie dont il étoit question,
étoit l' enregistrement de l' adoption
de Cesar, qu' il étoit obligé, suivant
un usage reçu parmi les romains, de
faire autoriser par le préteur. Sans
cette formalité, il ne pouvoit point
prendre son nom, ni s' aproprier sa
succession. Une démarche aussi
hardie épouvantoit également sa mere et
son beau-pere. Ils lui représenterent
qu' en se declarant l' heritier de Cesar,

il se chargeoit de poursuivre la vengeance de sa mort : ce qui lui attireroit l' indignation du senat, qui avoit ordonné par un decret que tout ce qui s' étoit passé à ce sujet seroit enseveli dans l' oubli ; que les conjurez puissans par le grand nombre de leurs partisans, par les gouvernemens où ils commandoient, et par les legions qui étoient à leurs ordres, tourneroient contre lui leurs armes, comme contre le fauteur de la tyrannie ;

p793

qu' Antoine même qui s' étoit rendu comme l' arbitre du gouvernement, ne le verroit pas sans peine à la tête d' un parti dont il ne seroit pas le maître ; et que quoique créature de Cesar, il sembloit que la mort de ce grand homme l' eût acquité de toutes ses obligations, et que son fils le trouveroit peut-être aussi opposé à sa fortune, que ses assassins et ses plus cruels ennemis.

Cesar leur répondit que quand il avoit pris ce nom à Brindes, il en avoit prévu les suites et les engagemens, et que tout ce qu' il voyoit à Rome, bien loin de l' en faire repentir, ne servoit qu' à l' affermir dans le parti qu' il avoit pris ; que l' amnistie que les conjurez avoient obtenue du senat, n' avoit été accordée que parceque personne n' avoit eu le courage de s' y opposer ; mais qu' il ne desespéroit pas de la faire révoquer quand le senat le verroit à la tête des parens, des amis et des anciens officiers de Cesar, appuyé par l' autorité des loix, et soutenu par l' affection du peuple. Que les dieux même se declareroient pour la justice de sa cause, et qu' Antoine seroit peut-être honteux à la fin de

p794

ne s' y pas interesser. Qu' en tout cas

il aimoit mieux mourir que de renoncer à une adoption qui lui étoit si glorieuse ; et qu' il ne lui seroit jamais reproché qu' il se fût cru lui-même indigne d' un nom dont il avoit paru digne à Cesar. Accie lui voyant un si grand courage, et des sentimens si élevez, l' embrassa tendrement ; et mouillant son visage des larmes que la crainte et la joye faisoient répandre confusément : *que les dieux, mon fils, vous conduisent* , lui dit-elle, *où vos grandes destinées vous appellent. Et fasse le ciel que je vous voye bien-tôt victorieux de vos ennemis.* Cesar se rendit ensuite sur la place. Il se présenta, suivi d' une foule de ses amis, devant Caius Antonius préteur cette année, et frere du consul. Il lui declara solennellement qu' il acceptoit l' adoption de Cesar : et après avoir fait enregistrer sa declaration, il se rendit aux jardins de Pompée où Antoine demeuroit, et qu' il s' étoit appropriez depuis la mort de ce grand homme.

Antoine ayant appris que le jeune Cesar étoit à sa porte, l' y fit attendre quelque temps, pour lui faire sentir

p795

par ce mépris affecté la superiorité de son poste, et l' autorité qu' il vouloit prendre sur lui : on l' introduisit ensuite dans son appartement. Leur abord fut froid, quoiqu' accompagné de la politesse et de la civilité ordinaires entre gens de cette condition. Cesar prit le premier la parole : il commença par remercier Antoine de son attachement pour la memoire de son pere, et de l' éloge qu' il en avoit fait le jour de ses funerailles. Il se plaignit ensuite amerement de ce qu' étant consul, il eût consenti à l' amnistie que le senat avoit accordée aux conjurez : " est-il possible, lui dit-il, avec beaucoup de chaleur et de vivacité, que l' ami de Cesar, que celui qui tient actuellement de ce grand homme la dignité de consul, ait non seulement laissé

échaper ses assassins, mais qu' il ait
consenti qu' on leur décernât des
gouvernemens, et qu' il ait depuis conféré
paisiblement avec ces perfides ? Est-ce
ce que je devois attendre du lieutenant
de mon pere, de celui qui partageoit
sa puissance et le commandement
des armées, et qu' il avoit élevé
aux premieres dignitez de la république ?
Trouvez bon que je vous conjure

p796

par sa memoire de changer de
conduite ; montrez-vous au senat,
au peuple et à Rome entiere, le
vangeur de la mort de mon pere ;
joignez-vous à moi, joignez-vous
aux parens de Cesar et à tant d' officiers
et de soldats qui demandent tous
les jours la punition de ses assassins.
Unissons notre ressentiment comme
notre douleur ; et si nous ne nous trouvons
pas assez forts, appellons le
peuple à notre secours. Vous sçavez qu' il
n' a pas tenu à lui que nous ne fussions
déjà vangez. Que si la crainte
d' offenser le senat vous empêche de
concourir à un si juste dessein, du moins
ne vous y opposez pas. Quoique seul
de mon parti, et que je n' aye encore
ni troupes ni legions, tout est
possible à un fils qui entreprend de
vanger la mort de son pere : je vous
demande seulement en qualité de son
principal heritier, que vous me
remettiez son argent que vous fîtes
transporter chez-vous. Je vous laisse
volontiers toutes ses richesses
immenses, soit en vaisselles d' or et d' argent,
ou en pierreries de quelque espece
qu' elles soient, mais j' ai besoin de
l' argent monnoyé pour acquiter les

p797

legs qu' il a faits en faveur du peuple,
et pour commencer à payer trois cens
mille hommes qui ont part à son

testament. Et comme ce que vous pourriez me donner de son argent en espece ne suffira pas encore, je vous serai bien obligé de me prêter quelques sommes du vôtre, ou de m' en faire donner à intérêt par les questeurs et les gardes du trésor public, afin d' achever de payer ce qui restera dû au peuple et aux veterans, en attendant que pour acquiter de si justes devoirs j' aye pû vendre tous les biens de la succession. "

la hardiesse et la fermeté de ce discours firent peur à Antoine. Il fut étonné de trouver de si grands desseins dans un homme si jeune et dans un simple particulier. Au lieu de répondre à ses plaintes et à ses demandes, il se retrancha d' abord dans l' autorité que lui donnoit le consulat. Il s' envelopa, pour ainsi dire, dans sa dignité, et il s' en servit comme d' une barriere pour empêcher que Cesar ne lui présentât de trop près la justice et la verité.

Mais comme il s' aperçut qu' il avoit à faire à un homme élevé dans le sein

p798

de Cesar, et accoutumé à regarder la plûpart des consuls comme créatures de son oncle, il lui répondit enfin qu' il se trompoit fort s' il s' étoit flaté que Cesar, en lui laissant son nom et sa succession, lui eût laissé des droits à l' empire ; que sa mort qui avoit été comme la punition et la vengeance de l' autorité qu' il avoit usurpée, devoit avoir appris à son fils adoptif que la constitution de la république ne souffroit ni souverains électifs ni hereditaires ; qu' ainsi un consul romain ne lui devoit point compte de sa conduite. Qu' il le déchargeoit réciproquement des obligations qu' il prétendoit lui avoir, n' ayant jamais eu pour objet dans tout ce qui s' étoit passé, que le bien de l' etat, et d' entretenir la paix entre les concitoyens. " c' est moi seul cependant, ajoûta-t-il, qui en assurant la memoire de Cesar par

des funeraillles publiques, vous ai
acquis son nom, le droit dans sa famille,
sa succession et ses biens. Vous
perdiez tout cela, si Cesar après sa mort
eût été traité comme un usurpateur :
on n' auroit point confirmé ses dispositions.
Il n' y auroit eu ni testament, ni
adoption, ni heredité. On n' auroit

p799

pas même osé apporter son corps dans
la place : mais j' ai mieux aimé
m' exposer à l' indignation du senat, et à
la fureur des conjurez, que de
souffrir que ce grand homme fût privé des
honneurs de la sepulture. Que si j' ai
accordé quelque chose aux conjurez,
j' ai cru le devoir faire par des
considerations convenables à mon âge et à
ma dignité : considerations qu' un
jeune homme comme vous n' êtes pas
capable de connoître. à l' égard des
sommés d' argent que vous demandez,
pouvez-vous ignorer que c' étoit
l' argent même de la république dont
votre pere s' étoit emparé ? On l' a
partagé depuis sa mort entre les
magistrats, qui sont chargez de l' employer
aux besoins de la république. Mais
quand même on vous le remettrait, je
ne vous conseillerois jamais de le
consommer dans des gratifications aussi
imprudentes qu' inutiles. Vous sçavez
que le peuple est un monstre qui prend
à toutes mains, qu' on ne peut jamais
assouvir, et qui n' a jamais payé les
bienfaits de nos citoyens que par les
plus noires ingrattitudes. Et vous, jeune
homme, ajoûta-t-il, qui avez lû
l' histoire des républiques de la Grece,

p800

n' y avez-vous pas remarqué que
tous les favoris du peuple ne durent
pas long-temps, et que c' est bâtir sur
de la boue que d' appuyer les fondemens
de sa fortune sur l' affection passagere

d' une vile populace ? "
au travers de ces conseils, le jeune
Cesar n' eut pas de peine à démêler
qu' Antoine ne lui retenoit les trésors
de son pere, que pour le mettre hors
d' état de pouvoir acheter l' affection
du peuple. L' empire étoit, pour ainsi
dire, à l' encan ; et la populace, et même
les legions prostituoient leurs
suffrages et leurs services à qui plus leur
donnoit. Le jeune Cesar outré d' un
refus dont il sentit bien toutes les
consequences, sortit de la maison
d' Antoine penetré de douleur, en
invoquant tout haut le nom de Cesar, et
comme l' appellant à son secours
contre l' injustice et l' ingratitude du
consul. Mais comme il étoit question de
s' emparer le premier de l' affection
du peuple au défaut de l' argent qu' on
lui refusoit, il mit en vente les
maisons et les fonds de terre qui avoient
appartenu au dictateur, et il declara
publiquement qu' il n' avoit accepté sa
succession que pour empêcher le consul

p801

de priver les familles du peuple
des sommes qui leur avoient été
leguées par le testament de son oncle
et de son pere.
Antoine de son côté pour tarir
toutes les sources d' où le jeune Cesar eût
pû tirer de l' argent, fit ordonner par
un decret du senat, qu' il seroit fait
une recherche des revenus et des
deniers publics. Cette ordonnance
regardoit l' administration du dictateur
dont Antoine vouloit ruiner la
succession, pour mettre son heritier hors
d' état de gagner le peuple par ses
liberalitez : et il suscita en même temps
des oppositions aux ventes qu' il
prétendoit faire de ses principales terres.
Des citoyens particuliers les reclamerent
devant le consul, comme des
biens de leurs ancêtres, dont Cesar,
à ce qu' ils représentoient, à la faveur
des guerres civiles s' étoit emparez.
Quelques officiers du domaine
intervinrent en même temps pour revendiquer

une partie de ces terres,
comme biens confisquez à l' état sur des
proscrits. Des procès aussi importants
furent portez devant Antoine, ou
devant des magistrats subalternes, mais
qui dépendoient de lui. En vain le

p802

jeune Cesar fit voir par les contracts
même d' acquisition, que son pere
avoit payé ces terres de ses propres
deniers, et qu' en tout cas ce fameux
decret que le senat avoit rendu après
sa mort, legitimoit tout ce qui
s' étoit passé sous la dictature de Cesar,
et qu' il falloit le révoquer dans toutes
ses parties, ou maintenir également
tous les actes émanez par l' autorité
de son pere, et pendant sa dictature.
Antoine qui ne cherchoit qu' à
embarasser cette affaire dans un labyrinthe
de procedures, soutenoit au contraire
qu' on devoit donner le temps à
des citoyens dépouillez de leurs biens
par une force majeure, de faire leurs
preuves ; et qu' à l' égard de l' arrêt du
senat, il paroissoit qu' il n' avoit eu
pour objet, que de maintenir dans leurs
charges les magistrats qui en avoient
été pourvûs par l' autorité du dictateur,
de peur que l' etat ne tombât
dans une espece d' anarchie. Mais qu' il
ne sçavoit pas si on devoit étendre
cette ordonnance jusques sur les biens
que Cesar s' étoit appropriez ; qu' une
affaire de cette consequence meritoit
bien que le senat expliquât lui-même
ses intentions par un nouveau decret :

p803

après tout, qu' il ne pouvoit se persuader
qu' un corps si rempli d' équité eût
prétendu autoriser des usurpations que
le malheur des temps pouvoit seul
justifier, et qui ne serviroient dans la
suite qu' à entretenir l' orgueil et le
luxe d' un jeune homme.

Cesar qui n'ignoroit pas que ses ennemis ne cherchoient par ces détours qu'à éluder l'exécution du testament de son père, mit en vente sur le champ son propre patrimoine, les terres de sa mère et celles de Philippe son beau-père, qui voulurent bien s'en dépouiller pour contribuer à son élévation. Le jeune Cesar acquitta des deniers qui provinrent de ces ventes, une partie des legs portés par le testament. Le peuple charmé de sa libéralité, s'écria qu'il étoit digne de porter le nom de Cesar ; et comme il en esperoit de nouveaux bienfaits, il se déclara entièrement pour lui contre Antoine. Le consul de son côté pour se fortifier contre ce parti, se fit donner des avis que les gettes avoient fait des incursions dans la Macedoine : sur ce prétexte il demanda au sénat le gouvernement de cette province, et le

p804

commandement de l'armée qui gardoit cette frontière. Quoique le sénat fût bien instruit que ces barbares n'étoient point entrés sur les terres de la république, il ne laissa pas d'accorder le gouvernement de la Macedoine à Antoine, pour le mettre en état de balancer les forces et le crédit du jeune Cesar qui devenoit suspect et redoutable par l'argent qu'il répandoit de tous côtés. Le sénat pour maintenir la liberté, employoit tous ses soins à tenir la puissance des grands en équilibre ; et ce corps autrefois si absolu, se voyoit alors réduit à remettre les forces de l'état et le commandement des armées, entre les mains de gens qui les tournoient souvent contre leur patrie ; de manière qu'on peut dire que Rome en ces temps-là n'avoit presque plus à sa disposition que le choix de ses tyrans. Antoine ayant obtenu ce gouvernement, y envoya Caius Antonius un de ses frères, pour en tirer les troupes qu'il y trouveroit, et les faire passer

en Italie. Son dessein étoit de
s' emparer de la Gaule Cis-Alpine, comme

p805

avoit fait le dictateur, pour étendre
de-là son autorité jusques dans Rome,
et en chasser, s' il pouvoit, le jeune
Cesar. Son animosité et sa jalousie
contre ce fils du dictateur éclaterent
publiquement dans les jeux que Crotonius
donna au peuple pendant son edilité.
Le senat, comme nous
l' avons dit, avoit ordonné par un
decret rendu du vivant du dictateur,
que dans tous les spectacles publics
on y mettroit une chaire et une
couronne d' or, et que cet usage
s' observeroit à perpetuité pour immortaliser
la memoire de ce grand homme.
Le jeune Cesar ne manqua pas
d' envoyer la chaire et la couronne. Mais
Crotonius apparemment gagné par ses
ennemis, ne la voulut pas recevoir,
sous prétexte qu' il n' étoit pas juste
qu' un autre eût les honneurs des jeux
dont il faisoit toute la dépense.
L' affaire fut portée devant le consul.
Antoine qui ne cherchoit qu' à mortifier
le jeune Cesar, dit sechement qu' il
en feroit son rapport au senat. *et moi,*
lui repartit fierement Cesar, *je vas*
faire placer la chaire de mon pere
pendant que vous irez consulter les peres
conscripts.

p806

Antoine naturellement hautain, irrité
de l' audace et de la fermeté de ce
jeune homme, lui repartit qu' il lui
défendoit de la faire porter non
seulement aux jeux de Crotonius, mais
même à ceux qu' il devoit faire
représenter à ses propres dépens : et la
colere l' emportant, il le menaça de le
faire mettre en prison, s' il continuoit
à seduire le peuple par ses liberalitez
et ses corruptions. Cesar plus habile

et plus modéré que le consul,
dissimula sagement son ressentiment
particulier. Mais il sçut tirer de grands
avantages des menaces d' Antoine : et
pour tourner contre lui le ressentiment
du peuple et des gens de guerre,
il l' apostrophoit dans la place
publique, comme s' il eût été présent. Après
avoir rapporté tous les obstacles qu' il
avoit formez pour éluder l' execution
de son testament, et la maniere injurieuse
dont le consul l' avoit traité :

" pourquoi, s' écrivoit-il, t' opposes-tu
aux honneurs qu' on veut rendre à un
grand homme dont tu tiens la dignité
et les richesses ? Souffre au moins, ô
Antoine, que son fils s' acquite des
legs qu' il a laissez à ses concitoyens.
Je t' abandonne le reste : je serai trop

p807

riche, si j' herite de sa gloire et de
l' affection que le peuple lui a portée. "

de pareils discours repetez avec art
en différentes occasions, souleverent
la multitude contre le consul. Tout
le monde détestoit son ingratitude :
et ses propres gardes qui avoient tous
servi sous Cesar, menacerent de
l' abandonner s' il continuoit à
persecuter le fils de leur general.
Quelqu' animé que fût Antoine
contre le jeune Cesar, il vit bien qu' il
étoit de son intérêt de dissimuler. Il
répondit à ces officiers, qu' il étoit
incapable de manquer de reconnoissance
pour la memoire de son bienfaicteur ;
qu' il conservoit même une
tendre affection pour son fils ; mais
que ce jeune homme fier du grand
nom de Cesar, voulant traiter d' égal
avec un consul, il avoit cru être obligé
de lui faire sentir la subordination
qu' il devoit y avoir entre un simple
citoyen, et le premier magistrat de la
république. Mais qu' il étoit prêt de
lui redonner toute son amitié, pourvû
que dans la suite il s' observât
davantage, et qu' il se conduisît à son
égard avec la déference qu' il devoit à
son âge et à sa dignité.

p808

Cette explication fut suivie d' une entrevûe que les officiers ménagerent. Antoine et Cesar s' embrasserent, et promirent de s' assister mutuellement du credit de leurs créatures, et d' agir de concert dans la conduite de leurs desseins. Antoine qui avoit son but, lui demanda le secours de ses amis pour pouvoir obtenir le gouvernement de la Gaule Cis-Alpine en échange de celui de la Macedoine. Ce premier gouvernement de la Gaule avoit été donné par le dictateur à Decimus Brutus un des principaux conjurez : et le senat depuis la mort de Cesar, avoit confirmé cette disposition. Antoine qui connoissoit l' importance de ce gouvernement par rapport à toute l' Italie, représenta au jeune Cesar, que dans le genereux dessein où il étoit de vanger la mort de son pere, il ne falloit pas souffrir qu' un de ses assassins jouît en quelque sorte du fruit de son crime aux portes même de Rome. Cesar entra dans ses vûes, et lui promit d' appuyer sa demande de tout son credit auprès du peuple. Antoine porta d' abord l' affaire au senat : mais il y trouva beaucoup d' opposition de la part du plus

p809

grand nombre des senateurs, qui voyoient avec douleur qu' Antoine en voulant chasser un des conjurez de son gouvernement, donnoit atteinte au senatus-consulte et à l' acte d' amnistie, par lesquels on avoit assuré la vie et l' état de tous ceux qui avoient participé à la mort du dictateur. Il y en eut même dans ce corps qui remarquant qu' Antoine prenoit la même route que le dictateur avoit suivie pour s' élever à la souveraine puissance, proposerent de rendre plutôt

la liberté à cette province, que d' en confier le gouvernement à un homme ambitieux, grand capitaine, et qui ne s' en serviroit que pour en faire comme une place d' armes, et le siege de son empire. Plusieurs de ce corps exhorterent Decimus de s' y fortifier de bonne heure, et lui firent passer secretement du secours. Ainsi la proposition d' Antoine ayant été rejettée presque d' une voix, il s' adressa au peuple dont il avoit gagné les tribuns. Il est aisé de voir par tout ce que nous venons de dire, que le senat ne vouloit point la perte des conjurez, dont il ne distinguoit point le parti de celui de la liberté. Mais le peuple qui

p810

ne prévoit rien, et gagné par les liberalitez du jeune Cesar, entroit dans toutes ses vûes. Il accorda le gouvernement à Antoine, dans l' esperance de voir une prompte vengeance de la mort du dictateur, sans considerer que la perte de ceux qui s' en étoient défaits, lui couteroit sa propre liberté. Ainsi il décerna le gouvernement de la Gaule Cis-Alpine à Antoine, qui en vertu d' un plebiscite, et malgré le senat, y fit entrer un puissant corps de troupes pour en chasser Decimus Brutus. Les ennemis du senat et des conjurez triomphoient de la réunion d' Antoine et de Cesar. Mais il étoit bien difficile que la concorde se maintînt long-temps entre deux hommes qui avoient des interêts opposez. Antoine se croyant maître de l' Italie, ménagea moins le jeune Cesar : et la mort d' un tribun du peuple que Cesar voulut faire remplacer par Flaminius une de ses créatures, fit bien-tôt voir que toutes ces réunions apparentes n' étoient, pour ainsi dire, qu' une matiere d' infidelitez nouvelles. Antoine craignant que si Cesar avoit un tribun à sa devotion, il ne s' en servît

p811

pour faire au peuple des propositions à son avantage, employa toute son autorité pour reculer cette élection, et pour empêcher qu' il ne se tînt sitôt aucune assemblée. Il rendit en même temps un arrêt en qualité de consul, qui défendoit à Cesar sous peine de punition, de faire aucune liberalité contraire aux loix. C' étoit en quelque maniere lui declarer la guerre. L' animosité et l' aigreur se renouvelerent entre eux. Antoine ne parloit de Cesar que comme d' un jeune étourdi, qu' il vouloit, dit-il, faire rentrer dans son devoir ; pendant que Cesar avec un silence profond jettoit les fondemens de la perte de son ennemi. Il excita d' abord contre lui le ressentiment du peuple, irrité du decret qui condamnoit ses liberalitez ; et il envoya en même temps des émissaires dans toutes les colonies que son pere avoit établies dans l' Italie, et jusques dans l' armée même d' Antoine, qui y semerent des manifestes contre sa conduite, et qui s' assurerent secretement d' un grand nombre d' officiers et de soldats veterans. Ceux qui étoient à Rome, et qui composoient la garde d' Antoine, lui représenterent

p812

qu' il se perdoit ; qu' il les perdrait eux-mêmes par ses divisions continuelles avec le jeune Cesar ; et que les assassins du dictateur en sçauroient bien profiter. " vous n' ignorez pas, lui dirent les tribuns et les principaux officiers, que les mêmes partis qui partageoient autrefois la république entre Pompée et Cesar, subsistent encore aujourd' hui. Le premier se sert toujours du prétexte de défendre la liberté publique, et l' autre cherche à vanger la mort du dictateur. Nous vous avons choisi pour nous commander, comme son meilleur ami, et dans l' esperance que son lieutenant et le

premier capitaine de son parti,
emploiroit son courage et le nôtre pour
tirer vengeance des perfides qui l' ont
assassiné. Voila les motifs de notre
confiance et de notre engagement.
Votre salut et le nôtre sont attachez
à la perte des conjurez. Si leur parti
prend le dessus dans le gouvernement,
on nous proscrira tous, comme
les complices de Cesar et les
ministres d' un usurpateur : et quoique
sous son commandement nous
ayons répandu notre sang pour
étendre les bornes de cet empire, les soldats

p813

de Cesar seront trop criminels, si
ses ennemis sont victorieux. Il n' y a
que votre union avec le jeune Cesar,
qui puisse soutenir notre parti.
Aidez-lui, aidez-nous à détruire celui qui
nous est opposé ; qu' il ne soit pas dit
que le meilleur ami de Cesar traverse
son fils dans le genereux dessein qu' il
fait paroître de vanger la mort de
son pere. "

Antoine ne souhaitoit pas moins
que ces officiers la perte des conjurez ;
mais il ne pouvoit consentir qu' on
la dût au jeune Cesar : et il craignoit
que sous prétexte de vanger la mort
de son pere, il ne s' emparât de la
souveraine puissance par la ruine du parti
républicain : voila le motif secret de
leurs divisions. Antoine auroit
volontiers prêté son credit et ses forces au
jeune Cesar, pour faire perir les
meurtriers de son pere, s' il avoit voulu le
reconnoître pour son successeur dans
le gouvernement de la république.
Cependant comme il avoit interêt
de retenir dans son parti cette foule
d' officiers qui s' étoient attachez à sa
fortune après la mort du dictateur,
il répondit à ceux qui lui avoient
porté la parole de leur part, qu' il étoit

p814

bien-aise de leur rendre compte de sa conduite, et de leur montrer son coeur à découvert. Il ajoûta qu' il se flatoit qu' après l' avoir entendu, ils trouveroient qu' il n' avoit manqué ni de courage pour défendre la memoire de leur general, ni de prudence ou d' habileté pour ménager les occasions de vanger sa mort. " je ne vous représenterai point, leur dit-il, le tumulte, l' agitation, et le trouble où se trouva Rome après qu' on eut assassiné le dictateur au milieu du senat. On croit de tous côtez que la république étoit rétablie, et le senat paroissoit même disposé à décerner des récompenses aux meurtriers, comme aux auteurs de la liberté. Si on eût suivi ce parti, la memoire de Cesar auroit été proscrite comme celle d' un tyran, et nous aurions été tous enveloppez dans sa condamnation. Je sentis bien toutes les suites de ces funestes récompenses, et je m' y opposai seul contre les conjurez, contre leurs parens et leurs amis ; et si j' ose le dire, contre le senat entier. Mais comme leurs partisans ne prévoyoient pas moins, que si on ne declaroit pas Cesar un usurpateur, il falloit faire le procès aux

p815

conjurez, et que chaque parti étoit attaché avec opiniâtreté à son sentiment ; on convint enfin pour la sûreté des uns et des autres, de substituer seulement une amnistie aux récompenses. Par ce moyen j' assurai la memoire de Cesar ; je conservai toute la gloire de son nom ; j' empêchai qu' on ne confisquât ses biens, et qu' on ne cassât cette adoption qui rend aujourd' hui le jeune Cesar si audacieux. Il jouit du fruit de mes soins : et si pour faire ratifier le testament de son pere, j' ai consenti à une amnistie en faveur des conjurez, je n' ai jamais eu dessein de leur sauver la vie. Je differois seulement leur supplice : il ne tint pas à moi qu' ils ne perissent dès

le jour même des funeraillles de Cesar :
j' en prends à témoins ceux qui
virent de quelle maniere, sous
prétexte de déplorer le sort de Cesar,
j' excitai la fureur du peuple contre ses
assassins, ce qui les obligea de sortir
de Rome. Je n' eus pas plutôt appris
qu' ils mettoient des troupes sur pied,
que pour n' être point surpris, je me
fis décerner le gouvernement de la
Macedoine : ce qui m' a rendu maître
de six legions qui étoient dans cette

p816

province. Je prétens m' en servir pour
votre sûreté et la mienne : et c' est
pour l' augmenter que j' ai encore
obtenu du peuple malgré le senat, le
gouvernement de la Gaule Cis-Alpine,
d' où j' espere par le secours de
votre valeur chasser Decimus Brutus.
Telle a été jusqu' ici ma conduite : et
je veux bien ne rien cacher de mes
desseins les plus secrets à mes amis,
et à des gens qui en doivent partager
la gloire et l' execution. Je consens
même que vous en fassiez part à tous
ceux qui sont dans les mêmes interêts.
J' en excepte le seul Cesar dont je n' ai
que trop éprouvé l' orgueil et l' ingratitude. "
ce discours d' Antoine dans lequel
il sembloit s' être laissé voir à découvert,
satisfit en quelque maniere ses
officiers. Cependant ils exigèrent de
lui qu' il se reconciliât avec le jeune
Cesar. Il fut obligé de consentir à une
entrevûe, où après des plaintes, des
explications, et des embrassemens
réciproques, ils se separerent sans être
plus amis qu' auparavant.
Cesar vouloit bien qu' Antoine,
comme lieutenant et créature de son
pere, lui aidât à tirer vengeance de

p817

sa mort ; mais il n' étoit pas résolu de
le mettre à la tête d' un parti, qui, par

la défaite des conjurez, se trouveroit maître de la république : et Antoine assez indifférent dans le fond sur cette vengeance, ne s'en faisoit un mérite que pour s'attirer l'estime des gens de guerre. La souveraine puissance étoit son unique objet : tout ce qui pouvoit traverser ce dessein secret, lui étoit également odieux : et il ne haïssoit pas moins Cesar que Brutus et Cassius, quoiqu'il fût obligé de garder plus de mesures avec le premier, à cause de l'attachement qu'avoient pour lui le peuple, les officiers et les soldats qui avoient servi dans les armées de son père. Ce fut pour lui faire perdre cette affection en quoi consistoit ses principales forces, qu'il fit arrêter plusieurs de ses gardes, comme ayant été corrompus par le jeune Cesar pour l'assassiner. Une accusation de cette importance fit beaucoup d'impression sur les esprits, et l'inimitié déclarée qui étoit entre eux la rendoit plus croyable. Tout le monde regardoit comme un crime détestable d'attenter à la vie du consul. D'ailleurs les partisans

p818

et les amis même du jeune Cesar, trouvoient que leur parti avoit besoin d'un capitaine de la capacité d'Antoine pour l'opposer à Brutus, à Cassius, et aux autres chefs des conjurez. Cesar outré des bruits qu'on répandoit contre son honneur et sa réputation, se jette dans la ville, court par les rues, assemble le peuple, et lui représente, qu'on n'a inventé une calomnie aussi noire, que pour lui faire perdre son estime. Il prend les dieux à témoins de son innocence, et demande hautement qu'on lui fasse son procès. Il va de-là jusqu'à la porte d'Antoine pour l'obliger de produire les accusez, les fauteurs et les témoins. Mais comme on lui en eut défendu l'entrée, il fit mille imprécations contre Antoine qu'il traita de fourbe et d'imposteur. *je ne veux point*, lui cria-t-il,

d' autres juges que tes propres amis,
s' ils trouvent la moindre apparence dans
l' indigne accusation dont tu prétens me
noircir.

Le peuple jugea à son ordinaire du
fond de cette accusation, seulement
par ce qu' il lui en parut au dehors.
Celui qui parloit avec plus de
hardiesse et de vehemence, lui parut

p819

innocent. On disoit même tout haut,
que cette accusation n' étoit qu' un
nouvel artifice d' Antoine pour avoir lieu
d' augmenter sa garde. Quelques-uns
soupçonnoient l' accusateur et l' accusé
d' une intelligence secrete. On disoit
qu' ils n' avoient fait cet éclat, qu' afin
d' avoir un prétexte de prendre les
armes, sans allarmer ceux qui auroient
pû craindre qu' ils ne les tournassent
de concert contre la liberté publique.
Mais leur conduite fit voir dans la
suite que l' un et l' autre ne cherchoient
qu' à se détruire, et que chacun
aspiroit à demeurer seul à la tête du
parti opposé à celui des conjurez. Ils
armerent tous deux en même temps.
Antoine fit approcher de Rome
quatre legions qu' il avoit tirées de la
Macedoine, et dont il prétendoit se
servir pour se rendre maître de la Gaule
Cis-Alpine. Il se flatoit que
Lepidus qui étoit en Espagne à la tête de
quatre legions, que Plancus qui en
commandoit trois autres dans la Gaule
Trans-Alpine, et qu' Asinius Pollio
qui en avoit deux à ses ordres, tous
trois anciens lieutenans du dictateur,
se declareroient pour lui. Le jeune
Cesar craignant d' être surpris et opprimé

p820

par son ennemi, leva de son
côté dix mille hommes dans la
Campanie, et il débaucha deux des legions
d' Antoine, celle de Mars, et la

quatrième qui prirent son parti. Mais comme il n'avoit ni titre militaire, ni magistrature qui l'autorisât à commander une armée, sur-tout contre un consul, il tâcha de mettre le sénat dans ses intérêts. Il y réussit par le crédit de Cicéron, toujours opposé aux prétentions et au parti d'Antoine. Cicéron n'étoit son ennemi que parcequ'il le croyoit ennemi de la république : c'est ainsi qu'il s'en explique dans ce discours si véhément qu'il prononça contre lui en plein sénat. " ce grand orateur, intrépide défenseur de la liberté de sa patrie, voyant Antoine prêt d'envahir la Gaule Cis-Alpine, persuada au sénat de lui opposer les troupes du jeune César. " les plus habiles de ce corps, et dont la plupart tenoient aux conjurez par les liaisons du sang, approuverent un avis qui jettoit la division dans le parti contraire ; et ils ne desespérèrent pas d'en voir périr les chefs par leur animosité réciproque. Le jeune César n'ignoroit pas leurs

p821

vûes. Il étoit bien instruit des relations secrètes que le sénat entretenoit avec les conjurez. Mais comme dans la conjoncture présente Antoine lui paroissoit l'ennemi le plus redoutable, il résolut de dissimuler avec le sénat, de suspendre sa haine contre les assassins de son père, et de tâcher de se défaire d'Antoine avant que de tourner ses armes contre les conjurez. Ce fut par ce motif, et pour éblouir le sénat dont il feignoit de vouloir toujours dépendre, qu'il refusa le titre de pro-préteur que ses soldats voulurent lui déferer. Et sur ce que ses amis les plus intimes, et qui formoient son conseil secret, lui représenterent que son armée auroit de la peine à recevoir les ordres d'un citoyen sans dignité et sans magistrature : " le sénat, leur dit-il en particulier, vient de se déclarer pour moi. Mais cette déclaration est moins un effet de l'amitié

qu' il me porte, que de la crainte qu' il a d' Antoine. Il compte sur ma soumission, et il est de mon intérêt de l' entretenir dans cette confiance. Je ne refuse le titre de pro-préteur que l' armée m' offre, que pour engager le senat à me le donner. "

p822

en effet, le senat fut séduit par cette moderation apparente. Il crut le devoir amuser à son tour, et il se flata de l' éblouir par des honneurs et des distinctions, qui avoient plus d' éclat que de puissance. Il lui défera par un decret public ce même titre qu' il venoit de refuser : et pour l' attacher plus étroitement à ses intérêts, il lui fit élever une statue d' or dans la place. On lui permit par le même decret d' entrer dans le senat, et de pouvoir demander le consulat dix ans avant l' âge porté par les loix. Mais au travers de ces graces si éclatantes, Cesar n' eut pas de peine à démêler, que le senat ne songeoit qu' à lui faire perdre le souvenir de la mort de son pere, ou à le mettre hors d' état d' en poursuivre la vengeance. Antoine de son côté, en vertu d' une ordonnance du peuple, mais malgré le senat, s' étoit fait décerner, comme nous l' avons dit, le gouvernement de la Gaule Cis-Alpine, quoique Decimus Brutus, un des chefs de la conjuration, en eût été pourvû par le dictateur, et que le senat depuis sa mort lui en eût confirmé la possession. Antoine après s' être emparé de la plûpart des villes

p823

de cette province, tenoit actuellement Decimus assiégué dans Modene. Le senat irrité d' une entreprise faite contre ses ordres, lui envoya signifier un decret, par lequel il lui étoit ordonné de lever ce siege ; de sortir

incessamment de la Gaule Cis-Alpine ;
de faire repasser à son armée le
Rubicon qui separoit cette province du
reste de l' Italie, et d' attendre sur les
bords de cette riviere les ordres du
senat : tout cela lui étoit prescrit sous
peine d' être déclaré ennemi de la
patrie.

C' étoit Ciceron ennemi d' Antoine,
qui avoit dressé ce decret. Il ne
pouvoit pas faire parler le senat avec plus
de hauteur et de dignité, si les forces
de la république eussent été proportionnées
à la majesté de son stile. Mais
Antoine qui se voyoit aux portes de
Rome à la tête d' un puissant corps de
troupes, se moqua du decret. Il
répondit fierement que puisqu' on le
vouloit priver d' un gouvernement
qu' il avoit reçu de la bien-veillance
du peuple, il sçauroit bien rendre
inutile l' amnistie à laquelle il n' avoit
souscrit que par complaisance pour le
senat, et qu' il eseroit dans peu d' immoler

p824

Decimus Brutus aux manes du grand
Cesar.

Sa réponse fut prise pour une
declaration de guerre. Le senat irrité de
sa rébellion, ordonna à Hirtius et à
Pansa qui venoient d' être élus consuls,
et au jeune Cesar, de joindre
leurs forces et de marcher au secours
de Decimus. Pansa étoit à la tête de
quatre legions, mais qui n' étoient
composées que de nouvelles levées :
et Hirtius par un ordre secret du
senat qui vouloit affoiblir l' armée de
Cesar, lui redemanda la legion de
Mars, et la quatrième qui avoient
quitté le parti d' Antoine.

Cesar pour marquer sa déference
pour le consul, lui remit ces troupes
sur le champ. Quoique ces deux
legions se fussent données à lui par
attachement pour la memoire de son
pere, il feignit de ne pas s' appercevoir
des vûes du senat : et comme il
avoit besoin de son secours et de son
autorité pour se défaire d' Antoine, il

crut que c' étoit beaucoup gagner, que de sçavoir perdre à propos. Il joignit ensuite ce qui lui restoit de troupes à celles des consuls ; et on vit le fils du dictateur marcher sous les enseignes

p825

de ses ennemis, au secours d' un des assassins de son pere.
Antoine de son côté s' avança à la tête de ses troupes. On en vint bien-tôt aux mains : le combat fut long et opiniâtre. La nuit qui survint le termina. La perte fut à peu près égale des deux côtez, si on en excepte celle du consul Pansa, qui dans la chaleur de l' action fut blessé mortellement. Antoine fit rentrer son armée dans ses lignes. Hirtius et Cesar entreprirent quelques jours après de les forcer : et comme elles avoient beaucoup d' étendue, Hirtius trouva un endroit foible et moins défendu qu' il emporta l' épée à la main. Il se jetta ensuite dans le camp. Antoine lui opposa deux legions, qui après une longue résistance, furent taillées en pieces, et le consul auroit défait l' armée entiere, s' il n' eût pas été tué en combatant avec trop d' ardeur à la tête de ses legions. Sa mort ralentit leur courage ; et Cesar qui par la mort d' un des consuls, et par la blessure de l' autre, commandoit en chef toute l' armée, se contenta de conserver son avantage. Sa vûe étoit de couper les vivres à Antoine, ou de le forcer à

p826

en venir à un nouveau combat. Antoine affoibli par les pertes qu' il venoit de faire, et redoutant l' événement d' un troisième combat, leva le siege. Comme il ne se trouvoit pas en état de tenir la campagne devant une armée victorieuse et plus forte que la sienne, il gagna les montagnes,

d' où il prit le chemin de la Gaule Trans-Alpine, dans l' esperance de faire declarer en sa faveur Lepidus, Plancus et Asinius Pollio qui étoient dans ces grandes provinces à la tête de differens corps de troupes. Le senat charmé de la défaite d' Antoine qu' il regardoit comme un homme perdu, envoya ordre à ses generaux de s' opposer à son passage ; et ne garda plus de mesure avec le jeune Cesar, dont il croyoit n' avoir plus rien à craindre. Sans aucun égard pour sa dignité de pro-préteur, on donna à son préjudice le commandement de l' armée des consuls à Decimus Brutus, avec ordre de poursuivre Antoine sans relâche, et de le traiter comme un ennemi public. Cette conduite fit connoître à Cesar ce qu' il devoit attendre de la plûpart des senateurs : et Pansa avant que de

p827

mourir, acheva de lui découvrir le fond de leurs intentions. Ce consul étant prêt d' expirer, fit appeller le jeune Cesar, et lorsqu' il se fut approché de son lit : " j' ai toujours aimé votre pere, lui dit-il, plus que moi-même. Quoique des vûes de prudence auxquelles vous vous êtes soumis vous-même, m' ayent retenu dans le parti du senat, je n' ai jamais perdu le desir et l' esperance de pouvoir vanger sa mort. La mienne qui va arriver, me prive de cette consolation ; mais avant que d' expirer, je veux au moins m' acquiter envers le fils des obligations que j' avois au pere. Sçachez que vous n' êtes pas moins suspect et odieux au senat, qu' Antoine votre ennemi. Il vous haït également tous deux : il a été ravi de vos divisions : il se flate de pouvoir vous perdre l' un par l' autre. S' il s' est déclaré pour vous, ce n' est que parceque votre parti lui a paru le plus foible, et plus aisé à ruiner. Mon dessein fort different de celui du senat, étoit de reduire Antoine par la voye des

armes à se reconcilier avec vous ; de joindre ensuite nos armées, et de poursuivre de concert la vengeance

p828

de notre bienfaicteur commun. C' est le seul parti que vous ayez à prendre. Unissez-vous avec Antoine ; vous le trouverez plus traitable depuis sa défaite. Je vous rends vos deux legions ; et je vous remettrai de même avec plaisir le reste de l' armée ; mais je n' en suis pas le maître. Les officiers sont autant d' espions du senat, qui ont des ordres secrets d' observer notre conduite. " le consul expira peu après. Cesar se mit à la tête de ses troupes auxquelles se joignirent la martiale et la quatrième legion. Torquatus par ordre du senat, remit le reste de l' armée à Decimus Brutus qui se mit aussi-tôt à poursuivre Antoine pour le combattre : et il esperoit le joindre avant qu' il eût gagné les Alpes. Le senat n' avoit fait ce choix de Decimus, que pour avoir une armée qui ne dépendît que de ses ordres. Cesar sentit vivement cette préférence. Il voyoit avec douleur que le senat en mettant un des conjurez à la tête des troupes de la république, sembloit justifier son crime. Cette injure le portoit à se reconcilier avec Antoine, suivant le conseil de Pansa ; mais

p829

comme son interêt étoit la seule regle de sa conduite, et qu' il n' aspireroit pas moins à se rendre l' heritier de la puissance du dictateur, que de son nom et de ses biens, il craignoit en se joignant avec Antoine, que ce general ne prétendît être reconnu pour le chef du parti ; et qu' il ne se servît de ces mêmes troupes qui venoient de le battre, pour se rendre maître du gouvernement.

Cesar dans cette incertitude, résolut de ménager également Antoine et le sénat, et d'attendre à se déterminer qu'il fût sûr du parti qu'embrasseroient Lepidus et Plancus, pour décider contre lequel de ses ennemis il se déclarerait le premier. Afin de pressentir la disposition de ces différents partis, les amis qu'il avait à Rome demandèrent de sa part la dignité de consul vacante par la mort de Hirtius et de Pansa ; et en même temps il renvoya à Antoine plusieurs des principaux officiers de son armée qu'il avait fait prisonniers dans la dernière bataille. Decius le plus ancien de ces officiers, et l'ami particulier d'Antoine, après l'avoir remercié de la liberté

p830

qu'il voulait bien lui rendre, lui demanda dans quelle disposition il était à l'égard de son général. Cesar ne crut pas devoir se déclarer d'abord ouvertement, et il lui répondit simplement qu'Antoine en pouvait juger par sa conduite ; c'était pour engager ce général à s'expliquer le premier. Mais ayant appris que le sénat, bien loin de lui déferer le consulat, ne songeait qu'à le réduire à la qualité de simple particulier, il vit bien que son intérêt demandait qu'il s'unît incessamment avec Antoine. Il commença par s'ouvrir de ses dispositions à Lepidus, Plancus et Asinius Pollio, anciens officiers du dictateur, et avec lesquels il avait toujours entretenu des relations secrètes. Il leur marquait par ses lettres, que le sénat composé des partisans de Pompée, ne s'opposait à son élévation que parce qu'il était le fils de Cesar ; qu'ils ne devaient pas eux-mêmes en attendre un traitement plus favorable ; qu'on ne cherchait qu'à les diviser pour pouvoir les accabler plus facilement les uns après les autres. Que cette conduite leur apprenait celle qu'ils devaient tenir ; et qu'il les exhortait à s'unir étroitement

p831

avec lui pour soutenir le parti de leur general. Il ajoûtoit comme en passant des plaintes contre Antoine, mais d' une maniere adroite, et qui sembloit insinuer qu' il n' étoit pas éloigné de se réunir avec lui. Il en donna une nouvelle preuve, en laissant échaper Ventidius lieutenant d' Antoine, qu' il eût pû défaire aisément. Cet officier ayant levé trois legions, cherchoit à joindre son general. Cesar le surprit avec des forces superieures. Sa perte étoit assurée, s' il eût voulu le charger ; mais il se contenta de lui faire voir que son sort dépendoit de lui. Il lui donna le choix ou de prendre son parti, ou de continuer sa marche ; et Ventidius lui ayant témoigné qu' il étoit incapable de se separer des interêts d' Antoine, Cesar en lui permettant de se retirer, le chargea de lui dire de sa part, qu' il agissoit directement contre leurs interêts communs.

Cependant Antoine pressé par Decimus Brutus qui commandoit l' armée de la république, tâchoit de gagner les Alpes. Il trouva à son chemin Culeo lieutenant de Lepidus qui en gardoit les passages : il auroit peri

p832

avec toute son armée dans ces montagnes, si Culeo eût été fidele à son general. Mais il se laissa gagner par Antoine, qui à prix d' argent s' ouvrit une route, et continua son chemin. Decimus l' ayant poussé hors de l' Italie, écrivit au senat qu' il avoit dissipé son armée ; qu' il se tenoit lui-même caché dans les rochers des Alpes, et qu' il esperoit qu' il tomberoit bientôt entre ses mains. Le senat apprit ces nouvelles avec une joye extraordinaire. Les senateurs du parti de

Pompée se récrièrent que la république
avoit enfin recouvré sa liberté :
et comme si Antoine eût été déjà
arrêté, le sénat nomma dix commissaires
pour lui faire son procès. On
ne parloit pas moins que de casser
tous les actes qui étoient émanés de
son autorité depuis la mort de César ;
et on vouloit même comprendre
insensiblement dans cette proscription
toutes les ordonnances du dictateur,
afin de rétablir la république sur ses
anciens fondemens.

Cependant Antoine après avoir
traversé les Alpes, étoit entré dans les
Gaules. Il écrivit aussi-tôt à Lepidus,
à Plancus et à Asinius Pollio pour les

p833

faire souvenir de leur ancienne amitié,
et pour les prier de se joindre
à lui contre les conjurez et les autres
ennemis de la mémoire de leur
général. Lepidus qui s' étoit fait déferer
le gouvernement de l' Espagne, étoit
encore dans les Gaules. Il fut également
surpris et embarrassé de l' arrivée
d' Antoine. C' étoit un homme plus
considéré par le mérite de ses ancêtres,
que par sa valeur ; d' un esprit
borné ; ambitieux sans courage ;
entreprenant et timide en même temps.
Il s' ouvrit du sujet de son inquiétude,
à Juventius Laterensis son ami
particulier, à qui il communiqua les
lettres d' Antoine. Juventius qui étoit
un républicain zélé, n' oublia rien
pour le dissuader de se joindre à Antoine ;
mais pour lui cacher le penchant
qu' il avoit pour le parti du sénat,
il le prit adroitement du côté de
l' ambition : il lui représenta qu' ayant
sept légions à ses ordres, il étoit
considéré comme le plus puissant
général de la république, et qu' il
donneroit toujours la loi de quelque côté
qu' il lui plût se déterminer. Mais que
s' il se joignoit à Antoine, il ne pourroit
éviter de se soumettre à l' autorité

qui à peine lui laisseroit dans l' armée le rang d' un de ses lieutenans. La jalousie du commandement détermina Lepidus à rejeter les propositions d' Antoine, quoiqu' ils fussent amis et créatures du dictateur. Il lui fit dire que le senat l' ayant déclaré ennemi de la patrie, il ne pouvoit pas sans s' attirer un pareil decret joindre leurs troupes ; mais il le fit assurer en même temps que quelques ordres qui lui vinssent de Rome, il sçauroit bien éviter les occasions de le combattre. Asinius Pollio au contraire plus ferme et toujours fidele au parti du dictateur, fit dire à Antoine qu' il le trouveroit toujours disposé à se joindre à lui pour vanger la mort de leur general. Plancus d' une foi douteuse et incertaine, entretenoit en même temps des intelligences secretes avec les deux partis. Il flatoit tour à tour Antoine et Decimus Brutus de se joindre à eux ; mais il attendoit toujours du succès des affaires, à se déclarer plus ouvertement. Antoine de son côté voyoit sa perte inévitable, si l' autorité du senat prévaloit sur des esprits aussi irresolus,

et s' ils se déterminoient à la fin à agir contre lui de concert avec Decimus Brutus. Dans cette inquiétude qui lui montrait tout le peril sans qu' il entrevît de routes pour en échaper, il prit un parti digne de son courage, mais qui étoit peut-être aussi l' effet de l' extrémité à laquelle il se voyoit réduit. Il marcha droit à l' armée de Lepidus ; il fit marquer son camp proche du sien, mais sans le fortifier, et comme s' ils eussent été dans le même parti et dans les mêmes interêts. Il lui envoya représenter aussi-tôt, que le senat ne cherchoit qu' à faire perir les capitaines de Cesar tour à tour, en les obligeant de tourner leurs armes

les uns contre les autres. Il le fit ensuite souvenir de leur ancienne amitié, et il le conjura par la mémoire de Cesar, de vouloir contribuer à la vengeance de la mort de ce grand homme. L' affaire fut mise en negociation : mais pendant que des officiers portoient des paroles de part et d' autre, les soldats de Lepidus qui le méprisoient autant qu' ils estimoient Antoine, et gagez secretement par ceux de ce consulaire, le reçurent la nuit dans leur camp, et le reconnurent pour

p836

leur general. Quelques-uns même lui proposerent de tuer Lepidus s' il l' ordonnoit. Julius Laterensis qui avoit si fortement dissuadé son ami de s' unir avec Antoine, le voyant abandonné et trahi par ses soldats, se passa son épée au travers du corps. Quelques historiens prétendent que Lepidus se jetta aux pieds d' Antoine pour lui demander la vie. Antoine n' abusa point de sa bonne fortune ; il traita humainement le malheureux Lepidus : il lui laissa même le nom et les marques exterieures de general, quoiqu' il en fît seul toutes les fonctions. Asinius Pollio lui vint offrir en même temps deux legions ; Munatius Plancus toujours esclave des événemens, se declara alors ouvertement contre le senat et contre Decimus Brutus : et Ventidius que le jeune Cesar avoit bien voulu laisser passer dans les Gaules, y vint joindre Antoine avec trois autres legions : en sorte que ce general, qui peu de temps auparavant avoit été chassé de l' Italie par le jeune Cesar et par Brutus, se trouvoit en état d' y rentrer à la tête de dix-sept legions. Un changement si surprenant dans

p837

la fortune d' Antoine, fit passer le

senat d' un excès de confiance, dans le dernier abatement. Sur la nouvelle que lui avoit donnée Decimus qu' il avoit poussé Antoine jusques dans les Alpes, où il avoit mandé par ses lettres qu' il ne pouvoit manquer de perir ou par la faim ou par les troupes de Lepidus, la plûpart des senateurs avoient cru jusques alors ce parti absolument ruiné, et ils prétendoient obliger le jeune Cesar qui ne lui étoit pas moins suspect, de licencier ses legions, sous prétexte que la république n' en avoit plus besoin, et que la guerre paroissoit finie. Cesar, pour parer ce coup qui l' auroit dépouillé de ses forces, résolut de demander le consulat, dans la vûe que s' il obtenoit cette dignité, il seroit en droit de conserver ses troupes, et de commander celles de la république, et que si le senat rejettoit sa proposition, un pareil refus lui fourniroit un prétexte de demeurer armé pour se vanger de ceux qui se seroient declarez contre lui. On prétend que dès ce temps-là même il prenoit des mesures pour se reconcilier avec Antoine ; mais qu' afin de ne pas plier sous son autorité,

p838

il recherchoit le consulat pour se trouver par cette dignité le premier du parti qu' il embrasseroit. Comme Ciceron avoit alors beaucoup de pouvoir dans le senat, il le fit prier par des amis communs de vouloir bien employer son credit pour faire en sorte qu' ils fussent élus tous deux consuls en même temps. Pour l' y déterminer, il lui fit représenter qu' il ne demandoit que le titre de cette dignité, dont il lui laisseroit toute la puissance, et qu' il ne souhaitoit être son collegue, que pour être son disciple, et apprendre sous un si grand maître l' art du gouvernement. Ciceron seduit par ces louanges dont il étoit si avide, et flaté de gouverner Cesar, se declara en sa faveur. Il représenta dans le senat avec son

éloquence ordinaire, qu' il ne trouvoit point de moyen plus sûr d' empêcher le jeune Cesar de se reconcilier avec Antoine, que de le declarer consul : qu' il seroit obligé en cette qualité de maintenir les decrets du senat contre Antoine ; mais que comme il étoit encore très-jeune, il exhortoit les peres de lui donner pour collegue quelque personne âgée et prudente, qui eût

p839

attention sur ses démarches, et qui lui servît comme de gouverneur dans la conduite des affaires. Plusieurs senateurs amis ou parens des conjurez, et qui craignoient que le jeune Cesar étant parvenu au consulat, ne se servît de son autorité pour vanger la mort du dictateur, rejetterent hautement la proposition de Ciceron. Quelques-uns se moquerent même ouvertement de sa vanité, et de la maniere indirecte dont il s' étoit désigné lui-même pour collegue du jeune Cesar. Cette affaire fut agitée avec beaucoup de chaleur dans le senat. Cesar pour soutenir sa faction, fit avancer son armée proche de Rome. Le bruit de sa marche fit plus d' effet que toute l' éloquence de l' orateur romain. Les senateurs effrayez de son approche, non seulement l' élurent pour consul ; mais comme il croioit n' avoir plus besoin du credit de Ciceron, il fit encore élire à son préjudice pour second consul Quintus Pedius un de ses parens, et heritier en partie du dictateur. La premiere démarche qu' il fit après avoir pris possession du consulat, fut de faire confirmer son adoption dans une assemblée generale du peuple romain.

p840

Cette formalité étant terminée, il fit accuser par ses amis ceux qui avoient eu part à la mort du dictateur.

Il présidoit lui-même au jugement : et
il fit condamner par défaut
tous les conjurez à perdre la vie.
Mais comme Brutus et Cassius leurs
chefs étoient à la tête de plus de vingt
legions, il jugea bien qu' il ne lui
seroit pas aisé de détruire un si puissant
parti, tant qu' il auroit encore
Antoine pour ennemi. Ainsi il résolut de se
reconcilier avec lui sous le prétexte
honnête de joindre leurs forces pour
vanger la mort de son pere. Pour lui
faire connoître ses dispositions, il fit
insinuer au senat par Quintus Peditus
son collegue et sa créature, qu' il
croyoit qu' il étoit de l' intérêt de la
république de rappeler Antoine, et
de ne point pousser à bout un grand
capitaine qui n' étoit pas moins
redoutable que l' avoient été Sylla et
Marius. Le voisinage de son armée
qui campoit aux portes de Rome fit
recevoir ses avis comme des loix :
et quoique la plûpart des sénateurs
vissent bien qu' il ne cherchoit qu' à se
fortifier du secours d' Antoine contre
les défenseurs de la liberté publique,

p841

ils n' étoient plus en état d' agir
conformément à leurs inclinations. Il
fallut plier sous une puissance qui ne
prenoit pour regle de sa conduite, que ses
propres intérêts. Le senat révoqua
solemnellement tous les arrêts qu' il
avoit décernés contre Antoine et ses
partisans ; et Cesar lui offrit de
joindre leurs troupes et de marcher
ensemble contre Cassius et Brutus.
Antoine repassa les Alpes à la tête
de dix-sept legions. Decimus ne se
trouvant pas en état de lui résister, fit
dessein de se retirer en Macedoine
auprès de Brutus. La plus grande partie
de son armée l' abandonna : quatre
legions se rendirent à Antoine, et
d' autres passerent dans l' armée de
Cesar. Decimus dans une desertion si
generale, tâcha de se sauver dans des
montagnes voisines d' Aquilée ; mais
il fut arrêté dans les défilez de ces

montagnes, et on lui coupa la tête par ordre d' Antoine. C' est ainsi que perit Decimus Brutus le confident et l' ami de Jules Cesar. Il avoit commandé la cavalerie sous ses ordres. Le dictateur l' avoit depuis désigné pour consul de l' année suivante, et pourvû en même temps du gouvernement

p842

de la Gaule Cis-Alpine. La guerre civile éclata, comme nous le venons de dire, au sujet de ce gouvernement qu' Antoine lui disputoit, sous prétexte qu' il ne devoit pas retenir un emploi qu' il n' avoit reçu que d' un homme qu' il avoit poignardé lui-même comme un tyran, et comme l' usurpateur de l' autorité legitime.

Cesar qui ne cherchoit qu' à se reconcilier avec Antoine, le fit remercier de la mort de Decimus, comme d' une victime qu' il avoit immolée aux manes de son pere. Ce fut le motif ou le prétexte de leur réunion. Ils y étoient également disposez l' un et l' autre. Antoine venoit d' éprouver devant Modene ce que pouvoit encore le nom de la république : et comme il desespéroit alors de s' emparer seul de la souveraine puissance, il se résolut à la partager avec le jeune Cesar. Cesar de son côté craignoit que s' il differoit plus long-temps à se raccommoder avec Antoine, ce chef de parti ne se joignît à la fin aux conjurez, comme il l' en avoit fait menacer, et que leurs forces réunies ne rétablissent l' autorité de la république. Ainsi la paix fut aisée à faire entre

p843

deux ennemis qui trouvoient un interêt égal à se raprocher. Des amis communs les firent convenir d' une entrevûe : la conference se tint dans une petite isle deserte que forme

proche de Modene la riviere du Panare.
Les deux armées camperent sur ses
bords, chacune de son côté, et on
avoit fait des ponts de communication
qui y aboutissoient, et sur lesquels
on avoit mis des corps de garde. Lepidus
se trouva à cette entrevûe ;
et quoiqu' il n' eût plus que le
nom de general et les apparences du
commandement, Antoine et Cesar
qui étoient toujours en garde l' un
contre l' autre, n' étoient pas fâchez qu' un
tiers qui ne leur pouvoit être suspect,
intervînt dans les differens qui
pourroient naître entre eux. Ainsi
Lepidus entra le premier dans l' isle pour
reconnoître s' ils y pouvoient passer
en sûreté. Telle étoit la malheureuse
condition de ces hommes ambitieux,
qui dans leur réunion même conservoient
encore une défiance réciproque.
Lepidus leur ayant fait le signal
dont on étoit convenu, les deux generaux
passerent dans l' isle chacun de
son côté. Ils s' embrasserent d' abord,

p844

et sans entrer dans aucune explication
sur le passé, ils s' avancerent pour
conferer vers l' endroit le plus élevé
de l' isle, et d' où ils pouvoient être
également vûs par leurs gardes, et
même par les deux armées. Ils s' assirent
eux trois seuls. Cesar en qualité
de consul prit la place la plus honorable,
et se mit au milieu des deux
autres. Ils examinerent ensuite quelle
forme de gouvernement ils donneroient
à la république, et sous quel
titre ils pourroient partager l' autorité
souveraine, et retenir leurs armées
pour maintenir leur autorité. La
conference dura trois jours, on ne sçait
point le détail de ce qui s' y passa : il
parut seulement par la suite qu' ils
étoient convenus que Cesar abdiqueroit
le consulat, et le remettroit pour
le reste de l' année à Ventidius un des
lieutenans d' Antoine : mais que
Lepidus, Cesar et Antoine sous le titre
de *triumvirs* , s' empareroient de

l' autorité souveraine pour cinq ans. Ils
bornerent leur autorité à ce peu
d' années, pour ne pas se déclarer d' abord
trop ouvertement les tyrans de leur
patrie.
Ces triumvirs partagerent ensuite

p845

entre eux les provinces, les legions
et l' argent même de la république.
Et ils firent, dit Plutarque, ce partage
de tout l' empire, comme si c' eût été
une succession ou leur patrimoine.
Antoine retint pour lui les Gaules
à l' exception de la province qui
confine aux Pirennées, et qui fut cedée à
Lepidus avec les Espagnes. Cesar eut
pour sa part, l' Afrique, la Sicile, la
Sardaigne, et les autres isles. L' Asie
occupée par les conjurez n' entra point
dans ce partage. Mais les triumvirs
convinrent que Cesar et Antoine
joindroient incessamment leurs forces
pour les en chasser ; qu' ils se
mettroient chacun à la tête de vingt
legions, et que Lepidus avec trois
autres, resteroit en Italie et dans Rome
pour y maintenir leur autorité. Ses
deux collegues ne lui donnerent point
de part dans la guerre qu' ils alloient
entreprendre, parce qu' on n' avoit
pas bonne opinion de sa valeur et de
sa capacité. Il paroît que Cesar et
Antoine ne l' avoient associé au triumvirat,
que pour lui laisser, en leur
absence, comme en dépôt, l' autorité
souveraine, parce qu' ils étoient bien
persuadez qu' ils se déferoient plus

p846

aisément de lui, que d' un autre general,
s' il leur devenoit infidele ou
inutile.
L' ambition des triumvirs étoit
satisfaite par ce partage. Mais comme
ils avoient besoin de sommes immenses
pour soutenir la guerre, et que

d' ailleurs ils laissoient à Rome et dans le senat des ennemis cachez et des républicains toujours zelez pour la liberté, ils résolurent avant que de quitter l' Italie, d' immoler à leur sureté et de proscrire les plus riches et les plus puissans citoyens. Ils en dresserent un rôle. Chaque triumvir y comprit ses ennemis particuliers, et même les ennemis de ses créatures. Ils pousserent l' inhumanité jusqu' à s' abandonner l' un à l' autre leurs propres parens, et même les plus proches. Lepidus sacrifia son frere Paulus à ses deux collegues ; Antoine de son côté abandonna au jeune Cesar le propre frere de sa mere : et celui-cy consentit qu' Antoine fit mourir Ciceron, quoique ce grand homme l' eût soutenu de son credit contre Antoine même. Enfin on vit dans ce rôle funeste Thoranius tuteur du jeune Cesar, celui-là même qui l' avoit élevé

p847

avec tant de soin. Plotius designé consul, frere de Plancus un des lieutenans d' Antoine, et Quintus son collegue au consulat eurent le même sort ; quoique ce dernier fût beau-pere d' Asinius Pollio, partisan zelé du triumvirat. Les droits les plus sacrez de la nature furent violez ; trois cens senateurs, et plus de deux mille chevaliers furent enveloppez dans cette horrible proscription. Par cette vangeance utile le triumvirat s' enrichit, et diminua le nombre et la puissance des républicains. Rome n' étoit plus, ou du moins la liberté en fut banie, et la république ne subsistoit plus que dans le camp des conjurez. Cesar et Antoine suivant leur projet, passerent dans la Macedoine pour les aller attaquer. Les forces étoient à peu près égales dans chaque parti, et si les legions de Cesar et d' Antoine étoient plus complettes, Brutus et Cassius de leur côté étoient plus forts en cavalerie. On comptoit dans leur armée vingt

mille chevaux, et à peine y en avoit-il treize mille dans celle des triumvirs. Ces deux armées étoient campées proche de la ville de Philippe, située

p848

sur les confins de la Macedoine et de la Thrace. Il y eut d'abord différentes escarmouches et de petits combats dans lesquels les troupes des conjurez eurent toujours l'avantage. Enfin le jour parut qui devoit décider de la fortune et de la destinée de la république. Ces grands corps s'ébranlerent et marcherent l'un contre l'autre avec une égale fureur. Je n'entrerai pas dans le détail d'une action qui a été décrite par divers historiens, ce qui n'est point de mon sujet ; cette bataille décida du sort de la république. La liberté fut ensevelie dans les plaines de Philippe avec Brutus et Cassius les chefs des conjurez et les derniers romains. Brutus défit à la vérité les troupes de Cesar ; mais Antoine triompha du corps que commandoit Cassius. Ce général croyant son collègue aussi malheureux que lui, obligea un de ses affranchis de le tuer, et Brutus ayant voulu tenter une seconde fois le sort des armes, perdit la bataille et se tua lui-même, pour ne pas tomber vif entre les mains de ses ennemis. Les triumvirs par cette victoire établirent leur empire sur les ruines de la république.

p849

De si grands succès furent moins dûs à la valeur de Cesar, qu'à son habileté et à l'adresse avec laquelle il sut se servir de l'épée d'Antoine ; pendant qu'il ne contribuoit à la cause commune que de projets, dont encore il cacha toujours à ses deux collègues les motifs les plus secrets. Il n'eut point de honte la

veille du combat, sous prétexte de je ne sçai quelle infirmité, d' abandonner le corps qu' il commandoit : et déserteur de sa propre armée, il alla se cacher dans le bagage, pendant qu' on en étoit aux mains. Peut-être qu' il se flatoit que les périls ordinaires dans les batailles, et le courage d' Antoine le déferoient d' un collègue ambitieux, et que sans s' exposer, il recueillerait seul le fruit de la victoire. Mais n' est-ce point faire trop d' honneur à son esprit, aux dépens des purs mouvemens de la nature ? Ce qui pourroit faire croire qu' il n' agit en cette occasion que par une vive impression que lui causoit la peur, c' est qu' on sçait toutes les railleries qu' il eut depuis à essayer de la part d' Antoine qui lui reprocha que dans un combat naval contre le jeune Pompée,

p850

il n' avoit jamais eu le courage de voir les flottes en bataille ; mais que couché dans son vaisseau et les yeux tournés vers le ciel comme un homme éperdu, il ne s' étoit montré à ses soldats, qu' après qu' on lui eut annoncé que les ennemis avoient pris la fuite. Quel contraste de qualitez si opposées dans la même personne, et dans un homme sur-tout qui aspirait à se rendre maître du monde entier ! On voit un génie élevé, hardi, audacieux, capable de former les plus grands projets, incapable pourtant de soutenir de sang froid la vûe du moindre péril, et qui ne montre du courage que dans les conseils, et par tout où il ne falloit point payer de sa personne. Il sentit de bonne heure que cette qualité, la première dans un général, lui manquoit : et ce sentiment intérieur qu' il ne se pouvoit cacher à lui-même, ne diminua rien de ses projets ambitieux. Il se contenta d' appeler à son secours une valeur étrangère. Il emprunta, pour ainsi dire, le

courage d' Agrippa ; il le mit à la tête de ses troupes. Mais toujours attentif

p851

à l' objet principal de son entreprise, il ne fit choix pour un emploi si important et si délicat, que d' un soldat de fortune, et par consequent incapable de lui donner de l' ombrage, et de se faire chef de parti. Il ne restoit des débris de la république, que le jeune Pompée qui s' étoit emparé de l' isle de Sicile d' où il infestoit les côtes d' Italie. Il étoit question de lui enlever une retraite qui en servoit encore à plusieurs proscrits qui pouvoient relever le parti de la liberté ; mais Auguste se trouvoit sans vaisseaux. Mecene son ministre, son favori, et le plus habile negociateur de son temps, eut l' adresse d' en tirer d' Antoine, quoique ce triumvir eût tant d' intérêt de maintenir le jeune Pompée dans une isle qui lui servoit comme de barriere contre l' ambition toujours si redoutable d' Auguste. Agrippa d' un autre côté fait construire une flote ; l' armée va chercher l' ennemi ; bat les lieutenans de Pompée, le défait lui-même en plusieurs occasions, et le chasse enfin de cette isle. Mais aussi modeste, ou pour mieux dire aussi habile courtisan que grand capitaine, il refuse les honneurs du

p852

triomphe que l' usage parmi les romains decernoit aux generaux victorieux : persuadé, disoit-il, au rapport de Dion, qu' un bon general ne devoit rien oublier pour faire réussir les desseins de son prince ; mais que quand le succès en étoit favorable, il devoit lui en déferer toute la gloire comme à son chef et au principal auteur de l' entreprise. Auguste alors victorieux de tous les républicains,

crut qu' il étoit temps de rompre avec ses collègues. Il vouloit regner seul, et il résolut de se défaire des deux triumvirs et de ces deux coheritiers que la fortune l' avoit obligé d' associer dans cette espece de succession à la puissance de son oncle. Il les attaqua l' un après l' autre : la perte de Lepidus ne lui couta que quelques intrigues. Ce triumvir peu estimé de ses soldats, s' en vit abandonné au milieu de son camp. Auguste s' en rendit maître par son adresse, et par des negociations secretes, en quoi personne ne lui étoit comparable : sous differens prétextes, il dépouilla son collègue de l' autorité souveraine. On vit depuis ce triumvir réduit à mener une vie privée,

p853

et si malheureuse, qu' il devint un objet de pitié pour ses plus grands ennemis. Antoine adoré de ses soldats, maître de la meilleure partie de l' Asie et de l' Egypte entiere, et qui avoit de puissans rois dans son parti et dans son alliance, donna plus de peine à Auguste. Mais sa perte vint de ce qui devoit faire sa principale ressource. Ce grand capitaine enyvré d' une passion violente pour Cleopatre reine d' Egypte, et maître de ses états, crut qu' il y trouveroit autant de forces qu' il rencontroit de charmes dans le commerce qu' il entretenoit avec cette princesse. Cet excès de confiance lui fit negliger le soin de Rome et de l' Italie, le centre de l' empire. Auguste s' en prévalut et y établit son autorité. La jalousie du gouvernement si naturelle entre des puissances égales en dignité, les brouilla souvent ; tantôt Octavie femme d' Antoine et soeur de Cesar, et quelquefois des amis communs les reconcilierent. Mais à la fin ils prirent les armes l' un contre l' autre ; on en vint aux mains ; et la bataille navale qui se donna près d' *actium* decida de l' empire du monde entre ces deux

celebres rivaux. Cesar victorieux
poursuivit Antoine jusques dans l' Egypte
et le réduisit à se tuer lui-même.
Par sa mort et l' abdication
forcée de Lepidus qui avoit precedé de
six ans la bataille d' Actium, ce
prince se vit enfin au comble de ses desirs,
seul maître, et seul souverain.
On ne douta pas qu' il n' établît une
nouvelle monarchie sur les ruines de
l' ancienne république. Mais un si
grand changement lui donnoit de
vives inquietudes. L' amour des
romains pour la liberté, et le souvenir
des Ides de Mars se presentoient
incessamment à son esprit. Jules-Cesar
son oncle assassiné au milieu du senat
par ceux-même qu' il croyoit les plus
attachez à sa personne, lui faisoit
aprehender qu' il ne se trouvât un
autre Brutus et quelque républicain
determiné qui pour rendre la liberté
à sa patrie, lui portât la mort jusques
sur le trône. La peur qui lui étoit si
naturelle, balançoit dans son coeur
les charmes d' une ambition satisfaite ;
et dans ces agitations qui ne lui
laissoient point de repos, il déliberoit
s' il se déclareroit le roy de ceux
même dont dès le commencement du

triumvirat, il s' étoit rendu le tyran.
Enfin il tint un conseil secret avec
Agrippa et Mecene ses deux ministres,
et les principaux instrumens de sa
puissance ; et il examina avec eux s' il
rétabliroit la république sur ses
anciens fondemens, où s' il retiendroit
l' autorité souveraine.
Dion de Nicée dans le 52 livre de
son histoire nous a conservé les avis
differens de ces deux grands hommes.
Agrippa uniquement sensible à cette
espece de gloire qui ne s' acquiert que

par de grandes actions, se déclara
hautement pour une genereuse abdication.
Il fit même envisager à Auguste
tous les périls d' une domination
insupportable à des hommes libres et
élevez dans le sein d' une république.
Les exemples differens de Sylla et de
Cesar ne furent pas oubliez ; et il
exhorta ce prince à faire voir à
l' univers en rendant la liberté à sa patrie,
qu' il n' avoit pris les armes que pour
vanger la mort de son pere.
Mais Mecene sans s' arrêter à faire
voir à Auguste la couronne par ses
endroits les plus brillans, le prit par son
foible, et lui representa qu' il en avoit
trop fait pour reculer ; qu' après tant de

p856

sang répandu, il n' y avoit de sureté
pour lui que sur le trône, et qu' il ne se
seroit pas plutôt dépouillé du pouvoir
souverain, qu' il se verroit attaqué et
poursuivi par les enfans et les amis
de tant d' illustres proscrits que le
malheur des temps l' avoit obligé
d' immoler à sa sureté.
Auguste sans embrasser entierement,
et aussi sans rejeter tout à fait
l' un ou l' autre conseil, prit un
troisième parti qu' il crut le plus sur. Il
résolut suivant l' avis de Mecene de
retenir toujours la souveraine
puissance ; mais sans prendre le titre de
roy si odieux dans une république.
Il rejetta par la même raison celui de
dictateur perpetuel qui avoit couté
la vie à son grand oncle, et il se
contenta de la qualité ordinaire
d' empereur , que les soldats pendant le temps
de la république donnoient aux
generaux victorieux, et qu' il ne prit
que pour accoutumer les romains
sous un nom connu, à une autorité
nouvelle et jusqu' alors inconnue. Il
conserva en même temps toutes les
charges et les dignitez de l' etat. On
vit toujours à Rome sous son regne
des consuls, des préteurs, des ediles

p857

et les autres magistrats de la république : image de l'ancien gouvernement. Ces magistrats en faisoient même toutes les fonctions, quoique dans le fond ces différentes dignitez dépendissent d'une puissance supérieure qui les faisoit agir suivant ses vûes et ses intérêts. Auguste pour accoutumer insensiblement les romains à sa domination, déclara publiquement qu'il ne prétendoit retenir la souveraine puissance que pendant dix ans, et qu'il s'en dépouilleroit avec plaisir si-tôt qu'il auroit rétabli le calme dans la république. Sous différents prétextes on le vit renouveler tous les dix ans la même protestation comme un délai et une sauvegarde que la peur lui faisoit prendre pour sa conservation. Pour donner néanmoins comme un gage de ces promesses, et un avant-goût de la liberté, il partagea avec le sénat le gouvernement des provinces. Mais dans ce partage, il ne lui abandonna que celles qui étoient dans le centre de l'empire, et qu'on pouvoit gouverner sans troupes et sans garnisons. Et pour avoir un prétexte de retenir toujours sous ses ordres les légions

p858

et les armées, il se chargea du soin des provinces frontières qui étoient exposées aux incursions des barbares. Le peuple par son attention vit renaître l'abondance. César l'amusoit même de temps en temps par des jeux et des spectacles qui adoucissoient insensiblement ce qu'il y avoit de trop fier dans l'humeur des romains. Ce prince par une conduite si habile, accoutuma insensiblement des hommes libres à la servitude, et rendit une monarchie nouvelle, supportable à d'anciens républicains.

Livros Grátis

(<http://www.livrosgratis.com.br>)

Milhares de Livros para Download:

[Baixar livros de Administração](#)

[Baixar livros de Agronomia](#)

[Baixar livros de Arquitetura](#)

[Baixar livros de Artes](#)

[Baixar livros de Astronomia](#)

[Baixar livros de Biologia Geral](#)

[Baixar livros de Ciência da Computação](#)

[Baixar livros de Ciência da Informação](#)

[Baixar livros de Ciência Política](#)

[Baixar livros de Ciências da Saúde](#)

[Baixar livros de Comunicação](#)

[Baixar livros do Conselho Nacional de Educação - CNE](#)

[Baixar livros de Defesa civil](#)

[Baixar livros de Direito](#)

[Baixar livros de Direitos humanos](#)

[Baixar livros de Economia](#)

[Baixar livros de Economia Doméstica](#)

[Baixar livros de Educação](#)

[Baixar livros de Educação - Trânsito](#)

[Baixar livros de Educação Física](#)

[Baixar livros de Engenharia Aeroespacial](#)

[Baixar livros de Farmácia](#)

[Baixar livros de Filosofia](#)

[Baixar livros de Física](#)

[Baixar livros de Geociências](#)

[Baixar livros de Geografia](#)

[Baixar livros de História](#)

[Baixar livros de Línguas](#)

[Baixar livros de Literatura](#)
[Baixar livros de Literatura de Cordel](#)
[Baixar livros de Literatura Infantil](#)
[Baixar livros de Matemática](#)
[Baixar livros de Medicina](#)
[Baixar livros de Medicina Veterinária](#)
[Baixar livros de Meio Ambiente](#)
[Baixar livros de Meteorologia](#)
[Baixar Monografias e TCC](#)
[Baixar livros Multidisciplinar](#)
[Baixar livros de Música](#)
[Baixar livros de Psicologia](#)
[Baixar livros de Química](#)
[Baixar livros de Saúde Coletiva](#)
[Baixar livros de Serviço Social](#)
[Baixar livros de Sociologia](#)
[Baixar livros de Teologia](#)
[Baixar livros de Trabalho](#)
[Baixar livros de Turismo](#)